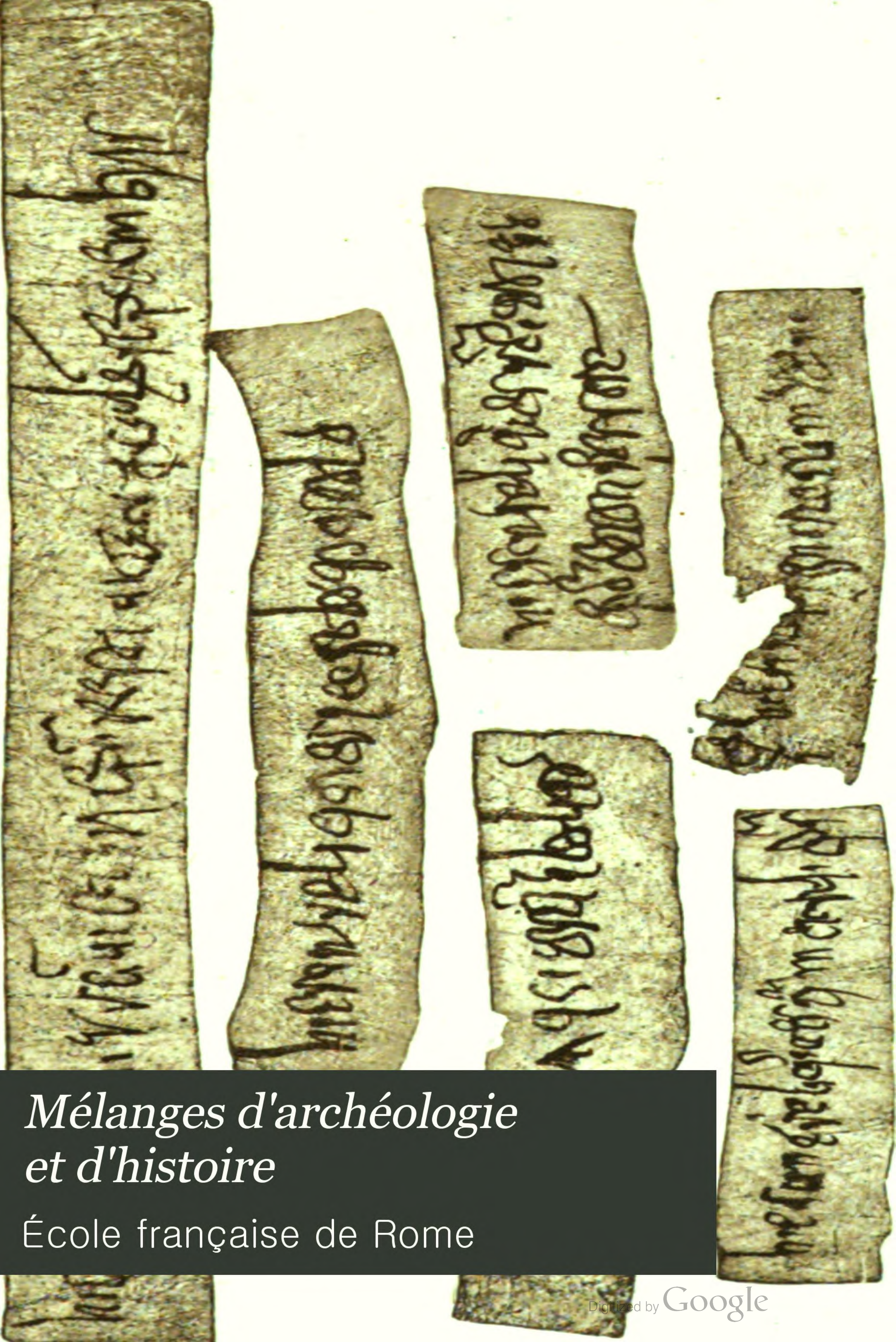
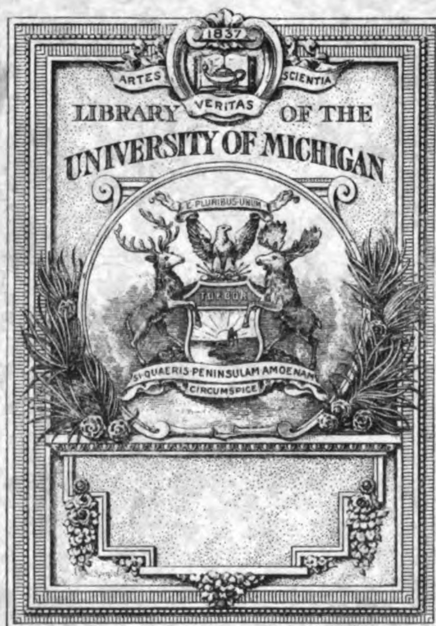


Mélanges d'archéologie et d'histoire

École française de Rome


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

IVe année. — 1884.

PARIS
ERNEST THORIN LIBRAIRE ÉDITEUR, 7, Rue de Médicis

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

ROME, 1884. — Imprimerie de LA PAIX de Philippo Cuggiani, Rue della Pace, 35.

AUTHENTIQUES DE RELIQUES

DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

Le 24 novembre dernier M. l'abbé Denizot, curé de Morey (Côte d'or), me fit l'honneur de m'envoyer en communication sept petites bandelettes de parchemin qu'on venait de trouver à Vergy dans de vieux reliquaires du monastère de Saint-Vivant de Vergy. Il avait parfaitement reconnu que c'étaient des authentiques de reliques; mais il désirait avoir mon avis sur la lecture de plusieurs mots et sur l'âge des écritures.

Mon savant confrère et ami M. Edmond Le Blant, à qui je m'empressai de soumettre ces précieux monuments de l'antiquité chrétienne, voulut bien m'engager à les publier, sous ses auspices, dans les *Mélanges* de l'École française de Rome. Je réponds à son gracieux appel, en accompagnant de quelques lignes la photogravure qu'il m'a autorisé a faire exécuter et qui mieux que toute description donnera une idée exacte des sept petits morceaux de parchemin découverts à Vergy.

Aucun doute ne peut s'élever sur la date qu'il convient d'assigner à ces documents. Ils offrent tous le caractère de l'écriture mérovingienne de la fin du VII[e] ou du commencement du VIII[e] siècle.

La lecture n'en est guère difficile. C'est à peine si deux ou trois lettres peuvent donner lieu à quelque incertitude. En voici le déchiffrement.

1. *Hic sunt reliquias sancti Victuri episcopi. Festivitate kalendis Septembris.*

2. *Hic sunt reliquies Jagobo apostolo.*
3. *Hic sunt reliquiae sancti Ibolito.*
4. *Hic sunt reliquies sancti Trojano episcopo et confessore.*
5. *Hic sunt reliquiae sancti Meiardi episcopus.*
6. *Hic sunt pignora sancti Martini.*
7. *Hic sunt patrocina sancti* (1) *Petri et Paullo, Roma civio.*

Reprenons maintenant chacun de ces petits textes pour expliquer les particularités les plus intéressantes qu'on y peut relever.

1. *Hic sunt reliquias sancti Victuri episcopi. Festivitate kalendis Septembris.* Il s'agit ici de saint Victur évêque de Mans, au Ve siècle. Le culte dont il était l'objet à l'époque mérovingienne nous est attesté par Grégoire de Tours. Je renvoie au chapitre LVI du livre *De gloria confessorum,* qui commence et finit par ces mots: " Victorius, Cenomanorum episcopus, magnis se virtutibus saepius declaravit . . . Ad ejus sepulcrum saepius infirmi sanantur (2). "

La cédule de Vergy nous apprend que la fête de saint Victur se célébrait le 1er Septembre. Cela s'accorde parfaitement avec les martyrologes plus modernes et avec le texte des Gestes des évêques du Mans, où nous lisons: " Obiit ergo praedictus vir beatus Victurius kalendis Septembris (3). "

2. *Hic sunt reliquies Jagobo apostolo.* Cette mention doit se rapporter à saint Jacques le Mineur. Une église avait été construite en son honneur à Rome sous le pontificat des papes Pé-

(1) La syllabe *ti* a été écrite par erreur après les trois lettres *sci,* surmontées d'un signe d'abréviation, qui représentaient bien suffisamment le mot *sancti.*

(2) Ed. Bordier, III, 10.

(3) Mabillon, *Analecta,* éd. in folio, p. 244.

lage et Jean III (1) (555-573). Les reliques qu'accompagnait l'authentique ci-dessus transcrite étaient sans doute un souvenir qu'un pélerin avait rapporté de Rome au VIe ou au VIIe siècle.

3. *Hic sunt reliquiae sancti Ibolito.* C'est encore là un souvenir d'un pélerinage à Rome. Prudence (2) a longuement décrit l'affluence des fidèles au tombeau de saint Hippolyte:

Mane salutatum concurritur: omnis adorat
    Pubis, eunt, redeunt solis adusque obitum.
Conglobat in cuneum Latios simul ac peregrinos
    Permixtim populos relligionis amor.

4. *Hic sunt reliquies sancti Trojano episcopo et confessore.* Trojanus est un évêque de Saintes, auquel Grégoire de Tours a consacré le chapitre LIX du livre de la Gloire des confesseurs. Son tombeau attirait déjà au VIe siècle un grand nombre de pieux visiteurs. Grégoire de Tours le dit expressément: " Qui sepultus in terris, caelis se vivere multis virtutibus manifestat. Nam energumeni, frigoritici caeterique infirmi plerumque ad ejus tumulum exorantes accepta incolumitate recedunt (3). "

5. *Hic sunt reliquiae sancti Meiardi* (?) *episcopus.* L'avant-dernier mot de cette cédule présente une difficulté de lecture. Il commence par les lettres *Me* et finit par les lettres *rdi;* mais entre ces deux groupes de lettres il y a un double trait qui peut s'interpréter par *ia*, par *a*, ou peut être par *ta*. Quoiqu'il en soit,

(1) « Eodem tempore initiata est basilica apostolorum Philippi et Jacobi. » *Liber pontificalis,* chap. relatif à Pélage. — « Hic perfecit ecclesiam apostolorum Philippi et Jacobi et dedicavit eam. » *Ibid.*, chap. relatif à Jean III.

(2) Peristephanon XI, Passio Hippolyti, vers 189 et suiv.

(3) Ed. Bordier, III, 16.

il parait certain que le texte se rapporte à saint Médard. Nous savons par Grégoire de Tours qu'on avait d'abord élevé sur la sépulture de saint Médard près de Soissons un édicule recouvert de branchages et qu'après la construction d'un temple plus en rapport avec la célébrité du saint évêque, on taillait dans ces branchages de petites brochettes pointues qui passaient pour avoir la vertu de guérir les maux de dents: " Et quia, priusquam templum aedificaretur, erat super sepulcrum sancti cellula minutis contexta virgultis, et dedicato templo haec fuit amota, dignum est ut de ipsius ligni tenuitate magnum aliquid proferamus. Nam saepius de eo hastulae factae, parumper acutae, dolori dentium remedia contulerunt (1). „ C'était peut-être une de ces brochettes qu'on avait renfermée dans le reliquaire de Vergy.

6. *Hic sunt pignora sancti Martini.* Les quatre livres que Grégoire de Tours a intitulés *De virtutibus sancti Martini* montrent avec quelle abondance les reliques de saint Martin étaient répandues au VIe siècle sur tous les points de la Gaule. Elles consistaient le plus souvent en sachets ou en ampoules dans lesquels on enfermait de la terre, de la poussière, de l'huile ou de la cire recueillie sur le tombeau du saint. Le mot *pignora*, qui dans la cédule de Vergy désigne les reliques de saint Martin, est souvent employé avec le même sens par Grégoire de Tours. C'est ainsi qu'en parlant des reliques de saint Martin qui furent envoyées à Leudovalde, évêque d'Avranches, il dit: " Quando beati pignora in sanctum locabantur altare ... (2). „

7. *Hic sunt patrocina sancti Petri et Paullo Roma civio.* La qualification de citoyen romain donnée ici à saint Paul doit être une réminiscence du *civis Romanus* du chapitre 22 des Actes des

(1) *De gloria confessorum,* c. XCV; éd. Bordier, III, 92 et 94.
(2) *De virtutibus sancti Martini,* II, XXXVI, éd. Bordier, II, 154.

apôtres. — Quant au mot *patrocina*, mauvaise leçon du mot *patrocinia*, il faut y voir un synonyme du mot *reliquiae*. Les exemples de cette acception ne sont pas rares. Ainsi, un capitulaire de l'année 742 n'autorise à suivre l'armée que les ecclésiastiques employés au service divin, notamment ceux qui portaient les reliques des saints: " Propter divinum mysterium, missarum scilicet solemnia adimplenda, et sanctorum patrocinia portanda (1). " — Le terme *patrocinia*, appliqué à des reliques de saint Pierre, se trouve dans l'histoire de la translation de saint Maur, qui fut écrite en 868 par Odon, abbé de Glanfeuil (2): " Beati quoque Petri apostoli patrocinia simili modo ibidem sunt reperta.... "

Les reliques de saint Pierre et de saint Paul que possédait l'église de Vergy devaient être des morceaux d'étoffe qui avaient été mis en contact avec les tombeaux des saints apôtres. Saint Grégoire le Grand nous fournit à cet égard des renseignements très cisconstanciés. A l'impératrice Constantine, qui lui avait demandé le chef de saint Paul, il répondit, en 594, qu'il lui était interdit de toucher à un trésor aussi précieux; mais, ajoute-t-il, les Romains ont coutume d'approcher des corps saints des morceaux d'étoffes qui deviennent ainsi de véritables reliques, et qu'on fait servir en cette qualité à la dédicace des églises (3). Grégoire de Tours nous a décrit en détail le procédé par lequel on se procurait à Rome des reliques de saint Pierre. On descendait sur le tombeau du saint apôtre un morceau d'étoffe qui avait été préalablement pesé avec beaucoup d'exactitude; on le retirait après

(1) *Monum. Germ. hist. Leges,* I, 16.

(2) *Acta sanctorum,* nouv. éd., Jan., II, 338.

(3) « Romanis consuetudo non est, quando sanctorum reliquias dant, ut quidquam tangere praesumant de corpore; sed tantummodo in pyxide brandium mittitur, atque ad sacratissima corpora sanctorum ponitur; quod levatum, in ecclesia quae est dedicanda, debita cum veneratione reconditur; et tantae per hoc ibidem virtutes fiunt, acsi illuc specialiter eorum corpora deferantur. » *Registrum,* l. IV, ep. 30.

des jeûnes et des prières, et si le poids de l'étoffe avait augmenté au cours des dévotions, on reconnaissait que la prière du fidèle avait été exaucée (1).

Il resterait a faire connaître l'histoire du reliquaire dans lequel ont été trouvées les cédules dont je viens de donner l'explication. C'est une tâche dont saura s'acquitter M. le curé de Morey.

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter. C'est pour rappeler que les authentiques de Vergy sont tout à fait du même genre et du même temps qu'une bandelette de parchemin jadis conservée dans une chasse de la cathédrale de Chartres, et aujourd'hui déposée aux Archives d'Eure et Loir :

† *Hyc sunt pignora de coberturio domno Monulfo Trejectensi episcopo.*

Un fac-similé héliographique en a été donné en 1878 dans le *Musée des Archives départementales* (2). Précédemment le texte en avait été publié et commenté par mon savant confrère et ami M. Le Blant (3), qui mieux que personne était désigné pour mettre en lumière les cédules de Vergy. Puisqu'il a bien voulu m'en charger, je le remercierai de m'avoir fourni une occasion de m'associer aux travaux de l'Ecole qu'il dirige avec tant de compétence et de dévouement.

(1) « Quod si beata auferre desiderat pignora, palliolum aliquod momentana pensatum jacit intrinsecus, deinde vigilans ac jejunans, devotissime deprecatur ut devotioni suae virtus apostolica suffragetur. Mirum dictu! Si fide hominis praevaluerit, a tumulo palliolum elevatum ita imbuitur divina virtute, ut multo amplius quam prius pensaverat ponderet; et tunc scit qui levaverit, cum ejus gratia sumpsisse quod petiit. » *De gloria martyrum,* XXVIII; éd. Bordier, I, 74.

(2) Planche I, notice 1.

(3) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule,* I, 311 et 312.

LÉOPOLD DELISLE.

EXTRAITS DES ARCHIVES DU VATICAN

POUR SERVIR A L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DU MOYEN-AGE.

(Suite et fin. Voyez IIe année, Fasc. V, p. 435-460).

XVII.

NICCOLÒ DOMENICI.

Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur cet écrivain dont le nom paraît avoir échappé à tous les bibliographes. La bulle de Jean XXII publiée ci-dessous contient tout ce que nous savons de lui. Professeur à la faculté de médecine de Pérouse, il composa un petit traité *De regimine sanitatis* et le fit offrir au pape par l'archiprêtre de Pérouse. Jean XXII le remercia par la lettre suivante.

Avignon, 25 août 1323.

Dilecto filio Nicolao Dominici de Perusio, phisice professori.

Libellum de regimine sanitatis per te nobis scriptum et transmissum per dilectum filium Franciscum archipresbiterum ecclesie Perusine gratanter accepimus, in cujus traditione composita periti artificis commendamus ingenium et in ejus compositione solicitum zelum devotionis immodice actione prosequimur gratiarum (1).

Datum Avinione VIII kal. sept., anno VIIo.

(*Secretae*, reg. no 111, fo 328 vo).

(1) La fin de cette bulle paraît alterée par le scribe; il faut probablement lire: *in cujus compositione periti artificis commendamus ingenium, et in ejus traditione solicitum zelum* etc.

XVIII.

GIOVANNI D'ANDREA.

En refaisant après Mazzuchelli et l'abbé de Sade la biographie de Giovanni d'Andrea, " il più celebre canonista non solo di questo secolo, ma forse ancor d'ogni tempo, „ Tiraboschi faisait remarquer avec raison que " quanto più ne è chiaro il nome, tanto più incerte ne sono le azioni e la vita „ (1). Fantuzzi, venant après Tiraboschi, a enrichi de maints détails inédits la vie de l'illustre jurisconsulte bolonais; il a publié ou analysé un certain nombre de bulles de Jean XXII qui concernent Giovanni d'Andrea et mettent en lumière son rôle politique si important dans les troubles de la Romagne (2). Les bulles que nous publions ci-dessous n'ont pas été connues de Fantuzzi; elles ne sont pas moins interéssantes que celles qu'il a signalées. Souhaitons que quelque savant italien les mette prochainement en œuvre et nous donne sur Giovanni d'Andrea un travail analogue à celui de M. Labanca sur Marsilio de Padoue.

I. — Avignon, 28 juin 1322.

Lettre de félicitations adressée par le pape Jean XXII à G. d'Andrea sur son dévouement aux intérêts du Saint Siège.

Dilecto filio magistro Johanni Andree.

Quam prompte duxeris venerabilem fratrem nostrum Franciscum, Ariminensem episcopum, in hiis que pro parte nostra habuit cum dilectis filiis.. potestati,.. capitaneo, ancianis, consilio et comuni Bono-

(1) *Storia della letteratura italiana*, tomo V, libro II, capo V.
(2) *Scrittori bolognesi*, I, 248.

niensibus expedire, quamque votive sibi astiteris in premissis, consiliis et auxiliis oportunis, innotuit nobis fidelis relatio episcopi antedicti; pro quibus devotionem tuam multipliciter in Domino commendantes, scire te volumus nostram tibi et apostolice sedis uberiorem meruisse gratiam non indigne.

Datum ut supra (1).

(*Secretae*, reg. nº 111, fº 179 vº).

II. — Avignon, 7 novembre 1322.
Même objet.

Dilecto filio magistro Johanni Andree, utriusque juris professori.

Grata relatione nos noveris percepisse quod devotionem quam geris sicut benedictionis filius ad Romanam ecclesiam matrem tuam in apertum operis exhibitione producens, pro nostris et ejusdem ecclesie negotiis dirigendis et utiliter promovendis ad curas quotiens expedit promptis et liberalibus affectibus accedere, non accessurus alias, non ommittis; super quo tue devotionis promptitudinem cum gratiarum actionibus multipliciter in Domino commendantes, discretionis tue providentiam circumspectam rogamus attentius et hortamur quatinus incepta laudabiliter in hac parte sic continuatione solida prosequaris quod nostram et apostolice sedis gratiam tibi propter hoc uberius vindices non indigne.

Datum ut supra (2).

(*Ibid.*, fº 372 vº).

III. — Avignon, 4 mai 1324.

Nomination de Francesco, fils de Giovanni d'Andrea, à un canonicat de l'église de Bologne, avec dispense d'âge.

Dilecto filio Francesco, nato dilecti filii Johannis Andree de Bononia, doctoris decretorum, canonico Bononiensi.

Tue laudabilia juventutis indicia que, prout testimonio fide digno percepimus, verisimiliter pollicentur quod te virum producere debeas,

(1) La bulle précedente est ainsi datée: dat. Avin. IIII kal. jul., aº VIº.
(2) La bulle précédente est ainsi datée: dat. Avin. VII id. nov., aº VIIº.

favente divina gratia, virtuosum merito nos inducunt ut personam tuam favoribus apostolicis prosequamur. Hinc est quod nos volentes tibi nullum ecclesiasticum beneficium assecuto premissorum consideratione gratiam facere specialem, canonicatum ecclesie Bononiensis cum plenitudine juris canonici apostolica tibi auctoritate conferimus et de illo etiam providemus; prebendam vero.... non obstante quod in undecimo etatis tue anno vel circa illum constitutus etatem aptam non attingis ad ordines quos prebenda requirit....

Datum Avinione IIII non. maii, anno VIII°.

(*Communes*, reg. n° 77, bulle n° 1452).

IV. — Même date.

Nomination de Federigo, fils de G. d'Andrea, à un canonicat de l'église d'Aquileja, avec dispense d'âge.

Dilecto filio Frederico nato dilecti filii Johannis Andree de Bononia, doctoris decretorum, canonico Aquilegensi.

Ex laudabilibus juventutis tue studiis, sicut testimonio fide digno percepimus, colligitur evidenter quod te virum producturus existas, favente divina clementia, virtuosum, nosque propterea personam tuam paterna benivolentia prosequentes libenter tibi reddimur in exhibitione specialis gratie liberales. Volentes itaque tibi nullum ecclesiasticum beneficium assecuto premissorum intuitu liberalitatis apostolice januam aperiri, canonicatum ecclesie Aquilegensis.... (ut supra).... non obstante quod in quinto decimo etatis tue anno vel circa illum constitutus..... (ut supra).

Datum Avinione IIII non. maii, anno VIII°.

(*Ibid.*, bulle n° 1475).

V. — Même date.

Nomination de Federigo, fils de G. d'Andrea, à un canonicat de l'église de Cividale del Friuli.

Eidem.

Ex laudabilibus etc.... canonicatum ecclesie sancte Marie Civitatensis Aquilegensis diocesis.... (ut supra).

Datum ut supra. (*Ibid.*, bulle n° 1476).

VI. — 1326.

Lettre de Jean XXII à G. d'Andrea le remerciant de son dévouement aux intérêts du Saint Siège.

Dilecto filio Johanni Andree de Bononia, decretorum doctori.

Preter illa quibus te, fili, tuarum litterarum placida series gratum nuper nobis effecit, specialiter illud ante nostris affectibus gratificasse te gaudeas quod in honorem nostrum et sancte romane ecclesie ac fidelium regionis obsequium docta tue probitatis et industrie studia nostris et apostolice sedis nunciis, prout fida testatur assertio, fideliter astiterunt; super quibus devotionem tuam cum gratiarum actionibus sinceris in Domino laudibus commendantes, affectionem tuam paternis affectibus exhortamur quatinus sic futura continuatis affectibus ad preterita dirigas commendandus, quod preter premium retributionis eterne nostram et dicte sedis gratiam tibi fuisse propiciam in tuis operibus recognoscas (1).

(*Secretae,* reg. nº 113, fº 359 vº).

VII. — Avignon, 13 novembre 1327.

Lettre de Jean XXII à G. d'Andrea lui annonçant qu'il lui a accordé les faveurs qu'il lui avait fait demander.

Dilecto filio Johanni Andree, decretorum doctori.

Dilectum filium Johannem Terrasini tuum sororium, quem tam tue quam ipsius devotionis obtentu pridem ad nostri presentiam venientem benigne audivimus, ecce tam super tuis quam ipsius peticionibus, quantum cum Deo potuimus, remittimus favorabiliter expeditum, tuam in Domino prudentiam exhortantes quatinus devotionem solitam ad nos et matrem tuam sanctam Romanam ecclesiam, super qua nobis lauda-

(1) Cette bulle n'est pas datée, mais le registre 113 dans lequel elle se trouve ne contient que des bulles de la 8e et de la 9e année du pontificat de Jean XXII.

biliter commendaris, continuans de bene semper in melius per incrementa virtuosorum operum studeas augmentare.

Datum Avinione idibus nov., anno XII°.

(*Ibid.*, reg. n° 114, f° 126).

XIX.

ROBERTO DE' BARDI.

Roberto de' Bardi était aussi célèbre au XIVe siècle comme théologien et comme prédicateur que Giovanni d'Andrea comme canoniste; Filippo Villani, écrivant vers 1390, lui a consacré une notice dans son ouvrage sur les Florentins illustres. Ce qui sauvera à jamais son nom de l'oubli, c'est sa liaison avec Pétrarque: en 1340, au nom de l'université de Paris, dont il était chancelier, il écrivit à son illustre ami pour l'inviter à venir recevoir dans cette ville la couronne poétique qu'on lui offrait en même temps à Rome. Les deux bulles suivantes, toutes deux inédites, offrent de l'intérêt pour la biographie de Roberto de' Bardi: la première nous apprend qu'il portait en 1323 le titre de doyen de Glasgow, lorsqu'il fut pourvu d'un canonicat à Verdun; la seconde nous révèle la date exacte de sa nomination à la haute dignité de chancelier de Paris et nous fait connaître les circonstances dans lesquelles cette nomination eut lieu.

I. — Avignon, 12 septembre 1323.

Nomination de Roberto de'Bardi à un canonicat de l'église de Verdun.

Dilecto filio Roberto de Bardis de Florentia, canonico Virdunensi, salutem.

Digne agere credimus cum ad provisionem illorum apostolice liberalitatis januam aperimus qui propter sua probitatis et aliarum virtu-

tum merita digni gratia reputantur qua et ipsis retributione condigna respondetur et alii ad virtutum cultum eorum invitantur exemplo. Hec igitur in te super fide dignorum testimonia te commendantium benigna consideratione pensantes, et volentes propter hoc personam tuam favore prosequi gratie specialis, canonicatum ecclesie Virdunensis cum plenitudine juris canonici apostolica auctoritate tibi conferimus et de illo etiam providemus; prebendam vero.... non obstante quod in ecclesia Glasguensi decanatum et canonicatum sub expectatione prebende nosceris obtinere....

Datum Avinione II id. sept. anno VIII°.

In eundem modum *dilectis filiis.. sancti Pauli et.. sancti Augerici Virdunensis monasteriorum abbatibus* ac *Mano de Ameriis, canonico Remensi.*

(Reg. de Jean XXII, n° 76, bulle n° 175).

II. — Avignon, 7 mars 1336.

Nomination de R. de' Bardi à la chancellerie de l'église de Paris.

Dilecto filio magistro Roberto de Bardis de Florentia, canonico et cancellario ecclesie Parisiensis, sacre theologie doctori, salutem.

Dum litterarum scientiam, morum elegantiam et alia dona virtutum quibus personam tuam, prout testimonio fide dignorum accepimus, Dominus insignivit diligenter attendimus, apostolico te favore dignum conspicimus et prerogativa favoris et gratie specialiter attolendum. Cum itaque cancellaria ecclesie Parisiensis per obitum quondam magistri Guillelmi Bernardi, ejusdem ecclesie cancellarii, sacre theologie doctoris, qui pridem apud apostolicam sedem diem clausit extremum, apud eandem sedem vacare noscatur ad presens,.... Nos volentes personam tuam premissorum intuitu prerogativa prosequi gratie specialis, cancellariam eandem sic vacantem cum omnibus juribus ac pertinentiis suis apostolica tibi auctoritate conferimus et providemus de illa.... non obstante quod in eadem Parisiensi et Virdunensi ecclesiis canonicatos et prebendas nosceris obtinere....

Datum Avinione nonis martii, anno secundo.

In eundem modum *dilectis filiis.. sancte Genovefe Parisiensis et..*

sancti Guillelmi de Pratis Parisiensis monasteriorum abbatibus, ac Symoni Sapiti, canonico Florentino, capellano nostro.

(Reg. de Benoît XII, nº 121, bulle nº 80).

XX.

PHILIPPE DE VITRI.

Comme Roberto de' Bardi, comme Giovanni d'Andrea, Philippe de Vitri était lié avec Pétrarque, dont il avait fait la connaissance à la cour pontificale d'Avignon: nous possédons deux lettres adressées au prélat français par le poète italien, et dans l'une d'elles Pétrarque décerne à son ami le titre plus flatteur peut-être que mérité de *poeta nunc unicus Galliarum* (1). Pierre Bersuire, ami commun de Pétrarque et de Philippe de Vitri, appelle ce dernier *vir utique excellentis ingenii, moralis philosophie historiarumque et antiquitatum zelator precipuus et in cunctis mathematicis scientiis eruditus* (2).

L'érudition contemporaine n'a pas négligé complètement Philippe de Vitri. En 1850 Prosper Tarbé a publié *Les œuvres de Philippe de Vitry* (3) et a fait précéder son édition de longues recherches biographiques (p. I - XXXIV). Malheureusement le poème des *Métamorphoses d'Ovide moralisées* publié par Tarbé n'est pas de Philippe de Vitri, mais de Chrestien Legouais de Sainte More: M. Hauréau l'a démontré recémment, (4) de sorte

(1) Voyez P. Paris, *Les manuscrits français de la bibliothèque du roi,* III, 177.

(2) Passage cité par M. Hauréau dans le mémoire indiqué plus loin.

(3) Cette édition forme le 8e volume de la collection des *Poètes de Champagne antérieurs au XVIe siècle.*

(4) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, t. XXX, 2e partie.

que dans le gros volume de Tarbé 32 vers seulement (le *Dit du franc Gontier*) appartiennent à notre auteur (1). Tarbé n'a pas été beaucoup plus heureux dans sa biographie que dans son édition. D'après lui Philippe de Vitri, nommé évêque de Meaux en 1350 et mort le 9 juin 1361, ne serait entré dans les ordres que très peu de temps avant sa nomination à l'évêché de Meaux; il aurait été marié et serait père d'un certain Michel de Vitri qui obtint de Philippe VI la garde du château de Chauni. Les deux bulles que nous publions ci-dessous montrent que l'opinion de Tarbé est complètement erronée; Michel de Vitri pouvait être le frère, mais non pas le fils de l'évêque de Meaux.

Dès 1323 Philippe de Vitri était dans les ordres; (2) il possédait un canonicat avec prébende à Clermont-en-Beauvaisis, et il avait été reçu chanoine en expectative de prébende à Soissons et à Cambrai. Le 3 janvier 1323, Jean XXII lui conféra un canonicat en expectative de prébende dans la cathédrale de Verdun et l'autorisa à cumuler ce nouveau bénéfice avec ceux qu'il possédait déja.

Dix ans plus tard Philippe de Vitri était chanoine prébendé à Soissons, à Verdun, à Saint-Quentin, à Clermont en Beauvaisis et à Vertus, et ces cinq prébendes lui constituaient un revenu annuel de cent cinquante livres tournois; une bulle du pape lui assurait à l'avance la possession de la première dignité vacante

(1) On possède encore de Ph. de Vitri des traités inédits sur l'art musical, et Tarbé signale dans un manuscrit du British Museum un poème français en stances de six vers qui porte cette rubrique: « *le chappel des fleurs de lys,* par Me Philippe de Vittery, jadis evesque de Meaulx. »

(2) Tarbé supposait avec vraisemblance que Philippe de Vitri était né entre 1285 et 1295. En 1876 M. L. Delisle a découvert dans le ms. Reg. 544 du Vatican des notes autographes de Philippe de Vitri; l'une d'elles nous apprend qu'il naquit le 31 octobre 1291. (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1876, p. 510).

dans l'église de Soissons (1), et pourtant il obtint encore de Jean XXII une nouvelle bulle, datée du 19 décembre 1332, qui lui conférait un sixième canonicat, avec prébende en expectative, à Aire en Artois.

I. — Avignon, 3 janvier 1323.

Jean XXII nomme Philippe de Vitri chanoine de Verdun.

Dilecto filio Philippo de Vitriaco, canonico Virdunensi, salutem etc. Laudabile testimonium quod tibi de honestate morum et vite aliisque virtutum meritis perhibetur rationabiliter nos inducit ut ad personam tuam apostolice provisionis dexteram extendamus. Horum igitur consideratione volentes tibi gratiam facere specialem, canonicatum ecclesie Virdunensis cum plenitudine juris canonici ac prebendam integram liberam, non sacerdotalem, nulli alii de jure debitam, si qua vacat ad presens in dicta ecclesia, apostolica auctoritate tibi conferimus..... nonobstantibus.... quod in ecclesia Beate Marie castri Clarimontis, Belvacensis diocesis, canonicatum obtines et prebendam et in Suessionensi ac sancti Gaugerici Cameracensi ecclesiis sub expectatione prebendarum in canonicum es receptus....

Datum Avinione III. non. januarii, anno septimo.

In eundem modum *dilectis filiis.. decano sancti Salvatoris de Hericione, Bituricensis diocesis, et.. archidiacono Brebantino, Cameracensis, ac Johanni de Alis, canonico Meldensis ecclesiarum.*

(Reg. de Jean XXII, sur parch. coté 74, nº 388).

II. — Avignon, 19 décembre 1332.

Jean XXII nomme Philippe de Vitri chanoine de Saint-Pierre d'Aire.

Dilecto filio Phylippo de Vitriaco, canonico ecclesie sancti Petri Ariensis, Morinensis diocesis, salutem.

Probitatis et virtutum merita quibus personam tuam fide dignorum testimonio juvari percepimus nos inducunt ut tibi reddamur ad gratiam

(1) C'est en vertu de cette bulle (à laquelle il est fait allusion dans notre bulle nº II) que Philippe de Vitri devint plus tard archidiacre de Brie. (Voyez l'abbé de Sade, *Mém. sur Pétrarque* III, 53).

liberales. Volentes itaque hujusmodi meritorum tuorum obtentu gratiam tibi facere specialem, canonicatum ecclesie sancti Petri Ariensis, Morinensis diocesis, cum plenitudine juris canonici apostolica auctoritate tibi conferimus et de illo etiam providemus, prebendam vero..... nonobstantibus.... seu quod in Suessionensi, Virdunensi, sancti Quintini, Beate Marie de Claromonte et sancti Johannis de Virtute, Noviomensis, Belvacensis et Cathalaunensis diocesium ecclesiis canonicatus et prebendas, que quidem prebende centum quinquaginta libras turonensium parvorum portatas in valore annuo non excedunt, obtines, et in eadem Suessionensi ecclesiis (*sic*) dignitatem, personatum seu officium ex apostolica gratia sub certa forma nosceris expectare....

Datum Avinione XIIII. kal. januarii, anno decimo septimo.

In eundem modum *dilectis filiis .. sancte Genovefe Parisiensis, et .. sancti Auberti Cameracensis monasteriorum abbatibus, ac Johanni de Firmitate, canonico Virdunensi, salutem.*

(Reg. de Jean XXII, coté 104, bulle nº 317).

XXI.

PIERRE BERSUIRE.

Le regretté Léopold Pannier a attaché son nom à celui de Pierre Bersuire, et l'on peut dire que peu d'écrivains du moyen âge ont trouvé des biographes aussi soigneux que lui (1). Il faut le reconnaître néanmoins, il y a encore bien des points obscurs dans la biographie du célèbre bénédictin, et, malgré toutes ses recherches, Pannier n'a fait qu'une assez maigre moisson de documents relatifs à son personnage. Il ne faut en accuser sans doute que l'insuffisance des sources où il a pu puiser, et voir là une nouvelle preuve de la pauvreté des fonds d'archives que l'on a exploités jusqu'ici au profit de l'histoire littéraire. Les

(1) *Notice biographique sur le bénédictin P. Bersuire*, dans *Bibl. de l'École des chartes,* année 1872, p. 325-364.

archives pontificales sont autrement riches et vont nous permettre de rectifier et de compléter sur plusieurs points les résultats auxquels était arrivé Pannier.

“ Nous ne savons, dit le biographe de Bersuire, d'après quelle source l'abbé de Sade prétend qu'il entra de bonne heure dans l'ordre de saint François: il n'y a trace de cela nulle part. „ Pannier a eu tort de tenir trop peu de compte de l'affirmation de l'abbé de Sade, car celui-ci avait a sa disposition une source excellente, à savoir les registres pontificaux d'Avignon (minutes sur papier) qui n'ont été transportés au Vatican qu'à la fin du XVIII[e] siècle. Nous avons facilement retrouvé la bulle de Jean XXII à laquelle renvoie l'abbé de Sade (ci-dessous n° 1), et cette bulle nous apprend en effet authentiquement que Bersuire avait d'abord été franciscain. La pièce est du 3 août 1332: Bersuire avait alors, et depuis un certain temps, abandonné l'ordre de saint François pour celui de saint Benoît et il se trouvait dans l'abbaye bénédictine de San Salvador, au diocèse de Tuy (1). Cette dernière circonstance est assurément faite pour nous surprendre, et nous ne nous attendions pas à trouver notre Poitevin dans un monastère espagnol. Il ne saurait y avoir erreur pourtant sur l'identité de la personne: notre bulle confère à *Petrus Berchorii* „ le prieuré de la Fosse (2), dépendance immédiate de Saint-Florent de Saumur, et elle lui assure un rang

(1) L'abbé de Sade dit: « Saint-Sauveur au diocèse de Poitiers »; mais la bulle porte bien *Tudensis* et non *Pictavensis diocesis*. On pourrait croire à une erreur du scribe qui aurait transcrit *Tudensis* au lieu de *Turonensis;* mais pas plus dans le diocèse de Tours que dans celui de Poitiers on ne connaît d'abbaye bénédictine de Saint-Sauveur. Il faut avouer d'autre part que Florez *(España sagrada,* t. 23) ne parle pas de cette abbaye de San Salvador au diocèse de Tuy.

(2) La Fosse-de-Tigné, canton de Vihiers (Maine-et-Loire). M. Célestin Port, dans son dictionnaire si érudit du département de Maine-et-Loire, n'a pu connaître ce fait et inscrire Pierre Bersuire en tête de la liste des prieurs de la Fosse-de-Tigné qu'il a donnée.

parmi les moines de cette dernière abbaye; ce *Berchorii* ne peut être que notre Bersuire qui a été en effet moine de Saint-Florent de Saumur, ainsi que Pannier l'avait dejà montré.

Bersuire ne paraît pas avoir gardé longtemps le prieuré de la Fosse que lui avait conféré Jean XXII. En 1336 nous le trouvons prieur de Bruyères-le-Châtel (1), sans savoir à quelles circonstances il devait la possession de ce nouveau bénéfice, qui d'ailleurs n'avait rien d'incompatible avec sa qualité de moine de Saint-Florent de Saumur, puisque c'était également une dépendance de l'abbaye. Il avait su se concilier la faveur de son abbé (2), et celui-ci le recommanda au pape Benoît XII: une bulle pontificale du 4 octobre 1336 lui conféra, à la prière de son supérieur, l'expectative d'un bénéfice dépendant de l'abbaye et à la nomination de l'abbé (ci-dessous, nº II), bénéfice qui pouvait aller jusqu'à 100 livres tournois, s'il était *cum cura*, et à 80 seulement s'il était *sine cura*. La recommandation de l'abbé de Saint-Florent n'était pas le seul titre de Bersuire aux faveurs pontificales, et la bulle de Benoît XII rappelle que depuis son enfance il s'était livré à l'étude de la théologie, " *ab annis puerilibus in sacre theologie studi laborasti*. " Cette étude nécessitait évidemment sa présence à la cour pontificale ou dans quelque université, et l'on peut croire avec Pannier qu'il ne résida guère dans les bénéfices ecclésiastiques qui lui étaient confiés.

On ne voit pas bien quel genre de faveur constituait pour Bersuire la bulle précitée du pape Benoît XII. Cette bulle en effet lui assurait à la première vacance un bénéfice de 100 livres tournois, mais à la condition qu'il abandonnerait son prieuré de Bruyères aussitôt qu'il serait en possession du nouveau bé-

(1) Arr. de Corbeil (Seine-et-Oise).

(2) Cet abbé était Hélie de Saint-Yrieix qui devint plus tard évêque d'Uzès et enfin cardinal.

néfice, et ce prieuré de Bruyères — comme nous l'apprend une troisième bulle — représentait un revenu annuel de 190 livres parisis. La bulle d'ailleurs resta sans effet et six ans plus tard Bersuire était toujours prieur de Bruyères-le-Châtel; mais sa liaison avec le cardinal Pierre des Prés, dont il était " *familiaris et continuus commensalis*, " lui valut en échange un nouveau prieuré, celui de Clisson (1) que le cardinal dut abandonner après avoir pris possession du prieuré du Monestier (2), au diocèse de Riez. En devenant prieur de Clisson, Bersuire cessait d'appartenir à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur: il en avait été moine, au moins de nom, pendant dix ans, car sa nomination à Clisson est du 30 juin 1343. Il dut entrer dès lors à Saint-Jouin de Marnes (3), dont Clisson était une dépendance (ci-dessous, bulle nº III).

Dès 1351, ainsi que l'a montré Pannier, Bersuire était chambrier d'un nouveau monastère bénédictin, Notre-Dame-de-Coulombs, au diocèse de Chartres (4). Aucun document ne nous apprend la cause ni l'époque précise de ce nouveau changement; mais une quatrième bulle vient nous renseigner d'une façon précise sur sa dernière évolution, je veux dire son passage de Coulombs au monastère de Saint-Éloi de Paris. A l'aide des documentes qu'il avait pu consulter, Pannier avait sinon établi, au moins conjecturé que Bersuire avait dû devenir prieur de Saint-Éloi en 1354, et échanger son office de chambrier de Coulombs avec Pierre Gresle, son prédécesseur immédiat à Saint-Éloi. Une bulle d'Innocent VI du 8 avril 1354 vient confirmer cette con-

(1) Chef-lieu de canton de la Loire-Inférieure.
(2) Chef-lieu de canton des Hautes-Alpes.
(3) Canton d'Airvault (Deux-Sèvres). L'abbé de Sade a connu cette bulle.
(4) Canton de Nogent-le-Roi (Eure-et Loir).

jecture fort sensée: c'est une approbation donnée par le pape à l'échange fait par Bersuire avec Pierre Gresle (bulle n° IV).

I. — Avignon, 3 août 1332.

Nomination de Pierre Bersuire au prieuré de la Fosse par le pape Jean XXII, et régularisation de son passage de l'ordre de saint François à celui de saint Benoit.

Dilecto filio Petro Berchorii, priori prioratus de Fossa, ordinis sancti Benedicti, Malleacensis diocesis, salutem.

Religionis zelus, vite ac morum honestas aliaque in te ingentia dona virtutum super quibus apud nos fide dignorum testimonio commendaris, nos inducunt ut personam tuam favore benivolo prosequamur. Cum itaque prioratus de Fossa, monasterio sancti Florentii prope Salmurum, ordinis sancti Benedicti, Malleacensis et Andegavensis diocesium, immediate subjectus et per ipsius monasterii monachos solitus gubernari, cujus quidem prioratus fructus, redditus et proventus viginti quatuor librarum parvorum turonensium, secundum taxationem decime, ut asseritur, valorem annuum non excedunt, ex eo vacare noscatur ad presens quod dilectus filius Mandon, nunc de Cossé, dicti ordinis, Cenomanensis diocesis, olim predicti de Fossa prioratuum prior, dictum prioratum de Cossé auctoritate nostra sibi collatum extitit pacifice assecutus, nullusque preter nos de dicto prioratu de Fossa disponere possit hac vice pro eo quod nos dudum ante vacationem hujus predicti prioratus de Fossa, omnes prioratus ac dignitates, personatus et officia ceteraque benefitia ecclesiastica quorumcumque que per assecutionem pacificam aliorum prioratuum, offitiorum et benefitiorum ecclesiasticorum per nos seu auctoritate nostra tunc eis collatorum et in antea conferendorum ubicunque vacare contingeret nostre et apostolice sedis collationi et dispositioni specialiter reservantes decrevimus ex tunc irritum et inane si secus de illis per quoscunque quavis auctoritate scienter vel ignoranter contingeret attemptari: Nos, volentes tibi predictorum virtutum et meritorum tuorum obtentu facere graciam specialem, eundem prioratum de Fossa sic vacantem cum omnibus juribus et pertinentiis suis apostolica tibi auctoritate conferimus et de illo etiam providemus, decernentes te, postquam hujusmodi prioratum fueris pacifice

assecutus, de monasterio Sancti Salvatoris, dicti ordinis, Tudensis diocesis, cujus existis monachus, ad prefatum monasterium sancti Florentii auctoritate apostolica transferendum et in eo recipiendum in monachum et in fratrem et sincera in domino caritate tractandum.... nonobstante quod tu olim de ordine fratrum minorum quem expresse professus fueras ad ordinem sancti Benedicti de licentia tui superioris qui nunc erat te transtulisti ac felicis recordationis Bonifatii pape VIII, ac Clementis V predecessorum nostrorum Romanorum pontificum et aliis quibuscumque constitutionibus.... Nos insuper tecum ut premissis omnibus nequaquam obstantibus predictum prioratum libere recipere, et licite retinere necnon vocem in capitulo habere valeas et ad alias dignitates, offitia et benefitia ecclesiastica dicti ordinis sancti Benedicti eligi et assumi possis auctoritate apostolica ex uberioris dono gratie dispensamus. Nulli ergo, etc.

Datum Avinione III. non. augusti, anno sexto decimo.

In eundem modum *venerabilibus fratribus.. Malleacensi et.. Lutionensi episcopis, ac dilecto filio Oliverio de Cerzeto, canonico Pictavensi, capellano nostro.* Religionis zelus etc.

(Reg. sur parchemin, coté 102, bulle n° 1229).

II. — Avignon, 4 octobre 1336.

Provision en faveur de Pierre Bersuire, prieur de Bruyères-le-Châtel, d'un bénéfice de 80 ou 100 livres tournois à la nomination de l'abbé de Saint-Florent de Saumur.

Dilecto filio Petro Berchorii (1), *priori prioratus de Brueriis castro, ordinis sancti Benedicti, Parisiensis diocesis, salutem.*

Religionis celus, vite ac morum honestas et alia probitatis et virtutum merita super quibus apud nos fide dignorum commendaris testimonio nos inducunt ut ad personam tuam apostolice liberalitatis dextram extendamus. Volentes itaque tibi qui, ut asseritur, ab annis puerilibus in sacre theologie studiis laborasti, pro quo etiam dilectus filius Helias, abbas monasterii sancti Florentii de Salmuro, ordinis sancti Benedicti, Andegavensis diocesis, nobis in hac parte humiliter supplicavit,

(1) *Ms.* Bercherii.

premissorum intuitu gratiam [facere] specialem, benefitium ecclesiasticum cum cura vel sine cura, etiam si offitium, prioratus, prepositura vel administratio existat, nulli alii de jure debitum, consuetum per monachos dicti monasterii, cujus existis monachus, gubernari, cujus quidem beneficii fructus, redditus et proventus, si cum cura, centum, si vero sine cura fuerit ottuaginta librarum turonensium parvorum, secundum taxationem decime, valorem annuum non excedat, spectans ad collationem, provisionem seu quamvis aliam dispositionem abbatis qui est pro tempore dicti monasterii.... conferendum tibi.... donationi apostolice reservamus.... nonobstantibus.... seu quod prioratum de Brueriis castro, dicti ordinis, Parisiensis diocesis, nosceris obtinere. Volumus autem quod quamprimum vigore presentis gratie hujusmodi beneficium fueris pacifice assecutus eundem prioratum de Brueriis castro, quem extunc vacare decernimus, omnino, prout etiam ad id te obtulisti spontanee, dimittere tenearis. Nulli ergo etc.

Datum Avinione IIII. non. octobris, anno secundo.

In eundem modum *dilectis filiis Roberto Chareti, canonico Claromontensi, et.. Lucionensi, ac.. Pictavensi officialibus salutem etc.*

(Reg. de Benoît XII en parch. coté 122, bulle n° 339).

III. — Avignon, 30 juin 1342.

Nomination de Pierre Bersuire au prieuré de Clisson par le pape Clément VI.

Dilecto filio Petro Berchorii, priori prioratus de Clissionio, ord. s. Benedicti, Nannectensis diocesis, salutem.

Religionis zelus.... Cum itaque predecessor noster, tunc in humanis agens, de prioratu de Monasteriis, dicti ordinis, Regensis diocesis, tunc vacante, venerabili fratri nostro Petro, episcopo Penestrino, per suas litteras duxerit providendum, volens quod idem episcopus quamprimum vigore litterarum ipsarum prioratum ipsum de Monasteris foret pacifice assecutus, prioratum de Clissionio, dicti ordinis, Nannectensis diocesis, quem prefatus episcopus tunc obtinebat dimittere teneretur, idemque episcopus dicto predecessore adhuc superstite prefatum prioratum de Monasteriis earumdem litterarum vigore fuerit pacifice assecutus et propterea dictus prioratus de Clissionio vacaretur (*sic*) et vacare nos-

catur ad presens nullusque de illo, de quo sic vacante dictus predecessor dum vixit minime ordinavit, preter nos hac vice disponere potuerit... nos, volentes tibi premissorum meritorum tuorum intuitu necnon consideratione dicti episcopi pro te, familiari et continuo commensali suo, nobis super hoc humiliter supplicantis, graciam facere specialem, prefatum prioratum de Clissionio sic vacantem, monasterio sancti Jovini de Marnis, dicti ordinis, Pictavensis diocesis, immediate subjectum et per ipsius monasterii monachos solitum gubernari, cujus fructus, redditus et proventus centum et decem librarum turonensium parvorum, secundum taxationem decime, valorem annuum, ut asseritur, non excedunt, cum omnibus juribus et pertinentiis suis apostolica tibi auctoritate conferimus et de illo etiam providemus.... decernentes te fore, quamprimum dicti prioratus de Clissionio possessionem pacificam fueris assecutus, de monasterio sancti Florentii, dicti ordinis, Andegavensis diocesis, cujus existis monachus, ad prefatum monasterium sancti Jovini auctoritate apostolica transferendum ac in eo recipiendum in monachum et in fratrem.... nonobstantibus.... aut quod prioratum de Brueriis Castro, dicti ordinis, Parisiensis diocesis, qui ad centum et nonaginta libras parisiensium secundum decimam, ut asseritur, est taxatus nosceris obtinere et quod beneficium ecclesiasticum cum cura vel sine cura, etiam officium, prioratus, prepositura vel administratio existat, auctoritate litterarum ipsius Benedicti predecessoris [nostri] tibi super hoc concessarum ad collationem dilecti filii abbatis dicti monasterii sancti Florentii nosceris expectare; volumus autem quod, prout te ad hoc liberaliter obtulisti, quamprimum vigore presentis gratie dictum prioratum de Clissionio fueris pacifice assecutus, prefatum prioratum de Brueriis, quem, ut prefertur, obtines quemque extunc vacare decernimus, dimittere tenearis et quod prefate littere dicti predeeessoris per quas, ut prefertur, hujusmodi beneficium expectas et processus habiti per easdem et quecumque inde secuta extunc etiam sint cassa et irrita et nullius existant roboris vel momenti. Nulli ergo, etc.

Datum Avinione II. kal. julii, anno primo.

In eundem modum *dil. fil.. sancti Florentii de Salmuro et.. de Anglis, Andegavensis et Lucionensis diocesium, monasteriorum abbatibus, ac.. archidiacono Lucionensi.* Religionis zelus....

(Reg. sur papier, Clément VI, tome VIII, f° 74, bulle 51).

IV. — Avignon, 8 avril 1354.

Permission donnée a Pierre Bersuire, par le pape Innocent VI, d'échanger son office de chambrier de l'abbaye de Coulombs pour le prieuré de Saint-Éloi de Paris.

Dilecto filio Petro Berchorii, priori prioratus conventualis sancti Eligii Parisiensis, ordinis sancti Benedicti, salutem.

Apostolice sedis circumspecta benignitas desideria justa petentium congruo favore prosequitur et votis eorum que a rationis tramite non discordant libenter se exhibet propitiam et benignam. Cum itaque nuper tu per te ipsum officium camerarie monasterii beate Marie de Columbis, ordinis sancti Benedicti, Carnotensis diocesis, et dilectus filius Petrus Greelle, sedis apostolice capellanus, per dilectum filium Johannem Greelle, canonicum ecclesie beati Ilarii Pictaviensis procuratorem suum ad hoc ab eo specialiter constitutum, prioratum conventualem sancti Eligii Parisiensis, predicti ordinis, que tunc temporis obtinebatis, desiderantes illa certis ex causis rationabilibus invicem permutare in manu venerabilis fratris nostri Petri, Penestrini episcopi, ex causa permutationis hujusmodi, apud sedem apostolicam duxeritis libere resignanda, idemque episcopus resignationes hujusmodi, de speciali mandato super hoc a nobis vive vocis oraculo sibi facto, apud sedem admiserit antedictam: Nos, votis tuis in hac parte favorabiliter annuentes, dictum prioratum a monasterio sancti Mauri de Fossatis, predicti ordinis, Parisiensis diocesis, dependentem et per monachos ejusdem monasterii solitum gubernari per hujusmodi resignationem vacantem... apostolica tibi auctoritate conferimus et de illo etiam providemus, decernentes te postquam vigore presentium ejusdem prioratus possessionem pacificam fueris assecutus de monasterio beate Marie predicto ad dictum monasterium sancti Mauri auctoritate predicta transferendum fore....

Datum Avinione VI. idus aprilis, anno secundo.

In eundem modum *dilectis filiis .. Parisiensis, et de Burlatio, Castrensis diocesis, decanis, ac Petro Poverelli, canonico ejusdem Parisiensis ecclesiarum....*

(Reg. parch. coté 226, bulle n° 94 sous la rubrique *de beneficiis regularibus*).

XXII.

GACE DE LA BIGNE.

Gace de la Bigne est un poète bien connu, au moins des érudits, comme auteur des *Deduis de la Chace.* On sait qu'il appartenait à une famille noble de la Normandie, qu'il entra dans les ordres et s'attacha d'abord au service du cardinal Pierre des Prés, le protecteur de Bersuire. Il devint ensuite chapelain de Philippe VI et conserva les mêmes fonctions auprès de Jean le Bon et de Charles V: c'est à ce titre qu'il partagea pendant quelque temps la captivité du roi Jean en Angleterre (1).

La bulle publiée ci-dessous confirme ce que nous savions déjà des relations de Gace avec le cardinal Pierre des Prés: elle l'appelle *capellanus suus domesticus et continuus commensalis.* Par cette bulle Benoît XII confère à notre auteur un canonicat dans l'église de S[t] Pierre de Gerberoi (2), avec l'expectative d'une prébende, et il l'autorise à cumuler avec ce nouveau bénéfice la cure et la dîme de la Goulafrière (3), au diocèse de Lisieux, dont il était déjà en possession: ce sont là deux détails tout-à-fait nou-

(1) Voyez pour la bio-bibliographie de Gace de la Bigne les sources indiquées par M. l'abbé Ulysse Chevalier dans son *Répertoire des sources historiques de moyen-âge:* la seule importante est le *Philobiblon,* où se trouve une publication de M. le duc d'Aumale, tirée à part sous le titre de *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre.* A ces sources il faut ajouter la préface de *Macaire* par Fr. Guessard, où sont indiquées trois pièces du cabinet des titres relatives à notre auteur. Guessard veut qu'on l'appelle Gace *de la Buigne,* comme font les documents contemporains; mieux vaut, je crois, adopter la forme actuelle du nom de lieu auquel Gace emprunte son surnom, la Bigne, c[on] d'Aulnay sur Odon (Calvados).

(2) C[on] de Songeons (Oise).

(3) C[on] de Broglie (Eure).

veaux, dont il faudra tenir compte le jour où l'on écrira la biographie de Gace de la Bigne. La bulle étant du 8 septembre 1335, il est impossible désormais d'accepter comme vraisemblable l'affirmation gratuite de Théodore Lebreton (1) et d'Edouard Frère (2) d'apres laquelle notre poète serait né *vers 1328;* il faut reculer d'une vingtaine d'années au moins la date qu'on assignait jusqu'ici à sa naissance.

Sorgue, 8 septembre 1335.

Benoît XII nomme Gace de la Bigne chanoine de St Pierre de Gerberoi.

Dilecto filio Gatio de Buigna, canonico ecclesie sancti Petri de Gerborredo, Belvacensis diocesis, salutem.

Multiplicia tue merita probitatis, super quibus apud nos fide dignorum commendaris testimonio, nos inducunt ut personam tuam favore benivolo prosequentes tibi reddamur ad gratiam liberales. Volentes itaque tibi, premissorum meritorum obtentu, necnon consideratione venerabilis fratris nostri Petri, episcopi Penestrini, pro te capellano suo domestico et continuo commensali super hoc nobis humiliter supplicantis, gratiam facere specialem, canonicatum ecclesie sancti Petri de Gerborredo, Belvacensis diocesis, cum plenitudine juris canonici apostolica tibi auctoritate conferimus et de illo etiam providemus; prebendam vero... nonobstante quod ecclesiam parrochialem de Golafreria, Lexoviensis diocesis, valoris annui quadraginta librarum turonensium parvorum, ac decimam nosceris obtinere....

Datum apud Pontem Sorgie Avinionensis diocesis VI idus septembris, anno primo.

(Reg. Benoît XII coté 120, bulle nº 493).

(1) *Biographie normande,* II, 313.
(2) *Manuel du bibliographe normand,* I, 106.

XXIII.

GUI DE CHAULHAC.

Beaucoup d'auteurs ont écrit sur Gui de Chaulhac, le plus illustre chirurgien que la France ait produit avant Ambroise Paré. Son *Ars chirurgica*, composé en 1363, a été jusque vers le commencement du XVII[e] siècle le guide et le manuel des chirurgiens français; mais sa vie est loin d'être aussi bien connue que ses œuvres. La bulle suivante a le mérite de nous donner pour sa biographie une date précise et un détail inédit: je la publie sans autre commentaire (1).

Villeneuve-lez-Avignon, 16 avril 1353.

Innocent VI nomme Gui de Chaulhac à un canonicat avec prébende vacant dans l'église de Reims par la mort d'Etienne de Chaulhaguet.

Dilecto filio Magistro Guigoni de Cauliaco, canonico Remensi, capellano nostro, salutem etc.

Grata tue familiaritatis obsequia que nobis et apostolice sedi hactenus impendisti et incessanter impendere non desinis, necnon literarum scientia, vite ac morum honestas et alia tuarum probitatis et virtutum merita familiari experientia nobis nota nos inducunt ut tibi reddamur in exhibitione favoris et gratie liberales. Cum itaque canonicatus et prebenda ecclesie Remensis quos quondam Stephanus de Chaulhagueto, ejusdem ecclesie canonicus, capellanus capelle nostre, in ecclesia predicta dum viveret obtinebat, per obitum ipsius Stephani qui nuper apud

(1) L'adresse de cette bulle montre que le vrai nom du célèbre chirurgien serait *Guigue* plutôt que *Gui*. Chaulhac est, comme on sait, un village de la Lozère (ancien Gévandan); le nom de *Guigo* est plus fréquent dans cette région, comme dans le Lyonnais et le Dauphine, que celui de *Guido*.

sedem apostolicam decessit, apud sedem ipsam vacaverint et vacent ad presens nullusque de eis preter nos hac vice disponere possit..... Nos volentes tibi premissorum meritorum et obsequiorum intuitu gratiam facere specialem, canonicatum et prebendam predictos sic vacantes cum plenitudine juris canon ci ac omnibus juribus et pertinentiis suis motu proprio, non ad tuam vel alterius pro te nobis oblate petitionis instantiam, sed de nostra mera liberalitate apostolica tibi auctoritate conferimus....

Datum apud Villamnovam Avinionensis diocesis XVII kal. septembris, anno primo.

(Reg. d'Innocent VI coté 221, bulle nº 377).

XXIV.

ROGER DES TERNES.

Successivement évêque d'Orléans et de Limoges, puis archevêque de Bourges, fondateur d'un prieuré de célestins dans son lieu natal des Ternes (1) le bienheureux Roger Lefort (mort le 1er mars 1368) n'est pas seulement un nom vénérable dans l'histoire de l'église. Avant d'être évêque, il avait étudié, puis enseigné le droit civil et le droit canonique dans l'université d'Orléans et il composa alors des commentaires juridiques; les sermons qu'il prononça plus tard dans sa longue carrière ecclésiastique nous sont en partie parvenus: comme jurisconsulte, comme prédicateur, il appartient donc à l'histoire littéraire, et les quelques bulles

(1) Village de la commune de Pionnat, arrondissement de Guéret (Creuse). En 1436 après la rentrée de Charles VII à Paris, les restes du connétable d'Armagnac furent solennellement transportés par son fils Bernard, comte de la Marche, dans le prieuré des Ternes, où l'on voyait encore son tombeau au siècle dernier. Il ne reste plus trace aujourd'hui ni du tombeau du connétable, ni même du prieuré des Ternes.

que nous avons recueillies sur son compte ne seront pas déplacées ici (1).

I. — Le Groseau, 20 août 1313.

Roger des Ternes est nommé doyen de St Yrieix.

Dilecto filio Rogerio de Ternis, decano ecclesie sancti Aredii (2) *Lemovicensis diocesis.*

(Le doyenné était vacant par la récente promotion du dernier doyen, Hugues Géraud, à l'évêché de Cahors. Le pape le confère à Roger) nonobstante quod in Ebroycensi et sancti Martini Turonensis et sancte Marie nove de Capella (3), predicte diocesis, canonicatus et prebendas ac in Bituricensi et Lemovicensi ecclesiis canonicatus sub expectatione vacaturarum prebendarum ac prioratum collegiate ecclesie beate Marie de Gratiaco (4) et parrochialem ecclesiam de Montogio (5) ex dispensatione apostolica et partem episcopalem decimarum de Podio Auderii, Bituricensis et Tholosane diocesium, nosceris obtinere, seu quod pateris in etate defectum.

Datum in prioratu de Grausello prope Malausenam, Vasionensis diocesis (6), XIII kal. septembris, anno VIII.

(Reg. Clement V coté 60, bulle nº 542).

(1) La notice la plus développée que l'on ait sur Roger des Ternes est celle de l'abbé Roy-Pierrefitte, dans ses *Études historiques sur les monastères du Limousin et de la Marche*, Guéret, 1857-1863.

(2) St Yrieix, chef lieu d'arrondissement du dép.t de la Hte Vienne.

(3) La Chapelle-Taillefer, canton de Guéret (Creuse). Le cardinal Pierre de la Chapelle-Taillefer, oncle de Roger, avait fondé une collégiale dans ce village où il était nè.

(4) Graçay, cheflieu de canton (Cher).

(5) Il faut corriger en *Montegio* comme dans la bulle suivante; il s'agit de Montech, ch. l. de con, Tarn-et-Garonne.

(6) Le Groseau, près de Malaucène, arr. de Carpentras (Vaucluse).

II. — Châteauneuf, 23 novembre 1313.

Roger des Ternes est autorisé à conserver le prieuré de Graçay.

Dilecto filio Rogerio de Ternis, decano ecclesie sancti Aredii, Lemovicensis diocesis.

..... Sane petitio tua continebat quod dudum bone memorie Petrus, episcopus Penestrinus, tibi pronepoti suo prioratum secularis ecclesie de Gratiaco, Bituricensis diocesis, auctoritate apostolica sibi in hac parte concessa contulit,.... dispensans tecum.... ut dictum prioratum libere recipere ac cum parrochiali ecclesia de Montegio, Tholosane diocesis, quam ex dispensatione apostolica obtinebas, posses licite obtinere. Verum quia in litteris super hujus modi collatione et dispensatione confectis de defectu quem tunc in etate patiebaris et adhuc pateris nulla mentio facta fuit.... (le pape lui accorde la dispense d'âge dont il a besoin).

Datum apud Castrum novum, (1) Avinionensis diocesis, IX kal. decembris, anno IX°.

(Reg. côté 61, bulle n° 22).

III. — Même date.

Roger des Ternes est autorisé à étudier le droit civil pendant sept années.

Eidem.

(Ut possit usque ad septennium audiendo vel legendo insistere studio juris civilis, non obstante quod obtinet decanatum ecclesie sancti Aredii, proviso quod decanatus predictus debitis interim obsequiis non fraudetur).

Datum ut supra.

(*Ibid.*, *ib.*, n° 23).

(1) Châteauneuf-du-Pape, arr. d'Orange (Vaucluse).

IV. — Lyon, 9 septembre 1316.

Roger des Ternes est nommé chanoine de Rouen par Jean XXII.

Dilecto filio Rogerio de Ternis, canonico Rothomagensi.

Apostolice sedis....

(Un canonicat avec prébende était vacant dans l'église de Rouen par la mort de Richard, cardinal-diacre de St Eustache; le pape le confère à Roger des Ternes).

Datum Lugduni V idus septembris, anno primo.

(Reg. Jean XXII côté 64, bulle nº 1252).

XXV.

PÉTRARQUE.

Les registres pontificaux ont déjà fourni à l'abbé de Sade, au siècle dernier, plusieurs bulles de grande importance pour la biographie de Pétrarque (1) Le père Affò en rectifiant certaines conclusions de l'abbé de Sade, a publié en outre une bulle inédite de Clement VI qui nomme Pétrarque chanoine prébendé dans l'église de Parme le 29 octobre 1346 (2). La bulle qui suit nous paraît être un document inédit; si elle n'a pas autant d'importance que celles qui ont été mises en lumière par l'abbé de

(1) *Mémoires pour la vie de François Pétrarque* 1764-1767. Les bulles publiées par l'abbé de Sade sont au nombre de trois: 1º une bulle de Benoît XII nommant Pétrarque chanoine de Lombez (25 janvier 1335); 2º une bulle de Clément VI conférant à Pétrarque le prieuré de S. Nicolas de Migliarino au diocèse de Pise (7 oct. 1342); 3º une autre bulle de Clément VI légitimant le fils naturel de Pétrarque (9 sept. 1348).

(2) *Memorie degli scrittori e letterati parmigiani,* 1789 et s., t. II, *discorso preliminare su la dimora di Petrarca in Parma,* p. XXIX.

Sade et le père Affò, elle n'est pourtant pas sans intérêt: c'est une nouvelle preuve des faveurs dont le pape Clément VI, jusqu'à ses derniers moments, ne cessa d'honorer l'illustre poète. D'ailleurs quand on a affaire à un homme comme Pétrarque, tout document contemporain qui porte son nom, quelque insignifiant qu'il puisse paraître, mérite d'être publié in-extenso.

Avignon, 15 septembre 1352.

Privilège d'exemption de l'ordinaire accordé à Pétrarque à raison de son archidiaconé de Parme par le pape Clément VI.

Dilecto filio Francisco Patraccho, archidiacono ecclesie Parmensis. Literarum scientia tuorumque grandium excellentia meritorum, super quibus apud nos fide dignorum testimoniis comendaris, exposcunt ut ea tibi favore benivolo concedamus per que tibi possit plena tranquillitas provenire. Hinc est quod nos tuis supplicationibus inclinati et ex certis causis nobis expositis, quas haberi volumus presentibus pro expressis et singulariter nominatis, personam tuam nec non archidiaconatum ecclesie Parmensis quem obtines cum omnibus ecclesiis et beneficiis eidem archidiaconatui subjectis ac ad collationem, provisionem, presentationem seu quamvis aliam dispositionem archidiaconi Parmensis qui est pro tempore ac aliis bonis et rebus ad te et ipsum archidiaconatum spectantibus, quamdiu vixeris seu archidiaconatum predictum obtinueris, ab omni jurisdictione, dominio ac ordinaria potestate episcopi Parmensis qui est et erit pro tempore ac metropolitani ipsius auctoritate apostolica ex certa scientia prorsus eximimus de gratia speciali teque et archidiaconatum eundem exceptos, immunes ac liberos esse volumus ac nobis et successoribus nostris Romanis pontificibus et sedi apostolice immediate subesse. Itaque episcopus et metropolitanus predicti seu quicumque alius ratione delicti seu contractus aut rei de qua agitur, ubicumque committatur delictum, iniatur contractus aut res ipsa consistat, nullam possint in te iurisdictionem seu potestatem aut dominium exercere, felicis recordationis Innocentij pape iiij predecessoris nostri et qualibet alia constitutione contraria non obstante, decernentes omnes et singulas excomunicationum, suspensionum aut interdicti sententias quas

contra huiusmodi exemptionis nostre tenorem rate promulgari contigerit irritas et inanes; per hoc autem exemptioni de dicto archidiaconatu per sedem ipsam hactenus forsan facte nolumus nec intendimus in aliquo derogare. Nulli ergo etc. nostre exemptionis, voluntatis, constitutionis et intentionis infringere etc.

Datum Avinione XVII kal. octobris anno undecimo.

In eundem modum *venerabili fratri.. episcopo Veronensi et dilectis filiis.. abbati monasterii sancti Johannis Parmensis ac archidiacono Januensi salutem. etc.*

Literarum scientia etc. usque derogare. Quocirca mandamus quatenus vos vel duo aut unus vestrum per vos vel alium seu alios prefato Francisco eficacis defensionis presidio assistentes non permittatis eundem super archidiaconatu, ecclesiis, beneficiis, bonis et rebus predictis per eosdem ordinarios et metropolitanos aut quoscunque alios ac alias contra huiusmodi exemptionis nostre tenorem aliquatenus impeti vel etiam molestari, non obstante si ordinario et metropolitano predictis vel quibusvis aliis communiter vel divisim a predicta sit sede indultum quod interdici, suspendi vel excommunicari non possint per literas apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem, contradictores auctoritate nostra etc. ut supra.

(Reg. de Clément VI, année XIe, bulle n° 791).

XXVI.

GUILLAUME DE MACHAUT.

L'emploi des documents d'archives dans le domaine de l'histoire littéraire offre un danger sérieux. Les homonymes sont si nombreux au moyen âge qu'on est exposé à se laisser prendre à des apparences trompeuses et à encombrer la biographie d'un écrivain célèbre de documents qui lui sont tout à fait étrangers. C'est précisément ce qui est arrivé pour Guillaume de Machaut; la personnalité de l'illustre poète français du XIVe siècle a été si singulièrement travestie, que pour montrer que nous ne fai-

sons pas fausse route nous même, il nous faut d'abord signaler et rectifier les erreurs de nos devanciers.

C'est l'abbé Le Beuf qui semble le premier, au XVIIIe siècle, avoir rappelé l'attention sur Guillaume de Machaut, dont les œuvres et la réputation étaient depuis longtemps oubliées. N'ayant aucun renseignement précis sur l'époque de sa naissance, il a cru le reconnaître dans un certain *Guillelmus de Macholio* (1), *valetus camere*, qui figure en 1301 sur les tablettes de cire de Florence, et qui en 1308, sous le nom de *Guillelmus de Machello*, reçut de Philippe le Bel la terre de Bouilli en Beauce (2). Cette identification a été acceptée sans examen par l'abbé Rive (3), et, ce qui est plus surprenant, par M. L. de Mas-Latrie, qui a publié trois diplomes royaux relatifs au valet de chambre de Philippe le Bel comme des documents très importants pour la vie de l'auteur du *Voir Dit* (4). Mais M. Gaston Paris a montré que cette opinion n'était pas soutenable, car elle est en contradiction avec les renseignements que Guillaume de Machaut nous fournit lui même sur sa propre biographie (5).

Dès 1849, Tarbé avait réfuté solidement l'opinion de l'abbé Le Beuf et de l'abbé Rive (6). A cette identification impossible, il en a substitué une autre qui paraît avoir pour elle toutes les vraisemblances. Le grand obstacle qui s'oppose à ce qu'on reconnaisse dans le valet de chambre de Philippe le Bel le poète

(1) *Macholio* est probablement une faute de lecture pour *Machello.*

(2) *Mém. de l'Académie des Inscriptions,* 1re série, tome XX, p. 398, mémoire lu en décembre 1746.

(3) *Notice d'un manuscrit de Guillaume de Machaut,* à la fin du tome IV de l'*Essai sur la musique ancienne et moderne,* par B. de Laborde et l'abbé Roussier. Paris, 1780 (cité par M. de Mas Latrie).

(4) Dans la préface de son édition de *la Prise d'Alexandrie,* Genève 1877. Cette préface a été aussi publiée dans la *Bibl. de l'École des Chartes,* 1876, 6e livraison.

(5) *Revue historique,* IV, 215.

(6) *Les œuvres de Guillaume de Machaut,* p. IX.

Guillaume de Machaut, c'est que ce dernier étant mort en 1377, on ne peut pas raisonnablement admettre qu'en 1308 il ait déjà rendu au roi de France les longs services dont parle la pièce publiée sous le n° 1 par M. de Mas-Latrie. Or différents documents font mention de 1315 à 1319 d'un procès pendant entre "monseigneur Jehan de Machau, Pierre et Guillaume de Machau, enfans et hers de noble homme monseigneur Pierre de Machau, jadis chevalier et chambellan le Noy" et Jeanne de Chambli, leur sœur (1). Pierre de Machau, le père, dont parlent ces documents, mourut avant 1307; son plus jeune fils Guillaume devait être assez jeune en 1319, puisque les actes en question ne lui donnent aucune qualité; il peut donc être né vers 1300, ce qui convient très-bien à notre poète. Nous savons d'autre part que Guillaume de Machaut le poète est mort chanoine de Reims, et qu'il avait un frère du nom de Jean, enterré comme lui dans l'église cathédrale de cette ville: n'est-ce pas une raison pour le regarder sûrement comme le plus jeune fils de noble Pierre de Machau, pour qui la carrière ecclésiastique dut être une voie tout indiquée?

Mais si le vrai n'est pas toujours vraisemblable, le vraisemblable ici n'est certainement pas vrai. M. Paulin Paris, publiant en 1872 la première édition du *Voir Dit*, a accepté l'identification de Tarbé. M. Gaston Paris, au contraire, dans l'article auquel j'ai déjà fait allusion, n'accorde pas plus de créance à l'opinion de Tarbé qu'à celle de l'abbé Le Beuf; il pense que jusqu'à ce jour on a fait fausse route en s'obstinant à identifier les deux familles de *Machau* et de *Machaut*, dont le nom était très distinct " à une époque où les consonnes finales n'étaient

(1) M. de Mas Latrie, *loc. cit.*, pièce n° 7. C'est par une erreur du scribe que l'aîné des fils de Pierre de Machau est appelé Guillaume comme le plus jeune, au lieu de Jean.

pas encore devenues muettes „. L'opinion de M. Gaston Paris est la nôtre, et les documents que nous apportons dans cette étude nous permettront de la mettre au dessus de toute contestation. Tarbé a cru que Guillaume de Machaut était originaire de Machault en Brie, ou du moins que c'est cette localité dont sa famille portait le nom; c'est là une erreur évidente. Machault en Brie (auj. canton du Châtelet, dép. de Seine-et-Marne) s'appelle au moyen-âge *Machellum*, en latin, et en français *Machel*, *Machiau*, *Machau;* (1) l'orthographe actuelle par *lt* est donc tout-à-fait absurde. C'est à cette localité que se rattache la famille *de Machello;* les documents publiés par M. de Mas Latrie touchant cette famille font fréquemment mention d'Orléans, de Melun, de Sens et de Montargis et ces villes sont en effet proches voisines de Machau en Brie. Au contraire Guillaume de Machaut le poète est toujours appelé *de Machaudio* ou *de Machaudo*, et *Machaudium* on *Machaudum* est le nom latin d'une autre localité de Machault, aujourd'hui chef lieu de canton du département des Ardennes, à laquelle se rattache incontestablement la famille de l'illustre poète champenois.

Guillaume de Machau, fils de noble Pierre de Machau, et Guillaume de Machaut sont donc deux personnages du XIVe siècle tout à fait distincts. Par un hasard heureux, les registres du Vatican nous fournissent des témoignages sur l'un et sur l'autre et nous permettent ainsi de dégager nettement et définitivement " le vrai et populaire Guillaume de Machaut „ comme dit M. de Mas-Latrie, de la biographie postiche qu'on a voulu lui faire à l'aide de celle d'un autre personnage.

Le 12 janvier 1332, le pape Jean XXII accorde à Guillaume de *Machello*, chanoine d'Orléans, une dispense pour percevoir

(1) *Machel* au XIIIe s. (*Historiens de France,* XXIII, 662d), *Machiau* en 1310 (*Olim*, III, 568, LXIII).

pendant trois ans les revenus des bénéfices ecclésiastiques dont il était revêtu (bénéfices qui ne sont pas énumérés), à condition de résider dans l'un d'eux. Les exécuteurs de cette bulle sont les abbés de Fleury-sur-Loire et de S[t] Pierre-de-Ferrières et le doyen de S[t] Aignan d'Orléans (1) Il est bien évident qu'il faut reconnaître dans ce Guillaume de *Machello* le plus jeune fils de Pierre de Machau, dont la famille avait de nombreuses possessions dans le diocèse d'Orléans. Il est non moins évident que les quatre bulles publiées ci-dessous, adressées à Guillaume de *Machaudio*, se rapportent à Guillaume de Machaut le poète.

La première est du 30 juillet 1330: c'est une provision de canonicat en expectative de prébende dans la cathédrale de Verdun, en faveur de Guillaume de Machaut, avec dispense pour conserver avec ce nouveau canonicat la chapellenie de l'hôpital de Houdain (Pas de Calais), dont il était déjà pourvu. Cette faveur est accordée à Machaut à la prière du roi de Bohême qui avait sollicité le pape " *pro clerico, elemosinario et familiari suo domestico.* „

Le 17 avril 1332 le pape Jean XXII accorde au même Guillaume de Machaut un canonicat en expectative de prébende dans la cathédrale d'Arras. Cette nouvelle faveur ne détruisait en rien la première; elle est également faite à la prière du roi de Bohême qui sollicite " *pro domestico, familiari, notario suo.* „

Jean XXII ne devait pas s'en tenir là: le 4 janvier suivant, une troisième bulle conféra à Machaut un canonicat à Reims, toujours sans préjudice des nominations antérieures et avec dispense pour conserver la chapellenie de Houdain. Ces bénéfices, on peut le croire, ne l'obligeaient pas à la résidence, et notre poéte n'avait même pas besoin d'une dispense particulière à ce

(1) Reg. de Jean XXII sur papier dits registres d'Avignon, tome XXXIX, folio 332, bulle n° 602.

sujet, car le roi de Bohême, comme tous les souverains, avait obtenu du pape le privilège de non résidence pour un certain nombre de clercs de son entourage.

Il ne s'était encore produit aucune vacance de prébende ni à Verdun, ni à Arras, ni à Reims, lonque Jean XXII mourut et fut remplacé par Benoît XII (couronné le 8 janvier 1335). L'avènement du nouveau pontife remit tout en cause, le nouveau pape ayant à cœur de remédier aux abus de tout genre, et particulièrement à celui des *expectatives*, qui s'étaient glissés dans l'administration de son prédécesseur. Guillaume de Machaut dut sacrifier ses deux premiers canonicats, dont il n'avait pas encore touché les revenus, pour sauver le troisième: à ce prix seulement Benoît XII lui confirma le titre de chanoine de Reims, et encore y mit-il pour condition qu'aussitôt qu'il aurait pris possession de la première prébende vacante il abandonnerait sa chapellenie de Houdain; il l'autorisa toutefois à garder la prébende dont il était déjà en possession à S[t] Quentin et qu'il avait obtenue sans recourir à la faveur pontificale (17 avril 1335).

Ces quatre documents nous montrent Guillaume de Machaut au service de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et confirment ce que le poète nous apprend lui même de ses fonctions auprès de ce prince:

Je fui ses clers ans plus de trente,
Si congnu ses meurs et s'entente,
Car j'estoie ses secretaires
En trestous ses plus gros affaires (1).

La bulle de Benoît XII nous apprend que Machaut était auprès du roi de Bohême depuis *douze ans* ou environ, ce qui reporterait à 1323 son entrée au service de ce prince. Il y a con-

(1) Vers cités par M. de Mas-Latrie, *loc. laud.*, p. XV.

tradiction entre ce témoignage et les vers de l'auteur du *Voir Dit* que nous venons de citer, et d'après lesquels il aurait été clerc de Jean de Luxembourg († 1346) pendant plus de trente ans, c'est-à-dire depuis 1316 au plus tard. Il est probable que dans ces vers le bon Machaut a un peu exagéré la longueur de son séjour auprès du roi de Bohême pour mieux persuader le lecteur de la connaissance intime qu'il dit avoir eue de toutes les affaires de son premier protecteur. D'ailleurs lorsqu'il écrivait ces vers, (en 1369 ou 1370) plus de vingt ans s'étaient écoulés depuis la mort de Jean de Luxembourg, et c'est peut être plus encore la mémoire de Guillaume de Machaut que sa bonne foi qu'on peut légitimement suspecter.

A ces quatre bulles j'en joins une cinquième relative à Jean de Machaut, frère de Guillaume, qui n'a rien de commun non plus avec le fils aîné de Pierre de Machau mentionné plus haut. En 1333 il était simple clerc sans bénéfice, ce qui montre qu'il n'était que le cadet de Guillaume, et non son aîné, comme l'a cru Tarbé; il était également au service du roi de Bohême, et après la mort de ce prince, il suivit Guillaume de Machaut à la cour du roi de Navarre, où nous le trouvons en 1354 (1).

Toutes ces pièces, considérées en elles-mêmes, nous révèlent, comme on voit, des faits absolument nouveaux et qu'il est fort important de recueillir, puisqu'ils concernent le plus illustre poète français du XIVe siècle; mais leur intérêt s'accroît encore, parce qu'elles permettent de dissiper définitivement une confusion regrettable qui avait entièrement faussé l'histoire des premières années de Guillaume de Machaut.

(1) Le 14 octobre 1354 le pape Innocent VI nomme Jean de Machaut chanoine de Toul « consideratione carissimi in Christo filii nostri Caroli, regis Navarre illustris, pro te dilecto suo nobis super hoc humiliter supplicantis. » (Reg. d'Innoc. VI, an. II, livre III, bulle nº 510).

I. — Avignon, 30 juillet 1330.

Jean XXII nomme Guillaume de Machaut chanoine de Verdun.

Dilecto filio Guillelmo de Machaudo, canonico Virdunensi, salutem etc. Laudabilia tue probitatis et virtutum merita, super quibus apud nos fide dignorum testimonio multipliciter commendaris, exposcunt ut personam tuam affectu favorabili prosequentes tibi reddamur ad gratiam liberales. Volentes itaque tibi premissorum intuitu, necnon consideratione carissimi in Christo filii nostri Johannis, regis Boemie illustris, pro te clerico, elemosinario et familiari suo domestico nobis in hac parte humiliter supplicantis, gratiam facere specialem, canonicatum ecclesie Virdunensis cum plenitudine juris canonici apostolica tibi auctoritate conferimus et de illo etiam providemus, prebendam vero.... non obstante quod liberam perpetuam capellaniam hospitalis beate Marie de Husdinio, Atrebatensis diocesis, nosceris obtinere....

Datum Avinione III. kal. augusti, anno quarto decimo.

In eundem modum *dilectis filiis.. abbati monasterii Lucemburgensis, Trevirensis diocesis, et.. decano sancti Salvatoris Metensis, ac magistro Petro de Vigone, canonico Taurinensis ecclesiarum, scriptori nostro.*

(Bulle égarée dans les registres de l'antipape Clément VII, tom. LXVI, f° 481, où elle nous a été signalée par notre confrère M. Paul Durrieu).

II. — Avignon, 17 avril 1332.

Jean XXII nomme Guillaume de Machaut chanoine d'Arras.

Dilecto filio Guillelmo de Machaudio, canonico Atrebatensi, salutem etc. Vite tue ac morum honestas aliaque laudabilia tue merita probitatis, super quibus apud nos fide dignorum testimonio commendaris, nos excitant et inducunt ut personam tuam prerogativa specialis favoris et gratie prosequamur. Hinc est quod nos volentes tibi hujusmodi meritorum tuorum obtentu, necnon consideratione carissimi in Christo filii nostri Johannis, regis Boemie illustris, pro te domestico, familiari, notario suo nobis in hac parte supplicantis, gratiam facere specialem, ca-

nonicatum ecclesie Atrebatensis cum plenitudine juris canonici apostolica tibi auctoritate conferimus et de illo etiam providemus, prebendam vero.... non obstante quod in hospitali beate Marie de Houdaign *(sic)*, Atrebatensis diocesis, capellaniam et in ecclesia Virdunensi canonicatum sub exspectatione prebende nosceris obtinere....

Datum Avinione XV. kal. maii, anno sexto decimo.

In eundem modum *dilectis filiis.. preposito Vaurensis*, *et.. archidiacono Abrincensis ecclesiarum, ac.. officiali Atrebatensi.*

(Reg. en parch. coté 102, bulle n° 1218; la minute se trouve dans les reg. dits d'Avignon, tome XXXIX, f° 587 v°).

III. — Avignon, 4 janvier 1333.

Jean XXII nomme Guillaume de Machaut chanoine de Reims.

Dilecto filio Guillelmo de Machaudio, canonico Remensi, salutem etc.

Vite ac morum honestas aliaque laudabilia tue merita probitatis, super quibus apud nos fide dignorum testimonio commendaris, nos excitant et inducunt ut personam tuam prerogativa specialis favoris et gratie prosequamur. Hinc est quod nos volentes tibi hujusmodi meritorum tuorum obtentu, necnon consideratione carissimi in Christo filii nostri Johannis, regis Boemie illustris, nobis pro te familiari et domestico notario secretario suo in hac parte humiliter supplicantis, gratiam facere specialem, canonicatum ecclesie Remensis cum plenitudine juris canonici apostolica tibi auctoritate conferimus et de illo etiam providemus, prebendam vero..., non obstante quod in Virdunensi et Atrebatensi ecclesiis canonicatus sub expectatione prebendarum ac capellaniam hospitalis beate Marie de Husdiuio (*sic*), sine cura, Atrebatensis diocesis, nosceris obtinere....

Datum Avinione II. non. januarii, anno decimo septimo.

In eundem modum *dilectis filiis.. abbati monasterii sancte Genovefe Parisiensis, et.. scolastico ecclesie Tullensis, ac.. officiali ecclesie Remensis.*

(Reg. sur parch. côté 104, bulle n° 212).

IV. — Avignon, 17 avril 1335.

Benoît XII confirme Guillaume de Machaut dans son titre de chanoine de Reims, mais révoque les autres concessions de Jean XXII.

Dilecto filio Guillelmo de Machaudio, canonico Remensi, salutem etc. Laudabilia tue merita probitatis, super quibus apud nos fide dignorum testimonio commendaris, nos excitant et inducunt ut personam tuam prerogativa specialis favoris et gratie prosequamur. Sane dudum felicis recordationis Johannes papa XXII[us] predecessor noster volens tibi meritorum tuorum intuitu, necnon consideratione carissimi in Christo filii nostri Johannis, regis Boemie illustris, pro te familiari et domestico notario suo secretario eidem predecessori in ea parte humiliter supplicantis, gratiam facere specialem, canonicatum ecclesie Remensis cum plenitudine juris canonici apostolica tibi auctoritate contulit.. prout in eisdem litteris plenius continetur. Cum autem tu, sicut asseris, nondum vigore dicte gratie in dicta ecclesia hujusmodi prebendam fueris assecutus, nos volentes te premissorum intuitu necnon et consideratione regis ejusdem pro te adhuc clerico suo secretario et familiari domestico, quem asserit duodecim annis vel circa suis obsequiis institisse, nobis in hac parte humiliter supplicantis, favore prosequi gratioso, canonicatum ejusdem ecclesie Remensis cum plenitudine juris canonici apostolica tibi auctoritate conferimus... non obstante quod in Atrebatensi et Virdunensi per diversas alias dicti predecessoris litteras sub expectatione prebendarum in canonicum es receptus et in Sancti Quintini in Viromandia ecclesiis canonicatum et prebendam ac perpetuam capellaniam hospitalis beate Marie de Husdinio sine cura, Noviomensis et Atrebatensis diocesium, nosceris obtinere. Volumus autem quod omnes predicte ipsius predecessoris littere, per quas in predictis Remensi et Atrebatensi ac Virdunensi ecclesiis sub expectatione prebendarum canonicus existebas et processus per eas habiti et quecunque alia inde secuta ex nunc sint cassa et irrita et nullius prorsus existant roboris vel momenti, quodque quamprimum vigore presentis gratie hujusmodi prebendam pacifice fueris assecutus, predictam perpetuam capellaniam

quam obtines, ut fertur, quamque extunc vacare decernimus, omnino dimittere tenearis....

Datum Avinione XV. kal. maii, anno primo.

In eundem modum *dilectis filiis.. sancte Genovefe Parisiensis, et.. sancti Nicasii Remensis monasteriorum abbatibus, ac.. archidiacono Abrincensi.*

(Reg. parch. 119, bulle n° 399).

V. — Avignon, 4 janvier 1333.

Jean XXII confère à Jean de Machaut un bénéfice ecclésiastique à la nomination de l'abbé de Montebourg.

Dilecto filio Johanni de Machaudio, clerico Remensis diocesis, salutem etc.

Multiplicia tue merita probitatis.... Hinc est quod nos volentes.... consideratione carissimi in Christo filii nostri Johannis, regis Boemie illustris, pro te dilecto familiari et domestico elemosinario suo in hac parte humiliter supplicantis, gratiam facere specialem, beneficium ecclesiasticum cum cura vel sine cura consuetum clericis secularibus assignari, cujus fructus, redditus et proventus si cum cura sexaginta, si vero sine cura fuerit quadraginta librarum turonensium parvorum, secundum taxationem decime, valorem annuum non excedant ad dilectorum filiorum.. abbatis et conventus monasterii beate Marie de Montisburgo, ordinis sancti Benedicti, Constancensis diocesis, collationem, provisionem seu presentationem pertinens, si quod vacat ad presens, vel cum vacaverit....... tibi auctoritate apostolica conferimus....

Datum Avinione II. non. januarii, anno decimo septimo.

In eundem modum *dilectis filiis.. abbati monasterii sancte Genovefe Parisiensis, et.. archidiacono Constanciensis, ac.. scolastico Tullensis ecclesiarum.*

(Reg. parch. 104, bulle n° 217).

XXVII.

JEAN DE MONTREUIL.

Jean de Montreuil, secrétaire de Charles VI, ambassadeur en Allemagne, en Angleterre et en Italie, ami de Nicolas de Clémanges, de Pierre d'Ailli, de Gerson, de Coluccio et de Leonardo Aretino, peut être considéré comme le premier en date des humanistes français: c'est à ce titre qu'il nous a paru mériter un travail spécial auquel nous nous permettons de renvoyer le lecteur (1). On y trouvera employée à son lieu la bulle dont nous donnons ci dessous le sommaire d'après les registres de l'antipape Clément VII.

Avignon, 30 décembre 1391.

Permission pour Jean de Montreuil d'avoir un autel portatif.

Dilecto filio Johanni de Monsterolio, canonico Rothomagensi.

Sincere etc. Hinc est quod nos tuis devotis supplicationibus inclinati, ut tibi qui, ut asseris, carissimi in Christo filii nostri Caroli regis Francorum illustris secretarius existis, libeat habere altare portatile etc., ut in forma.

Datum Avinione, III. kal. januari anno quarto decimo.

(Clément VII, reg. 66, f° 201).

(1) *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*, Parisiis apud E. Thorin, 1883.

XXVIII.

JEAN COURTECUISSE.

Jean Courtecuisse, chancelier de l'université de Paris (1418), puis évêque de cette ville et ensuite de Genève, où il mourut le 4 mars 1423, appartient à la même génération que Jean de Montreuil. M. Hauréau lui a consacré une bonne notice biographique, à laquelle nous nous bornerons à renvoyer (1). La bulle suivante nous fournit un renseignement inédit sur la première partie de la carrière de Jean Courtecuisse, assez obscure jusqu'ici.

Avignon, 4 juillet 1391.

Jean Courtecuisse est nommé chanoine prébendé dans la cathédrale de Poitiers, à la suite du décès de Jean de Loubert.

Dilecto filio Johanni Breviscoxe, canonico ecclesie Pictavensis, magistro in theologia, salutem.

Litterarum scientia, vite ac morum honestas etc. Cum itaque canonicatus et prebenda ecclesie Pictavensis quos quondam Johannes de Loberto in ecclesia predicta, dum viveret, obtinebat per obitum ipsius Johannis, qui nuper apud sedem apostolicam diem clausit extremum, vacaverint et vacent ad presens.... Nos volentes tibi premissorum meritorum et obsequiorum intuitu gratiam facere specialem, canonicatum et prebendam predictos sic vacantes cum plenitudine juris canonici ac omnibus juribus ac pertinentiis suis motu proprio, non ad tuam vel alterius pro te nobis super hoc oblate petitionis instantiam, sed de nostra mera liberalitate apostolica tibi auctoritate conferimus....

Datum Avinione IIII non. julii, anno tertio decimo.

(Clément VII, reg. 61, f° 468).

(1) *Hist. litt. du Maine*, 2e édit., III, 148-176.

XXIX.

AMBROGIO TRAVERSARI.

Beaucoup d'auteurs ont écrit sur le bienheureux Ambroise, général de l'ordre des Camaldules et cardinal, mort près de Florence le 21 octobre 1439, et pourtant personne ne semble avoir connu les deux documents que nous publions ci-dessous et qui offrent un intérêt considérable, non seulement pour sa biographie, mais pour l'histoire même de la papauté et de l'humanisme en Italie. Entré en 1400, à l'âge de 14 ans, au couvent des Camaldules de Florence, Ambrogio Traversari fut l'un des premiers italiens qui apprirent sérieusement le grec, et les longues années qu'il passa dans son monastère, avant de parvenir aux honneurs, furent employées par lui à traduire les œuvres des pères grecs; il ne négligea pas d'ailleurs complètement, tant s'en faut, les auteurs profanes, et il n'a pas été oublié par ceux qui ont écrit de nos jours l'histoire de l'humanisme (1). Nommé général de son ordre l'année même où Eugène IV arrivait au pontificat (1431) il fut employé par le nouveau pape qui le nomma cardinal et lui confia des missions politiques et religieuses d'une grande importance. Ce sont là des faits connus; mais ce qu'on a ignoré jusqu'ici, c'est qu'Ambrogio ait eu des rapports avec le prédécesseur d'Eugène IV, le pape Martin V. Ces rapports, que nous révèlent les deux brefs de Martin V qui suivent, sont à l'honneur de l'un et de l'autre, et nous font voir le souverain pontife sous un jour assez nouveau. Le nom de Martin V est à peine

(1) Voyez notamment Georg Voigt, *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums, oder das erste Jahrhundert des Humanismus*, 2e édition.

mentionné dans l'histoire littéraire de son époque; Tiraboschi rappelle que différentes universités italiennes ont reçu des privilèges de la chancellerie romaine sous son pontificat, mais rien, ajoute-t-il, ne semble indiquer que le pape ait pris personnellement un intérêt quelconque aux études littéraires qui font la gloire du quinzième siècle italien (1); ce n'est qu'avec Eugène IV que la papauté commence à jouer un rôle dans ce mouvement de renaissance qui, parti de l'Italie, a fini par entraîner l'Europe tout entière. Telle est au sujet de Martin V l'opinion courante, et le récent et si important ouvrage de M. Georg Voigt ne fait que la reproduire. Ceci étant, on comprendra tout l'intérêt qui s'attache, sans que nous y insistions beaucoup, aux documents que nous publions: Martin V lui-même encourage Ambrogio Traversari à poursuivre ses études grecques, et écrit au prieur du monastère des Camaldules de Florence pour que le laborieux et savant moine et tous ceux qui seraient disposés à l'imiter ne soient pas troublés, mais au contraire protégés et soutenus dans leurs occupations littéraires. Ces deux brefs font grand honneur au pape qui les a écrits ou fait écrire: Pie II lui-même n'eût pas mieux dit, du moins quant au fond, car il eût probablement mis plus d'élégance, voire de correction, dans la forme (2).

(1) *Storia della lett. ital.*, tomo VI, lib. I, § 26.

(2) Le notaire apostolique qui a copié ces deux brefs dans le registre qui nous les a transmis a négligé d'en reproduire la date. Le bref qui les précède immédiatement est daté de Ste Marie Majeure « kal. sept. pontif. nostri anno sexto », c'est-à-dire du 31 août 1423; il est donc probable qu'ils sont de la même année. Toutefois il faut remarquer que le premier bref daté qui les suive est de 1426 (année 9e du pontificat).

I. — Vers 1423.

Bref de Martin V adressé au prieur du couvent des Camaldules de Florence, l'invitant à favoriser de tout son pouvoir les travaux littéraires d'Ambrogio Traversari.

Dilecte fili, salutem etc.

Si, secundum beati Hieronimi sententiam, sancta rusticitas soli sibi prodest, nulli dubium esse debet quin hi multum prosint in ecclesia Dei qui lumine scientie alios quoque conantur per doctrinam suam dirigere in semitas mandatorum Dei. Neque enim fides nostra adeo per orbem terrarum diffusa crevisset contra perversas plurium hereticorum sectas atque opiniones, nisi fuisset doctissimorum hominum scientia et eruditissimorum virorum doctrina, qui non tantum sanctimonia vite quantum sapientie doctrina illorum perfidiam repressere. Sunt enim tanquam candelabra lucentia in templo Domini ex quorum splendore ceteri possunt ambulare in veram lucem. Huic ergo rei qui student non sibi solum sed aliis proficientes et sacrarum scripturarum ministeria juvantes ad suam ceterorumque utilitatem non deterrendi sunt ab eorum laudando proposito aut molestandi, sed adjuvandi potius, hortandi ac etiam confovendi. Itaque, dilecte fili, recte et bene faceres et rem Deo acceptam si eos qui sunt in tuo monasterio avidi inherendi studiis sacrarum litterarum, quos nonnullos audimus esse, permiseris repleri hoc tam sancto cibo ad suam et reliquorum commoditatem. Dilectum vero filium fratrem Ambrosium virum utique doctum, quem sacrorum voluminum translationibus vacare intelleximus, nequaquam volumus per te ab hoc suo studio ac proposito modo aliquo impediri, sed adjuvari potius in hoc exercitio tam honesto. Est enim labor suus tum laudabilis, tum vero maxime utilis multis. Gratissimum ergo nobis facies si tanquam bonus parens gaudens virtute filiorum et fratri Ambrosio et aliis idem sequi volentibus ita prebebis te favorabilem ac benignum ut per humanitatem tuam facultatem habeant vacandi hujusmodi studiis; quod ut facias devotionem tuam plurimum in Domino exhortamur. Datum etc.

II. — Même date.

Bref de Martin V adressé à Ambrogio Traversari, l'encourageant à poursuivre ses traductions des Pères grecs.

Dilecte fili, salutem etc.

Scribimus dilecto filio priori tuo ut te, quem scimus intendere summo cum desiderio sacrorum librorum lectioni ac translationi, minimum impediat quominus in hoc tam bono et laudabili opere possis perseverare, quod ob nostram reverentiam ipsum credimus facturum. Neque enim uberiorem fructum afferre potest hominibus industria tua quam grecos excellentissimos doctores, quorum scientia nobis est ignota, latinos faciendo ex grecis, ut eorum doctrina, per quam ad celestia hortamur regna, nobis fiat nota. Utilia enim nobis cognita prodesse possunt, incognita nullam afferre possunt utilitatem. Volumus igitur et tibi presentium auctoritate mandamus quatinus, prout laudabiliter cepisti, in solitis studiis et exercitio perseverans proficias in diem et gratiam quam tibi a Deo data est non sinas tepescere sed eam excites atque extollas, faciens illam tuam diligentiam aliis quoque communem, quod et Altissimo gratissimum erit et gratissimum nobis.

Datum Rome etc.

(Reg. coté 359, fol. 14 v° et 15 r°).

En terminant la publication de ces extraits je tiens à remercier publiquement S. E. le cardinal Hergenroether et M. le professeur Balan de toutes les facilités de travail qui m'ont été accordées aux archives du Vatican. Un mot de remerciment aussi aux modestes employés de ce vénérable dépôt, pour l'obligeance dont il ont toujours fait preuve à mon égard.

Antoine Thomas.

BULLE RELATIVE A UNE ÉLECTION

DE

JACQUES DE ARENA À L'UNIVERSITÉ DE PADOUE

La Bulle qui suit porte le numéro LXI (folio 16, r°.) dans le premier Registre des Bulles de Nicolas IV. Elle est intéressante à la fois pour la biographie d'un jurisconsulte bien connu et pour l'histoire d'une école de droit non moins célébre. Elle ajoute une date nouvelle au peu de renseignements qu'on ait retrouvés jusqu'ici sur la vie de Jacques de Arena, et fournit quelques détails sur l'Université de Padoue à la fin du XIII[e] siècle.

On sait que Jacques de Arena, né probablement à Parme, enseigna le droit civil à Padoue en même temps que Guido de Suzara, son ancien maître. Or Guido ayant quitté cette ville en 1266 pour n'y plus revenir, il est hors de doute que déjà à cette époque Jacques professait à Padoue. D'autre part, Diplovataccius (1) prouve qu'il était encore à cette université en 1287. Neuf ans plus tard, il était professeur à Naples (2). Voilà les trois seules dates certaines qu'aient pu donner jusqu'ici les biographes de ce jurisconsulte. On croit qu'il enseigna en outre à Reggio et à Sienne, peut-être aussi à Bologne, mais on ignore absolument à quelle époque.

La Bulle qu'on pourra lire in-extenso ci-dessous est datée du 1[er] Juin 1288. L'élection de Jacques de Arena, dont il y est

(1) Cité par le p. Sarti. — Savigny (*Geschichte des Römischen Rechts im Mittelalter*, V, 399 et ss.) résume les diverses biographies de J. de Arena.

(2) Origlia, *Studio di Napoli*, I, 167, cité par Savigny.

fait mention, avait eu lieu, il est vrai, en 1287, puisque la pétition des étudiants transalpins à la Commune de Padoue est du mois d'Octobre de cette année, mais la supplique de la Commune au pape est postérieure au 25 Décembre 1287, date extrême fixée par les écoliers pour le renvoi de leur professeur. Donc au commencement de l'année 1288, à l'époque où cette supplique fut apportée à la cour pontificale, et même plus tard, quand la chancellerie apostolique y répondit, Jacques de Arena était encore à Padoue. Il est vrai que l'expression *cum petitiones ipse non fuissent adimplete*, prise à la lettre, ne prouverait pas, à la rigueur, que la Commune eût maintenu Jacques dans sa chaire. Les écoliers exigeaient la révocation de leur professeur avant le jour de Noel de l'an 1287; la Commune pouvait la leur avoir accordée postérieurement à cette date sans les avoir relevés de leur serment. Mais s'il en avait été ainsi la bulle n'aurait pas manqué d'en faire mention. Sur ce point, pas de doute possible pour qui connait le style des bulles à cette époque. Il est donc permis d'affirmer que *Jacques de Arena enseignait encore au moins en l'année 1288 à l'Université de Padoue.*

A côté de ce renseignement notre bulle fournira d'autres détails à l'Histoire de l'Université de Padoue, sur les élections faites par les écoliers, sur la mésintelligence qui régnait parfois entre les étudiants du pays et les étrangers, les " Citramontains " et les " Ultramontains "; sur l'esprit de corps qui unissait au contraire ces derniers puisque trois d'entre eux seulement ont refusé un serment qui pouvait entraîner de très-graves conséquences; sur le grand nombre de ces étrangers dont le départ menaçait de ruine l'Université; enfin il est assez piquant de voir combien au XIII[e] siècle déjà, les maîtres avaient des ménagements à garder avec leurs élèves.

ERNEST LANGLOIS.

Dilecto filio magistro Bovatino, Archipresbytero Ecclesie Paduane.

Petitio dilecti filii, Communis civitatis paduane nobis exhibita continebat, quod in civitate ipsa de consuetudine obtinetur, quod doctores ibidem in civili jure regentes pro tempore a scolaribus in predicta civitate insistentibus studio litterarum communiter eliguntur, et hujusmodi eorum electio per ipsius Communis consilium approbatur. Cum autem occasione electionis, que de dilecto filio Jacobo de Arena, juris civilis professore, a scolaribus paduanis, citramontanis videlicet et ultramontanis, in eadem civitate in discordia celebrate, inter scolares ipsos dissensio suscitata fuisset; quam quidem electionem, tanquam de persona ydonea, non absque utilitate studentium ibi, factam, consilium ipsius Communis, prout ad eos spectabat, concorditer approbarat; predicti scolares ultramontani, tribus ex eis tantum exceptis, mense Octobris proximo jam elapso, juramento prestito firmaverunt, quod nisi dictum Commune, ante festum Dominice Nativitatis proximo tunc venturum, infrascriptas petitiones eorum, quas Communi fecerunt eidem, videlicet, quod Florianus, bedellus generalis universitatum scolarium predictorum, dicere ambassatas rectoris et universitatis ultramontanorum scolarium eorumdem, idemque rector suum officium exercere circa eandem universitatem ultramontanorum non impedirentur per Commune prefatum, quodque memoratus Jacobus deberet a lectura ordinaria librorum legalium removeri, et remotus infra decennium nullatenus assumeretur ad illam, efficaciter adimpleret, ultra festivitatem beati Michaelis Archangeli proximo futuram in civitate predicta causa studii nullatenus remanerent; ut post eorum recessum, infra decem annorum spatium ad ipsius civitatis studium non redirent, neque super hiis dispensationem per se vel per alium aut alios impetrarent, nec ea uterentur, si contingeret illam ab alio impetrari. Quare fuit nobis ex parte predicti Communis humiliter supplicatum, ut cum petitiones ipse non fuerint adimplete, dictumque juramentum incaute prestitum et minus licite videatur, et ex discessu predictorum ultramontanorum scolarium, si fieret, de civitate ipsa, noscatur tam Communi quam civitati predictis grave dispendium imminere, presertim cum ex hoc facile sequi possit dissolutio studii paduani, quam non esset dubium in non modicum detrimentum rei publice redundare, salubre ac utile adhibere remedium super hoc de benignitate Sedis Apostolice curaremus. Nos igitur et in-

dempnitati dicti Communis et saluti dictorum scolarium ultramontanorum ac utilitati publice volentes in hac parte paterna diligentia providere, dilecti filii nostri Petri, Sancti Eustachii diaconi cardinalis, nobis super hoc cum instantia supplicantis, precibus inclinati, discretioni tue per Apostolicam Sedem mandamus quatinus, si est ita, juramentum predictum ab eisdem scolaribus ultramontanis taliter prestitum auctoritate nostra relaxes, injuncta ipsis pro tanto eorum excessu penitentia competenti eosque ac ipsorum singulos denunties ad predicti juramenti observantiam non teneri, omnem notam sive maculam, si quam ex inconsulta prestatione hujusmodi juramenti forsitan incurrerunt, penitus abolendo. Ita quod nullum propter hoc eis vel eorum alieni possit impedimentum obici vel obstaculum interponi. Dat. Reate, Kalendis Junii, anno primo.

LES ARTS A LA COUR D'AVIGNON

SOUS CLÉMENT V ET JEAN XXII

(D'après les registres caméraux de l'Archivio segreto Vaticano).

DEUXIÈME PARTIE (1)

(1320-1334)

Nous avons borné la première partie de notre étude sur *les Arts à la Cour d'Avignon* aux quatre premières années du pontificat de Jean XXII, nous arrêtant à la limite de l'an 1320. La seconde partie s'étendra jusqu'à 1334, jusqu'à la fin de ce pontificat, que nous n'avons pas l'intention de dépasser. Cette division, irrégulière en apparence, qui prend d'une part quatre années d'un règne, jointes à des témoignages incomplets sur celui de Clément V, et laisse de l'autre quatorze années non moins remplies que les premières, a besoin d'être justifiée. Jusqu'en 1320, Jean XXII s'appliqua surtout à adapter à ses besoins, au moyen de constructions nouvelles, de réparations, de décorations variées, l'ancienne demeure des évêques d'Avignon (2). Les pro-

(1) Voir les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* etc., IIe année, fasc. 1er.

(2) L'emploi alternatif des mots *hospitium papale*, *palatium episcopale* et ailleurs *palatium vetus*, *palatium novum* nous avait d'abord fait supposer que Jean XXII commença en 1317 la construction d'un palais distinct du palais épiscopal, mais contigu à celui-ci et sur les terrains qui en dépendaient (voyez la première partie, loc. cit., pages 45 et 46). En avançant dans ce travail, nous sommes vite revenus de cette opinion: c'est la résidence même de l'évêque qui devint le palais officiel du souverain pontife; mais il en agrandit considérablement l'enceinte par l'acquisition de plusieurs propriétés particulières, et il y adjoignit

ductions des arts viennent se grouper, pour la plupart, autour d'un ensemble déterminé de constructions. En 1320, l'appropriation du palais papal est achevée; elle ne donnera plus lieu qu'à des aménagements de moindre importance. Mais l'activité des constructeurs et des décorateurs se porte sur les églises ou chapelles d'Avignon et des environs, sur les châteaux voisins, que leur qualité de fiefs de l'évêque met dans la possession immédiate et personnelle du pape, à Châteauneuf-Calcernier, à Barbentane, à Noves, et surtout à Sorgues, qui nous arrêtera assez longuement au chapitre *Peinture*. Dans notre première partie, les documents se sont donc presque uniquement rapportés au palais épiscopal d'Avignon, ou ce qui revient au même, à la résidence pontificale de Jean XXII. Dans la seconde, ils apprendront quelle impulsion fut donnée par ce grand pape aux monuments religieux et civils auxquels il s'intéressait dans son voisinage, à quels maîtres d'œuvres ou artistes il les confiait, et à quelles influences ceux-ci obéissaient dans leurs constructions ou leurs décorations; le principal intérêt des travaux effectués au palais même sera de révéler la succession des surintendants des bâtiments de Jean XXII, lesquels étaient aussi ses architectes (*operarii*).

Pour l'orfévrerie, les documents n'indiquaient pas une division semblable; mais nous avons cru devoir, pour ne point en faire une catégorie à part, les annexer chronologiquement à chacune des deux parties. Il ne sera pas malaisé, si on veut envisager la suite des articles relatifs à cette branche de l'art, avant et après 1320, de réunir par la lecture la rubrique *orfévrerie* de la

es corps-de-logis dont l'importance pouvait faire croire à un édifice nouveau. Sur les agrandissements parcellaires de l'emplacement du palais pontifical on peut consulter la récente brochure de M. Duhamel, *Les origines du palais des papes*, Tours, 1883.

présente partie à ce que nous en avons dit précédemment : il n'y a pas d'interruption chronologique.

La seule remarque importante à laquelle les ouvrages d'or et d'argent donnent lieu, c'est que l'élément italien, complètement absent du domaine de l'architecture, de la peinture et même de la sculpture, se retrouve en ceux-ci avec une influence toujours croissante à mesure qu'on avance dans le pontificat de Jean XXII ; et, bien entendu, nous n'entendons point parler des bijoux de fabrication florentine que les marchands importent à la cour en même temps que des épices, des étoffes et des pierres précieuses, mais des pièces ouvrées à Avignon même, notamment de la rose d'or, largesse annuelle et précieuse de la cour romaine. A partir de 1309 elle était apportée d'ateliers anonymes de Toscane ; en 1328, pour la première fois depuis vingt ans, elle fut ciselée à Avignon par un orfèvre siennois, établi là avec quelques compatriotes depuis un petit nombre d'années, et jugé enfin assez habile pour mener à bien cette tâche délicate. Il n'y a pas sans doute à s'en étonner, car l'école d'orfévrerie siennoise a déjà acquis à cette époque un rang élevé et ses chefs une réputation étendue. Faut-il rappeler les noms d'Agostino et Agnolo dits de Sienne, élèves de Giovanni de Pise, de Lando di Pietro (1), qui fabrique en 1311 la couronne de sacre de l'empereur Henri VII, d'Andrea d'Ognabene qui exécute en 1316 le beau devant d'autel de la cathédrale de Pistoie ? Mais la peinture n'était-elle pas aussi florissante alors sur les bords de l'Ombrone et de l'Arno, non-seulement avec les grands chefs d'école Giunta de Pise, Giotto, mais avec leurs illustres disciples Taddeo Gaddi, Simone Martini, Duccio Capanna, les Lorenzetti et d'autres ? N'y avait-il pas des sculpteurs

(1) Voyez Milanesi, *Documenti per la storia dell'arte sanese*, t. Ier, p. 230. Lando di Pietro était très probablement le père d'un de nos orfèvres siennois établis à Avignon. Nous insistons plus loin sur cette question.

comme Giovanni d'Arezzo et Andrea de Pise, l'auteur de la porte du baptistère et des religieux bas-reliefs enchâssés dans le campanile du dôme, à Florence? Cependant aucun de leurs élèves ne franchit les monts avec les nombreux personnages qui viennent d'Italie à la cour pontificale. Il y a lieu vraiment de douter que leur renommée soit parvenue à Avignon, tant on y met de soin, par système ou par goût, à n'employer que des représentants des vieilles écoles de France et d'Angleterre. On ne saurait trouver un motif à cette sélection entre les arts dans l'infériorité des orfèvres de la haute France, dont l'organisation en confréries remonte au temps de saint Eloi, et dont les chroniques, les inventaires du XIV[e] siècle (notamment celui de Charles V) et les pièces trop rares conservées nos musées attestent la fécondité, l'habileté et le style. Nous livrons donc le fait aux commentaires du lecteur, sans en chercher nous-même l'explication décisive.

Notre première partie contient un certain nombre de passages des registres caméraux cités in-extenso. Cela nous a semblé utile pour fixer sur le vif la physionomie de ces registres, attester la valeur de leurs témoignages et donner du relief à des détails intéressants qui, seulement traduits et commentés dans notre texte, se seraient affaiblis ou perdus. Ici les citations jugées nécessaires ne figureront plus qu'en note; ce n'est plus sur les procédés de construction, les fournitures et couleurs destinées aux peintres, le mode et la quotité des salaires, tout cela restant à peu près comme dessus, qu'il convient d'insister: c'est sur le fait et la date précise des ouvrages, le nom des maîtres, l'identification approximative des lieux, la détermination aussi précise que possible de ce qui fut fait en architecture, en peinture, en ciselure, à la cour de Jean XXII, la sculpture n'étant représentée que par l'exécution, très probablement postérieure à son règne, du tombeau monumental de ce pape.

Architecture.

I. AVIGNON. — *Palais papal.*

En 1319, après trois ans de travaux presque continuels dirigés par le surintendant des bâtiments Guillaume de Cucuron, le palais épiscopal était transformé et approprié à la résidence pontificale. Bien que des documents locaux, mis au jour depuis la publication de la première partie de ce travail (1), énumèrent les différentes acquisitions faites par Jean XXII pour élargir l'enceinte du palais épiscopal, il reste difficile de déterminer très exactement les limites de cette enceinte et, dans celle-ci, de fixer la place des appartements occupés par le souverain pontife. Pour la première nous l'avons tracée (2) graphiquement sur le plan du palais des papes actuel (planche II), en nous aidant des indications fournies par les pièces que cite M. Duhamel dans son travail, de passages des registres caméraux, et d'observations matérielles fournies par l'état des lieux. Elle partait au nord-est du point 1, englobant les bâtiments dits de Trouillas (3), qui ap-

(1) L. Duhamel, *Les origines du palais des papes.*

(2) Tracé approximatif; nous accepterions avec empressement les rectifications certaines que proposeraient les savants locaux. Nous empruntons ce plan, en y ajoutant quelque indications au travail intéressant de M. Duhamel.

(3) Il y avait là anciennement un pressoir appartenant à la communauté d'Avignon, *trullatium communitatis.* Au XIIe siècle il fut cédé au chapitre, qui y fit construire les habitations du doyenné. *Domus Trullatii* devint ainsi synonyme de *decania Avinionis (salvo jure et dominio domus Trullatii seu decanie Avinionis*, 1303). Jean XXII ayant rattaché la majeure partie de ces constructions au palais épiscopal, on installe dans la *domus Trulhacii* divers services communs, écuries, dépôts de bois, etc. Il y avait aussi une *turris Trulhacii* dont la tour actuelle de Benoît XII n'a fait que prendre la place. Le 2 mai 1324, Ar-

partenaient et touchaient à la *prévôté* (*domus prepositure*) (1) de l'église de Notre-Dame, si même ils ne la constituaient pas. De là elle se dirigeait à l'ouest vers le point 2, longeant la façade méridionale de l'église métropolitaine, puis descendait vers le midi, en 3, prenant dans l'angle ainsi formé l'église de Saint-Etienne, dont la façade regardait le couchant. C'est pour former cette limite occidentale et agrandir les dépendances pontificales au midi, de 3 en 4, que Gausbert Duval, mandataire de Jean XXII et son vicaire général pour l'évêché d'Avignon, achète (2) de 1318 à 1322 un certain nombre de maisons, jardins, hôtels, cens établis sur différents immeubles, et notamment toute la rue dite " des Raynauds de Valréas ", parce qu'ils y avaient leur hôtel, laquelle rue devait être au midi et tourner un peu au nord-est dans la direction de la prévôté. En remontant enfin du sud au nord, de 3 en 1, on trouvait successivement l'ancienne construction de l'*aumônerie*, dans les dépendances de laquelle fut établie cette *domus audientie* dont il est assez souvent question dans ce chapitre, la façade du palais épiscopal proprement dit, et on aboutissait à Trouillas, où les possessions de la mense épiscopale touchaient à celles du chapitre, à la prévôté, au *doyenné*, à la *trésorerie* (3).

naud Escudier touche 46 agneaux d'or « pro bardamento turris Trulhacii in qua debent ligna reponi. » Tous cela était assez distinct de la résidence pontificale.

(1) L'annexion de la prévôté neuve et de l'aumônerie « cum hospitali, viridario, domibus et pertinentiis suis » au palais épiscopal est consacrée par une bulle du 13 décembre 1316 (Duhamel, loc. cit. pièces justif. nº II).

(2) Voyez le détail de ces acquisitions dans Duhamel, Pièces justif. V à XV.

(3) A l'orient et au midi s'étendaient de vastes vergers, possessions anciennes de l'évêché ou dépendances des prévôté et aumônerie nouvellement annexées, que nous ne faisons pas entrer dans cette enceinte. Au surplus voici les confronts du palais au commencement du pontificat de Benoît XII (1336), quand eurent lieu l'installation de l'évêché

Il était nécessaire de donner ces indications topographiques sommaires pour que le lecteur se reconnût dans la suite des constructions, généralement désignées par leurs confins immédiats, effectuées sur cet emplacement pendant tout le pontificat de Jean XXII.

Quant au corps-de-logis spécialement occupé par le pape, ses familiers et ses serviteurs, ni les documents des archives d'Avignon, ni les extraits des comptes caméraux ne permettent de le fixer avec certitude. Contentons-nous de faire remarquer qu'il ne pouvait être sur l'emplacement des premières constructions de Benoît XII, en A cour de la Campane, en B chapelle, en C tour de Trouillas, dans la partie septentrionale de F et de F' cour intérieure et salles diverses (voyez le plan), car Benoît XII commença sa chapelle et sa tour en 1335, sans travail préalable de démolition, dont les comptes postérieurs porteraient témoignage; il dut au contraire occuper la demeure de son prédécesseur avant l'achèvement de la sienne, très reconnaissable dans l'ensemble du palais des papes, et dont il ne prit possession officielle qu'en

dans le palais construit par Arnaud de Via et la définitive attribution du palais épiscopal aux souverains pontifes:

D'une part (au nord) l'église cathédrale, son cloître, la chapelle Saint-Jean (que Benoît XII venait de construire) et le cimetière dit *de cortina* existant entre les deux; d'une autre part, au nord-ouest et à l'ouest, les maisons du doyen et du sacristain d'Avignon et la voie publique; d'une autre part, au nord-est, les maisons de la prévôté d'Avignon dites de Trouillas; d'une autre part, à l'est, la voie publique par laquelle on va du puits de feu Guillaume *Amelii* à l'église cathédrale, incluses les maisons nouvellement acquises par le pape; d'autre part enfin, au sud et au sud-ouest, les maisons de Bertrand Gautier, des héritiers de Bertrand Raynaud et les voies publiques, incluses la « domus in qua tenetur audentia » et la maison de Perrin Bedel. (Arch. de Vaucluse, fonds de l'archevêché, *Bullaire,* f°s 25 et 26, publié par Duhamel, loc. cit. p. just. XVIII).

Le texte latin n'indique pas l'orientation; nous l'avons restituée d'après les documents et le plan ci-joint.

1341 (1). Ce fait, joint à des observations personnelles résultant de l'examen dans leurs basses œuvres de certaines parties du corps-de-logis oriental, telles que celles connues aujourd'hui sous le nom de la Glacière et de la Salle brûlée, laisse à penser que le palais proprement dit pouvait partir de ces points (en E, D sur notre plan) la façade étant tournée vers l'est, et s'enfonçer dans la direction de l'ouest, occupant les localités actuelles de la partie inférieure de la cour F, du corps de logis F' et du nord de la cour de Clément VI L. Remarquons à l'appui que celles-ci sont sur le même plan du rocher des Domps, facilitant ainsi une construction uniforme. Les édifices postérieurs de Clément VI et d'Innocent VI s'enfoncent d'un étage à cause de la déclivité brusque du rocher, de telle sorte que leur premier étage est au même niveau que le rez-de-chaussée du palais de Benoît XII et de celui que nous attribuons à Jean XXII.

Du côté de l'ouest il devait arriver à peu près à la ligne de la façade de Notre-Dame des Domps, car nous verrons plus loin le *palatium* et l'église reliés par un système commun de défense dans lequel entre une tour de la Cloche (2). La porte principale de Saint-Etienne qui s'ouvrait à cet aspect avait dû être fermée par suite de l'annexion de cette église au palais, et du transport de son titre paroissial à l'église de Sainte-Madeleine (3). On re-

(1) Par la ratification de l'échange intervenu en 1336 entre l'évêque Jean de Cojordan et Benoît XII, échange qui assignait, comme nous l'avons dit, le palais d'Arnaud de Via à l'évêque et réservait au pape l'ancien palais épiscopal.

(2) Le mur à machicoulis qui règne aujourd'hui de la tour de la Campane à l'angle de N. D. des Domps n'a fait peut-être qu'en prendre la place.

(3) Ce transport eut lieu en 1317, quand Jean XXII fit de Saint-Etienne sa chapelle privée. Après la ruine de cette chapelle, le vocable même en fut donné à Ste-Madeleine. Le catalogue des *Bénéfices et chapellenies* d'Avignon (Bibl. d'Avignon, mss. fonds Chambaud) appelle l'église Sainte-Madeleine « sancti Stephani seu sanctae Mariae Magda-

connait encore, parait-il, les contreforts de cette église, dont la chapelle de Benoît XII devait bientôt prendre la place, dans la clôture nord du cloître inférieur F (1).

La tâche de Guillaume de Cucuron n'était donc pas, on le voit, terminée en 1319, puisqu'outre les travaux d'entretien, des annexes dans les dépendances successivement acquises devenaient à tout instant nécessaires. Il fallait mettre le palais en état de défense, lui joindre une prison d'état, la " turris camerarum secretarum „, à laquelle G. de Cucuron affecte, de 1320 à 1323, la majeure part des sommes qui lui sont allouées pour les

lenae ». Aujourd'hui Sainte-Madeleine est elle-même détruite, il n'en reste qu'un arc de voûte dans une maison particulière.

(1) Sauf l'auteur de la récente brochure que nous avons signalée sur les *Origines du palais des papes*, les savants qui se sont occupés du palais des papes se sont contentés, comme Viollet-le-Duc (Dictionnaire d'architecture, v° *palais*), d'affirmer que Jean XXII avait habité le palais de l'évêque. M. Canron, dans sa notice sur *Le palais des papes à Avignon* (2e éd. Avignon, 1875) place la demeure épiscopale au midi de l'église métropolitaine « sur l'emplacement des anciennes prisons et des ramples qui y conduisent. » Ces anciennes prisons, appropriées aujourd'hui au logement de l'archiviste départemental de Vaucluse, ne sont rien autre que le corps occidental de la demeure quadrilatérale de Benoît XII. Le pape, en le construisant, ne détruisit pas et tout au plus entama les édifices occupés par son prédécesseur. Il est donc raisonnable de placer ceux-ci un peu plus à l'est. Nous nous rencontrons sur ce point principal avec M. Duhamel. La quatrième vie de Jean XXII (Baluze, *Vitae paparum Avenion.*, t. Ier, col. 178) dit bien que le palais était contigu à l'église métropolitaine, mais il faut entendre par là qu'il en était fort proche, et relié peut-être à elle par une galerie ou un corps-de-logis qui ne constituait pas à proprement parler la résidence papale. L'occasion à laquelle l'auteur de cette vie donne ce témoignage ne permet pas d'ajouter grande foi à sa précision. Le pape, lors de son élection à Lyon, aurait fait le serment de ne jamais monter cheval ni mulet que pour aller à Rome. « Il tint ce serment, car il alla en barque jusqu'à Avignon, et ce fut à pied qu'il monta au palais; *il n'en sortit ensuite que pour entrer à l'église majeure qui est contigüe au palais* ». Rien n'est moins exact, nous savons qu'il se rendait souvent à Sorgues et dans ses autres résidences du voisinage.

édifices (1). Cette tour a-t-elle été détruite en totalité? en peut-on retrouver les traces dans les basses œuvres de quelqu'une des tours actuellement existantes, de celle de Trouillas par exemple ou de la Campane? Rien ne nous fixe bien sur son emplacement. Les autres dépenses faites dans le palais n'ont pour objet que de menues réparations ou des détails d'aménagement intérieur. On trouve cependant des achats d'immeubles pour agrandir les dépendances du palais épiscopal (Reg. 41, f°s 172 et 173).

Les derniers travaux de quelque importance auxquels les comptes attachent le nom de Guillaume de Cucuron furent des chapelles édifiées dans les églises d'Avignon par la libéralité du pape: 1° en l'honneur des Anges et Archanges et de tous les Apôtres à N. D. des Domps. 2° en l'honneur de saint André dans l'église paroissiale de Saint-Agricol. Il eut la satisfaction de terminer lui-même la première: le 24 décembre 1322 il reçoit un paiement pour les peintures exécutées dans cette chapelle, ce qui prouve que tout l'œuvre architectonique était dès lors complet. Les deux autres ne devaient être couvertes que par son successeur. Ce paiement du 24 décembre, qui s'applique aussi à un autel érigé en l'honneur de la sainte Trinité à N. D. des Domps, est le dernier attribué au premier architecte de Jean XXII (2). Tout ce que les registres nous apprennent sur sa vie, indépendamment de ses ouvrages, c'est que, originaire de la petite ville de Cucu-

(1) Reg. 41, f° 149 et reg. 53, passim.

(2) Voici le texte de ce paiement qui est décisif: « Die XXIIII^a^ decembris, pro picturis capelle Angelorum et Archangelorum, et pro muro mediano constructo in turri camerarum secretarum et lapidibus ibi positis et cemento, et pro altari sancte Trinitatis constructo pro domino nostro in ecclesia B. M. Avenionis, tradidimus domino Guillelmo de Cucurono — XLVI sol. X den. turon. gross. cum o rotundo, X flor. auri et VIII den. turon. parv. »

En marge: « Ista est ultima assignatio facta domino de Cucurono. » (Reg. 54, f° 96).

ron (1) au pied de la chaîne du Grand-Luberon, par conséquent enfant du Comtat-Venaissin, il était prêtre (2), chapelain du pape, et qu'après être demeuré un peu plus de six années à son service (depuis le mois de novembre 1316) il mourait à Avignon en janvier 1323.

Quels étaient le mérite, le goût, le style de cet architecte inconnu, il est bien difficile de le dire aujourd'hui. Son œuvre principale, le palais de Jean XXII, est détruite; les chapelles de N. D. des Domps et des autres églises ont fait place à des décorations plus modernes. Des principaux monuments civils ou religieux de ce temps auxquels il aurait pu contribuer, il ne faut compter que Saint-Agricol, le palais de Sorgues et l'édifice élevé par le cardinal Arnaud de Via, neveu de Jean XXII, transformé d'abord en palais épiscopal, puis en petit séminaire. Mais on ne voit nulle part que Guillaume de Cucuron ait participé à la construction de Saint-Agricol, sinon par cette chapelle de saint André dont il a été question plus haut, et à celle de la résidence d'Arnaud de Via, d'ailleurs considérablement modifiée à l'heure présente. Reste Sorgues, détruit au siècle dernier, et seulement appréciable par un dessin dont nous donnons le fac-simile. Quoiqu'il n'existe pas de témoignage formel, nous pouvons supposer qu'il a collaboré aux plans de ce château en sa qualité de surintendant des bâtiments du pape; mais sa part est trop incertaine pour qu'on puisse trouver à Sorgues de quoi caractériser son talent. Force nous est donc de ne formuler sur lui et les autres maîtres d'œuvres ses contemporains, connus ou inconnus, qu'une appréciation collective, laquelle trouvera sa place quand nous exami-

(1) Cucuron est aujourd'hui une importante commune du canton de Cadenet, dans le département de Vaucluse.

(2) Reg. 37, f° 105. Au reg. 38 (f° 51 v°) il est appelé aussi Géraud.

nerons la variété de style gothique rayonnant à laquelle appartiennent les édifices avignonnais de cette période.

Le successeur de Guillaume ne devait pas remplir plus de six mois la charge de surintendant des œuvres et édifices du pape. Son nom était *Raymond Mezier*. C'est le 4 février qu'il prend officiellement possession de son titre, en recevant un premier paiement de 50 florins " pour les ouvrages et édifices à faire dans le palais épiscopal d'Avignon, chapelles et autres œuvres à construire pour notre S. P. le pape " (1). Le 12 février il reçoit encore 50 florins pour couvrir la chapelle de tous les Apôtres à N. D. des Domps et celle de saint André à l'église de Saint-Agricol (2); le 21 février, 50 florins pour l'œuvre de ces chapelles et les portails de N. D. des Domps. Quelques versements de 50 et de 100 florins s'échelonnent ainsi jusqu'au 24 juin " pour la chambre de Mgr le Cardinal (3), pour réparer et bitumer les terrasses, pour faire un plancher ou un mur de refend (*meianum*) dans la tour de la Cloche (4), et pour l'œuvre du fourneau et de la grand-cour " (5). Il meurt à son tour, au commencement de juillet, et c'est *Pierre Audebert* qui le remplace.

La charge de celui-ci fut tout-à-fait intérimaire. Dès le 14 juillet de la même année, c'est entre les mains de maître *Ar-*

(1) Reg. 54, f° 100.

(2) Reg. 54, ibid.

(3) Sans doute Arnaud de Via, neveu du pape, promu cardinal diacre du titre de saint Eustache le 24 juin 1317.

(4) Il est très raisonnable de penser que cette tour de la Cloche « turris Campane », était sur l'emplacement actuel de la tour de la Campane, construite par Benoît XII (voyez plus loin). Peut-être même celui-ci ne fit-il que surélever un ouvrage que son prédécesseur aurait assis sur le roc, à l'extrémité nord-ouest de sa demeure (voyez le plan). L'appareil de la base de cette tour est en effet différent de celui du sommet et certainement plus ancien.

(5) Reg. 54, f° 100. Le dernier versement de 40 florins est affecté aux frais des peintures des chapelles etc. (20 juin 1323).

naud Escudier " charpentier (*fusterius*) „ que passent de pareils soins (1). Les travaux du palais d'Avignon, travaux de réparation plutôt que de construction, reprennent un peu d'essor; le décorateur et le charpentier ont plus à faire que l'architecte. Voici, à partir de son entrée en fonctions jusqu'à la fin du pontificat, les principaux ouvrages auxquels présida Escudier.

1323-1324. — L'œuvre des maisons de Trouillas, où sont installés des écuries et des dépôts de bois, les murs du verger qui leur confinait, la " maison de l'ancienne prévôté qu'habite le cardinal neveu du pape (Arnaud de Via), unie autrefois à la mense épiscopale „. Dans la partie supérieure du verger, Jean XXII avait réuni une ménagerie d'animaux exotiques. Aussi, le 4 décembre 1324, Escudier reçoit-il 62 agneaux d'or pour la grande cage (domus) des ours; le 3 avril 1325, 40 agneaux d'or pour la cage (domuncula) du lion, et le 2 mai, 46 agneaux d'or, dont une partie est affectée à la réparation de la cage des autruches (2).

1325-1326. — Réparations générales aux peintures de la salle du consistoire, du " studium „ du pape et du portail de l'église métropolitaine (3); on couvre aussi de peintures nouvelles la grande salle du palais; c'est Arnaud Escudier qui est chargé de la

(1) 14 juillet 1323. — « Tradidimus Petro Audeberti, qui post mortem dicti magistri Raymundi Mezerii supraintenderat operibus domini nostri in palatio episcopali..... XXVII s. I den. tur. gross. cum o rotundo, IV den. obol. viennensium. (Reg. 54, f° 100). — Dans un paiement suivant le palais est appelé *palatium episcopale seu papale.*

(2) Reg. 58, f°s 164 et suiv. Plus tard (1327-1328) il y aura un chameau, des cerfs, et le gardien de la ménagerie sera un fonctionnaire régulièrement appointé (Reg. 84, f° 81 v°).

(3) Il est fort possible que les peintures qu'on répare au portail de l'église soient celles dont on aperçoit encore aujourd'hui les traces informes, et qui, s'il faut en croire M. Viollet-le-Duc, lequel les a vues en meilleur état il y a quelques années, accusaient une exécution différente

surveillance et de la répartition des salaires. En sa qualité de *fusterius domini papae*, il est directement intéressé à cinq chambres nouvelles que l'on établit tout auprès des appartements du pape (juxta hospitium domini nostri) (1), et à une grande chaire pour la chapelle du pape, laquelle lui est payée 31 sous et un denier de gros tournois plus 14 deniers tournois (2).

1327-1328. — Réparation de la *domus audientie* (3) qui menace ruine: elle avait été bâtie seulement dix années auparavant par Guillaume de Cucuron (voyez notre première partie); de la prison des Bénédictins d'Avignon, qui servait probablement de prison ecclésiastique. Trente-cinq escabeaux sont achetés pour la chambre du pape, des créneaux de plâtre sont dressés sur la plate-forme du palais. Nouvelle réparation à la maison de Trouil-

du style italien du XIVe siècle et une date antérieure. Les autres rechampissages ne rentrent pas absolument dans le domaine de l'art.

(1) Reg. 70, f°s 90 et suiv. — Le 25 novembre 1325 il touche 282 agneaux d'or pour ces divers travaux; le 19 mars 1326, 82 agneaux d'or 24 sous viennois pour la réparation des chambres qu'habite Arnaud Duèze (vicomte de Caraman et neveu du pape par son père) et de quatre nouvelles chambres supérieures avec leurs peintures et leurs soffites; le 29 juillet, 530 florins d'or et 82 agneaux d'or 14 sous viennois, pour d'autres chambres encore, entre autres celle de monseigneur P(ierre) de Villemur, etc.

(2) 24 juin 1326. (Reg. 70, f° 85). Le 3 avril 1327 Bernard de Cossarges, « fusterius », exécute aussi pour le pape une chaire pontificale en bois sculpté, destinée à la chapelle de Saint-Etienne (Reg. 81, f° 50).

(3) C'était le palais où se tenait le tribunal ecclésiastique qui fut plus tard appelé la *Rote* (et peut-être aussi le siège des bureaux de la chancellerie). Les juges de ce tribunal s'appellaient et s'appellent encore *auditores*. Rappelons que par la bulle célèbre *Ratio juris exigit*, promulguée en 1326, l'année précédente, Jean XXII réorganisait ce tribunal, en réglait les attributions et fixait les jours auxquels les auditeurs se devaient rendre *ad palatium*. Ces mesures lui ont même valu à tort l'honneur de l'institution première de ce tribunal qui, nous le voyons, ne s'appelait pas alors la *rote*, mais l'*audientia*. (Voy. Moroni, *Dizionario di erudizione* etc., vol. XXXII, v^o *uditori di rota*).

las (*hospitium Trulhacii*) qu'habite le cardinal neveu du pape (voyez plus haut) (1). Reprise générale des cloîtres du palais avec gargouilles et piliers neufs (9 octobre 1328). Achèvement de chapelles à l'église Saint-Etienne (2), de chambres, de la *domus draperie*: celle-ci est l'*edificium penoris* dont il a été question dans notre première partie (18 décembre) (3).

1329-1330. — L'année 1329 n'offre rien d'important à signaler.

En 1330, le clocher et la façade de l'église d'Avignon sont munis d'un système de défense, qui faisait suite à celui qu'on avait appliqué à l'habitation du pape. Au-dessus et à côté du clocher (*supra et juxta cloquerium*) on bâtit trois *gachilia* (4), c'est-à-dire trois tours de guette crénelées, trois gâches, comme on dit dans le pays (9 mai 1330). Ces modestes fortifications sont complétées en décembre 1331 par une logette (camerula) sur le pont-levis de la porte principale du palais, propre à contenir des gens d'armes. En août on élève un escalier et une

(1) Reg. 84, f° 55. — A la même époque figure l'achat d'une maison dans la rue *Crose* pour l'établissement des écuries et fenils pontificaux. Nous laissons aux érudits de Vaucluse le soin de déterminer si cette rue n'est pas celle qui a pris plus tard le nom de rue *palapharnerie* (Consulter Achard, *Dictionnaire des rues et places d'Avignon,* p. 113).

(2) D'autres travaux sont exécutés en diverses églises d'Avignon; il en sera question plus loin. Nous mentionnons ici Saint-Etienne, parce que cette église faisait pour ainsi dire partie de la résidence papale.

(3) Reg. 92, f° 52.

(4) Reg. 98, f°s 76-77. Ils sont établis, ajoute le registre, «in taulamento dicti cloquerii pro deffentione hospicii dominii nostri», et ils coûtent, «cum gradariis duobus et hostiis positis in camera deffensibili super portam,» 89 livres 10 sous 9 deniers.

Il est inutile d'ajouter que rien n'en existe plus aujourd'hui. Dans les dessins que M. Viollet-le-Duc donne du palais d'Avignon et du palais des archevêques de Narbonne, contemporain de celui-ci, au mot *palais* de son Dictionnaire d'architecture, figurent plusieurs de ces *gachilia,* très usités au Ve siècle.

tribune contre le mur du palais (1). Le total de tout le chapitre ne monte qu'à 24 florins et quelques livres de gros tournois.

1331-1332. — En janvier 1331 on travaille à côté du tribunal de l'*audientia*, à la construction d'un tribunal des contradictoires (*edificium audientie contradictarum*). Maçonnerie de l'œuvre, construction du mur " contigu à la trésorerie ", charpente, couverture, ferrure, Arnaud Escudier pourvoit à tout, et, comme jadis Guillaume de Cucuron, il reçoit toutes les sommes pour les répartir ensuite en salaires (2). La grande salle du couvent des Bénédictins, probablement voisin du palais (3), est réparée aux frais du pape moyennant 50 livres de couronnés (24 décembre 1332) (4).

1333-1334. — Pendant l'année qui précéda sa mort, Jean XXII poursuit sur plusieurs points les travaux d'aménagement du palais un moment interrompus. En octobre 1333, il fait exhausser son cabinet d'études (*studium*), la chambre où il se tenait ordinaire-

(1) Reg. 108, f° 59 v°.

(2) Reg. 108, f° 69. — Le tribunal des contradictoires fut institué pour recevoir toutes oppositions contentieuses aux bulles du pape, touchant la qualité du juge, le lieu de juridiction, et autres difficultés que soulevait la provision obtenue du pape. Sous Jean XXII il se composait d'un auditeur, d'un correcteur et d'un procureur. Plus tard il y eut avec un auditeur et un correcteur, deux lecteurs, deux notaires et quatorze procureurs. On lui attribua toutes les affaires publiques de révision, de lettres de justice ou de pure grâce, dans lesquelles les jugements ou les exécutoires étaient rendus avec la clause *vocatis vocandis* (Voy. Moroni, *loc. cit.* vol. XXXII, p. 187).

(3) Ce n'était pas libéralité pure, le pape entretenait au couvent de Saint-Benoît certains services. Nous avons vu qu'il y avait une prison. — Un texte manuscrit du cartulaire des Statuts, à la bibliothèque d'Avignon, cité par M. Viollet-le-Duc dans son article sur le palais d'Avignon, indique un cimetière de St-Benoît, situé près des paturages qui entouraient le rocher des Domps.

(4) Reg. 120, f° 65.

ment (13 octobre) (1). En novembre et décembre, on creuse à une grande profondeur les souterrains (2) du garde-meubles, l'*edificium penoris in quo tenentur panni.* A la fin de 1334 il est couvert et achevé.

Toujours préoccupé de rendre le palais défensif, il construit, en avril 1334, deux grands *arcs* entre la grande porte et le mur du palais (3). En mai, les anciens créneaux de plâtre de la plate-forme supérieure sont remplacés par des créneaux de pierre. En juin et juillet enfin, on perce de grandes fenêtres dans la petite salle qui est devant la chambre du pape et dans le mur de la chapelle.

Ici s'arrête le témoignage des registres en ce qui concerne les édifices, car pour la deuxième partie de l'année 1334, qui occupe un registre distinct, les f[os] 41 à 48, relatifs aux ornements, aux livres et aux édifices, ont été enlevés.

On sait que Jean XXII mourut le 4 décembre 1334; Benoît XII, son successeur, fut couronné le 20 du même mois. Il n'entre pas dans le cadre de ce travail de dresser l'historique des constructions de Benoît XII sur les terrains que l'évêché d'Avignon possédait ou que Jean XXII avait successivement acquis autour de Notre-Dame des Domps, " dans l'enceinte du palais apostolique " (4). Qu'il nous suffise d'affirmer textes en mains que, contre la commune croyance, il ne détruisit point dès l'abord l'habitation de son prédécesseur pour fonder la sienne (5). Il est bien vrai qu'à peine installé il construit et pour-

(1) Reg. 137, f° 76.

(2) *Crotae: caves* autant peut-être que souterrains.

(3) Reg. 137, f° 77. Avec un mur et un *binetus* dans le grand garde-meubles, ils coûtent 111 livres de couronnés.

(4) «In hospitio apostolico Avenionensi».

(5) Cette opinion ayant été jusqu'à présent admise universellement,

suit rapidement des fabriques nouvelles; mais ce ne sont point des chambres pour lui et ses familiers, des salles de réception ou de consistoire: pour ces usages les édifices récents encore de Jean XXII lui suffisent. Dès le 3 avril 1335, c'est une tour et une chapelle " de novo construenda in palatio predicto " que l'architecte *Pierre Poisson*, de Mirepoix, se met à élever. Ce Pierre Poisson est le premier en date des architectes qui ont contribué à l'érection du palais actuel, et l'unique maître des œuvres du pape Benoît XII (1).

Quoique l'orientation de la chapelle et de la tour ne soient pas indiqués, il est certain que celle-ci est la tour de la Campane (voyez le plan), bâtie peut-être sur les fondations d'une tour de la Cloche (ou de la Campane) qui avait été déjà l'objet des soins de Jean XXII. Cette tour, disent les articles du compte, joignait l' " ancienne trésorerie "; elle était voisine par conséquent de cet *hospitium audientie*, de cet *hospitium audientie contradictarum*, dont il a été question plus haut, lesquels confinaient à la trésorerie (2). Il est possible que, quelqu'un de ces corps-de-logis accessoires ayant dû être mis à bas pour l'œuvre nouvelle, on ait pour cette cause attribué à Benoit XII, dès

nous renvoyons seulement à la notice de Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'architecture* (v° *palais*) et à l'étude de M. Canron.

(1) M. Müntz, qui a examiné quelques uns des registres caméraux de cette époque, a fait dernièrement connaître à la Société des Antiquaires de France le nom et les premiers travaux de ce maître (Voy. aussi le *Bulletin monumental* de 1882). Nous ignorions cette communication quand nous poursuivions nous-même nos recherches; mais, ne les poussant pas plus loin, nous espérons que notre éminent confrère nous donnera bientôt des textes plus complets sur la suite des travaux de cet architecte et de ses successeurs. Ce Poisson (en latin *Piscis*) n'était pas le seul de son nom et de sa famille à se distinguer dans l'art de bâtir. Le 4 août 1335, Benoît XII envoie un Jean Poisson à Rome pour y réparer « la basilique des saints apôtres Pierre et Paul (St-Pierre) et le palais papal (de Latran) » (Reg. 146, f° 118).

(2) Reg. 143, f° 102.

son avènement, la démolition du palais de son prédécesseur, démolition commencée peut-être dans le cours de ce pontificat, mais qui fut surtout imposée à Clément VI par l'exigence de ses plans grandioses. Quant à la chapelle, il n'y a pas le moindre doute ; c'est le beau vaisseau voûté qui borne au nord l'ensemble des constructions du palais actuel, et s'étend, sur une ligne parallèle, le long de la façade méridionale de N. D. des Domps (1) sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Etienne, dont les murs sont en partie utilisés pour l'œuvre nouvelle. L'examen des lieux avait déjà révélé à Viollet-le-Duc que cette chapelle et les deux tours qui semblent la garder l'une à l'ouest, la Cloche, l'autre à l'est, Trouillas, étaient les premières parties construites du palais des papes actuel. Cette chapelle, demeurée longtemps en ruines, est aujourd'hui en voie de restauration, et on y doit installer les archives départementales de Vaucluse. Sur l'enduit très dégradé des murs se voient encore quelques traces de peintures.

Cet édifice fut si rapidement conduit (en dix mois on y dépensa 12,000 florins d'or), que le 14 décembre 1335 on commençait à le peindre et qu'on tenait compte à maître Poisson des paiements qu'il distribuait aux décorateurs.

II. AVIGNON. — *Eglises diverses.*

Jean XXII s'intéressa, dans Avignon même, à l'érection de plusieurs églises ou chapelles ; indépendamment de l'impulsion qu'elles recevaient de la présence de la cour pontificale, de l'af-

(1) M. Canron (*Le palais des Papes* etc., f° 27) assigne à cette chapelle la destination ancienne de sacristie et de salle capitulaire de l'église métropolitaine.

fluence des fidèles et des aumônes, le pape contribuait personnellement aux frais de leur construction.

A la métropole de N. D. des Domps, comme nous avons eu l'occasion de le dire, deux chapelles furent construites en 1322 sous la direction de Guillaume de Cucuron, et couvertes au commencement de 1323 par les soins de Raymond Mezier. On y érigea la même année un autel en l'honneur de la sainte Trinité; en 1323, on refit les portails de l'église.

A l'église paroissiale de Saint-Agricol deux chapelles également sont dues à Jean XXII, l'une dédiée à saint André, construite en 1322 par Guillaume de Cucuron, l'autre dédiée à saint Naufary en 1326, Pierre Audebert étant le maître des œuvres du pape. Ce saint Naufary (ou Nauphary), en latin *Naufarius*, fort peu connu dans l'histoire, était un solitaire de Marcillac en Quercy, mort au siècle précédent et pour lequel Jean XXII, presque son compatriote, devait avoir une dévotion particulière (1). Ces deux chapelles sont aujourd'hui sous d'autres vocables. Les plus anciennes dédicaces de chapelles dont on conserve le souvenir en cette église sont en effet celle de sainte Aure (1354), qui elle-même a perdu son nom, et celle de saint Michel (1355), qui l'a conservé (2).

Le 11 février 1325, le pape passa avec *Bérenger Bermont*, habitant de Noves, un contrat par lequel celui-ci s'engageait à construire dans l'église de Saint-Agricol une chapelle " *cum croseriis et vantura* " en l'honneur de Dieu et des Saints, moyennant 185 livres viennoises, 50 livres étant payées d'avance (3). Ce Bermont est encore un de ces *lapicidae* qui, sans prendre le

(1) Très probablement il avait fait venir à Avignon de ses reliques, dispersées en 1793, quand Saint-Agricol devint le temple de la Raison. L'ensemble du corps de ce saint est déposé à Cagnac, dans l'église de Saint-Martin (Voy. *Martyrologe universel*, p. 576).

(2) L'abbé Moutonnet, *Notice sur Saint-Agricol* (Avignon, 1842).

(3) Reg. 58, f° 165.

nom de l'architecte, en avaient toute la science. L'église, commencée en 1321, était alors en voie de construction. Il est fort possible, et l'importance de sa dédicace le donnerait à supposer, que cette chapelle fût celle de l'abside, que la libéralité de Jean XXII, venant en aide à l'insuffisance des ressources de l'œuvre de la paroisse, prenait à sa charge d'élever. Mais cette abside a été détruite en 1612 pour cause d'agrandissement. Il est donc bien difficile de reconnaître dans cet édifice remanié à tant de reprises, particulièrement au XVe siècle, les deux chapelles de Guillaume de Cucuron et l'œuvre de Bermont, à qui le pape n'avait confié cette tâche que parce que son vieux maître des œuvres était mort, et qu'il ne tenait pas en égale confiance ceux qui lui avaient succédé dans ces fonctions, sans le remplacer. Ce qui est certain, c'est que ces constructions de chapelles, quelqu'importantes qu'on les suppose, ne permettent guère d'attribuer aux soins de Jean XXII, comme on l'a fait, l'entière construction du Saint-Agricol du XIVe siècle, c'est-à-dire " les trois nefs telles qu'elles existent aujourd'hui, formant un carré parfait, moins le dernier arceau, la façade et l'agrandissement du chœur„ (1). Les sommes qu'il y emploie constituent sans doute une très remarquable contribution, mais non le fonds total nécessaire à l'érection d'un tel édifice.

Les libéralités aux églises des Carmes, des Augustins et des Frères Mineurs, que nous avons constatées dans notre première partie, continuent: c'est une chapelle construite en l'honneur de sainte Agnès dans l'église des Carmes, une autre en l'honneur de sainte Marie Madeleine dans l'église des Augustins (2);

(1) Moutonnet, *Notice* etc., p. 33. Les consciencieux érudits d'Avignon pourront, mieux que nous, déterminer sur ces données la part du architectes délégués par le pape.

(2) Le 14 décembre 1324, pour ces deux chapelles, il paie à Jean Ledoux, « administrateur de l'œuvre de ces églises », 56 agneaux d'or.

puis des subsides pécuniaires aux anniversaires de son couronnement. C'est ainsi que, le 10 septembre 1333, 300 florins sont répartis entre les *operarii* des Carmes, des Augustins et des Mineurs (1).

Le 10 novembre 1328, le pape alloue 10 florins et 50 livres de viennois pour la façade et l'échauguette (*gachilis*) (2) de l'église *Saint-Jean*. Il y avait alors deux églises ou chapelles de Saint-Jean ; *Saint-Jean-le-Vieux* sur la place Pie, l'ancienne église des chevaliers Hospitaliers, et *Saint-Jean de Rhodes* près de Saint-Agricol, qui, appartenant aux Templiers, fut attribué lors de leur suppression aux chevaliers de Saint-Jean. Nous ne savons à laquelle s'adressaient ces réparations. Nous inclinons plutôt pour Saint-Jean-le-Vieux, qui par les débris qui en subsistent encore semble mieux mériter le nom d'*ecclesia* que lui donne le compte, Saint-Jean de Rhodes n'ayant pas dépassé les dimensions d'une chapelle (3).

Nous avons parlé de l'église *Sainte-Madeleine*, à propos de l'annexion de la chapelle Saint-Etienne faite à cette paroisse en 1317. Une contribution de 100 florins accordés par Jean XXII,

Le 24 février 1325, il leur assigne 25 gros tournois pour achat d'ornements (Reg. 58, f° 193).

(1) Reg. 131. — L'église des Carmes ou Saint-Symphorien a été entièrement refaite, sauf les voûtes d'ogive des chapelles latérales; elle est située à l'est de la ville près de la rue Carreterie. De l'église des Augustins, peu éloignée de la précédente, il ne reste que le clocher, dans la rue de la Carreterie; la partie basse seule peut en être rapportée au XIVe siècle. Quant au couvent des Frères Mineurs ou Cordeliers, il a été transformé en collège, et c'est une portion réparée avec goût de la nef latérale de son église (où fut enterrée Laure de Noves), qui sert aujourd'hui de chapelle à cet établissement. Le reste est détruit.

(2) Dans le même registre (92, f° 75), le *gachilis* est appelé *murus cum merlettis*.

(3) Une partie de celle-ci est visible aujourd'hui, assez bien conservée, mais transformée en salle-à-manger de l'hôtel du Louvre.

le 6 février 1331, pour la reconstruction de cette église met au jour le nom de deux *operarii* de la région, *Rostaing de Morières* et *Guillaume d'Aramon* (1) qui, en leur qualité d'architectes de l'église, touchent cette somme de concert avec Raymond Pons, aumônier d'Avignon. — Le souvenir et l'emplacement de Sainte-Madeleine ne sont conservés que par une place de ce nom.

Le seul édifice religieux d'Avignon auquel Jean XXII ait mérité d'attacher son nom, parce qu'il fut en entier construit par ses soins et à ses frais, c'est la chapelle de *Notre-Dame du Miracle* (2). Le chroniqueur Massillan raconte (3) qu'en 1320 un jeune garçon, accusé injustement par sa mère d'avoir attenté à sa pudeur et condamné à mort pour ce fait, fut miraculeusement délivré de ses liens au moment où il arrivait au lieu du supplice, en adressant une fervente prière à une image de la Vierge Marie qui se trouvait là. Ce lieu était alors hors des murs de la ville, mais l'enceinte d'Urbain V l'engloba, et il devint voisin (et au dedans) de la porte Saint-Roch, au nord-ouest d'Avignon, à une très petite distance du Rhône (4). — La chapelle que le pape éleva pour perpétuer le souvenir de ce miracle ne

(1) Reg. 108, f° 98 v°. — Morières, commune à l'est et dans l'arrondissement d'Avignon. Aramon, aujourd'hui chef-lieu de canton du Gard, est situé sur la rive droite du Rhône, à 13 kilomètres environ d'Avignon.

(2) Et non *des Miracles*, comme l'appellent la plupart des textes du XIVe siècle et des siècles postérieurs. Consacrée sous le vocable de N. D. du Miracle, ce ne fut que plus tard quand de nouveaux faits miraculeux vinrent accroître son prestige, que la voix du peuple l'intitula des Miracles.

(3) *Recueil d'Avignon*, t. IV. (Bibl. d'Avignon, mss.)

(4) L'emplacement de la chapelle, tout-à-fait disparue aujourd'hui, est marqué par l'îlot de maisons que bornent les rues du Limas, Limasset, Grande-Fusterie et du Pont.

fut achevée qu'en 1327. En 1328 on y posait des autels et des rétables (9 octobre et 18 décembre) (1); en 1322, un chœur de bois ouvragé; on construisait la même année un porche (*appendicium seu porticus*) devant le portail (2). C'est Pierre Audebert qui touche toutes les sommes et par conséquent doit être tenu pour l'architecte. A partir de 1332, la chapelle est achevée; la bienveillance de Jean XXII ne se manifeste plus que par des faveurs pécuniaires et spirituelles et par l'établissement d'un certain nombre de chapelains (3).

Dans l'architecture religieuse de cette période (1320-1340), telle qu'elle se manifeste à Avignon et aux environs, dans les églises de Saint-Didier, Saint-Agricol, les Récollets, la Chartreuse de Villeneuve, le style gothique présente comme caractère dominant une simplicité un peu sèche, une extrême sobriété d'ornements, mais offre, dans l'ensemble, de l'élégance et de la pureté. A l'extérieur, des contreforts sans arcs-boutants, montant jusqu'aux combles, et laissant entre eux des espaces égaux, de moyenne largeur, où s'ouvrent des fenêtres en lancettes ordinairement divisées (à Saint-Didier par exemple) en deux étroites baies géminées, terminées en trèfle à leur sommet et surmontées d'un oculus en quatre feuilles. A l'intérieur, généralement l'arc en tiers-point dans sa rigueur géométrique; les nefs d'égale hau-

(1) Reg. 81, fº 50, et reg. 92, fº 62. Pour les premiers on dépense 148 livres de viennois; pour les seconds, 138 livres 10 sous 1 denier.

(2) Reg. 120, fº 65 vº.

(3) Le 7 mars 1331, il donne aux chapelains 130 florins d'or pour l'achat d'un jardins clos et d'une maison sis près de la dite chapelle et appartenant à maître Louis de Pierregrosse (Reg. 108, fº 98 vº). Autres dons le 16 août et le 16 octobre 1332. A cette église fut annexée quelques années plus tard une maison de filles repenties; Laure de Noves, femme d'Hugues de Sade, lui légua 50 sous, le 5 avril 1348. Quant aux chapelains, Clément VI, en 1344, fixa leur nombre à dix et mit un doyen à leur tête. (Massillan, loc. cit.).

teur, quand la grandeur de l'église en comporte trois; les pieds droits et leurs moulures se prolongeant d'un seul jet en doubleaux et en formerets jusqu'à la clef de voûte, sans différence de volume et sans solution de continuité à la naissance de la courbe des arcs, sinon parfois un anneau à peine saillant ou un étroit chapiteau de placage, assez semblables à ceux qu'emploie le style gothique du XIIIe siècle en Italie; les arcs ogives et les dernières moulures des doubleaux et des formerets, qui n'ont pas de correspondants dans le pied-droit, se croisant et se perdant par pénétration sur ce pied-droit ou sur le mur latéral: tels sont, pour ne pas insister sur des détails qui nous entraîneraient loin de notre sujet, les principaux traits distinctifs des édifices de ce temps à Avignon (1).

III. — SORGUES.

Nous avons eu à signaler déjà dans notre première partie (2) la construction du palais papal de Sorgues qui, dans ce temps-là, se nommait Pont-Sorgues. Comme les châteaux de Barbentane, de Châteauneuf, de Bédarrides, de Noves, Sorgues était un an-

(1) Le monastère chartreux de Notre-Dame de Bonpas, au sud-est et à 11 kilomètres environ d'Avignon, sur la rive droite de la Durance, reçoit aussi les libéralités de Jean XXII. Le cloître tombait en ruines. Pierre Gautier, maître charpentier (et directeur des travaux), Gilles Bourgeois et Guillaume Fayseri, tailleurs de pierre, sont chargés de le relever moyennant 60 florins et d'y établir quatorze colonnes neuves de pierre (13 janvier 1333). Au 25 janvier de l'année suivante, l'abbaye de Bonpas était mise en état de défense par la construction d'une porte fortifiée avec meurtrières et mâchicoulis et d'un mur d'enceinte «comprehensis portali, arcu, tueria et clausura dicte domus et camera supra portam », le tout au prix de 83 livres et 11 sous de couronnés. (Reg. 120, f° 65, et 139, f° 76). Le monastère et l'église attenante, depuis longtemps ravie au culte, sont aujourd'hui transformés en fabrique de soie et maison de campagne.

(5) Voy. les *Mélanges* etc., IIe année, fasc. Ier, p. 51.

cien fief de l'évêché d'Avignon. Jean XXII, qui les avait possédés comme évêque avant son élévation au pontificat, semble les avoir considérés comme le domaine immédiat des papes tant que ceux-ci résideraient à Avignon ; ou plutôt il se tint lui, chef de l'église universelle, pour véritable évêque d'Avignon, et comme son neveu Jacques de Via qu'il avait nommé à ce siége mourut avant même d'être sacré, le 24 juin 1317, il ne lui désigna pas de successeur, se réserva personnellement (*in manus suas tenuit*) l'administration du diocèse et chargea deux vicaires-généraux du soin du temporel et du spirituel. Sorgues offrait une heureuse position pour une habitation de plaisance sur la rive gauche de la rivière de Sorgues, traversée en ce point par un pont fortifié qui servait de communication à un important village. Jusqu'à ces dernières années on avait cru que le château papal élevé à Sorgues ne remontait qu'à Urbain V et à l'année 1364 (1). Notre confrère M. Müntz, dans une communication faite en 1880 à la Société des Antiquaires de France, a fait justice de cette erreur et constaté que, de 1319 à 1324, plus de 30,000 livres avaient été employées à la construction de ce château (2). En réalité c'est en 1317 que commencèrent les travaux, mais il est certain qu'ils furent poussés avec un redoublement d'activité quand les grandes

(1) Voy. Jules Courtet, *Dictionnaire géographique, géologique, historique*, etc. *des communes du département de Vaucluse* (Avignon, 1877).

(2) *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1880, p. 217-218. M. Müntz cite la déclaration par laquelle Pierre *de Aula* ouvre le compte des sommes qu'il emploiera à Sorgues aux œuvres pontificales: « Anno Domini MCCCXIX, die XVI mensis septembris, ego P(etrus) de Aula fui missus ad Pontem Sorgie per venerabiles viros et dominos Ademar(um) Aurelii et Gasberum de Valle, thesaurarios domini nostri pape, pro custodiendo palacio papali ibi de novo construendo, et pro solvendo operariis ibi operantibus, et pro aliis solvendis et recipiendis pro dicto palacio necessariis et solvendis. Et ego P. de Aula predictus recepi a dictis dominis thesaurariis, pro operibus et edifficiis et aliis rebus necessariis pro dictis operibus dicti palacii faciendis, infrascriptas pecunie summas ».

œuvres du palais épiscopal d'Avignon se ralentirent. A partir de 1319 on y dépense la majeure partie des sommes affectées aux *Opera et edificia*. C'est le maître *Pierre de Gauriac* qui a la direction matérielle des travaux, et *Pierre de Aula* (1) qui, sous le nom d'*administrator operum*, est chargé de la répartition des salaires. Rien ne permet d'affirmer avec certitude que Guillaume de Cucuron ait collaboré aux projets et aux plans, car son nom ne se trouve nulle part dans les articles relatifs à la construction de Sorgues ; c'est donc à Pierre de Gauriac qu'il faut en laisser l'honneur.

Les comptes sont très sobres de détails sur les salles successivement construites. De 1319 à 1322 ils parlent seulement du palais papal et de la *domus audientie* (tribunal de la rote), qui était bien distincte du palais (2). En 1321-1323, on travaille plus spécialement à cette salle de l'*audientia*, aux cuisines et à la clôture du verger qui entoure le palais (3), et on commande une cloche à Geoffroy Julien, *campanarius* (4) (5 juin 1322).

On passe, dans le printemps de 1323, aux peintures de la

(1) D'après une communication bienveillante de M. Duhamel, archiviste de Vaucluse, *Aula* ne serait qu'une variante d'*Aulanum* et désignerait un village du département de la Drôme qui a donné son nom à la famille d'Aulan, actuellement encore existante. Pierre *de Aula* pourrait être un membre de cette famille. Identification plausible, mais que nous n'osons présenter comme certaine.

(2) Reg. 38, 40 et 41, passim. — Le 30 octobre 1321, le roi Robert de Naples, sa femme et son frère Jean firent aux travaux de Sorgues, déjà avancés, l'honneur d'une visite *(iverunt cum comitivis suis una cum multis aliis nobilibus ad videndum edificia palatii papalis)*. Bernard de Puy-Doan et Guillaume Martin, chargés de les y accueillir, dépensèrent pour les frais de réception 211 florins d'or et 2 sous 4 deniers viennois (Reg. 41, f° 156).

(3) Reg. 54, f°s 95-96.

(4) Celui-ci livre en même temps trois autres cloches pour les chapelles nouvellement construites à Bédarrides, à Carpentras et à Noves. Il reçoit pour le tout 145 florins d'or et 8 sous 3 deniers viennois (Reg. 41, f° 151).

chapelle et de la salle du consistoire. Nous en verrons plus loin le détail. Cette chapelle n'est terminée que deux ans plus tard, car c'est le 12 août 1325 qu'on paye à Bernard de Puy-Doan (1), écuyer, les 10 sous 9 deniers de gros tournois qu'a coûtés sa couverture (2).

Quand en 1324, après les morts successives de Guillaume de Cucuron et de Raymond Mezier et le court passage de Pierre Audebert à la surintendance des bâtiments, Arnaud Escudier eut été chargé de la surveillance de tous les travaux, c'est lui qui, au lieu et place de Pierre *de Aula*, pourvoit aux réparations et à l'entretien de Sorgues, reçoit, le 28 août 1324, 25 florins pour les cloîtres de ce palais, et, le 30 septembre, 43 florins pour les peintures de la chapelle basse, qui fait enfin restaurer en 1325 les peintures de la chapelle (haute), de la grande salle et des cloîtres (3). C'est une mesure de centralisation, car Pierre *de Aula* n'en reste pas moins attaché au service du pape, En 1326, nous le trouvons demeurant soixante-dix-sept jours de suite à Sorgues pour y surveiller la frappe de la monnaie d'or (voyez plus loin à l'article *Monnaies*).

La construction, l'aménagement et la décoration du palais peuvent dès lors être considérés comme terminés. Ils ne comportent plus la présence d'un *operarius*, mais seulement d'un gardien, *custos*, à qui incomberont toutes les réparations d'entretien. Ce gardien est le prêtre Jean de Labrosse. A partir du 18 mai 1327, il reçoit diverses subventions pour réparer la toiture du palais (4) couverte en dalles. Les comptes ne mentionnent aucun

(1) Nom traduit littéralement du provençal: *de Podio-Doani.* C'est très probablement aujourd'hui la localité dite *Pouinoon*, commune de Cavaillon, dép[t] de Vaucluse.

(2) Reg. 58, f[o] 167.

(3) Reg. 70, f[os] 90 et suiv.

(4) Le 18 mai, 8 livres de valois noirs « pro lausa necessaria »; le 9 juin, 80 florins d'or; le 12 avril, 100 livres de viennois « pro lausis et reparatura tecti palatii Pontis Sorgie » (Reg. 81, f[os] 51-52).

autre travail de quelque importance avant la construction d'un vivier (1333), auquel on consacre le 12 décembre, dans un premier versement, 480 florins d'or (1).

Ce château de Sorgues, dont Jean XXII fit sa résidence d'été favorite, mérite une description sommaire. Détruit presque de fond en comble à la Révolution, il n'en demeure plus aujourd'hui que quelques informes pans de murailles; mais trois dessins, exécutés pendant le siècle passé et conservés au musée d'Avignon (2), permettent de juger de ses dimensions, de son style et de sa destination. Ce n'était ni un château fort, comme les résidences royales ou féodales de la haute France, Vincennes, Coucy, Pierrefonds, ni une spacieuse villa d'agrément, comme le XVe siècle en Italie et le XVIe siècle en France en virent tant éclore. C'était plutôt un *manoir*, une maison des champs, où les exigences de la défense, impérieuses à cette époque et sur ce point, étaient satisfaites, mais subordonnées à l'aisance de la vie privée, aux besoins spéciaux, aux services nombreux et pacifiques de la

(1) Reg. 139, fo 76.

(2) Nous donnons (planche III) la reproduction du plus important. L'album in-4o où ils se trouvent présente une très précieuse collection, exécutée au XVIIIe siècle, de vues et de monuments du Comtat-Venaissin dessinés à la plume et rehaussés à la sépia ou à l'encre de Chine. Beaucoup de ces monuments ayant disparu à la fin du siècle dernier ou au commencement du nôtre, ces croquis *à la cavalière* en donnent au moins une idée. Les dessins de Sorgues figurent sous les nos de pagination 105, 107, 109. Il y a quatre vues du château et du village de Barbentane (fos 145, 147, 149, 151), et une vue de Bédarrides. Comme Sorgues, Bédarrides semble n'avoir jamais été un château bien fortifié; au moins ce n'était au XVIIIe siècle qu'une maison de plaisance, accostée aux angles de tourelles engagées, avec une seule tour couverte d'un toit. Barbentane au contraire se présente comme un ouvrage de défense. Deux hautes et larges tours carrées, crénelées, presque accolées l'une à l'autre, la plus haute surmontée d'une tourelle d'observation (*gachilis*) dominaient le village, garanti lui même par une enceinte fortifiée. A en juger par le dessin, l'œuvre de ces tours rappelait assez la tour de Villeneuve, dite de Philippe-le-Bel, qui commande le Rhône en face d'Avignon.

cour apostolique. Au reste le vieux château de Sorgues, construit au XIIe siècle par les comtes de Toulouse, subsistait encore dominant le nouveau, amoindri peut-être et démantelé par les ordres d'Innocent IV, mais assez sûr pour que Jean XXII y établît son hôtel des Monnaies (1). L'architecte du nouveau, libre de son terrain, maître de son plan, n'ayant pas à raccorder son œuvre avec des édifices antérieurs qu'on tînt à conserver, imprima à l'ensemble un caractère d'unité et de symétrie qui manquait aux travaux de Guillaume de Cucuron au palais épiscopal d'Avignon, et qui fait défaut à l'imposante masse du palais des papes actuel. Le château était bâti à une faible distance de la Sorgue, qui coule en cet endroit du nord-est au sud-ouest, et sa façade principale suivait à peu près la direction de la rivière. Elle était donc orientée à l'ouest-nord-ouest, et les quatre façades, se coupant à angle droit, subissaient respectivement la même inclinaison sur le méridien. Mais, pour simplifier, nous appellerons occidentale cette façade qui regardait la rivière, orientale celle qui lui était opposée, septentrionale et méridionale les deux autres.

Tout au bord une première clôture, armée de créneaux et de mâchicoulis, mais sans tours, était accessible par une porte fortifiée à la sortie du pont qui traversait en ce point la Sorgue. A l'intérieur, contre cette clôture s'appuyaient à gauche les bâtiments des communs, parmi lesquels la cuisine se faisait remarquer à sa haute cheminée pyramidale. Puis venait le château, composé de quatre corps-de-logis assemblés en rectangle parfait, reliés aux angles par quatre tours carrées engagées dans l'œuvre, surélevées d'un tiers sur la hauteur des murailles. Celles-ci, comme les tours, étaient défendues au nord et à l'ouest par

(1) Le 2 février 1325, 50 agneaux d'or sont employés «pour les travaux de l'*ancienne demeure papale de Pont-Sorgues,* où se tient la curie et où se frappe la monnaie» (Reg. 58, f°s 164 et suiv.).

un système de créneaux et de mâchicoulis, et à l'est et au midi, du côté du village de Sorgues, autant qu'on en peut juger sur l'un de ces dessins purement pittoresques, par de grandes arcades en tiers-point appuyées sur des contreforts, comme au palais d'Avignon et à d'autres constructions contemporaines de la France méridionale. Une cinquième tour carrée, également engagée, commandait la herse de l'entrée principale, située au milieu de la façade occidentale, en face de la rivière et du pont; une tour de guette était à son sommet. Sauf sur cette façade, rarement et étroitement ajourée, les appartements étaient éclairés par d'assez grandes fenêtres rectangulaires à meneaux en croix. Au milieu du château, une cour carrée entourée d'arcades. Sur cette cour qui servait de cloître, de promenoir couvert, s'ouvraient les salles et les chambres construites dans la partie intérieure du palais.

Quant à la distribution, le détail des paiements attribués aux peintres pour la décoration des grandes pièces offre des éléments qui permettent de la déterminer dans une certaine mesure. Sur ce détail, que nous indiquons plus loin à l'article *Peinture*, des hommes du métier pourraient sans doute esquisser un plan du rez-de-chaussée et du premier étage. Nous nous bornerons à désigner brièvement l'emplacement de quelques salles importantes.

A gauche et à droite de l'entrée, qui s'ouvrait au pied de la tour centrale, étaient les salles destinées au gardien et au poste des gens d'armes préposés à la défense, peut être aussi l'escalier. C'était la distribution habituelle, dans ces manoirs, du corps-de-logis d'entrée (1). A gauche de ceux-ci, dans la partie septentrionale qui s'étend de la tour 1 à la tour 3, et s'avançant sans doute un peu sur la façade occidentale d'entrée au point

(1) Voyez dans le *Dictionnaire* de Viollet-le-Duc le plan du manoir de Xaintrailles (t. VI, p. 312).

où le dessin porte une assez haute fenêtre, du côté du cours de la Sorgue par conséquent, une grande salle d'apparat, dont la décoration ne coûta pas moins de 100 florins d'or. Dans l'aile qui regarde le midi, une autre salle voûtée d'arête, qui fut adaptée aux séances du consistoire et peinte en 1325 par Pierre Massonnier. Enfin, dans l'aile du levant séparée en deux parties longitudinales, l'une qui regardait la cour intérieure, l'autre qui faisait face au jardin, une salle dite orientale, servant peut-être aux repas, occupait toute cette dernière partie, tandis que le côté de la cour était réservé à diverses chambres de service. Voilà pour le rez-de-chaussée.

Pour le premier étage, point de données quant à la disposition des ailes septentrionale et occidentale (les seules qui soient visibles dans le dessin). La chambre-à-coucher et le cabinet du pape étaient construits dans le corps du levant, entre les tours 1 et 2; et sa chapelle dans le corps du midi, qui communiquait avec le précédent par la tour 2, et qui contenait aussi, avec les chambres des chevaliers attachés à la personne du pape, celle de son neveu préféré le cardinal Arnaud de Via. Ces indications, tout incomplètes qu'elles sont, ont l'avantage d'être rigoureusement tirées des comptes de décorateurs qui seront spécialement étudiés plus loin (1).

IV. — CHÂTEAUNEUF-CALCERNIER

C'est Jean XXII qui fit élever à Châteauneuf-Calcernier, devenu par cette résidence Châteauneuf-du-pape, le château qu'on y voyait encore à la fin du siècle dernier et dont aujourd'hui il reste au moins quelques ruines. Pendant la période de son pon-

(1) Reg. 37, f° 100.

tificat que nous avons précédemment étudiée, le baile Hugues de Patras était le seul qui figurât dans les comptes pour recevoir et répartir les salaires (1). A partir de 1319 son rôle de simple surveillant est bien déterminé, et l'on voit figurer à ses côtés un " *regens opera et edificia Castri novi* „ qui se nomme *Raynaud Ebrard* et porte le titre d'écuyer du pape, " domicellus domini pape „. Celui-ci est le véritable architecte (2).

A partir de juillet 1322 ils sont remplacés l'un et l'autre par le baile *Guillaume Coste*, lequel ne préside guère qu'une année aux travaux *(operibus factis Castri novi)*, ce qui signifie sans doute que le palais était achevé en 1323. En 1332 cependant maître Pierre Gautier, charpentier d'Avignon, était envoyé en Ligurie pour y acheter des bois de construction destinés en majeure partie aux châteaux de Barbentane et de Châteauneuf (3). (Reg. 120, f° 65 v°).

V. — Noves.

Le château de Noves existait à l'avènement de Jean XXII. Si on ne fit que l'agrandir et le fortifier, nous ne pouvons nous attendre à ce que les comptes soient riches en détails. Il y avait pour Noves un registre spécial tenu par le clavaire Jean Aimery (4). Cependant le trésor pontifical, " *pro augmento et melioramento* „,

(1) *Mélanges* etc., année 1882, pages 48, 50, 51.

(2) Reg. 54, f°s 95-96; reg. 58, f° 51 v°. Il y a aussi au musée Calvet des dessins du château de Châteauneuf. Voyez plus haut p. 85 une note sur l'album qui les contient.

(3) Reg. 54, ibid. — On trouverait peut-être le détail des frais d'entretien dans les registres intitulés: *Exitus et introitus Comitatus Venayssini*. Mais, dans cette série, les lacunes et les irrégularités sont encore plus abondantes que dans la série des *Introitus et exitus camere*.

(4) Voy. sur ce personnage et sur Noves notre première partie, *loc. cit.*, p. 50-51.

acheta un certain nombre de dépendances, " *domus et hospicia, turres, curtes, casales sive airales;* et, parmi les aliénations consenties le 21 juin 1322, il s'en trouve une faite au nom de la dame *Laure de Noves* par son procureur Bertrand de Loubières. Si on accepte pour la date de naissance de la Laure à qui Pétrarque adressait ses Canzoni l'année 1308, adoptée par la plupart des critiques, il est peu probable que ce soit d'elle qu'il s'agisse ici; mais il est fort possible que ce soit de sa mère, portant le même nom qu'elle (1).

Peinture et Sculpture.

Nous avons suivi pas à pas, dans la première partie, les peintures exécutées à Avignon dans le palais épiscopal, à la chapelle de Notre-Dame, au cloître de la terrasse, à la chambre du pape, à l'église Saint-Etienne, à la salle du consistoire, dans l'église de Notre-Dame des Domps, etc., sous la direction du Frère Pierre du Puy (2). Nous avons déterminé le salaire des ouvriers. Pareille

(1) En tout état de cause, nous citons ce document qui a son importance:

«Item procuratori domine Laure de Novis, videlicet Bertrando de Luperiis de Tarascone, pro tribus ayralibus sive casalibus sitis infra dictum fortalicium, solvimus nomine dicte domine de dicta summa — v flor. auri» (Reg. 41, f° 173 v°). Ce Bertrand de Loubières consent aussi des aliénations pour son propre compte, moyennant 240 florins (ibidem).

(2) Nous rappelons qu'il faut écrire Pierre du Puy, et non Dupuy, comme l'ont fait déjà quelques écrivains, mettant en œuvre les renseignements que nous avons donnés dans la première partie sur ce maître auparavant inconnu (Duhamel, *Les origines du palais des Papes* et *Les architectes du palais des Papes,* Avignon, 1882). Si *de Podio* était un nom de famille, on pourrait l'identifier Dupuy; mais Pierre du Puy appartenait à l'ordre des religieux Mineurs, et on sait que ceux-ci quittent leur nom en entrant en religion pour prendre un prénom nouveau, auquel on joint, pour les distinguer des autres frères qui porteraient

tâche ne sera plus à remplir pour le palais d'Avignon. Les grandes œuvres sont terminées. A peine reste-t-il à les compléter dans quelques parties et à les restaurer lorsqu'elles se dégradent. Pierre du Puy demeure à la cour du pape avec son titre officiel et ses appointements fixes (1); il continue à être fourni périodiquement d'habits d'été et d'hiver (2); son nom figure sans interruption dans les *Solutiones vadiorum* jusqu'aux premiers mois de 1328, époque à la quelle il meurt. Mais sa direction et sa surveillance

le même prénom, la désignation de leur pays d'origine. Pierre du Puy avait reçu, en prononçant ses vœux, le prénom de Pierre, et il était originaire du Puy (en Velay?).

(1) Quoique Pierre du Puy reçût tous les mois ou tous les deux mois des appointements calculés sur la base d'un salaire journalier fixe, ces appointements bi-mensuels ne présentent pas toujours, en apparence, la même somme. Cela tient peut-être à la différence de longueur des mois, mais surtout à la diversité des espèces employées, au taux du change et à la dépréciation momentanée de certaines monnaies.

Il reçoit:

De septembre 1319 à août 1321, toutes les huit semaines, 21 florins 4 gros tournois 12 deniers viennois; sauf le dernier paiement, effectué en 22 sous 9 deniers de gros tournois *cum o rotundo* (reg. 38, 40).

En 1322-1323, toutes les huit semaines, 23 sous tourn. 4 deniers, soit 2 sous tourn. 11 deniers par semaine (reg. 54).

En 1323-1324, toutes les huit semaines:
23 sous 3 deniers de gros tournois *cum o longo*,
ou 20 florins 15 sous viennois,
ou 22 sous 8 deniers de gros tourn. *cum o rotundo*, plus 8 deniers viennois (reg. 57, f°s 110 et suiv).

Enfin, voici les six *solutiones* de l'exercice 1326-1327 (reg. 81, f° 70):
1.ª — 12 agneaux d'or 24 sous viennois;
2.ª — 15 florins d'or;
3.ª — 12 agneaux d'or 18 sous viennois;
4.ª — 12 agneaux d'or 10 sous viennois;
5.ª — 12 agneaux d'or;
6.ª — 11 agneaux d'or 24 sous 6 deniers viennois.

Ces différences des *solutiones* fournissent des renseignements qui ne sont pas à négliger pour établir la valeur comparative des nombreuses monnaies courantes, et pour apprécier les variations du titre des espèces et du taux de l'échange. (Reg. 38, 40, 54, 57, 81, 84).

(2) Reg. 40, f°s 123 et suiv.

se portent sur un autre point; c'est la nouvelle résidence de Sorgues qui devient le rendez-vous des peintres et le centre de l'activité artistique pendant la seconde période du règne de Jean XXII.

Le 19 juillet 1321, Pierre du Puy vient donc à Sorgues pour y peindre les salles et les chambres du palais, *en commençant du côté de la cour* (reg. 37, f° 104), probablement, comme nous l'avons dit, dans le corps-de-logis oriental, mais à l'opposé de la façade extérieure et par conséquent à l'exposition du couchant. Son rôle se borne à diriger: il a sous ses ordres des peintres expérimentés, parmi lesquels Pierre Massonnier, son bras droit au palais et aux églises d'Avignon, qui est ici chargé des achats de couleurs et d'accessoires et touche une paie quotidienne de quatre sous six deniers; puis Jean Olivier, que les comptes nous ont montré occupé en 1316 aux peintures du château de Noves, *Jean Daussures*, *Jean Angles* ou *Langlois*, *Pons Dejo* (ou *Deio)*, *Audrinet*, *Etienne Dalbo*, *Perrot Lenorman*, *Arinat*.

Le 9 août, on passe à la salle orientale, laquelle dans le même corps-de-logis donnait sur la façade. D'autres peintres sont joints aux précédents, *Aimery Celerier*, *J. du Pin (de Pinu* ou *Pino)*, *Guillaume Vidal*, *Morel Bucalhe*, *Thomas de Montpellier*, *Adémar de Valence*, *Perrot d'Agenais* (ainsi dénommé pour le distinguer de Perrot le Normand). Ils y travaillent pendant tout septembre, avec quelques peintres nouveaux qui viennent grossir leur nombre, *Pierre Bosquet*, *Aymar*, *Jean de Romans*, *Vincent*, *Damso de Brabant (de Braiban)*, *Jean Lelo* (Paiement du 6 septembre, reg. 37, f°s 104 et 106). C'est dans cette partie du palais, au levant, qu'était la chambre et le cabinet du pape: le 20 septembre on paye à Gilles Loparel d'Avignon, batteur d'or, 17 livres et 15 sous de viennois pour mille pièces de

feuilles d'or et d'argent qu'on y applique (1). Il était naturel que ces appartements fussent les premiers ornés et rendus habitables. La chapelle pontificale, dont nous parlerons plus loin, était dans l'aile méridionale qui regardait le village et communiquait avec eux par la tour d'angle.

En même temps (23 août) on confiait à *Thomas Daristot*, peintre anglais, la décoration à prix fait (*ad preffagium*) de la portion du palais et de la salle qui étaient voisines de la Sorgue (*a parte aque*); cette salle occupait donc une partie de l'aile occidentale à gauche du grand portail d'entrée (voyez le dessin), et peut-être de l'aile septentrionale, qui regardait aussi la rivière, quoique moins directement que la façade de l'ouest. Dans le contrat conclu entre le peintre et Pierre *de Aula*, qui représente le trésorier du pape (reg. 37, f[os] 100 et 101), les conditions du travail sont très explicitement déterminées. C'est le Frère Pierre qui en indiquera la manière et la forme (2), c'est lui qui fournira les esquisses et les cartons et veillera à leur fidèle reproduction; mais Thomas Daristot paiera ses ouvriers et ses couleurs, et on lui fournira le bois et les clous des échafaudages. Pour le tout il lui sera compté 100 florins d'or, le florin valant 21 sous et 3 deniers viennois. Cette décoration fut achevée en trois mois. Le 29 novembre, le dernier versement de 25 florins est effectué entre les mains de Thomas. Presque aussitot après (23 décembre), il se charge de peindre moyennant 20 florins la salle de l'étage inférieur (*aula a parte inferiore*) qui est " du côté de la ville „ dans l'aile méridionale, avec les arcs de la voûte, les fenêtres et les piliers, " le tout à la connaissance de Frère Pierre, „ comme précédemment. Il reçoit d'avance 8

(1) Reg. 37, f[o] 108. Il est expressément spécifié que cette chambre et ce cabinet sont *du côté du levant*.

(2) « Juxta modum et formam datos per fratrem Petrum de Podio de ordine Fratrum Minorum, pictoris domini nostri », etc.

florins, évalués au même taux que dans son dernier marché (1). Il se mit à l'œuvre, mais plus tard on voulut disposer cette salle-basse en consistoire; les travaux furent interrompus, et le peintre anglais s'employa à d'autres ouvrages.

Revenons aux maîtres que nous avons laissés occupés, en septembre, aux peintures des appartements du pape dans l'aile orientale. Y furent-ils retenus par l'importance de celles-ci, pendant octobre, novembre et les premiers jours de décembre? Quelques-uns d'entre eux aidèrent-ils Thomas Daristot, dont les disciples et les ouvriers ne nous sont pas connus par les comptes et qui devait, aux termes de ses contrats, les choisir et les payer? Cela est possible. Le 24 décembre, nous trouvons Jean Lelo (ici *de Leo*), Jean Dalbo, Jean Olivier, déja nommés, puis *Arnaud Coste* (2), *Jean Belo*, *Raymond Borguiera*, *Jacques Lombard*, travaillant, toujours sous la direction de Pierre du Puy, à la chapelle du pape dans l'aile méridionale donnant du côté du village (3). C'était assurément le lieu qui exigeait le plus de soins et le plus de magnificence. Aussi achète-t-on du batteur d'or Loparel mille pièces d'or bruni sur étain pour les peintures de cette chapelle, le 23 décembre, et quelques jours plus tard, au mois de janvier, dix-sept-cents pièces d'or parti pour le même objet (4).

(1) Reg. 37, f° 101 v°.

(2) Un autre peintre du XIV[e] siècle porte le nom de Coste; c'est le Jean Coste qui se chargea, en 1355, d'exécuter pour le duc de Normandie les peintures historiées du château de Vaudreuil (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 2[e] série, t. I et III).

(3) Reg. 37, f[os] 110 et 111.

(4) Voyez plus haut un achat analogue qui lui avait été fait le 20 septembre.

Philippe de Crussol, le 19 octobre 1321, achetait à Montpellier pour les peintures de Sorgues des couleurs et des feuilles d'étain doré, dont le prix monte à 104 florins d'or 9 sous 1 denier de petits tournois. (Reg. 41, f° 155 v°). Montpellier était alors, avec les villes toscanes, le

La chapelle du pape étant achevée à la fin de janvier 1322 (du 24 décembre au 31 janvier), les mêmes maîtres passent aux chambres et aux salles voisines. Et voici comment les comptes les désignent (1) : la chambre du cardinal neveu du pape, les chambres des chevaliers qui composaient sa maison, la chambre de la tour près de la chapelle. Cette tour est sans aucun doute celle du sud-ouest, qui figure le plus à droite dans le dessin (nº 4) et porte visiblement une grande fenêtre à meneaux ; la chapelle devait lui être contigüe au midi. Puis viennent les tours croisières de l'orient (nos 1 et 2), enfin les cloîtres du palais. Il n'est pas une muraille qui échappe à leur infatigable pinceau. Le 31 juillet 1322, tout est achevé. Ils reçoivent à cette date leur dernier paiement, et le total des salaires de ces décorateurs s'élève à 877 livres 10 deniers et une obole de viennois, les travaux exécutés par maître Thomas Daristot n'entrant pas dans ce total (2). Deux ans plus tard, le 4 juillet 1324, Massonnier reçoit 40 florins à forfait pour décorer la salle méridionale du consistoire ; sur ce marché il doit aussi peindre une toile *(pannus)* pour Saint-Etienne d'Avignon (reg. 57, fº 84) ; et le 18 août on compte à Arnaud Escudier 50 gros tournois *cum o rotundo*, prix de diverses œuvres et peintures exécutées à Sorgues et principalement d'une " toile peinte d'images pour la chapelle " (reg. 57, ibidem). Ce n'est pas sans douleur que, lorsqu'on cherche aujourd'hui les restes de ce pa-

meilleur centre d'approvisionnement pour les objets finement manufacturés, la cire, les lacs de soie des bulles, etc.

(1) Reg. 37, fos 111 à 118.

(2) Le 15 mai 1322, un certain nombre de tapis furent acquis du marchand Corboli. Le palais d'Avignon, ayant été abondamment fourni de tentures et d'étoffes d'ameublement pendant les premières années du pontificat de Jean XXII (voyez la première partie de cette étude), la majeure part de ceux-ci était sans aucun doute destinée aux appartements de Sorgues. Il y en a vingt-cinq, dont vingt-deux ornés de roses rouges sur fond vert, et trois petits avec les armes du pape sur champ vert (Reg. 41, fº 161).

lais de Sorgues où se voyaient tant de belles choses, on trouve à peine quelques fragments de murs ruinés, que les habitants ont oublié d'utiliser comme matériaux de construction. Les murailles et les peintures qu'elles portaient ont disparu comme leurs hôtes!

Sorgues décoré, Pierre du Puy retourne à Avignon, et nous le trouvons en octobre 1322 faisant réparer par trois maîtres les peintures du cloître de la terrasse et de la chapelle Saint-Etienne, peintures qui cependant n'étaient vieilles que de quatre ans. C'était, il faut le croire, des peintures à la détrempe ou à la colle sur un enduit de plâtre; à fresque elles n'auraient pas été si promptement dégradées. Pour ce travail on lui alloue, le 10 octobre, 6 livres 9 sous 6 deniers (1).

En novembre et en décembre (1322), il fait peindre par Pierre Massonnier (ce sont les propres termes du compte) cette chapelle des saints Anges à Notre-Dame des Doms qui fut le dernier ouvrage de Guillaume de Cucuron. Le peintre reçoit, y compris les achats de couleurs, 67 livres 17 sous 5 deniers et une obole de viennois (2).

C'est la dernière fois que Pierre du Puy, dont l'âge augmente et pour qui les responsabilités deviennent pesantes, figure en personne dans les contrats avec la charge de répartir les salaires. Soit à Sorgues, soit à Avignon, le trésorier du pape traite désormais directement soit avec les surintendants des bâtiments, Raymond Mezier, qui ne fait que passer dans ces fonctions (commencement de 1323), et Arnaud Escudier, soit avec les maîtres eux-mêmes. Ainsi, le 14 juillet 1323, Massonnier reçoit pour le salaire des maîtres qui ont peint sous ses ordres les chapelles

(1) Reg. 53, f°s 43-44.

(2) Voyez à l'article *Architecture*, p. 68 le paiement du 20 juin 1323 «*pro picturis capellarum*» (Reg. 54, f° 100 v°).

des Apôtres et de saint André à Notre-Dame des Doms, et les couleurs employées, 21 sous 6 deniers de gros tournois *cum o rotundo*. En 1324, c'est encore Massonnier et Escudier qui seuls sont rémunérés pour les entreprises qu'ils ont dirigées ou vérifiées au château de Sorgues (1).

Pendant les années 1325, 1326, 1327, 1328, les comptes ne mentionnent les travaux de peinture qu'à des intervalles éloignés et d'une manière confuse, sans préciser des œuvres particulières exécutées par des maîtres nominativement désignés. Ce sont, en 1325-1326, les peintures " de la grande salle du vieux palais ", des chambres construites dans les portions neuves que Jean XXII annexait successivement à l'ancienne résidence épiscopale, comme " la chambre du clocher ", les appartements d'Arnaud de Via (2), etc. On n'a affaire qu'à des ouvriers peintres en bâtiments. Question de métier et non d'art. Les registres par leur silence savent bien, quand il y a lieu, faire la différence. Au mois d'août 1328, le Frère Pierre du Puy, qui avait veillé pendant plus de dix ans à la bonne exécution de toutes les décorations si modestes fussent-elles, si inférieur que fût l'usage des pièces auxquelles elles s'appliquaient (3), disparait,

(1) Voy. plus haut p. 84 et 95 (Reg. 57, f° 57 et suiv.).

(2) Reg. 70, f° 90 et suiv.

(3) Depuis les découvertes, chaque jour augmentées, de débris de peintures murales exécutées par nos vieilles écoles du moyen-âge, depuis les beaux travaux de reconstitution de Viollet-le-Duc, on sait que la peinture murale était alors universellement répandue. On sait aussi que toutes ces décorations, même les plus simples, dénotaient une parfaite entente des couleurs et des tons dans leurs rapports avec les lieux auxquels elles étaient adaptées, une harmonie dont les règles étaient traditionnellement conservées dans les écoles et qui n'ont été qu'imparfaitement retrouvées de notre temps (voyez le *Dictionnaire* de Viollet-le-Duc, v° *Peinture*). Il est bien certain que plusieurs de ces maîtres ne faisaient que suivre les indications générales de directeurs de travaux comme Pierre du Puy, Massonnier, Daristot; mais, outre qu'ils contribuaient au bon effet du décor par l'habileté de leur main, il y

comme nous l'avons dit, des *Solutiones vadiorum.* A partir de 1329, le nom des deux autres maîtres peintres Pierre Massonnier et Thomas Daristot ne se trouve plus qu'associé à des œuvres de mince importance. Le premier reçoit au 17 août 1329 un salaire de 23 livres et 12 sous de viennois pour l'ornement de deux chaires enrichies de couleurs, d'or et d'argent, de drap d'or, de clous dorés, etc., munies de peaux et de courroies; puis 7 livres 13 sous 6 deniers de viennois pour la peinture de trois rétables de bois destinés aux trois autels de Notre-Dame-du Miracle, que le pape affectionnait particulièrement (1). En 1333, Thomas Daristot n'exécute que quelques peintures dans le cloître de la chapelle du pape (2).

Ici se terminent les œuvres de peinture qu'on peut rapporter au second des papes d'Avignon. Quoiqu'il y ait une lacune dans les registres de 1334 pour les six derniers mois de son pontificat, il est vraisemblable que les jours qui précédèrent la fin d'un nonagénaire, affaibli par la maladie autant que par l'âge, ne se firent pas remarquer par un redoublement d'activité.

Nous avons déjà fait observer que, jusqu'à la fin de ce pontificat, l'élément italien est absent et comme systématiquement

avait toujours place dans le détail pour l'initiative individuelle; d'ailleurs, dans notre ignorance de la contribution de chacun à la tâche commune, il vaut mieux les nommer tous pour n'être injuste envers personne.

(1) « Pro pictura duarum cathedrarum suprascriptarum, coloribus, auro et argento ibi positis, pellibus, corrigiis, finabriis, panno aureo, clavis deauratis et aliis ibi positis pro munitura earum, solvimus magistro Petro Massonerii pictori — XXIII lib. XII sol. vienn. in XV sol. VIII den. tur gros. cum o rotundo, II sol. vienn. »

« Item eidem pro repingendo cameram et fornellum domini nostri et aliqua in magna aula domini, et pingendo tria dossalia lignea posita in tribus altaribus capelle beate Marie de Miraculo, solvimus VII lib. XIII sol. VI den. vienn. in V sol. I den. turon. gross. cum o rotundo XII den. vienn. » (Reg. 92, f° 64).

(2) « Pro pingendo aliqua in claustro camere domini nostri, magistro Thome Anglico pictori — XXIII sol. coronat. » (Reg. 120, f° 67).

écarté des listes des peintres que nous avons fait connaître, alors que la plupart des provinces françaises, et même l'Angleterre et le Brabant, s'y trouvent représentées. Ce fait permet de conjecturer et de se représenter, au moyen des peintures contemporaines qui existent dans le midi de la France (notamment la belle décoration du chœur de l'église de Saint Nazaire, à Carcassone), quel était le style de ces ouvrages. On peut trouver à Avignon même quelques traces de ce style traditionnellement conservé jusque vers 1350 (non sans mélange, il est vrai, d'inspiration italienne), dans les curieuses fresques de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, où nous savons par les comptes caméraux que le peintre Simon ou Simonnet de Lyon avait travaillé à côté de Matteo di Giovannetto ou de Matteo d'Arezzo.

Benoît XII semble avoir respecté la tradition et conservé ses faveurs à l'école française (1). Parmi les peintres qui sont appliqués, dès octobre 1336, aux peintures de la chapelle qu'il vient de faire construire en une année et dont nous avons parlé plus haut, la presque totalité des noms affecte une forme française ou provençale. Cependant on voit déjà se glisser dans les rangs secondaires quelques vocables à physionomie italienne tels que Thorolino, Peyro (pour Piero) di Lipo (2). C'est l'a-

(1) Il n'y a pas de verrier dont le nom figure dans les comptes de Jean XXII; mais celui de Benoît XII et celui de Clément VI étaient français. Le verrier de Clément VI se nommait Chrétien.

(2) Voici d'ailleurs les noms de tous ceux qui travaillèrent à cette chapelle en 1336-1337 (reg. 148, passim):

Jean Delbon	Alen Breto(n)
G. Balofi	Barto de Vannes
Robin de Romans	Raynaut
Dotho	Jean Lecoq
Jean Bertran	Jacomi
P. Miquel	Peyro Sigat
P. Boyer	Phélipot de Lelo
Guiraut Rayssa	Le Corsari de Mar *(sic)*

vant-garde de l'invasion des artistes toscans et siennois qui, remplaçant peu à peu l'ancienne école nationale, auront une part dominante dans la décoration du nouveau palais, surtout à partir du jour où l'illustre Simone Martini sera venu se fixer à Avignon avec Donato son frère, en février 1339 (1).

Tombeau de Jean XXII.

Les plus précieux monuments de sculpture contemporains des premiers papes d'Avignon, qui subsistent encore aujourd'hui à peu près intacts ayant survécu aux dévastations révolutionnaires, sont les tombeaux de Jean XXII et d'Innocent VI, le premier dans une chapelle fermée de Notre-Dame des Doms, le second érigé dans l'église des Chartreux de Villeneuve où

Milo	Lancelino
Jean Fromatge	Jacques Rayssa
Symonet de Leo (de Lyon)	Perot de Castres
P. Massot	B. de Marcela (de Marseille)
Jean Carnali	Jacques Guast
Gelin de la Font	G. Scot.

Un peu plus loin:

Nicolas d'Ambona	Peyro (Piero) di Lipo
Pierre Gobert	Jacques Hengles (ou Langlois).

Nous conservons à ces noms la forme que leur donnent ordinairement les registres; il est aisé de rétablir ceux dont l'interprétation est incomplète ou incorrecte. C'est ainsi qu'Alen Breto est Alain le breton, que B. de Marcela est B. de Marseille. Il en est qui sont tout-à-fait défigurés, et il faut, pour les identifier, être guidé par des mentions antérieures. Jean Delbon n'est autre que le Jean Dalbo (alias Dalbon, Delbo) qui travaillait à Sorgues douze ou quatorze annés auparavant. Ce Jean Delbon en sa qualité de directeur de l'œuvre, touche 24 sous par jour. L'échelle des prix s'abaisse graduellement suivant la capacité de chacun; G. Scot touche des journées de 2 sous et demi.

(1) Vasari, édit. Milanesi, t. Ier, p. 547.

il demeura jusqu'en ce siècle, et déposé depuis sa restauration à l'hospice de cette ville. Nous n'avons pas à nous occuper de celui-ci, dont la date excède la limite fixée par nous-même à ces recherches. Mais une étude sur le mouvement artistique qu'a provoqué Jean XXII serait incomplète, si nous ne disions quelques mots de son admirable mausolée. Il est probable que celui-ci n'a pas été, contrairement aux règles d'une prévoyance dont on trouve de fréquents exemples dans l'histoire des pontifes romains, exécuté du vivant de Jean XXII. Nos investigations dans ses registres de comptes et dans ceux de son successeur Benoît XII, ont été infructueuses pour découvrir aucun détail important sur l'auteur, inconnu jusqu'à ces derniers temps, et sur la construction de ce monument, qui relève également de l'architecture et de la statuaire. C'est seulement dans un registre de Clément VI (reg. camér. 237, f° 138), à la date du 10 octobre 1345, que nous avons eu la satisfaction de rencontrer une note établissant le nom du sculpteur et le prix auquel son œuvre lui fut payée.

Il y est dit qu'en vertu d'une convention passée au temps du pape défunt (Benoît XII) entre Jean (de Cojordan) évêque d'Avignon, alors trésorier du pape, et maître *Jean de Paris*, celui-ci s'est engagé à exécuter le tombeau moyennant la somme de 650 florins d'or; que 200 florins lui ont été payés depuis lors par Jacques *de Broa*, trésorier du pape; et qu'à cette date, 10 octobre 1345, ou complète l'acquit du salaire convenu par un versement de 450 florins, dont 70 florius de Piémont. C'est donc à cette époque seulement que le monument est achevé, mis en place. En supposant qu'il ait été entrepris l'année même de la mort de Jean XXII (1334), Jean de Paris n'aurait pas mis moins de onze ans à le composer et à l'exécuter. On ne s'en étonne pas trop, à la vue de ce chef-d'œuvre de marbre et d'albâtre, de cette composition ingénieuse et compliquée où cependant ni le goût ni

l'unité ne font défaut, où la merveilleuse dextérité du praticien ne nuit pas à l'harmonie de l'ensemble, et surtout à la pensée de ce qu'il était avant les dégradations du temps et des hommes, quand il ne comptait pas moins de soixante-quatre statuettes (1). Il n'y a plus aujourd'hui que les niches qui les contenaient, quatre à chacun des pinacles qui flanquent les angles du monument, et une série d'autres, sans profondeur, courant en galerie continue sur le soubassement. La statue du pape a été brisée pendant la Révolution; on en a pratiqué une reconstitution fallacieuse à l'aide d'une ancienne statue d'évêque, dont la tête mitrée repose aujourd'hui sur le coussin destiné à soutenir l'image de Jean XXII.

Qui était ce Jean de Paris? Peut-on revendiquer pour lui, à Avignon ou ailleurs, d'autres œuvres connues? Son nom se retrouve-t-il dans les comptes? Il n'est guère possible de répondre aux deux premières questions. Il n'a pas été publié, que nous sachions, de texte étranger aux *cameralia* qui fasse mention d'un sculpteur de ce nom dans la première moitié du XIVe siècle. La taille de Paris pour 1313 porte bien un maître-constructeur du nom de Jean de Noyon, qui pourrait être Jean de Paris en Avignon; mais le registre porte aussi qu'en cette année 1313 ce Jean de Noyon n'a pu payer la taille, vu qu'il était mort (2). Quant aux ouvrages, il n'est pas téméraire de supposer qu'il participa avec ses élèves aux monuments funéraires ou décoratifs que les princes de l'Eglise érigèrent dans les églises d'Avignon, à Saint-Martial, aux Célestins, ainsi qu'au tombeau et à la statue du cardinal Arnaud de Via, dont on voit encore quelques fragments dans

(1) Quelques-unes de ces statuettes décorent aujourd'hui, dans l'église Saint-Pierre, une jolie chaire du XVe siècle, dépouillée aussi hélas! des images sculptées pour elle.

(2) Nous devons cette communication à l'obligeance de M. de Montaiglon, si compétent pour l'histoire de l'art français au moyen-âge.

la collégiale de Villeneuve. Simples conjectures, car dès lors une très florissante école de sculpture est installée à Avignon; les maîtres y sont vite remplacés par leurs élèves devenus maîtres à leur tour, ou par des étrangers qu'attire la certitude de travaux importants et d'une rémunération magnifique. C'est un autre maître qu'on jugera digne, quelques années plus tard, d'élever la tombe de Clément VI à l'abbaye de la Chaise-Dieu (1).

Nos comptes parlent de Jean de Paris en un autre lieu. C'est à l'année 1332 (2). Pour la fabrication d'un socle en bois soutenant une grande croix d'argent donnée par Jean XXII au monastère de Notre-Dame des Chartreux à Cahors, sa patrie, il est payé 5 deniers de gros tournois à Jean de Paris, " fusterius ". Cette qualification prouve qu'il ne travaillait pas seulement la pierre, le marbre, mais le bois, qu'il possédait des qualités de constructeur et d'architecte inséparables au moyen-âge du titre de " fusterius "; de plus, la date constate qu'il était au service du pape dont il édifia le tombeau quelques années avant la mort de celui-ci (3).

(1) Il sera question de cet artiste dans une publication que nous préparons sous ce titre: *L'église abbatiale de la Chaise-Dieu en Auvergne, son fondateur, son architecte, ses décorateurs.*

(2) Reg. 564, f° 84 v°. — La cote numérique de ce registre, très différente de celles que nous avons données jusqu'ici, est faite pour surprendre. En voici l'explication. Une portion du registre relatif aux années 1331-1332 a été distraite de la série lors du classement et de la reliure des volumes. Après bien des recherches, nous avons trouvé cette partie, reliée à part, parmi des registres très postérieurs en date.

(3) Mentionnons pour ne rien omettre, plutôt qu'en raison de leur intérêt artistique, quelques modelages en cire, notamment deux images de 16 livres avec leurs tabernacles, et quatre torches de cire de 20 livres, acquis le 22 octobre 1332 de Pierre Agorne d'Avignon et placés dans l'église de N. D. des Doms. Prix: 4 livres 10 sous de couronnés. (Reg. 120, f° 72 v°).

Orfévrerie, ornements, roses d'or, etc.

On ne saurait donner une idée complète du luxe d'or et d'argent qui régnait à la cour du pape Jean XXII et de ses successeurs qu'en publiant in-extenso l'inventaire de toutes les richesses du trésor pontifical, dressé en 1369, sous Urbain V, au moment où le projet de retour à Rome était agité déjà dans les conseils du souverain pontife. Nous n'avons pu retrouver à l'Archivio Vaticano l'inventaire qui dut être dressé à la mort de Jean XXII (1); mais il se trouvait dans le *thesaurus antiquus*, inventorié sous Urbain V, des objets précieux remontant règne par règne jusqu'au pontificat de Boniface VIII, et malgré des aliénations partielles, comme celles consenties par Innocent VI en 1358 (2), il est certain que ce trésor ancien contenait, à la date de cet inventaire, les principales pièces d'orfévrerie que les

(1) Il y en eut un dressé en septembre 1320 par Raymond Lascoutz, chanoine de Reggio, trésorier du pape, et par Jauffre Isnard, son chapelain. Nous en avons publié quelques fragments dans notre première partie (*Archivio segreto Vaticano, Expense palatii apostolici,* 1317-1337, f°s 42 et suiv.). C'est probablement la date encore récente de cet inventaire qui empêcha d'en dresser un autre à la mort du pape, en 1334. Aussitôt après la mort de Clément V, le 23 avril 1314, on avait dressé un inventaire détaillé de ses meubles, de son trésor, de l'argent monnayé, des documents d'archives. L'*Archivio Vaticano* possède également un inventaire d'Innocent VI (probablement de 1358), celui d'Urbain V dont nous parlons plus haut et des fragments de ceux de Benoît XII, de Grégoire XI et de l'antipape Clément VII. Le mémoire que nous adressâmes à l'Institut en 1882 consistait en une étude sommaire sur ces inventaires.

(2) Voyez dans la *Revue archéologique* d'avril 1882, le détail de ces aliénations, publiées par MM. Müntz et Maurice Faucon. Ces aliénations n'étaient pas motivées, comme on l'a pensé, par l'épuisement des ressources financières du pape. Son inventaire montre qu'il avait en ce temps là dans ses coffres des espèces diverses valant en monnaie d'aujourd'hui environ vingt millions de francs.

papes d'Avignon avaient fait exécuter, les parures de perles et de pierres précieuses qu'ils n'avaient pas distribuées, et le plus grand nombre des présents offerts au saint-siége pendant cinquante ans par tous les rois et grands seigneurs de la Chrétienté.

Notre but n'étant pas de tracer le tableau des richesses de cette cour, mais de caractériser l'impulsion artistique qu'elle déterminait, ainsi que les manifestations et les progrès annuels de l'art, et de mettre au jour le nom des artisans laborieux qui étaient les instruments de cette magnificence, nous nous bornons à signaler ce précieux inventaire aux archéologues de l'art médiéval (1).

Comme dans la première période, les objets sont ici rangés en deux catégories et viennent de deux sources différentes. La bijouterie fine, les anneaux, les pierreries, les couronnes, les reliquaires, les croix d'argent, les roses d'or sont apportées de Toscane par maître Richo Corboli qui garde le titre de " marchand suivant la curie romaine " jusqu'en 1330. Il meurt sans doute à cette époque, et c'est un Francesco Barrucci qui hérite de son titre et de ses fonctions. Les ustensiles, calices, aiguières, plateaux sont l'œuvre des orfèvres établis à Avignon; nous connaissons déjà deux d'entre eux, le siennois Tauro et l'avignonnais Pérégrin. Cependant une évolution qui s'accentue chaque année davantage tend à faire passer entre les mains des orfèvres résidents la fabrication d'un certain nombre des articles d'importation. De nouveaux maîtres, plus habiles peut-être, sont venus se fixer à la cour à côté des anciens. C'est d'abord *Jacobino di Jacopo (Jacobi)* de Sienne, gendre de Tauro, qui apparait en 1323 chargé de la fabrication de deux calices d'argent doré. C'est ensuite *Domenico di Jacopo (Menuchio Jacobi)* de Sienne, frère ou

(1) En nous réservant toutefois dans cet inventaire le catalogue de la *librairie* d'Urbain V, dont la publication est prochaine.

cousin du précédent, dont la première opération relatée dans le compte est l'exécution délicate de la rose d'or pour l'année 1328. Depuis l'an 1309, où maître Tauro l'avait ouvrée pour la dernière fois, ce joyau, qui exigeait une fabrication plus délicate que ne la pouvait fournir l'art un peu grossier des maîtres avignonnais, était apporté de Toscane par Corboli. On donnera plus tard à Domenico le titre d'*aurifaber curie romane*. Après la mort de Richo Corboli, la fabrication de tout ces objets en Avignon, laquelle jusqu'alors n'était qu'une exception, deviendra la règle; et quatre autres orfèvres de la curie romaine, *Richard Armand*, *Marco di Lando (Landi)* (1), *Bernardo di Feo (Fey)*, son élève, ces deux derniers de Sienne, enfin *Jacopo di Pietro* (*Petri*) de Plaisance, ouvreront les anneaux d'or et les reliquaires. C'est, on le voit, une véritable tribu d'orfèvres siennois dont Tauro est le patriarche et peut être le fondateur, en raison de sa parenté étroite avec l'un des nouveau-venus.

Nous retrouverons leurs noms en énumérant la suite des œuvres, année par année, à la date de leur paiement.

1320, 13 avril. — Un anneau avec une pierre *perredodo* à la croix, un autre où sont enchâssés deux rubis, un calice d'or ouvré pour le pape, du poids de 10 marcs 5 onces et trois-quarts, apportés par Richo Corboli. (Reg. 38, f°s 65 à 67) (2).

(1) A en juger par son nom, *Marco di Lando* est le fils de l'habile maître *Lando di Pietro*, sur lequel M. Milanesi a donné une longue et intéressante notice (*Documenti per la storia dell' arte sanese*, t. Ier, p. 236). Cette supposition s'accorde bien avec l'époque où vivait Lando di Pietro et l'âge que lui assignent ses travaux. En 1311, il fabriquait la couronne de sacre de l'empereur Henri VII; en 1322, on le charge de fondre la grosse cloche de la Commune de Florence; en 1329, la Commune de Sienne le rappelle de Naples, où il était au service de Robert d'Anjou, et on lui confie pour trois ans les fonctions de *capo-maestro* de la fabrique du dôme de Sienne (Milanesi, *loc. cit.*).

(2) Il est bien entendu, et nous le rappelons une fois pour toutes, que nous choisissons dans les séries d'objets variés payés à Corboli,

21 avril. — Une rose d'or qui ne fut pas donnée au carême précédent, du poids de 101 florins, avec un saphir de 20 carats, est mise en réserve par Jaufre Isnard, prévôt d'Aix. — Deux têtes d'argent pour reliques et un bras d'argent, montant au total de 183 florins 1 gros tournois et demi. — Sept anneaux pour les sept nouveaux cardinaux (1), dont trois avec saphirs, trois avec émeraudes, un avec rubis-balais, total 106 florins d'or (Reg. 40, f° 83).

30 avril. — Une tête d'argent pour reliques et deux reliquaires, l'un destiné à recueillir la sainte épine, l'autre un clou du Sauveur (2), le tout pesant 30 marcs 7 onces et coûtant avec la dorure, les guirlandes, les cristaux, la facture, 134 florins d'or (ibidem).

1321. — Le compte fait avec Corboli du 15 août 1320 au 15 août 1321 porte divers anneaux d'or pour le pape, dont un avec

pour les indiquer ici, les principaux de ces objets, ceux qui offrent un certain intérêt artistique. Le total des factures est souvent très élevé; ainsi celle du 13 avril monte à 11.998 florins d'or, sans compter les autres espèces monnayées.

(1) Cette promotion de cardinaux n'eut lieu que le 19 décembre 1320. Le choix en était-il, dès le printemps de 1320, arrêté dans les conseils du pontife? Cette portion du compte de Corboli doit-elle être rapportée à l'année 1321? Cette seconde hypothèse ne peut guère être admise dans l'état des registres. Les sept cardinaux de cette promotion, tous français, et plus spécialement gascons ou cahorsins, comme pour justifier l'accusation de Dante (*Paradiso*, *XXVII*, 93) étaient Raynaud de la Porte d'Alassac, archevêque de Bourges, Bertrand de la Tour, archevêque de Salerne, Pierre des Prés, archevêque d'Aix, Simon d'Archiac, élu de Vienne, Poilfort de Rabastains, évêque de Rodez, Pierre Tisseur, vice-chancelier de l'Église, et Raymond de Roux, de Cahors.

(2) «..Et uno repositorio argenti in quo fuit positus cristallus domini nostri pro spina capitis Jesu Christi, et pro uno repositorio argenti pro clavo Salvatoris, in quo positus fuit cristallus aurifabri, operatis pro domino nostro....». — On montre au peuple, les jours Saints, ces précieuses reliques du haut d'une tribune de Saint-Pierre de Rome; mais assu-

saphir de trois couleurs, plus trois anneaux pour les cardinaux nouvellement consacrés, l'un avec émeraude, les deux autres avec saphirs (1). Deux d'entre eux sont l'archevêque d'Aix et l'évêque de Rodez, ce qui donne à penser que les sept anneaux achetés plus haut l'avaient été avant la consécration des cardinaux, et que trois au moins de ces bijoux avaient reçu une destination différente.

1322. — Cette année-là les dépenses d'orfévrerie sont très faibles. On ne paie à Corboli que 74 florins d'or, et près des deux tiers de cette somme, 46 florins, sont représentés par les portes d'argent (*tabule*) appliquées à l'évangéliaire du pape *(textus evangeliorum domini pape)*; ces portes pesaient 13 marcs 7 onces d'argent (2).

1323 (3). — La rose d'or ornée d'un saphir est payée, le 16 mars, 100 ducats d'or et 26 florins à Corboli. Remarquablement belle, car ces bijoux n'atteignaient généralement pas un prix si élevé, elle fut offerte à Amédée V, comte de Savoie (Reg. 54, f° 119).

Le 19 août, une couronne de 170 florins d'or était le présent de noces du pape à sa petite nièce Bernarde, fille de mon-

rément des châsses plus magnifiques ont remplacé les reposoirs d'argent du XIV[e] siècle.

(1) Reg. 40, f[os] 84, 85. — 1255 florins en or compté, 75 marcs et 7 onces d'argent en lingots sont remis à Corboli pour cet exercice. Une grande partie des ornements qu'il fournit est affectée « *capellis factis in domibus quondam Judeorum in Carpentorato, Biturita et Novis* ».

(2) 9 mars (Reg. 41, f° 145 r°).

(3) Cette année et l'année précédente, Tauro, Jacopo di Jacopo et Pérégrin exécutent, les premiers des calices, le troisième des ustensiles domestiques ou des meubles d'argent, trépied pour la cuisine, plateaux et candélabres pour la table et la chapelle du pape. Il y emploie 30 marcs d'argent. (Reg. 34, f[os] 95, 96; reg. 57, f° 85).

seigneur Pierre de Via, chevalier du pape, frère des cardinaux Jacques et Arnaud de Via; elle épousait noble homme Raymond de Jean (1), d'une famille de Cahors déjà alliée à celle de Jean XXII.

1324, 19 mars. — La rose d'or, destinée à Henri seigneur de Souillac (*de Soliaco*), est payée à Corboli 113 florins d'or 5 sous et 4 deniers de petits tournois (2).

Le compte de Corboli, du 20 août 1323 au 16 août 1324, porte encore un reliquaire d'argent et de cristal, 18 florins; un pied de croix en argent doré et émaillé, 43 florins; enfin la soudure et la peinture d'un drap d'or orné de figures pour l'autel de la chapelle du pape, 3 florins (Reg. 57, f° 76).

1325. — La rose d'or, dont le pape fait présent à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, est payée à Corboli 100 florins d'or; elle est ornée de trois saphirs et pèse 11 onces et 1 denier (Reg. 58, f° 183).

La dame de Trian, sœur du pape (il est spécifié dans le compte que l'objet est choisi par ses soins), fait acheter moyennant 270 florins d'or une couronne d'or enrichie de perles et de pierreries pour sa petite-fille Jeanne de Trian, fille du neveu du pape Ar-

(1) Reg. 54, f° 123. — Pierre de Via, seigneur de Villemur et de Calvignac, était attaché au service de son oncle au même titre et aux mêmes appointements que Pierre Duèze, frère de Jean XXII; ils recevaient chaque mois 51 florins 3 gros tournois et 8 deniers viennois (Reg. cam. 40, f° 123). Voyez sur ces personnages dont Baluze ne parle pas: l'abbé Verlaque, *Jean XXII, sa vie et ses œuvres* (Paris, 1883) et Duhamel, *Un neveu de Jean XXII, le cardinal Arnaud de Via* (Avignon, 1883). Pierre de Via ne mourut qu'en 1337. Bernarde reçut par testament de son oncle Arnaud de Via, mort en 1335, une somme de 300 florins d'or (Duhamel, *loc. cit.)*.

(2) Reg. 57, f° 103. — Voyez sur Henri de Souillac, seigneur Gascon, une note de Baluze (*Vitae pap. Aven.* I, col. 813).

naud de Trian, maréchal du Comtat, laquelle épouse Guichard de Poitiers (1) (Reg. 58, f° 176).

(1) Cet article a pour la connaissance et la généalogie de la famille de Jean XXII une importance capitale et tout-à-fait nouvelle; il redresse les erreurs des plus modernes biographes de Jean XXII, comme M. l'abbé Verlaque, et met le couronnement aux laborieuses recherches de Baluze qui, malgré ses efforts pour établir dans plusieurs notes savantes (*Vitae paparum* t. I, col. 737, 749, 795, 827, 1418) l'exacte parenté d'Arnaud de Trian avec Jean XXII, n'avait pu y parvenir.

De cet article en effet il résulte:

1.° Que l'une des sœurs du pape avait épousé le seigneur de Trian, l'autre ayant épousé Pierre de Via.

2.° Qu'Arnaud de Trian était son fils, et par conséquent le neveu direct du pape par sa mère.

Or, d'après le dernier biographe de Jean XXII, M. Verlaque, qui a résumé sur ce point les travaux antérieurs et consulté les documents d'archives, à Cahors et à Paris, la seconde sœur de Jean XXII, Marguerite, aurait épousé le sire de Jean. Pour que cette alliance fût admissible, il faudrait supposer que ce seigneur de la maison de Jean portait plus spécialement le nom de Trian. Mais on ne cite aucun document précis attribuant pour époux à Marguerite le sire de Jean. Donc, jusqu'à production de pièces, le seul nom qui appartienne au beau-frère de Jean XXII est celui de seigneur de Trian.

Baluze, qui éclaire généralement tous ce qu'il examine, n'a pas résolu cette question. Il dit seulement, à propos d'Arnaud de Trian (*loc. cit.* t. I, p. 749): « Je le pensais issu de la famille des de Jean de Cahors, et, pour cette cause, je supposais que le nom *Detian*, fourni par la chronique d'Arnaud le camérier, devait être lu *de Jean;* mais plus tard je rencontrai dans le registre B de la sénéchaussée de Toulouse des lettres de 1346 où est nommé *noble homme Arnaud de Trian, vicomte de Tallard et seigneur de Castelnau-de-Montmiral* ». Il achève ensuite de restituer, par un complément de preuves, le nom de Trian à cet Arnaud, et semble abandonner ainsi l'opinion qui le rattache aux de Jean. Quant à la parenté de celui-ci avec le pape, il répète en divers lieux qu'il était son neveu, sans indiquer ni à quel degré, ni par quelle source. Enfin, dans les *Additiones* à ses savantes notes, il émet d'après Bernard Gui (*Vita S. Thomae Aquinatis,* Bolland. t. Ier de mars, p. 721) l'hypothèse qu'Arnaud de Trian n'aurait été neveu du pape que par alliance, « Dame Marie, épouse d'Arnaud, y étant appelée nièce du pape *ex sorore* ». Aujourd'hui avec notre texte il n'y a plus de doutes: Arnaud de Trian est bien lui-même neveu du pape *ex sorore.* Nous avons insisté sur cette discussion généalogique pour montrer les multiples ressources qu'of-

17 août. — Deux reliquaires d'argent doré couverts de velours rouge et contenant les reliques de divers saints, présent destiné à la reine de France, Marie de Luxembourg, sont payés 16 florins d'or plus 2 deniers de gros tournois (Reg. 58, f° 183).

4 décembre. — Une couronne d'or avec perles du prix de 25 florins est offerte à Bernarde, femme de noble homme Guillaume *de Medullione* (1), le mois où elle vint rejoindre son mari. C'est encore la dame de Trian qui prend l'initiative de cette largesse ; il semble qu'elle se soit constituée la surintendante des présents gracieux du souverain pontife, et qu'elle ait reçu ou usurpé l'autorisation de puiser à ce titre dans le trésor. Le trésorier, à qui tant de générosité ne plait peut-être point, a soin d'inscrire en marge pour dégager sa responsabilité: *Attende quod domina de Trianno mandavit ita fieri.* Quelques jours après (14 janvier 1326), on donnait aussi à noble damoiselle Hugue de Rogier, épouse d'Olivier *de Penna*, une couronne d'or de 65 florins. (2)

En fait de travaux d'orfévrerie, on trouve, le 2 juin, deux bassins d'argent pour le lavement des mains du pape, œuvre de Jacopo (ou Jacobino) di Jacopo, de Sienne; le 3 juin, deux calices d'argent payés 8 florins d'or et 6 sous viennois à Pélegrin (3) Seguin, or-

frent à toutes les branches de la science historique ces extraits des registres caméraux.

La femme d'Arnaud de Trian mourut en 1329. Le registre 92, f° 79, donne quelques détails sur la pompe de ses funérailles qui eurent lieu le 1er septembre.

(1) *Medullio* serait Mévouillon, hameau du dépt de la Drôme, dans l'arrondissement de Nyons.

(2) Reg. 70, f° 105. — Parmi les ornements qui composent le compte de Corboli figure un *pallium (pala*, devant d'autel) pour la chapelle de sainte Agnès érigée dans l'église des Carmes (Reg. 58, f° 162). Le nombre des objets fournis cette année-là, du 28 août 1324 au 17 avril 1325, n'est pas très considérable.

(3) Comme c'est l'unique fois que nous rencontrons ce Pélegrin, nous n'hésitons pas à l'identifier avec Pérégrin, souvent nommé.

févre d'Avignon; enfin le 7 juin, un calice avec émaux qui sort aussi de l'atelier de Jacopo di Jacopo (1).

1326. — Le compte de Corboli, arrêté au 2 août 1326, ne porte avec la rose d'or, payée 100 ducats et offerte au comte de Comminges, joyau qu'il fournit pour la dernière fois, que deux candélabres d'argent doré pour la chambre du pape (2).

Le 6 juillet, Tauro et Pérégrin reçoivent pour la fabrication de douze grands plateaux et de huit écuelles où entrent 150 marcs d'argent du trésor 30 gros tournois d'argent (Reg. 70, fº 89).

1327. — Très peu d'ornements à l'arrêté annuel du compte du marchand florentin (28 juillet 1327). Cest à peine s'il y a lieu d'indiqner une croix et un encensoir pour la chapelle de N. D. du Miracle que Jean XXII venait de fonder et de doter, et quelques autres dons de moindre importance aux deux chapelles qu'il faisait construire dans l'église des Frères Mineurs d'Avignon et dans celle de Saint-Agricol (Reg. 81, fº. 47).

1328. — La rose d'or, cette année-là, est ouvrée par Domenico di Jacopo : c'est son premier travail à Avignon. Elle porte un saphir et deux grenats et pèse 12 onces et trois deniers. On la réserve à Henri *de Boeto*, seigneur allemand (31 janvier 1328) (3).

(1) Reg. 58, fº 166.
(2) Reg. 70, fº 88.
(3) Reg. 84, fº 53. Le paiement à l'artiste en est fort compliqué à cause de la diversité des espèces. On l'effectue en:

44 ducats d'or.
32 deniers d'or *de regina*
15 maraboutins d'or.
7 florins d'or.
6 sous 3 deniers viennois.

1329. — La présence de ce maître siennois et des compagnons qu'il avait amenés donna un nouvel élan au luxe des *ornamenta*, un moment ralenti. Après la rose d'or (1), décorée d'un saphir appartenant au pape et destinée comme trois ans auparavant au comte de Comminges (22 février), Domenico di Jacopo exécute deux calices d'argent pour les églises de Saint Rémy au diocèse d'Avignon (2), puis deux calices dorés pour le monastère nouveau de N. D. de Cahors (10 avril) (3). — Dans le compte de Corboli (1er septembre), sept anneaux d'or destinés par le pape aux nouveaux cardinaux (4) coûtant en somme 90 florins d'or, et un tabernacle d'argent avec pierreries, de 44 florins, propre à contenir les reliques envoyées à la nouvelle reine de France Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe V (5).

1330, 14 février. — La rose d'or vaut à Domenico di Jacopo 51 deniers d'or à la chaise moins (sic) 5 florins d'or et 4 deniers de gros tournois: elle est remise au comte de Nimbourg (*Nimbort*, porte le texte) (Reg. 98, f° 70).

Au compte de Corboli (11 mai 1330), des réparations ou des adaptations: vingt-deux perles orientales enchâssées dans la tiare du pape moyennant 4 sous 3 deniers de gros tournois,

(1) Pesant 13 onces 11 deniers d'or, de 20 carats à la loi.

(2) Poids: 1 marc et 1 once 1/2 d'argent; prix: 6 florins d'or. Saint Rémy est aujourd'hui un chef-lieu de canton des Bouches-du-Rhône, patrie du vieil historien Nostradamus.

(3) Poids: 4 marcs 2 onces 1/4 d'argent; prix: 8 florins d'or et demi (Reg. 92, f° 63).

(4) Cette promotion de cardinaux, au nombre de 10, remontait au 18 décembre 1327.

(5) Reg. 92, f° 78 v°. Il y a aussi des réparations de calices, des fournitures de perles pour le pluvial du souverain pontife, deux tapis « magne forme » placés « ante lectum domini nostri », la fabrication de la palme d'apparat pour deux dimanches des Rameaux successifs, etc.

une émeraude sur un fermail d'or, des nappes d'autel pour les chapelles de Saint-Agricol et des Frères Mineurs (Reg. 98, f° 99).

1331, 29 janvier. — La rose d'or qu'exécute l'orfèvre Domenico, moyennant 72 doubles d'or et demi pour la matière employée et 8 florins pour la facture, est offerte comme trois ans auparavant au comte *de Boeto* (Reg. 108, f° 64); on confie aussi à Domenico 4 marcs et une demi-once d'argent, pour fabriquer deux calices d'argent doré (1), destiné l'un à la chapelle des Frères Mineurs, l'autre à celle de l'antipape Pierre de Corbario, lequel ayant fait sa soumission à Avignon au mois d'août 1330, fut retenu en chartre privée, mais avec tous les égards dus à la sincérité de son retour (2).

C'est à partir du 15 mai 1330 que Francesco Barucci remplace Richo Corboli dans la charge de *mercator curie romane.* Son premier compte, qui embrasse deux années, ne porte guère que des réparations de mitres et d'encensoirs, des brunissages d'ustensiles d'argent, croix, candélabres, etc. Les cinquante-deux perles rondes et les perles orientales attachées à la mitre blanche du pape, d'autres perles orientales à la croix du pape, une émeraude enchâssée d'or (Reg. 108, f°. 64) n'appartiennent pas précisément au domaine de l'art. Il semble que le goût du pontife pour les joyaux s'accroisse, au détriment de l'orfévrerie proprement dite, à mesure qu'il vieillit. En cela il ne faisait que marquer la voie aux papes amateurs de la Renaissance, dont quelques-uns, comme Paul II (3), partagèrent cette prédilection pour les pierres précieuses.

(1) Reg. 108, f° 69. 7 florins d'or et demi lui sont payés pour la facture.

(2) Dans le compte réglé avec Francesco Barucci le 11 juillet 1332, la majeure part des ornements achetés est destinée à sa chapelle.

(3) On connait l'anecdote que rapporte sur ce pontife le chroniqueur Infessura. Un jour qu'il montrait à l'empereur Frédéric III les chefs

1332. — La rose d'or offerte le 12 février au seigneur d'Avaugourt (*de Vaugorio*) (1) pèse 11 onces et dix deniers; elle est payée à Domenico 50 deniers parisis d'or (2). Domenico porte avec un Richard Armand que nous trouverons un peu plus loin le titre officiel " d'orfèvre de la curie romaine "; tous les autres sont des orfèvres " suivant la curie ". Un de ceux-ci, Jacopo di Pietro de Plaisance, adapte un rubis à l'anneau du pape, le 30 octobre (3).

1333. — Il n'y eut pas de rose d'or attribuée cette année-là; au moins les registres ne portent-ils pas trace de sa fabrication. Le 3 janvier, Richard Armand, orfèvre de la curie romaine, livre deux anneaux d'or avec deux rubis enchâssés (4) pour le pape, qui les destinait peut-être aux deux cardinaux promus dans le cours de 1331, Talayrand de Périgord et Pierre Bertrand; le 19 du même mois, maître *Angelo*, dont le nom décèle l'origine ultramontaine, remet à l'évêque de Cavaillon Jaufre Isnard, le médecin et le confident le plus intime du pape, un reliquaire auquel il a appliqué de l'or et de l'argent (5). Le 9 mars,

vénérables de saint Pierre et de saint Paul, il approcha une émeraude qu'il avait au doigt d'une de celles qui ornait le reliquaire de saint Pierre, pour voir laquelle était la plus belle (Muratori, t. XXV).

(1) Il n'y a pas d'identification meilleure de la forme *de Vaugorio*. *Henricus de Avalgoria* remplit divers messages de la part de Philippe VI à la cour de Jean XXII. En juillet 1333, il fait partie de l'ambassade solennelle conduite par Pierre Rogier, archevêque de Rouen, qui jure au nom du roi, en consistoire, le départ pour la Croisade (Baluze, *loc. cit.*, t. Ier, p. 175).

(2) Exactement 50 deniers d'or moins 6 deniers de florins d'or et 11 deniers de gros tournois (Reg. 563, fo 77). A propos de cette cote hors rang, voyez ce que nous avons dit page 103, note (2).

(3) Moyennant 7 deniers de gros tournois d'argent (Reg. 120, fo 73, au chapitre *Pro cera et quibusdam aliis*).

(4) Il reçoit 3 florins d'or 8 deniers de gros tournois plus 7 deniers et une pièce d'or (Reg. 120, fo 59 vo).

(5) Il est payé 3 florins d'or (ibidem).

Bernardo di Feo reçoit, au nom de Marco di Lando dont il est le mandataire, deux marcs d'argent et 9 florins d'or pour un reliquaire (1) d'argent dont son maître est l'auteur.

De cette date à la fin du pontificat de Jean XXII ou du moins au terme de ses registres, car celui de 1334 présente une lacune de quelques mois, Domenico di Jacopo exécute tous les travaux de quelque importance: le 25 avril 1333, le pied d'un reliquaire en argent doré portant une petite croix et l'image du crucifix, moyennant 6 florins d'or (reg. 120, f° 59); le 4 octobre, trois calices d'argent doré avec patènes, moyennant 39 florins d'or; le 10 avril 1334, la rose d'or (2) donnée à Louis de Poitiers (3); enfin deux aiguières nouvelles avec l'argent de deux aiguières anciennes appartenant au pape (4).

Marco di Lando et Domenico di Jacopo demeureront désormais attachés à la curie; plusieurs années après, sous Clément VI, les registres caméraux les montrent activement employés aux travaux variés que leur ménageait la magnificence du pontife et des hôtes princiers sans cesse renouvelés à sa cour. La rose d'or de 1346 est l'œuvre de Domenico (5). La tradition siennoise se continuera en même temps par de nouvelles recrues (6): c'est un *Neruccio Bartolini* de Sienne (avril 1352), un *Meyreri* (7)

(1) Du poids de 2 marcs 3 onces et demie.

(2) Reg. 131, f° 70 v°. Poids: 1 marc et demi moins 4 deniers; prix: 75 doubles d'or et demi, moins 1 florins et 7 deniers et demi de gros tournois, pour la facture, le saphir, les pierres et l'or. Le même jour, on lui acquitte au prix de deux florins l'exécution (ou réparation) d'un petit lion d'argent et d'un socle de croix.

(3) C'est à ce Louis de Poitiers dit aussi Louis d'Espagne, que Clément VI devait donner, dix ans plus tard, le vain titre de *roi des Iles fortunées*.

(4) Moyennant 23 sous 10 deniers de gros tournois *cum o rotundo*.

(5) Reg. 237, f° 96.

(6) Reg. 237, 261, 263, passim.

(7) Faute de données suffisantes, de formes correctes et certaines dans ces registres tenus par des comptables provençaux, nous hésitons

neveu de Marco di Lando (1351), un *Thomas de Juerli* (1352), dont le nom exactement identifié décèlerait très probablement aussi l'origine italienne. Les orfèvres locaux resteront en minorité: le plus notable d'entre eux est *Raymond Seguin* (1352), que l'on peut considérer comme le descendant de Pérégrin Seguin, plus souvent appelé Pérégrin tout court, dont nous avons signalé plusieurs fois les ouvrages tant dans la première partie que dans celle-ci.

La monnaie d'or rentre par un côté dans le chapitre de l'orfévrerie; mais les conditions toutes spéciales dans lesquelles la frappe de cette monnaie fut établie à Sorgues, l'intérêt des textes qui établissent l'existence d'espèces ignorées ou contestées par les numismates lui assignent un chapitre particulier.

Monnaie d'or.

Le savant Cinagli, dans son livre *Monete de' Papi*, établit de la façon suivante l'état des monnaies, tant d'or que d'argent, frappées dans ce temps-là à Avignon ou dans le Comtat. Boniface VIII aurait fait frapper un *giulio* (monnaie d'argent valant 56 centimes italiens) dont il donne la description et dont le musée

à identifier ce nom ainsi que le suivant. Nous laissons ce soin aux érudits italiens, qui disposent d'éléments que nous n'avons pas et sont familiarisés depuis long-temps avec des formes analogues. La physionomie des noms étrangers est souvent altérée sous la plume des trésoriers: il faut en avoir rencontré, transcrit plusieurs formes diverses pour choisir la bonne, ou la reconstituer si aucune n'est exacte. Marco di Lando devient, dans les registres caméraux de Clément VI, Marcholando, en un seul mot. Eût-il été possible de donner à ce nom sa véritable forme, si les registres de Jean XXII n'eussent porté Marco Landi, Marcholandi, ou Marco-landi? Domenico di Jacopo est successivement Menuchio, Menichio, Minuchio, Minucio Jacobi.

Calvet, d'Avignon, possède un exemplaire (1). Il n'y a pas lieu de s'en occuper ici. Les deux monnaies de Clément V, existant au musée Calvet, sont — 1° un *giulio* représentant : au droit, le pape en demi-figure avec le trirègne (2), tenant la croix de la main gauche et bénissant de la droite, avec ces mots en légende : *Clemens papa quintus*; au revers, une croix avec deux petites clés en sautoir, et cette légende : *Agim . tibi . gra . omnipotens . De . Comit . Venasini;* — 2° une monnaie d'argent de diamètre supérieur, analogue sans doute au sou tournois et portant au droit le buste du pape et *Cles papa quint.;* au revers la croix et *Com. Venasini.* Ces deux monnaies auraient été frappées à Avignon. Nos recherches ne nous ayant absolument rien découvert sur leur fabrication, ni sur l'existence d'un hôtel des Monnaies dans cette ville qui n'était pas alors la capitale du Comtat, nous nous abstenons d'en parler et renvoyons aux observations de M. Cartier dans la *Revue numismatique.*

Quant à Jean XXII, Cinagli (p. 29) ne lui attribue pas moins de seize monnaies, dont deux d'or, trois d'argent, six de *mistura* et cinq de cuivre. Il ne sera question ici que des premières, tant à cause de leur caractère plus artistique qu'en raison de la spécialité de nos documents à leur égard. Ce sont, dit il, des *zecchini* (synonymes pour lui, croyons-nous, de florins d'or). — L'un porte au droit saint Jean-Baptiste en acte de bénir, tenant la croix dans la main gauche; dans l'entour, une mitre avec ces mots : *S. Johannes B.*; au revers, un lys dans le champ, et dans l'entour deux petites clés entrecroisées, avec les mots *Sant. Pethr.*

(1) Pour l'authenticité de cette monnaie, voyez une étude de M. Cartier sur la *Numismatique de l'ancien Comtat-Venaissin* (Revue numismatique, 1839).

(2) Nous citons textuellement, en nous contentant de rappeler que, suivant tous les historiens, la seconde couronne fut ajoutée à la tiare par Boniface VIII, et la troisième, qui constitua le *triregno,* par Benoît XII.

— Le second est semblable au premier, avec cette différence que l'entour porte une tiare au lieu d'une mitre, d'où le nom de *coronati* donné à cette monnaie. Ces deux florins ont-ils été frappés à Avignon? Cinagli n'en dit rien. M. Cartier en doute et n'est pas disposé à attribuer à Jean XXII le florin pontifical du musée Calvet, duquel nous allons parler. Enfin une autorité contemporaine qu'il ne faut pas négliger, surtout en matière financière et monétaire, c'est Jean Villani, qui appartenait lui-même à une compagnie de banquiers florentins en relations d'affaires avec la curie: or Jean Villani (l. IX, ch. 169) mentionne une monnaie d'or des mêmes poids et loi que le florin de Florence, laquelle aurait été frappée à Avignon en 1322. Cela s'accorde assez bien avec la description de Cinagli.

Quelle lumière nouvelle les registres caméraux apportent-ils à la question?

Voici ce qu'ils permettent d'affirmer: 1.° L'hôtel des Monnaies de Jean XXII fut établi, en 1322, à Sorgues; 2.° des Monnayeurs venus de Florence y frappèrent, avec des coins et des poids fabriqués à Florence, des florins semblables à ceux qui avaient cours alors dans cette ville, sauf la légende du revers et les insignes pontificaux; 3.° un des premiers florins ainsi frappés est conservé au musée d'Avignon; c'est celui dont nous donnons la reproduction à la fin de ce mémoire; 4.° on voit apparaître dans la dernière partie du pontificat de Jean XXII (1) des *coronati* qui sont, selon toute apparence, les florins de la seconde catégorie signalés par Cinagli.

Passons au lieu et aux détails de cette fabrication. C'est dans l'*ancienne* demeure papale de Sorgues, c'est-à-dire dans une portion du vieux château qui existait à Sorgues avant que les papes

(1) Notamment en 1388 paiement effectué le 7 juin au peintre Thomas Daristot (Reg. 120, f° 67)

ne vinssent habiter le Comtat, qu'est installée la Monnaie (1). En août ou septembre 1322, par les soins de la société des Bardi, agents financiers de la cour pontificale, on fait venir de Florence deux coins pesant chacun six livres; le pape constitue garde de la monnaie d'or un certain Guillaume *Ruffi*, aux appointements annuels de 50 livres de petits tournois, et deux maîtres de la monnaie, Pochino di Dracho (*Pochinus de Dracho)* et Cionello (*Cionellus)* commencent la fonte et la frappe le 15 septembre (2). Les monnayeurs ne dûrent bientôt être occupés qu'un certain nombre de jours dans l'année, car en 1326, les fonctions de Guillaume *Ruffi* ayant pris fin, monseigneur Pierre *de Aula* va passer en vertu d'une commission spéciale soixante-dix-sept jours à Sorgues, pour surveiller la monnaie d'or qu'on y frappe (3).

Au bout de quelques années, Pochino et Cionello furent remplacés comme maîtres de la monnaie par Bruchio Caruchi, italien comme eux, lequel au mois de juin 1330 (c'est à peu près

(1) Certaines dépenses *pro operibus et edificiis* ne laissent aucun doute sur ce fait. Le 2 février 1325, 50 florins d'or sont affectés aux travaux de l'ancienne demeure papale de Sorgues « ubi tenetur curia et cuditur moneta » (reg. 58, f° 164). Le 13 février 1332, il faudra reprendre les murs de la Monnaie qui tombent en ruines « par vétusté et défaut de fondement ». C'est l'intendant de Sorgues, maître Jean de Labrosse, qui reçoit les sommes nécessaires (reg. 564, f° 83 v°). Ce qui prouve la contiguité de la Monnaie et du tribunal *(curia*, *domus audentie*), c'est qu'à la même date on répare également ce tribunal, dont les toits et les charpentes sont dans le plus mauvais état (ibidem). 750 florins d'or environ sont consacrés à ces réparations.

(2) Reg. 54, f° 121 v°. — 6 novembre 1322. « Item solvimus dicto Philippo (de societate Bardorum de Florentia) pro duobus penssis (*sic*) sive ponderibus, quolibet sex librarum, in diversis petiis, necessariis pro fabricatura monete auree que cuditur nomine domini nostri in ponte Sorgie, et pro expensa nunciorum qui missi fuerunt pro dictis penssis...... per dictam societatem apud Florentiam » — 27 florins d'or 3 sols et 8 den. viennois (Ibid. f° 116).

(3) « Pro custodiendo monetam auream que ibi cuditur ». Il lui est alloué pour ses dépenses 12 livres 5 sous 7 deniers de viennois (Reg. 81 f° 68).

l'époque de l'apparition des *coronati*) transforme en bons florins de la *camera* 6020 florins de Piémont et de Toscane, qui n'avait ni poids voulu ni cours légal. La perte est de 247 florins d'or $^3/_4$ (1).

Le beau florin conservé au médailler du musée d'Avignon est un de ceux qui furent frappés à Sorgues avec les coins ciselés à Florence. L'exacte ressemblance du type de saint Jean-Baptiste avec celui qui figure sur les monnaies frappées par la république florentine, les extrémités fines et relativement correctes, la fleur de lys du revers d'un galbe à la fois plein et svelte, l'ensemble d'un caractère tout toscan ne permettent aucun doute sur son origine. Les florins qu'on exécute par la suite, soit à Avignon, soit à la cour des évêques souverains du voisinage, soit dans les ateliers monétaires d'Humbert dauphin de Viennois, ou du roi Charles V, et dont le même médailler possède des spécimens (2), sont d'une frappe moins vigoureuse et d'un style bien inférieur. Comme nous donnons ci-dessous une reproduction de cette pièce assez rare, il est inutile de la décrire. On s'assurera que la description de Cinagli, énoncée plus haut, est assez exacte, sauf en ce qui

(1) Reg. 98, f° 102 v°.

(2) Nous devons à l'obligeance de M. Delloye, le savant conservateur du musée d'Avignon, d'avoir pu les examiner et en prendre l'estampage. Les principaux florins qui figurent à côté de celui de Jean XXII, très intéressants par les différences de types et d'origine qu'ils accusent, sont: 1° le florin d'Etienne, archevêque d'Arles, presque identique à celui de Jean XXII, et comme lui de fabrication toute florentine; 2° le florin de l'évêque de Saint Paul-trois-châteaux; 3° les florins d'Humbert, dauphin de Viennois, de Charles V encore dauphin, de Charles V roi, ceux-ci signalés par une dégénérescence de plus en plus marquée du type primitif. La face a la prétention de porter toujours la même empreinte, le saint Jean-Baptiste florentin, avec son nom en latin, empreinte qui le faisait reconnaître et lui conservait l'estime du public. Seule la légende du revers change. Pour Humbert, c'est HBS. DPS; pour Charles V dauphin, KLS. DPS; pour Charles V roi, KLS. REX. Un dernier florin de Charles V ne porte pour légende que FRANTIA, le nom de la France qu'il gouverna si patriotiquement, qu'il releva et laissa florissante.

concerne le revers; il n'y a pas trace, dans l'entour, de petites clés en sautoir, et ce n'est pas *Sant. Pethr* que permet de lire la légende, mais *Sant . Petru.* Aucun spécimen des *Coronati*, qui portent sur la face une petite tiare au lieu d'une mitre, n'est venu sous notre main.

En résumant brièvement la suite chronologique des principales œuvres qu'offrent sous ces deux pontificats les branches diverses de l'art, rappelons le nom des maîtres qui les ont exécutées, et marquons la place qui revient légitimement aux uns et aux autres dans l'histoire générale de ce XIVe siècle, si fécond par toute l'Europe en monuments, en hommes et en promesses. Il n'y a pas à insister sur Clément V qui, à proprement parler, ne s'installe pas dans la cité angevine d'Avignon, hors de laquelle il passe la plus grande partie de son pontificat errant. L'asile que lui donne le couvent des Frères Prêcheurs ne constitue pas plus pour lui une résidence fixe, définitive, que ne l'ont fait les palais épiscopaux de Lyon et de Vienne, les châteaux de Guyenne, son manoir de Monteux ou sa bonne ville de Carpentras. Il ne prévoit pas que ses successeurs immédiats fixeront longtemps sur les bords du Rhône le siége du pontificat romain. Aussi point d'édifices nouveaux, pas d'architectes, ni de peintres pour les décorer. Un orfèvre siennois suffit à ses besoins comme à ses libéralités; quelques bijoux, un petit nombre de tentures et d'étoffes d'habillement apportées par un marchand toscan constituent le luxe de sa cour. A l'avènement de Jean XXII, les choses changent totalement de face. Le palais épiscopal qu'il a précédemment occupé comme évêque et qu'il choisit pour son habitation, est considérablement agrandi dans sa construction, son enceinte, ses dépendances. Les principales églises, Notre-Dame des

Domps, Saint-Etienne, Sainte-Madeleine, les Carmes, sont réparées, agrandies et couvertes de peintures; l'argent de la *camera* et les maîtres des œuvres pontificaux contribuent aux chapelles de Saint-Agricol alors en construction; Notre-Dame du Miracle est tout entière érigée par les soins du pape; aux environs, la Chartreuse de Bonpas est restaurée, et il en est de même de bien d'autres églises dont les registres caméraux ne parlent pas, parce que les subsides remis aux maîtres des œuvres spéciaux, aux bailes et aux clavaires des villes du Comtat étaient employés par eux suivant les besoins du moment et ne figuraient que dans leurs comptes. L'architecture civile n'est pas moins active: châteaux de défense, hôtels, manoirs de plaisance s'élèvent simultanément en peu d'années. C'est Sorgues, séjour d'élection de Jean XXII, commencé en 1317 et terminé en 1322, Barbentane, Bédarrides, Noves, Châteauneuf-Calcernier.

Les cardinaux, les familiers du pontife rivalisent de zèle; son neveu Arnaud de Via élève à Avignon, de 1317 à 1327, le *petit palais*, qui devint plus tard le palais épiscopal; à Villeneuve, sur l'autre rive du Rhône, un hôtel de proportions plus modestes et la collégiale où, par testament, il choisit sa sépulture (1335). Du pays même, qui fournit abondamment les matériaux, sortent aussi les architectes. Il est né dans le Comtat ce Guillaume de Cucuron qui, de 1316 à 1322, dirige les nombreuses constructions nécessitées par l'établissement du souverain pontife et de la cour au palais épiscopal, et les chapelles de Notre-Dame des Domps, de Saint-Etienne, de Saint-Agricol. A côté de lui se place Pierre de Gauriac, à la mémoire duquel on rendrait plus d'honneur, si le manoir de Sorgues, son œuvre, n'était aujourd'hui détruit. Ceux-ci sont les premiers, les vrais maîtres; mais au dessous d'eux il y en a d'autres, Pierre Audebert, Mezier, Escudier, Rostaing de Morières, Guillaume d'Aramon, Bérenger Bermont, Raynaud Ebrard, etc.

Les architectes appellent les peintres; il faut décorer dignement les chapelles, les salles, les chambres nouvelles. Sous la direction constante du frère Pierre du Puy (1317-1327) les maîtres et les ouvriers se succèdent tant à Avignon qu'à Sorgues, à Noves et ailleurs. Jusqu'en 1320 les seconds de Pierre du Puy sont Pierre Gaudrac et Carmellayre. Bientôt les disciples devenant habiles à leur tour, Pierre Massonier et l'anglais Thomas Daristot les remplacent et peignent des rétables, des tableaux d'église en même temps qu'ils conduisent et surveillent les décorations murales. En 1334 ils auront eux-mêmes disparu; le directeur des travaux de peinture à la chapelle de Benoît XII sera un de leurs élèves, Jean Delbon. Autour des maîtres se presse une foule incessamment renouvelée d'aides et d'ouvriers, presque tous français, provençaux, languedociens, gascons, comme leur nom l'indique. Jusqu'à la venue de Simone Martini et à l'installation, sous ses auspices, d'un groupe remarquable d'artistes toscans ou ombriens (1), dont les œuvres, contemporaines de Clément VI, subsi-

(1) Le principal de ces maîtres, celui qui exécute les plus importants travaux, est Matteo di Giovanetto de Viterbe; les deux chapelles (haute et basse) peintes dans la tour Saint-Jean et qu'on a longtemps attribuées à Simone Memmi, furent exécutées sous sa direction (voyez une courte notice de M. Müntz sur les peintures de cette chapelle dans le Bulletin de l'Académie de Vaucluse, 1882). Auprès de lui on trouve un Marco di Giovanetto qui est peut-être son frère, Matteo, Enrico et Giovanni, tous trois d'Arezzo, Pierre de Viterbe. Viterbe n'ayant pas eu d'école indigéne, ces peintres doivent être rattachés soit à l'école ombrienne, soit aux écoles de Toscane. Les peintres français (nous appelons ainsi tous ceux dont le pays d'origine ferait aujourd'hui partie de la France) qui sont occupés en même temps à la cour ne le sont qu'en sous-ordre et sous la conduite de Matteo di Giovanetto; celui-ci est vraiment sous Clément VI le surintendant des ouvrages de peinture, comme Pierre du Puy l'avait été sous Jean XXII. Les plus souvent employés et cités après lui dans les comptes sont Simon de Lyon et Robin de Romans, que nous connaissons pour les avoir vus, dès 1334, attachés à la décoration de la chapelle de Benoit XII, puis Jean de Besançon, Pierre Boyer, Pierre Robaut, Bernon Escot, Robert, Jean de Clermont, etc. (Reg. cam. de Clément VI, 216, 237, 243, etc).

stent encore en partie, l'art italien, qu'on avait cru long-temps avoir été importé à Avignon par Giotto lui-même, ne compte dans leurs rangs aucun représentant. Le tombeau de Jean XXII est l'œuvre d'un Français de l'Ile-de-France, Jean de Paris. L'art de ces écoles de Langue-d'oil et de Languedoc, comme le témoignent ceux des ouvrages contemporains dont il reste quelques débris, n'en est pas moins, pour être indigène, un art avancé, raffiné même relativement, qui sans abandonner le style traditionnel cherche déjà des principes dérivant de l'observation de la nature, manifeste dans les scènes à personnages un certain sentiment dramatique, étudie le geste avec délicatesse, aborde l'expression individuelle sans tomber dans la manière, dans l'imitation exagérée qui apparaîtront dès la seconde moitié du XIVe siècle et surtout au commencement du XVe (1).

L'influence ultramontaine se retrouve il est vrai, soutenue avec éclat, dans le domaine un peu inférieur de l'orfévrerie. Sous les auspices de l'argentier de Clément V, maître Tauro, qui maria sa fille à un orfèvre de Sienne, Jacopo di Jacopo, toute une colonie siennoise s'est formée, colonie qui se rattache par un de ses membres, Marco di Lando, au célèbre ciseleur toscan Lando di Pietro. Sauf deux ou trois noms indigènes, un Pérégrin Seguin d'Avignon, un Pierre Mire de Cahors, compatriote de Jean XXII, les maîtres siennois, parmesans, plaisantins, absorbent tous les travaux d'or et d'argent et font souche d'une école étrangére qui continuera à fleurir sous les pontificats suivants (2).

L'intérêt de nos restitutions serait plus grand si ces diverses manifestations de l'art, inégales sans doute, mais traduisant toutes les efforts d'une civilisation spéciale vers le beau, avaient résisté

(1) Voyez Viollet-le-Duc, à l'article *Peinture* de son Dictionnaire.

(2) A côté des Meyreri, des Neruccio Bartolini, travaille jusque sous Innocent V un Giovanni di Domenico, qui est très probablement le fils de Domenico di Jacopo. (Reg. cam. de Clement VI, passim).

au temps et aux hommes. Malheureusement le petit nombre de celles qui ont survécu est mutilé, dénaturé, dispersé. Les pièces d'orfévrerie ont été fondues ou sont disséminées, méconnaissables, dans les collections de l'Europe entière (1). Les peintures sont tombées avec les murailles qu'elles ornaient. De tant d'édifices il n'est resté debout, avec le palais d'Arnaud de Via, que quelques églises protégées par leur destination généralement respectée, comme Saint-Agricol et la collégiale de Villeneuve, sans qu'elles aient toutefois échappé aux déformations des âges postérieurs. Mais s'il est impossible d'évaluer exactement les talents, n'est-ce pas un devoir d'arracher à la poussière du passé les noms de ces vieux artistes, innocents du sort que l'avenir a fait à leurs œuvres? et comme l'écrivait naguère un maître, dont les paroles sont particulièrement à leur place dans ce recueil qui lui doit tant, un sentiment de justice recommandé par l'équitable histoire ne veut-il pas " qu'on ne laisse point se multiplier les injustes oublis, et qu'on respecte tant de mémoires en faveur desquelles réclame la présence ou le souvenir de tant d'œuvres d'une réelle valeur (2)? "

L'établissement de la papauté à Avignon pendant soixante-dix années et le grand schisme qui vint après eurent pour le développement de l'art italien des conséquences que nous ne pouvons, en terminant, négliger d'indiquer ici. Sous le pontificat de Boniface VIII, Rome était à la fois le siége d'une école indigène d'architectes, de statuaires et de peintres-mosaïstes, dont les plus remarquables représentants furent alors les Cosmati, Fi-

(1) Le musée de Cluny, si nos souvenirs sont fidèles, possède une rose d'or contemporaine des papes d'Avignon, décernée à un comte d'Armagnac.

(2) A. Geffroy, *L'école française de Rome,* dans la Revue des Deux-Mondes du 1er juillet 1883.

lippo Russuti, Pietro Cavallini, école relativement modeste, sans hautes visées ni grande force expansive, mais faisant preuve, dans ce qu'elle a laissé, de goût, d'invention, d'une originalité trop marquée pour n'être pas féconde, et un foyer d'activité artistique, que venait tour à tour ou simultanément alimenter tout ce que l'Italie comptait d'hommes célèbres dans les diverses branches de l'art (1). A côté de Giotto et d'Arnolfo di Lapo, c'est le miniaturiste Oderisio de Gubbio, ce sont les mosaïstes Jacques de Camerino, Jacques de Torrita et leurs disciples. Parmi les sculpteurs employés aux églises que le pape faisait construire ou à l'érection desquelles il contribuait par ses libéralités, à Saint-Pierre de Rome, à Civita-Castellana, à Orvieto, on rencontre aussi des noms allemands, flamands, espagnols. Comme au temps des grands papes de la Renaissance, il régnait entre les artistes une généreuse émulation, soutenue par l'assurance de coopérer à des œuvres magnifiques, dignes de la capitale de la Chrétienté qui était la capitale du monde, faites pour immortaliser les noms de leurs auteurs. Après la mort de Boniface VIII (1303), quand Rome est livrée aux factions, que le pape et le sacré-collège l'ont abandonnée, les maîtres étrangers en oublient naturellement la route. Les maîtres indigènes persistent encore quelque temps; mais bientôt ils s'éloignent pour chercher fortune ailleurs, à Naples par exemple comme Cavallini, ou ils s'éteignent sans laisser de disciples. Ce n'est point par une sorte de fatalité, comme le pense le savant M. Müntz, que disparaissent tout-à-coup dans le premier quart du XIVe siècle les familles d'artistes romains qui avaient fait la gloire des deux siècles précédents. De documents qu'il cite lui-même il résulte que Jacques, fils de Jean Cosmas, travaillait à la cathédrale d'Orvieto en 1325, et que Deodato, son

(1) Voyez Müntz, *Boniface VIII et Giotto*, dans les *Mélanges* de l'Ecole française de Rome, fasc. Ier, 1881.

frère, exécutait en 1332 les mosaïques de la cathédrale de Teramo, cherchant l'un et l'autre dans le voisinage l'emploi d'un talent que Rome, devenue veuve de ses pontifes suivant l'expression des écrivains du temps, était incapable d'utiliser. C'est la condition déplorable de cette ville qui laisse disparaître les anciens talents et étouffe les nouveaux dans leur germe. Bientôt la pénurie atteint un tel degré qu'en 1335 c'est un architecte du pays de Foix, Jean Poisson, que Benoît XII envoie restaurer Saint-Pierre et le Latran, qu'en 1341 un maître Paul de Sienne et, sous Clément VI, un Thomas Giraud de Sorgues sont chargés d'une tâche analogue (1); qu'en 1347 Rienzi demande un monnayeur aux Florentins; qu'enfin Urbain V, ménageant son retour dans la ville éternelle, confie à des Toscans, tels que Giottino, les Gaddi, et à Jean de Milan, la décoration du Vatican.

L'Italie était privée pour un siècle d'un instrument supérieur de civilisation que rien ne devait remplacer. Quel gouvernement, quelle république offrait alors comme la papauté romaine, avec des ressources inépuisables, constamment entretenues par tous les royaumes chrétiens, une volonté aussi soutenue de les employer à des monuments qui participassent de la grandeur et de l'éternité même de la religion, une initiative que n'arrêteraient ni des changements de dynastie, ni des factions intérieures, ni cette incertitude du lendemain à laquelle n'échappe aucun pouvoir humain et dont cette époque souffrait plus que toute autre, une impartialité universelle faisant appel sans préférence aux talents de toutes les nations, en un temps où presque chaque ville était une patrie jalouse de ses citoyens et difficilement ouverte à l'établissement des étrangers, une capitale enfin où afflueraient les rois, les princes et leurs représentants, les

(1) Registres caméraux de Jean XXII et de Clément VI (Arch. vat. 146, 216).

seigneurs ecclésiastiques et laïques, tous les gens riches d'alors et les connaisseurs d'œuvres d'art? Venise était toute au commerce; Florence déchirée par les discordes civiles. Naples possédait elle-même une école intéressante et originale de sculpture; mais les souverains angevins, attachés d'une part à leur comté de Provence, de l'autre préoccupés de reconquérir la Sicile, n'avaient ni le goût ni l'esprit italien, et les barons de leur entourage appartenaient, par leur origine comme par leurs habitudes, aux provinces françaises. Quant aux Visconti de Milan, la guerre soit avec leurs proches, soit avec les états voisins était leur condition habituelle; ils n'étaient pas encore devenus, non plus que les tyrans de Ferrare, de Padoue, de Vérone, les amateurs que l'on vit plus tard (1). Dans l'éloignement de la papauté réside, pour nous, la cause principale de la surprenante lenteur des progrès de l'art italien pendant tout le XIVe siècle, fait qui demeure inexplicable autrement. Nous ne voulons pas dire que ce siècle n'abonde en maîtres de valeur, tant dans la peinture que dans la sculpture; mais si les fresques du Campo-santo de Pise et de la chapelle des Espagnols à Santa-Maria Novella témoignent d'esprits puissants, élevés, ingénieux, y trouve-t-on que leurs auteurs aient fait sur Giotto des progrès bien décisifs quant à la technique de l'art, à la correction du dessin, à l'entente de la perspective et du raccourci, à l'observation de la nature? De la mort des Memmi, des Gaddi jusqu'à Masaccio, les progrès sont plus lents, plus rares encore. Cependant de Giotto à Masaccio il y a plus de cent ans; d'Arnolfo di Lapo à Brunelleschi presque un siècle. Que ce siècle eût été plus fécond si les papes n'avaient eu leur résidence hors de l'Italie et leur action paralysée ensuite par le schisme d'Occident! qu'il eût vu d'admirables talents, comme ceux qui parurent dès

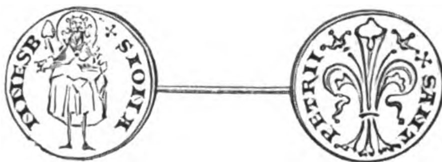
(1) Les chroniqueurs du temps dans Muratori; Sismondi, *Républiques italiennes;* Rio, *Art chrétien.*

la première moitié du XVe siècle, se joindre d'une chaîne ininterrompue à Giotto, à Memmi et à leurs disciples, chaque génération se signalant par des conquêtes nouvelles ! Il n'est pas possible d'en douter si l'on considère d'une part le développement qu'avaient atteint sous Boniface VIII les manifestations les plus importantes de l'art, et de l'autre le courant de zèle, d'activité, d'émulation, que suscita presque immédiatement le retour définitif des pontifes à Rome *con la soma delle chiavi e del manto*, suivant le désir de Pétrarque (1), et dans lequel les noms de Martin V et d'Eugène IV s'unissent à ceux de Gentile da Fabriano, de Masolino da Panicale, puis aux renommées plus hautes encore de Piero della Francesca et de frà Angelico, sans parler des Filarete et des Paolo Romano (2). Il n'y a là en vérité aucune arrière-pensée de blâme à l'adresse des souverains pontifes auxquels des nécessités politiques firent établir pendant soixante-dix ans leur résidence hors de l'Italie, mais une simple constatation des conséquences que ce fait entraîna pour l'évolution de la Renaissance italienne.

(1) *Sonnet aux princes d'Italie pour les exhorter à prendre part à la Croisade de Jean XXII.*

(2) Müntz, *Les arts à la cour des papes au XVe siècle*, t. Ier et *Les Précurseurs de la Renaissance*, in-4°.

MAURICE FAUCON.



REMARQUES SUR LES FORMULES
DU *CURATOR* ET DU *DEFENSOR CIVITATIS*
DANS CASSIODORE.

Les formules du *Defensor* et du *Curator Civitatis* dans Cassiodore offrent certaines particularités qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de ces magistratures dans la période du Bas Empire.

Dans la formule du Défenseur, (1) après les prescriptions générales sur les dévoirs du fonctionnaire nous lisons:

" *Commercia civibus secundum temporum qualitatem aequabili moderatione dispone. Definita serva quae jusseris, quia non est labor vendendi summas includere, nisi statuta pretia castissime custodire. Imples enim revera boni defensoris officium, si cives tuos nec legibus patiaris opprimi, nec charitate consumi.* „

" Règle les transactions entre citoyens, selon les conditions de l'année, avec équité. Fais observer les prix que tu auras fixés, car il n'y a d'intérêt à fixer les prix de vente que si on les fait observer avec la plus grande honnêteté. Car tu remplis vraiment la tâche d'un bon Défenseur, si tes concitoyens n'ont à se plaindre ni de lois (tarifs) injustes ni de prix exorbitants. „

Dans la formule du Curateur (2) nous trouvons deux prescriptions essentielles; la première est d'ordre général: " *ut laudabiles ordines curiae sapienter gubernes;* „ la deuxième est ainsi conçue: " *Moderata pretia ab ipsis quorum interest facias custodiri. Non sit merces in potestate sola vendentium; aequabilitas grata custodiatur in omnibus. Opulentissime siquidem et hinc gratia civium colligitur, si pretia sub moderatione serventur.* „

(1) *Variae*, VII. 11. (Ed Migne)
(2) *Variae*, VII, 12.

“ Fais observer aux vendeurs des prix raisonnables ; qne la marchandise ne soit pas à la discrétion des seuls marchands ; qu'on maintienne en faveur de tout le monde cette modération des prix si désirable. Car on se ménage la plus vive reconnaissance de ses concitoyens en maintenant un juste équilibre des prix. „

Il s'agit certainement dans ces deux textes de la vente des marchandises et de l'approvisionnement de la ville. Mais quelle est au juste la fonction exercée par le Défenseur et le Curateur ?

S'agit-il de ces fournitures de denrées alimentaires imposées aux Propriétaires à titre de “ Munera Patrimonii „ pour l'entretien de la ville ? (1) Nos textes parlent de ventes et d'achats, non d'impôts.

S'agit-il de ces achats de blé, d'huile et d'autres marchandises qui étaient faits par les magistrats pour le compte de la ville ? (2) Nous savons que des revenus spéciaux étaient affectés à cet emploi (σιτωνία, ἐλαιωνία — d'où σιτῶναι *frumentarii*, ἐλαιῶναι *olearii*) sous la surveillance de différents Curateurs et plus tard, comme on le voit déjà dans Ulpien du *Curator Reipublicae* (3). Le peuple recevait-il les denrées au prix de revient ou gratuitement ? Il parait plus vraisemblable et plus conforme aux textes que c'était au prix de revient (4). Mais cette Cura Annonae est-elle la fonction dont nous parle Cassiodore ? S'agit-il d'achats faits pour le compte de la ville ? Les mots “ Commercia civibus dispone „, non sit merces in potestate sola vendentium „

(1) *Digeste*, L, 4, 18, § 18 et 25.

(2) *Digeste, de Mun.* L, 4, 1, § 2, 18 § 5 ; L, 1, 21 ; L, 8. 2 § 4, 9 § 5, 6. *Nov. Justinian.* 128, c. 16.

(3) *Dig.* L. 8, 2, § 4. 6. *Cod. Justinien.* X, 27, c. 2. extr. Les πατέρες τῶν πόλεων, indiqué dans la constitution d'Anastase sont identiques aux *Curatores Civitatis.*

(4) *Dig.* L, I, 8 : « Non debere cogi decuriones vilius praestare frnmentum civibus suis quam annona exigit, D. fratres rescripserunt et aliis quoque constitutionibus principalibus id cautum est. »

n'ont certainement pas ce sens. Le Curateur et le Défenseur ont ici pour mission de surveiller le marché, les transactions entre les particuliers, ce que les textes juridiques appellent " *Forum rerum venalium.* „ Ils établissent de véritables taxes de *maximum* pour les denrées qui sont apportées de la campagne sur le marché de de la ville ou étalées dans les boutiques des *Negotiatores*. Les " *Summae vendendi* „ de Cassiodore sont une espèce d'édit qui règle approximativement le prix des marchandises, d'après la récolte de l'année " secundum temporum qualitatem. „

On dira peut être que c'est accorder aux Curateurs et aux Défenseurs un pouvoir exorbitant. Cependant à Rome les édiles curules pouvaient par édit établir un *maximum* pour le prix des denrées de première necessité (1). Les édiles municipaux avaient-ils eu les mêmes pouvoirs? Aucun texte ne l'établit d'une manière formelle. Nous savons seulement qu'ils exerçaient une certaine surveillance sur le marché public (2). D'autre part un rescrit d'Antonin et de Verus interdit aux décurions de fixer le prix des grains qui seraient apportés à la ville (3). Il y avait donc une tendance naturelle de la part des décurions et des magistrats à établir un *maximum* pour les marchandises et en particulier pour les grains. Il était de leur intérêt, puisque l'entretien de la plèbe retombait en fin de compte sur la curie, d'abaisser autant que possible le prix des marchandises, surtout du blé, fût-ce même au détriment des producteurs, des *Possessores*. Cette réglementation était devenue d'autant plus nécessaire que le commerce et l'industrie n'étaient plus libres et ne s'exerçaient plus que par les Corporations des *Negotiatores*, des *Artifices*, des *Colle-*

(1) Lamprid. Commod. 14. Tite Live X, 11. XXX, 26 — XXXVIII, 35 — Plaut. Rudens II, 3, 42.

(2) Apul. *Metam.* 1.

(3) *Dig.* XLVIII, 12, 3, § 4: « Impp. Antoninus et Verus rescripserunt jus non esse ordini cujusque civitatis pretium grani quod invehitur statuere. »

giati de toutes sortes (1). Il fallait établir des tarifs, pour contrebalancer les inconvénients de ces espèces de monopoles. Une constitution de l'empereur Zénon défend les monopoles et les coalitions entre les ouvriers, les artisans et les marchands. Le préfet de la ville et ses agents sont chargés de surveiller les chefs des corporations et de les empêcher d'établir des tarifs arbitraires (2).

Comment les magistrats municipaux acquirent cette sorte de droit de fixer le prix des marchandises? C'est ce que les sources ne nous laissent pas voir. La formule de Cassiodore est certainement antérieure à Cassiodore, mais nous ne savons pas exactement de combien de temps. Nous constatons seulement qu'à cette époque, au moment où les pouvoirs des différents magistrats se sont peu à peu concentrés entre les mains du Curateur et du Défenseur, ces deux personnages ont la charge de concilier les intérêts du producteur et ceux du consommateur " *nec legibus patiaris opprimi, nec charitate consumi* " en établissant des prix raisonnables. Cette mesure était particulièrement nécessaire dans les nombreuses villes qui n'avaient pas de caisse frumentaire (3). Pour secourir la plèbe, il fallait empêcher une élévation trop considérable du prix des denrées.

La fixation de ce tarif parait même avoir eu de l'importance à d'autres égards. Nous voyons qu'on tient compte des variations du marché dans une contribution du même genre que les prestations en nature, dans la *Publica Comparatio* du Code Théodosien (4) ou la *Coemptio specierum* du Digeste (5). Le prix de

(1) *Cod. Theod.* XIV, 7, 1, 2.

(2) Cod. *Just.* IV, 59, 2 (an. 483) « super taxandis rerum pretiis aut super quibusdam illicitis placitis. »

(3) — διά τινας πόλεις μὴ ἐχούσας σιτωνικὰ χρήματα μήτε ἑτέρωθεν εὐπορούσας. *Cod. Just.* X, 27, 2, § 12.

(4) *Cod. Theod.* XI, 15.

(5) *Dig.* X, 27.

l'annone n'est pas du tout fixé par le gouvernement central. Si le propriétaire est tenu de vendre une partie de son blé au fisc, c'est aux prix courants " *eisdem pretiis quae in foro rerum venalium habebuntur* „ (1) " κατὰ τὰ ἐν τοῖς τόποις κρατοῦντα κατὰ καιρὸν τιμήματα „ (2). Or ce prix du blé nous paraît être celui qu'ont établi les Défenseurs, les Curateurs ou πατέρες τῶν πόλεον comme les appelle la Constitution d'Anastase, tous fonctionnaires qui surveillent cette opération et jouent le rôle d'intermédiaires entre le fisc et les propriétaires.

Quelle est la compétence respective du Curateur et du Défenseur dans cette question du marché public? Le rôle assigné au Curateur dans nos formules répond parfaitement à ce que nous savons du développement de cette fonction avant et après Cassiodore. Outre une foule d'autres attributions qui font de lui le premier magistrat de la ville, le Curateur possède en particulier et concentre dans ses mains les pouvoirs des anciens Curateurs et des Ediles (3). Il n'est donc pas étonnant qu'il ait maintenant à régler le marché public.

Quant au Défenseur, il possède ici des attributions dont nous ne trouvons pas l'origine précise dans les textes juridiques antérieurs à cette époque, sinon dans ce droit de contrôle général qui lui appartient comme protecteur du peuple. Dans la formule de Cassiodore, il possède à un plus haut degré que dans les textes du code théodosien le caractère de magistrat régulier. Il semble qu'en Occident ou du moins en Italie il ait dès lors acquis na-

(1) *Cod. Theod.* XI, 15, 2.

(2) *Dig.* X, 27, 2, § 12.

(3) Scholiaste de Juvénal ad Sat. X, 99. *Dig.* XLIII, 10. Dans ce fragment de Papinien le fonctionnaire appelé ἀστυνόμος est absolument identique au *Curator* reipublicae postérieur. Kuhn. Städt. Verf. I, 59; *Dig.* XLIII, 10, 1. L. 8, 2, § 4, 6; *Cod. Just.* I. 4, 26, § 9. X, 27, 2. XII, 64, 2, § 6.

turellement la situation que la réforme à peu près contemporaine de Justinien lui donne en Orient (1).

De ce qu'il y a dans nos formules des prescriptions analogues pour le Curateur et le Défenseur, on pourrait conclure que cértaines villes ont un Curateur, d'autres un Défenseur. Cependant il est probable que ces deux fonctionnaires coexistent dans la même ville, assez semblables d'ailleurs et difficiles à distinguer, quoique le curateur ait ici comme fonction caractéristique la direction de la curie (2).

En résumé il nous semble que pour cette période si tourmentée du Vme et du VIme siècle, au moins dans les pays soumis à la domination des Ostrogoths, une des fonctions essentielles des Défenseurs et des Curateurs a été de fixer dans des limites raisonnables et surtout en faveur de la plèbe urbaine le prix des marchandises et des denrées.

L'alimentation de la ville devait être à cette époque le principal souci des magistrats municipaux dans les provinces, comme du préfet de la ville dans les capitales. Cette hypothèse qui est la seule manière d'expliquer pourquoi les formules de Cassiodore ne mentionnent presque exclusivement que cette attribution, nous fournit donc un précieux renseignement sur la façon dont les particuliers s'approvisionnaient alors au marché public.

(1) *Novell. Justiniani*, XV (de 535).
(2) Cassiod. VII, 12. *Cod. Theod.* IX, 2, 5; XI, 8, 3. *Cod. Just.* I, 4, 25; III, 43, 1; VIII, 52, 3.

CHARLES LÉCRIVAIN.

LES COLLECTIONS D'ANTIQUITÉS

DE FULVIO ORSINI.

Le document que nous publions est attendu depuis bien des années par les archéologues d'Italie (1). On connaît, par le testament de Fulvio Orsini, l'existence d'un inventaire descriptif, dressé par lui-même, de toutes les richesses d'art antique accumulées chez lui pendant un demi-siècle. Cet inventaire a certainement passé entre les mains du cardinal Odoardo Farnèse, légataire universel d'Orsini; mais les recherches officielles faites à Parme, à Naples et même en Sicile, dans les papiers des Farnèse, n'ont pas permis de le découvrir. Puisqu'une investigation aussi complète n'a pas donné de résultat, il y a grandes chances pour que l'original du fameux inventaire soit définitivement perdu.

Cette perte ne mérite cependant pas beaucoup de regrets, puisque j'ai eu la fortune de retrouver une copie contemporaine,

(1) M. Vittorio Poggi parlant des pertes subies par la collection Farnèse s'exprime ainsi: « A fissare un punto di partenza per le ricerche, e in pari tempo a fornire la maggior parte dei dati occorrenti per la soluzione d'una questione di tanto momento per la storia dei Musei d'Italia, nulla più gioverebbe che la conoscenza dell'*Inventarium rerum insigniorum Fulvii Ursini,* cui l'Orsini nel suo testamento ... dichiara aver sottoscritto e suggellato di mano propria. Disgraziatamente, questo importantissimo documento non è di pubblica ragione; laonde, pur facendo voti affinchè le investigazioni dirette a rintracciarlo abbiano ad essere quando che sia coronate da un esito soddisfacente, credo non far cosa inutile cercando di supplire in parte alla sua mancanza. *Atti e memorie delle Deputazioni di storia patria dell' Emilia,* nouv. série vol. IV, part. II, Modène, 1879 (Annot. à la lettre III d'Orsini au cardinal Farnèse, publiée par M. A. Ronchini; p. 44 du tirage à part; cf. p. 54).

qui donne toutes les garanties désirables d'authenticité. Elle est à la bibliothèque Ambrosienne, parmi les manuscrits de Giov. Vinc. Pinelli (1). Pinelli, qui mourut une année seulement après Orsini, était lié avec lui d'une étroite amitié; celui-ci ne cessait de le consulter sur ses travaux et de lui faire part de ses recherches, comme on le voit par sa volumineuse correspondance manuscrite de l'Ambrosienne. Au moment où l'archéologue romain a dressé l'inventaire de ses collections, il a dû en envoyer une copie à Padoue, chez Pinelli; c'est cette copie, exécutée sous les yeux d'Orsini lui-même, qui fait l'objet de la présente publication (2).

L'authenticité de l'inventaire remis à Pinelli est attestée par les tables préliminaires qui donnent les totaux page par page des prix indiqués en regard de chaque objet. Ces tables ont été évidemment copiées avec tout l'ensemble de l'inventaire original, et, comme les totaux partiels correspondent aux pages de la copie, il s'ensuit que ces pages reproduisent exactement celles de l'original (3). De plus, la disposition des lignes et la transcrip-

(1) *H. 2 Inf.* Le titre du ms. est. *Jo. Vinc. Pinelli adversaria philologica.* Le cahier de l'inventaire, paginé séparément, est après le fol. 88.

(2) Pinelli, très heureux de posséder un document aussi précieux, à une époque où n'existait point encore de catalogue imprimé, s'est empressé d'en faire faire deux copies nouvelles, sans doute pour les distribuer à ses amis; mais ces copies sont restées dans ses papiers et nous les trouvons dans un autre volume de l'Ambrosienne, *I. 223 Inf.* Le même ms. contient encore deux copies de l'inventaire de la bibliothèque d'Orsini.

(3) Ces totaux et la pagination du manuscrit sont reproduits. Plusieurs pages offrent un total inexact; l'erreur a été commise dans la transcription des prix plus probablement que dans l'addition de la page; je me suis contenté de mettre entre crochets à côté du total du copiste, qui se retrouve à la table générale, celui que donneraient les chiffres marqués. Il y a d'autres erreurs qui proviennent sûrement de l'original et qui augmentent à tort le total général des collections; l'inventaire porte deux fois une médaille d'or de Trajan (pages 59 et 116) et deux médailles d'or d'Auguste (pages 58 et 117); les médailles chrétiennes

tion en capitales d'imprimerie du premier mot de chaque article sont tout à fait semblables à ce que nous trouvons dans l'inventaire original de la bibliothèque d'Orsini, portant une souscription autographe et conservé à la Vaticane (1). Le petit format carré du cahier est aussi le même. Il n'y a pas à douter que la copie milanaise n'ait été calquée fidèlement sur l'original perdu (2).

L'inventaire se divise en sept grands chapitres: *Pierres gravées*, *Tableaux et dessins*, *Inscriptions*, *Marbres*, *Médailles d'or*, *d'argent*, *de bronze*. Il y a quelques divisions secondaires pour les médailles telles qu'elles se trouvaient réparties dans les divers meubles d'Orsini. Le propriétaire a noté avec le plus grand soin le nom de la personne qui lui a vendu chaque objet, et le prix qu'il l'a payé. Quand c'est un don qu'il a reçu, le donateur est indiqué et Orsini inscrit l'estimation qu'il fait du présent (3). Ne cède-t-il jamais à la vanité de forcer les chiffres? On ne peut l'affirmer; mais l'exactitude de l'ensemble ne saurait être contestée, et les prix marqués par Orsini permettent de se

de la p. 118 sont comptées de nouveau aux pages 160-162; le total de la p. 117 reparaît indûment dans la page 118.

(1) *Vat. lat. 7205.* Je prépare un travail d'ensemble sur Fulvio Orsini et la précieuse bibliothèque qu'il a léguée à la Vaticane.

(2) Les nombreuses contradictions d'orthographe et les mauvaises lectures de cette copie seront respectées dans notre texte, car beaucoup doivent être rapportées à l'original; je n'ai rectifié que quelques confusions de lettres, quand cela était nécessaire pour rendre le sens intelligible; la ponctuation a été ajoutée, ainsi qu'une série de numéros par chapitre pour faciliter les renvois.

(3) Le total de l'inventaire s'élève à 13,569 écus d'or; en réalité, à cause des objets qui ont été comptés deux fois, il ne dépasse pas 13,100 écus. L'écu d'or romain ayant, aux dernières années du XVI[e] siècle, une valeur intrinsèque d'environ dix francs, les collections d'Orsini montaient donc à une somme équivalente à 130,000 francs de notre monnaie. Ai-je besoin d'ajouter que ce chiffre, quoique considérable pour l'époque, ne répond en rien à ce que vaudraient aujourd'hui les mêmes collections?

faire une idée complète du tarif des différentes séries d'objets d'art à Rome, pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle.

L'intérêt qui s'attache pour l'Italie à la publication d'un document permettant d'éclaircir des points obscurs de l'histoire de ses musées, n'exclue pas dans l'inventaire d'Orsini un intérêt plus général. Nous avons enfin sous les yeux la description minutieuse d'une des plus fameuses collections de la Renaissance, célébrée par tous les savants qui ont eu la bonne fortune d'y puiser des renseignements ou simplement de la visiter. Cette collection a été composée avec amour, et nul n'en a mieux parlé qu'Orsini lui-même dans sa préface aux *Imagines virorum illustrium* de 1570. Nous pouvons nous fier, dans une certaine mesure du moins, au goût et à la sagacité de celui qui a réuni ces magnifiques séries d'antiquités. Orsini est célèbre en effet pour son habileté à distinguer les objets vraiment antiques des objets de fabrication moderne qu'on commençait à mettre en circulation de son temps. Je choisis parmi les nombreux jugements contemporains, un seul témoignage, mais des plus autorisés: *Fulvius Ursinus*, écrit Baronius, *rerum antiquarum solertissimus explorator, ad quem velut Lydium lapidem quaeque vetera monumenta probanda elucidandaque afferri solent; cuius et apud me auctoritas plurimum valet* (1). De nos jours même, un des plus dignes successeurs d'Orsini, Ennio Quirino Visconti, fait de lui un admirable éloge: « On ne trouve pas, dit-il, dans l'histoire de la littérature, un homme qui égale cet Ursinus par le savoir, par l'expérience, par le jugement qu'il déployait en examinant et en recueillant des antiquités (2) ».

Le biographe d'Orsini, Giuseppe Castiglione, parle des som-

(1) *Ann. eccles., sub a. 324*, éd. de Rome, 1596, vol. III, p. 232.

(2) *Musée Pie-Clémentin*, éd. française, Milan, 1819, p. 88 (p. 82 de l'éd. italienne de Labus, à laquelle se rapportent tous mes autres renvois aux œuvres de Visconti).

mes énormes qu'il consacrait à enrichir ses collections (1). Il était à l'affût des découvertes nouvelles pour en faire son profit et celui de la science. C'est à lui par exemple que nous devons d'avoir conservé les dix-neuf fragments des actes des frères Arvales découverts en 1570 dans la vigne de Fabrizio Galletti, hors de la porte Portese, et qui, selon les témoignages contemporains, avaient été dispersés dans Rome (2). Toute sa correspondance est pleine du récit de ses démarches pour se procurer des livres, des camées, des médailles.

Fulvio Orsini faisait en outre beaucoup d'acquisitions au nom des Farnèse, ses protecteurs, dans la maison de qui il vivait familièrement et dont il dirigeait et accroissait la collection naissante. Il resta en effet attaché, en qualité de bibliothécaire, à Ranuce Farnèse, désigné au XVI[e] siècle sous le nom de cardinal de S. Angelo, puis au cardinal Alexandre, son frère. Deux ans après la mort du grand cardinal Farnèse, Orsini passa au service de son neveu Odoardo Farnèse, aussitôt que celui-ci eut été élevé à la pourpre par Grégoire XIV, et qu'il vint se fixer à Rome (1591). C'est à Odoardo qu'Orsini voulut léguer ses objets d'art, comme un souvenir reconnaissant des bienfaits qu'il avait reçus de sa famille. Par son testament daté du 31 janvier 1600, peu de temps avant sa mort, et déposé chez le notaire Quintiliano Gargari, Orsini instituait le cardinal Od. Farnèse son légataire universel, à charge de satisfaire à deux legs principaux montant à 6000 écus d'or (3). Si le cardinal, pour une raison quelconque n'ac-

(1) Maximos quidem sumptus in coemendis vetustioribus signis simulacrisque marmoreis, tabulisque aeneis, numismatis, gemmis insculptis, anulis signatoriis faciebat (*Fulvii Ursini Vita a Josepho Castalione scripta, Romae, typis Varesii MDCLVII*).

(2) Henzen, *Scavi nel bosco sacro dei fratelli Arvali*, Rome, 1868; pp. VI-X. Cf. De Rossi, *Corp. inscr. lat.*, t. VI: *Index auctorum*, p. LV.

(3) Le passage du testament d'Orsini relatif à ses collections demande à être transcrit en entier: « In reliquis autem bonis meis quibuscunque

ceptait pas la succession d'Orsini, celui-ci désirait que ses collections fussent vendues dans le délai de deux ou trois mois, et autant que possible en bloc, afin que des objets si rares et recueillis avec tant de peine ne fussent pas dispersés. Le soin de la vente était confié aux deux exécuteurs testamentaires d'Orsini, Oratio Lancelotti, auditeur de Rote, et Flaminio Delfini; le produit devait être employé à satisfaire sans retard aux legs. Dans ce cas, le cardinal Farnèse, devait garder du moins, comme un souvenir personnel d'Orsini, le portrait de Paul III par Titien (1). Le cardinal accepta entièrement l'héritage de son vieux serviteur (2); non seulement les collections ne furent pas dispersées,

mobilibus et immobilibus... et praecipue in rebus de quibus extat inventarium manu mea subscriptum meoque sigillo consignatum sub titulo Inventarium rerum insigniorum Fulvii Ursini; in eo enim habentur omnia numismata mea tam aurea et argentea quam aerea, nec non gemmae variae et camei magnae aestimationis et valoris, praeterea signa aenea et imagines illustrium virorum ex marmore; itemque tabellae aeneae et lapideae inscriptae litteris Graecis et Latinis, nec non picturae multae excellentium pictorum magni pretii; horum inquam bonorum omnium aliarumque rerum mearum qualescunque illae sint, quas intelligo quam sunt tenues, universalem haeredem meum instituo et ore meo nomino Illustriss. D. meum D. Odoardum Farnesium Card. S. Eustachij, quem ob summam in Deum pietatem, et singularem erga me benevolentiam, iam inde a teneris eius annis mihi perspectam et probatam, dignum iudicavi et elegi, qui ob eius rerum quae habentur in supradicto Inventario cognitionem et intelligentiam gratus mihi succedat haeres, earumque sit integerrimus conservator futurus » (*Testamentum Ursini* publié à la suite de la vie d'Orsini par G. Castiglione, 1657, pp. 28-29).

(1) *Testamentum Ursini,* pp. 30-32.

(2) Dans la chapelle de S[te] Marie-Madeleine, fondée à S[t] Jean de Latran par Orsini, et dont il est question en tête de son testament, une inscription fut consacrée au grand archéologue par le Cardinal Farnèse, *haeres,* et les deux *executores.* Galletti (*Inscr. Rom.* T. I, p. CCCCXLIX, 1760) la lut encore sur le pavé, à l'entrée de la sacristie. Crescimbeni (*Stato della SS. Ch. Later.*, pp. 125-126) nous dit qu'elle était devant l'autel de S[te] Marie-Madeleine; Forcella (*Iscr. delle chiese,* vol. VIII, p. 49; 1876) ne dit pas l'avoir retrouvée. Elle n'est pourtant point perdue; mais, comme elle était illisible, on l'a enlevée ces derniers temps en renouvelant le dallage. J'ai été heureux d'apprendre qu'on la faisait

mais encore le vœu le plus cher d'Orsini fut rempli, puisque ses objets d'art allèrent rejoindre ceux qu'il avait aidé à recueillir au palais Farnèse.

On aura une idée de l'importance des collections laissées par Orsini aux Farnèse par le nombre des objets portés à son inventaire. L'admirable série de pierres gravées qu'il avait recueillie dépassait 400 pièces. Les peintures et dessins étaient au nombre de 113. Il avait chez lui plus de 150 inscriptions ou fragments d'inscriptions, quelques unes de première valeur. Le chiffre de ses bustes de marbre et bas-reliefs s'élevait à 58. Il avait réuni en outre 70 médailles d'or, environ 1900 médailles d'argent, dont 580 sont décrites dans l'inventaire, et plus de 500 médailles de bronze, dont plusieurs sont des exemplaires uniques.

Que sont devenus tous ces objets? Une identification de chacun d'eux serait à coup sûr un travail intéressant et utile; mais elle revient à d'autres, mieux placés que nous pour l'accomplir. Le gouvernement italien donne du reste assez de preuves de son estime pour les recherches de ce genre par sa publication des *Documenti inediti per servire alla storia dei musei d'Italia* (1). Mon rôle est beaucoup plus modeste. Les quelques identifications qu'on trouvera au bas des pages ont eu seulement pour but d'établir que les collections d'Orsini ne se sont pas dispersées. Sans doute Orsini a légué lui-même divers objets isolés aux musées du Capitole, au chapitre de S[t] Jean de Latran, au cardinal Peretti, à divers membres de la famille Delfini; il a même offert au pape

graver à nouveau, et qu'elle allait être replacée dans la chapelle. Le chapitre de Latran n'a pas voulu laisser disparaître un des souvenirs qui lui font honneur.

(1) Quatre volumes ont paru par les soins du Ministère de l'instruction publique (typ. Bencini, Florence et Rome, 1878-80, in-8°). On doit rappeler, à propos de cette collection, l'intéressante *Raccolta di cataloghi ed inventarii inediti... dal secolo XV al secolo XIX per cura di Giuseppe Campori* (Modène, 1870, in-8°).

Clément VIII quatre médailles chrétiennes, pour qu'elles fussent conservées auprès de ses livres, après la mort du pontife, dans la bibliothèque Vaticane (1). Mais l'ensemble de ses collections a partagé le sort des grandes collections Farnèse, dont elles formaient une des plus précieuses parties (2). Celles qui avaient fait le voyage de Parme, ont rejoint en 1734 celles qui étaient restées à Rome et elles ont passé ensemble à Naples sous le roi des Deux-Siciles, Charles IV; c'est aujourd'hui au musée de Naples qu'il faut les chercher.

Parmi les exceptions, dues pour la plupart à des cadeaux des Farnèse, je rappellerai cette médaille avec la tête d'Alcée et de Pittacus, dont Visconti a raconté l'histoire et qui est aujourd'hui au cabinet des médailles de la bibliothèque nationale de Paris (3).

(1) On trouvera les extraits du testament d'Orsini relatifs à ces divers objets aux numéros suivants de l'inventaire: *Tableaux*, 100, 105, 107; *Inscriptions*, 2 (cf. *Marbres*, 16); *Méd. d'argent*, 602 (cf. *Méd. de bronze*, 445, 446); *Méd. de bronze*, 270, 283. Pour ce qui est du legs que Fulvio Orsini s'était plu à faire aux musées du Capitole sous cette forme « *Senatui populoque Romano* ... », je ne sais s'il a jamais été rempli. Le buste de marbre est difficile à identifier et, à coup sûr, il ne figure pas dans la salle du *Brutus* de bronze, auprès duquel Orsini le jugeait digne d'être placé. Quant au sénatus-consulte, trouvé à Tivoli et gravé sur bronze, nous en possédons le texte, mais l'original a disparu de bonne heure (cf. Sante Viola, *Storia di Tivoli*, Rome, 1819, t. I, p. 114).

(2) La plus grande partie par exemple des pierres gravées du célèbre Cabinet Farnèse vient de la collection d'Orsini. Le Cabinet Farnèse, alors à Capodimonte, ne comptait sous Ferdinand IV que 600 numéros (263 camées, 337 intailles), comme on le voit par l'inventaire des pâtes de verre, reproduisant l'ensemble du Cabinet Farnèse, offertes par le roi de Naples à l'impératrice de Russie. La collection d'Orsini montait seule à 400 numéros. Il est regrettable que les pierres gravées du Musée de Naples n'aient pas encore pris place dans le beau catalogue publié par M. Fiorelli.

(3) *Icon. gr.*, t. I, pp. 79-80. Du cabinet d'Orsini la médaille passa dans celui de Gotofredi, à Rome, puis dans celui de la reine de Suède, qui devint plus tard celui des princes Odescalchi. Pie VI l'acquit pour le musée du Vatican, d'où elle fut transportée à Paris. C'est, dans l'inventaire, le n° 4 des médailles de bronze.

Un autre fait me paraît particulièrement intéressant à relever comme exemple des renseignements que pourra fournir l'inventaire. Le bas-relief célèbre de la villa Albani, dans lequel le cardinal Sadolet voulait reconnaître un portrait de Perse, a passé par la collection d'Orsini et par suite a figuré dans la collection Farnèse (1). Déjà le *Perse,* publié dans les *Imagines* de 1606, offrait avec le bas-relief Albani une ressemblance singulière par une brisure marquée dans la gravure comme elle existe sur le marbre. J'ai vérifié l'identité de cette brisure, et la mention dans l'inventaire (*Marbres,* n° 17) ne laisse aucun doute sur la possession du bas-relief par Orsini.

Si le présent travail ne comportait pas une identification détaillée, il m'a du moins semblé utile de relever les renseignements contemporains qui complètent les descriptions souvent bien sommaires de l'inventaire. J'ai fait peu de renvois aux gravures publiées en 1570 par Orsini, d'après un certain nombre de monuments antiques tirés des collections romaines (2). Bien que le nom de l'éditeur, le bourguignon Lafréry, soit à juste titre estimé, l'exécution matérielle a souvent trahi le graveur et les reproductions n'ont pas beaucoup d'exactitude. La véritable source des renseignements supplémentaires sur la collection d'Orsini se

(1) Morcelli, Fea, Visconti, *Catalogue de la villa Albani,* Rome, 1869, p. 138 (n° 960). Winckelmann a réfuté l'attribution à Perse (*Storia delle arti,* éd. Fea, Rome, 1783, p. 353).

(2) *Imagines et Elogia virorum illustrium et eruditorum ex antiquis lapidibus et nomismatibus expressa cum annotationibus. Ex bibliotheca Fulvi Ursini. MDLXX. Romae, Ant. Lafrerij formeis.* In-fol. Quelques exemplaires portent tout au bas du frontispice de l'édition de 1570: *Ioannis Orlandi formis romae 1602* [sic]. Cf. sur cet ouvrage et les éditions d'Anvers le discours préliminaire d'E.-Q. Visconti en tête de son *Iconografia greca,* pp. 27-31. Orsini tira aussi partie de ses médailles romaines en les faisant graver en grand nombre dans ses *Familiae Romanae quae reperiuntur in antiquis numismatibus, ab urbe condita ad tempora divi Augusti, ex bibliotheca Fulvii Ursini.., Romae, cur. her. Fr. Tramezini* [1577]. In-fol.

trouve dans les *Imagines* d'Anvers, ouvrage composé des planches entièrement nouvelles de Th. Galle (*Gallaeus*) et n'ayant de commun que le titre avec le volume publié par Lafréry (1). Quelques objets sont gravés d'après la collection Farnèse, mais presque tous portent la mention *apud Fulvium Ursinum*, et nous savons que Galle avait travaillé à Rome sous les yeux d'Orsini. Celui-ci était mort depuis six ans quand la seconde édition parut; on y avait joint un commentaire très nourri de chacune des planches de Galle, dû à Jean Lefebvre (*Faber*), de Bamberg (2). Ce commentaire, auquel je renvoie souvent, montrerait en plus d'un endroit qu'il a été inspiré par le possesseur des collections dont il décrit les pièces principales, si l'auteur n'avertissait déjà qu'il a traduit en latin beaucoup des notes manuscrites d'Orsini lui-même. Il est précieux en ce qu'il indique, pour un même personnage, les divers portraits en marbre, pierres gravées ou médailles, que possédaient Orsini et le cardinal Farnèse.

(1) La première édition est de 1598, sans aucun commentaire. Celle de 1606, citée dans mes annotations, comprend un supplément de Galle, d'après des croquis faits à Rome, une table des portraits, et le commentaire de Jean Lefebvre. Voici le titre exact des deux parties de l'ouvrage: ILLVSTRIVM IMAGINES, *ex antiquis marmoribus, nomismatibus, et gemmis expresse: Quaae extant Romae, maior pars apud Fulvium Vrsinum.* EDITIO ALTERA, *aliquot imaginibus, et I. Fabri ad singulas Commentario, auctior atque illustrior. Theodorus Gallaeus delineabat Romae ex Archetypis, incidebat Antverpiae* CIↃ . IↃ . XCIIX. *Antverpiae, ex officina Plantiniana* M . DC . VI. — *Ioannis Fabri Bambergensis, Medici Romani* IN IMAGINES ILLVSTRIVM *ex Fulvii Vrsini Bibliotheca, Antverpiae a Theodoro Gallaeo expressas,* COMMENTARIVS. *Ad Illmum..... Cynthium Aldobrandinum, Cardinalem S. Georgii, etc. Antverpiae, ex officina Plantiniana, apud Ioannem Moretum.* CIↃ . IↃC . VI. In-4°.

(2) Gaspar Scioppius avait été désigné par Orsini déjà vieux pour illustrer les planches de Galle, mais celui-ci n'ayant pu s'en charger, confia ce soin, apres la mort d'Orsini (1600), à ce Jean Letebvre ou Fabri, *Medicinae doctor ac professor in Romana Academia.* Lefebvre a mis en latin des notes d'Orsini et compilé celles que Schioppius avait prises, alors qu'ils étudiaient ensemble les collections romaines.

On remarquera que les études favorites d'Orsini se reflètent dans les monuments qui lui ont servi si souvent d'inspirateurs ou de guides. E. Q. Visconti qui s'est plu à énumérer ses titres de gloire, l'a appelé solennellement *le père de l'iconographie antique* (1). Les objets qu'Orsini paraît en effet avoir recueillis de préférence sont ceux qui offrent un intérêt iconographique. Le culte des hommes illustres vivifiait en lui l'érudition, et sera le trait distinctif de la vie laborieuse que j'espère raconter un jour. Mais son désir de trouver des images célèbres dans ses marbres ou dans ses camées lui a fait porter plus d'une fois des jugements précipités et inexacts, comme lorsqu'il a attribué aux figures représentées sur des pierres gravées le nom qu'on a reconnu depuis être le nom des artistes (2). On retrouvera dans l'inventaire les monuments sur le témoignage desquels il a fondé ses affirmations.

Son respect des grands hommes ne s'arrêtait point aux anciens. Il s'étendait aux humanistes du XV[e] et du XVI[e] siècles, ses prédécesseurs dans l'investigation de l'antiquité. Il recueillait leurs livres et leurs souvenirs manuscrits; il aimait aussi à posséder leurs portraits. Parmi les *Tableaux et dessins* on en trouvera toute une série, Bessarion, Bembo, Alde Manuce, Pic de la Mirandole, pour ne citer que les plus illustres. J'ai parlé ailleurs de cette galerie de peinture (3). Seize toiles ou dessins attribués à Raphaël, vingt à Michel-Ange, les noms de Titien, Vinci, Jean Bellin, Giorgione, Jules Romain, Sébastien del Piombo, Daniel de Volterre, Clovio, même d'Albert Dürer, suffisent à la recom-

(1) *Iconogr., gr.*, t. I, p. 324: cf. le discours prélim., pp. 27-30.

(2) Voyez *Pierres gravées*, n[os] 18, 26, et l'inscription ΓΝΑΙΟΣ (n[o] 9), qui porte Orsini à conclure que la pierre a été possédée par Cneius Pompée.

(3) V. dans la *Gazette des Beaux-arts* de 1884, l'article intitulé: *Une galerie de peinture au XVI[e] siècle; les collections de Fulvio Orsini* (2[e] pér. t. XXIX, pp. 427-436).

mander à l'attention. Là encore, dans ce court chapitre perdu au milieu de l'énumération des objets antiques, on peut espérer que l'inventaire de Fulvio Orsini rendra des services et permettra des identifications précieuses.

PIERRE DE NOLHAC.

Intagli, Camei, Pitture, Dissegni, Medaglie, etc.

Indice dell'Antichità, lasciate da Fuluio Orsino alla sua morte, insieme con la nota del danaro speso in esse pezzo per pezzo, et di più la nominatione delle persone dalle quali sono state comprate per scudi 18 mille e cinquecento e settanta noue.

Lista de capi, sotto de quali uengono registrate l'antichità lasciate da Fuluio Orsino etc.

Nota del danaro speso nell'Antichità lasciate da Fuluio Orsino alla sua morte, summato facciata per facciata.

f. 1.	℥ 196	f. 26.	℥ 94	f. 51.	℥ 189	f. 76.	℥ 23
f. 2.	— 361	f. 27.	— 28	f. 52.	— 83	f. 77.	— 23
f. 3.	— 326	f. 28.	— 175	f. 53.	— 120	f. 78.	— 15
f. 4.	— 213	f. 29.	— 40	f. 54.	— 96	f. 79.	— 25
f. 5.	— 64	f. 30.	— 246	f. 55.	— 57	f. 80.	— 12
f. 6.	— 90	f. 31.	— 31	f. 56.	— 40	f. 81.	— 11
f. 7.	— 367	f. 32.	— 29	f. 57.	— 36	f. 82.	— 13
f. 8.	— 130	f. 33.	— 295	f. 58.	— 29	f. 83.	— 23
f. 9.	— 71	f. 34.	— 255	f. 59.	— 49	f. 84.	— 18
f. 10.	— 491	f. 35.	— 148	f. 60.	— 145	f. 85.	— 17
f. 11.	— 170	f. 36.	— 140	f. 61.	— 167	f. 86.	— 11
f. 12.	— 39	f. 37.	— 103	f. 62.	— 77	f. 87.	— 13
f. 13.	— 196	f. 38.	— 69	f. 63.	— 56	f. 88.	— 9
f. 14.	— 148	f. 39.	— 265	f. 64.	— 35	f. 89.	— 11
f. 15.	— 111	f. 40.	— 155	f. 65.	— 49	f. 90.	— 6
f. 16.	— 249	f. 41.	— 63	f. 66.	— 32	f. 91.	— 6
f. 17.	— 131	f. 42.	— 55	f. 67.	— 23	f. 92.	— 6
f. 18.	— 124	f. 43.	— 164	f. 68.	— 56	f. 93.	— 7
f. 19.	— 212	f. 44.	— 57	f. 69.	— 36	f. 94.	— 21
f. 20.	— 323	f. 45.	— 266	f. 70.	— 26	f. 95.	— 6
f. 21.	— 135	f. 46.	— 185	f. 71.	— 32	f. 96.	— 3
f. 22.	— 111	f. 47.	— 99	f. 72.	— 24	f. 97.	— 4
f. 23.	— 179	f. 48.	— 125	f. 73.	— 22	f. 98.	— 3
f. 24.	— 178	f. 49.	— 475	f. 74.	— 24	f. 99.	— 20
f. 25.	— 314	f. 50.	— 184	f. 75.	— 20	f. 100.	— 52

f. 101. ℨ	62	f. 118. ℨ	670	f. 135. ℨ	3	f. 152. ℨ	39
f. 102. —	48	f. 119. —	210	f. 136. —	4	f. 153. —	15
f. 103. —	43	f. 120. —	75	f. 137. —	11	f. 154. —	11
f. 104. —	34	f. 121. —	45	f. 138. —	8	f. 155. —	7
f. 105. —	31	f. 122. —	17	f. 139. —	3	f. 156. —	6
f. 106. —	34	f. 123. —	4	f. 140. —	3	f. 157. —	8
f. 107. —	21	f. 124. —	3	f. 141. —	3	f. 158. —	29
f. 108. —	28	f. 125. —	5	f. 142. —	2	f. 159. —	3
f. 109. —	37	f. 126. —	4	f. 143. —	2	f. 160. —	71
f. 110. —	20	f. 127. —	6	f. 144. —	3	f. 161. —	16
f. 111. —	64	f. 128. —	5	f. 145. —	1	f. 162. —	11
f. 112. —	85	f. 129. —	15	f. 146. —	5	f. 163. —	63
f. 113. —	64	f. 130. —	34	f. 147. —	104	f. 164. —	66
f. 114. —	52	f. 131. —	13	f. 148. —	57	f. 165. —	54
f. 115. —	85	f. 132. —	5	f. 149. —	31	f. 166. —	94
f. 116. —	55	f. 133. —	6	f. 150. —	29	f. 167. —	—
f. 117. —	340	f. 134. —	9	f. 151. —	18	f. 168. —	64

Nota del danaro speso nelle Antichità lasciate da Fuluio Orsino summato da dieci in dieci facciate.

Le prime dieci facciate sono	ℨ	2309
Le seconde	ℨ	1703
Le terze	ℨ	1500
Le quarte	ℨ	1490
Le quinte	ℨ	1673
Le seste	ℨ	794
Le settime	ℨ	557
Le ottaue	ℨ	220
Le none	ℨ	132
Le decime	ℨ	128
Le undecime	ℨ	358
Le duodecime	ℨ	1700
Le tredecime	ℨ	138
Le decime quarte	ℨ	65
Le decime quinte	ℨ	237
Le decime seste	ℨ	207
Le ultime sono 7 facciate sole	ℨ	368
Summa	ℨ	13579

NOTA DELL'INTAGLI ET CAMEI

pag. 1.

1) CORNIOLA ouata grande di color non bello, con Hercole a sedere, et alcuni animali da lui domati, con lettere greche che dicono la fatiga esser cagione d'honesto riposo, ΠΟΝΟϹ ΤΟΥ ΚΑΛΩϹ ΗϹΥΧΑΖΕΙΝ ΑΙΤΙΟϹ, da M. Jacomo Passaro . ꝭ 100

2) NICCOLO grande ouato con una figura stante et alata, che può significare il tempo, dal medemo . . . . ꝭ 30

3) AGATA ouata con figura di Bellona in forma di Crispina Imperatrice, dal medemo . . . . ꝭ 10

4) NICCOLO ouato con una Baccante, dal medemo . . . . . ꝭ 10

5) CORNIOLA con testa di giouane, et lettere greche che significano il nome di Hellene ΕΛΛΗΝ, dal medemo . . . . ꝭ 20

6) CORNIOLA di bellissimo colore con Venere nel carro, tirato da dui Amorini, dal medemo . . . . ꝭ 10

7) CORNIOLA con un cauallo che pasce con lettere greche nel rouerscio che dicono ΕΥΤΥΧΩϹ ΦΑΥϹΤΙΝΙΑΝΩ, dal medemo ꝭ 10

8) NICCOLO con più colori naturali, et una Medusa in mezo et nel rouerscio lettere greche ΕΜΗΝΕΙΚΗ, cioè mea Victoria ꝭ 6

ꝭ 196

pag. 2.

9) ACQVAMARINA grande ouata ligata in oro con testa d'Hercole giouine con lettere greche ΓΝΑΙΟϹ, per le quali si uede che fu di Pompeo come scriue Appiano, del Maffeo . . . . ꝭ 100

10) CAMEO ouato grande, ligato in oro con la testa di Ercole giouine, dal medemo . . . . ꝭ 100

1) Jean Lefebvre (*In imagines illustrium...... Commentarius*, Anvers 1606; p. 43) décrit la grande cornaline d'Orsini. Elle a fait partie du cabinet du duc d'Orléans, et doit être aujourd'hui à St Pétersbourg (Lachau et Leblond, *Description.... du cab. du duc d'Orléans)*; cf. *Corp. inscr. gr.* 7296.

5) Deux exemplaires sont indiqués au *Corpus*, 7183. La cornaline d'Orsini, déjà mentionnée par J. Lefebvre (*Comment.* p. 42), doit être dans la collection non publiée du musée de Naples, à moins que ce soit l'original et non le verre qui figure au musée de St Pétersbourg (cf. H. K. E. Köhler, *Gesammelte Schriften*, t. III. p. 100).

7) *C. I. G.* 7340 b. Musée de St Pétersbourg; mêmes observations (Köhler, *Gesamm. Schr.*, t. III, p. 83).

8) Le niccolo et l'inscription paraissent inédits.

9) *G. I. G.* 7174. Collections Strozzi-Blacas; la pierre doit être au British Museum; elle a été publiée par Gori ((*Mus. florentinum*, Florence, 1732, t. II, pl. VII, nº 2).

11) Acqvamarina qvadra con figura di Harpocrate a sedere, da Alessandro de Grandi 20

12) Hiacinto ouato ligato in oro con un Cupidine, et lettere greche ΑΥΛΟϹ, avlvs, dall'Alberini. 50

13) Hiacinto ligato in anello con una mosca, dalli Massimi . 15

14) Diaspro con un circo Massimo, ligato in anello, dal medemo 6

15) Amethisto con molte lettere greche, et una figura di Abrasax, dallo Stampa 15

16) Calcedonio ligato in anello con teste d'Ercole et Deianira, dal medemo 15

17) Corniola con teste di Socrate et Platone, dal Sig. Tarquinio Santa Croce 10

18) Corniola con testa di Solone et lettere greche che dicono ϹΟΛΩΝΟϹ, da M. Cesare de Camei. 10

19) Cameo con testa di Philomene Comico dal S.r Alessandro de Grandi 20

361

pag. 3.

20) Cameo ouato con Solone in figura di termine, ligato in oro dal Morabito 6

21) Cameo ligato in oro con testa di Socrate, dallo Stampa. . 6

22) Cameo ligato in oro con una figura di filosofo, appoggiata ad un bastone, incontro un termine, dal Stampa . . . 4

23) Prasma ouata con lettere d'Augusto et Liuia, ligata in anello, dal Bembo 100

24) Corniola con testa de Hyla et lettere greche che dicono ΥΛΛΟΥ ligata in anello, dal medemo. 30

25) Corniola fragmentata con figura d' Appolline ligata in anello, dal medemo 25

12) Cf. *C. I. G.* 7166.

18) Musée de Naples. Orsini donne une pierre signée Ϲολωνος à la pag. 49 de ses *Imagines et elogia* (Rome, 1570), et en fait un portrait de Solon; elle était alors, dit la table, *in aedibus Maffeiorum*. Th. Galle, dans l'édition de 1606, donne très différemment celle d'Orsini lui-même (pl. 135). Visconti la reproduit d'après la collection Farnèse, et y voit un portrait de Mécène (*Iconogr. rom.* p. 394). Cf. Baudelot, Köhler, *Gesamm. Schr.*, t. III. p. 123-125 *C. I. G.* 7260. *Lettre sur le prétendu Solon des pierres gravées*, Paris, 1717.

23) Galle donne (pl. 39) un portrait d'Auguste et de Livie d'après un prasme de la collection d'Orsini, ayant appartenu au Cardinal Bembo; cf. Lefebvre (*Comment.* p. 22).

24) Cf. *C. I. G.* 7268. La cornaline est décrite par Lefebvre (*Comment.* p. 47); cf. Köhler (*Gesamm. Schr.*, t. III, p. 108). Lefebvre, d'après Orsini évidemment, rend compte du redoublement du Λ; on le trouve aussi dit-il, dans des mss. de Théocrite et d'Apollodore. C'est un nom d'artiste (Sillig. *Cat. artif.* p. 232).

26) CORNIOLA con la testa di Themistocle ligata in anello con lettere greche ΘΕΜΙϹΤΟΚΛΗϹ, dal medemo . . . . ꝟ 25

27) CORNIOLA ouata con figura di Marte ò uero di Augusto et lettere greche ΔΙΟΚΟΥΡΙΔΟΥ ligata in oro, dal medemo. ꝟ 50

28) CORNIOLA con la città di Troja, et Enea con Creusa et Ascanio et il carro d'Achille con il corpo d'Hettore, ligata in anello, dal canonico Manilio . . . . ꝟ 50

29) CORNIOLA col combattimento degli Oratij et Curiatij ligata in anello, dal medemo . . . . ꝟ 30

ꝟ 326

pag. 4.

30) ZAFFIRO con testa d'Alessandro Magno coronata d'hedera, ligato in anello, dal medemo . . . . ꝟ 20

31) CORNIOLA con testa di Bruto ligata in anello, dal Mocenigo ꝟ 30

32) CORNIOLA con testa di Sophocle ligata in anello, dallo Stefanone . . . . ꝟ 10

33) CORNIOLA con una figura sopra un tauro forse di Statilio Tauro, ligato in anello, da Fabio Caro . . . . ꝟ 10

34) AMETHYSTO con una figura di Diana, con lettere greche che dicono ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ, ligato in anello antico, dalla sorella d'Horatio de Marij. . . . . ꝟ 100

35) CORNIOLA con la figura di Mercurio et lettere greche che dicono ΔΙΟϹΚΟΥΡΙΔΟΥ, dal medemo . . . . ꝟ 10

36) CORNIOLA col Tempio di Venere Pafia, dalla medema . . ꝟ 5

37) TOPATIO con fiura di Marte ligato con le mani dietro, et un amorino, da Ms. Cesare . . . . ꝟ 7

38) HIACYNTO con una maschera di commedia ligata in anello, da Ms. Portio Guardarobba . . . . ꝟ 10

39) GRANATA con una maschera di rilieuo, ligata in anello, dal medemo. . . . . ꝟ 6

40) CORNIOLA con figura di Marte in ginocchi, ligata in anello, dal medemo . . . . ꝟ 5

ꝟ 213

26) C'est sans doute la pierre, dont parle Jean Lefebvre (*Comment.* p. 78), qui portait seulement les lettres ΘΕΜΙΣΤ. Visconti n'a pu admettre cette attribution (cf. *Icon. gr.* I, p. 172).

27) Cf. *C. I. G.* 7180.

34) Musée de Naples. Elle est donnée par Spon (*Miscellanea eruditae antiquitatis*, Lyon, 1687, p. 122); il ajoute: «*Haec enim uncialis magnitudinis gemma annulo inclusa aureo, fuit olim a Fulvio Ursino centum aureis empta ob venustatem tum gemmae tum caelaturae.*» Cf. *C. I. G.* 7160 et Lefebvre (*Comment.* p. 15).

35) Musée de Naples. Elle est donnée par Spon (*Miscell.* p. 122) comme ayant appartenu à Orsini.

pag. 5.

41) CORNIOLA con una figura in piedi, ligata in anello, da Giouan Battista della Rena	ꝟ	4
42) CORNIOLA con testa di Marte barbato, ligata in anello, dal medemo	ꝟ	5
43) DIASPRO con due teste et lettere greche che dicono ΑΕΟΔΑΜΑϹ, ligata in oro, dal Borgianni	ꝟ	5
44) DIASPRO con una grua che tiene una bilancia, con lettere greche ΑΑΤΙϹΤΙΕΥΦΟΡΕΙ, ligata in anello, dalli Sauelli .	ꝟ	5
45) HYACINTO con uno delfino, ancora et temone, ligato in anello, dal medemo	ꝟ	5
46) AMETHYSTO con lettere greche ΦΩϹΜΟΥΘΕΑΝΩ, dal Torigiano	ꝟ	8
47) AMETHYSTO di bellissimo colore con la testa d'un Sileno o Bacco, dall'orefice	ꝟ	6
48) AMETHYSTO col circo Massimo fragmentato, dal Bergamo.	ꝟ	2
49) CORNIOLA con una ranocchia, dal medemo	ꝟ	1
50) CORNIOLA con la testa di Pallade con la ciuetta in capo, dal Moretto	ꝟ	1
51) ACQVAMARINA con la figura di Venere che esce dal mare, dal medemo	ꝟ	7
52) CAMEO fragmentato ligato in oro, con dui Centauri, dal medemo	ꝟ	10
53) PRASMA con figura di Venere in piedi, dal Bergamo . .	ꝟ	2
54) CAMEO fragmentato di sottosquadro con due figure di donne in forma di due stagioni di uario colore, dal Bergamo .	ꝟ	3
	ꝟ	64

pag. 6.

55) CAMEO fragmentato con la figura d'un Satiro, dal medemo	ꝟ	2
56) CAMEO fragmentato con la figura d'una rana, da Ms. Cesare	ꝟ	3
57) CAMEO fragmentato con la testa di Pallade, dal concia pietre	ꝟ	1
58) DIASPRO con un circo Massimo, dal medemo	ꝟ	4
59) DIASPRO col porto d'Ancona, ligato in anello, dal Pucci .	ꝟ	6
60) CORNIOLA con figura d'Archimedride, dal Capranica . .	ꝟ	1
61) CALCEDONIO con testa di naturale, dalla sorella de Marij.	ꝟ	2
62) HIACINTO con un Toro et lettere L. THORUS, della medema	ꝟ	4
63) ACQVAMARINA ò uero PASTA con testa d'Alessandro Magno, dal Torigiani	ꝟ	1
64) PRASMA con testa di Serapide di rilieuo, ligata in anello antico, dallo Stampa	ꝟ	10
65) CHRISOLITO con testa di Harpocrate di rilieuo, dall'orefice	ꝟ	2

46) La pierre est donnée par Spon (*Miscell.* p. 297). Elle paraît perdue. Cf. *C. I. G.* 7324.

66) Cameo rotondo con molte lettere greche ΛΕΓΟΥCΙΝΑΘΕΛΟΥ-CΙΝΛΕΓΕΤΩCΑΝΟΥΜΕΛΗ etc., dal Stampa . . . . sc. 10
67) Cameo simile con lettere latine IPSI FELIX, dal medemo . sc. 4
68) Amethysto ouato con la figura di Mercurio a sedere, da Domenico de Camei. . . . . sc. 10
69) Corniola di bel colore con un carro di quattro caualli et lettere greche che dicono ΠΛΑΤΩΝΟC, dal Tarcone . . sc. 30
sc. 90

pag. 7.

70) Corniola con testa in faccia di filosofo, dal medemo . . sc. 30
71) Chrysopatio con testa di Heracleto filosofo, dal orefice. . sc. 1
72) Granata con lettere L, AELIVS CAE, dall'orefice . . . . sc. 3
73) Granata con la figura d'un Amorino, dal medemo . . . sc. 1
74) Diaspro con testa d'Homero, ò uero di Gioue, dal med.º sc. 4
75) Corniola con la testa di Faustina, dal medemo . . . . sc. 2
76) Diaspro grande con la figura d'un serpente, et di Anubis con lettere greche, ligata in oro, dalla sorella de' Marij . sc. 4
77) Corniola con la testa di Gioue in faccia, dal Porcellino . sc. 20
78) Corniola con la testa di naturale di Tito Flaminio con lettere greche Τ Φ Θ cioè TITVS FLAMINIVS DIVVS, ligata in anello, dalli Gabrielli. . . . . sc. 30
79) Cameo con la testa di Pitacco, ligata in oro, dalli medemi . sc. 30
80) Cameo con la testa d'Antonia, ligata in oro, dalli medemi sc. 30
81) Cameo con figura di pane et un Cupido che sona innanzi lui, dal Sanmartale . . . . sc. 100
82) Corniola di bellissimo colore con Ercole et il Cerbero, ligata in anello, dal medemo. . . . . sc. 100
83) Corniola di bellissimo colore con la figura d'un Amorino che suona, ligata in anello, dal medemo . . . . . . sc. 12
sc. 367

pag. 8.

84) Diaspro con testa di naturale d'Aristotile, ΜΥΚΩΝΟC di mano di Micone staturio, dal medemo . . . . sc. 30

66) Cf. *C. I. G.* 7293-95. L'inscription se rencontre plus ou moins longue, sur un certain nombre de pierres. Il y en a deux au Musée de Naples; elles permettent de compléter l'inscription qui est sur six lignes... ΟΥΜΕΛΙΜΟΙCΥΦΙΛΙΜΕCΥΜΦΕΡΙCΟΙ.

69) Cf. *C. I. G.* 7240.

78) Cette cornaline représentant, d'après Orsini, T. Flamininus, est décrite par J. Lefebvre (*Comment.* p. 83).

79) Cf. J. Lefebvre (*Comment.* p. 64).

82) Décrite par J. Lefebvre (*Comment.* p. 43), comme une des belles pièces de la collection d'Orsini.

84) Cf. Lefebvre (*Comment.* p. 21). Spon (*Miscell. erud. ant.* p. 122) a lu avec raison ΜΙΚΩΝΟΣ; les autres auteurs qui ont publié la pierre

85) Hiacinto con le teste di Mercurio et Cloide, ò uero Maia, ligata in anello, dal medemo . . . . ꝭ 20
86) Zaffiro con la testa del Re Prusia, ligato in oro, dal medemo . . . . ꝭ 20
87) Corniola con dui Amorini, dal medemo.. . . . . . . ꝭ 25
88) Hiacynto con un Fauno che suona con un putto, dal medemo . . . . ꝭ 12
89) Corniola con un Amorino, con un lepro in mano et un cane, dal medemo. . . . . ꝭ 4
90) Prasma con un cane leurieri che morde un lepre, dal medemo . . . . ꝭ 6
91) Corniola et figura di Venere che esce dal bagno con la camiscia in mano, dal medemo . . . . ꝭ 3
92) Corniola con la figura di Venere su li ginocchi, dal medemo . . . . ꝭ 2
93) Corniola con la figura della Prouincia dell'Achaia, che dinanzi ha un uaso con una palma, dal medemo . . . . ꝭ 4
94) Corniola con la figura di Cleopatra a sedere con la serpe dal medemo . . . . ꝭ 6
95) Corniola con la figura di Marte ò Domitiano a sedere, dal medemo . . . . ꝭ 6
96) Corniola con le teste di Sileno et Faono, dal medemo . ꝭ 2

ꝭ [140] 130

pag. 9.

97) Corniola con figura sulli ginocchi et inanzi un termine con un'altra figura, dal medemo . . . . ꝭ 4
98) Corniola con la figura sul ginocchio che beue, dal medemo ꝭ 4
99) Granata con figura d'une Vittoria. dal medemo. . . . ꝭ 4
100) Granata con figura di Bacco, dal medemo . . . . . ꝭ 10
101) Granata con figura di Satiro appoggiato sul ginocchio che suona, dal medemo. . . . . ꝭ 6
102) Corniola con una lupa, dal medemo. . . . . ꝭ 6
103) Agatha con una testa di Sileno, dal medemo . . . . ꝭ 3
104) Diaspro con tre Amorini che lottano, dal medemo . . ꝭ 3
105) Diaspro con un Ercoletto con le serpe, dal medemo. . ꝭ 2
106) Corniola con figura di Vittoria Nauale, dal medemo. . ꝭ 2
107) Corniola con una figura nuda che slonga un braccio, dal medemo . . . . ꝭ 2
108) Corniola con testa di Pitacco, ligata in anello, dal medemo ꝭ 6
109) Prasma con figura di Venere, ligata in anello, dal medemo ꝭ 6

ont lu comme Orsini; cf. *C. I. G.* 7218 et R. Rochette, *Lettre à M. Schorn*, 2e éd. p. 143.

94) Cf. Lefebvre (*Comment.* p. 27); c'est un fragment.

109) Cf. Lefebvre (*Comment.* p. 64).

110)	CORNIOLA con figura d'Apollo col tripode, dal medemo	3
111)	CORNIOLA con figura d'un putto che tiene nel seno alcuni frutti, dal medemo	4
112)	CORNIOLA con dui becchi che combattono, ligata in anello dal medemo	6
		71

pag. 10.

113)	CORNIOLA con la figura di un soldato che sostiene Alles.º Magno ferito, ligata in anello, dal medemo	10
114)	CORNIOLA con tre teste, ligata in anello, dal medemo	6
115)	CORNIOLA con testa d'Homero, ò uero Gioue, ligata in anello, dal medemo	4
116)	SARDONIO con fig.ª di Theseo che tiene un morto in grembo, ligato in anello, dal medemo	15
117)	CORNIOLA con figura d'un soldato ginocchioni, ligata in anello, dal medemo	5
118)	CORNIOLA col carro del Sole, dalla sorella de' Marij	4
119)	CAMEO con dui teste, una d'Annibale putto, et l'altra d'Amilcare, da Gio. Thadeo da Racanati	50
120)	CAMEO con dui teste di Bacco et Ariadna, dalli Caualieri	50
121)	CAMEO con testa di Medusa, dalli medemi	50
122)	CAMEO con testa d'Ercole, ligato in oro, dalli medemi	12
123)	ACQVAMARINA con un Cupido sopra dui delfini, dalli medemi	70
124)	CORNIOLA col toro che beue, ligato in anello, dalli medemi	80
125)	AMETHYSTO con testa de Deianira, ligato in anello, dalli medemi	40
126)	AMETHYSTO con una figura à sedere et un ara et un Cupido, ligato in oro, dalli medemi	15
127)	CORNIOLA con la testa di Commodo, ligata in oro, dalli medemi	30
128)	SARDONIO con la testa di Milone, ligato in oro, dalli medemi	25
129)	CORNIOLA con testa di Platone, ligata in oro, dalli medemi	25
		491

pag. 11.

130)	BALASCIO con un Centauro, ligato in anello, dalli medemi	30
131)	CORNIOLA con una maschera in faccia, ligata in anello, dalli medemi	16
132)	CAMEO con un Bacco sul carro tirato da leoni con Satiri tre, ligato in anello, dalli medemi	25
133)	SMIRALDO con un Satiro et una capra che s'urtano, ligato in anello, dalli medemi	20

119) Décrit par J. Lefebvre (*Comment.* p 41)
129) Cf. Lefebvre (*Comment.* p. 64).

134) Acqvamarina con un Amorino sul carro tirato da una capra et una tigre, ligata in anello, dalli medemi. . . . ℥ 12
135) Amethysto con testa d'Apolline, ligata in anello d'argento, dalli medemi . . . . ℥ 12
136) Corniola con testa di Berinice, ò uero Vergine Vestale, ligata in anello, dalli medemi . . . . ℥ 12
137) Corniola con un Amorino che tiene la face, ligata in anello, dalli medemi . . . . ℥ 15
138) Granata con una maschera di rilieuo, ligata in anello, dalli medemi . . . . ℥ 8
139) Sardonio con la testa di Bruto percussore di Cesare, dal Sig. Horatio Stati . . . . ℥ 10
140) Corniola con una Donna che sacrifica a Priapo et un che suona, ligata in oro, dal Capranica . . . . ℥ 10

℥ 170

pag. 12.

141) Prasma con le tre Gratie, da Ms. Urbino . . . . . . ℥ 1
142) Corniola con un carro con l'Auriga sopra ce molte lettere greche che dicono Diomede, dal Stampa . . . . . . ℥ 4
143) Sardonio con dui che giocano sopra un scacchieri, dal Bergamo . . . . ℥ 2
144) Sardonio con una mano con lettere L. PISO FRUGI, dal Bergamo . . . . ℥ 1
145) Corniola con una mano che tocca un orecchia con lettere greche ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ, dal Bergamo . . . . ℥ 1
146) Agata ouero Cameo con lettere greche di rilievo, dallo Stampa . . . . ℥ 1
147) Fragmenti diuersi di Corniole, cioè di Centauri, di testa di Tiberio, di testa di Liuia, di rilieuo di testa di Deianira, da diuersi . . . . ℥ 2
148) Dado di cristallo di monte antico di 20 faccie con li suoi numeri, da Camillo Milanese . . . . ℥ 10
149) Dado simile più grande fragmentato, dal Moretto . . . ℥ 2
150) Dado simile più piccolo ma senza lettere, dal Moretto . ℥ 4
151) Osso di cristallo di monte da giuocare, da Ms. Achille . ℥ 4
152) Osso simile più piccolo, dal medemi . . . . ℥ 2
153) Fascino d'argento, dal Borgianni . . . . ℥ 2
154) Fascino simile di corallo, dal Moretto . . . . ℥ 1
155) Corniola con un organa da sonare, dal Marij . . . . ℥ 2

℥ 39

139) Lefebvre mentionne plusieurs portraits de M. Junius Brutus chez Orsini (*Comment.* p. 50).

145) L'inscription est trop fréquente pour qu'elle puisse servir à identifier l'objet; cf. nº 232.

pag. 13.

156) Corniola con testa di Anacreonte ligata in oro, dal Bergamo . . . . sc. 6
157) Prasma con testa di dui filosofi, ligata in oro, col pallio in capo, dal Sig. Martire . . . . sc. 10
158) Zaffiro antico con una figura di una musa et d'un putto, ligato in anello, dal Conte Mario . . . . sc. 30
159) Acqvamarina con la testa di Galba, ligata in oro, dalli Gabrielli. sc. 80
160) Niccolo con un Intaglio Christiano, da Cesare Camei . sc. 2
161) Cameo ligato in oro con la testa di Mario, dalli Gabrielli sc. 15
162) Cameo fragmentato con testa di Gaio Marcello, ligato in oro, da Mutio da Zagarola. . . . . sc. 15
163) Amethysto con un Hermafrodito con tre Amorini, con filetto d'oro, da Ms. Cesare de Camei . . . . sc. 10
164) Anello con un Topatio con la figura della Eternità, dal Sig. Domenico di Capranica . . . . sc. 13
165) Anello con un Cameo con testa di Fauna, dall'orefice . sc. 5
166) Corniola grande con testa di Hyacintho putto, da Ms. Cesare Tarcone. . . . . sc. 4
167) Corniola con un toro, dal medemo . . . . sc. 4
168) Corniola brugiata con due teste, dal medemo . . . . sc. 2

sc. 196

pag. 14.

169) Acqvamarina con un Tritone, da Pompeo da Zagarola. sc. 25
170) Cameo con Hermafrodito et tre Amorini, ligato in anello da Hieronimo Milanese . . . . sc. 30
171) Amethysto con due teste di Papiniano et Plautia, dall'orefice . . . . sc. 4
172) Corniola ligata in anello con la testa di Cicerone, dalli Gabrielli . . . . sc. 15
173) Sardonio nero con la testa di Liuia, dal Borgianni . . sc. 10
174) Amethysto con testa di Medusa, dal medemo . . . . sc. 6
175) Niccolo con testa di Papiana et lettere greche, dal med.º sc. 10
176) Corniola ligata in anello col sacrificio d'Amilcare, da Ms. Domenico . . . . sc. 6
177) Hyacinto con un Amorino che tiene la face, dall'orefice. sc. 1

156) Lefebvre (*Comment.* p. 10) mentionne cette cornaline à propos de la médaille de bronze de Téos représentant aussi Anacréon; cf. plus bas, *Méd. de br.* nº 5.
161) Lefebvre (*Comment.* p. 54).
166) Cf. plus bas, nº. 193.
176) Décrite par J. Lefebvre (*Comment.* p. 82).

178) Corniola con testa di Commodo, dal Sig. Ottauio Gabrielli ʓ 10
179) Sardonio con testa d'Aristotile, da Cesare de Camei. . ʓ 12
180) Corniola con la testa d'Alessandro Magno di rilieuo con l'ornamento antico d'oro, da Campagnano . . . . . . ʓ 15
181) Cameo con l'Aquila et Ganimede, dal Borgianni. . . . ʓ 12
182) Cameo piccolo ligato in oro con testa di Socrate, dal Sig. Domenico di Capranica . . . . ʓ 2

ʓ [158] 148

pag. 15.

183) Amethysto grande con testa d'Antonio Imperatore, ligato in oro, dal Sig. Carlo Paleotti . . . . ʓ 50
184) Corniola con testa incognita o uero d'Aless.º, da Ms. Egidio Scultore . . . . ʓ 1
185) Testa d'Alessandro in Cameo, ligata in oro, dal medemo ʓ 6
186) Testa di Pallade ligata in oro, in Cameo, dal medemo. ʓ 6
187) Vetro con la Troia, dal medemo . . . . ʓ 1
188) Corniola con lettere greche, dal Capranica . . . . . ʓ 2
189) Sardonio con Marsia scorticato, dal medemo . . . . ʓ 1
190) Corniola con testa di Ariadna, da Ms. Isidoro Passaro ʓ 6
191) Eliotropio con Diana Efesia et lettere greche, dal Moretto ʓ 2
192) Vetro con testa di Saraphide, dal Bauiera . . . . . ʓ 1
193) Corniola con testa di Hyacinto col fiore, dal medemo . ʓ 1
194) Diaspro rosso con la testa di Lucilla, ligato in anello, dalla sorella del Marij . . . . ʓ 10
195) Sardonio con testa di Aless.º Magno, ligata in anello, dalla medema. . . . . ʓ 10
196) Diaspro con testa di Socrate, da Luca orefice . . . . ʓ 1
197) Diaspro con testa di Heraclito, da un mercante milanese ʓ 4
198) Corniola con una figura di poeta forse Virgilio, dal medemo. . . . . ʓ 6
199) Corniola con testa d'aquila, da Fabritio orefice . . . . ʓ 2
200) Prasma con un poeta a sedere, da Nicolo Fiamengo, scultore . . . . ʓ 1

ʓ 111

pag. 16.

201) Prasma con testa di Cleopatra, ligato in oro, dal Padouano in Bologna . . . . ʓ 30
202) Corniola con testa d'Ercole, dal medemo. . . . . . ʓ 15
203) Corniola con testa di Traiano, dal medemo . . . . . ʓ 15
204) Cameo con satiri, dalli Gabrielli . . . . ʓ 10

193) Galle (*Imag.* pl. 74); Lefebvre (*Comment.* p. 46).
197) Décrit par J. Lefebvre (*Comment.* p. 42).
201) Th. Galle (*Imagines*, pl. 46); Lefebvre (*Comment.*, p 27).

205) Cameo con testa di Tiberio, dal conciatore di pietre. . ₰ 10
206) Corniola rotta con due poetesse, dal medemo . . . . ₰ 1
207) Cameo con testa di Medusa in sardonio, dal Sig. Mario Piccolomini . . . . ₰ 4
208) Lapislazaro con testa d'Hercole et Deianira, da Bernardino . . . . ₰ 6
209) Amethysto con testa di Pompeo Magno con lettere greche sotto il collo ΔΙΟCΚΟΥΡΙΔΟΥ, dal soldato. . . . . ₰ 100
210) Cameo con dui Amorini, da Ms. Luigi dal Cornetto . . ₰ 2
211) Cameo grande con un lione, dal Moretto . . . . . . ₰ 10
212) Cameo in anello con testa di Scipione, da Ms. Fabio Petrucci, per le mani di Ms. Cesare . . . . ₰ 25
Donati a Ms. Cesare scudi sei per tal conto . . . . . ₰ 6
213) Cameo di Hermafrodito in anello, dal Signor Francesco Rustici . . . . ₰ 15

₰ 249

pag. 17.

214) Cameo con testa di poetessa, ligato in anello, da Ms. Alessandro Borgianni . . . . ₰ 10
215) Cameo con testa di Druso, ligato in oro, da un orefice al Pelleg.no. ₰ 10
216) Anello antico con la testa d'Agrippina in cameo, da uno sbirro da Trieui. . . . . ₰ 50
217) Anello antico con un zaffiro, dal medemo. . . . . . ₰ 15
218) Anello con Socrate in corniola, dal Padouano . . . . ₰ 6
219) Corniola con testa d'Aless.o, dal Veli . . . . ₰ 4
220) Acquamarina con testa d'Apolline, da Ms. Pompeio da Zagarola . . . . ₰ 10
221) Topatio con aquila, dall'orefice . . . . ₰ 4
222) Cameo con testa di Horatio Coclite, dal Tarcone . . . ₰ 4
223) Vetro con Venere ligata et un amorino, dal conciatore ₰ 1
224) Cameo fragmentato con testa di poetessa ò uero d'Apolline, da Bernardino . . . . ₰ 2
225) Corniola in due pezzi incollata, con testa di Adriano, da Ms. Pompeo da Zagarola . . . . ₰ 10
226) Granata con Lucretia, da Flaminio . . . . ₰ 2

209) C'est évidemment l'améthyste du cabinet de Paris que reproduit Visconti, en l'attribuant à Mécène (*Iconogr. rom.* p. 394). Cf. Lefebvre (*Comment.* p. 65).
212) Cf. Lefebvre (*Comment.* p. 28-30), sur les portraits de Scipion l'Africain possédés par Orsini.
219) Décrit par Lefebvre (*Comment.* p. 75).

227) Niccolo con testa di Zenone, dal medemo 2
228) Corniola con la figura di Diana Efesia, dal medemo . 1
131

pag. 18.

229) Testa di Antonia in Cameo piccolo col fondo di Calcedonio, da Giouan Martino orefice 6
230) Corniola con la testa di Nerone giouine et Agrippina, da Flaminio 4
231) Cameo con cupidine ligato, et lettere greche ΕΙΑΩ, dal medemo 1
232) Diaspro con una orecchia et la mano che la tiene, con lettere ΜΝΗΜΟΝΥΕ, dal medemo 1
233) Amethysto con testa di Bacco, da Ms. Lorenzo. . . . 2
234) Cameo ligato in oro con la testa di Faustina uelata, dal Capranica 5
235) Cameo col fondo di Calcedonio con una figura che tiene in braccio un giouane morto, dal Borgianni 2
236) Prasma con testa d'Apolline, dal medemo 4
237) Cameo ligato in oro con testa di Scipione Africano, da Pompeo da Zagarola 50
238) Prasma ligata in oro con testa di Lucio Vero fragmentata, dal medemo 4
239) Anello con una Prasma doue è Alessandro Magno che sacrifica, dal medemo. 25
240) Chrysopatio con testa di Cleopatra uelata, di rilieuo, dal Tarcone 20
124

pag. 19.

241) Anello con Amethysto doue è una testa di Mercurio col nome di Mastro , dal Velli 25
242) Amethysto con testa di donna uelata cioè Claudia Vestale, dal Torrigiano 12
243) Cameo con un Amorino che tiene la face, da Francesco conciatore di pietre 1
244) Chrysolito con un Amorino che beue, dal medemo .
245) Vetro turchino con un historia che è nel rouerscio di una medaglia de Veturio, dal medemo . . . . . . } 1
246) Cameo in anello doue è un Prometheo ligato nella rupe, dal Sig. Gio. Martino San Marsale, per mano di Ms. Francesco Banchi orefice 150
247) Chrysolito doue è intagliato una figura di una donna con un boue, et un Bifolco et dietro una bilancia, da Luca orefice 2
248) Corniola con testa di Gordiano Pio, dal Bauiera . . . 5

249) Corniola rotta con testa d'Alessandro Magno et Olimpiade, da Francesco conciatore di pietre . . . . . . ꝭ 1
250) Zaffiro bianco con testa di Naturale, dal Bauiera . . ꝭ 12
251) Corniola con porco cignale, dal medemo . . . . . . ꝭ 3
ꝭ 212

pag. 20.

252) Cameo con Ercole putto che ammazza i serpi, da Bernardino Passaro . . . . ꝭ 10
253) Cameo ligato in oro con testa di Julia, da Ms. Cesare de Camei . . . . ꝭ 100
254) Niccolo con l'arme del Cardinal Bessarione in baratto, dal Conte Ascanio . . . . ꝭ 4
255) Cameo con testa di Fauno, da Andrea di Nello . . . . ꝭ 15
256) Cameo con testa di Medusa, dal medemo . . . . . . ꝭ 4
257) Cameo con un carro di dui caualli et una Victoria, dal medemo . . . . ꝭ 15
258) Cameo con un Sileno et una Ninfa, dal medemo . . . ꝭ 6
259) Cameo in anello con testa di naturale, da Bernardino Passaro . . . . ꝭ 10
260) Anello con Iacynto con testa di cane, dal Petrocci . . ꝭ 17
261) Granata in anello con testa di Druso, dal medemo . . ꝭ 17
262) Corniola ligata in oro con Sileno ligato et dui figure, dal Veli . . . . ꝭ 5
263) Niccolo ligato in oro con testa di Scipione Africano, et di Gioue, dal Bauiera . . . . ꝭ 100
264) Corniola ligata in oro con testa di M. Catone, da Paolo Nasi . . . . ꝭ 20
ꝭ 323

pag. 21.

265) Lapislazaro con testa di giouine, ligato in oro, dal Padouani . . . . ꝭ 10
266) Corniola con testa di Thucidide, dal medemo . . . . ꝭ 5
267) Cameo cum due figure, una a sedere et una in piedi, dal Zagarola . . . . ꝭ 6
268) Diaspro ligato in oro con figura di Venere, dal Valenti ꝭ 2
269) Corniola con Orfeo che suona, da Scipione orefice . . ꝭ 1
270) Cameo con testa di Giulia ligato in oro, dal Vittorij . ꝭ 50
271) Cameo ligato in oro con testa di donna, dal medemo . ꝭ 20

249) Galle (*Imagines*, pl. 6); Lefebvre (*Comment.* p. 8).
253) Galle (*Imag.* pl. 79); Lefebvre (*Comment.* p. 48); cf. nº 270.
263) Cf. nº 212.
264) Lefebvre (*Comment.* p. 69).
266) Cf. peut-être Lefebvre (*Comment.* p. 80).
270) Cf. nº 253.

272) Fragmento di Corniola con dui teste, dal conciatore. . . . 1

273) Cameo con un Satiro et una ninfa col fondo rosso di corniola, da Mons.re S. Vitale. 6

274) Anello con la testa di Marco Catone in Cameo, dal Bauiera 10

275) Cameo con testa di Sesto Pompeo, da un Aquilano . . . 6

276) Testa di Deianira in corniola restaurata d'oro, da Luca orefice 4

277) Fragmento di Cameo con testa d'Apolline, da Gio. Cercatore 6

278) Fragmento di Cameo con Sileno et figura di Bacco. dal medemo. 6

279) Cameo con un Amorino, da Luca orefice 1

280) Fragmento con testa di Silla, dal medemo 1

135

pag. 22.

281) Fragmento di Cameo grande con testa d'Antonia, dal Moretto 4

282) Anello con testa di Ercole giouine in Sardonio bellissima, dal Torrigiauo 30

283) Cameo ligato in oro con Dafne e una Ninfa, da un hebreo. . 4

284) Corniola con testa di Ser. Sulpicio, dal Stefanone . . . 5

285) Cameo con un Bacco in piedi con un cane, da Andrea de Nelli 4

286) Cameo con fondo di Sardonio con testa di Nerone, ligato in oro 4

287) Cameo con un puttino restaurato in oro, da un hebreo. . 3

288) Niccolo con la testa di Pitagora, da Brunoro Libraro . . 6

289) Corniola fragmentata con testa di giouine, da Gio. di Campo di fiore 1

290) Anello con una corniola rotta grande con una figura di una Baccante, da Gio. Martino 10

291) Un Cassettino d'hebano con cinquanta intagli, dal Vescovo di Spoleti 40

Avvertendo che in questo cassettino ui sono posti pochi altri intagliati delli soprascritti.

111

pag. 23.

292) Socrate in forma di Sileno in Amethysto, da Ms. Vincenzo Fiamengo 1

274) Galle (*Imag.* pl. 116); Lefebvre (*Comment.* p. 68).
284) Lefebvre (*Comment.* p. 77).
288) Lefebvre (*Comment.* p. 71).

293) CORNIOLA con Galatea et Tritone, in anello, dal Vescouo di Spoleti . . . . ⁊ 50
294) CORNIOLA con testa di Platone uecchio in faccia, in anello, dal medemo . . . . ⁊ 30
295) CAMEO con un mezzo Pegaso, ligato in anello, dal medemo ⁊ 15
296) ACQVAMARINA con lettere greche ΚΥΡΙΑΣ ΑΓΡΙΠΙΙΕΙΝΑΣ et ⁊ un cauallo marino, in anello, dal medemo . . . . . ⁊ 7
297) TOPATIO con Pegaso, ligato in anello, dal medemo . . ⁊ 8
298) SARDONIO con soldato che porta Alessandro Magno in spalla ⁊ 6
299) CAMEO in anello con lettere greche che dicono ΕΥΤΥΧΙΙΙΑ-ΝΟΙΚΙΟΦΟΡΩΝ, dal medemo . . . . ⁊ 8
300) CAMEO con una lira, in anello, dal medemo . . . . ⁊ 6
301) HYACINTO con Mercurio ligato in anello, dal medemo . ⁊ 10
302) CORNIOLA con testa di fauno giouine, in anello, dal medemo ⁊ 5
303) CORNIOLA con testa di boue, in anello, dal medemo . . ⁊ 4
304) NICCOLO con testa di Serapide, in anello, dal medemo . ⁊ 4
305) CAMEO con Sileno che monta su l'asino, ligato in oro, dal medemo . . . . ⁊ 25

⁊ 179

pag. 24.

306) CAMEO con Venere sul carro tirato da un Amorino et due caualli in oro, dal medemo . . . . ⁊ 20
307) CAMEO con testa di Satiro, come Socrate, dal med.mo . ⁊ 5
308) CAMEO con alcuni Amorini che conducono un becho al sacrificio, dal medemo . . . . ⁊ 15
309) PRASMA con Iside di rilieuo, dal medemo . . . . . ⁊ 10
310) AMETHYSTO con un pastore che scherza con un caprone, dal med.mo. . . . . ⁊ 15
311) AMETHYSTO con testa di Augusto et lettere HILARUS dal medesimo . . . . ⁊ 8
312) AMETHYSTO con testa di una Vittoria, dal medesimo . . ⁊ 10
313) CORNIOLA con leone sul toro, dal medesimo . . . . . ⁊ 10
314) CORNIOLA con donna sacrificante a Priapo, dal medemo. ⁊ 6
315) NICCOLO fragmentato con testa di Alessandro Magno in forma di Ercole giouine, dal medemo . . . . ⁊ 4
316) CORNIOLA in anello con testa di Platone, dal Sig. Gio. Martino San Marsal. . . . . ⁊ 50

294) Décrit par Lefebvre (*Comment.* p. 65).
296) A ΚΥΡΙΑΣ ΑΓΡΙΠΠΕΙΝΑΣ. Donnée par Ficoroni (*Gemmae ant. lit.* part I, tab. V., nº 21), avec ΚΙΡΙΑΣ.
299) Musée de Naples. Donné par Spon (*Miscell.* p. 297).
316) Cf. Lefebvre (*Comment.* p. 64).

317) CORNIOLA con testa d'Hippocrate, ligata in anello, dal medemo . . . . ⁊ 30

⁊ 178

pag. 25.

318) CORNIOLA con testa di Sabina, ligata in anello, da Ms. Cesare de Camei . . . . ⁊ 20

319) CORNIOLA con Homero, in anello, dal Veli . . . . . . ⁊ 10

320) CORNIOLA con cauallo marino, con lettere greche che dicono ΦΑΡΝΑΚΗCΕΠΟ, dal Roncale . . . . ⁊ 10

321) CAMEO in anello, con Mercurio, da Gio. Cola.. . . . . ⁊ 10

322) CAMEO con testa di Adone, cerchiato d oro, dal med.mo. ⁊ 25

323) CAMEO fragmentato con un gladiatore, finito d'oro, dall'orefice . . . . ⁊ 6

324) CORNIOLA con testa di Commodo in baratto, da San Marsale ⁊ 12

325 CAMEO ouato col fondo di Sardonio nero, nel quale è Gioue sopra 4 caualli che fulmina li Giganti un morto et l'altro uiuo, col nome del maestro ΔΟΝΝΙΩΝ, dal soldato. . . ⁊ 50

326) CORNIOLA di bellissimo colore et di perfetto maestro, con la testa di Marcello nipote d'Augusto, dal soldato . . . ⁊ 90

327) AMETHYSTO ouato, ligato in oro, di perfetto maestro con la testa d'Agrippina moglie di Germanico, fragmentata et ristorata d'oro, da Francesco conciatore di pietre . . . ⁊ 60

328) CORNIOLA con una testa africana forse di Annibale, da medesimo Francisco . . . . ⁊ 15

329) NICCOLO con un pastore et un cane di bellissimo colore, dal medesimo . . . . ⁊ 6

⁊ 314

pag. 26.

330) VETRO di colore di Sardonio con la testa di M. Bruto, molto somegliante alla medaglia d'argento, da un Venetiano . ⁊ 6

331) DIASPRO uerde di pasta con testa bellissima di Olimpiade madre di Alessandro, dal Stefanone . . . . ⁊ 12

332) CAMEO fragmentato di perfettissimo maestro, con una centaura che allatta una centaurina, da un di Campo di fiore ⁊ 6

333) CAMEO colla Sfinge, da Berardino . . . . ⁊ 2

334) CAMEO con la testa de Deianira, da un di Campo di fiore ⁊ 6

335) CORNIOLA grande con due teste, l'una di Nerone figliuolo di Germanico in giouenile età, et l'altra di Julia nipote di Tiberio, dal tessitore. . . . . ⁊ 15

317) Lefebvre (*Comment.* p. 45).

319) Lefebvre (*Comment.* p. 45).

321) Musée de Naples. Mentionné par Visconti, *Opere var.* t II, p. 332 et 370; *C. I. G.* 7270; etc.

327) Galle (*Imag.* pl. 87); Lefebvre (*Comment.* p. 52).

336) CAMEO di Calcedonio, ligato in oro, con la testa di S. Nicola, dal Sig. Horatio de Valle . . . . ₰ 15
337) GRANATA ligata in anello antico signatorio con una testa di fauno intagliata, da un Spagnolo per mezzo dell'orefice in casa del Sagarolo . . . . ₰ 30
338) VETRO color di sardonio con la testa di Antisthene filosofo, da Ms. Ottauio . . . . ₰ 1
339) CORNIOLA fragmentata con la testa di Cleopatra col serpe, da Ms. Ludouico de Camei . . . . ₰ 1

₰ 94

pag. 27.

340) CORNIOLA colla testa dell'Africa col segno del lituo e la patera, dal medesimo . . . . ₰ 2
341) CORNIOLA con testa di Scipione Nasica, dal soldato . . ₰ 4
342) CORNIOLA con la testa di Cn. Pompeo figliuolo del Magno. dal medesimo . . . . ₰ 4
343) CAMEO con un huomo in terra et un leone, da Ms. Gio. ₰ 2
344) CAMEO di pasta con Minerua sedente et dinanzi a lei un huomo tunicato che tiene come una cartella in mano, dal med.mo . . . . ₰ 1
345) VETRO di colore di chrysolito con un gladiatore, dal medemo . . . . ₰ 1
346) VETRO di colore d'acquamarina con Venere ligata da alcuni Amorini, dal medesimo . . . . ₰ 1
347) VETRO di color di chrysolito colla medesima impronta, da Ms. Giouan Martino . . . . ₰ 1
348) AGATA con Venere che si specchia, ligata in anello, dal medesimo . . . . ₰ 4
349) SARDONIO con la testa di Mario, dal Sig. Horatio de Valle ₰ 4
350) CAMEO col fondo di Sardonio naturale con donna che sacrifica a Priapo et dietro un Sileno che suona, da Ms. Ludouico de Camei . . . . ₰ 4

₰ 28

pag. 28.

351) CAMEO con la testa di Caio nipote d'Augusto, di mano del med.° maestro che è il cameo di Germanico il giouine, col nome di Epityncano, col suo scattolino, da Carlo orefice ₰ 50
352) CAMEO di turchina, con testa di Medusa, di eccellente mano col suo scattolino, dal medesimo . . . . ₰ 20

339) Cf. n° 201.
349) Galle (*Imag.* pl. 88); Lefebvre (*Comment.* p. 54).
351) Galle (*Append. ad imag.* pl. E; cf. K); Lefebvre (*Comment.* p. 23).

353) Cameo col fondo di sardonio naturale doue é un Cupido con una penna dell'aquila di Gioue, dal medesimo. . . ꝶ 10

354) Cameo di turchina con testa di Annibale, col suo scattolino, dal medesimo. . . . . ꝶ 15

355) Cameo col Sileno sopra un caprone, col suo scattolino, dal medesimo . . . . ꝶ 15

356) Cameo di prasma con testa di Liuia moglie d'Augusto, col suo scattolino, dal medesimo. . . . . ꝶ 15

357) Cameo con testa di Augusto, col suo scattolino, dal medemo ꝶ 10

358) Cameo con figura di Venere che uiene dal mare, col suo scattolino, dal medesimo . . . . ꝶ 5

359) Cameo con figura di Diogene a sedere, col suo scattolino, dal medesimo. . . . . ꝶ 5

360) Cameo con mezza figura di Sappho poetessa, col suo scattolino, dal medesimo . . . . ꝶ 5

361) Cameo grande ouato con figura di Plutone col Cerbero a piedi, col suo scattolino, dal medesimo . . . . ꝶ 15

362) Prasma ouata ò uero diaspro uerde con testa di una Ninfa marina o la dea Thete, col suo scattolino, dal medesimo ꝶ 10

ꝶ 175

pag, 29.

363) Cameo con tre Amorini, col suo scattolino, dal medesimo ꝶ 4

364) Cameo con una figura di Bacchante ouato, col suo scattolino, dal medesimo. . . . . ꝶ 15

365) Cameo con testa di maschera, col suo scattolino, dal medemo . . . . ꝶ 8

366) Cameo con un Centauro, col suo scattolino, dal medemo ꝶ 2

367) Cameo con una biga, col il suo scattolino, dal medemo. ꝶ 1

368) Cameo con una biga simile, col suo scattolino, dal med.mo ꝶ 1

369) Cameo con una celata senza testa, col suo scattolino, dal med.mo . . . . ꝶ 5

370) Cameo con un carro di dui becchi guidati da Cupidine, col suo scattolino, dal medesimo. . . . . ꝶ 1

371) Cameo con una mascherina in faccia, col suo scattolino. dal medemo . . . . ꝶ 1

372) Cameo di corniola con testa di Socrate ò altro filosofo, col suo scattolino, dal medesimo. . . . . ꝶ 1

373) Cameo di Turchina con la figura di Harpocrate, col suo scattolino, dal medemo . . . . ꝶ 1

374) Cameo di diaspro uerde con una ranocchia, col suo scattolino, dal medemo. . . . . ꝶ 1

360) Cf. Lefebvre (*Comment.* p. 73).

375) Cameo di calcedonio, con un uccello che ha la testa di uergine, forse la Sirene, col suo scattolino, dal medemo ɤ 2

376) Cameo di calcedonio, con un cignò, col suo scattolino, dal medemo . . . . ɤ 1

377) Cameo di corniola, con anitra, col suo scattolino, dal med.º ɤ 1

ɤ 40

pag. 30.

378) Cameo di corniola con un ucello bellissimo, col suo scattolino, dal medesimo . . . . ɤ 1

379) Cameo di corniola con ucello diuerso belliss.º, col suo scattolino, dal medesimo . . . . ɤ 1

380) Cameo grande antico col fondo moderno con la testa di M. Agrippa coronata di lauro, conforme ad una medaglia di esso M. Agrippa di rame battuta da una colonia, dal med.mo . . . . ɤ 50

381) Un Cassettino di raso rosso con una figura di Pallade di calcedonio dentro et dui spinceri di cristallo di montagna intagliato di due teste di Baccho giouine con i pampini di uiti attorno, dal suddetto Ms. Carlo . . . . ɤ 40

382) Vetro con testa d'Alcibiade giouine, ligato in oro, con colore di sardonio, da Luca orefice . . . . ɤ 4

383) Cameo con testa di Aless.º Magno con la pelle di leone in capo, di eccellente mano, dal Borgianni. . . . . . . ɤ 30

384) Cameo con la figura di Venere sedente che per mano tiene la figura di Cupidine, dal medemo. . . . . ɤ 30

385) Cameo di pietra uerde durissima, con la testa di Tiberio in faccia, dal medesimo. . . . . ɤ 60

386) Cameo di lapislazaro con testa di Tiberio, dal Capranica ɤ 30

ɤ 246

pag. 31.

387) Cameo col fondo bianco con Venere sedente, et Cupidine con la falce, da Ms. Giouanni . . . . ɤ 10

388) Cameo con l'aquila che beue al uaso che li porge Hebbe sedente, dal Borgianni . . . . ɤ 6

389) Cameo ligato in oro col carro tirato da due leoni et due figurine sopra, dal Sig.r Alonso. . . . . ɤ 3

390) Cameo con Prometheo ligato, et l'aquila ò auoltore sopra il cuore, dal soldato . . . . ɤ 1

391) Granata con la figura di Harpocrate, dal medesimo. . ɤ 2

392) Acqvamarina con la figura d'una prouincia che su le mani tiene un canestro, da Bernardino . . . . ɤ 3

381) Galle (*Append. ad Imag.* pl. A); Lefebvre (*Comment.* p. 6).
382) Cf. Lefebvre (*Comment.* p. 7).

393) Corniola con l'aquila di Gioue, pauone di Giunone et la ciuetta di Minerua, dal Sig.r Alonso . . . . ₰ 1
394) Corniola fragmentata con testa di Milone Crotoniate, da Mro Gio. . . . . . . , ... ₰ 2
395) Cameo fragmentato con un huomo a cauallo et sotto un porco cignale, da M. Gio., con un altro cameo fragmentato doue è la figura di Bacco col tirso in mano . . . . ₰ 1
396) Cameo fragmentato con la figura sedente di Venere sopra un panno . . . . ₰ 1
397) Granata con una testa et lettere M. APPONIVS, dal S.r Alonso ₰ 1

31

pag. 32.

398) Corniola con testa di naturale forse di M. Aurelio, dal med.mo . . . . ₰ 1
399) Corniola ligata in anello con la testa di Serapide dall'orefice . . . . ₰ 9
400) Granata ligata in anello con la testa di Commodo giouane, da una donna . . , ... ₰ 10
401) Fragmenti cinque di cristallo di monte con alcune Bacchante et cose appertinenti a Baccho, da Ms. Gio. Cola. ₰ 4
402) Dado di 20 faccie di cristallo di monte con li suoi numeri dal Sig.r Alonso. . . . . ₰ 2
403) Vn Qvadretto di lapislazaro bislongo in forma di tessera, con lettere greche ΜΕΓΑΛΗ Η ΤΥΧΗ ΤΗϹ ΝΕΜΕϹΕΩϹ, da Ms. Gio. ₰ 2
404) Dadi quattro di calcedonio con li suoi punti, dal Sig.r Alonso ₰ 1

₰ 29

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

pag. 33.

NOTA DELLE PITTURE CARTONI ET DISEGNI

1) Qvadro corniciato di noce intagliato, col ritratto di Papa Paolo III, di mano di Titiano . . . . ₰ 50
2) Qvadro corniciato di noce tocca d'oro, col ritratto della Sophonisba, di mano sua . . . . ₰ 30
3) Qvadro corniciato di noce di giuochi di scacchi, di mano Sophonisba . . . . ₰ 50
4) Qvadro corniciato di noce intersiato, col ritratto di Raffaelle d'Urbino, di mano sua . . . . ₰ 50

403) La pierre et l'inscription qu'elle contient paraissent inédites.

5) Qvadro corniciato di noce con filetti d'oro, col ritratto di Luigi de Rossi che fu poi cardinale, di mano di Raffaelle ₰ 30

6) Qvadro corniciato di noce di pietra di Genoua, col ritratto d'Oratio Orsino, di mano di Danielle di Volterra. . . . ₰ 25

7) Qvadro corniciato di noce, col ritratto d'una giouane che siede sopra una tauola, del Rosso . . . . ₰ 20

8) Qvadro corniciato con filetto d'oro, col ritratto di Raffaelle giouine, di mano del Rosso . . . . ₰ 10

9) Quadro corniciato d'oro, con un ritratto di un giouane di casa Visconti, di mano di Lionardo da Vinci . . . . . ₰ 30

₰ 295

pag. 34.

10) Qvadro corniciato di noce, col retratto d'Andrea Matteo Acquauiua Duca d'Atri, di mano di Raffaelle della p.ª maniera ₰ 10

11) Qvadro corniciato di noce, con due teste d'una uecchia et un giouane, di mano del Giorgione . . . . ₰ 20

12) Qvadretto corniciato d'hebano, con un S. Giorgio, di mano del medemo . . . . ₰ 20

13) Qvadretto corniciato d'oro con una donna che dorme et una figura che tiene nelle mani il pastorale et la palma, di mano di Lionardo da Vinci . . . . ₰ 15

14) Qvadro corniciato di noce, con la Sammaritana, d'acquarella, di mano di Michelangelo . . . . ₰ 50

15) Qvadro corniciato di noce, di chiaro oscuro, in tela, di mano di fra Bastiano, con la Visitatione d'Elisabetta . . . . ₰ 15

16) Qvadro corniciato d'oro, col retratto di Donna Giulia Gonzaga, di mano del medemo . . . . ₰ 50

17) Qvadro corniciato di pero tinto, col ritratto di Papa Clemente VII, senza barba, di mano del medemo . . . . ₰ 50

18) Qvadro di Clemente VII con la barba, corniciato di pero tinto, di mano del medemo . . . . ₰ 15

19) Qvadro corniciato di pero tinto, col retratto di Clemente in pietra di Genoua, di mano del medemo. . . . . . ₰ 10

₰ 255

Pag. 35.

20) Qvadro grande corniciato di noce, intagliata con Clemente et il Cardinal Triuultio, di mano del medemo . . . . ₰ 30

21) Qvadro corniciato di pero tinto, col ritratto di Papa Paolo III et il Duca Ottauio in pietra di Genoua, de mano del medemo. ₰ 30

22) Qvadro corniciato di pero tinto, col ritratto di Papa Paolo III, di mano del medemo, abbozzato . . . . ₰ 10

15) Sebastiano del Piombo.

23) QVADRETTO corniciato di pero tinto, col ritratto d'Ipolito Cardinal de' Medici in habito seculare, abbozzato di mano del medemo 10

24) QVADRO corniciato di pero tinto, con Mercurio che apparisce ad Enea, di mano di Danielle, ma non tutto finito . 20

25) QBADRETTO corniciato di pero tinto, col ritratto di donna Giulia in pietra di Genoua, di mano del detto 10

26) QVADRO corniciato di pero tinto, col putto della Madonna, da Raffaelle, di mano del detto 20

27) QVADRETTO corniciato di pero tinto, colla testa di S. Giuseppe di Raffaelle, di mano del medesimo. 5

28) QVADRETTO corniciato di pero tinto con la testa della sud.ª Madonna, di mano del med.mo 10

29) QVADRETTO corniciato di pero tinto, con le mani et uelo della Madonna di Raffaelle, di mano del med.mo . . . 3

148

pag, 36.

30) QVADRETTO corniciato di pero tinto con la testa di Rodomonte Gonzaga, di mano di Danielle, copiato da Fra Bastiano 20

31) QVADRETTO corniciato di pero tinto, col ritratto d'Horatio Orsino, di mano di Danielle 10

32) QUADRETTO corniciato di pero tinto, con un ritratto di un giouine in pietra di Genoua, di mano del med.mo . . . 10

33) QVADRETTO corniciato di pero tinto, col ritratto del Duca Ottauio, di mano del med.mo. 10

34) QVADRETTO corniciato di pero tinto, con la testa di S. Francesco di S. Pietro Montorio, di mano del med.mo . . . 10

35) QVADRETTO corniciato di pero tinto, con la testa del Christo battuto di S. Pietro Montorio, di mano del medemo . . 10

36) QVADRO corniciato d'oro, col ritratto di Lucretia, di mano di Giulio Romano 30

37) QVADRETTO senza cornice con la testa di Lucretia in pietra di Genoua, dal medemo. 10

38) QVADRO corniciato d'oro, con una Madonna, di mano del medemo. 20

39) QVADRO corniciato di noce con un paese del monte Sinai, di mano di un Grego scolaro di Titiano 10

140

pag. 37.

40) QVADRETTO antico corniciato di noce, col ritratto d'Aldo Manutio, d'acquarella. 6

41) QVADRO corniciato di noce con oro, con la testa di un Saluatore, di mano di Marcello . . . . ꝭ 15

42) QVADRO corniciato con filetto d'oro, con S. Francesco, di mano del Saluiati . . . . ꝭ 6

43) QVADRO corniciato di noce intagliato, col ritratto di Don Giulio miniatore, di mano del soprad.º Greco . . . . ꝭ 20

44) QVADRETTO corniciato di noce con oro, col ritratto di un giouine di berretta rossa, di mano del med.^{mo} . . . . ꝭ 5

45) QVATTRO tondi di rame, col ritratto del Cardinal Farnese, S. Angelo, Bessarione Cardinale et Papa Marcello, di mano del medemo . . . . ꝭ 10

46) QVADRETTO piccolo corniciato d'oro, con le quattro stagioni, d'acquarella tocca di biacca, di mano del Vinci. . . . ꝭ 6

47) QVADRETTO corniciato d'hebano con testa di San Iacomo, di mano del Titiano . . . . ꝭ 10

48) QVADRETTO corniciato d'hebano, col ritratto di Matteo di Messina, di mano sua . . . . ꝭ 15

49) QVADRETTO corniciato di noce, col ritratto di Gio. Bellino, di mano sua . . . . ꝭ 10

ꝭ 103

pag. 38.

50) QVADRETTO corniciato di noce con filetto d'oro, col ritratto d'un Cardinal Gonzaga, in un quadretto di mano di Gio. Bellino, di mano sua . . . . ꝭ 6

51) QVADRETTO corniciato di noce, col ritratto di Sofonisba et una uecchia, di lapis et biacca, di mano sua. . . . . ꝭ 6

52) QVADRO corniciato di pero tinto, col ritratto del Cardinal Bembo, di mano d'uno scolare di Titiano . . . . . . ꝭ 10

53) QVADRO corniciato di noce, col ritratto del Cardinal Sirleto di mano del Durante. . . . . ꝭ 6

54) QVADRO senza cornice col ritratto d'Antonio Augustini, di mano di Hieronimo da Lucca . . . . ꝭ 6

55) QVADRO senza cornice, col ritratto di Fuluio Orsino, di mano di Hieronimo di Sermoneta . . . . ꝭ 6

56) QVADRO col ritratto di Gentile Delfino, di mano di Jacopino del Conte . . . . ꝭ 5

57) QVADRO corniciato di noce col ritratto di Michelangelo, di mano del medemo. . . . . ꝭ 4

58) QVADRO grande corniciato di noce con un cartone d'una Madonna et un S. Giuliano et altre figure, di mano di Michelangelo. . . . . ꝭ 20

ꝭ 69

41) Marcello Venusti.
43) Giulio Clovio.

pag. 39.

59) QVADRO grande corniciato di noce, nel quale è un pezzo dell'historia di S. Pietro della cappella Paolina, di mano del med.° . . . . ꝭ 20

60) QVADRO grande corniciato di noce, con Venere et Cupido, di mano del med.° . . . . ꝭ 25

61) QVADRO corniciato di noce, con la figura di Caim, di mano di Raffaelle . . . . ꝭ 10

62) QVADRO grandotto corniciato d'hebano, col disegno di lapis negra del Giuditio, di mano di Michelangelo. . . . . ꝭ 100

63) QVADRETTO corniciato di noce, col disegno della battaglia delli Dei in lapis, tocco d'acquarella, di mano del med.° ꝭ 30

64) QVADRO corniciato di noce intagliato, col disegno della sepoltura di Papa Julio II d'acquarella, di mano del med.° ꝭ 25

65) QVADRO corniciato di noce intagliato, col disegno della libraria di Fiorenza di mano del medemo, d'acquarella, et sotto ui è il Giuditio di Bartholomeo da Reggio . . . ꝭ 25

66) QVADRO corniciato di noce, col disegno in prospettiua d'un palazzo, d'acquarella, di mano di Michelangelo . . . . ꝭ 20

67) QVADRO corniciato di noce, col disegno della testa di Christo giouine, di lapis rosso, di mano del med.° . . . . ꝭ 20

ꝭ [275] 265

pag. 40.

68) QVADRO corniciato di noce, col disegno d'un deposto di croce di lapis rosso, con una figura di Moise di rieto, di mano del med.° . . . . ꝭ 25

69) QVADRO corniciato di noce, col disegno del Mardoccheo, di lapis rosso, di mano del medesimo . . . . ꝭ 20

70) QVADRO corniciato di noce con un deposto di croce con più figure di lapis rosso, di mano del med.° . . . . . . ꝭ 25

71) QVADRO corniciato di noce, col disegno d'una battaglia, di acquarella, di mano del med.° . . . . ꝭ 20

72) QVADRETTO corniciato di noce, con un Lacoonte, di mano del med.° . . . . ꝭ 20

73) QVADRETTO corniciato di noce, col disegno di una testa di cauallo, del S. Paolo della Cappella Paolina, di lapis nero, di mano del med.° . . . . ꝭ 10

74) QVADRO corniciato di noce, col disegno d' un Profeta, in penna, di mano del medesimo . . . . ꝭ 10

75) QVADRO corniciato di noce, col disegno del carro di Faetonte, di lapis nero, di mano del medesimo . . . . . ꝭ 20

76) QVADRO corniciato di noce, col disegno d'una testa di lapis nero, di mano del med.° . . . . ꝭ 10

77) QVADRETTO corniciato di noce, col disegno di S. Luca, in penna, di mano di Raffaelle . . . . ₰ 5

₰ [165] 155

pag. 41.

78) QVADRETTO corniciato di noce, col disegno di S. Matteo, in penna, di mano del medesimo . . . . ₰ 5

79) QVADRETTO corniciato di noce, col disegno di S. Marco, in penna, di mano del med.º . . . . ₰ 5

80) QVADRETTO corniciato di noce, col disegno di S. Giouanni, in penna, di mano del med.º . . . . ₰ 5

81) QVADRETTO corniciato di noce, col disegno della regina Saba d'acquarella, di mano del med.º. . . . . ₰ 6

82) QVADRETTO corniciato di noce, con un disegno di lapis rosso, di mano del medesimo . . . . ₰ 4

83) QVADRO corniciato di noce, con una Madonna di lapis nero tocco di biacca, di mano del medesimo . . . . ₰ 10

84) QVADRO corniciato di noce, con un'altra Madonna uariata, di lapis nero tocco di biacca, di mano del med.º . . . ₰ 10

85) QVADRO corniciato di noce con un disegno d'Enea che porta Anchise, di lapis rosso, di mano del med.º . . . . . ₰ 6

86) QVADRO corniciato di noce, con un disegno di biacca et acquarella della figura che si getta d'una torre, di mano del med.º . . . . ₰ 6

87) QVADRO corniciato di noce, con un disegno in penna di una battaglia, di mano del med.º . . . . ₰ 6

₰ 63

pag. 42.

88) QVADRO corniciato di noce, col Christo uiuo crocifisso, di mano di Don Giulio, da Michelangelo, di lapis nero . . ₰ 10

89) QVADRETTO con una testa di maniera in penna, corniciato d'hebano, di mano del medemo. . . . . ₰ 12

90) QVADRETTO piccolo corniciato d'hebano, con una testa di maniera di lapis nero, di mano del medesimo . . . . ₰ 4

91) QVADRETTO corniciato di noce, col ritratto della Mancina, di lapis nero, di mano del medesimo . . . . ₰ 6

92) QVADRO corniciato di noce, col ritratto in penna di Lionardo da Vinci, di Baccio Bandinelli . . . . ₰ 4

93) QVADRETTO corniciato di noce, col ritratto di Papa Leone et Papa Clemente, d'acquarella et lapis rosso, di mano di Baltassar da Siena. . . . . ₰ 2

94) DISEGNO senza cornice, col ritratto di Papa Sisto Quarto, di lapis nero, di mano d'un pittore da Cortona . . . . . ₰ 4

93) Baldassare Peruzzi.

95) Disegno senza cornice, di lapis nero, col ritratto di Bernardino Maffeo Cardinale, di mano di Don Giulio . . . ⁊ 2

96) Disegno senza cornice, di lapis rosso ombreggiato, col ritratto del Cardinale Sirleto, di mano di Federico Zuccaro ⁊ 1

97) Disegno senza cornice, col ratto di Ganimederap ito, in f°, di mano di Danielle, copiato da Michel.° . . . . . . ⁊ 10

⁊ 55

pag. 43.

98) Qvadretto picciolo corniciato di noce, con un disegno doue è una battaglia con più figure, di mano di Michelangelo. ⁊ 10

99) Qvadretto corniciato d'argento, di musaico minuto d'oro et agathe, doue sono la Madonna et S. Gio. Battista, di mano d'artefice antico, con alcune lettere greche . . . ⁊ 50

100) Qvadretto d'auolio con figure di basso rilieuo con cinque Apostoli, la Madonna, Christo et S. Giouan Battista con altri Santi Greci, con lettere greche per tutto, di mano di mastro antico. . . . . ⁊ 50

101) Qvadro corniciato di noce, con un Appamondo greco in carta pecora . . . . ⁊ 4

102) Qvadretto corniciato d'hebano, di penna tocco di acquarella, con la testa del Pico della Mirandola, di mano di Lionardo da Vinci . . . . ⁊ 4

103) Qvadretto con le cornici indorate, con un S. Michelangelo in musaico minutiss.° . . . . ⁊ 10

104) Ovato di rame, col ritratto del Sigonio, di mano di Lauinia Fontana . . . . ⁊ 6

105) Qvadretto corniciato di noce di miniatura, col ritratto di Don Giulio della Rossa et sua sorella, di mano di Don Giulio . . . . ⁊ 30

⁊ 164

pag. 44.

106) Qvadretto corniciato d'hebano, con S. Giouanni miniato, d'Alberto Duro, hauuto dal nipote d'Aldo Manutio in dono, vale . . . . ⁊ 6

100) *Sacrosanctae Lateranensi Ecclesiae volo consignari per executores, et haeredem meum, tabellam eburneam cum imaginibus graecorum quorumdam Sanctorum, et litteris nomina eorum indicantibus graece insculptis, quam tabellam volo servari in ea Ecclesia ornatam hebeno impensa mea, quia monumentum est satis antiquum* (*Testamentum Ursini*, à la suite de la Vie d'Orsini par G. Castiglione, p. 34).

105) Légué par Orsini au Cardinal Al. Peretti (cf. plus loin, *Méd. bronz.* n° 270) : ....*Itemque lego, quod puto eidem Illustrissimo D. meo gratum futurum, opus minio elaboratum manu Julij Clovij, in quo est effigies ipsius Julij, cum duabus sororibus non tamen eius* (*Test. Ursini*, à la suite de la Vie d'Orsini, p. 24).

107) QVADRETTO con S. Gierolamo, di mano di Luca d'Olanda, con bellissimi paesi da Valerio da Reggio, per mezzo d'un regattiere . . . . ℥ 10

108) VN TONDO corniciato d'oro, con testa di Cleopatra, di mano di Giulio Romano, da Rocco pittore . . . . ℥ 10

109) VN QVADRO corniciato d'oro, col ritratto di Laura del Petrarca, dal medesimo . . . . ℥ 12

110) VN QVADRETTO corniciato di pero tinto, con una testa di mano da Fra Bastiano, dal S.r Alonso . . . . . . ℥ 3

111) VN QVADRO di mano di Raffaelle, corniciato d'oro, con la testa di Gio. Andrea Cruciano, da Ms. Gio. Battista Pamphilij . . . . ℥ 7

112) VN QVADRETTO corniciato di noce, coll'incendio di Troia, dal S.r Alonso . . . . ℥ 3

113) VN QVADRETTO corniciato di noce, di mano di Sofonisba, col ritratto suo et una putta che piange, dal S.r Bernard.o pittore . . . . ℥ 6

℥ 57

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

pag. 45.

NOTA D'INSCRITTIONI ANTICHE IN BRONZO ET IN MARMO

1) QVADRO corniciato di noce con una tauola di bronzo fragmentato con il Senatus Consulto greco, et parte del latino ℥ 50

2) QVADRETTO corniciato di noce, con una tauoletta di bronzo integra col Senatus Consulto dato alli Tiburtini . . . ℥ 30

107) *D. Propertiae Delphinae de Miccinellis, uxori quondam viri multum de me benemerenti Marii Delphini, foeminae primariae et lectissimae, cui nihil me non debere sentio........ lego picturam Lucae de Olanda, quae sancti Hieronymi imaginem habet, Patroni domus eius* (*Testam. Ursini*, à la suite de la Vie d'Orsini, pp. 26-27). A la même Propertia Delfini, Orsini léguait un encrier d'ébène et d'ivoire qu'il avait reçu du cardinal Odoardo Farnese.

1) La plupart des inscriptions d'Orsini sont au Musée de Naples. Nous identifierons seulement les principales, publiées d'abord par Vettori, puis par Orsini lui-même dans son Appendice au livre d'Ant. Agostino, *De Legibus et Senatus Consultis*. On trouve cet appendice dans les *Opera omnia* d'Agostino (Lucques, 1765, in-fol.), t. I, après la p. 138. L'inscription y porte le nº XXIV. Cf. Fiorelli, *Catalogo Iscr. gr.* p. 1-2.

2) Append. au *De Leg.* nº XXII. Cf. une lettre d'Agostino (*Vat. lat. 4104*, f. 141). L'inscription fut léguée au Musée du Capitole. *Senatui Populoque Romano lego caput marmoreum L. Cornelii Praetoris, cui a tergo pendet anulus aereus fidem faciens appensum olim fuisse in aliquo publico loco civitatis Tiburtinae cum aenea tabella, quam simul lego,*

3) QVADRETTO corniciato di noce, con un pezzo di tauola di bronzo della legge Iudiciaria et nel rouerso della legge Agraria . . . . ☧ 50

4) QVADRETTO corniciato di noce con sette pezzi di bronzo incastrati delle medesime leggi, delli quali pezzi dui non sono inserti nella tauola di legno . . . . ☧ 50

5) QVADRETTO corniciato di noce con un Senatus Consulto in tauola di marmo . . . . ☧ 6

6) DVE TAVOLE di marmo nelle quali sono incastrati due pezzi del Senatus Consulto delli ludi seculari. . . . . ☧ 20

7) QVADRETTO corniciato di noce con una tauola di bronzo con un Senatus Consulto del tempo di Traiano Imperatore . ☧ 30

8) QVADRETTO corniciato di noce con tauola di bronzo et un Plebiscito greco de popoli Melitensi . . . . ☧ 30

☧ 266

pag. 46.

9) QVADRETTO corniciato di noce con tauola di bronzo nella qnale è un plebiscito di Acragantini greco . . . . . ☧ 30

10) TAVOLETTA di marmo in forma di colonna con un decreto greco. . . . . ☧ 30

11) QVADRETTO corniciato di noce, con una tauoletta di bronzo di Valerio Proculo. . . . . ☧ 15

12) QVADRETTO corniciato di noce con una tauoletta di bronzo doue è nominato il medesimo . . . . ☧ 15

13) QVADRETTO corniciato di noce, con tauola di bronzo doue è nominato il medesimo . . . . ☧ 15

14) QVADRETTO corniciato di noce, con tauola di bronzo, nella quale è nominato il medesimo . . . . ☧ 15

15) QVADRETTO corniciato di noce, con tauola di marmo et inscrittione aspettante alli frati Aruali. . . . . ☧ 10

antiquissimis Romanis litteris incisam, cupiens eam in Capitolio reponi cum supradicto capite marmoreo eo potissimum loco, quo Bruti caput aeneum hodie servatur (*Testamentum Ursini*, publié par G. Castiglione, *F. Ursini Vita*, p. 24). Nicodemi, au XVI[e] siècle, raconte la découverte de l'inscription et du buste à Tivoli; les objets paraissent avoir disparu; cf. Sante Viola, *Storia di Tivoli*, t. I, p. 114.

3-4) Quatorze fragments de ces importantes inscriptions (*Lex Repetundarum* a. 631-2, *Lex Agraria* a. 643) ont été joints par Orsini au livre d'Agostino (n[os] I-XIV). Cf. Fiorelli, *Catalogo Iscr. lat.* p. 18-28.

6) Marbre. Append. au *De Leg.* n[o] XV.

8-9) Append. au *De Leg.* n[os] XXXII et XXXI; Fiorelli, *Catalogo Isc. gr.* p. 30-31.

10) Append. au *De Leg.* n[o] XXX.

11-14) Append. au *De Leg.* n[os] XXVII et XXVIII; Fiorelli, *Catalogo Iscr. lat.* p. 33-34.

15-17) Toutes ces inscriptions sont au Musée de Naples (Fiorelli,

16) Qvadretto corniciato de noce, con tauola di marmo con iscrittione de frati Aruali più antica della soprad.[a] . . ☡ 20

17) Qvadro corniciato di noce, doue sono incastrati quattordeci pezzi di marmo d'inscrittione de frati Aruali. . . . . ☡ 20

18) Tavola grande di marmo doue è un decreto del magistrato del Municipio di Cere . . . . ☡ 25

☡ [195] 185

pag. 47.

19) Tavola grande di marmo con lex parieti faciundo, comprata in Napoli . . . . ☡ 25

20) Fragmento corniciato di noce dell'iscrittione di Caio Mario incastrata in un quadro di noce. . . . . ☡ 10

21) Qvadro corniciato di noce con una tauola di marmo Africano, doue è l'iscrittione di Claudiano Poeta. . . . . ☡ 30

22) Qvadretto corniciato di noce con tauoletta di marmo doue si nomina la biblioteca latina Palatina et altri offitij. . ☡ 6

23) Qvadretto corniciato di noce, con una tauoletta di marmo doue si fa mentione della biblioteca greca Palatina . . ☡ 5

24) Qvadretto corniciato di noce, con una tauoletta di marmo doue si fa mentione d'una Scriba libraria et altri offitij. ☡ 5

25) Qvadretto di marmo corniciato di noce, doue è un'iscrittione greca delli miracoli d'Esculapio . . . . ☡ 4

26) Tavola di marmo con l'iscrittione di Lucio Sylla . . . ☡ 4

27) Tavola della medesima grandezza con l'iscrittione del Dio Sanco. . . . . ☡ 4

28) Fragmento di marmo d'un calendario Romano, incastrato in una tauola di marmo . . . . ☡ 2

29) Fragmento di marmo incastrato medesimamente, doue sono notati gli sacrificij del Monte Albano . . . . ☡ 4

☡ 99

pag. 48.

30) Inscrittioni uarie di marmo nº 70 nelle quali sono diuersi offitij ed altre cose notabili tutte in tauolette alcune più grande et alcune più picciole. . . . . ☡ 50

Catalogo Iscr. lat. p. 12-16). Orsini les avait publiées à la suite de ses *Notae ad M. Catonem, M. Varronem..... Romae in aedib. S. P. Q. R.* 1587; pp. 213 seq. Elles ont été reproduites par Gruter dans son *Thesaurus* et par Marini (*Gli atti de' fratelli Arvali*, t. I, p. 65 seq.).

18) Fiorelli, *Catalogo Iscr. lat.* p. 1.

19) Cette inscription provenait de Pouzzoles. Orsini l'a publiée (nº XXI). Elle est revenue à Naples (Fiorelli, *Catalogo Iscr. lat.* p. 82-83).

29) Fiorelli, *Catalogo Iscr. lat.* p. 3. Inscription publiée par Orsini, comme trouvée au sommet du *Monte Cavo*, dans ses *Notae in omnia op. Ciceronis*, Anvers, Plantin, 1581, p. 106.

31) INSCRITTIONI uarie di marmo, nº 40 alcune grande et alcune picciole, doue sono uarie nomenclatura notabili. . . . ʒ 10
32) PESO di paragone di cento libre antichissimo con li nomi delli questori dell'Erario . . . . ʒ 25
33) PESO di paragone di dieci libre col nome di Iunio Rustico prefetto di Roma . . . . ʒ 10
34) PESO di paragone dicidotto fra grandi et piccioli alcuni con lettere et alcune senza . . . . ʒ 20
35) PILETTO di marmo con letto triclinario . . . . ʒ 2
36) ALTRO PILETTO di marmo con fogliami col suo coperchio ʒ 2
37) ARA di marmo figurata in tutti quattro li lati, con lettere attorno . . . . ʒ 4
38) VRNETTA d'alabastro con lettere FAVSTINAE SACRV . . . ʒ 2
125

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea

pag. 49.

NOTA DI TESTE DI MARMO ET BASSI RILIEVI

1) TESTA di Pompeo Magno col petto Consolare . . . . . ʒ 100
2) DVE TESTE conionte insieme, una d'Herodoto et l'altra di Thucidide con lettere greche delli nomi loro. . . . . ʒ 50
3) SOCRATE in forma di termine col nome suo et molte lettere greche del nome suo *(sic)* . . . . ʒ 30
4) HERODOTO col petto in forma di termine con lettere greche del nome suo. . . . . ʒ 25
5) TESTA di Menandro palliato in un tondo con lettere greche del suo nome. . . . . ʒ 25
6) TESTA di Sofocle palliato in un tondo, con lettere greche del nome suo. . . . . ʒ 25
7) DVE TESTE conionte insieme, una di Menandro et l'altra di Sofocle . . . . ʒ 30

2) Décrites par J. Lefebvre (*Comment.* p. 43).
3) Je ne doute pas que ce Socrate ne soit l'hermès de la Galerie Farnèse que décrit E. Q. Visconti (*Icon. gr.* I, p. 213); outre le nom de Socrate il présente une longue inscription grecque rapportant les paroles de Socrate à Criton qui lui proposait de fuir. C'est par inadvertance que le copiste de l'inventaire a ajouté *del nome suo*.
5, 6) Ces deux précieux médaillons ornaient suivant Lefebvre (*Comment.* p. 56) le sarcophage d'un poète hors de la porte Aurelia. Visconti (*Icon. gr.* I, p. 97 et 107) les a vus lui-même dans la collection Farnèse, et les croit perdus. Galle les donne tous les deux (*Imag.* pl. 90 et 136).

8)	TESTA d'Homero	ꝟ 30
9)	TESTA di Carneade	ꝟ 30
10)	TESTA del medesimo più uecchio col petto	ꝟ 30
11)	TESTA di Platone col petto di termine.	ꝟ 25
12)	TESTA di Euripide col petto di termine	ꝟ 25
13)	TESTA di Seneca senza petto	ꝟ 20
14)	TESTA d'Esiodo senza petto.	ꝟ 15
15)	TESTA di Pitacco col petto di termine.	ꝟ 15
		ꝟ 475

pag. 50.

16)	TESTA d'un pretore Romano con un anello di ferro di dietro che è nominato nel Senatus Consulto Tiburtino di rame soprascritto	ꝟ 15
17)	TESTA di Persio Poeta di basso rilieuo	ꝟ 25
18)	TESTA d'Aristotile in un tondo di basso rilieuo . . .	ꝟ 30
19)	SOCRATE a sedere in un tondo di basso rilieuo	ꝟ 10
20)	TESTA di Callistene Comico di basso rilieuo con lettere greche col nome suo	ꝟ 10
21)	TESTA d'Hesiodo di basso rilieuo.	ꝟ 6
22)	TESTA picciola d'Homero.	ꝟ 10
23)	FIGVRA intiera d'Homero con lettere greche	ꝟ 10
24)	FIGVRA di Euripide con lettere greche	ꝟ 6
25)	FIGVRA di Pindaro senza testa con lettere greche . . .	ꝟ 4
26)	FIGVRA di Melpomene con lettere greche	ꝟ 2
27)	FIGVRA di Menandro palliato a sedere di basso rilieuo .	ꝟ 10
28)	BASSO rilieuo con dui poeti a sedere un incontro all'altro	ꝟ 10
29)	BASSO rilieuo maggiore con un poeta a sedere	ꝟ 6
30)	FIGVRA di Moscione a sedere con lettere greche senza testa	ꝟ 10

8) Cf. Lefebvre (*Comment.* p. 45) sur les portraits d'Homère possédés par Orsini.

9) Musée de Naples. Cf. Visconti (*Icon. gr.* I, p. 226); Galle donne un buste de Carnéade (*Apud card. Farnesium,* pl. 42); Lefebvre parle du marbre d'Orsini (*Comment.* p. 24).

13) Est-ce le Sénèque de la collection Farnèse, à propos duquel Visconti proteste contre l'attribution d'Orsini? (*Icon. rom.* p. 409) Galle (*Imag.* pl. 131) donne ce buste comme appartenant au cardinal Farnèse et Lefebvre ne dit point, dans son commentaire, qu'Orsini en possédât un autre.

15) J. Lefebvre (*Comment.* p. 64).

16) Elle avait été léguée au Musée du Capitole. Cf. *Inscr.* nº *2* et la note.

17) C'est le fameux Perse de la villa Albani; Galle (*Imag.* pl. 103)

18) Galle; (*Imag.* pl. 35); Lefebvre le dit tout à fait semblable à un petit buste qu'on venait de découvrir au Quirinal. Visconti le reconnait authentique (*Icon. gr.* I, p. 237).

20) C'est un simple masque et le nom n'a rien à faire avec le visage; cf. Visconti (*Icon. gr.* p. 115). Galle (*Imag.* p. 39).

31) FIGVRA d'un filosofo a sedere senza testa 10
32) VNA figura di Orfeo con Calliope 10
184

pag. 51.

33) TAVOLETTA di basso rilieuo con Perseo et Andromedea 15
34) TAVOLETTA di marmo con basso rilieuo et figure appartenenti all'agricoltura, et alla uita humana, corniciata di hebano 16
35) TAVOLETTA di basso rilieuo di marmo con historie di Hercole piena di lettere greche, corniciata d'hebano . . . 50
36) FRAGMENTO di tauoletta con figure di basso rilieuo della Iliade d'Homero con lettere greche 12
37) FRAGMENTO di marmo simile con cose simili, con figurine di basso rilieuo et lettere greche 6
38) TESTA picciola d'Hesiodo col petto di termine. 6
39) TESTA picciola di Diogene Cinico, col pallio et petto di termine 4
40) BASSO rilieuo col tempio di Diana in prospettiua . . . 4
41) TEGOLA con Milone che porta il boue et altre figure di basso rilieuo 2
42) TEGOLA col Tempio d'Iside et Serapide di basso rilieuo et altre cose 2
43) TESTA di Pico della Mirandola d'auolio in basso rilieuo in un tondo di noce 10
44) CYNOCEFALO di pietra Egitia 6
45) CANAPO Egiptio di bronzo 6
139

pag. 52.

46) ARPOCRATE in forma d'Amorino di bronzo 6
47) FIGVRA egiptia di pietra nera senza testa con lettere egiptie 2
48) TONDO di marmo con una testa d'un poeta buccolico coronato di pino 6
49) TAVOLA di basso rilieuo con più figure et un morto . . 6
50) FIGVRA d'un satiro di bronzo 3
51) VN'inscrittione antica di M. Claudio in peperigno . . . 2

25) Galle (*Imag.* pl. 110).

30) Ce Moschion assis est, à n'en pas douter, celui du Musée de Naples. Visconti qui en donne une reproduction (*Icon. gr.* I, t. VII) ne paraît pas se douter que la tête a été rapportée. Il est donné déjà par Galle d'après le marbre de la collection d'Orsini, avec une tête (pl. 96).

56) Cf. n° 209 des *Pierres gravées.*

39) Galle (*Imag.* pl. 56).

52) Inscrittione appartenente al med.° M. Claudio console, in lingua romana antica di peperigno . . . . ꝭ 2

53) Inscrittione in treuertino che comincia VIA QVAE DVCIS dal Scarpellino . . . . ꝭ 2

54) Inscrittione a Papirio Cursore et Fabio Mass.° fragmentata, donatami dal cardinal Arigone . . . .

55) Tavoletta corniciata di pero tinto con due teste di satiri et una Bacca, nel rouerscio due teste di basso rilieuo . ꝭ 4

56) Testa di Pompeo Magno semegliante al Pompeo che è nel Amethisto, pagata al S.r Horatio del Valle . . . . ꝭ 50

ꝭ 83

pag. 53.

57) Testa di Aristotile in forma di termine, che per la sua picciolezza doueua seruire a qualche studio, con lettere APICTOTEΛHC, posta in un cassettino di raso rosso et comprata dal medesimo . . . . ꝭ 50

58) Basso rilievo di marmo nel quale è Sileno che presenta le primitie d'alcuni frutti alla dea Pomone, ben conseruato et di mano eccellente, dal med.° . . . . ꝭ 20

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

NOTA DI MEDAGLIE D'ORO GRECHE ET LATINE

1) Medaglia con la testa del Re Antiocho col rouerscio d'una figura sedente, di peso de diece ducati, ꝭ 20. — *2*) M.a de Arsinoe col rouerscio de due cornucopie, ꝭ 20. — *3*) M.a con un aquila nel dritto, et nel rouerscio tre littori con le sue sicuri, ꝭ 5. — *4*) M.a con la testa d'una donna torrita et lettere . . . . et nel rouerscio una figura in piedi, ꝭ 5. ꝭ 120

pag. 54.

5) M.a con la testa di Aless°. Magno et nel rouerscio un leone, ꝭ 10. — *6*) M.a con la testa di Cerere et nel rouerscio una vittoria de re Pirro, ꝭ 4. — 7) M.a con la testa d'Apolline et nel rouerscio la testa di Diana di Electio, ꝭ 6. — *8*) M.a col silfio et nel rouerscio Mercurio à cauallo, ꝭ 3. — *9*) M.a con la testa del Sole et nel rouerscio il fiore solito de'Rodij, ꝭ 2. — *10*) M.a con la testa del Sole in faccia nel rouerscio il medesimo fiore, ꝭ 4. — *11*) M.a piccola con testa di Pallade et nel rouerscio un rametto con dui frutti, ꝭ 3. — *12*) M.a pic-

1) Galle (*Imag.* pl. 14).
2) Galle (*Imag.* pl. 37).

cola con la testa d'Apolline et nel rouerscio una cithara di Electio, ꝟ 2. — *13*) M.ª con la testa di Minerua et nel rouerscio una ciuetta, ꝟ 2. — *14*) M.ª di Pompeo Magno, nel rouerscio le teste de figliuoli, ꝟ 30. — *15*) VNA M.ª simile alla sudetta, ꝟ 30. ꝟ 96

pag. 55.

16) M.ª latina con teste di Apolline in profilo et nel rouerscio la luna con cinque stelle, ꝟ 6. — *17*) M.ª con la testa di Cesare uelato et nel rouerscio il lituo et il uaso, ꝟ 6. — *18*) M.ª con la testa della Vittoria et nel rouerscio un uaso con lettere L. PLANCVS, ꝟ 6. — *19*) M.ª di consulare con la testa della Liberta con lettere C. CASSI IMP. nel rouerscio il uaso con il lituo et lettere LENT. SPINT. ꝟ 6. — *20*) M.ª con due teste attaccate et nel rouerscio dui figure che sacrificano un animale, ꝟ 5. — *21*) M.ª con la testa di Marte barbato, nel rouerscio un aquila, ꝟ 2. — *22*) M.ª di Nerone, et nel rouerscio il tempio di Iano, ꝟ 6. — *23*) M.ª grande di Placido Valentiniano col rouerscio d'una prouincia et una donna che la sobleua, di peso di otto ducati, ꝟ 15. — *24*) M.ª con la testa di Gratiano, nel rouerscio dui figure, ꝟ 5. ꝟ 57

pag. 56.

25) M.ª di Costantino Iuniore col rouerscio d'una Vittoria, ꝟ 4 — *26*) M.ª con la testa di Costante, nel rouerscio un scudo tenuto da due Vittorie, ꝟ 4. — *27*) M.ª con la testa di Costantino in faccia, nel rouerscio uno scudo tenuto da dui figure, ꝟ 5. — *28*) M.ª di Theodosio uecchio, nel rouerscio dui figure sedenti et diademate, ꝟ 6. — *29*) M.ª con la testa di Valente et nel rouerscio una figura che tiene il labaro con la croce, ꝟ 4. — *30*) M.ª con testa di Valentiniano et col rouerscio d'una figura che tiene il labaro col segno, ꝟ 4. — *31*) M.ª di Valentiniano Iuniore et nel rouerscio una Roma a sedere, ꝟ 2. — *32*) M.ª di Placido Valentiniano col rouerscio d'una figura con la croce, ꝟ 2. — *33*) M.ª di Maioriano col rouerscio d'uua figura, ꝟ 2. — *34*) M.ª di Petronio Mass.^{mo} col rouerscio d'una figura, ꝟ 4. — *35*) M.ª di Zenone col rouerscio d'una Vittoria, ꝟ 3. ꝟ 40

pag. 57.

36) M.ª di Leone col rouerscio d'una Vittoria, ꝟ 3. — *37*) M.ª di Prisco Attalo col rouerscio d'una figura à sedere, ꝟ 4. — *38*) M.ª colla testa di Eraclio et il figliuolo con il rouerscio della croce, ꝟ 2. — *39*) M.ª di Vibio Seuero col rouerscio d'una figura, ꝟ 4. — *40*) M.ª di Foca col rouerscio d'una Vittoria, ꝟ 3. — *41*) M.ª di Anthemio col rouerscio di due figure che tengono una croce, ꝟ 4. — *42*) M.ª di Licinia Eudoxia con rouerscio d'un Christo a sedere, ꝟ 4. — *43*) M.ª di Heraclio col figliuolo senza barba col rouerscio d'una croce, ꝟ 2.

— *44*) M.ª con tre figure nel dritto, nel rouerscio una croce, ₰ 2. — *45*) M.ª d'Archadio col rouerscio d'una figura che tiene il labaro col segno della croce, ₰ 2. — *46*) M.ª d'Honorio in faccia col scudo che ha il segno et nel rouerscio uno scudo tenuto da due figure, ₰ 3. — *47*) M.ª di Eudocia col rouerscio d'una Vittoria, ₰ 3. ₰ 36

pag. 58.

48) M.ª di Eudocia col rouerscio d'una croce dentro una corona, ₰ 2. *49*) M.ª di Theodosio Iuniore col rouerscio d'una Roma à sedere, ₰ 2. — — *50*) M.ª di Iustino col rouerscio d'una Vittoria, ₰ 2. — *51*) M.ª di Iustiniano col rouerscio d'una Vittoria, ₰ 2. — *52*) M.ª di Anastasio, nel rouerscio una Vittoria, ₰ 2. — *53*) DUCATO di Papa Giouanni Cossa, ₰ 2. — *54*) DUCATO di Papa Martino V.to, ₰ 2. — *55*) DUCATO del Popolo Romano, ₰ 2. — *56*) M.ª che nel dritto ha certe lettere caldee et nel rouerscio una croce col nome di Christo, ₰ 1. — *57*) M.ª de Tauromeniti greca con testa d'Apolline, nel rouerscio una lira, ₰ 3. — *58*) M.ª di Augusto colla testa della Dea Feronia et nel rouerscio una corona, ₰ 5. — *59*) M.ª picciola con testa di Hercole, senzo rouerscio, ₰ 2. — *60*) M.ª di Augusto picciola col rouerscio della Vittoria, ₰ 2. ₰ 29.

pag. 59.

61) M.ª di Costantino col rouerscio di di due Prouincie ₰ 2. —*62*) COSTANTINO iuniore col rouerscio della Prouincia Sarmatia ₰ 2. — *63*) COSTANTINO simile col rouerscio de PRINCIPIS IVVENTVTIS ₰ 2. — *64*) M.ª di Costantino con una Vittoria ₰ 2. — *65*) M.ª di Hierone con testa di Cerere nel rouerscio una biga ₰ 2. — *66*) M.ª di Valentiniano col rouerscio d'una Vittoria et il segno, dal Borgianni ₰ 3. — *67*) M.ª di Traiano col rouerscio del foro, da un contadino ₰ 25. — *68*) M.ª con la testa di M. Antonio che nel rouerscio tiene Roma o Pallade sedente con lettere: S. REGVLVS IIII VIR A. P. F. C. ₰ 6. — *69*) M.ª che nel dritto tiene la testa di Venere et nel rouerscio una figura che s'appoggia sopra una colonna, con lettere C. VIBIVS VARVS ₰ 5. ₰ 49

pag. 60

70) M.ª con testa di Venere et lettere CAES. DIC. QVAR. ; nel rouerscio ha una corona con lettere dentro COS. QVINC. ₰ 5.

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

67) Cette médaille est comptée deux fois; cf. le nº 599 parmi les *Médailles d'argent*.

NOTA DI MEDAGLIE GRECHE D'ARGENTO

1) MEDAGLIA di Siracusa grande con lettere ΑΘΛΑ nel rouerscio, che fu del Morabito ₰ 30. — *2*) M.ª simile senza lettere greche nel rouerscio ₰ 20. — *3*) M.ª di Siracusa simile alla sudetta ₰ 20. — *4*) M.ª grande del re Pirro con la testa di Gioue nel dritto et nel rouerscio una figura a sedere ₰ 20. — *5*) M.ª grande con la testa di Hierone Siracusano, nel rouerscio una quadriga ₰ 20. — *6*) MONETA della città di Naxo con una testa barbata coronata d'edera et nel rouerscio un Sileno col cantharo in mano ₰ 30. ₰ 145

pag. 62.

7) M.ª colla testa di un giouine et nel rouerscio simile al sudetto ₰ 20, — *8*) M.ª di Siracusani con la testa di Gioue et nel rouerscio un pegaso ₰ 20. — *9*) M.ª colla testa di Didone con una conchiglia in capo et nel rouerscio un leone, con un albero di palma ₰ 25. — *10*) M.ª con testa simile ma diuersa acconciatura col rouerscio simile al sudetto ₰ 25. — *11*) M.ª di Siracusani con una testa in faccia et nel rouerscio una quadriga ₰ 20. — *12*) M.ª di Catania con la testa del sole in faccia col rouerscio d'una quadriga ₰ 10. — *13*) ALTRA simile alla sudetta ₰ 5. — *14*) M.ª con la testa di Demetrio et nel rouerscio un Nettunno ₰ 6. — *15*) M.ª di Demetrio che nel dritto ha un Nettunno et nel rouerscio una Vittoria ₰ 6. — *16*) M.ª di Seleuco col rouerscio d'un carro tirato d'elefanti ₰ 6. — *17*) M.ª de Magneti con la testa di Diana et nel rouerscio un cauallo con una figura col fiume Meandro ₰ 10. — *18*) M.ª de Tarentini che nel dritto ha un putto sopra un delfino et nel rouerscio un cauallo con una figura in in piedi ₰ 10. — *19*) M.ª di Leontini con una testa coronata, nel rouerscio una quadriga ₰ 4. ₰ 167

pag. 62.

20) M.ª de Himeraei con la figura d'Himera sacrificante, et nel rouerscio una quadriga ₰ 6. — *21*) M.ª di Catanei con testa di Gioue giouine et nel rouerscio una quadriga con certi uasi ₰ 10. — *22*) M.ª di Catanei con la testa di un giouine coronata et nel rouerscio una quadriga ₰ 6. — *23*) M.ª de Agrigentini con un grancio nel dritto et nel rouerscio un aquila con un serpe ₰ 6. — *24*) M.ª de Agrigentini con dui aquile nel dritto et nel rouerscio una quadriga ₰ 6. — *25*) M.ª simile alla sudetta ₰ 6. — *26*) M.ª simile alla sudetta ₰ 6.

5) Galle (*Imag.* pl. 69).
14) Galle (*Imag.* pl. 52).

— *27*) M.ª col granchio nel dritto et nel rouerscio una pernice ƺ 4. — *28*) M.ª simile alla sudetta ƺ 4. — *29*) M.ª simile alla sudetta ƺ 4. — *30*) M.ª de Selinuntij con figura di un fiume nel dritto et nel rouerscio del sole et della luna ƺ 5. — *31*) M.ª simile alla sudetta ƺ 5. — *32*) M.ª simile alla sudetta ƺ 5. — *33*) M.ª simile, ma qualche poca di varietà ƺ 4. ƺ 77

pag. 63.

34) M.ª che nel dritto ha dui che lottano et nel rouerscio una figura ƺ 4. — *35*) M.ª de Rhegini con testa di Apolline nel dritto et nel rouerscio una testa di lupo ƺ 4. — *36*) M.ª de Siracusani con testa di Cerere, nel rouerscio una quadriga ƺ 4. — *37*) M.ª simile alla sudetta ƺ 4. — *38*) M.ª de Agathocle re con una testa di Diana et nel rouerscio una Vittoria col trofeo ƺ 6. — *39*) M.ª de Selinuntij che nel dritto ha la figura d'un fiume uestita et nel rouerscio la quadriga ordinaria ƺ 5. — *40*) M.ª de Siracusani con testa di donna nel dritto et nel rouerscio una quadriga ƺ 4. — *41*) M.ª simile ma con la testa uariata ƺ 4. — *42*) M.ª con la testa di Prusia re col rouerscio d'una figura ƺ 3. — *43*) M.ª de Crotoniati con testa d'Apolline et nel rouerscio Ercole putto con li serpi ƺ 4. — *44*) M.ª simile alla sudetta ƺ 4. — *45*) M.ª simile alla sudetta ƺ 4. — *46*) M.ª con una testuggine nel dritto et nel rouerscio un delfino con razzi di ruota ƺ 6. ƺ 56

pag. 64.

47) M.ª simile alla sudetta ƺ 4. — *48*) M.ª simile alla sudetta ƺ 3. — *49*) M.ª de Suessani con la testa d'un Apolline et nel rouerscio dui caualli con uno sopra ƺ 3. — *50*) M.ª simile alla sudetta ƺ 1. — *51*) M.ª de Cauloniati con una cerua, et nel rouerscio una figura con altre cose ƺ 4. — *52*) M.ª con una sfinge et nel rouerscio una croce con alcune lettere greche ƺ 4. — *53*) M.ª de Metapontini con testa di donna, nel rouerscio una spiga ƺ 3. — *54*) M.ª delli medesimi con una spiga nel dritto et nel rouerscio la figura d'un fiume che tiene un ramo d'oliuo in mano ƺ 3. — *55*) M.ª de Leontini con testa coronata et nel rouerscio una quadriga col leone ƺ 4. — *56*) M.ª de Thurij con testa di Minerua gabata et nel rouerscio un toro ƺ 3. — *57*) M.ª simile alla sudetta, che sotto il toro ha una bocca de leone che butta acqua con lettere greche ƺ 3. ƺ 35

pag. 65.

58) M.ª con la testa d'Antiocho re et nel rouerscio una figura a sedere ƺ 4. — *59*) M.ª con la testa d'Alessandro Magno et nel rouer-

42) Galle (*Imag.* pl. 119); cf. nº 208.

scio alcuni strumenti Ꝫ 4. — *60)* M.ª con la testa di Philistide regina et nel rouerscio una quadriga Ꝫ 3. — *61)* M.ª de Rhodij con la testa del sole in profilo et nel rouerscio il fiore solito Ꝫ 3. — *64)* M.ª con teste di Pallade et nel rouerscio la figura d'un Ercole col nome della città Heraclea Ꝫ 1. — *65)* M.ª punica con una figura a sedere et nel rouerscio un leone sopra un ceruo Ꝫ 1. — *66)* M.ª d'Alessandro Magno con le corna, nel rouerscio una figura di Pallade a sedere col nome di Lysimacho Ꝫ 10. — *67)* M.ª simile alla sudetta Ꝫ 6. — *68)* M.ª d'Alessandro Epirota con capelle d'elefante in capo, nel rouerscio la figura di Pallade Ꝫ 6. — *69)* M.ª di Aetoli con testa d'Ercole et nel rouerscio un Mercurio a sedere Ꝫ 6. Ꝫ 49

pag. 66.

70) M.ª con testa d'Antiocho et Cleopatra, nel rouerscio una figura di Gioue a sedere Ꝫ 6. — *71)* M.ª con testa di barbata coronata di edera, nel rouerscio un clipeo Ꝫ 3. — *72)* M.ª di Messenij con la lepre et nel rouerscio una quadriga Ꝫ 2. — *73)* M.ª simile alla sudetta et di più una pianta Ꝫ 2. — *74)* M.ª de Siracusani con testa di donna et nel rouerscio una quadriga Ꝫ 4. — *75)* M.ª di Velia nel dritto una testa di Pallade nel rouerscio un leone sopra un ceruo Ꝫ 2. — *76)* M.ª picciola di Demetrio re con una testa torrita et nel rouerscio un aquila in faccia Ꝫ 1. — *77)* M.ª con testa di donna diademata et nel rouerscio un fulmine Ꝫ 2. — *78)* M.ª con una figura alata che uola et nel rouerscio l'urna di Diomede con l'uccello Diomedei Ꝫ 4. — *79)* M.ª con testa di Medusa in faccia, et nel rouerscio un Ercole che riposa Ꝫ 3. — *80)* M.ª con la testa di Calchante augure et nel rouerscio alcune lettere greche Ꝫ 3. Ꝫ 32

pag. 67.

81) M.ª grande di Thurij con testa di Pallade et nel rouerscio il toro solito Ꝫ 3. — *82)* M.ª de Thessali et nel rouerscio un cauallo Ꝫ 2. — *83)* M.ª de Brutij con testa d'Apolline et nel rouerscio una Diana col cane Ꝫ 2. — *84)* M.ª piccola con testa di Polifemo et nel rouerscio un graspo d'uua de popoli di Naxo Ꝫ 2. — *85)* M.ª piccola col minotauro et nel rouerscio un huomo a cauallo Ꝫ 1. — *86)* M.ª più grande simile alla sudetta Ꝫ 2. — *87)* M.ª de Locri con un fulmine et nel rouerscio un aquila con lepre Ꝫ 2. — *88)* M.ª picciola de Metapontini con testa de Pallade et nel rouerscio una spiga Ꝫ 1. — *89)* M.ª picciola di Camarina et nel rouerscio un uccello Ꝫ 1. — *90)* M.ª picciola di Himerei con un serpe con una testa humana et nel

60) Galle (*Imag.* pl. 108).
68) Galle (*Imag.* pl. 7.)
70) Galle (*Imag.* pl. 19).

rouerscio una figura sopra un caprone ℥ 1. — *91*) M.ª grande delli Apolloniati con testa di donna et nel rouerscio tre figure ℥ 6.

℥ 23

pag. 68.

92) M.ª grande dei Smirnei con testa di donna torrita et nel rouerscio una corona ℥ 6. — *93*) M.ª de Lappithi con testa d'Apolline et nel rouerscio uno strumento da sonare ℥ 4. — *94*) M.ª grande di Antigono re col rouerscio d'una figura di Minerua ℥ 6. — *95*) M.ª con la testa d'Aminta re et nel rouerscio un cauallo ℥ 4. — *96*) M.ª di Filippo padre di Alessandro col rouerscio d'una claua ℥ 4. — *97*) M.ª grande de Maroniti col rouerscio d'un figura di Bacco ℥ 4. — *98*) M.ª de Rhegini con un lepre et nel rouerscio una quadriga ℥ 3. — *99*) M.ª de Rhegini con una figura barbata a sedere et nel rouerscio una testa di lupo ℥ 4. — *100*) M.ª simile alla sudetta con la figura sedente sbarbata ℥ 4. — *101*) M.ª de Messenij con testa di boue et nel rouerscio una testa di lupo ℥ 4. — *102*) M.ª de Rhegini simile alla sudetta ℥ 2. — *103*) M.ª de Crotoniati col tripode et nel rouerscio un corno col ramo di lauro ℥ 3. — *104*) M.ª de Agradij con testa torrita et nel rouerscio una Vittoria ℥ 4. — *105*) M.ª de Coi con testa d'Ercole et nel rouerscio un granchio ℥ 4. ℥ 56

pag. 69.

106) M.ª Osca con testa d'Aless.º et nel rouerscio un huomo che tiene un cauallo ℥ 4. — *107*) M.ª con testa di Medusa et nel rouerscio Bellorofonte con l'Himera ℥ 4. — *108*) M.ª de Solensi con testa di Pallade et nel rouerscio un raumo d'uua con una ciuetta ℥ 4. — *109*) M.ª con testa di Ariarate re, nel rouerscio una figura a sedere ℥ 3. — *110*) M.ª simile alla sudetta ℥ 3. — *111*) M.ª di Ariobarzane re col rouerscio sudetto ℥ 3. — *112*) M.ª d'Antiocho Epifane re col rouerscio d'una figura ℥ 3. — *113*) M.ª di Demetrio Sotere re col rouerscio d'un cornacopia ℥ 3. — *114*) M.ª de Rhodij con testa di Medusa et nel rouerscio il fior solito ℥ 2. — *115*) M.ª di Caleno con testa galeata et nel rouerscio una biga ℥ 2. — *116*) M.ª di Camerinei con testa d'Ercole giouine, nel rouerscio una quadriga ℥ 2. — *117*) M.ª de Messenij col lepre, nel rouerscio una biga ℥ 2. — *118*) M.ª simile alla sudetta ℥ 1. ℥ 36

pag. 70.

119) M.ª de Tarantini col putto sopra il delfino et nel rouerscio un huomo a cauallo ℥ 1. — *120*) M.ª simile alla sudetta ℥ 1. — *121*) M.ª

95) Galle (*Imag.* pl. 10).
96) Galle (*Imag.* pl. 107).
109) Galle (*Imag.* pl. 28-29).
111) Galle (*Imag.* pl. 30-31); cf. nº 311.

de Romani con testa di Marte et nel rouerscio una testa di cauallo ₰ 1. — *122*) M.ª con testa di donna de popoli Cumani, nel rouerscio una conchiglia con una lupa ₰ 2. — *123*) M.ª de Romani con testa di Marte et nel rouerscio una Vittoria ₰ 2. — *124*) M.ª de Metapontini con testa di Cerere in faccia et nel rouerscio una spiga ₰ 2. — *125*) M.ª con testa del re Antiocho Euergete et nel rouerscio una figura ₰ 2. — *126*) M.ª con la testa di Gelone re et nel rouerscio un aquila ₰ 2. — *127*) M.ª con testa del med° et nel rouerscio una biga ₰ 3. — *128*) M.ª con testa d'Apolline et il nome di Dione Siracusano et nel rouerscio un tripode ₰ 2. — *129*) M.ª simile alla sudetta ₰ 2. — *130*) M.ª de Zancle con un pesce ₰ 3. — *131*) M.ª de Rhodi con la testa del sole in faccia, nel rouerscio il fiore solito ₰ 3. ₰ 26

pag. 71.

132) M.ª de Tarantini col putto sul delfino et nel rouerscio una figura a sedere, ₰ 3. — *133*) M.ª de Eraclioti con testa di Cerere col papauero et nel rouerscio la figura d'Ercole, ₰ 3. — *134*) M.ª de'Thebani con testa barbata coronata d'hedera, nel rouerscio un clipeo, ₰ 3. — *135*) M.ª de Tenedei con testa di dui faccie et nel rouerscio una secure, ₰ 3. — *136*) M.ª con la Chimera et nel rouerscio un ucello, ₰ 4. — *137*) M.ª simile alla sud.ª ma più piccola, ₰ 2. — *138*) M.ª con una testa barbata de Thasij, nel rouerscio un Ercole saggittario, ₰ 2. — *139*) M.ª simile alla sudª ₰ 2. — *140*) M.ª de Himerei con figura di donna che sacrifica et nel rouerscio una quadriga ₰ 3. — *141*) M.ª de Cauloniati con una figura che segue un ceruo col rouerscio di cauo ₰ 3. — *142*) M.ª Erithrei con testa d'Ercole et nel rouerscio l'arco la faretra et la claue ₰ 3. — *143*) M.ª de Tarantini col dritto et rouerscio solito ₰ 1. ₰ 32

pag. 72.

144) M.ª grande de' Thasij col rouerscio d'Ercole ₰ 3. — *145*) M.ª de' Messenij col lepore et nel rouerscio un carro tirato da due mule ₰ 2. — *146*) M.ª simile alla sudetta, ma col carro tirato da una mula ₰ 2. — *147*) M.ª punica con un lepre sopra un ceruo nel rouerscio una figura a sedere ₰ 2. — *148*) M.ª con una testa di Minerua in faccia nel rouerscio un cauallo ₰ 2. — *149*) M.ª con un toro nel rouerscio di cauo ₰ 1. — *150*) M.ª de Crotoniati col tripode et granchio nel rouerscio di cauo ₰ 2. — *151*) M.ª punica con testa di Ercole, nel rouerscio una testa di cauallo col dattilo ₰ 2. — *152*) M.ª col leone sopra il toro punica, nel rouerscio una figura a sedere ₰ 2. — *153*) M.ª d'Aeniani con testa di Pallade, nel rouerscio una figura in piedi

125) Galle (*Imag.* pl. 17).
126) Galle (*Imag.* pl. 62).

ꝶ 3. — *154*) M.ª de Larisei con Ercole che lotta con un toro, nel rouerscio un cauallo ꝶ 2. — *155*) M.ª de Possidoniati con un toro, nel rouerscio una figura ꝶ 1. ꝶ 24

pag. 73.

156) M.ª de Aeniani con testa galeata d'un heroe et nel rouerscio un caprone con testa di Sileno ꝶ 5. — *157*) M.ª de Tarantini con la figura sul delfino, nel rouerscio una Vittoria dinanzi à un huomo à cauallo ꝶ 2. — *158*) M.ª de Brutij con testa di Vittoria, nel rouerscio un Nettuno ꝶ 2. — *159*) M.ª de Tarantini col putto sul delfino nel rouerscio Castore et Polluce a cauallo ꝶ 2. — *160*) M.ª d'Heraclioti con testa d'Ercole et nel rouerscio la figura d'Ercole à sedere ꝶ 2. — *161*) M.ª con testa di donna galeata con lettere E P A D et nel rouerscio una figura paludata che tiene un clipeo in mano ꝶ 1. — *162*) MONETA de Thurij con testa di Minerua et nel rouerscio il toro solito ꝶ 2. — *163*) M.ª con testa turrita di donna, nel rouerscio una testa di giouane coronata ꝶ 2. — *164*) M.ª de Catanei con testa coronata, nel rouerscio una biga ꝶ 2. — *165*) M.ª de Thebani con testa coronata d'edera et nel rouerscio un clipeo ꝶ 1. — *166*) M.ª de Leontini con testa di donna, nel rouerscio una testa di leone ꝶ 1. ꝶ 22

pag. 74.

167) M.ª di Antiocho con testa d'Ercole nel rouerscio una figura a sedere di Gioue ꝶ 3. — *168*) M.ª con testa di donna coronata et lettere ITALIA, nel rouerscio una figura d'un soldato con non so che figure ꝶ 2. — *169*) M.ª de Selinuntij con figura sedente sopra un toro, nel rouerscio la figura d'un fiume con un uccello ꝶ 3. — *170*) M.ª con testa di Diana de Cydoniati. nel rouerscio Gioue putto che latta ꝶ 3. — *171*) M.ª con testa di Domitiano, greca nel rouerscio il tempio di Venere Pafia ꝶ 4. — *172*) M.ª de Messenij con lepore et mosca, nel rouerscio un carro tirato da una mula ꝶ 2. — *173*) M.ª de Heracliensi con testa di Pallade et nel rouerscio la figura di Ercole ꝶ 2. — *174*) M.ª con un a cauallo, nel rouerscio una capra saluatica ꝶ 1. — *175*) M.ª con testa di Alessandro, nel rouerscio la claue con altre cose ꝶ 2. — *176*) M.ª con testa di donna et nel rouerscio testa di leone ꝶ 1. — *177*). M.ª de Crotoniati con tripode, nel rouerscio un aquila con un lepre ꝶ 1. ꝶ 24

pag. 75.

178) M.ª de Rhegini con testa di Diana nel rouerscio una testa di lupo ꝶ 3. — *179*) M.ª con testa del re Antioco, nel rouerscio un aquila ꝶ 4. — *180*) M.ª con testa di Sileno, nel rouerscio esso Sileno a giacere ꝶ 1. — *181*) M.ª con testa di Pallade, nel rouerscio un huomo à cauallo ꝶ 1. — *182*) M.ª con un uaso nel dritto, nel rouerscio una

croce ₰ 1. — *183*) m.ª di Hierapiena con testa di donna turrita, nel rouerscio un dattilo coll'aquila ₰ 2. — *184*) m.ª con la testa di Gioue Ammone, nel rouerscio la pianta del silfio ₰ 1. — *185*) m.ª de Crotoniati col tripode, nel rouerscio l'aquila ₰ 1. — *186*) m.ª con testa di donna de Leontini, nel rouerscio una testa di leone ₰ 2. — *187*) m.ª de Siracusani con testa di Pallade, nel rouerscio una Diana Venatrice ₰ 3. — *188*) m.ª con testa di Pallade, nel rouerscio un tridente con dui delfini ₰ 1. ₰ 20

pag. 76.

189) m.ª con testa di Gioue, nel rouerscio un aquila dentro una corona di quercia ₰ 1. — *190*) m.ª de Tarentini col putto sul delfino, nel rouerscio un huomo a cauallo ₰ 1. — *191*). m.ª con testa di Cerere di Pirro, nel rouerscio la figura di Pallade ₰ 2. — *192*) m.ª di Emporiti con testa di donna, nel rouerscio il Pegaso ₰ 1. — *193*) m.ª con testa di donna, nel rouerscio un tridente ₰ 1. — *194*) m.ª d'Ariobarzane re, nel rouerscio una figura ₰ 3. — *195*) m.ª de Sidonij con testa di donna turrita, nel rouerscio un'aquila ₰ 4. — *196*) m.ª di Seleucia con testa di donna turrita, nel rouerscio una figura a sedere ₰ 3. — *197*) m.ª de Leontini con testa di leone, nel rouerscio una quadriga ₰ 2. — *198*) m.ª de Cumani con testa di donna, nel rouerscio un cauallo ₰ 4. — *199*) m.ª de Naxij con testa di Sileno, nel rouerscio un Sileno a sedere ₰ 1. ₰ 23

pag. 77.

200) m.ª di Heraclia con testa di Pallade, nel rouerscio una figura d'Ercole ₰ 2. — *201*) m.ª de Messenij con un lepre, nel rouerscio una biga ₰ 2. — *202*) m.ª de Siracusani con testa di Pallade, nel rouerscio un Pegaso ₰ 1. — *203*) m.ª con testa d'Alessandro con la celata, nel rouerscio il Pegaso ₰ 2. — *204*) m.ª con testa di Pallade, nel rouerscio una ciuetta ₰ 1. — *205*) m.ª de Opuntij con testa di donna, nel rouerscio una figura di gladiatore ₰ 1. — *206*) m.ª di Heraclia con testa di Minerua in faccia, nel rouerscio una ciuetta ₰ 2. — *207*) m.ª di Cromna città, con testa di donna turrita, nel rouerscio una testa barbata ₰ 1. — *208*) m.ª con testa di Prusia re, nel rouerscio una figª ₰ 2. — *209*) m.ª d'Apolloniati con testa di donna coronata, nel rouerscio tre ninfe ₰ 2. — *210*) m.ª con la chimera, nel rouerscio un uccello dentro una corona ₰ 3. — *211*) m.ª con testa d'Ercole con la pelle del leone, di Seleuco re, nel rouerscio un Gioue a sedere ₰ 4. ₰ 23.

pag. 78.

212) m.ª de Gortinij con la testa del re Minos, nel rouerscio una figura a sedere ₰ 2. — *213*) m.ª con testa di Gioue coronato, nel rouerscio un Mercurio à sedere ₰ 1. — *214*) m.ª de Beotij con testa di

Gioue et nel rouerscio una Vittoria ꝟ 1. — *215*) m.ª de Coi con testa d'Ercole giouine, et nel rouerscio un granchio con una claua ꝟ 1. — *216*) m.ª di Heraclia con testa d' Ercole et nel rouerscio la claue, l'arco et la faretra ꝟ 1. — *217*) m.ª con testa di donna, nel rouerscio il Pegaso ꝟ 1. — *218*) m.ª di Thessali con testa d'Ercole, nel rouerscio una Pallade ꝟ 2. — *219*) m.ª con mezzo boue, nel rouerscio alcuni caratteri ꝟ 1. — *220*) m.ª di Ptolemaeo giouine in forma di Bacco nel rouerscio un aquila ꝟ 2. — *221*) m.ª Osca con un Satyro et una Satyra ꝟ 1. — *222*) m.ª de Crotoniati col tripode, nel rouerscio due pesci ꝟ 2. ꝟ 15

pag. 79.

223) m.ª de Myrenei con testa di donna, nel rouerscio una corona et dentro una donna ꝟ 4. — *224*) m.ª di Hieronymo re Siracusano, nel rouerscio un fulmine ꝟ 3. — *225*) m.ª con testa d'un fiume, nel rouerscio un cauallo ꝟ 1. — *226*) m.ª con un leone sopra un ceruo, nel rouerscio una figura ꝟ 1. — *227*) m.ª di Filippo Epifane Filadelfo re, nel rouerscio una figura a sedere ꝟ 5. — *228*) m.ª con testa di donna, nel rouerscio dui cornucopij ꝟ 1. — *229*) m.ª d'Istria con due teste uoltate, una in su et l'altra in giù, nel rouerscio un pesce con un'aquila sopra ꝟ 2. — *230*) m.ª simile alla sudetta ꝟ 1. — *231*) m.ª simile alla sudetta ꝟ 1. — *232*) m.ª di Hierapytna con testa di donna turrita, nel rouerscio un aquila con un dattilo ꝟ 2. — *233*) m.ª picciola di Demetrio re con una uittoria sopra una prua di naue, nel rouerscio un Nettuno ꝟ 1. — *234*) m.ª de Apolloniati con testa di donna, nel rouerscio tre ninfe con una pietra che butta fuoco ꝟ 2. — *235*) m.ª con testa di donna amantata de Brutij, nel rouerscio un Nettuno ꝟ 1. ꝟ 25

pag. 80.

236) m.ª con testa galeata di Madritij, nel reuèrscio una lira ꝟ 1. — *237*) m.ª con la chimera, nel rouerscio un uccello ꝟ 1. — *238*) m.ª di Aetoli con testa di Mercurio, nel rouerscio un porco siluatico ꝟ 1. — *239*) m.ª con testa di Cerere, nel rouerscio una figura galeata col clipeo di Thebani ꝟ 1. — *240*) m.ª de Rhegini con testa di Diana, nel rouerscio una testa di lupo ꝟ 1. — *241*) m.ª de Corfiotti con mezzo boue, nel rouerscio un elabro con ramicelli d'uua ꝟ 1. — *242*) m.ª simile alla sud.ª ꝟ 1. — *243*) m.ª simile alla sud.ª ꝟ 1. — *244*) m.ª de Cnidij con testa di donna, nel rouerscio un tripode ꝟ 1. — *245*) m.ª di Calcidenti con testa di donna, nel rouerscio una lira ꝟ 1. — *246*) m.ª de Macedoni con testa di donna, nel rouerscio una prue di

224) Lefebvre (*Comment.* p. 44).
227) Galle (*Imag.* pl. 106).

naue sc. 1. — *247)* M.ª con testa di donna amantata di Brutij, nel rouerscio un Nettuno sc. 1. sc. 12

pag. 81.

248) M.ª de Terinaei col mezo cauallo, nel rouerscio un huomo con mezo toro, sc. 1. — *249)* M.ª de Bisalitij con un huomo a cavallo, nel rouerscio una cosa come croce, sc. 1. — *250)* M.ª de Siracusani con testa capillata, nel rouerscio un huomo a cauallo, sc. 1. — *251)* M.ª de Terinei con testa di donna, nel rouerscio una Vittoria a sedere, sc. 1. — *252)* M.ª di Aradij con un ape, nel rouerscio una cerua et un dattilo, sc. 1. — *253)* M.ª di Cauloniati con una cerua, nel rouerscio una figura, sc. 1. — *254)* M.ª de Istiei con testa di donna coronata di uite, nel rouerscio una donna a sedere in una naue, sc. 1. — *255)* M.ª de Calchadonij con testa di donna, nel rouerscio un aquila con serpe, sc. 1. — *256)* M.ª de Abderiti con testa di Democrito, nel rouerscio un grifo, sc. 2. — *257)* M.ª d. de Corfiotti con una rosa, nel rouerscio un vaso, sc. 1.

sc. 11

pag. 82.

258) M.ª de Aeniani con testa di Gioue, nel rouerscio una figura, sc. 1. — *259)* M.ª di Pisa con una cifra, nel rouerscio un uccello, sc. 1. — *260)* M.ª de Lamij con testa di Baccho, nel rouerscio un cantaro, sc. 1. — *261)* M.ª di Eretij con testa di Cerere, nel rouerscio una corona di spighe, sc. 1. — *262)* M.ª de Orthogorensi con testa di donna in faccia, nel rouerscio un apice con stella, sc. 1. — *263)* M.ª de Apolloniati con testa galeata, nel rouerscio una dragma, sc. 1. — *264)* M.ª delli sudetti con una vaccha che allatta un vitello, sc. 1. — *265)* M.ª de Heracliensi con testa di Minerua in faccia, nel rouerscio una ciuetta, sc. 2. — *266)* M.ª simile alla sudetta, sc. 1. — *267)* M.ª de Beotij con un cantaro, nel rouerscio un clipeo, sc. 1. — *268)* M.ª de Cirenei con testa di Gioue Ammone barbato, nel rouerscio il silfio, sc. 1. — *269)* M.ª de Cumani con una testa di donna, nel rouerscio una testa di lupo con certe cose attorno, sc. 1. sc. 13

pag. 83.

270) M.ª con testa di Donna, nel rouerscio una Vittoria con testa galeata hasta et scudo, sc. 1. — *271)* M.ª del Re Pirro con testa di Cerere, nel rouerscio la figura di Pallade, sc. 1. — *272)* M.ª de Chij con la sfinge, nel rouerscio un uaso, sc. 1. — *273)* M.ª simile alla sud.ª sc. 1. — *274)* M.ª con testa di Pallade de Atheniese di peso d'una dragma, nel rouerscio una ciuetta, sc. 2. — *275)* M.ª simile alla sudetta di quattro dragme, sc. 3 — *276)* M.ª de' Rhodij con la testa del sole in faccia, nel rouerscio il fiore solito, sc. 1. — *277)* M.ª Hebraica detta siclo col fiore, nel rouerscio il uaso della manna, sc. 5. — *278)* M.ª di Aless.º con testa d'Ercole giouine, nel rouerscio un Gioue a sedere, sc. 2.

— *279)* M.ª grande de Leontini con testa di donna, nel rouerscio una testa di leone con spighe ℥ 2. — *280)* M.ª con testa di Cerere, nel rouerscio un cauallo ℥ 2. — *281)* M.ª de Catanei con testa coronata, nel rouerscio una biga ℥ 2. ℥ 23

pag. 84.

282) M.ª de' Leontini con testa coronata, nel rouerscio una testa di leone con spighe ℥ 2. — *283)* M.ª de Priansiei con figura di Nettuno, nel rouerscio una figura a sedere con un dattilo ℥ 2. — *284)* M.ª punica con testa di donna, nel rouerscio testa di cauallo con dattilo ℥ 2. — *285)* M.ª di Agrigentini col granchio, nel rouerscio l'uccello solito ℥ 2. — *286)* M.ª del Re Seleuco col rouerscio di Pallade ℥ 3. — *287)* M.ª di Atheniesi con testa di donna, nel rouerscio una ciuetta, ℥ 1. — *288)* grande de Messenij col lepore, nel rouerscio una biga tirata da una mula ℥ 1. — *289)* M.ª de Metapontini con testa d'Ercole, nel rouerscio una spiga ℥ 1. — *290)* M.ª de Lutij con testa di porco siluatico, nel rouerscio un'uccello ℥ 1. — *291)* M.ª de Leontini con testa di boue in faccia, nel rouerscio una figura d'Ercole ℥ 1 — *292)* M.ª di Tanagrei con mezo cauallo, nel rouerscio un clipeo ℥ 2. ℥ 18

pag. 85.

293) M.ª grande de Aeniani con testa di Pallade, et il rouerscio solito ℥ 2. — *294)* M.ª di Gela città col mezo minotauro, nel rouerscio una quadriga ℥ 3. — *295)* M.ª di Leucadij con una naue, nel rouerscio una figura a sedere ℥ 1. — *296)* M.ª di Beotij con il rouerscio di Nettuno et testa in faccia nel dritto ℥ 1. — *297)* M.ª delli medesimi con testa di Nettuno, nel rouerscio una Vittoria ℥ 1. — *298)* M.ª de Brutij con testa di donna amantata, nel rouerscio un Nettuno ℥ 1. — *299)* M.ª de Siracusani con testa di Ercole, nel rouerscio una biga ℥ 2. — *300)* M.ª de Pulij con testa di donna amantata, nel rouerscio un Nettuno a sedere ℥ 2. — *301)* M.ª di Praesij con testa di donna, nel rouerscio una figura di donna che tira un arco ℥ 2. — *302)* M.ª di Eracliensi con testa di Pallade, nel rouerscio una figura d'Ercole ℥ 2. ℥ 17

pag. 86.

303) M.ª di Epiroti con teste di Gioue e Iunone, nel rouerscio un fulmine dentro una corona ℥ 1. — *304*) di Veleti con testa di Pallade, nel rouerscio un leone con Castore et Polluce ℥ 1. — *305)* M.ª delli sud.[1] popoli con testa di Pallade, nel rouerscio un leone ℥ 1. — *306)* M.ª punica con testa di donna, nel rouerscio un cauallo con un albero di palma ℥ 2. — *307)* M.ª de Tarantini col putto sul delfino, nel rouerscio un huomo a cauallo ℥ 1. — *308)* M.ª di Cumani con

testa di donna, nel rouerscio una conchiglia con spiga duc. 1. — *309)* M.ª de Allarioti con testa di Pallade, nel rouerscio un Ercole con la claua duc. 1. — *310)* M.ª de Cnosij con testa di Minos re, nel rouerscio il laberinto duc. 1. — *311)* M.ª con testa di Ariobarzane re, nel rouerscio una figura duc. 1. — *312)* M.ª de Metapontini con testa di donna, nel rouerscio una spiga duc. 1. duc. 11

pag. 87.

313) M.ª di Egestani con testa di donna, nel rouerscio un lupo duc. 1. — *314*) M.ª de Polyrenij con testa di boue coronata, nel rouerscio un cuspide d'hasta duc. 1. — *315*) M.ª simile alla sudetta duc. 1. — *316*) M.ª di Eracliensi con testa di Pallade, nel rouerscio Ercole che soffoca il leone duc. 1. — *317*) M.ª di Caleno con testa galeata, nel rouerscio una biga duc. 1. — *318*) M.ª simile alla sud.ª duc. 1. — *319*) M.ª de Raucii con un huomo che tiene un cauallo, nel rouerscio un tridente duc. 1. — *320*) M.ª de Terinaei con testa di donna, nel rouerscio una Vittoria a sedere duc. 1. — *321*) M.ª di Locri con testa galeata, nel rouerscio il Pegaso duc. 1. — *322*) M.ª con un satiro et una satira, senza rouerscio duc. 1. — *323*) M.ª de Campani con testa di Pallade et nel rouerscio un Minotauro duc. 1. — *324*) M.ª simile alla sud.ª con lettere osche duc. 1. — *325*. M.ª simile alla med.ª con lettere osche et la testa di Medusa in faccia duc. 1. duc. 13

pag. 88.

326) M.ª con la testa del re Pentimero, nel rouerscio un altra testa duc. 1. — *327*) M.ª de Leucadij con testa galeata, nel rouerscio il Pegaso duc. 1. — *328*) M.ª con testa di Gioue, nel rouerscio il fiume col tripode. *329*) M.ª con la testa di Gioue, con l'aquila et il serpe duc. 1. — *330*) M.ª de Dyrrachini con un cocchio, nel rouerscio una uacca con un uitello. *331*) M.ª simile alla sudetta con lettere uariate duc. 1. — *332*) M.ª di Ariarathe re, nel rouerscio una figura duc. 1. — *333*) M.ª con testa di donna turrita, nel rouerscio una testa galeata duc. 1. — *334*) M.ª de Tarantini col putto sul delfino, nel rouerscio un huomo a cauallo con una Vittoria duc. 1. — *335*) M.ª de Argiui con testa galeata, nel rouerscio un Pegaso duc. 1. — *336*) M.ª de Dyrrachini col dritto solito et col rouerscio solito ma con lettere diuerse. *337*) M.ª con testa di Gioue, nel rouerscio una corona con certe cifre duc. 1. duc. 9

pag. 89.

338) M.ª de Siracusani con testa galeata, nel rouerscio il Pegaso et uno che li ferra un piede duc. 1. — *339*) M.ª de Romani con testa d'Apolline, nel rouerscio un cauallo duc. 1. — *340*) M.ª simile alla sud.ª duc. 1. — *341*) M.ª simile alla sud.ª duc. 1. — *342)* M.ª con testa galeata de Romani, nel rouerscio una Vittoria duc. 1. — *343*) M.ª de Metapontini con

testa barbata et galeata, nel rouerscio la spiga ℥ 1. — *344*) M.ª de Locri con la testa di Gioue et nel rouerscio l'aquila col lepre ℥ 1. — *345*) M.ª simile alla sud.ª ℥ 1. — *346*) M.ª simile alla sudetta con un fulmine in luogo della testa ℥ 1. — *347*) M.ª di Romani con testa di Marte barbato, nel rouerscio una testa di cauallo ℥ 1. — *348*) M.ª con testa di donna con una figurina di Diana dietro la testa de Napolitani con lettere APTEMIC, nel rouerscio il Minotauro con una Vittoria ℥ 1.

℥ 11

pag. 90.

349) M.ª de Thebani con un cantaro, nel rouerscio un clipeo ℥ 1. — *350*) M.ª de Tarantini con testa di donna, nel rouerscio un huomo a cauallo. *351*) M.ª simile alla sud.ª ℥ 1. — *352*) M.ª di Veleti con testa in faccia, nel rouerscio un leone. *353*) M.ª de Calcidensi con testa di donna, nel rouerscio un aquila et serpe ℥ 1. — *354*) M.ª de Metapontini con testa di Pallade, nel rouerscio uua spiga. *355*) M.ª con testa di Pallade de Eracliensi, nel rouerscio una ciuetta ℥ 1. — *356*) M.ª de Siracusani con testa di donna, nel rouerscio un Pegaso. *357*) M.ª simile alla sud.ª ℥ 1. — *358*) M.ª simile alla sud.ª, ma uariata nella acconciatura della testa. *359*) M.ª con testa diademata del re Phalari, nel rouerscio un cauallo con scala ℥ 1. ℥ 6

pag. 91.

360) M.ª di Gela col Minotauro, nel rouerscio un huomo a cauallo. *361*) M.ª di Spagna con testa d'un re diademato, nel rouerscio un huomo a cauallo ℥ 1. — *362*) M.ª con testa di donna, nel rouerscio una testa di boue. *363*) M.ª simile alla sudetta, ma nel dritto una testa d'un giouine ℥ 1. — *364*) M.ª de Leontini con testa di leone, nel rouerscio un huomo a cauallo. *365*) M.ª d'Osca con testa di Medusa in faccia, nel rouerscio un Minotauro ℥ 1. — *366*) M.ª de' Possidoniati con un toro, nel rouerscio una figura. *367*) M.ª con testa di donna coronata d'hedera, nel ronerscio un Pegaso ℥ 1. — *368*) M.ª de Veleti con testa di donna, nel rouerscio una ciuetta. *369*) M.ª con testa di donna, nel rouerscio una testa di leone ℥ 1. — *370*) M.ª di Filippo re con testa d'un giouine, nel rouerscio un huomo a cauallo. *371*) M.ª con testa di donna de' Phoenicuntij, nel rouerscio un boue ℥ 1.

℥ 6

pag. 92.

372) M.ª con testa di donna, nel rouerscio un huomo a cauallo. *373*) M.ª di Opuntij con testa di donna, nel rouerscio un huomo che combatte ℥ 1. — *374*) M.ª simile alla sudetta. *375*) M.ª de' Massalioti con testa di donna, nel rouerscio un leone. ℥ 1. — *376*) M.ª de' Parij con una maschera, nel rouerscio un boue. *377*) M.ª con testa di Gioue, nel rouerscio una corona con un Pegaso dentro ℥ 1. — *378*) M.ª simile alla sudetta, ma dentro alla corona una cifra di lettere. *379*) M.ª de

Itanij con testa di Pallade, nel rouerscio un aquila et serpe ℥ 1. — *380*) M.ª de Beotij col uaso, nel rouerscio un clipeo. *381*) M.ª de Opuntij con testa di huomo galeata, nel rouerscio un huomo che combatte ℥ 1. — *382*) M.ª de Coi con testa di Esculapio, nel rouerscio un serpe. *383*) M.ª de Cauloniati con la cerua, nel rouerscio un huomo che caccia una cerua ℥ 1. ℥ 6

pag. 93.

384) M.ª con testa di Mercurio, nel rouerscio un animale alato. *385*) M.ª con testa di leone, nel rouerscio un huomo a cauallo. *386*) M.ª con testa galeata, nel rouerscio un aquila. *387*) M.ª cou testa di donna, nel rouerscio un cauallo ℥ 1. — *388*) M.ª de Possidoniati con un toro, nel rouerscio una figura. *389*) M.ª piu piciola simile alla sudetta. *390*) M.ª con testa d'un giouine, nel rouerscio una cifia. *391*) M.ª simile alla sudetta. *392*) M.ª con testa galeata, nel rouerscio un animale con l'ale. — *393*) M.ª con testa di donna, nel rouerscio una lira ℥ 1. — *394*) M.ª de Polyrrenei con testa di donna in faccia, nel rouerscio una figura. *395*) M.ª picciola con testa di donna in faccia, nel rouerscio la chimera ℥ 1. — *396*) M.ª con la testa del re Arsace, nel rouerscio una figura a sedere con un arco in mano ℥ 2. — *397*) M.ª simile alla sud.ª con la testa de re Arsace uariata ℥ 2. ℥ 7

pag, 94.

398) M.ª simile alla sudetta, ma con la testa del re Arsace uariata ℥ 2. — *399*) M.ª simile alla sud.ª, ma con la testa del re Arsace uariata ℥ 2. — *400*) M.ª simile alla sud.ª, ma con la testa del re Arsace uariata ℥ 2. — *401*) M.ª simile alla sud.ª, ma con la testa del re Arsace uariata ℥ 2. — *402*) M.ª simile alla sud.ª, ma con la testa del re Arsace uariata ℥ 2. — *403*) M.ª simile alla sud.ª, ma con la testa del re Arsace uariata ℥ 2. — *404*) M.ª simile alla sud.ª, ma con la testa del re Arsace uariata ℥ 2. — *405*) M.ª simile alla sud.ª, ma con la testa del re Arsace uariata ℥ 2. — *406*) M.ª picciola de Sybaritti con testa di Minerua, nel rouerscio un toro ℥ 1. — *407*) M.ª picciola con testa d'Alessandro Magno con la pelle del leone, nel rouerscio un leone ℥ 1. — *408*) M.ª piu grandotta con testa d'Aless.º con le corne, nel rouerscio un aquila ℥ 1. — *409*) M.ª de Crotoniati con la testa di Milone, nel rouerscio una ciuetta ℥ 1. — *410*) M.ª di Euboea con testa d'Apolline, nel rouerscio una testa di boue ℥ 1. ℥ 21

pag. 95.

411) M.ª de Crotoniati con testa di Pallade, nel rouerscio un Ercole. *412*) M.ª simile alla suddetta ℥ 1. — *413*) M.ª de Crotoniati con testa d'Ercole giouine, nel rouerscio la claua, l'arco et la faretra. *414*) M.ª de Morgantini con testa barbata, nel rouerscio una spiga ℥ 1.

— *415*) M.ª de Metapontini con una ciuetta, nel rouerscio una spiga. *416*) M.ª di Catania con testa di naturale, nel rouerscio una testa di Sileno in faccia ℥ 1. — *417*) M.ª del Re Hierone, nel rouerscio un' aquila. *418*) M.ª de Mytilenei con testa d'Apolline, nel rouerscio una lira ℥ 1. — *419*) M.ª de Siracusani con due teste, nel rouerscio un cauallo. *420*) M.ª delli med.i con testa di Apolline, nel rouerscio una Vittoria ℥ 1. — *421*) M.ª de Agrigentini con testa di Gioue, nel rouerscio un' aquila. *422*) M.ª de Lamiensi con di giouine galeata, nel rouerscio dui teste ℥ 1. ℥ 6

pag. 96.

423) M.ª picciola con testa di Minerua di Atheniesi, nel rouerscio una ciuetta. *424*) M.ª simile alla sud.ª *425*) M.ª simile alla sudetta. *426*) M.ª con testa di boue, nel rouerscio una testa di leone ℥ 1. — *427*) M.ª de Eracliensi con testa di Minerua, nel rouerscio Ercole col leone. *428*) M.ª simile alla sudetta. *429*) M.ª simile alla sudetta. *430*) M.ª simile alla sudetta ℥ 1. — *431*) M.ª de leontini con testa di leone, nel rouerscio una figura di fiume che sacrifica. *432*) M.ª simile alla sudetta. *433*) M.ª di Gela con testa di Minotauro, nel rouerscio un huomo a cauallo. *434*) M.ª di Veleti con testa di donna, nel rouerscio un'aquila ℥ 1. ℥ 8

pag. 97.

435) M.ª de Metapontini con testa galeata, nel rouerscio una spiga. *436*) M.ª delli med.i con la spica et col cauo. *437*) M.ª de Agrigentini col granchio, nel rouerscio l'uccello solito. *438*) M.ª di Entellini col minotauro, nel rouerscio una fig.ª ℥ 1. — *439*) M.ª di Selinuntij col minotauro, nel rouerscio una figura à sedere. *440*) M.ª simile alla sud.ª *441*) M.ª de Naxij con testa barbata, nel rouerscio un racemo d'uua. *442*) M.ª simile alla sudetta ℥ 1. — *443*) M.ª de' Leontini con testa di leone, nel rouerscio un grano. *444*) M.ª delli med.i con testa di donna. *445*) M.ª simile alla sudetta. *446*) M.ª de Thasij con un uaso, nel rouerscio un Satiro ℥ 1. — *447*) M.ª de Abaceni con testa barbata, nel rouerscio un porco siluatico. *448*) M.ª simile alla sudetta. *449*) M.ª delli med.i con testa di donna in faccia. *450*) M.ª delli med.i con un cauallo, nel rouerscio nel dritto' una testa in faccia ℥ 1. ℥ 4

pag. 98.

451) M.ª de Camarinaei con figura di Pallade, nel rouerscio una figura alata. *452*) M.ª simile alla sudetta. *453*) M.ª simile alla sud.ª *454*) M.ª de Himerei con testa barbata et cornuta, nel rouerscio un cauallo sopra un becco ℥ 1. — *455*) M.ª de Siracusani con testa di donna, nel rouerscio una ciuetta. *456*) M.ª delli med.i con testa coronata, nel

rouerscio un polypo. *457*) M.ª con il med.º polypo, nel dritto testa di donna. *458*) M.ª di Catanesi con testa di Sileno, nel rouerscio un fiore ꝶ 1. — *459*) M.ª di Messenij con una corona, nel rouerscio un lepre. *460*) M.ª di Regini con una corona, nel rouerscio una testa di leone. *461*) M.ª delli med.^{i} con un fiore, nel rouerscio. *462*) M.ª de Thurij con testa di Pallade, nel rouerscio un toro ꝶ 1. ꝶ 3

pag. 99.

463) M.ª de Egestani con testa in faccia, nel rouerscio un cane. *464*) M.ª de Possidoniati col toro, nel rouerscio una figura. *465*) M.ª de Crotoniati col tripode, nel rouerscio un cauallo alato. *466*) M.ª de Cranij col montone, nel rouerscio un arco ꝶ 1. — *467*) M.ª con testa di giouine, nel rouerscio una cifra con una fistola. *468*) M.ª de Pharaei con un cauallo et una figura di Pallade armata. *469*) M.ª delli med.^{i} con testa di Pallade, nel rouerscio un cauallo. *470*) M.ª di Cranij con testa di montone, nel rouerscio un ungula di montone ꝶ 1. — *471*) M.ª d'Istiei con testa di donna, nel rouerscio un toro et pampani d'uua ꝶ 3. — *472*) M.ª con testa di Aless.º Magno, nel rouerscio un Pegaso ꝶ 3. — *473*) M.ª con mezo boue in faccia, nel rouerscio una croce ꝶ 2. — *474*) M.ª grande de Gnosij con testa di Minoe Re, nel rouerscio il laberintho ꝶ 5. — *475*) M.ª con testa di Tolomeo Sotere, nel rouerscio l'aquila ꝶ 5. ꝶ 20

pag. 100.

476) M.ª de Cretoniati con testa d'Apolline, nel rouerscio Ercole putto con le serpi ꝶ 4. — *477*) M.ª simile alla sudetta ꝶ 4. — *478*) M.ª de Cortinij col toro, nel rouescio la figura d'una donna sopra un'aquila, scudi 3. — *479*) M.ª de Locri con testa di Gioue, nel rouerscio una Roma a sedere con figura inanzi ꝶ 4. — *480*) M.ª delli medemi con testa di Zaleuco, nel rouerscio una figura a sedere ꝶ 6. *481*) M.ª de Apterei con testa di donna, nel rouerscio una figura armata con un albero ꝶ 4. — *482*) M.ª de Nolani con testa di donna, nel rouerscio il minotauro con la Vittoria ꝶ 3. — *483*) M.ª di Cretensi col serpe et la testa dentroui una corona d'edera, nel rouerscio dui serpe con lettere latine et greche ꝶ 6. — *484*) M.ª delli sudetti col dritto med.º, nel rouerscio le due serpi con figura di Gioue in mezo ꝶ 6. — *485*) M.ª delli med.^{i} col dritto sud.º, nel rouerscio le due serpi con un tempio in mezo ꝶ 6. — *486*) M.ª simile alla sudetta ꝶ 6. ꝶ 52

474) Galle (*Imag.* pl. 94).
475) Galle (*Imag.* pl. 122).

pag. 101.

487) M.ª delli med^{i} col medº dritto, nel rouerscio le dui serpe con lettere latine et greche ma uariate da quelle di sopra ₰ 6. — *488*) M.ª de Cortinij col toro, nel rouerscio Europa sopra il platano ₰ 4. — *489*) M.ª simile alla sud.ª ₰ 6. — *490*) M.ª simile alla sudetta ₰ 4. — *491*) M.ª de Naxij con testa di donna, nel rouerscio un satiro sedente con una tazza in mano ₰ 4. — *492*) M.ª di Thebani col clipeo, nel rouerscio un Ercole putto con le serpi ₰ 6. — *493*) M.ª di Chersonesi con testa d'Apolline, nel rouerscio una musa sedente sopra la cortina del tripode con una cithara in mano ₰ 6. — *494*) M.ª de Metileni con testa d'Apolline, nel rouerscio una lira in mano ₰ 6. — *495*) M.ª de Sybariti con una figura a sedere con una ferula in mano et nel rouerscio Mercurio ₰ 6. — *496*) M.ª de' Pheneati con testa di donna, nel rauerscio Mercurio che porta un putto ₰ 8. — *497*) M.ª de Aetoli con testa del Re Thyleo, nel rouerscio un Mercurio ₰ 6. ₰ 62

pag. 102.

498) M.ª di Opuntij con testa di donna, nel rouerscio una figura d'un combattente ₰ 6. — *499*) M.ª d'Arpani con testa di donna, nel rouerscio un cauallo ₰ 4. — *500*) M.ª de' Phestij con un toro, nel rouerscio un Ercole che ammazza l'hidra ₰ 8. — *501*) M.ª de' Cortynij con testa di leone, nel rouerscio Europa sopra il toro ₰ 6. — *502*) M.ª de' Tarantini con l'huomo sopra il delfino, nel rouerscio una figura sedente che tien nella man sinistra una ferula, nella destra il cantaro ₰ 4. — *503*) M.ª de' Naxii con testa d'un satiro coronata d'hedera, nel rouerscio il cantaro et la ferula ₰ 3. — *504*) M.ª de' Tarantini con uno sul delfino, nel rouerscio una figura sedente con ferula in mano ₰ 3. — *505*) M.ª de Phestij col toro, nel rouerscio Ercole che ammazza un serpe ₰ 4. — *506*) M.ª del Re Archelao, nel rouerscio un cauallo ₰ 6. — *507*) M.ª di Eleutherij con testa di huomo coronata, nel rouerscio una figura di donna con un pomo et arco in mano ₰ 4. ₰ 48

pag. 103.

508) M.ª delli medesimi con testa di Gioue et col med.º rouerscio ₰ 4. — *509*) M.ª Osca con una figura, che sacrifica, nel rouerscio la figura di Minerua et un papauero ₰ 4. — *510*) M.ª de Larisaei con testa di Medusa in faccia, nel rouerscio un cauallo che pasce ₰ 3. — *511*) M.ª de Falisci con testa di donna, nel rouerscio un aquila con un lepre ₰ 4. — *512*) M.ª delli med^{i} con testa dl Giunone, nel rouerscio un fulmine ₰ 3. — *513*) M.ª delli med^{i} con aquila et lepre, nel rouerscio un fulmine alato ₰ 4. — *514*) M.ª delli Rhodioti con testa del sole in faccia, nel rouerscio una rosa ₰ 4. — *515*) M.ª simile alla sud.ª ₰ 4. — *516*) M.ª d'Alessandro con testa di Medusa in faccia, nel rouerscio Alessº sul Buccefalo ₰ 6. — *517*) M.ª de Itanij con testa di Minerua, nel

rouerscio l'aquila et il serpe ⁊ 4. — *518*) M.a de Stymfalij con testa di donna coronata, nel rouerscio una figura d'Ercole ⁊ 3. ⁊ 43

pag. 104.

519) M.a de Gnosij con testa d'Ariadna, nel rouerscio il laberintho ⁊ 4. — *520*) M.a con testa di Bacco, nel rouerscio un tigre ⁊ 4. — *521*) M.a con una corona di quercia et dentro un toro ligato, nel rouerscio Ercole col serpe et l'albero di pomi esperidi ⁊ 6. — *522*) M.a di Malloti con testa di donna, nel rouerscio una testa d'un'eroe ⁊ 3. — *523*) M.a de Tyasij con testa di donna turrita, nel rouerscio una figura con un arco in mano ⁊ 3. — *524*) M.a de Larisei con figura di donna sedente, nel rouerscio un huomo a cauallo ⁊ 2. — *525*) M.a de Cyrenaei con testa di Gioue Ammone, nel rouerscio il silfio ⁊ 3. — *526*) M.a simile alla sudetta ⁊ 3. — *527*) M.a de Thurij con testa di naturale coronata, nel rouerscio il toro ⁊ 4. — *528*) M.a de Itanij con testa di Minerua, nel rouerscio l'aquila col serpe ⁊ 2. ⁊ 34

pag. 105.

529) M.a de Gnosij con testa coronata, nel rouerscio una fig.a sedente sopra il laberintho ⁊ 3. — *530*) M.a con lettere Puniche con la testa galeata d'Annibale, nel rouerscio una Medusa in faccia ⁊ 6. — *531*) M.a simile alla sud.a, nel rouerscio una figura sedente ⁊ 4. — *532*) M.a de Corfiotti con testa di montone, nel rouerscio un racemo d'uua ⁊ 1. — *533*) M.a de Catanesi con testa di Sileno, nel rouerscio un fulmine alato ⁊ 1. — *534*) M.a de Samei con testa di Medusa in faccia, nel rouerscio un montone ⁊ 1. — *535*) M.a di Crotoniati con testa di Medusa in faccia, nel rouerscio un Ercole iacente ⁊ 3. — *536*) M.a delli med.i con testa di donna col medesimo rouerscio ⁊ 3. — *537*) M.a con una figura sedente che tiene un pomo in mano, nel rouerscio una figura d'Apolline sedente con la lira in mano ⁊ 3. — *538*) M.a de Tarantini con l'huomo sul delfino, nel rouerscio un huomo sedente ⁊ 3. — *539*) M.a con lettere Puniche con uno à cauallo, nel rouerscio una figura che combatte ingenocchioni ⁊ 3. ⁊ 31

pag. 106.

540) M.a de Raucij con un Nettuno col cauallo, nel rouerscio il tridente ⁊ 3. — *541*) M.a di Epiroti con testa di Gioue et Junone, nel rouerscio un toro ⁊ 4. — *542*) M.a de Prianseiensi con la figura di Nettuno, nel rouerscio una figura sedente et un dattilo ⁊ 3. — *543*) M.a de Elirij con un ape, nel rouerscio una testa di capra siluatica ⁊ 3. — *544*) M.a de Polirenij con testa barbata coronata, nel rouerscio una testa di boue coronata ⁊ 3. — *545*) M.a simile alla sudetta ma con testa differente ⁊ 3. — *546*) M.a de Cnosij con un Minotauro che ha testa di boue, nel rouerscio il laberinto ⁊ 4. — *547*) M.a di Gela con

mezo Minotauro, nel rouerscio una biga ℥ 3. — *548*) M.ª di Axij con testa d'Apolline, nel rouerscio il tripode col fulmine ℥ 3. — *549*) M.ª con testa di donna, nel rouerscio un labirintho ℥ 3. — *550*) M.ª di Thebani con testa d'Ercole, nel rouerscio un clipeo ℥ 2. ℥ 34

pag. 107.

551) M.ª con testa di Medusa, nel rouerscio una figura d'huomo che tiene una secure in mano ℥ 2. — *552*) M.ª con una figura alata in genocchione, nel rouerscio una ruota d'uno scudo ℥ 2. — *553*) M.ª de Littij con testa di porco siluatico, nel rouerscio un ucello che uola ℥ 3. — *554*) M.ª con testa di donna, nel rouerscio Hercole che lotta con un'animale ℥ 2. — *555*) M.ª de Cidonij con testa di donna, nel rouerscio una figura che caccia un'arco ℥ 2. — *556*) M.ª de Pirenei con testa di donna, nel rouerscio una Vittoria a sedere ℥ 2. — *557*) M.ª di Agrigentini con testa di naturale, nel rouerscio una figura à sedere ℥ 2. — *558*) M.ª con testa di giouine coronata, nel rouerscio uno a cauallo et uno in terra ℥ 2. — *559*) M.ª de Cidonij con testa di donna, nel rouerscio uno che caccia con un arco ℥ 2. — *560*) M.ª con testa galeata, nel rouerscio Ercole col leone. *561*) M.ª con testa di donna, nel rouerscio un aquila col serpe ℥ 1. ℥ 21

pag. 108.

562) M.ª con testa di donna turrita, nel rouerscio uno che tiene la testa di cerua in mano ℥ 2. — *563*) M.ª punica con testa di donna in faccia, nel rouerscio una figura di Gioue a sedere ℥ 2. — *564*) M.ª di Acarnani con testa di boue con faccia humana, nel rouerscio una donna sedente con un arco in mano ℥ 2. — *564bis*) M.ª simile alla sud.ª ℥ 2. — *565*) M.ª de Thyrrei col med.º dritto et nel med.º rouerscio ℥ 2. — *566*) M.ª doue è l'historia di Perseo che taglia la testa a Medusa senza dritto ℥ 4. — *567*) M.ª di Eleutherna con testa di giouine, nel rouerscio una figura in piedi. *568*) M.ª Rodiota con la testa del sole, nel rouerscio il fiore ordinario ℥ 1. — *569*) M.ª con la testa di Proserpina, nel rouerscio un trofeo col nome del Re Agatocle ℥ 1. — *570*) M.ª de Smirnei col rouerscio della corona solita et nel dritto testa turrita ℥ 6. — *571*) M.ª de Gnosij con testa d'Ariadna in forma di bacca, nel rouerscio il laberintho ℥ 6. ℥ 28

pag. 109.

572) M.ª de Thurij col rouerscio de toro solito ℥ 1. — *573*) M.ª de Naxij col rouerscio del satiro solito ℥ 10. — *574*) M.ª con Ercole in piede et il serpe coll' arbore delli pomi hesperidi, nel rouerscio il toro ligato ℥ 2. — *575*) M.ª con testa di Gioue, nel rouerscio una deita et lettere ΘΕΟΥΜΕΓΑΛΟΥΚΥΡCΑ ℥ 10. — *576*) M.ª di Neapoliti che nel dritto ha la testa in faccia di Minerua et nel rouerscio il

minotauro con lettere ΝΕΑΓΟΝΤΕC ⁊ 1. — *577*) m.ª simile ma nel dritto ha la testa di Minerua in profilo et nel rouerscio il med.º minotauro con lettere ΝΕΑΓΟΝΤΗC ⁊ 1. — *578*) m.ª delli popoli di Gnoso col rouerscio del laberintho et nel dritto la testa di Ariadne, le lettere dicono ΓΝΟΣΙΩΝ ⁊ 2. — *579*) m.ª di Caligula del peso del tetradragmo con Augusto deificato, nel rouerscio con sette stelle ⁊ 6. — *580*) m.ª di siclo di peso di dui dragme con lettere hebraiche ⁊ 4. ⁊ 37

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

pag. 110.

NOTA DI MEDAGLIE D'ARGENTO LATINE CHE SONO NEL CASSETT.º DI CEDRO

581) Nel primo tiratore dal quale cominciano le medaglie sono 40 medaglie consulare et fra queste le più notabili sono le tre medaglie di M. Lepido triumuiro, delle quali l'una ha la testa uelata et l'altre due senza uelo, col rouerscio di Augusto triumuiro, le tre medaglie del medesimo col rouerscio di TVTOR REGIS, la medaglia di M. LEPIDVS col rouerscio della basilica Aemilia, le medaglie di M. Lepido duplicate con la statua equestre, la med.ª con la testa d'Antio Restione, la medaglia picciola del med.º con testa di boue coronata et col rouerscio dell'ara, la medaglia di Allieno proconsole, la medaglia di peso di Quinario col nome BRICO. — Tutte le medaglie 40 del sopradetto tiratore pagate a diuersi ⁊ 20. ⁊ 20

pag. 111.

582) Nel secondo tiratore sono 40 medaglie, nelle quali sono le più notabili 20 medaglie di M. Antonio uariate quasi tutte con la sua testa con una che ha le lettere hebraiche et nel rouerscio un tempio. Vi sono ancora tre medaglie del med.º M. Antonio l'una con COHORTIS SPECVLATORVM, l'altra con COHORTVM PRAETORIARVM et l'altra con SIGNA P. R. — Tutte le sudette 40 medaglie con le legioni costano ⁊ 22 — *583*) Nel terzo tiratore sono 40 medaglie nelle quali le più notabili sono la legione XII antiqua, la legione XVII classica, la legione XVIII libica, et la medaglia con FIDES PRAETORIANORVM, la medaglia con testa d'Arrio secondo che costa scudi 4 et tutte insieme con la medaglia di Metello Scipione col rouerscio della sella curule et l'altra del med.º con la testa d'Africa col rouerscio delli trofei costano ⁊ 22

581) La médaille de C. Antius Restio est chez Galle (*Imag.*, pl. 21).
583) M. Arrius Secundus: Galle (*Imag.*, pl. 36).

— *584*) Nel quarto tiratore sono 40 medaglie nelle quali le piu notabili sono le 4 medaglie di M. Pisone due col dritto della figura del Dio Termino, et due con la testa d'esso Termino, la medaglia di Cn. Pisone con la testa del Re Numa, la med.[a] di Cassio et Seruilio col'acrostino, costano tutte 40 ₰ 20. ₰ 64

pag. 112.

585) Nel quinto tiratore sono 40 medaglie nelle quali le più notabili sono 3 Marcellini col Tempio di Gioue Feretrio, la med.[a] di M. Cocceio con la testa di L. Antonio, le quattro medaglie colla testa di Celio Caldo et la medaglia di Lentulo duplicata, che ha per rouerscio Gioue sedente, che tutte insieme costano ₰ 20 — *586*) Nel sesto tiratore sono 40 medaglie et in esse le più notabili sono la medaglia di Sylla con la sua testa et nel rouerscio la testa di Quinto Pompeo Rufo, le due medaglie di Fausto figliuolo di Sylla, che hanno la sua testa naturale nel dritto et nel rouerscio la biga della luna, la med.[a] di Lantulo Marcellino, che ha nel rouerscio la figura di Diana Efesia, le quali insieme con l'altre che sono quasi tutte medagliè considerabili costano ₰ 25. — *587*) Nel settimo tiratore sono quaranta medaglie et in esse le piu notabili sono le due medaglie di Fabio Pittore, la medaglia di Flaminio Chilone, costano tutte insieme ₰ 10. — *588*) Nel viii.[o] tiratore sono quaranta medaglie et in esse le piu notabili sono le due medaglie del Re Iuba giouine, quindeci medaglie di Iulio Cesare uariate colla CLEMENTIA, costano tutte insieme ₰ 30. ₰ 85

pag. 113.

589) Nel ix.[o] tiratore sono quaranta medaglie et in esse le piu notabili sono le quattro medaglie di CAEPIO BRVTVS, la medaglia di Labieno Parthico che costa scudi 10, la medaglia di Metello Scipione con le bilancie nel rouerscio, le quattro megaglie di Palicano cioè tre col rouerscio delli rostri et una col rouerscio della sella curule, la medaglia di Lucretio Trione restituita da Traiano imperatore, costano tutte insieme ₰ 30. — *590*) Nel x.[o] tiratore sono quaranta medaglie, et in esse le piu notabili sono: la med.[a] di Aulo Manlio col carro del Sole, la medaglia di Nasidio con la testa di Sesto Pompeo, costano tutte insieme ₰ 12. — *591*) Nel xi.[o] tiratore sono quaranta medaglie et in esse le piu notabili sono quattro medaglie con la testa di Numonio Vala, delle quali una è restituita da Traiano imperat.[re] et costano tutte quattro scudi 16, le

581) Numa (?): Galle (*Imag.*, pl. 59).
586) Q. Pompeius Rufus: Galle (*Imag.*, pl. 113); Faustus Felix, Sullae f. (*ibid.* pl. 61).
588) Juba: Galle (*Imag.* pl. 78).
591) C. Numonius Vaala: Galle (*Imag.*, pl 98).

tre medaglie di Papio Celso col rouersoio della lupa et dell'aquila, costano tutte ℔ 22. ℔ 64

pag. 114.

592) Nel xii.º tiratore sono quaranta medaglie et in esse le piu notabili sono dui de Cn. Pompeo Magno che costano scudi 10, una medaglia di Pompeo con la testa del re Numa, una med.ª del med.º con testa di Varrone, due del medesimo col rouerscio di lui che piglia la palma d'una Vittoria, due medaglie di Sex. Pompeo una col rouerscio ordinario et l'altra con Haxidio, due medaglie con la Scylla del med.º, due medaglie del med.º col trofeo marittimo, una medaglia con la testa di Pompeo Rufo col rouerscio della testa di Sylla, noue medaglie con le noue muse uariate et l'HERCVLES MVSARVM, costano tutte ℔ 40. — *593*) Nel xiii.º tiratore sono 40 medaglie et in esse le piu notabili sono due medaglie di Decimo Bruto adottato da Albino et tutte insieme costano ℔ 12. ℔ 52

pag. 115.

594) Nel xiiii.º tiratore sono quaranta medaglie et in esse le piu notabili sono la med.ª duplicata di Seruio Sulpicio col rouerscio delli dui pregioni, la med.ª di Seruio Sulpicio Rufo con la sua testa et col rouerscio di Castore et Polluce, la med.ª di Galba con l'Hispania, la med.ª di Murco, la med.ª di Tatio Sabino col rouerscio di Vettio Iudice, la med.ª con la testa d'Italia et nel rouerscio Castore et Polluce con lettere osche, la med.ª dupplicata di M. Varrone, la med.ª di Messalla con la sella curule, et tutte insieme costano ℔ 30. — *595*) Nel xv.º tiratore sono quaranta medaglie, in esse le piu notabili sono Lepido col rouerscio una Fortuna et lettere: VIBIVS VARVS, med.ª di Vinicio con la figura della Vittoria, med.ª con rouerscio d'Europa sul toro et nel dritto la testa di Gioue, cinque medaglie con lettere osche quasi tutte uariate, costano in tutte ℔ 15. — *596*) Nel xvi.º tiratore sono 35 medaglie nelle quali le piu notabili sono la medaglia di Caligula con Germanico, la med.ª di Domitilla che costa scudi 10, la medaglia di Druso col rouerscio del arco, due medaglie grandi di M. Antonio, la med.ª con testa di Romulo restituita da Traiano, costano in tutto ℔ 40. — Nel xvii.º tiratore sono medaglie d'oro registrate coll' altre d'oro. — Nel xviii.º tiratore sono medaglie d'oro registrate col'altre d'oro. — *597*) Nel xix.º tiratore sono 80 medaglie nelle quali sono le piu notabili tutte le med.ᵉ che hanno la testa di naturale. ℔ 85

592) Numa: Galle (*Imag.*, pl. 97), cf. nº 584. — Pompeius Rufus: Galle (*Imag.*, pl. 113); il ne donne pas de portrait de Sylla.
594) S. Sulpicius Rufus: Galle (*Imag.*, pl. 138).

pag. 116.

Avertasi che in questo cassettino sono alcune medaglie d'oro che essendo registrate gia fra le medesime d'oro non si deuono comprendere nelli quattro tiratori doue è scritto essere quaranta medaglie per tiratore. — *598*) E più auertasi come il p.º tiratore di questo cassettino non ha medaglie, ma si comincia dal 2.º et sono descritte secondo l'ordine del libro delle famiglie romane, et auertasi di piu come restano gli Augusti d'argento che sono descritti nel suo cassettino con alcune altre medaglie d'imperatori che sono poste in carte, esse ancora sono registrate appresso con la med.ª di Bruto cerchiata che è stata pagata al S.r Aless.º Gabriele per mano del Bauiera 〒 30. — *599*) Et la med.ª d'oro col foro di Traiano, che costa scudi 25 d'oro, in oro 〒 25.

〒 55

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

pag. 117.

NOTA DI MEDAGLIE D'ARGENTO DI AVGVSTO CHE SONO NEL CASSETTINO DI NOCE

600) Nel cassettino di noce sono 207 Augusti d'argento et dui d'oro, che fanno 209 sono compartiti in 6 tiratori et nel 7º sono alcune medagliette di bronzo. — Nel p.º tiratore sono Augusti 34 li quali l'uno per l'altro costano 〒 40. — Nel 2.º tiratore sono Augusti 46 l'uno per l'altro costano 〒 60. — Nel 3.º tiratore sono Augusti 29 l'uno per l'altro costano 〒 90. — Nel 4.º tiratore sono Augusti 37 l'uno per l'altro costano 〒 60. — Nel 5.º tiratore sono Augusti 37 l'uno per l'altro costano 〒 50. — Nel 6.º tiratore sono Augusti 34 l'uno per l'altro costano 〒 40. 〒 340

pag. 118.

Delli sud.i 209 Augusti, 142 si sono comprati dal sig.r Aless.º Gabrielli per mano del Bauiera scudi 150, il restante s'è hauuto da diuerse persone per uarij prezzi che fanno la somma tutti 〒 340. * — *601*) Nel 7.º tiratore sono 37 medaglie picciole di bronzo da Costan-

598) Les médailles romaines de toute cette série étaient rangées dans l'ordre alphabétique qu'elles occupent dans les *Familiae Romanae* d'Orsini (Rome, 1577, in-fol.).

599) Elle figure déjà aux *Médailles d'or*, nº 67.

* C'est par erreur que ce chiffre qui figure déjà à la p. 117 se trouve entrer dans le total de la page 118; il modifie sensiblement le total général des collections d'Orsini. Le chiffre de 340 écus comprend en outre les deux Auguste d'or déjà comptés aux médailles d'or, n.os 58 et 60.

601) Ces médailles chrétiennes sont détaillées plus loin, pp. 160-162.

tino in giu tutte col segno del christianesimo, delle quali dodici furono pagate scudi 25 a M. Angelo Breuentano, nelle quali sono li due Costantini principali col segno che li apparse, tutte l'una per l'altra costano ₰ 50. – *602*) Oltre di questo ci sono dui medaglioni, una di Costantino et l'altra di Crispo suo figliuolo, poste in uno scattolino di uelluto cremesino coperto di corame leuantino rosso, li quali medaglioni costano ₰ 100. — *603*) Dui altri medaglioni sono in uno scattolino simile, l'una di Antonino et l'altra di Faustina sua figliuola col rouerscio d'essa sopra la cerua, li quali sono stati pagati al Sig.r Aless.o Gabrielli per mano del Bauiera ₰ 150. — *604*). In uno scattolino simile ma tondo è la medesima del Homero greca, pagata al Gabrielli per mano del Bauiera ₰ 30. ₰ 670

pag. 119.

605) In un altro scattolino simile pur tondo è la medaglia con la testa di S. Pietro et di S. Paolo di bronzo, comprata da Ms. Angelo Breuentano ₰ 15.

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

NOTA DI MED.e D'ARGENTO CHE SONO INVOLTE NELLE CARTE

606) Nel p.o inuolto sono medaglie 16 d'argento tutte principali nelle quali è il Pescennio Nigro, dui Pertinaci, Didio Giuliano, Vitellio con li figliuoli, dui Massimi et altre, che in tutto costano dal Borgianni ₰ 50. — *607*) Nel 2.o inuolto sono medaglie 52 tutte principali et in esse li dui Gordiani Africani, Pertinace, Didio Giuliano, dui Massimi, Nerone et Agrippina, Claudij uariati, Paulina Mallia Scantilla

602) *Sanctissimo D. N. Clementi Papae VIII grati animi monumentum licet exiguum do dono dicoque memoriae causa duo insignia numismata aerea magna theca rubea iuclusa, quorum alterum habet caput Constantini Imp., alterum Crispi Caesaris: — itemque duo aerea parua numismata eiusdem Constantini, in quorum unius antica parte caput et ipsius Constantini galeatum cum celebri illo signo Christi nomen significante; in alterius autem postica labarum cum eodem signo; — quae quidem quatuor numismata cupio et ab eodem Sanctissimo humiliter peto, ut post eius obitum mandet seruari in Bibliotheca Vaticana, ut omnibus impromptu sint Ecclesiasticae antiquitatis curiosis* (*Testamentum Ursini,* publié par G. Castiglione, *F. Ursini vita*, p. 23). Cf. *Méd. de bronze* n.os 445-446.

605) Cf. De Rossi (*Bull. di arch. christ.*, 1865, pp. 84 sqq.) sur les médaillons de bronze représentant les deux apôtres; celui d'Orsini n'y figure pas.

et altre tutte bone, che insieme costano dal sig.r Hieronimo Padouani ꝟ 130. — *608*) Nel 3.o inuolto sono quattordici medaglie bone et in esse Gordian Cesare, Faustina con PVELLAE FAVSTINIANAE et altre comprate dalli sig.r Veli ꝟ 15. ꝟ 210

pag. 120.

609) M.a Nel 4o inuolto sono medaglie 26, delle quali sono alcune posteriori rari, costano dal Sige Veli ꝟ 25. — *610*) Nel 5o inuolto sono quattordeci medaglie, costano ꝟ 5. — *611*) Nel 6o inuolto sono 21 medaglie, costano ꝟ 8. — *612*) Nel 7o inuolto sono 12 medaglie, costano ꝟ 4. — *613*) Nel 8o inuolto sono 12 medaglie, costano ꝟ 6. — *614*) Nel 9o inuolto sono medaglie 17, costano ꝟ 6. — *615*) Nel Xo inuolto è la medaglia d'argento grande cerchiata anticamente di Pirro Re d'Epiroti, comprata da Cesare da Tarcone ꝟ 15. — *616*) M.a con testa di Q. Labieno che nel r.o ha il mulo con le clitelle ꝟ 6. — *617*) M.a con testa di Venere et lettere S. C., nel r.o tiene tre teste giouenili ꝟ 4. — *618*) M.a con testa turrita, nel rouerscio il trofeo METEL PIVS ꝟ 2. — *619*) M.a con testa di deita Hispana Q. S. C., nel rouerscio la figura di Gioue sedente P. IENT. p. F. I. N. ꝟ 2. — *620*) M.a di Caligula col rouerscio di Agrippina sua madre ꝟ 2. ꝟ 75 [85]

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

NOTA DI MEDAGLIE DI BRONZO GRECHE CHE SONO IN VN CASSETTINO IN FORMA DI LIBRO COPERTO DI CORAME

pag. 121.

Nella pa tauoletta sono le infrascritte medaglie:

1) M.a di Pompeopolitani con la testa di Philemone comico nel dritto, nel rouerscio la testa d'Arato poeta ꝟ 12. — *2*) M.a di Amastriani con testa di Homero, nel rouerscio una Vittoria ꝟ 6. — *3*) M.a de Clij con la figura d'Homero a sedere che tiene l'Iliade in mano, nel rouerscio la sfinge ꝟ 4. — *4*) M.a de Mitileni con la testa di Pitacco, nel rouerscio la testa d'Alceo ꝟ 10. — *5*) M.a de Thei con la

1, 2, 3) Cf. les planches de Galle (*Imag.* pl. 104 et 72) et le commentaire de Lefebvre (p. 45).

4) Cette médaille, dont l'importance iconographique est mise en lumière par E. Q. Visconti (*Icon. gr.* I. p. 79) se trouve aujourd'hui au Cabinet des médailles, à Paris. Galle en donne déjà les deux faces, *apud Fuluium Vrsinum in nomismate aereo* (pl. 3 et 111).

5) Publiée par Orsini dans les *Imagines* de 1570, et par Galle dans l'éd. de 1606 (pl. 11). Visconti dans son *Iconographie grecque* (I, p. 89)

testa di Anacreonte nel dritto, nel rouerscio una figurá ℥ 4. — *6*) M.ª de Coi con testa d'Hipocrate, nel rouerscio un serpe auoltato à una bacchetta ΚΩΙΩΝ ℥ 3. — 7) M.ª de Colofoni con una musa nel dritto nel rouerscio la figura di Mimnermo poeta ℥ 4. — *8*) M.ª simile alla suddetta ma frusta ℥ 2. ℥ 45

pag. 122.

9) M.ª de Pergameni con testa di Pergamo conditor di essa citta, nel rouerscio la figura di Pallade ℥ 3. — *10*) M.ª de Bizantij con la testa di Byzante edificatore di essa citta, nel rouerscio una prua di naue ℥ 3. — *11*) M.ª simile alla sudetta ℥ 3. — *12*) M.ª di Perperem con testa di donna coronata et lettere ΝΕΡΩΝΟϹ ΚΑΙϹΑΡΟϹ ΗΓΕΜΟΝΙΑ nel rouerscio un racemo d'uua ℥ 2. — *13*) M.ª de Tarantini con la testa d'Archita, nel rouerscio un pesce ℥ 4.

Nella 2ª tauoletta sono l'infrascritte medaglie:

14) M.ª latina con la testa di Tiberio, nel rouerscio un toro et lettere MVNOSICERDA ℥ 1. — *15*) M.ª con la testa di Caligula latina et nel rouerscio una corona col nome delli Duumuiri et della colonia BILBILIS ℥ 1. ℥ 17

pag. 123.

16) M.ª con lettere Osche et testa di Sileno, nel rouerscio un aquila. *17*) M.ª de Bizantij con testa di Diana, nel rouerscio un graspo d'uua. *18*) M.ª simile alla sudª. *19*) M.ª della colonia de Bizantij simile alla sudª ℥ 1. — *20*) M.ª de Tiani con testa di Antonino et nel rouerscio un ara. *21*) M.ª d'Apolloniati con testa d'Apolline, nel rouerscio un tripode ℥ 1. — *22*) M.ª de Pergei con testa di Diana, nel rouerscio una Vittoria. *23*) M.ª de Cyziceni con testa di Mercurio, nel rouerscio il caduccio. *24*) M.ª de Perinthij con testa uelata, nel rouerscio il serpe nella cesta ℥ 1. — *25*) M.ª latina con le torque et collana, nel rouerscio un albero di lauro et lettere IO TRIMPH.

Nella 3ª tauoletta sono l'infrascritte medaglie:

26) M.ª latina con testa di Mercurio, nel rouerscio una prua di naue con lettere C. CVR. *27*) M.ª de Chij con la sfinge et nel rouerscio dui tirsi. *28*) M.ª di Pautalia con testa di Geta et nel rouerscio una cesta di fiori ℥ 1. ℥ 4

a nié l'authenticité du portrait; il paraît au contraire l'avoir admise plus tard (*Mus. Worslejano*, Milan, 1834, p. 44).

6) Galle (*Imag.*, pl. 71).
6) Galle (*Imag.*, pl. 101).
10) Galle (*Imag.*, pl. 40).
13) Galle (*Imag.*, pl. 27).

pag. 124.

29) M.ª di Tiberiopoliti con testa di deita et nel rouerscio un Marte. *30*) M.ª de Adrianopoliti con la testa di Gordiano, nel rouerscio una figura sedente. *31*) M.ª de Bizantij con testa di donna, nel rouerscio una drama. *32*) M.ª con testa d'Imperatore et nel rouerscio dui fiumi. *33*) M.ª de Coloseni con testa di Serapide, nel rouerscio la figura di Serapide col sistro in mano ₰ 1. — *34*) M.ª del Re Prusia, nel rouerscio una figura d'Hercole. *35*) M.ª de Thyatireni con testa di Minerua, nel rouerscio una fortuna. *36*) M.ª di Apolloniati con testa d' Apolline, nel rouerscio una piramide ₰ 1. — *37*) M.ª di Eresij con testa di Cerere, nel rouerscio una corona di spighe.

NELLA quarta tauoletta sono le infrascritte medaglie:

38) M.ª di Prisca, nel rouerscio un centauro. *39*) M.ª di Aradij con due teste, nel rouerscio un toro ₰ 1. ₰ 3

pag. 125.

40) M.ª con testa di Faustina, nel rouerscio un uaso con lettere de popoli Anazarbensi. *41*) M.ª de Amfipoliti con testa di donna, nel rouerscio dui montoni che si urtano ₰ 1. — *42*) M.ª de Atheniesi con testa di Pallade, nel rouerscio una naue con una figura che tiene un trofeo. *43*) M.ª de Atheniesi con testa di Pallade, nel rouerscio la figura di Pallade con una Vittoria ₰ 1. — *44*) M.ª di Nicea con testa di Antonino, nel rouerscio una figura amantata ₰ 1. — *45*) M.ª di Amastriani con testa di Gioue Imp., nel rouerscio un tripode ₰ 1 — *46*) M.ª de Metapontini con testa d'Ercole giouine, nel rouerscio una spiga. *47*) M.ª de Hypaepeni con testa di Ercole, nel rouerscio una Vittoria ₰ 1. ₰ 5

NELLA 5ª tauoletta sono le infrascritte medaglie:

pag. 126.

48) M.ª di Regini con testa d'Esculapio, nel rouerscio la figura della salute. *49*) M.ª simile alla sudetta. *50*) M.ª più grande simile alla sudetta. *51*) M.ª de Chij con la sfinge, nel rouerscio un uaso co li manichi ₰ 1. — *52*) M.ª de Siracusani con testa di donna, nel rouerscio un toro. *53*) M.ª de Phyntia, nel rouerscio un ceruo. *54*) M.ª de Niccensi con testa di Domitiano, nel rouerscio un ara ₰ 1. — *55*) M.ª con testa di Ercole, nel rouerscio un cerbero. *56*) M.ª de Nacrasiti con testa d'Imp., nel rouerscio una Vittoria ₰ 1. — *57*) M.ª de Macedoni con testa d'Alessandro Magno, nel rouerscio un leone ₰ 1. — *58*) M.ª de Chij con la sfinge, nel rouerscio un uaso. *59*) M.ª de Coi con testa d'Esculapio, nel rouerscio la testa di Augusto. *60*) M.ª de Siracusani con testa di Apolline, nel rouerscio un tripode. *61*) M.ª

latina de triumuiri monetali Regulo, Tauro, Pulcro, con cornucopia, nel rouerscio l'anecedine. sc. 4

pag. 127.

NELLA 6ª tauoletta sono le infrascritte medaglie:

62) M.ª latina de triumuiri monetali Lamia, Annio, Silio, con due mani giunte nel rouerscio sc. 1. — *63*) M.ª latina con testa de Caligula nel rouerscio la testa di Germania sc. 1. — *64*) M.ª de Terinei con testa d' Apolline, nel rouerscio una testa di leone. *65*) M.ª con testa di Vespasiano, nel rouerscio una Vittoria col dattilo et lettere greche che dicono *Iudea capta* sc. 1. — *66*) M.ª del Re Mitridate con la sua testa, pel rouerscio la pelle del leone, la faretra, la mazza et il tridente sc. 1. — *67*) M.ª de Mamertini con testa d'Apolline coronata, nel rouerscio un huomo con un cauallo. *68*) M.ª de Apamenzi con testa di Minerua, nel rouerscio un aquila sc. 1. — *69*) M.ª con testa d'Ercole, nel rouerscio la mazza et la claua. *70*) M.ª de Ieropoliti con testa di donna, nel rouerscio la figura dell'abondanza sc. 1. sc. 6

pag, 128.

71) M.ª di Esernini con testa di Vulcano, nel rouerscio un carro. *72*) M.ª di Boeriensi con testa d'Imp., nel rouerscio una corona. *73*) M.ª di Hierapoliti con la testa del Senato, nel rouerscio un huomo a cauallo col tridente. *74*) M.ª de Filadelfij con testa di Apolline, nel rouerscio una figura sopra un animale sc. 1.

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

SEGUE LA NOTA D'ALTRE MEDAGLIE GRECHE CHE SONO NEL CASSETTINO D'HEBBANO

75) M.ª con testa d'una deita credo dell'Honore et nel rouerscio una sella curule con lettere ΛΟΛΛΙΟΥ sc. 1. — *76*) M.ª de Siracusani con testa di Cerere, nel rouerscio una biga sc. 1. — *77*) M.ª con testa di donna de Messenij, nel rouerscio un huomo con la celata in testa et un sudo sc. 1. — *78*) M.ª di Agathocle Re con testa di Diana et nel rouerscio il fulmine sc. 1. sc. 5

pag. 129.

79) M.ª de Sardiani con testa del monte Imolo coronata de pampani d'uua, et nel rouerscio una figura sedente con un uaso che rouerscia non sò che sc. 1. — *80*) M.ª de Corintij con testa di donna, nel rouerscio Bellorofonte et la chimera con lettere latine COL. L. IVL. COR. sc. 1. — *81*) M.ª con testa di Nerone et nel rouerscio la testa di Pop-

peia sua moglie ⊤ʒ 3. — *82*) M.ª di Docimei con testa di Docimo conditore et nel rouerscio la figura d'Esculapio ⊤ʒ 1. — *83*) M.ª di Agrigentini con testa d' un fiume et nel rouerscio un' aquila col serpe. *84*) M.ª con testa di Commodo et nel rouerscio un'aquila con lettere COR. GERMENE ⊤ʒ 1. — *85*) M.ª con la testa di Roma nel dritto et nel rouerscio la testa del Senato ⊤ʒ 1. — *86*) M.ª con testa di Commodo de Nicopoli, et nel rouerscio una Vittoria ⊤ʒ 1. — *87*) M.ª cerchiata de Cesariensi con testa di Lucio Cesare, nel rouerscio il timone con un cornucopia ⊤ʒ 6. ⊤ʒ 15

pag, 130.

88) M.ª di Aetoli comestimo con testa di Iunone Sospita et lettere che dicono in latino IVNO LANVVINA PRINCEPS, nel rouerscio un porco cignale et lettere che in latino dicono PROCONSVLE THORIO, questa medaglia e cerchiata ⊤ʒ 6. — *89*) M.ª con testa di Augusto et nel rouerscio la testa del Re Remetalce ⊤ʒ 3. — *90*) M.ª de Nicomedensi con testa d'Imperatore, et nel rouerscio il caduceo di Mercurio ⊤ʒ 1. — *91*) M.ª della colonia Corintho con testa di Iulio Cesare, et nel rouerscio la testa di Augusto con lettere latine ⊤ʒ 5. — *92*) M.ª con testa di M. Antonio et Cleopatra con lettere latine, nel rouerscio una barca ⊤ʒ 3. — *93*) M.ª de Colossenti con testa d'Apolline, et nel rouerscio il carro del sole ⊤ʒ 4. — *94*) M.ª de Dolopi con testa d'Antonino, et nel rouerscio Chirone centauro et Achille ⊤ʒ 4. — *95*) M.ª di Adriano col rouerscio d'Iside et il faro d'Egitto ⊤ʒ 4. — *96*) M.ª de Zeugmantensi con testa di Filippo Imp., et nel rouerscio un tempio ⊤ʒ 4. ⊤ʒ 34

pag. 131.

97) M.ª della colonia Troade con testa d'Imp., et nel rouerscio un cauallo che pasce ⊤ʒ 1.

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

NOTA DI MED.E DI BRONZO GRECHE ET LATINE CHE SONO NEL CASSETTINO DI NOCE

98) M.ª di Alessandro in forma de Gioue Ammone, et nel rouerscio Minerua sedente ⊤ʒ 3. — *99*) M.ª del med.º con le corna, et nel rouerscio Pallade sedente ⊤ʒ 2. — *100*) M.ª della sudetta galeata, et nel rouerscio la claua, la faretra et l'arco de Macedoni ⊤ʒ 3. — *101*) M.ª con la testa di Demetrio, et nel rouerscio un Nettuno ⊤ʒ 2. — *102*) M.ª di Mamertini con testa di giouine, nel rouerscio un huomo et un ca-

82) Galle (*Imag.*, pl. 58).

uallo. *103*) M.ª de Brutij con testa d'Hercole, nel rouerscio una Pallade con lo scudo ḡ 1. — *104*) M.ª de Mamertini con testa di Marte et nel rouerscio un aquila ḡ 1. ḡ 13

pag. 132.

105) M.ª de Metapontini con testa di donna et nel rouerscio una spiga. *106*) M.ª de Napolitani con testa di donna et nel rouerscio il minotauro ḡ 1. — *107*) M.ª delli medesimi con testa di Apolline, nel rouerscio la cortina del tripode et una lira. *108*) M.ª de Catanesi con testa di giouine et nel rouerscio li dui fratelli che portano il padre et la madre in collo ḡ 1. — *109*) M.ª de Antiochiensi con testa del sole et nel rouerscio la figura di Apolline la cortina del tripode ḡ 1. — *110*) M.ª con testa di Nettuno, nel rouerscio un tridente. *111*) M.ª con testa galeata, nel rouerscio un mezo leone. *112*) M.ª con testa di donna, nel rouerscio una testa di leone. *113*) M.ª con testa coronata di Sileuco, nel rouerscio una Pallade ḡ 1. — *114*) M.ª con testa di Pallade, nel rouerscio una Vittoria col trofeo. *115*) M.ª de Caleni con testa di Pallade, nel rouerscio un gallo. *116*) M.ª de Segestani con testa di donna, nel rouerscio un cane ḡ 1. ḡ 5

pag. 133.

117) M.ª de Perintij con testa d'una bacca et nel rouerscio un Ercole che si appoggia ḡ 1. — *118*) M.ª con testa di Gioue, de Filadelfi, nel rouerscio una figura ḡ 1. — *119*) con la testa del Re Antioco Epifane et nel rouerscio un animale col nome de popoli Comageni ḡ 2. — *120*) M.ª con testa di Filippo Re giouine, nel rouerscio una statua equestre. *121*) M.ª de Brutij con testa di Gioue, nel rouerscio un soldato. *122*) M.ª di Esernini con testa di Vulcano, nel rouerscio un biga ḡ 1. — *123*) M.ª de Metapontini con testa di Mercurio, nel rouerscio tre spighe et il caduceo. *124*) M.ª delli med.i con testa di donna et nel rouerscio una spiga. *125*) M.ª delli med.i con testa di donna ammantata, nel rouerscio la spiga. *126*) M.ª delli med.i con testa di Cerere, nel rouerscio una spiga ḡ 1. ḡ 6

pag. 134.

127) M.ª delli medesimi con testa di Apolline, nel rouerscio la spiga col tripode. *128*) M.ª delli med.i con testa d'una bacca, nel rouerscio la spiga. *129*) M.ª delli med.i con testa d'Ercole, nel rouerscio la spiga. *130*) M.ª de Heracliensi con testa di Pallade, nel rouerscio Hercole che lotta col lione ḡ 1. — *131*) M.ª con testa di Mercurio, nel rouerscio una ciuetta. *132*) M.ª con dui pilei di Castore et Polluce, nel rouerscio la figura d'un fiume. *133*) M.ª con una celata et nel rouerscio un graspo d'uua ḡ 1. — *134*) M.ª con testa di Baccho coronato d'hedera, nel rouerscio un cantharo. *135*) M.ª di Etoli con la testa di Dio-

mede, nel rouerscio una Vittoria ₰ 3. — *136*) M.ª hebraica col uaso della manna, nel rouerscio il fiore solito ₰ 3. — *137*) M.ª con testa di donna, nel rouerscio un toro. *138*) M.ª con un cauallo, nel rouerscio un toro ₰ 1. ₰ 9

pag. 135.

139) M.ª con una naue. *140*) M.ª con testa di Bacco, nel rouerscio un Minotauro. *141*) M.ª con un leone, nel rouerscio una figura che tiene una certa cosa in mano. *142*) M.ª con testa bizarra et nel rouerscio un toro. *143*) M.ª con testa barbata et nel rouerscio una prua di naue ₰ 1. — *144*) M.ª con una celata, nel rouerscio un clipeo. *145*) M.ª de Tarsensi con Ercole a sedere, nel rouerscio la claua. *146*) M.ᵘ con la testa del re Prusia et nel rouerscio una figura d'Ercole. *147*) M.ª de Siracusani con testa d'Apolline, nel rouerscio una biga. *148*) M.ª del re Phintia con testa di donna, nel rouerscio un porco cignale ₰ 1. — *149*) M.ª del re Agatocle con la testa di Diana, nel rouerscio un fulmine. *150*) M.ª con testa di donna, nel rouerscio un toro ₰ 1. ₰ 3

pag. 136.

151) M.ª del re Prusia con testa di donna et nel rouerscio un cantaro. *152*) M.ª de Brutij con testa di Gioue et nel rouerscio un aquila. *153*) M.ª delli medesimi con testa di Marte barbata, nel rouerscio una Pallade con l'hasta et clipeo ₰ 1. — *154*) M.ª con testa di naturale et nel rouerscio un aquila. *155*) M.ª con un grifo et nel rouerscio un cauallo. *156*) M.ª de Siracusani con testa di Pallade et nel rouerscio un pistrice. *157*) M.ª con testa di donna, nel rouerscio un tripode *158*) M.ª di Efesij con un ape et nel rouerscio un ceruo et un dattilo ₰ 1. — *159*) M.ª di Tegeati con testa di Nettuno et nel rouerscio due figure ₰ 1.

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

SEGVONO MED.ᵉ GRECHE DI BRONZO

NEL 6.° tiratore del med.° cassettino

160) M.ª con testa di Caligula, nel rouerscio la testa di Germanico ₰ 1. ₰ 4

pag. 137.

161) M.ª con testa di Traiano, nel rouerscio la testa di Gioue amicabile ₰ 1. — *162*) M.ª con testa di Nerua, nel rouerscio Gioue a sedere col suo cognome ₰ 1. — *163*) M.ª di Efesij con due teste coronate, una d'huomo et l'altra di donna, nel rouerscio una cerua ₰ 1. — *164*) M.ª

delli medesimi con tre teste, nel rouerscio una Diana Efesia ℈ 2. — *165*) M.ª de Ancirani con la testa de Caracalla, nel rouerscio un uaso con la palma ℈ 1. — *166*) M.ª di Efesij con testa d'Adriano, nel rouerscio Diana col toro ℈ 2. — *167*) M.ª con testa di Vespasiano, nel rouerscio una figura ℈ 1. — *168*) M.ª de Pergamei con testa di Commodo, nel rouerscio un Esculapio. *169*) M.ª di Adrianopoleti con testa di Seuero, nel rouerscio un serpe ℈ 1. — *170*) M.ª de Chij con la sfinge, nel rouerscio il uaso ordinario. *171*) M.ª di Efesij con la testa di Geta, nel rouerscio Diana Efesia ℈ 1. ℈ 11

pag. 138.

172) M.ª con dui teste che si guardano d'impe.ri et nel rouerscio un fiume con due spighe in mano et il cornucopia nell' altra. *173*) M.ª con testa d' imperadore coronata de Bizantij, nel rouerscio un graspo d'uua ℈ 1. — *174*) M.ª de Nicomediensi con testa d'Antonino imp.re, nel rouerscio la figura d'un termine ℈ 1. — *175*) M.ª con testa d'imperatore coronata, nel rouerscio un serpe. *176*) M.ª d'Antonino, nel rouerscio una sirena ℈ 2. — *177*) M.ª di Antiochiensi con testa di naturale, nel rouerscio la testa della prouincia Antiochia ℈ 1. — *178*) M.ª de Perinthij con testa di Seuero, nel rouerscio un tempio ℈ 1. — *179*) M.ª de Smirnei con testa di Nerone, nel rouerscio un fiume ℈ 1. — *180*) M.ª de' Termessensi con testa d'imperatore et nel rouerscio una statua equestre. *181*) M.ª de Pergameni con testa di Seuero, nel rouerscio un serpe ℈ 1. ℈ 8

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

pag. 139.

SEGVONO ALTRE MONETE GRECHE
NEL VLTIMO TIRATORE DEL MEDESIMO CASSETTINO

182) M.ª d'Adriano, nel rouerscio Iside. *183*) M.ª d'Adriano, nel rouerscio la sfinge. *184*) M.ª d'Adriano, nel rouerscio dui cornucopij. ℈ 1. — *185*) M.ª d'Ercole giouine, nel rouerscio il tridente. *186*) M.ª d'Adriano, nel rouerscio il moggio del grano et dui termini. *187*) M.ª de Tiani con testa di M. Aurelio, nel rouerscio Esculapio ℈ 1. — *188*) M.ª di Pautalia con testa di Faustina, nel rouerscio la Dea Salute. *189*) M.ª de Seleucensi con testa di Gioue, nel rouerscio un fulmine. *190*) M.ª con testa d'Apolline, nel rouerscio un uccello che tiene un ramo in bocca. *191*) M.ª de Siracusani con la testa di Pallade, nel rouerscio la pistrıce ℈ 1. ℈ 3

pag. 140.

192) M.ª de Laodicensi con testa del sole, nel rouerscio una figura. *193*) M.ª d'Antiochiensi con testa torrita, nel rouerscio un'ara. *194*) M.ª de Delfi con testa d'Apolline, nel rouerscio un tripode. *195*) de Thespiensi con testa di donna ammantata, nel rouerscio una lira. *196*) M.ª con testa d'Aless.º con la pelle del leone, nel rouerscio la faretra et la mazza. ☧ 1.

SEGVONO ALTRE MEDAGLIE GRECHE INVOLTATE IN CARTA

197) M.ª con testa d'Antiocho Euergete, nel rouerscio è una mano. *198*) M.ª de Phocensi con testa del Senato, nel rouerscio una figura col cornucopia ☧ 1. — *199*) M.ª con testa di Gordiano, nel rouerscio una testa del re Abgaro. *200*) M.ª de Centoripini con testa di Gioue, nel rouerscio un fulmine ☧ 1. ☧ 3

pag. 141.

201) M.ª con testa del re Hierone, nel rouerscio una statua equestre. *202*) M.ª di Edessensi con testa d'Imperatore, nel rouerscio una Vittoria che corona una figura a sedere. *203*) M.ª de Panormiti con testa galeata, nel rouerscio il segno della Trinacria ☧ 1. — *204*) M.ª de Mamertini con testa di Marte, nel rouerscio un'aquila col fulmine. *205*) M.ª de Corcirensi con due teste, nel rouerscio una barca. *206*) M.ª de Samosatensi con una figura sedente, nel rouerscio un leone. ☧ 1. — *207*) M.ª de Zeumatensi con testa d'Antonino, nel rouerscio un tempio *208*) M.ª de Agyzinei con testa di Gioue, nel rouerscio una figura. *209*) M.ª de' Thessali con testa di Deita, nel rouerscio la figura del cabiro ☧ 1. ☧ 3

pag. 142.

210) M.ª de Sardiani con testa torrita, nel rouerscio la figura della madre Idea. *211*) M.ª de Rhodij con testa del sole, nel rouerscio la testa di Serapide. *212*) M.ª de Brutij con testa di Gioue nel rouerscio l'aquila. *213*) M.ª de Rhodij con testa del Sole, nel rouerscio la lira con la cortina. *214*) M.ª di Valentia, nel rouerscio dui cornucopij ☧ 1. — *215*) M.ª de Coi con testa d'Esculapio, nel rouerscio il serpe con la bacchetta. *216*) M.ª de Brundusini con testa di Gioue, nel rouerscio Arione sul delfino. *217*) M.ª de Tirij con testa del re Demetrio, nel rouerscio una barca. *218*) M.ª con testa d'Ercole giouine, nel rouerscio la claua l'arco de Thrasij ☧ 1. ☧ 2

pag. 143.

219) M.ª de Lilybeatani con testa di Mercurio, nel rouerscio la lira. *220*) M.ª de Fialesi con testa di Settimio Seuero, nel rouerscio una figura che tiene una fiala cioè una tazza in mano. *221*) M.ª de Cyziceni con testa di Proserpina, nel rouerscio una figura. *222*) M.ª de Macedoni con un clipeo, nel rouerscio una Vitt.ª *223*) M.ª de Antipoliti con testa di Gioue, nel rouerscio un cauallo ⁊ 1. — *224*) M.ª de Antiochiensi con testa di Gioue, nel rouerscio un animale. *225*) M.ª de Smyrei con testa torrita, nel rouerscio una figura di Pallade. *226*) M.ª de Cizereni con testa di Gordiano, nel rouerscio un caduceo. *227*) M.ª de Menanini con testa di Gioue, nel rouerscio una biga. *228*) M.ª de Caleni con testa galeata, nel rouerscio un gallo ⁊ 1. ⁊ 2

pag. 144.

229) M.ª de Zacyntij con testa di Seuero, nel rouerscio una figura. *230*) M.ª di Paestani con testa di Nettuno, nel rouerscio un putto su un delfino. *231*) M.ª de Melij con testa di Pallade, nel rouerscio il nome del magistrato. *232*) M.ª de Erithrei, nel rouerscio un tempio. *233*) M.ª de Sideti con testa di deita, nel rouerscio una Pallade armata ⁊ 1. — *234*) M.ª con la testa di Germanico, nel rouerscio una figura. *235*) M.ª con testa d'Imperatore, nel rouerscio un serpe auolto in una bacchetta. *236*) M.ª de Samij con testa di L. Vero, nel rouerscio una figura di deita. *237*) M.ª de Falanei con testa d'un giouine, nel rouerscio la testa di una donna. *238*) M.ª de Efesij con testa di Caracalla, nel rouerscio dui puttini con un tridente ⁊ 1. — *239*) M.ª de Milesij cón un leone, nel rouerscio una figura. *240*) M.ª de Samij con testa d'Alessandro Seuero, nel rouerscio Diana Efesia. *241*) M.ª de Aemonensi con testa di Gioue, nel rouerscio la figura d'Ercole. *242*) M.ª de Mamertini con una testa bizzarra, nel rouerscio un huomo armato. *243*) M.ª de Regini con testa de Castore et Polluce, nel rouerscio Mercurio. *244*) M.ª de Pergaei, nel rouerscio una figura ⁊ 1. ⁊ 3

pag. 145.

245) M.ª de Thespiensi con testa di donna, nel rouerscio una lira. *246*) M.ª con testa d'Alessandro con la celata, nel rouerscio mezo leone. *247*) M.ª de Smirnei con testa di deità, nel rouerscio una Vittoria che corona un trofeo. *248*) M.ª di Demetrio Re con testa torrita, nel rouerscio una figura. *249*) M.ª con una testa con una secure, nel rouerscio una testa di donna. *250*) M.ª de Megareni con una prora di naue, nel rouerscio dui delfini et una dragma. *251*) M.ª de Metapontini con testa in faccia, nel rouerscio tre spiche. *252*) M.ª delli medesimi con testa d'Apolline, nel rouerscio la spiga et il tripode. *253*) M.ª de Manoniti, nel rouerscio un cauallo ⁊ 1. ⁊ 1

pag. 146.

254) m.ª de Camarinei con testa in faccia nel rouerscio. *255*) m.ª con testa di deità, nel rouerscio un putto con una lira. *256*) m.ª de Gnogij col laberinto, nel rouerscio Europa sopra il toro. *257*) m.ª simile alla sud.ª *258*) m.ª di Gela con testa del fiume, nel rouerscio un toro. *259*) m.ª d'Efesij con testa di Caracalla, nel rouerscio un ceruo. *260*) m.ª de Teij con un grifo, nel rouerscio una corona d'hedera. *261*) m.ª de Samij con testa di Giunone, nel rouerscio il pauone. *262*) m.ª con testa di giouine de Thurij, nel rouerscio un toro. *263*) m.ª con testa galeata bizarra et nel rouerscio un huomo in genocchioni con un clipeo. *264*) m.ª de Locri con testa di Pallade, nel rouerscio un graspo d'uua ⩫ 1.

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

NOTA DI MEDAGLIE LATINE DI BRONZO NEL 2.º TIRATORE DEL CASSETTINO DI NOCE

265) m.ª grande con testa di Cesare, nel rouerscio la testa d'Augusto ⩫ 4. ⩫ 5

pag. 147.

266) m.ª grande con testa di Augusto, nel rouerscio la figura di Liuia sedente ⩫ 4. — *267*) m.ª grande col sacrificio di Caligula et il tempio d'Augusto ⩫ 4. — *268*) m.ª grande di Druso con sua testa nel rouerscio la figura sedente ⩫ 3. — *269*) m.ª di Nerone col rouerscio di Roma sedente ⩫ 3. — *270*) m.ª di Tito col rouerscio del Coliseo ⩫ 30. — *271*) m.ª grande di Caligula, nel rouerscio della corona di quercia ⩫ 6. — *272*) m.ª grande di Nerone col rouerscio dell'arco trionfale ⩫ 4. — *273*) m.ª grande del medesimo col rouerscio di Roma sedente duplicata ⩫ 4. — *274*) m.ª grande del med.º col rouerscio del tempio di Iano ⩫ 3. — *275*) m.ª grande del med.º col rouerscio della decursione ⩫ 3. — *276*) m.ª grande di Vespasiano col rouerscio dell'iscrittione LIBERTATIS ⩫ 3. — *277*) m.ª grande di Traiano col rouerscio del tempio di Gioue ⩫ 25. — *278*) m.ª grande

270) Cette médaille et une autre représentant Antinoüs ont été léguées par Orsini au cardinal Aless. Peretti: *Ill[mo] et R[mo] D. meo Alexandro Peretto Cardinali Vicecancellario, cuius multa extant in me merita, legali jure do et dono numismata aerea magna, unum Graecum Antinoi adolescentis, in cuius inuersa parte signum est Mercurii, alterum Latinum Titi imp. in quo a tergo est Anphitheatrum, uulgo dictum Coliseum* (*Test. Ursini,* publié par Castiglione, *Vita F. Ursini,* p. 240).

di Traiano col rouerscio d'un tempio ⁊ 6. — *279*) M.ª grande di Domitiano col rouerscio di dui figure PROVIDENTIA etc. ⁊ 6

⁊ 104

pag. 148.

280) M.ª grande di Traiano col rouerscio d'un tempio ⁊ 3. — *281*) M.ª grande di Antonino nel rouerscio d'un tempio ⁊ 4. — *282*) M.ª grande di Sabina moglie di Adriano ⁊ 6. — *283*) MEDAGLIONE grande di Antinoo col rouerscio del toro et Mercurio ⁊ 30. — *284*) M.ª grande di Agrippina col S. C. ⁊ 3.

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

NEL 3.º TIRATORE SONO LE MEDAGLIE INFRASCRITTE

285) M.ª mezana con testa di Augusto et d'Agrippina col rouerscio del cocodrillo ⁊ 3. — *286*) M.ª mezana con testa di Augusto et M. A. col rouerscio d'una prua di naue ⁊ 2. — *287*) M.ª mezana di Augusto col rouerscio del fulmine ⁊ 1. — *288*) M.ª mezana di Agrippa col rouerscio di Nettuno ⁊ 1. — *289*) M.ª m. di Tiberio col rouerscio S. C. ⁊ 1. — *290*) M.ª m. simile alla sud.ª ⁊ 1. — *291*) M.ª m. di Druso figliol di Tiberio col rouerscio S. C. ⁊ 1. — *292*) M.ª m. di Germanico col rouerscio S. C. ⁊ 1 ⁊ 57

pag. 149.

293) M.ª m. del med.º col trionfo, nel rouerscio la sua figura ⁊ 3 — *294*) M.ª m. di Caligula col rouerscio di Vesta ⁊ 1. — *295*) M.ª m. di Claudio col rouerscio della costantia ⁊ 1. — *296*) M.ª m. del med.º col rouerscio di Cerere sedente ⁊ 1. — *297*) M.ª m. del med.º con la liberta ⁊ 1. — *298*) M.ª m. di Antonia madre di Claudio col rouerscio di Claudio in habito sacerdotale ⁊ 3. — *299*) M.ª m. con la Vittoria di Nerone ⁊ 2. — *300*) M.ª di Nerone con MACELLVM AVGVSTI ⁊ 4. — *301*) M.ª m. di Galba con la pace ⁊ 1. — *302*) M.ª mezana di Vitellio col rouerscio di Cerere ⁊ 4. — *303*) M.ª mezana di Vespasiano nel rouerscio la Giudea ⁊ 3. — *304*) M.ª del med.º col rouerscio della pace che brugia le spoglie ⁊ 2. — *305*) M.ª mezana di Tito col rouerscio di Vesta ⁊ 1. — *306*) M.ª mezana di Domitiano con la speranza ⁊ 1. — *307*) M.ª mezana di Nerua con la fede ⁊ 2. — *308*) M.ª mezana del medesimo con la fortuna ⁊ 1.

⁊ 31

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

283) Cf. la note précédente.

pag. 150.

NEL 4° TIRÀTORE SONO LE INFRASCRITTE MEDAGLIE

309) M.ª mezana di Traiano col rouerscio di Saturno con la falce in mano et un ramo ℥ 5. — *310)* M.ª mezana di Traiano con il rouerscio d'una Vittoria ℥ 1. — *311)* M.ª mezana del med° col rouerscio della colonna ℥ 2. — *312)* M.ª mezana del medesimo col rouerscio del tempio ℥ 3. — *313)* M.ª mezana di Adriano col rouerscio del S. C. ℥ 1. — *314)* M.ª mezana del med° col rouerscio del ADVENTVS etc. ℥ 1. — *315)* M.ª mezana del med° col rouerscio d'una corona ℥ 1. — *316)* M.ª di Faustina col rouerscio de Cybele ℥ 4. — *317)* M.ª di Elio con la Pannonia ℥ 1. — *318)* M.ª mezana di Antonino Pio col rouerscio della porca et porcelli ℥ 2. — *319)* M.ª mezana del med° col rouerscio della felicità ℥ 1. — *320)* M.ª mezana di M. Aurelio con la pace che brugia le spoglie ℥ 2. — *321)* M.ª mezana di Commodo con la galera ℥ 2. — *322)* M.ª mezana di M. Aurelio col rouerscio di Marte ℥ 1. — *323)* M.ª mezana di L. Vero col rouerscio della statua equestre ℥ 2. ℥ 29

pag. 151.

324) M.ª mezana di Commodo col rouerscio d'Ercole ℥ 1. — *325)* M.ª mezana simile alla sudetta ℥ 1. — *326)* M.ª mezana di Commodo con la pelle del leone, nel rouerscio la claua ℥ 1. — *327)* M.ª mezana di Clodio Albino con Minerua pacifera ℥ 1. — *328)* M.ª mezana di Massimo Cesare, nel rouerscio PRINCEPS IVVENTVTIS ℥ 2. — *329)* M.ª mezana di Gordiano Cesare col rouerscio de uasi de sacrificij ℥ 3. — *330)* M.ª mezana di Filippo Cesare col rouerscio PRINCEPS IVVENTVTIS ℥ 1. — *331)* M.ª mezana di Gordiano Pio con la pace ℥ 1. — *332)* M.ª mezana di Martia Ottacilla col rouerscio della pieta ℥ 4. — *333)* M.ª mezana di Crispina col rouerscio della letitia ℥ 1. — *334)* M.ª Greca di Filippo Imperatore col rouerscio d'un edificio ℥ 2. — *335)* M.ª mezana di Julia Mamea con la pudicitia ℥ 1.

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

NEL 5° TIRATORE SONO L'INFRASCRITTE MEDᴱ

336) M.ª mezana di Pupieno con la Vittoria ℥ 2. ℥ 18

pag. 152.

337) M.ª mezana di Macrino col trionfo ℥ 1. — *338)* M.ª mezana di Geta con li uasi ℥ 1. — *339)* M.ª mezana di Elagabalo con la gala

℥ 1. — *340)* M.ª mezana del med° col trionfo ℥ 1. — *341)* M.ª mezana di Caracalla con Roma sedente ℥ 1. — *342)* M.ª mezana d'Alessandro Seuero col sacrificio ℥ 3. — *343)* M.ª mezana di Pertinace con VOTA etc. ℥ 3. — *344)* M.ª di Dido Iuliano con la fortuna ℥ 3. — *345)* M.ª di Seuero con il porto di S. Seuero ℥ 6. — *346)* M.ª mezana di Caracalla con la seuerità ℥ 5. — *347)* M.ª mezana di Geta con la Viltoria ℥ 2. — *348)* M.ª mª di Macrino con figura che tiene dui uexilli ℥ 2. — *349)* M.ª mª di Elagabalo con la fortuna. *350)* M.ª mª di Aless° Seuero con figura di deita ℥ 1. — *351)* M.ª m. di Maximino con la salute ℥ 2. — *352)* M.ª m. de Gordiano Africano il uecchio con la Vittoria ℥ 4. — *353)* M.ª m. di Gordiano il giouine con la uittoria ℥ 2. — *354)* M.ª m. di Pupieno con la liberalita ℥ 2. — *355)* M.ª m. di Balbino con rouerscio di deita ℥ 1. — *356)* M.ª m. di Gordiano Pio con lui che sacrifica ℥ 1. ℥ 39

pag. 153.

357) M.ª m. di Philippo il uecchio con la colonna ℥ 1. — *358)* M.ª m. di Philippo il giouine con un animale ℥ 1. — *359)* M. m. di Emiliano con VOTIS DECENALIBVS ℥ 6. — *360)* M.ª m. d'Hostiliano con la securita. *361)* M.ª m. di Galliªno con la uirtu ℥ 1. — *362)* M.ª m. di Traiano Decio con EXERCITVS ILLYRICIANVS ℥ 1. — *363)* M.ª m. di Valeriano con la Vittoria. *364)* M.ª m. di Treboniano con la liberta. *365)* M.ª m. di Volusiano con la concordia ℥ 1.

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

NEL 6° TIRATORE SONO LE MEDAGLIE INFRASCRITTE

366) M.ª picciola di Nerone col rouerscio di lui in habito di citharedo ℥ 3. — *367)* M.ª picciola di Caligula col rouerscio di segrobica ℥ 1. ℥ 15

pag. 154.

368) M.ª picciola di Domitiano con l'aquila et nel rouerscio il fulmine. *369)* M.ª picciola del med° col trofeo et nel rouerscio il lauro. *370)* M.ª picciola di Geta col nome della Colonia et nel rouerscio la testa di Gioue Ammone ℥ 1. — *371)* M.ª picciola con termine nel dritto et nel rouerscio una corona con lettere in mezo A. P. T. T. ℥ 1. — *372)* M.ª picciola di Caligula con la testa di Germanico ℥ 1. — *373)* M.ª picciola di Traiano col rouerscio dell'ara con li giuochi. *374)* M.ª picciola di Macrino col rouerscio d'una figura ℥ 1. — *375)* M.ª picciola di Domitiano col rinocerote, nel rouerscio il S. C. *376)* M.ª pª del med° col cornucopia ℥ 1. — *377)* M.ª picciola d'Adriano col rouerscio della testa di Pallade ℥ 2. — *378)* M.ª pª di Sabina con Melicerte sopra il

delfino ꝫ 2. — *379*) M.ª pª di Seuero nel rouerscio dui prigioni et trofei ꝫ 1. — *380*) M.ª pª di Tito con la Iudea. *381*) M.ª pª d'Antonino col rouº d'una figura con l'arco et la faretra della colonia Troade ꝫ 1. ꝫ 11

pag. 155.

382) M.ª picciola di Domitiano con testa dell'Antiochia. *383*) M.ª picciola di Geta col rouerscio della colonia Ptolemaide. *384*) M.ª pª di Nerone con un albero di lauro, nel rouerscio una colonna con la galea et scudo. *385*) M.ª picciola con torque et maniglie, nel rouerscio un laccio con IO TRIVMPHE. *386*) M.ª picciola col pileo di Mercurio, nel rouerscio il caduceo ꝫ 1.

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

NEL VLTIMO TIRATORE SONO LE MEDAGLIE INFRASCRITTE

387) M.ª picciola con l'anfora, nel rouerscio il moggio del grano. *388*) M.ª picciola simile alla sudetta ꝫ 1. — *389*) M.ª picciola di M. Aurelio col rouº della chimera ꝫ 2. — *390*) M.ª picciola di Domitiano col cornucopia ꝫ 1. — *391*) M.ª picciola de Caligula col rouerscio di Germanico ꝫ 1. — *392*) M.ª picciola di Vespasiano con Apolline Sminteo. *393*) M.ª picciola di Tiberio col rouerscio di Roma con Augusto ꝫ 1. ꝫ 7

pag. 156.

394) M.ª picciola d'Augusto col rouº sudetto. *395*) M.ª picciola di Vespasiano col S. C., nel rouerscio dui cornucopij ꝫ 1. — *396*) M.ª picciola di Vespasiano con la corona. *397*) M.ª picciola del med.º col dattilo, nel rouerscio instrumenti pontificali ꝫ 1. — *398*) M.ª picciola con testa di Marte, nel rouerscio una corazza. *399*) M.ª picciola di Domitiano con testa di Pallade, nel rouerscio un lauro. *400*) M.ª picciola di Domitiano con testa di deita, nel rouerscio una naue ꝫ 1. — *401*) M.ª picciola di Domitiano col trofeo, nel rouerscio il lauro. *402*) M.ª picciola di Nerone con colonna, il clipeo et la celata, nel rouerscio il lauro ꝫ 1. — *403*) M.ª mezana di Antonino col rouerscio di FELICITAS, Druso restituito da Tito col S. C. ꝫ 1. — *404*) M.ª picciola di Nerone con un ara, nel rouerscio il lauro. *405*) M.ª picciola di Traiano col hippopotamo ꝫ 1. ꝫ 6

pag. 157.

406) M.ª picciola de Suessani con testa di Mercurio et nel rouerscio Ercole che lotta col leone ꝫ 1. — *407*) M.ª picciola di Traiano con la speranza. *408*) M.ª picciola con un termino, nel rouerscio una corona

con lettere dentro A. P. P. P. ꝸ 1. — *409*) M.ª picciola d'Antonino col rouerscio del pauone, aquila et ciuetta ꝸ 1. — *410*) M.ª picciola d'Adriano col rouerscio delli segni della legione. *411*) M.ª picciola con un delfino, nel rouerscio una naue ꝸ 1. — *412*) M.ª picciola con testa di donna amantata, nel rouerscio una corona col S. C. *413*) M.ª picciola con testa di putto, col med.º rouerscio. *414*) M.ª picciola simile alla sud.ª ꝸ 1. — *415*) M.ª picciola d'Antonino col caduceo et claua. — *416*) M.ª picciola di Traiano con le corna et S. C. ꝸ 1. — *417*) M.ª picciola con Roma sedente di Nerone. *418*) M.ª picciola di Nerone con li giuochi ꝸ 1. — *419*) M.ª picciola di Seuero con figura sedente. *420*) M.ª picciola di Elagaualo con figura sedente ꝸ 1. ꝸ 8

pag. 158.

421) M.ᵉ undici di Tiberio con uarij numeri mezane ꝸ 25. — *422*) M.ª picciola di Domitiano con testa d'Apolline, nel rouerscio il coruo con il lauro. *423*) M.ª picciola di Traiano Decio col rouerscio di Marte ꝸ 1. — *424*) M.ª picciola col genio d'Antiochia, nel rou.º la figura d'Apolline. *425*) M.ª picciola con due teste, M. Antonio et Cleopatra, nel rouerscio una naue ꝸ 1. — *426*) M.ª picciola di M. Antonio col rouerscio d'una naue. *427*) M.ª p.la con testa di Pallade, nel rouerscio una ciuetta ꝸ 1. — *428*) M.ª picciola d'Augusto col rou.º d'una Vittoria. *429*) M.ª picciola con testa d'Iside, nel rouerscio una biga d'Hippomati con lettere VOTA PVBLICA. *430*) M.ª picciola con testa di Serapide, nel rou.º Iside a sedere con lettere VOTA PVBLICA. *431*) M.ª picciola con testa di Serapide et Iside, nel rou.º una figura et VOTA PVBLICA ꝸ 1. ꝸ 29

pag. 159.

432) M.ª picciola con testa d'Iside et di Serapide, nel rou.º una figura d'Iside et lettere VOTA PVBLICA. *433*) M.ª picciola di Iouiano imp. col rouerscio d'Iside in una biga. *434*) M.ª picciola simile alla sudetta ꝸ 1. — *435*) M.ª picciola di Claudio con una mano che tiene una bilancia, nel rouerscio il S. C. *436*) M.ª picciola di Caligola col rou.º di Remissa liecentesima. *437*) M.ª picciola con testa di Romulo, nel rouerscio la lupa con Romolo et Remolo ꝸ 1. — *438*) M.ª mezana con testa di Iano bifronte, nel rouerscio la naue con lettere C. CASSI. L. SALIN. *439*) M.ª mezana et la medesima testa, nel rouerscio la prora della naue L. RVBRI DOSSEN. *440*) M.ª mezana con testa di Vittoria, nel rouerscio una Pallade con lettere C. CLOVI etc. *441*) M.ª mezana di Traiano Decio giouine, col rouerscio PRINCEPS IVVENTVTIS. *442*) M.ª di Hostiliano con PRINCEPS IVVENTVTIS. *443*) M.ª mezana di Marimana col pauone ꝸ 1. ꝸ 3

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

pag. 160.

NOTA D'ALCVNE MEDAGLIE DI BRONZO
DOVE È QVALCHE SEGNO DEL CHRISTIANESIMO
LE QVALI SONO REGISTRATE NELL'VLTIMO TIRATORE
DELLE MEDAGLIE D'AVGVSTO *

444) Med.ne di Crispo con la sua testa et nel rouerscio la figura di Christo nostro Sig.re sedente con lettere SALVS ET SPES X. REIPVBLICAE ꝝ 45. — *445*) M.a picciola di Costantino con la sua testa che ha nella celata ꝝ 10. — *446*) M.a picciola del med.o che ha la sua testa et nel rouerscio il labaro col segno ꝝ 10. — *447*) M.a picciola con testa di Costantino uelata et nel rouerscio la figura sua in una quadriga colla mano che lo tira al cielo ꝝ 1. — *448*) M.a picciola del med.o che nel rouerscio ha la lettera grande più dell'ordinario ꝝ 1. — *449*) M.a picciola di Costantino col rouerscio di lui che tiene il labaro col segno et lettere HOC SIGNO VICTOR ERIS ꝝ 3. — *450*) M.a del med.o et nel rouerscio la figura di lui con dui labari col segno ꝝ 1. ꝝ 71

pag. 161.

451) M.a di Costante col rouerscio del labaro col segno ꝝ 1. — *452*) M.a del med.o col rouerscio della fenice sopra il mondo ꝝ 1. — *453*) M.a di Costantino col rouerscio di Costantiniana Dafne ꝝ 1. — *454*) M.a del med.o col rouerscio d'un ara col mondo sopra. *455*) M.a del medesimo col rouerscio d'una corona con lettere dentro ꝝ 1. — *456*) M.a di Costantio Piccino col rouerscio d' una corona con lettere dentro ꝝ 1. — *457*) M.a di Magnentio col rouerscio del segno et A et Ω ꝝ 1. — *458*) M.a simile alla sudetta ꝝ 1. — *459*) M.a del medesimo

* C'est le détail des médailles enregistrées au n° 601 parmi les médailles d'argent (p. 118). Il faut remarquer qu'en ôtant le Crispus compté à part, le total des médailles *décrites* dans cette série s'élève à 45 écus. A la p. 118, toutes les médailles du tiroir sont évaluées à 50 écus; ce chiffre de 45 écus entre donc en compte deux fois.

444) A déjà été comptée au n° 602 parmi les médailles d'argent. — Baronius nous renseigne sur la provenance de cette importante médaille, dont il donne en gravure les deux côtés: « *Extabat numisma ex aere apud Horatium Tigrinum de Mariis dum viveret... quod ipse* [*Ursinus*] *probe cognitum, examinatum, probatum, ab heredibus possessoris erogato quod petierunt pretio emit, atque ex eo suum nobilissimis monumentis confertissimum Musaeum exornandum putavit* » (*Ann. eccles. sub a. 324*, éd. de Lucques, t. IV, p. 34, note et texte). Beaucoup de pierres gravées d'Orsini provenaient de la même collection.

445, 446) Léguées à Clément VIII, pour être conservées, après sa mort, dans la bibliothèque Vaticane. V. plus haut le texte du testament d'Orsini (*Méd. d'arg.* n° 602).

col rouerscio d'un clypeo et sopra il segno ₰ 1. — *460*) M.ª di Decentio col med.º rouerscio ₰ 1. — *461*) M.ª di Vetranione col rouerscio della figura di lui che tiene il labaro col segno ₰ 1. — *462*) M.ª di Helia Flauina col segno ₰ 2. — *463*) M.ª di Vetranione con lettere: HOC SIGNO VICTOR etc. ₰ 3. - *464*) M.ª del med.º col medesimo rouerscio con dui labari col segno X ₰ 1. ₰ 16

pag. 162.

465) M.ª picciola di Crispo con una corona nel rouerscio. *466*) M.ª di Licinio giouine et nel rouerscio una corona con lettere dentro ₰ 1. — *467*) M.ª di Helena col rouerscio di SECVRITAS REIPVB. CAK ₰ 1. — *468*) M.ª di Theodora moglie di Costantino col rouerscio di PIETAS PVBLICA. *469*) — M.ª di Fausta moglie del med.º col rouerscio di SPES REIPVBLICAE ₰ 1.

Vi sono altre medaglie col med.º segno di Christianesimo.

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

SEGVONO ALTRE MEDAGLIE DI BRONZO CHE SONO NEL STVDIOLO DI GERMANIA *

470) M.ª di M. Aurelio col tempio di Mercurio con quattro colonne ₰ 6. — *471*) M.ª con lettere etrusche et un cane che dorme nel dritto, nel rouerscio una lira ₰ 2. ₰ 11

pag. 163.

472) M.ª Crotoniata con la testa di Apuleio filosofo et nel rouerscio la facciata d'un tempio la quale e posta nel studiolo d'hebano ₰ 20. — *473*) M.ª Crotoniata con la testa d'Apollonio Teaneo et nel rouerscio il carro del sole posta nel medesimo studiolo ₰ 20. — *474*) M.ª Crotoniata con la testa di Salustio nel rouerscio tre figure posta nel medesimo studiolo ₰ 6. — *475*) Crotoniata con testa di Socrate et lettere greche nel rouerscio un huomo che tieue un cauallo posta nel medesimo studiolo ₰ 10. — *476*) M.ª mezana di Augusto col rouerscio ₰ 1. — *477*) M.ª picciola di Costantino uelata col rouerscio della figura d'Helena con lettere DN. M. R. posta con l'altre ₰ 1. —

* Dans ce *cabinet* ouvré en Allemagne Orsini mettait aussi des papiers précieux, ainsi qu'on le voit à la fin de l'*Inventarium librorum Fulvii Ursini* (*Cod. Vat. lat.* 7205, fol. 52).

472) Galle (*Imag.*, pl. 25).
473) Galle (*Imag.*, pl. 24).
474) Galle (*Imag.*, pl. 128).

478) M.ª con testa di Iuliano apostata col rouerscio del toro da Ms. Alessandro ꝟ 2. — *479*) Vn cucchiaro d'argento col segno Ж ꝟ 3.

ꝟ 63

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

pag. 164.

NOTA DI VARIE COSE ANTICHE
CHE SONO NELLI DVI TIRATORI DA BASSO
DELLO STVDIOLO DI GERMANIA.

Vn abaco ouero tauoletta di bronzo da far conto fino alli dieci milioni con lettere ouero numero d'argento, comprata da Giulio Calestani ꝟ 40. — Otto tessere d'auolio di 8 gladiatori con diuersi consulati scritte in tutte quattro i lati, costano ꝟ 10. — Tre tessere d'auolio o uero d'osso bianco con uarij caratteri et nomi che scriuano per suffragij ꝟ 3. — Trepiedi di di diuersa mesura, credo di scultori ò altri fabri con un compasso di bronzo ꝟ 2. — Dvi pesi di bronzo di meza libra l'uno ꝟ 2. — Qvattro pesi di bronzo di meza libra l'uno ꝟ 2. — Tredesi dui di bronzo et uno di piombo di tre oncie l'uno ꝟ 2. — Dvi pesi di bronzo di dui oncie l'uno ꝟ 1. — Vn peso di bronzo d'un oncia con un pesetto di paragone di meza oncia ꝟ 1. — Vn anello di bronzo con lettere DITE SERVENT et un piede di bronzo ligato alla antica et una tauoletta con lettere CAIVS IVLIVS CHRYSEROS ꝟ 1. — Vna tauoletta di bronzo L. ARRUNTIO ꝟ 2. ꝟ 66

pag. 165.

Dvi tondi di bronzo con dui nomi di serui et altre lettere ꝟ 2. — Dve tauolette longhe di bronzo che seruiuano per rispondersi d'oraculi, in una con lettere LAETVS LVBENS PETITO QVOD DABITVR GAVDEBIS SEMPER, nell'altra NVNC ME ROGITAS NVNC CONSVLIS TEMPVS HABVIT IAM ꝟ 1. — Vna Campanella che seruiua nelli bagni, col nome del stufarolo FIRMI ꝟ 1.

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

NEL MEDº STVDIOLO NEL TIRATORE DI SOPRA SONO

Medaglione Crotoniato con testa di Alessº Magno nel rouerscio il tempio di Iano con PACE etc. il quale fu pagato al Sʳ Hieronimo Padouani ꝟ 25. — M.ª d'Adriano mezana col rouº d'Antinoo dal Gabriele per mano del Bauiera ꝟ 10. — M.ª grande di Vespasiano con la Iu-

dea ꝟ 5. — M.ª grande di Nerone col tempio di Iano ꝟ 3. — M.ª mª greca de Apolloniati con la testa di Alessº Magno ꝟ 3. — M.ª greca mezana con testa di Gioue Ammone et lettere ΘΕΟC ΑΜΜΩΝ ꝟ 4.

ꝟ 54

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

pag. 166.

NEL TIRATORE DA BASSO
DEL MEDESIMO STVDIOLO DI GERMANIA

M.ª grande di L. Vero con CONSECRATIO ꝟ 3. — M.ª grande di Nerua con la fede ꝟ 4. — M.ª g. di Traiano coll'huomo à cauallo ꝟ 3. — M.ª g. di Adriano con l'Achaia ꝟ 6. — M.ª g. di Pompeo con dui teste ꝟ 2. — M.ª g. simile alla sud.ª ꝟ 2. — TESTA di bronzo di Tiberio Imperatore ꝟ 6. — Vi sono altre medaglie di bronzo, et alcuni christalli di monte registrate altroue.

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

NEL STVDIOLO D'HEBANO IN VN TIRATORE SONO

M.ª grande di Caligula con le sorelle ꝟ 15. — M.ª grande del med.º coll'allocutione ꝟ 15. — M.ª grande di Traiano col circo ꝟ 15. — M.ª g. di Nerone col ꝟ 15. — M.ª Crotoniata col rou.º di Diogene ꝟ 5. — M.ª Crotoniata con testa d'Alassandro Magno ꝟ 3. — M.ª Crotoniate di Apuleio, Apollonio, Socrate, Salustio, registrate altroue. *

ꝟ 94

pag. 167

NEL med.º cassettino in un tiratore da basso sono medaglie 145 quasi tutte cerchiate, nelle quali le principali sono:

M.ª di Costantio col rouerscio di lui et un prigione. — M.ª grande di Tiberio col S. C. et nel rouerscio la testa di Germanico Druso. — M.ª del med.º col S. C. et la figura di Augusto sedente DIVVS AVGVSTVS PATER. — M.ª grande con testa di Cesare et di Augusto nel rouerscio una prora di naue, copia. — M.ª m. con testa di Cesare nel rou.º la testa di Augusto. — M.ª m. con testa d'Augusto, nel rou.º una corona S. C. — M.ª m. con testa di Nerone polita, nel rou.º il tempio di Iano. — M.ª m. di Vespasiano, col rouerscio di TVTELA AVGVSTI. — M.ª p. di

* V. *Méd. de bronze*, n.ºˢ 472 et sqq. La Junon Sospita de la page suivante est le nº 96.

Nepotiano senza cerchio, nel rouerscio la Roma sedente. — M.a m. cerchiata greca con la Iunone Sospita descritta altroue.

pag. 168.

M.a p. cerchiata con testa di L. Cesare descritta altroue.

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.

M.a di P. Scipione Nasica con la sua testa nel dritto et nel rouerscio tiene una testa di boue con li nomi delli dui aedeli plebei, de mezana grandezza, pagata per mano del Sr Horatio de Valle ₰ 50. — M.a greca di Commodo Imperatore, fatta dalli popoli Iliensi et tiene nel rouerscio Ganimede con una tazza alla quale beue un aquila ₰ 10. — M.a mezana greca di Traiano, che nel rouerscio tiene la figura di Pitagora che tocca la sfera, ha il nome ΠΥΘΑΓΩΡΗϹ con lettere ϹΑΜΙΩΝ ₰ 4. ₰ 64

Ego Fuluius Vrsinus subscripsi manu mea.



L'HISTORIOGRAPHIE PONTIFICALE
AU HUITIÈME SIÈCLE

Tout le monde est maintenant d'accord que les notices des papes du huitième siècle, dans le *Liber pontificalis*, ont été écrites par des contemporains, bien avant le temps d'Anastase le bibliothécaire. Cependant la date attribuée à leur rédaction n'a été fixée que d'après l'impression qui résulte de la lecture de leur texte, et de la comparaison que l'on peut en faire quelquefois avec les documents certains. Je voudrais introduire ici la précision qui résulte d'une étude exacte des manuscrits, c'est-à-dire de l'histoire du texte et de ses recensions, autant qu'il est possible de la reconstituer. Cette histoire peut fournir des renseignements utiles sur la façon dont se rédigeaient alors les vies des papes, et sur le genre d'autorité qu'il convient de leur accorder pour cette période, si importante, puisque c'est celle où s'est constitué le pouvoir temporel.

I.

Les recensions.

1° *Classification des manuscrits.*

La classification des manuscrits, pour un ouvrage quelconque, est toujours une tâche assez délicate, qui exige beaucoup de patience et de sagacité. Mais ces difficultés sont incomparablement plus grandes, quand il s'agit d'un texte comme celui du livre pontifical, qui n'a point été écrit d'un trait, par un seul et même

auteur, mais repris et continué pendant plusieurs siècles, par une quantité de personnes différentes. Les notices pontificales ont été quelquefois rédigées une à une, soit par divers auteurs, soit par la même personne qui s'y mettait à plusieurs reprises; d'autres fois, surtout au commencement (1), elles semblent avoir été rédigées et ajoutées par séries, trois ou quatre à la fois. Ces continuations ont été insérées dans des manuscrits déjà divergents pour la partie antérieure. Le complément une fois fait, il s'est bientôt produit des divergences nouvelles ; le groupement introduit par les divergences des continuations ne suit pas nécessaile groupement établi par les divergences de la partie primitive : il serait même étonnant qu'il le suivît. De là un perpétuel changement des rapports entre les manuscrits. Tel manuscrit ou tel groupe de manuscrits représente, pour le commencement, la tradition la plus pure; à partir d'un certain point de la série pontificale, il perd cette situation prééminente, quitte à la reprendre plus tard et à la reperdre encore, et ainsi de suite. Il faudrait presque, à chaque vie, recommencer le classement.

Cependant, cette complexité théorique se trouve notablement diminuée quand on examine de près la réalité des faits constatables et que l'on tient compte des vraisemblances, surtout de celles que fournit l'histoire littéraire. Il est possible que le *Liber pontificalis* ait été longtemps continué sur un manuscrit unique ou sur des copies peu nombreuses ; que les mêmes vicissitudes de transmission aient atteint et modifié de la même façon un nombre considérable de notices; et que, par suite, le classement des manuscrits ne soit pas trop souvent à refaire. Il n'est resté que bien peu de traces du livre des papes dans la littérature du sixième siècle, aucune dans celle du siècle suivant. Au VIIIe siè-

(1) J'entends ici le commencement des continuations, à partir de la rédaction primitive, arrêtée à Symmaque ou à Félix IV.

cle, Bède et Paul Diacre sont les seuls auteurs qui en aient connaissance. Je sais que la première moitié du VIII[e] siècle, le VII[e] et la fin du siècle précédent n'ont pas produit beaucoup de livres historiques, surtout en Italie. Mais il y a, dans cette pauvreté littéraire elle-même, un indice contraire à une large et rapide diffusion du livre pontifical et par suite à une grande dispersion de ses manuscrits. On peut donc espérer ramener le problème à des termes moins compliqués qu'il ne paraîtrait d'abord. Je vais essayer de le faire, en procédant, non pas selon l'ordre chronologique, mais suivant l'ordre contraire, qui a ici l'avantage de conduire du plus certain au moins certain.

Les manuscrits du *Liber pontificalis* sont en très grand nombre; j'en ai étudié environ cent-cinquante et je ne me flatte pas d'avoir tout vu. Mais cette multitude s'éclaircit quand on élimine les abrégés informes, les copies d'originaux existants, les remaniements du XII[e] et du XV[e] siècle. En ce qui regarde les vies des papes du VIII[e] siècle, il n'y a à compter, pour la constitution du texte et pour les recherches qui nous occupent, que vingt manuscrits environ. Je les ramène à cinq types différents.

A représente le manuscrit de Lucques (fin du VIII[e] s.), jusqu'à Hadrien († 795), mais avec de graves abréviations à la fin de la vie de ce pape et de celle de Zacharie (1). On peut grouper avec lui les deux manuscrits *Parisinus* 317 et *Vaticanus* 5269, qui toutefois ne vont pas au delà du pape Constantin († 715).

B sera le sigle général d'une catégorie de manuscrits du neuvième siècle, répartis en deux groupes, suivant qu'ils sont ou

(1) J'écarte ici les manuscrits *Vaticanus* 629 et *Florentinus* (Magliab.) I III 17, qui m'avaient paru autrefois indépendants du *Lucensis;* une étude plus complète m'a permis de reconnaître qu'ils dérivent de ce manuscrit.

non prolongés au delà de la vie d'Etienne II († 757). Les manuscrits

Parisinus	13729,	(B^{2})
Laudunensis	342,	(B^{2})
Coloniensis	164,	(B^{3})
Vossianus	41,	(B^{4})

forment le premier groupe; les deux premiers remontent à un même original et sont tellement semblables que j'ai pu leur donner la même cote, B^{2}. Bien qu'ils contiennent la vie du pape Hadrien, ils présentent, dans un catalogue placé en tête des vies, la trace certaine d'un ancêtre copié en 792-793, dans la vingt-et-unième année de ce pape, et qui, par conséquent, ne contenait pas sa vie, au moins dans son intégrité.

Le *Coloniensis* contient, après la vie d'Etienne II, celle de de Paul Ier et une partie de celle d'Etienne III, interrompue au récit du concile de 769. Cette interruption ne provient pas de ce que la rédaction avait été arrêtée à cet endroit et continuée plus tard; elle est le fait d'un accident. Cette vie de Paul Ier, avec la moitié de celle de son successeur, se retrouve dans le *Guelferbytanus*, dont il sera question tout-à-l'heure, mais de seconde main, car ce manuscrit s'est d'abord arrêté à Etienne II. Le *Vossianus* 41 contient la vie d'Etienne III toute entière, mais il ne va pas au delà.

Les manuscrits du second groupe de la classe B s'arrêtent à Etienne II; ce sont:

le *Bruxellensis*	8380, 9013,	(B^{5})
le *Vindobonensis*	473,	(B^{6})
l'*Ambrosianus*	M 77,	(B^{7})

Les deux derniers sont frères jumeaux.

C représente un groupe de trois manuscrits très étroitement apparentés pour la partie qui nous occupe, bien qu'ils divergent considérablement pour le commencement. Ce sont:

le *Vossianus* 60, (C^1)
le *Guelferbytanus* 10, 11, (C^2)
le *Bernensis* 408, (C^3)

D est le sigle commun à deux manuscrits, dont l'un, le *Parisinus* 5516, s'étend bien au delà du huitième siècle, tandis que l'autre, le *Parisinus* 2769, ne va que jusqu'à Etienne II. L'original commun était dans ce dernier cas.

E représente un dernier groupe de manuscrits où bien des rédactions se mêlent et se croisent, mais dont le texte est assez uniforme pour les vies qui nous occupent. Ce sont: le *Vaticanus* 3764 (XI[e] s.) avec ses similaires le *Parisinus* 5143, le *Laurentianus* LXVI 35 et l'*Estensis*. Les trois premiers vont jusqu'à la vie d'Etienne V, presque à la fin du neuvième siècle; ce sont, de tous les manuscrits de l'ancien *Liber pontificalis*, ceux qui vont le plus loin; l'*Estensis* ne dépasse pas le pape Hadrien 1[er]. Puis viennent le *Parisinus* 5140, prolongé jusqu'à Hadrien II, et le *Farnesianus* de Bianchini, manuscrit en onciale, actuellement perdu, qui s'interrompait, par mutilation, dans la vie d'Hadrien I[er], avant le fameux passage sur la donation de Charlemagne.

On voit que tous ces types de manuscrits ont une partie commune, qui va jusqu'à Etienne II et à l'année 757. C'est dans cette partie commune que nous devons les étudier tout d'abord. Je commencerai par la dernière notice, celle d'Etienne II, et je remonterai ensuite, de proche en proche, vers le commencement du huitième siècle.

2° *Les recensions de la vie d'Etienne II.*

Pour cette vie, les manuscrits B et D ont une physionomie spéciale, très éloignée des traits généraux qui rapprochent les groupes A, C, E. Les premiers dérivent évidemment d'un exemplaire interpolé à treize endroits différents (1). Parmi eux, B^2, B^3 et B^4, qui présentent certaines particularités spéciales, remontent à un original assez rapproché; et, comme ils contiennent tous, au moins en partie, la vie d'Etienne III, cet original commun ne peut être antérieur à l'année 772. Les autres manuscrits B (B^5, B^6, B^7), et les deux manuscrits D, qui tous, sauf l'exception déjà expliquée de D^1, s'arrêtent à Etienne II, ont en commun une interpolation de plus que les précédents, sur le séjour du pape à St Jean de Maurienne. Cette interpolation parait être du même type que les autres; elle ne fournit aucune

(1) Ces interpolations ne figurent pas dans l'édition de Mayence, ni dans les autres, jusqu'à Vignoli, par la raison que, sauf Vignoli, tous les autres éditeurs n'ont fait que reproduire un manuscrit de la classe E, le *Vaticanus* 3764. Voici les numéros des paragraphes de Vignoli où on pourra les trouver : IV (en note par exception), séjour d'Hunald d'Aquitaine *ad limina apostolorum*; — XII, largesses du pape envers les prêtres de Rome; — XIII, don à Ste Marie Majeure; — *ibid.* don à Ste Marie *ad martyres;* — XXIV, mort du primicier Ambroise à St Maurice en Valais; — XXXIV, séjour d'Etienne II et de Pépin à St Jean de Maurienne; — XXXVIII, retour d'Etienne II à Rome; — *ibid.,* accueil que lui font les Romains *in campo Neronis;* — XL, réorganisation des offices de la basilique Vaticane; — XLV, don d'une image à Ste Marie Majeure; — XLVII, construction du clocher de St Pierre; — LII, restauration de l'atrium de St Pierre, fondation de l'église de Ste Pétronille; — LIII, concession du pallium à Chrodegang, évêque de Metz. — Dans l'édition de Vignoli, qui dérive pour ceci d'un assez mauvais manuscrit, ces passages ont été fondus avec le texte; leur teneur est mieux conservée dans les variantes de Bianchini (*ex Thuano altero* = Parisinus 5516) et dans celles de Muratori (*cod. A*).

raison d'abaisser la date de l'original commun au groupe $B^{567}D$, original qui se terminait nécessairement à Etienne II. Mais, bien que ces manuscrits n'aient point été continués jusqu'à Etienne III, leur dernier ancêtre commun ne saurait être considéré comme antérieur à ce pape, car l'une des interpolations communes à toute la famille BD est de telle nature qu'elle n'a pu être écrite avant l'année 771. Elle est relative au sort final d'Hunald, ancien duc d'Aquitaine.

On sait, par les annales franques, que ce personnage abandonna son duché en 774 pour se confiner dans le monastère de l'île de Ré; qu'il en sortit après la mort de son fils Waifre (768) et reprit la guerre contre les fils de Pépin le Bref; mais qu'il fut battu et livré à Charlemagne avec toute sa famille, en 769. A partir de ce moment, il n'est plus question de lui, si ce n'est dans la note dont je m'occupe en ce moment, où nous lisons: *Huius temporibus adveniens Hunaldus, dux Aquitaniae, ad limina apostolorum, ibique se perseveraturum esse promisit. Qui postmodum, diabolica versutia, fraude deceptum votum frangens, Langobardis exediens, maligna adhortans; sed, sicut meruit, lapidibus digna morte finivit.* Il résulte de là que Charlemagne, maître de la personne d'Hunald, n'avait trouvé rien de mieux à faire que de l'expédier à Rome, où il dut reprendre la vie monacale sous l'œil du pape, et surtout à bonne distance de son ancienne principauté. Mais le vieux duc n'était pas homme à se tenir tranquille; il finit par s'échapper de Rome, et passa chez les Lombards. On dit communément qu'il mourut pendant le siège de Pavie, en 774; je n'ai trouvé cela dans aucun document ancien, et il peut se faire que ce soit une simple conjecture. Le séjour de Didier à S[t] Pierre, en 771, et la défaite infligée alors au parti franc dans la ville de Rome, durent fournir à Hunald une bonne occasion de planter là son froc et ses vœux et de reprendre ses intrigues contre Charlemagne et Carloman. Quoiqu'il

en soit, sa mort doit se placer vers la fin du pontificat d'Etienne III († 772) ou le commencement de celui d'Hadrien. En la rapportant au temps d'Etienne II (752-757), l'auteur de l'interpolation a commis un fort anachronisme. Je dis l'auteur de l'interpolation, non l'auteur de la note elle-même, qui ne pouvait guère s'y tromper. Il est probable que cette note aura été mise d'abord en marge d'un manuscrit qui, sans contenir la vie d'Etienne III, mentionnait son nom, avec celui de Paul Ier, à la suite de la vie d'Etienne II. Par une confusion inexplicable, cette note, d'abord jointe au nom d'Etienne III, aura été intercalée dans la vie d'Etienne II avec les autres.

La note relative à Hunald se trouvant dans tous les manuscrits B et D, tant ceux qui contiennent d'autres vies après celle d'Etienne II que ceux qui s'arrêtent à ce pape, il faut en conclure que leur original commun ne remonte pas à une date antérieure à 771 ou 772. D'autre part, nous avons vu qu'il y a eu, entre cet original commun et l'un des ancêtres les plus rapprochés des deux manuscrits B^2, un manuscrit daté de l'année 792-793. Nous devons donc conclure que l'original commun à tous les manuscrits B et D, c'est-à-dire un manuscrit où la vie d'Etienne II était déjà interpolée, a été exécuté au temps du pape Hadrien (772-795) et plutôt au commencement qu'à la fin de son pontificat.

Je suis du reste très disposé à croire que la note relative à Hunald est une des plus récentes, sinon la plus récente. La plupart des autres ont une empreinte contemporaine très vive (1) ou bien sont relatives à des choses qui durent perdre rapidement leur intérêt après la mort d'Etienne II. Du reste, les interpolations dont je viens de parler ne sont pas les seules retouches

(1) Voir par exemple le récit des dons faits aux prêtres (Vignoli, XII), celui du retour du pape à Rome (XXXVIII), etc.

que subit, et de bonne heure, la notice de ce pape. En voici une autre, pour le moins aussi ancienne.

Les manuscrits ACE se divisent, pour la vie d'Etienne II, en deux catégories bien tranchées. Les uns, c'est-à-dire le manuscrit de Berne, C^8, et les manuscrits E, sont d'accord avec le groupe BD, sauf les interpolations dont nous venons de parler et dont ils sont exempts. Les autres, c'est-à-dire le *Lucensis* (A), le *Vossianus* 60 (C^1) et le *Guelferbytanus* (C^2) (1), représentent un remaniement très significatif. On sait que toute la notice d'Etienne II est inspirée par un sentiment très vif d'hostilité envers les Lombards et leur roi Astolfe. Le biographe ne connaît pas de termes assez désagréables pour désigner suivant ses mérites l'ennemi de Rome et du pape. Etienne, au contraire, et son protecteur Pépin ne peuvent être nommés sans qu'on accole à leurs noms les épithètes les plus louangeuses, engagées dans les interminables périphrases qui étaient de style en ces temps-là.

Or, les trois manuscrits A, C^1 et C^2 ont ici des omissions communes et caractéristiques. Plus de périphrases, plus de superlatifs d'éloge ou de blâme. Astolfe cesse d'être *blasphemus*, *nequissimus*, *nefandissimus*, *malignus;* le pape est le pape tout court et non pas *beatissimus papa*, *venerabilis*, *sanctissimus*, *almificus*, *coangelicus pontifex;* de même, Pépin le Bref perd ses titres de *christianissimus*, *benignissimus*, *excellentissimus rex*, etc. Et ce n'est pas seulement le besoin d'abréger qui a conduit le recenseur à faucher ainsi les épithètes. Il a évidemment un parti pris, celui de rendre tolérable pour un lombard la lecture de la vie d'Etienne II, tâche difficile, car, malgré tous ces changements, il reste encore bien des choses peu flatteuses pour Astolfe et ses sujets. On a fait pourtant son possible. Voici quelques exemples :

(1) Il faut y joindre le *Vaticanus* 3761 et le *Vaticanus* 3762, original de la recension de Pierre Guillaume (XII[e] siècle).

Les chefs lombards de l'entourage d'Astolfe sont appelés *satellites* (1) dans le texte primitif; dans le remaniement, ils deviennent *optimates*. Le couronnement de Pépin s'opère *Christi gratia*, dans le texte primitif; ces mots sont supprimés dans le remaniement (2). Les conseils donnés par Astolfe à Carloman pour le décider à aller en France plaider sa cause, sont qualifiés de *diabolicae suasiones* par le biographe; pour l'éditeur lombard, ce sont des exhortations ordinaires (3). Astolfe, nommé à cet endroit, est appelé *nec dicendus tyrannus* par l'un, *rex* tout court par l'autre. Sa politique est, pour l'un, de la rouerie, *versutia;* pour l'autre de l'habileté, *ingenium*. Ici, Pépin cède aux avis salutaires du pape, *salutiferis obtemperans monitis*; là, il se laisse fléchir à ses prières, *rogis*.

Pépin se décide à recourir aux armes: " Isdem *excellentissi-* „ *mus* Francorum rex cernens quod *atrocissimi* Aistulfi nequa- „ quam valeret quoquomodo *saxeum* mollire cor „; tous les adjectifs en italique sont supprimés dans l'édition lombarde; de cette façon la phrase peut se traduire ainsi: " Le roi des Francs, voyant qu'il n'y avait pas moyen d'ébranler le courage d'Astolfe „; on sent la nuance. Elle reparaît, un peu plus bas, à propos d'une dernière négociation:

Texte primitif:	*Remaniement:*
Rursus ipse sanctissimus vir praelatum benignissimum deprecatus est Pippinum regem, demum saevissimo Aistulfo dirigi Langobardorum regi, si quo modo potuisset, vel sero tandem, eius sedare saevitiam...	Rursum isdem papa deprecatus est Pippinum regem, demum Aistulfo dirigi Langobardorum regi, si quomodo potuisset eius mollire cor.

(1) Vignoli, XXII; Bianchini, 240. — Vignoli a procédé ici avec son éclectisme ordinaire.

(2) Vign. XXVII; Bianch. 244.

(3) Vign. XXX; Bianch. 245.

Astolfe résiste :

Sed iniquitate eius obsistente...

Sed ille obsistens...

Pépin se met en marche :

Tunc fisus in omnipotentis Dei misericordia, antefatus Pippinus Francorum rex iter suum profectus est.

Tunc Pippinus rex profectus est.

Astolfe est battu au passage des Alpes :

ita ut ipse Aistulfus, fugam arreptus, vix ab eorum evadere potuisset manibus, et usque Papiam civitatem absque armis fugam arripuisset, in qua et prae timore Francorum cum aliquantis se retrusit.

ita ut ipse Aistulfus fugam arreptus ab eorum evasit manibus, et usque Papiam in civitatem fugam arripuisset, in qua se cum suis habitavit.

On fait la paix :

Ad haec christianissimus Pippinus Francorum rex, eiusdem beatissimi patris et boni pastoris audiens et adimplens monitionem, Deo dilectam pacem inientes...

Ad haec Pippinus audiens, pacem inientes...

Astolfe manque à la foi jurée :

Et post hoc ab invicem segregati, solite in periurii reatum infidelis ille Aistulfus Langobardorum rex incidens, quod iure-

Et post hoc ab invicem segregati, in periurio Aistulfus rex incidens, quod iureiurando promisit reddere, distulit. Dum enim

iurando promisit reddere, distulit. Dum enim saepefatus sanctissimus papa coniungeret Romam, post aliquanta temporum spatia, furore vehementi repletus adversarius ille et suae animae inimicus Aistulfus, Deo sibi contrario, non solum quaeque promiserat minime adimplevit...

papa coniungeret Romam, post aliquanta temporum spatia, furore vehementi repletus Aistulfus, non solum quaeque promiserat minime adimplevit...

Ces citations suffisent à donner une idée de l'esprit qui a dirigé les retouches. Il est inutile de les prolonger. Nous avons ici une édition du *Liber pontificalis* à l'usage spécial des pays lombards; une telle entreprise porte sa date avec elle. On n'a pu y songer après la chute du royaume lombard en 774. L'original auquel remontent en commun les manuscrits A, C^1 et C^2 a dû être rédigé entre 757 et 774, plus probablement avant le pontificat d'Hadrien (772) et les dernières querelles entre le pape et les Lombards. Il est donc antérieur à celui duquel dérivent les manuscrits BD.

Ainsi, la vie d'Etienne II nous est parvenue en trois éditions. La première, tout-à-fait primitive, est représentée par les manuscrits *Bernensis* 408, *Vaticanus* 3764, *Parisinus* 5140, etc.; c'est à peu près celle qui a été imprimée par tous les éditeurs, avant Vignoli (1). La seconde, retouchée au point de vue lombard, nous est conservée principalement dans le manuscrit de Lucques, dans celui de Leyde (*Voss.* 60) et dans celui de Wolfenbüttel, tous les trois très anciens. La troisième, enrichie de compléments, est celle des manuscrits B et D.

(1) Le *Bernensis* est évidemment ici le meilleur manuscrit; malheureusement il est mutilé à la fin, et la vie d'Etienne II y est incomplète. Le *Parisinus* 5140 a subi des retouches grammaticales assez nombreuses; quant aux manuscrits E, sauf le *Farnesianus*, qui est perdu, ils sont tous d'une date relativement basse.

3° *Remaniement des vies de Grégoire III et de Zacharie.*

Le groupement établi pour la vie d'Etienne II se maintient le même pour les deux vies de Zacharie (741-752) et de Grégoire III (731-741), sauf cette différence que les manuscrits A, C^1, C^2, tout en conservant des traces de leur origine commune, ne présentent aucun trait caractéristique du genre de ceux qui ont été relevés ci-dessus, aucune préoccupation d'une catégorie spéciale de lecteurs. Du reste, dans ces deux vies, il y a peu de chose dont un lombard ait pu s'offenser. Les manuscrits A, C^1, C^2, rentrent donc dans la classe ACE, qui continue à se montrer très différente de BD. Voici en quoi consistent ces différences.

Dans les manuscrits ACE, les deux vies de Grégoire III et de Zacharie ne sont pas terminées. Il y manque le comput ordinaire des ordinations, le lieu et la date de la sépulture et l'indication de la vacance. De plus, chacune des catégories ACE et BD a ses interpolations spéciales. La première est interpolée dans la vie de Zacharie, la seconde dans la vie de Grégoire III. Examinons d'abord ces interpolations.

La première se présente à propos du voyage du pape Zacharie à Ravenne et à Pavie (1). Le texte BD raconte simplement que le pape quitta Rome et ses propres ouailles pour voler au secours de l'exarchat, que l'exarque vint au devant lui et que les gens de Ravenne lui firent un accueil enthousiaste : *Ad eas* (*oves*) *quae perituræ erant redimendas occurrit.* * *Ad cuius obviam occurrit denominatus excellentissimus exarchus usque ad basilicam beati Christophori, positam in loco qui vocatur ad Aquila, quinquagesimo miliario a Ravennantium urbe.* ** *Egressis autem de civitate*

(1) Vignoli, XIII ; Bianchini, 213.

Raviniani, viri atque mulieres, etc. Suit le récit de l'accueil fait au pape par la population de Ravenne et des circonstances de son départ pour Pavie. Aux endroits où j'ai marqué des astérisques, les manuscrits ACE intercalent les deux phrases suivantes:

* Quo egresso in itinere, dum se orationibus commendaret beato apostolorum principi Petro cum suis sacerdotibus et clero cumviatoribus, notu omnipotentis Dei, ut non calore urerentur, per diem usque ad locum ubi tentoria figebant, nubes eos tegebat; qui et ad vesperum resedebat; alio autem die in eorum protectione erat divinitus instituta.

** Ipsa vero nubes et cum eis usque ad basilicam beati Apollinarii in Ravennantium urbe tegendo conviavit. Et exinde factum est signum ut sanctum pontificem, quo erat iturus in Ticinensium urbe, acies igneae in nubibus praecederent.

Il importe de savoir si ce récit est bien de première main et si les manuscrits BD, qui ne l'ont pas, ne représentent pas mieux, en cet endroit, le texte primitif, que les manuscrits ACE où il se rencontre.

Je n'insisterai pas sur son apparence un peu légendaire: que le narrateur ait, ou non, embelli le souvenir de phénomènes naturels, dans le désir d'exalter le pape Zacharie et de lui donner quelque chose de l'auréole de Moïse, cela n'importe pas beaucoup. En toute hypothèse, cette petite narration est fort ancienne; elle figure dans tous les manuscrits ACE, qui ont divergé de très bonne heure et avant l'année 774. Cependant, si elle avait figuré dans le texte original, on ne voit pas bien comment elle en aurait disparu. Il n'y a aucune trace d'un accident paléographique. Entre les deux phrases qui manquent aux manuscrits BD, il y en a une qui s'est très bien conservée. Quant à une suppression de parti pris, c'est tout ce qu'il y a de plus improbable; personne n'aurait songé à effacer de l'histoire du pape un trait si honorable et un témoignage si manifeste de la

protection accordée par Dieu à son entreprise. De plus, en y regardant de près, on s'aperçoit que la suite des idées n'est pas aussi naturelle avec ces phrases que sans elles. Tout s'accorde donc pour établir l'interpolation.

Venons maintenant à la vie de Grégoire III. Cette fois, ce sont les manuscrits BD qui nous présentent, quelques lignes avant la fin (1), une interpolation évidente. Le biographe, qui, jusque là, n'a point parlé des Lombards et n'en parle, à la phrase suivante, qu'en termes fort modérés, raconte que le pape fit réparer les murs de Rome: *Huius temporibus plurima pars murorum huius civitatis Romanae restaurata est*, etc. Après *huius temporibus* les manuscrits BD intercalent:

concussa*que* est provincia Romanae dicione subiecta a *nefandis* Langobardis seu et rege eorum Liutprando. Veniensque Romam, in campo Neronis tentoria tetendit, depraedataque campania, multos nobiles de Romanis more Langobardorum totondit atque vestivit. Pro quo vir Dei, undique dolore constrictus, sacras claves ex confessione beati Petri apostoli accipiens, partibus Franciae Carolo sagacissimo viro, qui tunc regnum regebat Francorum, navali itinere per missos suos direxit, id est Anastasium, sanctissimum virum, episcopum, necnon et Sergium presbiterum, postulandum ad praefato excellentissimo Carolo ut eos a tanta oppressione Langobardorum liberaret. *Eodem tempore, necessitate conpulsus*

J'ai souligné dans ce texte trois endroits sur lesquels je veux d'abord appeler l'attention. Le *que* du commencement, attesté par tous les manuscrits, sauf les deux frères jumeaux B², qui se piquent de correction grammaticale, remonte évidemment à un temps où tout ce récit était encore en marge. Après l'intercalation dans le corps de la phrase, il n'avait plus de raison d'être et on aurait dû le supprimer. Quant aux mots de la fin: *Eodem*

(1) Vignoli XIV, XV; Bianchini, 202 (*ex cod. Thuan. altero*)

tempore, necessitate conpulsus, c'est un raccord entre la note marginale et le texte qui suit ; il est contemporain de l'intercalation. La note marginale elle-même, on peut le dire tout de suite, n'a pu être écrite qu'en un temps où les Lombards étaient traités en masse de *nefandi.* Or, cette épithète est étrangère au style de la vie de Grégoire III et de celle de Zacharie. On ne la trouve pas même dans les lettres du premier de ces papes à Charles Martel. Ici, elle est d'autant plus significative qu'il n'est fait aucune distinction entre Lombards et Lombards, entre les Lombards de Spolète et de Bénévent, alliés de Grégoire III, et les Lombards de la Toscane et de l'Italie du Nord, avec lesquels Rome se trouvait alors en guerre. Tout ceci nous reporte au temps d'Astolfe et d'Etienne II.

C'est aussi à cette période que convient cette préoccupation des princes francs, au secours desquels on paraît avoir renoncé sous Zacharie (1).

En tout cas, quelle que soit la date, l'interpolation n'est pas douteuse.

Il faut remarquer que le biographe de Grégoire III a tenu à ne rien dire des démêlés entre ce pape et Liutprand à propos de Trasamond, duc de Spolète. C'est dans la vie de Zacharie que l'on trouve les détails de cette affaire. Celle de Grégoire III ne parle que de la lutte soutenue par le pape contre les empereurs iconoclastes, de ses fondations pieuses et de restaurations faites par ses ordres aux églises de Rome. En dehors de ces deux catégories de faits, elle se borne à indiquer brièvement la réparation des murs de Rome et de Centumcellae. La seule fois qu'il y est question des Lombards, c'est à propos d'un arrangement passé entre le pape et le duc de Spolète, Trasamond, sur le *ca-*

(1) Cette observation n'atteint en rien la vérité des faits racontés ici : un fait peut être vrai sans que l'on éprouve le besoin de le raconter.

strum Gallensium (Gallese), dont la possession était contestée au duché de Rome, mais lui fut reconnue par le duc de Spolète, moyennant une forte somme d'argent. Cet évènement, évidemment antérieur à la lutte entre Liutprand et les Romains, n'est pas daté avec précision: Trasamond était déjà duc au moment où Grégoire III monta sur le siège de S[t] Pierre. D'autre part, les actes du pape dans l'affaire des iconoclastes se placent dans les trois premières années de son pontificat (731-733); les réparations d'églises et les fondations de monastères peuvent avoir eu lieu aussi bien dans les premières années que dans les dernières (1). Il n'y a donc nul moyen de savoir à quelle année précise du pontificat de Grégoire III s'est arrêté son biographe. Ce qui est certain, c'est qu'il a négligé le récit des faits si importants qui signalèrent les années 739-741.

Ces considérations conduisent à croire que nous n'avons, en définitive, qu'une partie de la vie de Grégoire III, rédigée de son vivant, qui ne fut complétée que plus tard et lorsque déjà des copies de la vie inachevée étaient en circulation.

La vie de Zacharie, elle aussi, est dépourvue de finale, dans les mêmes manuscrits que celle de Grégoire III. Les derniers mots y sont relatifs à sa traduction des *Dialogues* de saint Grégoire le Grand; le dernier évènement raconté qui puisse être daté avec précision, c'est l'abdication de Ratchis, au mois de juin 749 (2). Le biographe a donc poursuivi sa tâche au moins jusqu'à l'avant-dernière année du pape, qui mourut le 15 mars 752. Néammoins il a laissé la notice inachevée (3); car (et ceci

(1) Cela est certain pour la fondation de la chapelle de la Vierge dans la basilique de S[t] Pierre, qui se place avant l'automne de l'année 732 (De Rossi, *Due monumenti inediti,* p. 24).

(2) Bethmann, *Langob. Regesten (Neues Archiv*, t. III, p. 272).

(3) Il faut remarquer qo'il ne dit pas un mot d'Astolfe, de l'annexion de Ravenne et de celle de la Pentapole, évènements antérieurs à la mort de Zacharie.

s'applique aussi à celle de Grégoire III) si la finale, ordinations, sépulture, vacance, avait été d'abord écrite, on ne peut se figurer pourquoi elle aurait été ensuite supprimée.

Les manuscrits ACE nous représentent donc la première rédaction des vies de Grégoire III et de Zacharie, sauf défalcation des deux phrases sur la nuée miraculeuse, dans la vie de ce dernier pape.

4° *Les deux éditions de la vie de Grégoire II.*

Pour la vie de Grégoire II, les manuscrits ne nous présentent plus le groupement ACE contre BD, mais AC contre BDE. Les deux rédactions sont très différentes: il ne s'agit pas seulement de passages interpolés ou supprimés; en certains endroits le texte a subi un véritable remaniement. Je vais indiquer les principales divergences:

1° passages qui se trouvent dans la rédaction BDE et ne se trouvent pas dans AC:

a) le synchronisme des empereurs au commencement de la notice (1);
b) Grégoire a été élevé sous le pape Sergius;
c) il a été *saccellarius*,
d) et bibliothécaire;
e) pendant son séjour à la cour, avec le pape Constantin, il se fit remarquer par la sagesse de ses réponses;
f) devenu pape, il entreprit de réparer les murs de Rome (2);
g) de son temps, il y eut en Campanie une pluie de blé, d'orge et de légumes brûlés (3);
h) il fit peindre et orner un oratoire à S[t] Pierre (4);

(1) *a, b, c, d, e:* Vignoli, I; Bianchini, 177.
(2) Vign. II; Bianch. 177.
(3) Vign. XI; Bianch. 182.
(4) Vign. X (hors de place); Bianch. 183.

i) date par l'indiction XI d'un évènement rapporté dans AC sous la rubrique vague *eo tempore* (1);

k) éclat subit que jette l'étoile Antifer en janvier 729;

l) révolte de l'usurpateur Tibère Petasius (2);

m) don de quelques vases sacrés et distributions d'argent ordonnées par testament (3);

2° passages remaniés dans l'une ou l'autre des deux rédactions:

réparations à la basilique de S[t] Paul (4);

ordre des offices dans la même basilique (5);

distribution des offices à S[te] Marie *ad praesepe* (6);

pélerinage *ad limina* de Theudo, duc de Bavière, et de ses compatriotes (7);

invasion des Sarrasins en France; bataille de Toulouse (8);

fondation du monastère de S[te] Agathe (9);

expédition de l'exarque Eutychius et du roi Liutprand contre la ville de Rome (10);

destitution de Germain, patriarche de Constantinople (11);

la finale.

La plupart de ces changements portent, non seulement sur l'ordre des mots, mais sur le sens lui-même. La notice a été en quelque sorte refaite, et cela par un contemporain.

Maintenant, quelle est la première édition, quelle est la seconde? La solution est déjà préjugée par une considération que

(1) *i, k:* Vign. XXI; Bianch. 186.
(2) Vign. XXIII; Bianch. 187.
(3) Vign. XXV: Bianch. 189.
(4) Vign. II (il lit *Petri* au lieu de *Pauli*); Bianch. 178.
(5) Vign. III; Bianch. 178.
(6) *Ibid.*
(7) Vign. IV; Bianch. 179.
(8) Vign. XI; Bianch. 182.
(9) Vign. X (hors de place); Bianch. 183.
(10) Vign. XXII; Bianch. 186.
(11) Vign. XXIV; Bianch. 188.

j'ai fait valoir plus haut, à propos des vies de Grégoire III et de Zacharie. Toutes les chances d'antériorité sont en faveur de la rédaction incomplète. Les manuscrits AC, pris dans leur ensemble, ne révèlent nullement le dessein d'abréger un texte trop long; un tel dessein eût entrainé bien d'autres suppressions, dans cette notice et dans les notices voisines. L'impression que l'on éprouve en comparant les deux textes, c'est que l'un d'eux a été remanié et complété par quelqu'un qui en savait plus long, sur plusieurs points, que l'auteur de la rédaction primitive. En étudiant certains détails, on peut constater que le texte BDE, bien qu'il soit de très peu postérieur au texte AC, présente certaines confusions causées par une intelligence imparfaite de ce dernier texte. Citons des exemples.

Le texte AC parle ainsi des réparations exécutées à S[t] Paul: *Hic trabes in basilica beati Pauli apostoli vetustate quassatas mutavit et maximam cooperuit partem basilicae quae ceciderat.* Il y a ici deux travaux distincts, le remplacement de certaines pièces de charpente, fatiguées par le temps, et le rétablissement d'une toiture à la suite d'un accident. Dans BDE les deux choses sont confondues: *Hic maximam partem basilicae beati Pauli apostoli quaeque ceciderat, allatis de Calabria trabibus cooperuit* (1). Il est vrai qu'on nous dit que les poutres venaient de Calabre: c'est de Calabre en effet que l'on faisait venir à Rome les bois de charpente (2). On saisit déjà ici, chez le rédacteur BDE, une certaine tendance à l'abréviation. Elle reparaît un peu plus loin, à propos des succès de saint Boniface en Germanie. Les manuscrits AC portent que Grégoire II, par la voix de Boniface, *gentem illam.... convertit ad Christum et maximam partem gentis eiusdem*

(1) Vign. II; Bianch. 178.

(2) Vie de Sergius I[er] (Vign. XII; Bianch. 163); Greg. M. *Ep.* XII, 20-23

sancti baptismatis lavit unda. Dans la rédaction BDE (1) la phrase s'arrête au mot *Christum*; on aura peut-être vu une contradiction entre les deux propositions *gentem convertit* et *maximam partem gentis baptismatis lavit unda.* Plus loin (2), le pape ordonne aux moines des couvents attachés à la basilique de S[t] Paul *ut tribus per diem vicibus et noctu matutinos hymnos dicerent.* La phrase, ainsi conçue dans AC, est bien mal construite; BDE corrige en abrégeant: *ut ibidem die noctuque Deo redderent laudes.* Une retouche du même genre se trouve dans la phrase suivante, à propos des monastères de S[te] Marie Majeure, réorganisés *ut tertiam, sextam et nonam vel matutinos in eadem ecclesia s. Dei genetricis cotidianis agerent diebus* (AC)..., *ut ad s. Dei genitricem singulis diebus atque noctibus Deo laudes canerent* (BDE). Il est vrai que, dans la rédaction BDE, on ne trouve pas la réflexion *et manet nunc usque pia eius ordinatio*, qui termine ce passage dans AC et qui semble indiquer que l'auteur écrivait longtemps après l'évènement. Mais il ne faut pas croire que de telles formules indiquent un long intervalle entre les faits et le récit; en bien des endroits il est question de documents qui sont dits conservés dans les archives *usque ad hodiernum diem*, *usque hodie*, ce qui n'empêche pas l'auteur de ces formules d'être un contemporain. L'absence des mots *manet nunc usque* me porterait plutôt à croire que le règlement de Grégoire II était déjà tombé en désuétude ou mal observé, au moment où la vie de ce pape fut retouchée par le rédacteur BDE.

Déjà, aux endroits que je viens d'indiquer, on trouve dans le texte BDE une correction plus grande que dans le texte AC. Que l'on compare les deux textes à l'endroit où il est question de Theudo et de son pélerinage (3); BDE supprime la faute

(1) Vign. III; Bianch. 178.
(2) *L. c.*
(3) Vign. IV; Bianch. 179.

grammaticale *cum alios gentis suae*, mais en supprimant ces mots eux-mêmes, qui ont leur importance. Un des remaniements les plus caractéristiques, bien propre à montrer le rapport de date entre les deux rédacteurs, c'est celui du récit de l'invasion sarrasine en France. Je mets en regard les deux rédactions:

AC	BDE
Eodem tempore nec dicenda Agarenorum gens, a loco qui Septem dicitur transfretantes, Spaniam ingressi, maximam occiserunt partem cum eorum rege; reliquos omnes subdiderunt cum suis bonis et ita eandem provinciam annis possiderunt decem. Undecimo vero anno, generalis facta Francorum motio contra Sarracenos, circumdantes interemerunt. Trecenta enim septuaginta quinque milia uno sunt die interfecti, ut Francorum missa pontificis epistola continebat.	Eodem tempore nefanda Agarenorum gens, cum iam Spaniarum provinciam per decem tenerent annos pervasam, undecimo anno Rodanum conabantur fluvium transire, Francias occupandum, ubi Eodo praeerat. Qui facta Francorum monitione contra Sarracenos, eos circumdantes interemerunt. Trecenta enim septuaginta quinque milia uno sunt die interfecti, ut eiusdem Eodonis, Francorum ducis, missa pontificis epistola continebat.

En passant d'un texte à l'autre, on trouve certaines variantes historiques qui sont utiles à signaler. Le correcteur BDE, qui s'intéresse à la chronologie et qui a introduit les indictions en plus d'un endroit du texte, a fort bien vu que l'invasion de l'Espagne par les Sarrasins (711) ne pouvait avoir eu lieu sous Grégoire II, élu pape en 715. Le premier biographe ne le pensait pas plus que lui et ne croyait pas l'avoir dit; mais sa phrase est si mal disposée que l'erreur est presque inévitable. Une correction était donc nécessaire; malheureusement le rédacteur BDE, moins au courant de la géographie politique que de la chronologie, n'a pas su faire cette correction sans la compliquer d'une grosse erreur.

Il semble, en le lisant, que les états du duc Eudes étaient séparés des envahisseurs sarrasins par le cours du Rhône, ce qui est certainement faux. Cette erreur permet, je crois, de donner une date au remaniement. En 721, sous le pape Grégoire II, les Sarrasins, pour se mesurer avec le duc Eudes, à la bataille de Toulouse, eurent à franchir, non pas le Rhône, mais les Pyrénées et les Cévennes; en 737, au contraire, ils marchèrent vers le Rhône: *irrumpentes Rhodanum fluvium*, dit le continuateur de Frédégaire. Une invasion de ce côté ne pouvait manquer de produire une grande impression en Italie. Paul Diacre (VI, 54) raconte que le roi Liutprand se mit en marche pour venir en aide aux princes francs et chasser les Sarrasins. Le rédacteur BDE a confondu les deux expéditions et les deux déroutes des infidèles, bien qu'elles soient séparées par un intervalle de seize ou dix-sept ans. Pour le dire en passant, ni le premier, ni le second rédacteur de la vie de Grégoire II, ne parlent de la bataille de Poitiers. Le second, qui fait combattre le duc d'Aquitaine sur les bords du Rhône et enchevêtre ainsi les évènements des années 737-739 avec ceux de l'année 721, a donc écrit un certain temps après 737-739, sous le pape Zacharie au plus tôt, à une date cependant où ses souvenirs personnels du temps de Grégoire II étaient encore très vivants. On peut même penser que quelques-uns de ces souvenirs avaient été fixés par l'écriture au moment où il revoyait le livre pontifical; car les détails qu'il donne sur les phénomènes naturels, les dates précises qu'il assigne aux évènements, dépassent ce que l'on peut attendre de la tradition orale et de la mémoire individuelle; ils semblent empruntés à des annales locales.

Je ne signalerai plus qu'une seule divergence entre lui et le biographe primitif. Celui-ci attribue à Grégoire II l'institution des stations du jeudi, pendant le Carême: *ut quintas ferias missarum celebritas fieret in ecclesias, quod non agebatur*. Dans les

manuscrits BDE, on lit *ieiunium et missarum celebritas* (1). De cette façon, Grégoire II est présenté comme ayant institué le jeûne des jeudis de Carême, contrairement à un usage antérieur d'après lequel le jeudi aurait été affranchi de l'observance quadragésimale. Ce que nous savons de la discipline romaine nous autorise à rejeter cette idée. Avant comme après Grégoire II, on jeûnait, pendant le Carême, tous les jours de la semaine, sauf le dimanche. S[t] Grégoire le Grand l'atteste formellement; le concile *in Trullo* de 692, si éveillé sur les particularités romaines de cet ordre, n'aurait pas manqué de relever celle-ci, si elle eût existé. La rédaction BDE est donc démentie par l'histoire. Au contraire, la rédaction AC, qui ne vise que la célébration de la messe solennelle, est confirmée par les livres liturgiques. Le sacramentaire de S[t] Denys, dit sacramentaire gélasien, qui représente l'usage romain à la fin du VII[e] siècle et au commencement du VIII[e], contient des messes pour tous les jours du Carême, excepté les jeudis; le sacramentaire dit grégorien, dont les manuscrits connus remontent tous à un original du temps du pape Hadrien (772-795), a des messes pour les jeudis comme pour les autres jours.

En somme, pour la vie de Grégoire II comme pour les suivantes, le texte représenté par les manuscrits AC a, sur celui des manuscrits BDE, l'avantage de la priorité. C'est lui que Paul Diacre a eu sous les yeux. On peut s'en assurer en comparant aux deux textes relatifs à l'invasion sarrasine le passage suivant de l'histoire des Lombards (VI 46):

Eo tempore, gens Sarracenorum in loco qui Septem dicitur ex Africa transfretantes, universam Spaniam invaserunt. Deinde post decem annos cum uxoribus et parvulis venientes, Aquitaniam, Galliae provinciam, quasi habitaturi ingressi sunt. Carolus siquidem

(1) Vign. IX; Bianch. 182.

cum Eudone Aquitaniae principe tunc discordiam habebat. Qui tamen in unum se coniungentes contra eosdem Sarracenos, pari consilio dimicarunt. Nam inruentes Franci super eos, trecenta septuaginta quinque milia Sarracenorum interimerunt.

Paul Diacre a fait ici une confusion analogue à celle du rédacteur BDE; il a confondu l'invasion de 721 et celle de 731, celle qui se termina par la bataille de Toulouse et celle qui fut repoussée par Charles Martel. Mais il est clair qu'il n'a pas eu le texte BDE sous les yeux. Nulle part d'ailleurs, bien qu'il fasse de fréquents emprunts à la vie de Grégoire II, il ne trahit la moindre connaissance des récits ou des traits particuliers au remaniement.

Le témoignage que donne Paul Diacre au texte AC n'a pas une grande valeur; car, au moment où il écrivait son histoire des Lombards, dans les dernières années du VIII[e] siècle, il existait déjà, et en assez grand nombre, des manuscrits de la recension BDE. Un témoignage plus utile, ce serait celui de Bède. Malheureusement, dans les parties de la vie de Grégoire II dont le chroniqueur anglo-saxon s'est inspiré, il n'y a point de différence entre les deux rédactions.

Il faut cependant s'arrêter sur les rapports entre Bède et cette partie du livre pontifical, car ils sont propres à montrer comment se composaient, au VIII[e] siècle, les vies des papes et avec quelle rapidité elles se répandaient. On sait que la chronique de Bède s'arrête à l'année 724, neuvième de l'empereur Léon l'Isaurien. A cette date le pape Grégoire II avait encore sept ans à vivre. Et cependant, au fond de son monastère de Jarrow, au nord de l'Angleterre, Bède avait déjà sous les yeux la notice biographique de ce pape. Il lui empruntait la mention de la restitution du patrimoine des Alpes Cottiennes par le roi Liutprand, le récit du renversement de l'empereur Anastase et de son remplacement par Théodose III, ainsi que la description de

l'inondation du Tibre. Ce dernier évènement parait avoir eu lieu en 717 (1).

Ainsi, la notice de Grégoire II a été commencée long-temps avant sa mort. On voit du reste comment elle a pu parvenir si vite au savant anglo-saxon. *His temporibus*, dit-il, *multi Anglorum gentis, nobiles et ignobiles, viri et feminae, duces et privati, divini amoris instinctu, de Brittania Romam venire consueverant; inter quos etiam reverentissimus abbas meus Ceolfridus, annos natus LXXIV* etc. Le vénérable abbé Céolfrid n'alla pas jusqu'à Rome: il monrut à Langres et y fut enterré. Mais ses compagnons continuèrent leur pélerinage et offrirent en son nom à la basilique de saint Pierre un manuscrit complet de la Bible, suivant la traduction de saint Jérôme. Quoi de plus naturel que de supposer que les pieux voyageurs ne revinrent pas les mains vides et qu'ils apportèrent à leur illustre compatriote, entre autres livres, un manuscrit du *Liber pontificalis* où déjà l'on avait commencé la notice du pape régnant?

5° *Vies de Jean VI, Jean VII, Sisinnius et Constantin* (701-715)

Par ce qui vient d'être dit, on voit que, des deux éditions des vies de Grégoire III, de Zacharie et d'Etienne II, la seconde, la recension remaniée, n'a été ajoutée qu'à des manuscrits (BD) où la vie de Grégoire II était déjà remaniée elle-même, tandis que l'édition primitive de ces trois vies est venue se joindre à deux catégories de manuscrits; dans les uns (E), la vie de Grégoire II était déjà retouchée; dans les autres (AC), elle ne l'était pas encore.

(1) Il est daté de la XVe indiction dans la rédaction BDE. Toutefois, il n'est pas absolument certain que cette date se rapporte à l'inondation. Elle peut se rapporter aussi à l'évènement raconté aussitôt après, c'est-à-dire à la reprise de Cumes.

Si maintenant nous remontons plus haut, il est facile de constater que le remaniement dont la vie de Grégoire II a été l'objet s'est étendu à plusieurs des notices précédentes. Avant d'entrer dans l'examen de cette nouvelle série de retouches, il est bon, je crois, de rendre sensible à l'œil les résultats auxquels nous sommes déjà parvenus et ceux que je vais présenter.

Dans le tableau ci-joint, chacune des colonnes représente un groupe de manuscrits. Quand les noms des papes sont en caractères ordinaires, c'est que le texte n'a pas été retouché ; l'italique indique le remaniement.

Dates	AC	E	B	D
701-705	Jean VI	*Jean VI*	*Jean VI*	Jean VI
705-707	Jean VII	*Jean VII*	*Jean VII*	Jean VII
708	Sisinnius	*Sisinnius*	*Sisinnius*	Sisinnius
708-715	Constantin	*Constantin*	*Constantin*	Constantin
715-731	Grégoire II	*Grégoire II*	*Grégoire II*	*Grégoire II*
731-741	Grégoire III	Grégoire III	*Grégoire III*	*Grégoire III*
741-752	Zacharie	Zacharie	*Zacharie*	*Zacharie*
752-757	Etienne II	Etienne II	*Etienne II*	*Etienne II*

Négligeant pour le moment les deux manuscrits D, qui ne sont pas d'accord entre eux (1) et forment anomalie, j'appelle immédiatement l'attention sur les trois première colonnes où l'on voit le groupe AC d'accord contre BE, non seulement pour la vie de Grégoire II, mais encore pour les quatre précédentes. Voici en quoi consiste, pour ces quatre vies, la différence des deux rédactions. Les manuscrits AC n'indiquent pas l'enterrement du pape, et ne marquent pas, au commencemment de la notice, le

(1) La colonne D représente ici l'état du *Parisinus* 5516 ; le *Parisinus* 2769 ne commence que dans la vie de Constantin, qui s'y trouve conforme à la recension retouchée. Il existe une copie de ce manuscrit, le *Leydensis Scalig.* 58, mais celui-ci est lui-même mutilé à l'endroit qui nous occupe.

synchronisme des empereurs. Les manuscrits BE, au contraire, mentionnent tous et toujours la déposition à S[t] Pierre; ils donnent à ce propos trois indications, la date du jour et du mois, l'indiction, et le nom de l'empereur régnant, dont le synchronisme est marqué aussi au commencement de la notice. Cependant les manuscrits B omettent assez souvent l'une ou l'autre de ces indications; il y a aussi quelques lacunes dans les manuscrits E eux-mêmes. Voici le tableau de ces particularités, y compris celles de la vie de Grégoire II:

	Synchronisme impérial en tête de la notice	DÉPOSITION		
		Date du jour et du mois	Indiction	Empereur régnant
Jean VI	E		BE	BE
Jean VII	BE	BE	BE	B*E
Sisinnius	BE	B*	E	E
Constantin	E	B*E	E	E
Grégoire II	BE	ACBE	ACBE	BE

On voit par ce tableau que, pour cet ordre de renseignements, les manuscrits E sont beaucoup plus complets que les manuscrits B. Une seule fois il y a dans B quelque chose qui manque dans E, le jour de la mort de Sisinnius. Or il se trouve que la date indiquée par B est une date fausse. Ce n'est pas le seule erreur; j'ai signalé par des astérisques, outre cette date, celle de la mort du pape Constantin, indiquée tout aussi faussement, et le nom de l'empereur, à la fin de la notice de Jean VII; il s'agit de Justinien II; or on lit, dans les manuscrits B, *sub Iustino*, tandis que E écrit correctement: *Iustiniano Romanam rempublicam gubernante.*

La mention de la sépulture, dans les notices pontificales, n'est pas une de ces choses que les abréviateurs fassent volontiers disparaître; on peut en dire autant du synchronisme des empereurs. Il y a des abrégés très courts qui cependant ont respecté

ces détails. Il est donc plus naturel de croire que la priorité appartient encore ici, comme pour les vies de Grégoire II, Grégoire III, Zacharie et Etienne II, au groupe AC. J'aurai ailleurs l'occasion de montrer que les biographes pontificaux n'ont pas été réguliers à marquer la sépulture du pape, et qu'on a plus d'une fois complété leur texte sur ce point.

Le complément était d'ailleurs assez facile à trouver. Les renseignements que le biographe n'avait pas sous la main dans son cabinet, ou qu'il oubliait d'introduire dans son récit, on pouvait se les procurer en faisant une visite à la basilique de saint Pierre. Les tombeaux des papes y ont été de tout temps fort en vue; on y lisait une épitaphe, en vers le plus souvent, et, depuis le septième siècle au moins, assez pauvre de détails historiques, mais terminée par une formule comme celle-ci: *Hic requiescit N. papa, qui sedit ann. mens. dies Depositus sub die indictione domno N. imperante.* Il n'y avait qu'à recueillir ces données et à les reporter dans les marges de son manuscrit.

Je ne serais pas étonné que nous eussions, dans les manuscrits B et E, les résultats de deux tournées de ce genre parmi les tombes pontificales. L'accord entre les deux familles de manuscrits est assez grand pour indiquer une source commune; mais les divergences sont trop fortes pour être mises sur le compte des seuls copistes. Ce qu'il y a de commun, c'est d'abord la préoccupation des détails de cet ordre, puis les formules classiques: *Fuit autem temporibus N. Augusti.... Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apostolum...* Ce sont là des expressions que des lecteurs du livre pontifical pouvaient rencontrer isolément. La preuve que, dans leur texte, les dates ne font pas corps avec les formules, c'est qu'ils écrivent quelquefois la formule avant d'avoir la date, et que, la date n'ayant pas été trouvée, la formule reste en l'air. Ainsi, à la fin de la vie de Jean

VI, dans BE, de Sisinnius, dans E tout seul, on lit: *Qui etiam sepultus est ad beatum Petrum apostolum sub die....*; mais le jour n'est pas marqué. Je regrette vivement de ne pouvoir confirmer ces conjectures en recourant aux épitaphes: celles-ci paraissent irrévocablement perdues.

Quoiqu'il en soit d'ailleurs, que les suppléments des manuscrits BE proviennent des épitaphes ou de documents d'une autre nature, il y a un trait qui les caractérise d'une manière générale, c'est la mention de l'empereur. Dans aucune des notices antérieures à celles de Sergius, le prédécesseur immédiat de Jean VI, on ne trouve le nom de l'empereur indiqué à propos de la sépulture du pape; quant au synchronisme du commencement, il est définitivement omis depuis Agapit (536). Après Grégoire II, ni l'auteur, ni le second éditeur des vies de Grégoire III, de Zacharie et d'Etienne II ne mentionnent l'empereur, soit au commencement, soit à la fin de la notice. Ce n'est donc ni à l'un ni à l'autre que nous serons tentés d'attribuer le remaniement des quatre notices antérieures à celle de Grégoire II; ce n'est pas non plus au premier rédacteur de cette dernière notice, mais à celui qui l'a retouchée elle-même, et qui, comme nous l'avons dit plus haut, a écrit au temps du pape Zacharie, au plus tôt. Sous ce pape Rome était en assez bons termes avec les empereurs, bien que la querelle des images fût encore loin d'être terminée (1).

(1) On ne connaît pas de manuscrit actuellement existant qui se termine par la vie de Grégoire II. Mais Paul Diacre en a eu un entre les mains, car ses emprunts au L. P. s'arrêtent à ce pape; et, s'il avait eu sous les yeux les vies de Grégoire III et de Zacharie, il n'aurait pas manqué de s'en servir pour la fin de son sixième livre et l'histoire du roi Liutprand.

6° *Vies de Paul I, Etienne III, Hadrien* (757-795).

Après Etienne II, le huitième siècle compte encore trois papes, Paul Ier (757-767), Etienne III (768-772) et Hadrien Ier (772-795). J'ai déjà dit que, pour les vies de ces papes, nous n'avons pas, à beaucoup près, autant de manuscrits que pour les précédentes. D'autre part, les manuscrits où elle se trouvent présentent sensiblement le même texte; ce n'est que dans la vie de Paul Ier que l'on rencontre quelques divergences. Ici, les manuscrits de la classe B, on plutôt les derniers demeurants de cette classe, B^2, B^3 et B^4, contiennent quelques interpolations, dont sont exempts les manuscrits A, D, E. Ces interpolations sont au nombre de cinq (1), dont trois ont rapport à des restaurations d'églises. La dernière a été ajoutée tout à fait à la fin: après les mots *cessavit episcopatus ann. I mens. I*, on lit: *quo Constantinus transgressor apostolicae sedis invasor extitit.* C'est évidemment une glose explicative. La plus importante de ces additions au texte primitif est celle où l'on décrit la translation des restes de sainte Pétronille dans l'ancien mausolée impérial du Vatican, déjà approprié à cet effet par le pape Etienne II.

(1) On trouvera ces textes dans l'édition de Bianchini (259, 260, 261), parmi les variantes du manuscrit B de Marquardt Freher. Ce manuscrit, maintenant perdu, était un manuscrit mixte qui, pour le commencement, rentrait dans la classe A. Cf. de Rossi, *Bull.* 1879, p. 9.

II.

La Rédaction

Je n'ait fait jusqu'ici que recueillir et classer les différences que présentent, pour le huitième siècle, les manuscrits du *Liber pontificalis*. Les résultats immédiats de cette étude sont, en apparence, assez peu de chose. C'est pourtant ce qu'on peut dire de plus important sur l'historiographie pontificale de ce temps-là: je vais les résumer en quelques mots.

Les narrateurs sont contemporains; ils se mettent à l'œuvre aussitôt le pape mort, ou plutôt ils commencent de son vivant à rédiger sa notice. Leur récit excite autour d'eux un grand intérêt, dont témoigne l'empressement que l'on met à le compléter et à le retoucher. Quelques années à peine après la rédaction primitive, de nouvelles éditions, revues et augmentées de diverses façons, voient le jour et circulent rapide ment. Certains exemplaires sont emportés au loin : Bède en a un dès l'année 724. Mais c'est surtout vers la fin du siècle que le livre des papes arrive à une grande publicité dans les pays d'outremonts, alors que la mission de saint Boniface, le voyage d'Etienne II en France, ceux de Charlemagne à Rome, une perpétuelle allée et venue d'ambassades, ont multiplié les rapports entre la France et l'Italie. Alors et au siècle suivant, il n'est guère de grande église franque où l'on ne trouve un exemplaire du *Liber episcopalis in quo continentur acta beatorum pontificum urbis Romae.* Cependant, les beaux manuscrits du neuvième siècle qui sont venus jusqu'à nous, spécimens d'un tirage considérable, comme nous dirions maintenant, dérivent, sauf de rares exceptions, d'exemplaires qui n'allaient pas plus loin que le huitième siècle, s'arrêtaient à Etienne II, Etienne III ou Hadrien.

Voilà ce que nous disent nos manuscrits, quand nous étudions leur âge, leur généalogie, leurs limites, leurs lacunes et leurs compléments. Si de ces observations extérieures on passe aux récits eux-mêmes et à l'esprit dont ils témoignent, la plus grande uniformité se manifeste. Il est à peine besoin de parler de la langue et du style. Entre les rédacteurs du huitième siècle et ceux du sixième il n'y a guère de différence. Les uns et les autres écrivent en latin vulgaire. Cependant, entre les œuvres des biographes du sixième siècle et les productions de la littérature du même temps, y compris les documents de chancellerie, il y avait une différence qui est désormais comblée. Les notaires pontificaux du huitième siècle, quand ils ne copient pas les formules du *Liber diurnus*, emploient une langue tout aussi barbare que les biographes du *Liber pontificalis*. Du reste, il n'est guère douteux qu'il n'y ait identité entre les deux catégories de personnes. Les biographes affectionnent ces interminables épithètes honorifiques qui sont de style à la chancellerie; dans les lettres pontificales on retrouve à chaque instant les mots, les expressions des vies des papes. A cet égard, il est intéressant de comparer la correspondance d'Etienne II avec sa notice dans le *Liber pontificalis*: pas un détail qui ne se retrouve en passant de l'une à l'autre. Après tout, où le *Liber pontificalis* se serait-il écrit, sinon dans les bureaux du palais de Latran? Qui tenait alors la plume à Rome? Quelles œuvres littéraires pourrait-on y signaler en ce siècle? Quels livres, en dehors des livres liturgiques, avaient chance de trouver des acheteurs et des lecteurs? Dans un temps où l'activité littéraire était aussi nulle (1), il n'y avait guère de place pour l'histoire que dans le lieu, à peu près

(1) Ceci doit s'entendre surtout des livres latins. Le pape Zacharie traduisit en grec les *Dialogues* de saint Grégoire; Paul Ier envoya quelques livres grecs à Pépin (*Cod. Carol.*, Jaffé, p. 101). Il semble qu'il se fût conservé quelque activité littéraire dans les monastères grecs.

unique, où l'on pouvait trouver des gens sachant écrire et les ressources matérielles de parchemin, plumes, encre, etc. Ecrite ainsi dans les bureaux du palais des papes, et de leur vivant, l'histoire de ceux-ci ne pouvait manquer de s'en ressentir.

Les biographes sont des Romains et des clercs; aucun d'eux ne voit au monde rien qui soit plus digne d'intérêt que le siège apostolique; la plupart ont même beaucoup de peine à y voir autre chose. Cela est très naturel. Tant que l'empire est puissant et sait faire sentir sa force, ils ne lui ménagent pas les respectueuses formules du langage officiel; cela va quelquefois jusqu'à la platitude. A lire la notice du pape Constantin, on canoniserait Justinien Rhinotmète, ce monstre abominable, qui fit verser tant de sang à Constantinople, à Ravenne, à Rome même. Selon le biographe, c'est un prince très chrétien, humble, pieux, bon, orthodoxe; la nouvelle de sa mort est une lugubre nouvelle; il semble qu'on ait perdu Trajan ou Théodose. Au temps des luttes avec les Lombards, les biographes font de leur mieux la guerre à coup de plume: il est heureux, par exemple, pour la mémoire du roi Liutprand, qu'on puisse le juger sur d'autres documents que la notice du pape Zacharie. Après avoir longuement raconté comment, à deux reprises différentes, Liutprand se laissa fléchir aux prières du pape et lui accorda tout ce qu'il voulut, le biographe n'hésite pas à signaler la mort du roi lombard comme un bienfait de Dieu; il pousse même l'insolence jusqu'à prétendre qu'elle a été obtenue par les prières de Zacharie; ce qui, si on l'en croyait, compromettrait singulièrement la réputation de ce saint personnage.

Ce sont là des exagérations, ou d'expression ou de sentiment,

En latin, on ne savait même plus composer une épitaphe. Entre les épitaphes pontificales de la fin du septième siècle et celle du primicier Ambroise, (Galletti, *Primicero*, p. 41) écrite en 760, il y a un abîme énorme.

mais les sentiments sont bien ceux d'un clerc romain du huitième siècle. A cet égard, il n'y a pas à distinguer entre biographes et biographes. Ils pensent et sentent exactement les uns comme les autres. Quand ils parlent, on entend toujours la même note et le même timbre.

Mais ils ne parlent pas toujours; et c'est précisément en ceci qu'ils se distinguent les uns des autres. Il y a, dès le huitième siècle, deux écoles, deux manières. La tradition est d'abord de parler: les biographes de Conon, Sergius Ier, Jean VI, Jean VII, Constantin, Grégoire II, racontent volontiers les choses dont ils ont connaissance, qu'elles se soient passées à Rome ou ailleurs. Avec la vie de Grégoire III, nous voyons apparaître un autre genre, dans lequel l'idéal est de faire au pape une longue notice, où il ne soit question de rien. On n'est encore qu'au début, et la notice de Grégoire III contient, au commencement, des détails intéressants sur son attitude dans la querelle des images; par ailleurs, il n'y a guère que des fondations de monastères, ou des restaurations d'églises, c'est-à-dire de ces choses que tous les papes font sans presque y intervenir, par le simple fonctionnement de leur administration. Mais de la politique spéciale et caractéristique de Grégoire III, des progrès de la puissance lombarde du côté de l'exarchat, de l'alliance des Romains avec le duc de Spolète et de la guerre de représailles qui en fut la conséquence, il n'est pas dit le moindre mot. L'esprit de cour et de bureau commence à se révéler ici: mieux vaut mille fois se taire que de parler de choses délicates (*cose gelose*): il est si difficile d'en bien parler!

Grégoire III mort, le biographe de Zacharie ne voit plus aucune difficulté à narrer les entreprises malencontreuses de son prédécesseur; ce récit est même pour lui impossible à négliger, puisqu'il tourne à la gloire du nouveau pape, qui se tira si habilement d'une situation difficile et dangereuse. Bien que cet

écrivain ait négligé beaucoup de choses importantes, comme les conciles tenus sous Zacharie, et qu'il se soit abstenu de prolonger son récit jusqu'au temps où il aurait fallu mentionner les conquêtes d'Astolfe du côté de Ravenne et de la Pentapole, on doit cependant reconnaître qu'il revient heureusement à l'ancien système et qu'il se sert de sa plume pour raconter. Le même éloge est dû, et à bien plus juste titre, au biographe d'Etienne II, qui nous a laissé un document de la plus grande valeur sur la fondation de l'alliance franque et du pouvoir temporel.

Malheureusement, le genre silencieux reprend faveur aussitôt après Etienne II; la notice de Paul Ier a été écrite comme par manière d'acquit. Aussitôt après avoir raconté l'élection du pape, en dépit de la compétition d'un rival, et fait l'énumération de ses vertus et qualités, le biographe passe aux restaurations d'églises; quant aux relations du nouvel état romain avec l'empire de Constantinople, le roi des Francs et celui des Lombards, il se garde bien d'en dire un mot. Par bonheur, la correspondance de Paul avec Pépin s'est conservée, et le *Codex Carolinus* permet de suppléer ici au *Liber pontificalis* devenu muet.

Celui-ci recouvre la parole dans la notice suivante, celle d'Etienne III, qui est une des pages les plus émouvantes de l'histoire des papes, et même dans celle d'Hadrien Ier, mais seulement jusqu'à l'année 774 et à la prise de Pavie. Autant il est prolixe et intéressant pour les deux premières années du pape Hadrien, autant il est réservé pour les vingt-deux autres. C'est à peine si, en fait d'évènements d'une portée générale, il consacre quelques lignes au second concile de Nicée, où fut résolue la question des images.

Dieu me garde de déprécier la valeur des renseignements qui prennent la plus large place dans cette notice et qui formeront désormais le plus clair des biographies pontificales. Mais il est bien permis de faire observer que, si les énumérations de dons

mobiliers faits aux églises, si les mentions d'édifices sacrés fondés, réparés, embellis, si même les descriptions d'inondations ont un grand intérêt pour les archéologues de ce temps-ci, elles en avaient beaucoup moins pour les gens du huitième et du neuvième siècle, auquel il semble que les biographes auraient dû songer d'abord. Ceux-ci, du reste, ont fort bien senti qu'on ne leur donnait pas ce qu'on leur devait, et ils s'en sont vengés en s'abstenant de copier le *Liber pontificalis*. Les anciens manuscrits où l'on trouve au complet les vies des papes, au delà d'Hadrien Ier, sont de véritables raretés.

Je dois arrêter ici ces considérations sur la rédaction des biographies pontificales, et m'abstenir de mettre le pied dans la période du neuvième siècle, pour laquelle il y aurait beaucoup à dire. En éliminant la dernière partie de la vie d'Hadrien Ier, à peu près uniquement consacrée aux fondations, il se trouve que l'historiographie des papes aboutit, au huitième siècle, à la célèbre donation de Charlemagne, faite, signée et jurée à Saint-Pierre le mercredi de Pâques de l'année 774. C'est le terme de la partie, à proprement parler, narrative de la vie d'Hadrien. On a beaucoup écrit depuis longtemps, et ces années dernières en particulier, sur ce texte capital. Je n'ai la prétention ni de discuter, ni de résumer, ni même d'avoir lu tous les livres, mémoires ou articles de revues qui lui ont été consacrés. Mais il peut m'être permis, après avoir montré quand et comment s'écrivaient les vies des papes au huitième siècle, de projeter sur ce document la lumière qui se dégage de cette étude.

A mon sens, la question d'authenticité est jugée. Il n'y a pas la moindre trace d'une interpolation postérieure; les manuscrits du *Liber pontificalis* ne sont pourtant pas, on l'a vu, avares d'indications sur les retouches que le texte a pu subir en ces temps-là. Pour cette vie, nous en avons de fort anciens, celui de Lucques en particulier, qui est en onciale et qui a subi des abréviations, bon signe

qu'il est déjà postérieur de quelque temps à la publication de la vie d'Hadrien. Le *Farnesianus* était aussi en onciale, et beaucoup plus belle que celle du *Lucensis ;* mais je ne veux pas m'en prévaloir, car il était mutilé avant le passage en question. L'original commun au *Parisinus* 13729 et au manuscrit de Laon paraît avoir été copié sous Eugène II (824-827) ; il contenait la donation dans les mêmes termes que le manuscrit de Lucques.

La vie d'Hadrien ayant été rédigée comme les autres notices pontificales du même siècle et du siècle suivant, on peut croire, avec toute vraisemblance, qu'on s'y est mis au moins à deux fois et que le terme de la partie narrative, c'est-à-dire la donation de Charlemagne, marque aussi le terme de la première rédaction ou de l'une des premières rédactions. Il est impossible d'admettre que cette biographie soit une compilation postérieure à la mort du pape, exécutée à l'aide de pièces du neuvième siècle. Ce système serait particulièrement insoutenable, si l'on voulait introduire au nombre de ces pièces le document apocryphe connu sous le nom de fragment Fantuzzi. Si l'on veut tenir compte des données que je viens d'exposer sur la rédaction des biographies pontificales, on est amené à conclure que la donation de Charlemagne a été mise par écrit en 774 ou peu après.

Ici une autre question se pose. Le biographe a-t-il dit vrai? a-t-il menti? L'hypothèse d'un mensonge ne peut être écartée par la question préalable, car il est certain que ces biographes usent beaucoup de la réticence, et de la réticence au mensonge la distance n'est pas très grande. Du reste, la vie d'Hadrien est contemporaine et compatriote de la fameuse donation de Constantin.

Cependant le mensonge serait bien gros. On affirmerait que Charlemagne promit au pape, dans un document public, avec les formes les plus solennelles, de lui donner les trois quarts de l'Italie, depuis la Corse et Luna jusqu'à Trieste, en passant par Parme et Mantoue, tandis qu'en réalité il ne fit qu'arrondir de divers

côtés le petit état romain d'Etienne II et de Paul I[er]; et cela, sans que jamais Hadrien, dont nous avons tant de lettres adressées à Charlemagne, se soit prévalu d'une promesse si fort au dessus de la réalité. Un tel mensonge n'est guère croyable. Quant à l'erreur, dans un écrivain placé comme l'était le biographe, et à propos d'un document dont plusieurs exemplaires avaient été exécutés par les notaires pontificaux, elle est inadmissible. Quelques détails ont pu être mal saisis ou mal rendus, notamment en ce qui regarde l'assimilation complète des donations de 774 et de 754, de celle de Charlemagne et de celle de Pépin : mais le contenu de la première ne pouvait échapper à un employé quelque peu instruit de la chancellerie pontificale. Et qu'on ne dise pas que les limites indiquées sont celles dans lesquelles les papes revendiquaient d'anciens patrimoines ou biens ecclésiastiques, confisqués par les rois lombards. Il ne s'agit point ici de revenus, de terrains et de fermes, mais de souveraineté politique.

La question étant posée dans ces termes, je ne vois pas pourquoi on n'introduirait pas dans le débat, au moins comme digne d'être discutée, l'hypothèse suivante. Le biographe a dit vrai; Charlemagne a réellement promis au pape de lui céder toute la partie de l'Italie dont la donation marque les limites. Reste à donner l'explication historique d'un fait aussi grave : Charlemagne a promis, il n'a pas tenu.

Cette explication, je crois la trouver dans une distinction dont la seconde proposition me paraît susceptible. Que savons-nous des projets de Charlemagne à son entrée en Italie? Qui nous a dit ce qu'il comptait alors faire de l'état lombard? Plusieurs décisions pouvaient être prises. On pouvait le maintenir, en forçant le roi Didier à exécuter ses promesses et à faire droit aux réclamations du pape, essayer encore une fois des garanties de traités, de serments, d'otages. On pouvait aussi briser la puissance lombarde, en réduisant considérablement l'étendue de ses frontières;

lui enlever les duchés de Spolète, de Bénévent et de Toscane, lui reprendre une partie de l'ancien diocèse d'Italie, celle dont la conquête ne remontait qu'à une date relativement récente, et rattacher ces territoires au nouvel état Romano-Ravennate, protégé par le roi des Francs. On pouvait enfin supprimer la dynastie lombarde, en conservant pour soi le royaume, et substituer, dans le voisinage du pape, le protecteur à l'oppresseur.

La première solution ne paraît pas avoir été prise en considération, au moins depuis le moment où Charlemagne, maître du royaume lombard, n'eut plus d'autre résistance à vaincre que celle des défenseurs de Pavie. La troisième fut celle qui prévalut, après la chûte de cette capitale; elle ressemble beaucoup à celle que les Ostrogoths proposèrent à Bélisaire, et qui, adoptée par lui, valut à l'armée impériale la reddition de Ravenne. Mais pourquoi la seconde n'aurait-elle pas été accueillie pendant quelque temps? C'était, il est facile de le voir par les lettres et les biographies des papes, celle que l'on rêvait et que l'on préparait à Rome depuis assez longtemps. Etienne II, Paul, Hadrien, pour ne rien dire de Grégoire III, n'avaient rien tant désiré que de voir Spolète et Bénévent se séparer du royaume lombard et nouer avec Rome une alliance étroite, en attendant mieux, sous les auspices du roi des Francs. Politique explicable, après tout, car elle visait à la formation d'un état romain assez fort pour résister tout seul à la puissance des rois lombards, sans qu'il fût nécessaire de réclamer à chaque instant l'intervention des protecteurs d'outre-monts. Il est sûr, cependant, qu'un tel système ne pouvait être du goût des chefs militaires lombards. Après avoir, durant deux siècles, tenu les Romains le pied sur la gorge, il ne devait pas leur convenir de se faire, pour la plupart, leurs humbles serviteurs. Les nobles germains étaient hommes à suggérer eux-mêmes à Charlemagne une combinaison qui leur donnerait un chef d'une autre race, il est vrai, mais jeune, illustre et fort,

au lieu de les laisser tomber sous la férule de quelque consul et duc, représentant d'une aristocratie moitié byzantine, moitié sacerdotale. C'était du reste la combinaison la plus solide : les Romains à Rome et à Ravenne, les Lombards chez les Lombards.

En acceptant une telle solution, après avoir fait une promesse comme celle dont témoigne la vie d'Hadrien, Charlemagne ne pouvait être considéré comme parjure. Il froissait peut-être des espérances conçues et entretenues sous l'empire de nécessités auxquelles elles se trouvaient survivre ; mais il substituait à une combinaison bâtarde un établissement dont les preuves étaient faites, qui était assuré de durer, les querelles entre Romains et ards devant cesser par le fait même que la couronne lombarde était posée sur la tête du roi des Francs. Celui-ci pouvait dire au pape que la liberté des Romains et le patrimoine de saint Pierre étaient désormais en sûreté, puisque c'était lui, le *patricius Romanorum*, qui devenait roi des Lombards ; et le pape ne pouvait plus faire valoir une donation qui correspondait à un état de choses entièrement différent.

Du reste, la correspondance d'Hadrien avec Charlemagne, pendant les trois ou quatre années qui suivirent la prise de Pavie, et pendant lesquelles on vécut dans le provisoire, montre bien que les choses n'avaient pas encore pris le pli qui leur fut donné quelque temps après. Hadrien, sans formuler aucune sollicitation précise, en dehors de la défense de ses droits acquis et exercés, laisse voir qu'il nourrit de grandes espérances. Après 778, il n'en est plus de même ; les rêves sont dissipés, les prétentions restreintes. Que s'est il passé dans l'intervalle ? M. Martens (1) a fort bien vu et démontré qu'il y avait eu alors une convention

(1) *Die Römische Frage*, p. 159 et suivantes. C'est la seule citation que je me permette dans cet aperçu très rapide où je ne puis qu'effleurer ces graves questions. J'aurai occasion d'y revenir.

entre le pape et le roi des Francs, et que cette convention avait donné un tour nouveau à la politique du pape.

Je ne vois pas dès lors pourquoi nous devrions imputer un énorme mensonge au biographe d'Hadrien, pourquoi il nous serait interdit d'accepter son récit comme vrai et son document comme authentique, alors qu'il est si facile de faire évanouir la difficulté, en rapportant le récit et le document à une situation politique transitoire, modifiée quelques années après. S'il avait continué au delà de l'année 774 l'histoire du pontificat d'Hadrien, le biographe nous aurait parlé, au moins indirectement, du changement intervenu dans les conventions entre le pape et le roi; mais, comme son récit s'arrête à l'année 774, il n'y a pas même lieu de considérer son silence comme un artifice destiné à entretenir le lecteur dans l'illusion.

L. Duchesne.

LES ARTS A LA COUR DES PAPES

NOUVELLES RECHERCHES SUR LES PONTIFICATS
DE MARTIN V, D'EUGÈNE IV, DE NICOLAS V, DE CALIXTE III, DE PIE II ET DE PAUL II.

Lorsque j'ai publié, en 1878-1879, les deux premiers volumes de mon travail sur les arts à la cour des Papes, les archives formées au Campo Marzo par le gouvernement italien n'étaient ouvertes que depuis un petit nombre d'années et le classement se ressentait forcément de la précipitation avec laquelle on avait procédé à l'organisation de ce vaste dépôt. Quant aus Archives secrètes du Vatican, l'accès en était entouré de difficultés sur lesquelles on me dispensera d'insister ici: c'est à peine si, au prix des plus persévérants efforts, j'avais pu obtenir communication d'une douzaine de registres. Depuis, la haute sollicitude témoignée aux études historiques par le nouveau souverain pontife a livré sans réserve aucune aux travailleurs les trésors de l' " Archivio Segreto „ : je n'ai pas été le dernier à profiter de cette faveur insigne, et je viens aujourd'hui offrir au public le résultat de mes nouvelles investigations. J'y joins un certain nombre de documents supplémentaires empruntés aux Archives du Campo Marzo, ou à celles d'autres villes italiennes, notamment de Florence, ainsi que des notices recueillies dans des ouvrages imprimés. J'insiste sur cette dernière catégorie d'informations, car de nos jours la recherche de l'inédit fait trop souvent oublier combien de précieuses indications sont perdues dans les poudreux in-folios des trois derniers siècles et même dans les plaquettes de celui-ci.

Quelques observations sur les registres de l' "Archivio Segreto „ trouveront utilement leur place ici. Ces registres — c'est à dire

ceux qui contiennent des pièces comptables — sont d'ordinaire les copies de ceux du Campo Marzo ou vice versa; les doubles, les triples même y abondent. J'ai donc du écarter tous les documents qui ne faisaient que répéter les mentions contenues dans les registres du Campo Marzo (et je ne parle pas seulement ici des reproductions littérales, mais encore des analyses, extraits ou paraphrases), alors toutefois qu'ils n'offraient pas de détails nouveaux. Les dates de ces documents diffèrent souvent, à la vérité, mais cette différence n'est qu'apparente. Pour qui est tant soit peu au courant des règles de la comptabilité publique — et celle des papes du XV[e] siècle mérite d'être proposée en exemple — il est à peine nécessaire de rappeler que le même paiement donne lieu à toute une série d'opérations distinctes, l'ordonnancement, la délivrance du mandat, la présentation à la caisse du trésorier, la remise des espèces. Parfois ces opérations ont pu avoir lieu le même jour: d'ordinaire un intervalle plus ou moins long les sépare; soit autant de dates inscrites sur les registres correspondants.

Avant de laisser la parole aux documents, j'ai encore un devoir à remplir. C'est toujours pour moi un vif plaisir que de pouvoir publiquement exprimer ma gratitude aux confrères, aux amis, qui veulent bien m'assister au cours de ce long et pénible travail, dont l'achèvement exigera encore plus d'un effort. Je dois tout d'abord rappeler que c'est mon ancien collègue de l'Ecole de Rome, M. Léon Clédat, aujourd'hui professeur à la Faculté des lettres de Lyon, qui a le premier pénétré dans les Archives du Campo Marzo et m'a montré la voie à suivre (1). Dans ces mêmes archives, M. le chevalier Antonio Bertolotti, alors chargé de la surveillance de la salle de lecture, aujourd'hui directeur des Ar-

(1) Voy. son intéressant travail intitulé *Les archives italiennes à Rome*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XXXVI.

chives d'Etat de Mantoue, a fait preuve d'une obligeance que je ne saurais assez reconnaître. Le même esprit de courtoisie et de confraternité, je l'ai rencontré chez M. le chevalier Gaetano Milanesi, l'éminent directeur des Archives d'Etat de Florence. Enfin, condamné à ne visiter Rome que pendant les courts loisirs que me laissent mes fonctions, je dois tout particulièrement remercier ici M. le Professeur Giovanni Gatti et M. le chanoine Pietro Wenzel du concours qu'ils ont bien voulu me prêter: si, contrairement à la règle que je me suis imposée, je livre au public un certain nombre de pièces que je n'ai pas pu collationner moi-même sur les originaux, je ne le fais qu'en considération de l'autorité bien établie dont jouissent ces deux habiles paléographes.

LE PAPE MARTIN V À FLORENCE

Le séjour de Martin V à Florence a été le point de départ de travaux nombreux et importants, auxquels se rattachent les noms de quelques artistes célèbres. Entré dans la capitale de la Toscane le 26 février 1419, le pape la quitta le 9 septembre de l'année suivante. Dans l'intervalle, la République florentine ne négligea rien pour honorer son hôte et pour décorer dignement le palais de Santa Maria Novella, qu'elle lui assigna pour demeure (1). Ghiberti fut chargé de fournir le dessin de l'escalier

(1) « A tempo di questi priori di Gennaio e Febbraio, si deliberò di murare nel convento de' frati predicatori di Santa Maria Novella di Firenze, per abitazione di papa Martino V, che dovea venire ad abitare in Firenze, e fecesi abituro con sale e camere magnifiche, come si richiedeva, e che fare si potè in sì brieve tempo, è quali feciono fare gli operai di Santa Maria del Fiore, co' denari di detta opera e spesevisi circa 1500 fiorini, e oltre all'arme del comune vi si fece il segno dell'arte della Lana, come oggi si vede.

« Dipoi a dì 26 di Febbraio 1418 entrò in Firenze il detto papa Martino V, ch'era prima Messer Oddo della Colonna innanzi fusse papa,

conduisant à l'appartement pontifical (1), Donatello, de sculpter le lion de pierre destiné à prendre place sur une colonne dans le même escalier. Quant à la salle principale de l'appartement, elle se distinguait par ses vastes dimensions: c'est là que Léonard de Vinci et Michel-Ange exposèrent dans la suite leurs cartons: c'est là aussi que Piero di Cosimo exécuta ce " carro della Morte " qui frappa si vivement l'imagination de ses contemporains (2). Ce fut encore à l'occasion du séjour de Martin V que la chapelle, dite des Papes, parce que quatre souverains pontifes y avaient officié, fut décorée de peintures (3), ainsi que la façade même de Santa Maria Novella (4).

Le pape de son côté tint à perpétuer son souvenir par des

entrò per la porta a S. Gallo; e andorongli incontro infino a S. Gallo fuori della porta i capitani della parte Guelfa con loro collegi e missonlo sotto a un bello stendardo di seta foderato il cielo d'ermellini e drappelloni di baldacchino: e giunto alla porta a uno altare dal lato ritto fattovi, si fermò, e dopo alcune orazioni dettevi, entrò nella porta e lasciò i capitani della parte, e in sua compagnia intorno al cavallo entrorono i nostri magnifici Signori priori e gonfaloniere di giustizia addestrandolo, e messonlo sotto a uno ricchissimo e trionfale stendardo più che non era il primo, e andò a visitare la chiesa di Santa Maria del Fiore, e dipoi n'andò à Santa Maria Novella alla sua abitazione, e fugli donato dal Comune e dalla parte Guelfa due bellissimi palafreni bianchi bene forniti e adornati d'ogni ricca cosa, e così niuna cosa e debita cirimonia si lasciò a fare per pienamente onorarlo » (*Ricordi storici di Filippo di Cino Rinuccini, dal 1282 al 1460*, éd. Aiazzi, p. LVI).

(1) Vasari, éd. Milanesi, t. II, p. 260: Ce travail fut exécuté le 20 juin 1419.

(2) Vasari, éd. Le Monnier, t. VII, p. 116.

(3) « Questa cappella.... era stata dipinta da mano più antica, nella occasione della venuta di Martino vescovo nel 1418, ma poi fu di nuovo dipinta..... nella venuta di Leone X nel 1515 » (Fineschi, *Il forestiero istruito in S^a Maria Novella*; Florence; 1836, p. 75).

(4) « La quale sagrazione (la consécration par Martin) di Santa Maria Novella dipinse poi Lorenzo (di Bicci), come volle ser Michele, nella facciata di quella chiesa, ritraendovi di naturale quel papa ed alcuni Cardinali: la quale opera, come cosa nuova e bella, fu allora molto lodata » (Vasari, t. II, p. 230).

commandes ou des présents d'un véritable intérêt d'art. J'ai déjà rappelé la tiare et le fermail ciselés à son intention par Ghiberti (1); il faut également accorder une mention à la rose d'or offerte à la Seigneurie de Florence (2). D'après Ademollo le pape aurait en outre offert de riches joyaux à l'église de " l'Annunziata „. Mais cette assertion est combattue par différents auteurs (3).

La fin du séjour de Martin V fut attristée par les plaisanteries que se permirent ses hôtes. Fidèles à leurs habitudes, les Florentins, le premier moment d'enthousiasme passé, composèrent des chansons que les gamins eurent l'audace de chanter sous les fenêtre du pape:

Papa Martino
Non vale un quattrino.

Le chancelier de la République, Léonard Bruni d'Arezzo, raconte à ce sujet une curieuse anecdote. Se trouvant un jour avec Martin V, celui-ci se mit à arpenter l'appartement avec une agitation fébrile, puis, tout à coup, se tournant vers Léonard, il lui

(1) *Les arts à la cour des Papes*, t. I, p. 6.

(2) Ibid., p. 21:

1419. « Rosa di papa Martino. A dì ...... d'Aprile, essendo in Firenze il detto papa Martino, e venendo il dì di Pasqua rosata, com'è di consueto, il detto papa Martino diede la rosa alla communità di Firenze, cioè a' Signori priori di Firenze, nel modo ch'è usato di fare e però i detti priori cavalcarono per tutta la terra accompagnati da 16 cardinali e da molti altri cittadini, e trovandosi proposto Francesco di Taddeo Gherardini sopraddetto la portò in mano per la città, perchè il gonfaloniere della giustizia era infermo in modo che non potea cavalcare e portolla insino a palagio e collocossi poi nella audienza de' Signori in uno tabernacolo assai ornato, con queste parole di sotto in grammatica, cioè: Hoc munus sublime rosarum Martinus quintus dedit pro laude perenni. » (*Ricordi storici di Filippo di Cino Rinuccini*, p. LVII).

(3) Andreucci, *Il fiorentino istruito nella chiesa della Nunziata di Firenze;* Florence, 1857, p. 88, 250.

dit à brûle pourpoint: " Martinus papa quadrantem non valet ". On se figure l'embarras du chancelier florentin. Après avoir recouvré son sang froid il supplia le pape de ne pas attacher d'importance à ce qu'il appelait des gamineries, " puerorum nugae ". Martin V, cependant, revint à la charge, et lui répéta la phrase qui l'avait si singulièrement affecté. Force fut alors à Léonard d'entreprendre une réfutation en règle; il rappela au pape par combien de témoignages de sympathie avait été signalé son séjour à Florence, etc. etc. Martin V eut l'air de se contenter de ces explications; quelques jours plus tard, prenant congé des Florentins, il leur répéta presque textuellement les paroles de leur chancelier. Mais il n'en accélera pas moins son départ, et quitta, le 9 septembre 1419, cette ville qu'il ne devait pas revoir (1).

(1) « Martinus autem pace cum Braccio facta, cum et oppida recepisset ac omnia pacata viderentur, Romam petere constituit. Nec satis benevolo erga Florentinos animo decedere credebatur, carminibus quibusdam quæ de se vulgo circumferebantur, infensus. Memini me non multis diebus ante quam abiret Martinus, in cubiculo ejus fuisse, cum unus aut alter cubiculariorum adessent, præterea nemo: ambulabat ille de bibliotheca ad fenestram, quæ hortos respicit, cum aliquot spatia tacitus confecisset, deflexit e vestigio iter ad me, cumque proxime se admovisset, porrecto in me vultu, brachioque molliter elato: Martinus, inquit, Papa quadrantem non valet. Atque ego statim verba illa recognoscens, erat enim cantilena, quæ de illo dicebatur italica lingua, scilicet « Papa Martino non vale un quatrino. » Quid est? inquam: num ad aures quoque tuas hæ puerorum nugæ pervenerunt? Ille vero nihil ad hæc, sed eodem vestigio consistens iterato subjunxit: Martinus Papa quadrantem non valet. Tunc ego manifestim deprehensa illius infensione animi (refricabat enim verba de se vulgo cantata) statui, si qua possem, pro civitatis honore vulneri ejus mederi.... Martinus autem, hæc audiens, lætari admodum visus est, meque palam multis verbis laudavit, ac verissima dicere consensit. Quanti vero fecisset verba mea, paulo post ostendit. Nam cum abire statuisset, vocato ad se Florentinorum magistratu: Valde obligor, inquit, huic civitati. Cognosco enim quam multa prospera in illa, et per illam mihi contigerunt. Deinde illa ipsa enumerans eodem ordine, quo a me dicta fuerant, cuncta recensuit » (Leonardo Aretino, *Historiarum Florentinarum libri XII;* Strasbourg, 1610, in fol. pag. 259-260).

Un document publié dans le t. I de mon recueil (p. 24) nous prouve que les accusations des Florentins n'étaient pas absolument dépourvues de fondement: Martin V eut parfois à lutter avec des difficultés pécuniaires pendant son séjour à Florence; il est, question entre autres, d'un " pannus quem pignori obligaverat, " c'est à dire d'une tapisserie mise en gage.

1418. Niccolò di Benozzo capo maestro dell'abituro del Papa. 1418. Da un libro di spese dell'abituro del Papa. 1418, fol. 30. (Archives d'Etat de Florence, Spoglio Strozziano, XX, 81, fol. 99).

1419. Si paga danari per fattura del letto della sala del Concistoro. — Ib. fol. 31.

— Si paga per l'imbiancatura del landrone (?) del dormentorio e della Cappella Segreta e della Camera del Papa. 1419. — Ibid. fol. 33.

— Arme tre di pietra si mettono nel muro di detto abituro, cioè quella del Papa, della chiesa e della parte guelfa.

— Scudo di pietra con l'arme del Popolo di Firenze si mette nel muro di detto abituro. — Ibid., fol. 40.

— Stefano del Nero, dipintore, dipigne l'arme del Papa, e due compassi col segno dell'arte della lana nel detto abituro. — Ibid., fol. 59.

— Donato di Niccolò di Betto Bardi (1) lavora un lione di macigno per mettersi in su la colonna della scala del detto abituro, e per fattura se li paga fior. 12. — Ibid., fol. 67.

— Giovanni di Guccio dipintore etc. (*sic*) depingono l'arme del Papa sopra la porta maggiore di Santa Maria Novella, e sopra la porta dove si va al chiostro, e negli stipiti della porta della via della Scala. — Dall'uscita e quaderno dell'abituro del Papa, 1419. (Spoglio Strozzi, *loc. cit.*).

1427. Havendo Ser Antonio di ser Jacopo da Pistoia notaro de' Capitani d'Orto San Michele, di volontà de' passati operai di Santa Maria del Fiore, fatti alcuni versi in honore del Popolo di Firenze, e di detto offizio, sopra l'hedificazione della casa e palazzo per abitazione del Papa, già fatte vicino alla chiesa dei Frati di San Domenico di

(1) Donatello. Cf. Semper, *Donatello*, p. 278 (payements du 9 janvier et du 21 février 1420).

Firenze, si délibera che si faccino scrivere con lettere d'oro nella predecta abitazione, sopra il cardinale della porta di detto palazzo, esistente in capo delle porte delle scale di detto palazzo della parte della via della Scala. — Archives d'Etat de Florence. Libro di deliberazioni e stanziamenti degli operai di Santa Reparata, per un anno incominciato 20 dicembre 1420, fol. 25.

OUVRAGES D'ARCHITECTURE EXÉCUTÉS À ROME ET DANS LES ENVIRONS.

1421. 10 mars. Pro reparatione altaris et talami majoris cappellæ et pro pulpito sanctorum dictæ capellæ ac pro complemento solutionis illorum qui laboraverunt in cameris stipendiariorum septem florenos auri de camera et viginti unum solidos monetæ romanæ. — Intr. et Exit. 1418-1423, fol. 121 v°.

» 17 mars. Nobili viro Antonio Butii familiari d. n. papæ pro factura duarum fenestrarum lignearum quas fieri fecit in palatio apostolico sub capella magna florenos auri de camera duos. — Ibid.

» 20 avril. Domino Francisco Rodi familiari d. n. papæ pro quinque fenestris quas fieri fecit in aula consistoriali.... flor. auri de camera decem et novem et bol. viginti unum monetæ romanæ. — Ibid., fol. 126 v°.

» 13 novembre. Nobili viro Simeoni de Ciciliano (?) supra custodiam dñi ñri papæ deputato pro reparatione bertescarum supra muros pallatii apostolici florenos auri de camera sex. — Ibid., fol. 157.

» 29 décembre. Item pro mag. Valentino carpentario pro certis laboreriis factis in palatio apostolico flor. novem. — Ibid., fol. 166.

1422. 18 mai. Mag. Petro Charnerii (?) pro certis reparationibus per eum factis propter adventum d. regis Ludovici (1) in aula sita super cameram bullatorum in palatio apostolico pro portis, seris, clavis et clavibus, gradibus et calce, porcellana, lignis et aliis necessariis pro solario dictæ domus flor. auri de camera sexdecim. — Ibid., fol. 189 v°.

1424. 23 mars. Item pro reparatione portæ palatii apostolici per quam itur ad S. Petrum sol. XXI. Item B. de Vintio pro certis reparationibus factis per eum in palatio apostolico flor. III, sol. VII, cum

(1) Louis d'Anjou, prétendant au royaume de Naples.

dimidio (diverses autres menues dépenses analogues). — Intr. et Exit. 1423-1425, fol. 137.

1423. 31 août. Pro XXII tabulis ulmi et quatuor fassiis planarum operatis in aula majori palatii apostolici in Sancta Maria Majore flor. auri de camera quinque et solidos undecim monetæ romanæ. — Intr. et Exit. 1423- 1425, fol. 111.

1424. 30 septembre. Antonio de Massa magistro lignaminis pro eo et sociis qui laboraverunt in Sancto Paulo in adventu dñi ñri flor. octo de bon. quinquaginta ut supra et bon. octo, et pro clavis ibidem operatis flor. unum similem et bon. triginta unum. — Intr. et Exit. 1423-1424 fol. 243.

1425. 19 janvier. Constantio mag. lignorum et carpentario pro certis banchis et lignis suis sumptibus in cam. ap. penes S. Marcellum factis et constructis... flor. VI, s. XXVII, monetæ romanæ. — Intr. et Exit. 1423-1425, fol. 179 v°.

Ostie

1423. (s. d.) Ducati d'oro cinquecento novantaquattro, so(no) duc. secento cinquantatre et bol. vinti pacammo a Rienzo Omniasancti dicto Mancino per fabrica de Hosti come apparize le cose predecte per una bolla de ñro Signore collo sigello plumbeo facta in Kal. de Sept. — Intr. et Exit. 1423-1424, fol. 149.

» novembre. Laurentio Omniasancti alias dicto Mancino anteposito turris Ostiae.... pro fabrica dictæ turris flor. ducentos sex auri de camera, et de mense decembri pro eadem fabrica flor. octuaginta tres similes. — Ibid., fol. 196.

1424. 8 février. Mag. Paulo del Papia anteposito magistrorum Ostiæ flor. duodecim auri de camera per manus Laurentii Omniasancti alias dicto Mancini de Urbe. — Ibid., fol. 202 v°.

» 30 septembre. Sancto Cozzoni pro magisterio illorum qui laborant in civitate Ostiæ, ultra alia magisteria ipsorum contenta in rotulo mensis julii prox. præt. flor. vigintinovem de bon. quinquaginta ut supra et bon. novem. Et in alia manu de mense Augusti prox. præt. pro eodem magisterio flor. viginti quatuor similes et bon. decem octo. Et per manus ejus Paulo Jannis (?) Antonii de Urbe pro pretio aliarum

centum tabularum subtiliorum de ulmo ad rationem solidorum decem pro qualibet flor. quatuordecim similes et bon. sex. — Ibid., fol. 248 (1).

SCULPTURE

A diverses reprises déjà la fixation de la personnalité du sculpteur Paoluccio ou Paluzzo a donné lieu à de sérieuses difficultés (voy. t. I, p. 89, 249, 250). Les documents réunis ci-dessous font remonter au règne de Martin V les débuts de cet artiste mystérieux. J'y ajoute un certain nombre de notices tendant à établir que dès 1447 Paluzzo remplissait les fonctions de massier pontifical, tandisque son quasi homonyme Paolo Romano, dont la biographie vient enfin d'être élucidée par les découvertes de M. Bertolotti, ne fut nommé à cette charge qu'en 1461. N'aurions-nous pas à faire à " magister Paulus ", l'auteur des tombeaux de Sainte Marie du Transtévère, et de B. Caraffa, à Santa Maria del Priorato? (2) C'est une question que je soumets aux historiens d'art. Je ne dissimulerai toutefois pas que, dans cette hypothèse, il faudrait supposer que Paluzzo ait atteint un âge très avancé, car il vivait encore en 1470 (t. I, p. 250).

A la suite de ces documents on trouvera quelques pièces comptables relatives à d'autres sculpteurs du règne de Martin V.

1423. 17 février. A Paluzzo marmoraro per prezzo de XV barili de vino consumato nelli jochi de Testaccio duc. XVI, b. XXV. — Intr. et Exit. 1423-1424, fol. 124.

» 31 mars. A mastro Angelino mastro delle bummarde (bombarde) per suo salario de 3 mesi d. XXXIII. (etc.)

E piu a m° Angelino pred° per doi lavoranti in castello ad lavorare d. XVIIII, b. XL. — Ibid., fol. 127.

(1) Mentionons encore quelques noms de charpentiers: « Nardus de Roma, carpentarius » (15 juin 1422), « Blasius Petri de Urbe, carpentarius » (30 juin 1423), « Laurentius Sanus filius Valentini de Urbe », chargé en 1425 de l'exécution de tabourets, etc. etc.

(2) Planche IV.

1423. 19 septembre. Palutio et Andree Infante marmorariis pro octingentis lapidibus bumbardarum existentium in Ostia ad rationem duc. auri quatuor pro quolibet centinario flor. XXXII auri de cam. Et pro portatura dictorum lapidum de Sancto Adriano flor. unum auri similem et bol. viginti. — Ibid., fol. 159.

1424. 3 mars. Cecco Euticha (?) cum tribus ejus sociis marmorariis flor. quatuor auri de camera pro mercede eorum laborerii operati in reparatione lapidum pro bombardis in castro S. Angeli. — Ibid., fol. 206.

1425. 28 août. Item sol. XXV dictæ monetæ quos solvit Floreavante magistro bombardarum. — Intr. et Exit. 1425-1426, fol. 55.

1447. 27 mars. Paulucio marmorario servienti armorum S. D. N. papæ florenos auri de camera duodecim sine retentione pro expensis fiendis tam pro se quam certis aliis eundo ad Civitam *(sic)* vetulam pro factis S. D. N. papæ. — Archives d'Etat, Divers 1447-1452, fol. 1.

» 22 mai. Ludovicus, etc. venerabili domino Jacobo Turlono locum tenenti, etc. salutem, etc. De mandato etc. ac auctoritate, etc. vobis tenore præsentium mandamus quatenus de pecuniis Cameræ Apostolicæ per mandatum hon. viri Roberti de Martellis, dictarum pecuniarum depositarii, dari et solvi faciatis provido viro Paulucio marmorario, S^mi D. N. papæ armorum servienti, florenos auri de camera viginti quinque sine retentione pro salario et expensis per eum factis cum duobus equis eundo ad Corsicam et inde redeundo pro factis sanctissimi d. n. papæ, quos in vestris computis admictemus. Datum sub secreto sigillo nostro, die XXII maii MCCCCXLVII, ind. X, pont.^us S^mi d. n. domini Nicolai, divina providentia papæ quinti, anno primo. — Ibid. fol. 29 v°.

1451. 16 juin. Honorabili viro Palutio marmoraro *(sic)* de Urbe, servienti armorum d. n. papæ, pro expensis per eum factis in octo diebus quibus ivit de mandato d. n. papæ ad associandum Symonetum de Symonectis, gentium armigerarum capitaneum, per territoria Ecclesiæ usque ad territorium Senarum flor. VIII et pro naule *(sic)* unius equi flor. septem auri de camera, ac pro uno alio transmisso ad castrum Civitelle pro certis maleficiis ibi commissis florenum unum similem, constituentes in totum flor. similes octo — Ibid., fol. 215 v°.

(En 1459, « Palutius civis Urbis » est « gubernator et castellanus castri Barbarani ».) — Archives secrètes du Vatican, t. XLVIII, fol. 226.

PEINTURE

Les registres des Archives Vaticanes n'ajoutent que peu de détails à ceux que l'on possédait déja sur la biographie des peintres fixés à Rome pendant le règne de Martin V. L'un nous fait connaître un artiste du nom de Pierre, chargé, en 1425, de peindre des escabeaux; un autre nous apprend l'envoi, d'Ancône à Genazzano, d'un peintre auquel le pape confia selon toute vraisemblance la décoration de cette résidence. Enfin, en ce qui concerne l'un des maîtres les plus éminents attachés au service de Martin V, Gentile da Fabriano, le document ci-dessus produit indique que c'est bien dans la basilique de Latran qu'il travaillait alors, point sur le quel les textes publiés par M. Amati (1) et par moi-même (t. I, p. 16) étaient muets.

A la liste des peintres occupés pour le compte de Martin V il faut ajouter Arcangelo di Cola de Camerino. Cet artiste quitta Florence en 1422 pour se rendre à Rome où l'appelait le pape (2).

1422. 30 novembre. Item pro uno pictore misso de Ancona ad Genatzanum flor. LX. — Intr. et Exit. 1418-1423, fol. 220.

1425. 24 janvier. Item flor. tres quos solvit pro pictura dictorum scabellorum mag° Petro pictori habitanti juxta domum Johannis Luti. — Intr. et Exit. 1423-1425, fol. 180 v°.

1227. 1 avril. Mag° Gentili de Fabriano pictori in ecclesia Lateranensi pro ejus salario mensis martii proxime preteriti flor. auri de camera viginti quinque. — Intr. et Exit. 1426-1430, fol. 17 (différents autres payements).

(1) *Archivio storico italiano*, 1866, t. III, p. 194.
(2) Vasari, éd. Milanesi, t. II, p. 294, note.

ORFÈVRERIE

Le document suivant nous fait connaître la date de la nomination de Colino Vasalli aux fonctions d'orfèvre pontifical: 30 novembre 1417. Il est souvent question de cet artiste dans les documents qui ont fait l'objet de mes précédentes recherches (1).

1417. Die ultima ejusdem mensis (novembris) discretus vir Colinus Vassalli aurifaber, romanam curiam sequens, receptus fuit per d. n. papam in suum familiarem et aurifabrum, et juravit eadem die in manibus dicti d. Ludovici Alamandi locum tenentis et vicecamerarii in forma Cameræ consueta. — Bibliothèque du Vatican, fonds latin, nº 8502. Liber officialium Martini V, fol. 109 vº.

1421. 26 août. Colino Vassalli aurifici d. n. papæ pro confectione rosæ in quadragesima proxime præterita per eum facta ac pro auro et ligatura ipsius... flor. auri de camera centum quatuor, sol. triginta et den. sex monetæ romanæ. — Intr. et Exit. 1418-1423, fol. 144 vº.

» 29 novembre. Discreto viro Colino Vasalli aurifici domini nostri pro emse *(sic)* in festo Nativitatis domini proxime futuro per dictum d. n. papam donando, ut moris est, flor. auri de camera trigintasex. — Ibid., fol. 160.

1422. 29 mars. Mag. Colino Vassalli aurifici d. n. papæ pro resto certarum expensarum per eum factarum pro conficiendo ensem donatum per dictum d. n. papam in festo Nativitatis.... proxime præterito flor. auri de camera quinque cum dimidio: nec non pro factura et artifitio dicti ensis flor. similes viginti quinque. Item pro reparatione cujusdam anuli et auro apposito desuper flor. similes quatuor cum dimidio, ascendentes in totum ad flor. auri de cam. trigintaquinque. — Ibid., fol. 181.

» (Au même) pro auro posito [in] deauratura ensis in dicto festo Nativitatis donati flor. auri de camera decem novem.... — Pro reparatione cujusdam crucis candelabrorum et certarum aliarum rerum ad

(1) *Les arts à la cour des Papes*, t. I, p. 20 et suiv.

capellam præfati d. n. papæ spectantium.... flor. auri de camera tres cum dimidio...— Pro constructione cujusdam conchæ d. n. papæ flor. LXXXX, s. XII, d. VI.

1422. 30 septembre. Mag. Colino Vassalli d. n. papæ aurifabro pro factura et laborerio rosæ aureæ in præcedenti quadragesima per dictum d. n. papam datæ, nec non pro argento pro reductione auri ad ligam consuetam et pro musco per eundem magistrum Colinum in dicta rosa apposito.... florenos auri de camera triginta (au même pour le même motif 23 flor.; 25 s.) — Ibid., fol. 210.

» 3 octobre. (Au même) pro dorando *(sic)* unum bacile pro s. d. p. florenos auri de camera sex.

1423. 5 février. A m° Ludovico (o)refice governatore dell' orlogio de Roma per suo salario de tre mesi d. VIIII. (différents autres paiements). — Intr. et Exit. 1423-1424, fol. 120 v°, 185 v°, etc.

» 14 avril. Colino Vassalli aurifici pro libris quatuor et untiis quinque argenti positi ensi dato per d. n. papam d. regi Ludovico in nocte Nativitatis.... et XVI ducatis auri operatis pro deauratura dicti ensis. Item pro ense, pomello, cruce, lignis, tela, corio, corrigia et velluto ac pro factura dicti ensis flor. auri de camera octuaginta tres et sol. undecim monetæ romanæ... pro rosa data... pro laboratura ipsius flor. viginti tres, pro auro posito et operato de suo proprio pro dicta rosa flor. centum et bol. viginti unum, nec non pro uno zaphiro valoris XII flor... in totum flor. auri de camera quadraginta tres et solidos decem et novem monetæ romanæ. — Intr. et Exit. 1418-1423, fol. 239 v°.

1423. 30 juin. A Pietro Tramundo per prezzo de uno sigiello d'argento facto al conservatore che andò allo dicto campo, fior. I, b. XVI, d. X.

» A Cola Sancto de Beccalua per prezzo de uno calice de argento dato ad Sancto Angilo d. XVIII, b. XX. — Intr. et Exit. 1423-1424, fol. 137 v°.

» 24 novembre. Item magistro Colino aurifici pro 4 staffis d. n. p. et argento ipsis apposito flor. de camera duodecim. — Intr. et Exit., 1423-1425, fol. 120 v.°

» Novembre. A Pietro Tramundo per doi once de argento de summa de IIII once de argento operato nelli segelli delli conservatori, come appare la polissa facta a dì XIII de novembre, d. I, bol. XVI, d. I. Item per laboratura delli decti segelli duc. tre e terzo uno; pacammo al de-

ctó Pietro, come appar la decta polissa. — Intr. et Exit. 1423-1424, fol. 170 v°.

1424. 12 mars. Mag. Colino Vassalli pro ense per eum facto et donato per d. n. in nocte Nativitatis.... flor. L. Item pro argento posito, pro auro, velluto etc. pro dicto ense et pro aliis laboreriis factis in conserva (*sic*) mitræ et pro reparatione unius calicis... in totum flor. XXXVIIII, sol. XXV... (Au même) pro rosa... fl. LXXVIII, s. 37. d. 6.

» 22 mai. (Au même) pro rosa fl. XXVI, s. XVIIII.

» 23 novembre. (Au même) pro reparatione duorum candelabrorum argenti antiquorum pro usu capellæ d. n. fl. X, s. XXV.

1425. 24 février (Au même) pro deauratura staffarum d. n. p. fl. VI. — Ibid., fol. 181.

1424. 30 juin. Duc. quindíci et bol. quarantauno pacammo a Cola Sancto per prezzo de uno calice de argento aurato donato alla chiesa de sancto Angilo... Duc. uno, bol. quattordici, pacammo a Pietro Grasso per smalti et smaltatura dello decto calice. — Intr. et Exit. 1423-1424, fol. 222.

1425. 21. mars. Mag. Petro de Roma aurifici pro quatuor unciis argenti et auro positis ad quendam librum censualem d. n. p. et factura dicti operis flor. auri de camera quatuor. Item pro spata quam d. n. reparari mandavit et ejus manufactura necessaria flor. similes octo, nec non pro XIIII perlis et filo argenti positis per ipsum ad mitram dñi ñri papæ flor. similes octo. In totum flor. viginti. — Intr. et Exit. 1423-1425, fol. 188.

» 12 juillet. Bartholomeo Nicolai aurifici romanam curiam sequenti pro factura rosæ et de hiis (?) quæ pro liga et ejus confectione apposuit flor. auri de camera viginti sex. — Intr. et Exit. 1425-1426, fol. 51.

» 31 août. Item flor. similes septuaginta octo, sol. XVI et den. octo monetæ romanæ solutos per ipsum pro auro posito in rosa donata per d. n. papam... Item flor. septuaginta pro scutis... regni Franciæ. — Ibid., fol. 56 v.°

» 31 août. Item flor. septem et sol. XVII solutos pro residuo auri per eum empti pro rosa donata per d. n. papam.

Item flor. septem et sol. XXXIIII solutos Luce de Capellis pro certis perlis per ipsum positis in capello donato per d. n. papam.

Item flor. quinque et bol. XV quos solvit pro uno zaffiro.

Item sol. XXV quos solvit pro reparatione mitræ d. n. papæ. — Ibid., fol. 56.

1426. 20 février. Petro Dominici civi romano aurifici pro hiis omnibus quæ pro ornatu ensis donati per d. n. papam in nocte Nativitatis per dictum Petrum exposita fuerunt, videlicet pro quatuor libris argenti et unciis novem, computatis unciis duabus et quarta una, quæ sunt pro collo (1) consueto in dictis quatuor libris et novem untiis ad rationem flor. auri de cam. octo et quartæ partis alterius floreni pro qualibet libra, nec non auro apposito ac deauratura, ascendentes ad flor. similes quatuordecim. Item pro velluto, ferro, vagina et certis aliis operibus factis flor. tres et sol. XXXVIII et den. duos. Item pro factura flor. vigintiquinque. In totum flor. auri de cam. octuaginta duos et den. tres monetæ romanæ. — Ibid., fol. 75.

1427. 27 janvier. Magistro Petro aurifici pro factura ensis donati per d. n. papam in nocte Nativitatis... et pro argento, deauratura et aliis expensis per ipsum factis tam pro factura dicti ensis quam etiam capelli... flor. auri octuaginta septem et sol. XXVIII monetæ romanæ. — Intr. et Exit. 1426-1428, fol. 128.

1427. 31 décembre. Antonio de Mellinis de Florentia pro quibusdam perlis per ipsum emptis flor. auri de camera quinque et bol. XLI. — Ibid., fol. 155 v.°

1428. 31 mai. Item flor. quinque et bon. triginta datos Cole Santo mercatori pro uno zafiro posito in rosa tunc donata. — Ibid., fol. 169 v°.

1430. 20 mars. It. Nicolao Passerini pro zaffiro rosæ fl. similes novem. — Intr. et Exit. 1429-1430, fol. 86 v.°

» 21 avril. Nardo magistri Petri aurifici de regione Pontis pro undecim unciis et den. viginti auri pro rosa ligati cum 1 uncia argenti puri et alia uncia eris, ut est moris, flor. auri de camera septuaginta septem ad racionem sex flor. similium cum dimidio pro qualibet uncia computato calo (auri) in rosa positi. Item pro manufactura dictæ rosæ flor. similes viginti. In totum flor. similes nonaginta septem — Ibid. fol. 90.

(1) Sic, pour « callo. »

Les orfèvres Simone di Giovanni di Simone Ghini et Simone di Giovanni di Giovanni.

Rien de plus obscur que la biographie du sculpteur orfèvre florentin Simone, le prétendu frère de Donatello, l'auteur, s'il faut en croire Vasari, du tombeau de Martin V et le collaborateur de Filarete dans l'exécution des portes de bronze de Saint Pierre de Rome (1). On a essayé de faire de lui deux personnages distincts (2). Aujourd'hui nous en sommes à nous demander si nous n'avons pas affaire à trois artistes portant le même prénom. En effet les déclarations contenues dans les cadastres de Florence nous montrent deux orfèvres tous deux florentins, tous deux appelés Simone, tous deux travaillant à Rome à côté l'un de l'autre. Sans songer pour le moment à trancher ce nœud gordien, je me bornerai à signaler à mes confrères la nouvelle position d'un problème dont la solution ne saurait plus tarder. On verra par les extraits publiés ci-dessous que l'un de nos orfèvres portait les noms de Simone di Giovanni di Simone Ghini, l'autre ceux de Simone di Giovanni di Giovanni. Le premier, Simone Ghini, habitait à Florence le quartier Santo Spirito, " Gonfalone Drago ", le second le même quartier, " Gonfalone Nicchio ". Le premier, après avoir résidé sur les bords du Tibre pendant douze ou quinze ans, passa la dernière partie de sa vie dans sa ville natale, le second, plus jeune que lui

(1) M. de Tschudi vient de publier dans le *Repertorium für Kunstwissenschaft* (1884, p. 291-294) la liste des collaborateurs de Filarete, tels qu'ils sont désignés dans l'inscription de la porte de Saint Pierre. Le nom de Simone ne figure point parmi eux.

(2) Edition Milanesi, t. II, p. 458-459. Cf. Yriarte, *Un condottiere au XVe siècle. Rimini;* Paris, 1882, p. 232 et mon. t. I, p. 56.

de trois ans (en 1470 il avait soixante ans), habita Rome sans discontinuer, à partir de 1434 ou de 1435. Enfin la femme de Simone Ghini s'appelait Apollonia; celle de son homonyme Maritana.

Le frère de Simone Ghini, Ghino, habita également Rome sous le règne de Martin V. J'hésite d'autant moins à reproduire en extenso, pour lui comme pour son frère, la " denunzia di beni " du cadastre florentin que l'on trouvera dans ces documents de curieux détails sur la vie intime des artistes au XVe siècle. On remarquera notamment la présence, chez Simone Ghini et chez son frère Rinaldo, avec lequel nous avons fait connaissance dans nos précédents travaux, d'esclaves russes achetées ou revendues sans le moindre scrupule.

1427.

Quartiere S. Spirito. Gonfalone Drago, n° 67. Simone di Giovanni di Simone Ghini orafo, dimora in Roma.

Bruno di Nìcholò setaiolo de' dare f. 25, f. 12, s. 10

Trovomi in Roma tante sustanze, vagliono f. 40.

Uno pezzo di tera *(sic)* di staiora 13, la quale è nel'isola di Signia, coperta del'acqua d'Arno, f. 4.

D'Antonio di Matteo orafo, f. XXXV. f. 17, s. 10 instimogli (?) s. X per L — F. 74.

Incarichi

Simone di Giovanni, dimora in Roma, anni 20 — f. 200.
Essi chomposto avere di chatasto s. IIII.
(Archives d'Etat de Florence. Catasto del 1427, fol. 489)

1431.

Sustanze di Simone di Giovanni Ghini in s. 4.

Uno pezzo di terra di staiora tredici, posta nell'isola di Signa alla riva d'Arno. Non si lavora.

E' debitori deono dare fiorini 110. f. 110.

Incharichi

Il maestro Nicholetto de' avere fior. 32. f. 32.

Gonfalone del Drago per risidi f. 100.

Comune di Firenze tutti per prestanzoni.

Per chagione il decto Simone non ci è, io Jacopo d'Antonio Ghini ricevessi dal lui scritta d'alcuna chosa ve rapresentero:

Bocche

Simone Ghini, anni 24	f. 200
Somma la sua sustanza	f. 110
Somma gl'incarichi	f. 232
Manchagli	f. ....

(Archives d'Etat de Florence, fol. 356 verso).

1442.

Dinanzi a voi signori Uficiali della chonservazione e aumentazione del Chomune di Firenze.

Sustanze di Simone di Giovanni horafo.

À di cinquina s. 18, dan. 3.

Uno pezzo di terra di staiora undici nel piviere di Signa, chon sua chonfini ch'è stata nel renaio circha d'anni 25, non se ne trae nulla, f. ....

Simone d'età d'anni 35.

Una testa sanza sustanzia.

(Ibid., catasto del 1442, Portate nº 613, fol. 521).

1457.

Sustanze di Giovanni di Simone orafo.

Ebi nel primo chatasto in mio nome proprio in detto gonfalone f. 0. s. 4.

Ò di cinquina in detto gonfalone f. 0. s. 16.

Ò di valsente in detto gonfalone f. 6, s. 10, d. 8.

Una chasa, per non divisa, per nostro abitare di me e di Rinaldo mio fratello, posta nel popolo di Sancto Lorenzo, dal chanto alla maccina, gonfalone Lione d'oro, che da primo via, da secondo Mona Nanna donna fu di Piero battiloro, da terzo Nofri del Grigia, da quarto noi

detti. E la detta chasa s'ebe per dota della Pollonia mia donna, figliuola di Bernardo di Valore choltriciaio, gonfalone Drago di Sancto Giovanni. Ebi la detta chasa nel 1444; charta per mano di ser Batista d'Antonio Bartolomei, per pregio di fiorini 300; la detta chasa diceva nel primo chatasto in Vieri di Piero de Spina, gonfalone Lione d'oro.

Una chasa, per non divisa, la quale abitiamo chon quella di sopra, da primo via, da secondo Bartolomeo vocato Setanasso, da terzo Antonio Rapetti ossaio, da quarto Nofri del Grigia, e la detta chasa chonperamo da Papi d'Antonio Ghetti feravechio, gonfalone Chiavi, nell'anno 1450, chostò fiorini 130, charta per mano di ser Silvano, sta all'arte di Porta Sancta Maria, diceva la detta chasa nel primo chatasto in Papi detto.

Uno podere in quello di Prato, con chasa da lavoratore, e non da signore, in più pezzi di terra spezzati, chome qui apresso vederete.

Uno pezzo di terra chon detta chasa, di staiora 30 incircha, posta nel comune di Prato, popolo di Sancto Justo in chapella, da primo via, da secondo e terzo Domenicho di Lionardo di Boninsegna, da quarto noi detti.

Uno pezzo di terra di staiora 22 incircha, posta in detto chomune popolo di Sancta Maria di Chafaggio, luogho detto alla Via Nuova, da primo e secondo via, da terzo e quarto Piero di Ghucco da Prato. E lle dette dua pezzi di terra chonperamo a dì 12 di maggio 1449 da Niccola di Zanobi da Prato per fiorini 240 di sugello pratesi, charta per mano di ser Silvano sta a l'arte di Porta Sancta Maria.

Uno pezzo di terra di staiora sette in circha in detto chomune, popolo di Sancto Gusto in Capella, da primo via, da secondo e terzo Lionardo di Ser Filipo da Prato, e lla detta terra chonperamo da Giovanni di Matteo di Piero Dati, chontadino di detto popolo: chonperiamola a dì 18 di giugno 1447 per pregio di fiorini 31 di suggello pratesi, charta per mano di Ser Bartolomeo di Conte da Prato.

Uno pezzo di terra posto in detto chomune in detto popolo di staiora 12 in circha, da primo via, da secondo e terzo l'erede di Giovanni di Ser Lodovicho da Prato, da quarto noi detti. E la detta terra chonperamo da Guiducco di Piero Cambioni da Prato a dì . . . di maggio 1450 per pregio di fiorini 22 di suggello pratesi, charta per mano di Ser Bartolomeo detto.

Tutte queste terre le quali abiamo chonperate Rinaldo mio fratello ed io per non divise chome detto è, chosi ciascheduno di noi darà la sua metà della rendita chome gli toccha.

E lle dette terre lavora Antonio di Piero di Ducco a mezzo.

Grano staia venticinque	st. 25	a s. 16	st. L.	20	
Fave staia uno	st. 1	a s. 8	»	8	
Panicho staia uno	st. 1	a s. 8	»	8	
Vino barili dodici	b^{li} 12	a s. 16	»	9,12	
Lino vernio dodicine dua	n. 2	a s. 25	»	2,10	
Mezza charata di vinciglie	l. 2	s. 10	»	2,10	
					f. 171 s. 8 d. 7.

E in su detto podere tengho una chavalla per non diviso cho' Rinaldo mio fratello di stima fiorini 4, tocchamene per la mia parte fiorini dua, cioè f. 2. f. 2.

Uno pezzo di boscho di staiora tre circha, a mezzo con Rinaldo mio fratello posto nel chomune di Ghanghalandi luogho detto a Chastello, del quale boscho se n'à de' dieci anni una volta lire 3, che tocha per anno soldi sei che n'à a andare la metà a conto di Rinaldo mio fratello

Tre pezzi di terra di staiora 14 incircha nell'isola di Signa ochupate parte da Arno cho' sua chonfini, e quando sono in Arno e quando no; lavorale Giovanni di Biagio di Mari popolo di Sancto Martino a Ghanghalandi e dammi l'anno di 1/2 quando uno saccho di grano e quando 1 saccho di panicho e quando no nulla, dicevano nel primo chatasto in me proprio. f. 8. s. 11. d. 6.

Tengho una schiava per servirci per non diviso d'età d'anni 22: circhassa, à nome Chaterina, chonperamola d'Andrea di Berto linaiolo fiorini quarantadua di suggello, tochamene per la mia parte fiorini ventiuno, cioè f. 21 f. 21.

Fo una bottegha d'orafo in nome di me e di Rinaldo mio fratello ed ovvi su per la mia parte fiorini dugentottantasei e mezzo che è la metà chome pel nostro bilancio vi si mosterrà nella presente scritta, e lla detta bottegha é dello spedale di Messer Boni

fazio ed è in sul chanto di Chalimala, che da primo e secondo via, da terzo detto spedale, da quarto l'arte de vaiaj, dianne l'anno di pigione del sito e della entratura, fiorini venticinque.

Incharichi

Simone di Giovanni d'ettà	anni 50	f. 200
Monna Appolonia mia donna	anni 33	f. 200
Francescha mia figliuola	anni 7 1/2	f. 200
Giovanni mio figliuolo	anni 3 1/2	f. 200

Beni alienati

Una chasa posta nel quartiere Sancto Spirito, Gonfalone Dragho, al chanto a Via Maffia da 1° e 2° via, da terzo e frati del Charmine, da quarto la donna che fu di Sandro purghatore. Et lla detta chasa chonperamo da Novello di Jacopo di Novello Gonfalone Ferza per pregio di fiorini 115 nel 1441, charta per mano di Ser Gualtieri di Lorenzo da Ghiacceto, e lla detta chasa rivendemo a Jacopo di Nanni choiaio gonfalone Liocorno per pregio di fiorini 125, charta per mano di Ser Bartolomeo da Charmignano nel 1442, e la ditta chasa chonperai in nome di me e di Rinaldo mio fratello; diceva nel primo chatasto in Giovanni di Matteo dello Scelto.

Debitori. Trafficho

Miniato di Cristofano ottonaio	f.	4.							
Guseffo (?) degli Albizzi	f.	4.	L.	3.	s.	5.			
Michelozzo di Bartolomeo intagliatore	f.	4.	L.	1.	s.	12.			
Manno Donati	f.	5.	L.	3.	s.	2.	d.	9.	
Piero di Chardinale Rucellai	f.	8.	L.	2.	s.	6.			
Giovanni Giraldi	f.	1.	L.	2.	s.	10.			
Ghuido del Rosso fornacaio	f.	3.							
Chosimo d'Antonio di ser Tommaso Masi	f.	2.	L.	2.	s.	13.			
Falcho di Baldassare	f.	2.	L.		s.	12.	d.	8.	
Nicholò di Giovanni Chavalchanti	f.	20.							

Iacopo d'Antonio Rapetti ossaio	f. 2.	L.	s. 10.	
Antonio Forestani	f. 3.	L. 3.	s. 2.	
Antonio di Piero di Ducco lavoratore	f.	L. 40.	s.	
Monna Mattea donna (di... tintore)	f. 5.			
Benedetto Morelli	f. 1.	L. 2.	s. 17.	
Iacopo di Tomaso dello Acirito	f. 2.	L. 3.	s. 16.	
Benintendi d'Antonio Pucci	f. 3.	L.	s. 11.	
Baldassare Bonsi	f. 6.	L. 1.	s. 14.	
Monna Chaterina madre del Maestrio	f. 3.	L. 5.	s. 18.	
Lione de' Pilli	f. 1.	L.	s. 18.	
Andrea ricamatore	f. 1.	L. 2.	s. 18.	
Giuliano di Matteo Pizzati	f. 8.	L. 1.	s. 14.	
Bernardo di Nicchola Chaponi	f. 1.	L. 2.	s. 9.	
Messer Niccholaio da Volterra	f. 5.			
Piero di Matteo de' Chalici	f. 2.	L.	s. 17.	d. 8.
Andrea di Guerazzo lavoratore	f. 2.	L. 2.	s. 16	d. 4.
Bernaba di Bernaba di Gueriante	f. 5.			
Francescho Bischeri	f. 2.			
Piero Mellini e conp. banchieri	f. 62.	L. 3.	s. 15.	
Bartolomeo Chapponi	f. 3.			
Luigi di Giovanni Teghiacci	f. 23.			
Girolamo di Benedetto de' Bardi	f. 10.			
Giovanni Macinghi	f.	L. 16.	s. 15.	
Più debitori dal fiorino in su	f. 4.			
Somma la faccia dirimpetto debitori	f. 105.	L. 81.	s. 18.	d. 5.
	207.	102.	8.	5.

Creditori

Lo spedale di Messer Bonifazio nostro oste	f. 15.			
Giannotto di Brunoro sta co' noi	f. 35.			
Giuliano e Arigho linaiuoli	f.	L. 22.	s. 8.	
Mariotto speziale alla Palla	f.	L. 51.	s. 5.	d. 5.
Piero di Sancto Donnino	f.	L. 12.	s. 9.	d. 7.
Più altri crediti dal fiorino in sù	f. 12.			
	62.	86.	3.	0.

Sbattuto e creditori da'debitori che montano i debitori fiorini dugentosette, lire centodua, soldi 8, d. 5. sbattuto fiorini sessantadua, lire ottantasei, s. 3 de'creditori, restano e'debitori f. 145, l. 16, s. 5, d. 5. E di merchatantia e denari contante f. 424, s. 14, d. 9 fatta a s. 85, per f. sono i debitori e merchatantia ci troviamo fiorini cinquecento settantatre, cioè 573, che me ne toccha per la mia metà fiorini dugento ottantasei, lire 2, soldi 2, d. 6, cioè f. 286, l. 2, s. 2, d. 6 e chosi toccha per la sua metà a Rinaldo mio fratello, chome per la sua scritta vedrete.

Saldo

Soma la prima faccia di sostanze	f. 178. s. 8. d. 7.
Somma la seconda	f. 29. s. 12. d. 6.
Somma la conpositione fatta d'accordo cogli ufficiali pe'traffichi computato debitori e creditori e contanti in tutto in f. 325 rogato ser Domenicho loro notaio	
528. 1. 1.	
Abattesi f. 5 per cento di f. 180. s. d. 9. di beni immobili	f. 9.
E più per 4 bocche	f. 800
Manchagli	f. 281. s 18. d. 4.
Conposto per partito degli uficiali a dì 25 di settenbre 1458 per ogni sua sostanza in tutto in sol. dieci a oro di chatasto. rogato ser Domenicho loro notaio	f. s. 10.

1469

Simone di Giovanni di Simone orafo.

Ebbi nel primo catasto nel 1427 in comune e mio	f. — s. 4.
Ebbi nel ventisette 1451	f. 6 s. 16. d. 8.
Ebbi nel catasto 1458	f. — s. 10.
Ebbi nella ventura del 1468	f. — s. 11. d. 1.

Sustanze.

Una chasa per non diviso per nostro abitare di me e di Rinaldo mio fratello, posta in el popolo di Sancto Lorenzo di Firenze (etc. etc.)

Un poderetto (suit l'indication des autres immeubles). . . . . . .

. . . .

Una schiava per nostro ghoverno di chasa d'età d'anni trenta due circha, è di Rossia, a nome Giuliana ed è per indivisa con Rinaldo mio fratello, vale in tutto fiorini cinquanta; tochami per la mia metà fiorini venticinque di suggello. f. 17. 17. 2.

Fo una bottegha d'orafo in nome di me e di Rinaldo mio fratello la quale bottega è in sul canto di chalimala, ed è dello spedale di messer Bonifazio, da primo e secondo via, da terzo l'arte de vaiaj, da quarto lo spedale detto. Paghiamo l'anno fiorini trentacinque di suggello tra sito e entratura. Trafficbiamo in detta bottegha picchola cosa: sconto il dare collo avere. quando saremo inanzi alla vostra Signoria vi diremo nostro stato.

Bocche.

Simone di Giovanni d'età d'anni 63.
Appolonia mia donna d'età d'anni 46.
Francescha mia figliola d'età d'anni 16.
Giovanni mio figliolo d'età d'anni 15.
Mattea mia figliola d'età d'anni 7.
Beni alienati. (etc. etc.)

1480

Simone di Giovanni di Simone horafo, abito nel quartiere San Giovanni, popolo di Santo Lorenzo.

Ebbi nel chatasto l'anno 1470 in mio nome s. 10.

E di un sesto in detto ghonfalone f. 3, s. 4, d. 2.

Una chasa con tuti e' suoi abitaturi posta in detto popolo di San Lorenzo, dal canto della Macina (etc. etc.) E detta casa nel catasto 1470 si dette a mezo per non diviso chon Rinaldo mio fratello che oggi è morto, ed è per mio abitare.

Un podere.. (suit la liste des immeubles).

Fo una bottega d'arte d'orafo in mio nome, la quale traficho pocho, come quando saro inanzi a la vostra Signoria vi diro.

La detta bottegha è su canto di chalimala, tenghola a pigione dalo spedale di messer Bonifazio.......... paghamo l'ano, che volentieri la lascerei, fiorini 36 di suggello.

Bocche

Simone detto d'età d'anni 76.
Mad^a Apolonia mia dona d'anni 56.
Giovanni mio figliolo, tengholo a bottegha mecho d'anni 25.
Anetta dona di Giovanni d'età d'anni 20.
Filipo di Giovanni d'età d'anni 10 mesi ....
Soma sue sustanze la prima faccia in questo 271.

	f. 350. 9. 11
Soma la sechonda facia in questo 271.	» 128. 8. 0
Soma sua scripta	» 478. 17. 11
Abatti 15 per cento per	» 23. 18. 10
. . . .	» 453. 19. 1

Tochagli.... f. 5. l. 4. s. 5. d. 8.
(Catasto del 1480. Quartiere S^to Spirito. Gonfalone Drago. n° 1001 271).
Quartiere S. Spirito. Gonfalon Drago.

Sustanze

Ghino di Giovanni di Simone Ghini horafo dimora in Roma. Trovasi in Roma nel traficho della sua bottega in danari a rischotere e in merchatantia e masserizie atte a la detta arte de l'orafo che fanno in soma	f. 5 s. 8 d. — f. 200
17 debitori comincia Bruno di Nicholò setaiolo f. 25 e l'ultimo è Albizo dal Borgo f. 1, s. 11 e 4 in somma L. 74, s. 28	f 79 s. 19 d
D. Antonio di Matteo orafo f. XXXV.	
Soma f. 114, s. 19, d. 8 instagli Antonio di Matteo suo procuratore de f. d. s. ottanta	f. 80

Incharichi

Al maestro Nicholetto di Piero per tempo di sua vita per uno legame a lui fatto perchè m'insegnò fare le foglie le quali si mettono sotto le pietre f. 33 tocha lui l. 27 l'anno	. 385

4 creditori a ch'io debio dare con Andrea di Giusto di Choverello e compagni f. 6 al ritorno a Mona Giuliana f. 4 in somma f. 37		f. 37
E più debo dare al Comune di Firenze per alchuno risidio de le prestanze de la novina passata e prestanzoni prima n'avevo f. 11 e prestanzoni secondo n'avevo f. 7 e per gli prestanzoni co lo sgravo f. 5, s. 8, d. 1, in tutto sono f. 350		f. 116 s. 18 d. —
instagli	f. 538 s. 18 d. 0	
Ghino di Giovanni detto di anni 25	f. 200	
Soma le sustanze per di sopra	f. 280 s. — d. —	
Soma gl'incharichi qui di sopra	f. 538 s. 18 d. —	
Soma gl' incarichi per le teste	f. 200	f. 200
	f. 738 s. 18 d. 10	

Essi chomposto avere di Catasto f. iij a oro.

(Catasto del 1427. Quartiere S. Spirito. Gonfalone Drago. Fol. 145).

Gonfalone Nicchio

Quartiere di Santo Spirito. Gonfalone Nicchio.

Simone di Giovanni orafo. Ebbi di Catasto nel 1427 sotto nome di Giovanni di Giovanni sarto mio padre in detto Gonfalone f. s. 6. d.

Et di valsente nel 1451 in detto nome et Gonfalone s. 8. d. 6.

Et di Catasto nel 1458 sotto nome di Simone detto et detto Gonfalone f. 4. s. 1. d. 8.

Et di ventina nel 1468 sotto nome di Simone detto et detto Gonfalone f. 3, s. 18, d.

Sustanze

La metà di una casa chon più pezzi di terra lavoratia e vignata posta nel popolo della pieve di San Michele a Carmignano che a 1° 2° e 3° via a 4° le mura di Carmignano e altri più confini. Et l'altra

metà è di Salvestro di Tommaso Mazinghi. Ebbili chome appare per la scritta mia data al Catasto nel 58 et folla lavorare a opere sicchè non v'è lavoratore nè bestie nè presta. Rende l'anno in tutto detta metà

Grano staja venti	st. 20 —
Vino barili otto	b. 8 —
Biada staia quattro	st. 4 —

Di detta rendita non ne vegho capitale perchè non posso attendervi da me medesimo f. 240. 14. 4.

Fo una bottegha d'orafo in Roma nella quale non ho altro di corpo che masserizie appartenenti al mestieri, e ogni altra cosa che già v'ebbi di corpo ò consumato in infermità e per vivere cholla mia donna e famiglia et perchè sono acechato e infermo non mi posso valere d'altro di detto mestieri che d'una picchola parte delle manifatture mi da chi lavora in detta bottega, del quale guadagno a faticha posso vivere cholla mia brigata e pagare la pigione della casa e bottega. Ò consumato nella stanza di Roma e in infermità ciò che ò aquistato infino a qui nè mi sono mai potuto ripatriare perchè dalla graveza sono stato molto indebitamente charicho.

Pregho le vostre Signorie che usino discrezione in schontarmi detti beni venduti, benchè non sia chosì chiarito a chi et come e per quanto prezzo e quando. Et simile d'ogn'altra qualità che a questa scritta manchassi perchè quanto è detto è la propria verità, di che non posso dare altra notizia all'ufficio vostro perchè chostì non ò chi per me sia a fare simile atto chome si richiede et io già è XXXVI anni non sono stato chostì ma a Roma. Et però non posso sapere apieno quanto abbi a fare intorno a ciò f.

Incarichi

Truovomi debito chol Comune quanto vi può essere noto per graveze non pagate, non so il quanto ma è buona somma, il che mi si dovrebbe abbattere dalle sustanze perchè indebitamente sono stato gravato perchè non mi fu nell'ultimo Chatasto abattuto i beni alienati ne alchuno incaricho, anzi mi fu achatastato quello che non era da achatastare. Ma se dalle vostre Signorie sarò ridotto al dovere, mi sforzerò di satisfare al Chomune, perchè ò voglia di tornare a finire mia dì nella mia patria, altrimenti sarò forzato finirli qui f.

Et più mi si debba abbattere la spesa di fare lavorare detto mezzo podere f.

Bocche

Simone detto d'età d'anni 60 è a Roma.

Madonna Maritana mia donna d'anni 28 è a Roma.

Francescha mia figliuola non legittima d'anni 6.

Soma sua sustanza in questo a 707 prima		f. 240. 14. 4.
Abatti di f. 16. 17. 0 f. di possessioni a f. 5 per 00 f. 16. 10 a 7 per 00 fa valsente		f. 12. 0. 2.
Abatti per una bocha — non s'abatte boche perchè sono assenti a Roma	210. 0. 2.	
Avanzagli chome di sopra si vede		f. 230. 14. 2.
E per una testa		
Tochagli di chatasto a f. 5 per migliaio a f. 30. 14. 2.		f. 1. s. 3. 1
E per una testa nulla		f.
		f. 1. 3. 1.

(Catasto del 1470. S. Spirito. Gonfalone Nicchio, nº 317; fol. 707.)

BRODERIE

Nous ne saurions songer à publier ici toutes les pièces comptables relatives à des commandes de broderies, à des acquisitions d'étoffes. Force nous est de nous borner à un petit nombre de notices, parmi lesquelles celle qui concerne le frère Jean de Naples, l'habile artiste dominicain, mis en lumière par le P. Marchese, offre le plus d'intérêt (1). Nous y voyons en effet qu'il travaillait pour la cour pontificale dès 1428, ainsi plusieurs années avant l'avènement d'Eugène IV (Cf. t. I. p. 64, t. II, p. 315.

(1) *Memorie dei più insigni pittori, scultori e architetti domenicani;* 4e id. t. I, p. 533-535.

1423. 30. juin. A Janni de Consolo per prezzo de uno palio d'oro curso in Testaccia la festa del Corpo de Xpo. — d. XXVII, b. XXV. — Intr. et Exit., 1423-1424, fol. 137 v°

« 31 octobre. Mag. Antonio racamatori pro expensis factis in duobus vexillis cum armis d. n. papæ et Romanæ Ecclesiæ ornatis cum auro et argento et pro factura..... flor auri de camera triginta. — Intr. et Exit. 1423 - 1425, fol. 116 v°.

1428. 31 mai. Fl. XXI, bon. XXX datos Philippo racamatori pro quadam frisia (*sic*) facta ad usum d. n. papæ.

. . . .

Item flor. octo datos fratri Joanni de Neapoli pro certo laborerio facto in camera d. n. papæ

. . . .

Item fl. duos, bon. LVII cum dimidio datos Philippo racamatori pro consamento (*sic*) unius frisiæ ad usum d. n. papæ. — Intr. et Exit. 1426-1428, ff. 169 v°, 170.

1430. 18 mai. Fratri Johanni de Neapoli rachamatori pro duabus peciis figii (*sic*) per eum positi in pluviali albo d. n. papæ cum armis ejusdem d. n. papæ et pro auro et pro aliis ibidem positis et pro manufactura flor. auri de camera octo. — Intr. et Exit. 1429-1430, fol. 91 v° (1).

(1) Voy. en outre sur des achats d'étoffes ou des commandes de broderies: Intr. et Exitus 1418-1423, ff. 155 v°, 170 v°, 200, 224 v°; 1423-1424, ff. 137 v°, 151 v°, 203, 223, 226, 227, 242 v°, 1423-1425; ff. 103 v°, 105 v°, 109 v°, 126 v°, 131, 172; 1425-1426, ff. 54 v°, 74 v°; 1426-1428, ff. 127 v°, 137 v°, 140 v°, 163 v°; 1429-1430, ff. 86 v°, 93 v°, etc.

(*A suivre.*)

EUGÈNE MÜNTZ.

LES PEINTURES
DES MANUSCRITS DE VIRGILE.

Parmi les quatre manuscrits de Virgile en lettres capitales que possède la bibliothèque Vaticane, deux contiennent d'importantes peintures, justement célèbres et plusieurs fois reproduites par la gravure. L'un est le *Vaticanus lat. 3225*, nommé par les éditeurs de Virgile *codex Vaticanus* ou *fragmenta Vaticana* (*F* de Ribbeck), l'autre est le *Vaticanus lat. 3867*, connu sous le nom de *codex Romanus* (*R* de Ribbeck). Tout ou presque tout a été dit sur la valeur et les détails philologiques de ces deux manuscrits ; il reste à étudier leurs peintures avec plus de soin et de développement que n'en ont pu donner Seroux d'Agincourt et le cardinal Angelo Mai, qui s'en sont occupés en dernier lieu.

Il est surtout important, à cause de l'intérêt qu'on leur reconnaît au point de vue archéologique, de distinguer les manuscrits l'un de l'autre. On attribue souvent aujourd'hui au *Virgile du Vatican* (*Vat. 3225*) certaines peintures du *Romanus*, et cette confusion trouve place non seulement dans les livres d'art, mais aussi dans des œuvres d'un caractère scientifique. L'origine de ces erreurs n'est pas douteuse. Pietro Sante Bartoli, de Pérouse, qui grava au XVIIe siècle les peintures du Virgile du Vatican et dont les planches furent tant de fois rééditées, leur en adjoignit cinq tirées du *Romanus* et contenant des sujets qui manquaient à l'autre manuscrit. Le cardinal Mai, qui fit reproduire au trait les 50 peintures du *Vaticanus*, en ajouta jusqu'à dix-sept du " *codex deterior* ". Les éditeurs, il est vrai, indiquèrent toujours, dans leur table ou dans leur préface, ce qu'ils empruntaient à chaque

manuscrit; mais cette distinction n'est pas allée jusqu'au public, et la plupart des personnes qui n'ont pas vu les volumes à côté l'un de l'autre, dans la vitrine de la Vaticane, confondent leurs peintures sous un même nom.

Elles ont pourtant fort peu d'analogie et l'on s'exposerait, en l'oubliant, à de singulières méprises. Le présent travail aidera peut-être, en attendant une étude plus complète, à mettre en garde contre de fausses attributions. On a pensé que le meilleur moyen de les prévenir était de placer sous les yeux quelques reproductions héliotypiques des deux séries de peintures, documents plus sûrs que les gravures données jusqu'à présent. Le lecteur pourra juger en même temps du degré de confiance qu'on doit accorder non seulement aux planches de Bartoli, qui ne sont plus guère en usage, mais même à celles du cardinal Mai qui passent pour beaucoup plus exactes (1). Ce sont des interprétations insuffisantes et peu fidèles, qui changent le caractère général des peintures et parfois en modifient les détails, et l'on ne saurait trop se méfier quand on leur emprunte des renseignements.

Le Virgile du Vatican.

Le Virgile du Vatican, quelle que soit la date qu'on lui attribue, est sans contredit le plus beau spécimen venu jusqu'à nous de la décoration des livres chez les Romains, et l'une des reliques les plus vénérables de l'antiquité classique. Il est à regretter que ce manuscrit qui a dû être magnifique, soit réduit aujourd'hui à 75 feuillets ne contenant guère que la cinquième partie de l'œuvre totale de Virgile.

(1) *Virgilii picturae antiquae ex codicibus Vaticanis. Romae, MDCCCXXXV*, in-fol. 67 planches. (A la suite des peintures de l'*Iliade* de l'Ambrosienne publiées par Mai la même année.)

Toutes les questions relatives à ce célèbre manuscrit, son histoire, ses particularités paléographiques, la date probable de sa transcription, l'âge, le caractère et l'intérêt de ses peintures, seront étudiées dans un travail spécial avec le développement que mérite un sujet aussi complexe. Je me bornerai à exposer ici mes remarques sur la manière dont il a été décoré et sur les procédés techniques employés à cet effet.

Le manuscrit contient cinquante sujets de dimensions diverses, placés en bas, au milieu ou en haut de la page; six de ces sujets occupent même la page toute entière. Les encadrements sont formés de deux filets: le filet intérieur est noir, le filet extérieur est rouge et à peu près quatre fois plus large. Un léger trait blanc est posé le long du noir sur le rouge et forme un fleuron aux quatre coins. Le filet rouge est parsemé de larges plaques d'or à la suite les unes des autres et ordinairement de la forme de losanges très réguliers. La finesse des angles exclue l'hypothèse que ces losanges aient pu être faits au pinceau; ils doivent avoir été tracés avec un instrument spécial, à moins qu'ils ne soient simplement les morceaux découpés d'une feuille d'or extrêmement fine. Ces particularités d'encadrement dans notre manuscrit sont tout à fait caractéristiques.

L'état de conservation des peintures est très inégal. Plusieurs de celles qui se trouvent sur des feuillets mutilés sont en partie perdues. Celles des quatre premiers livres de l'*Enéide*, qui sont les moins bonnes, sont parfaitement conservées, et celles des livres suivants gardent encore une certaine fraîcheur; les *Géorgiques* au contraire ont souffert bien davantage. Cette perte d'une partie des peintures tient au procédé matériel par lequel elles ont été exécutées. L'artiste peignait à la gouache en se servant de teintes successives; les teintes légères ont tenu; d'autres, trop épaisses, ont disparu plus facilement avec le frottement, et la couleur est tombée par plaques, emportant quelquefois le fond

sur lequel elle avait été placée. Ces peintures diversement écaillées permettent de se rendre un compte exact de la manière dont on a procédé.

Le peintre paraît ignorer presque partout la perspective linéaire; il a un certain sentiment de la perspective aérienne, mais c'est par des moyens tout à fait artificiels qu'il essaye d'en rendre les effets, et c'est à des variations de fonds qu'il a recours. Au lieu de préparer un fond uniforme remplissant tout le cadre, ainsi qu'il l'a fait par exemple pour certaines scènes des enfers où le fond entier est violet, le peintre divise d'ordinaire son cadre en plusieurs bandes horizontales. Le fond du premier plan, destiné à représenter le sol, est d'un ton vert, jaune pâle ou gris verdâtre. Vers le milieu du tableau une bande rose correspond souvent au second plan ou à la partie du ciel immédiatement au dessus de l'horizon. Le haut est ordinairement occupé par une bande bleue ou verte représentant le ciel.

Après cette préparation des fonds, l'artiste aborde son sujet. Il ne peint pas d'abord les personnages du premier plan; il commence par faire les plans les plus éloignés, le paysage, les constructions, etc. Si les personnages doivent se trouver devant une muraille comme dans la peinture 35, devant un temple comme à la peinture 41, il peint d'abord entièrement sa muraille en rougeâtre ou en bleu, les colonnes du temple en blanc, etc. Sans doute il attendra, pour dessiner au pinceau les intervalles des pierres, les cannelures des colonnes, que les objets du premier plan soient peints à leur tour; mais en réalité ceux-ci se trouveront sur une double couche de couleurs différentes, et s'il y a des détails de ces objets qui réclament une surcharge spéciale, celle-ci se trouvera posée sur une triple couche. Il est évident que le procédé n'excluait pas la disposition préalable des sujets; en peignant son temple par exemple, le peintre savait bien qu'il y aurait sur le devant des personnages qui cacheraient une partie des colonnes;

mais les couleurs posées sur de larges surfaces se trouvaient avoir plus de légèreté et par suite plus de solidité.

Il y a des fonds sur lesquels les couleurs tiennent plus ou moins bien. Celles qui laissent le plus facilement tomber les couches qu'on leur a superposées sont le violet et le blanc, parce qu'elles sont plus remplies de gouache. Sur ces fonds, plus que sur les autres, la peinture en s'écaillant, laisse souvent à nu le parchemin (1).

Les fonds donnent fréquemment leur propre couleur aux objets de peu d'importance qu'on y a placés. Les rochers ou les murailles par exemple prennent facilement la teinte verte ou rose du fond; il arrive même qu'ils changent de couleur avec le fond et que, verts dans le bas, ils se trouvent devenus roses dans le haut. Les objets qui n'ont point de couleur particulière sont alors dessinés simplement avec le pinceau trempé dans un ton plus fort que celui du fond. Pour les personnages au contraire ce fait ne se produit jamais; les chairs et les vêtements ont des couleurs complètement différentes des teintes toujours pâles des fonds et ressortent à merveille. Il n'y a que les Ombres dans les enfers qui n'aient pas reçu de couleur spéciale, pour bien indiquer que ce ne sont pas des corps matériels.

Ces procédés et cet emploi des fonds sont à peu près communs à toutes les peintures du manuscrit. Mais si nous abordons l'examen des détails plus minutieux, nous sommes amenés à reconnaître *trois* mains qui y ont successivement travaillé. L'une a illustré les deux livres conservés des *Géorgiques* (peint. 1-9), l'autre, le début de l'*Enéide*, jusqu'après le vers 583 du livre IV (peint. 10-25); la

(1) V. surtout les peintures 37 et 41. — Les numéros, par lesquels je désigne les peintures, indiquent l'ordre qu'elles occupent dans le manuscrit; je m'en servirai également dans le travail annoncé plus haut sur le Virgile du Vatican.

troisième, le reste de l'*Enéide* (peint. 26-50). Cette distinction, qui n'a pas encore été faite, mérite d'être établie avec soin.

Les peintures des *Géorgiques* sont d'une grande délicatesse de pinceau; le nu particulièrement y est traité avec beaucoup de finesse; les animaux sont rendus avec une vérité frappante; les compositions ont de la vie et de la grâce. Il est à regretter que ce soient aussi celles qui aient le plus souffert du temps. Quand on arrive à celles de l'*Enéide*, on est frappé de la précipitation dont elles portent les traces. Le peintre a fait trop vite et cela se reconnaît jusque dans les encadrements. Non seulement le filet blanc, qui rehaussait beaucoup les deux autres a complètement disparu, mais encore la bande rouge est tracée sans suivre une ligne régulière et festonne des deux côtés, et l'encadrement noir est mis sur le rouge au hasard du pinceau; l'or lui-même est jeté en désordre. La même rapidité se manifeste dans les sujets; l'artiste semble avoir les procédés de la fresque plutôt que ceux de la miniature. Il peint largement et emploie presque toujours des tons purs; c'est pour cela que ses compositions sont mieux conservées que celles du reste du manuscrit: généralement moins épaisses, elles se prêtaient moins à l'écaillement. Mais ses compositions ne font de l'effet que vues de loin. Le nu, si remarquable dans les premières peintures, est très mauvais dans les secondes; les draperies sont lourdes; la perspective aérienne ou linéaire est entièrement absente; beaucoup de peintures ont un fond bleuâtre uniforme. La grossièreté est surtout sensible dans les visages: nulle expression, nulle vie; on devine les traits plutôt qu'on ne les voit et les têtes sont beaucoup trop volumineuses pour les corps.

Lorsqu'on arrive au f. XL et surtout au f. XLI, où les femmes entourent le bûcher de Didon mourante (peint. 26), on est frappé de l'expression remarquable de la composition. Les visages sont encore maladroitement traités et n'ont pas la finesse de ceux qu'on

a trouvés dans les *Géorgiques* ; mais ils révèlent un peintre bien plus maître de son art que le barbouilleur des pages précédentes. Les scènes de plein air ne sont plus sur un fond uniforme; on retrouve des bandes différentes, et l'artiste témoigne de son observation de la nature par le ciel rose de ses horizons et par ses derniers plans de mer, où le vert intense rappelle bien les lointains calmes de la Méditerranée. Précisément à l'endroit du manuscrit où les peintures changent ainsi de caractère, recommence la régularité dans les encadrements et le filet blanc y reparaît pour ne les plus quitter. Il n'est pas douteux qu'on ne soit en présence d'une troisième main, bien distincte des deux autres, et qui a peint à elle seule toute la seconde moitié du manuscrit tel que nous le possédons.

Les différences ressortent si bien devant un examen attentif, qu'elles tendent d'abord à faire croire que le manuscrit a été exécuté en trois fois. On est même disposé à voir une différence d'époque, au moins entre la première partie et les deux autres. Mais j'espère démontrer que les caractères de l'écriture s'y opposent absolument. Il n'y a qu'un copiste et par conséquent qu'un seul manuscrit dont les diverses pages sont contemporaines. Du reste, il ne faut pas s'arrêter uniquement aux différences entre les trois séries des peintures; on doit encore regarder leurs ressemblances. On verra que les artistes sont très probablement de la même époque et de la même école, car les observations suivantes sur leurs procédés de détail s'appliquent également à chacun d'eux.

L'usage de l'or mis au pinceau est commun aux trois peintres dans les mêmes circonstances. Ils s'en servent d'abord pour rehausser les objets de couleur jaune, les statues des dieux, les boiseries, etc. L'or est passé sur les parties éclairées de manière à donner l'idée que l'objet entier est doré. L'or souligne les plis des draperies, même ceux des tuniques des paysans ; toutefois, dans les vêtements riches, les traits d'or sont multipliés. L'or indique

aussi les arètes des métaux, le fer des lances, des épées, le manche des haches, les parties éclairées des boucliers, etc. Enfin il est jeté par petits points, quelquefois en losanges, au milieu de tous les feuillages sans distinction d'essence, comme dans les encadrements; il figure au même titre sur les guirlandes qui parent les victimes dans les sacrifices, et n'est pas toujours équivalent à une représentation de fruits ou de fleurs.

Le clair-obscur est absolument ignoré des peintres de cette école. Les lumières se font avec du blanc, les ombres avec des traits sombres. L'emploi du blanc est très habile dans les peintures de la première main, qui arrive à force de délicatesse à donner l'illusion du modelé. On l'y trouve sur les saillies du visage, sur les parties éclairées du nu, sur les cheveux déjà peints en rouge brun et qu'on veut faire grisonner ou luire. Ce blanc est assez léger pour adoucir simplement la teinte primitivement posée et ne se présente pas à l'œil comme du blanc, mais comme du rose par exemple s'il a été posé sur du rouge (1).

Le blanc est toujours employé pour indiquer les arètes éclairées des blocs de marbre, des escaliers de temple, des colonnes, des autels, etc. Dans les peintures de la seconde main, l'arète est rendue par un large trait blanc assez grossier. Les surfaces éclairées sont aussi exprimées au moyen du blanc, plus ou moins apparent suivant l'habileté de l'artiste. Dans les plus mauvaises, où on le trouve aussi employé pour les plis des draperies, ce blanc n'est jamais fondu; il est donné seulement par traits plus ou moins larges suivant que la lumière s'étend ou se restreint. Pour représenter les vagues de la mer, quelques zigzags blancs sur le fond indigo, et voilà le peintre satisfait. Le pis est qu'il en met partout sur les chairs, spécialement sur les visages; il y a des points blancs

(1) On s'en rendra compte en examinant avec un verre grossissant la tête du Soleil dans le peinture 5. Le peintre a procédé par taches, mais avec une finesse extrême (cf. les peintures 6, 7, 8).

à toutes les parties saillantes, la pointe du nez, le menton, ainsi qu'un trait horizontal sur le front. Les yeux sont une tache brune au milieu de laquelle on a posé un point blanc. Les doigts qui sont démesurés sont faits de deux traits, un sombre du côté de l'ombre, un blanc du côté éclairé. Il semble que le second peintre ait copié quelque chose où la lumière était bien distribuée, mais qu'il n'ait pas su la rendre, et qu'il ait employé le moyen le plus élémentaire produisant quelque effet à distance.

Les ombres des objets ou des personnages paraissent quelquefois avoir été données quand le peintre a tracé au pinceau les contours de chacun d'eux, par des traits plus accentués du côté de l'ombre, plus légers du côté de la lumière (1). Pour mieux faire ressortir les personnages du premier plan, leurs lignes extérieures sont entièrement tracées au noir. On peut prendre pour exemples les deux ouvriers qui travaillent devant Carthage dans la peinture 10. Dans la même peinture les édifices et les temples sont ainsi dessinés, et pour indiquer les colonnes et les entrecolonnements, il suffit de coups de pinceau alternativement blancs et noirs. Cette peinture est des plus grossières sans doute et ne témoigne d'aucun effort pour modeler les teintes; elle est du même peintre qui rend les mains et même les bras des petits personnages par deux larges coups de pinceau, l'un clair, l'autre sombre, juxtaposés (2). Cependant les procédés ne sont pas différents pour les peintres plus habiles. Dans le tableau des Cyclopes, si délicat pourtant, les jambes et les bras du Cyclope assis doivent aux traits noirs qui les délimitent le grand relief qui les distingue; le peintre était impuissant à obtenir le même effet par le clair-obscur.

La lumière descend toujours de gauche à droite. Des coups de pinceau bruns ou verdâtres partant du pied de chaque objet

(1) On remarque ces traits parfaitement distincts dans la peinture 7 (PLANCHE IV).

(2) V. les enfants de Laocoon dans la peinture 10 (PLANCHE V).

indiquent les ombres portées sur le sol. Assez souvent, ils sont omis dans les peintures de la seconde main.

Les chairs sont traitées d'une façon qui rappelle les fresques de Pompéi. La teinte rouge brique des corps d'homme est constante, et le nu des peintures de la première main pourrait soutenir la comparaison avec les meilleures fresques antiques. Afin de donner des teintes plus délicates au nu féminin, on paraît s'être servi à cette époque de légers coups de vermillon, comme ceux qu'on voit sur la poitrine de Didon dans la peinture 26.

La manière de rendre les visages n'est pas non plus sans analogie avec la manière des fresques. Un même trait fait le nez par un premier angle et l'arcade sourcilière droite ou gauche par un second angle. Deux traits noirs horizontaux adoucis par un peu de brun rouge forment l'œil, avec un point noir ou un point blanc pour la prunelle. Tel est du moins le procédé des meilleures peintures; dans celles de la deuxième main, il est encore simplifié: un œil se compose d'une tache brune ronde, l'orbite, sur laquelle est jeté un point blanc, la prunelle.

Le paysage est très secondaire dans nos peintures et l'on ne doit pas le regretter, car, ainsi que nous l'avons remarqué, l'absence de perspective s'y fait presque partout sentir. Mais il y a un certain décor pour les scènes en plein air qui comporte divers procédés. Le sol qui se confond avec le fond du premier plan est gris verdâtre ou même vert; généralement, sur le rivage de la mer, il est d'un jaune de sable assez exact. Dans un angle de la peinture 8 qui représente la descente d'Orphée dans les Enfers, Orphée est sur un terrain jaune pâle, qui indique la réalité de son existence au milieu des Ombres; tout le reste est plongé dans la couleur violette, teinte conventionnelle des Enfers. On trouve dans la peinture 21 le sol d'un brun rougeâtre; mais c'est dans le panorama à vol d'oiseau d'une des parties de la Sicile, qui est un des plus grossiers tableaux de la seconde main.

Le ciel a des teintes parfois étranges; ce sont aussi les teintes du fond; au dessus de l'horizon, il est assez souvent rose, plus haut vert, bleu ou même blanchâtre. La nuit est d'un bleu très sombre. Une seule fois le ciel nocturne qu'on voit dans les entre-colonnements a de véritable teintes d'aurore boréale; c'est dans le tableau où Créuse, aux genoux d'Enée, le supplie de ne pas retourner au combat (peint. 16). Peut-être le peintre a-t-il voulu rendre la rougeur du ciel empourpré par l'incendie de Troie.

La mer n'a pas le même bleu dans toutes les peintures. Parfois elle est d'un azur très doux sur les premiers plans et verte à l'horizon (peint. 28, 29); on la trouve en revanche d'un beau noir indigo (peint. 13). Des zigzags noirs et des zigzags blancs dans la série de la deuxième main, indiquent les vagues et le mouvement de l'eau. Dans la première et la troisième séries, des coups de pinceau mieux fondus des mêmes couleurs servent au même usage. Par endroits les parties plus profondes de la mer sont rendues par la superposition d'une nouvelle couche de la couleur bleue qui a servi à la peindre entièrement.

Quand les arbres figurent au dernier plan, il sont parfois d'une extrême finesse; de légères petites taches faites au pinceau et jetées par groupes suffisent pour indiquer les feuillages (peint. 47). Les peintres emploient du vert plus ou moins foncé, jusqu'à du noir. Les arbres sont ordinairement piniformes, et ne se distinguent guère les uns des autres; cependant la peinture 46 laisse reconnaître le tronc et le feuillage des chênes de la forêt Laurentine. Les troncs sont toujours rehaussés d'une ou deux longues bandes d'or, qui se prolongent jusque dans les branches; on a déjà vu le rôle que l'or joue dans les feuillages.

En réalité, les procédés généraux sont les mêmes pour les trois peintres qui ont travaillé au Virgile du Vatican; ils sont de la même école et du même temps, et la seule distinction qu'on puisse établir entre eux vient du plus ou moins de talent qu'ils

ont montré et du plus ou moins de soin qu'ils ont mis à remplir leur tâche. Les peintures les plus achevées, celles des *Géorgiques*, méritent, malgré leur état de mutilation, d'être classées parmi les meilleurs spécimens conservés de l'art antique.

Le " codex Romanus " de Virgile.

L'histoire du *Romanus* a été commencée par Montfaucon, qui, dans sa description de la bibliothèque Vaticane, établit que le manuscrit provient de l'abbaye de Saint-Denis. On trouve en effet au quatrième feuillet ces mots d'une écriture du XIIIe siècle: *Iste liber est beati Dyoñ.* Toutes les fois qu'un manuscrit est indiqué comme appartenant à la bibliothèque de Saint-Denis, sans autre détermination, il s'agit, selon Montfaucon, de *Saint-Denis-en-France.* Parmi les mots français qu'on lit çà et là dans les marges, le savant bénédictin a lui-même relevé une longue phrase (1) et le nom de *Courtoys.* En réalité il y a, au dessus du titre de l'*Enéide*, Jehan Courtoys. M. Jules Labarte se demande si ce ne serait pas le nom du " célèbre émailleur de Limoges, qui aurait puisé dans le manuscrit quelques uns des nombreux sujets tirés de l'*Enéide*, dont il a enrichi un grand nombre de ses beaux vases de cuivre émaillé " (2). Il faut renoncer à cette séduisante hypothèse puisque nous allons trouver le manuscrit en Italie dès le XVe siècle; l'écriture du nom est d'ailleurs bien antérieure au XVIe siècle. Il y a un autre nom français

(1) Voici le texte, plus exact que ne le donne Montfaucon: *Vechy contre les gens les quiez estoient en la mer estoient es tourmentes pour le peche dune seule chest asauoir Juno etc.*

(2) Labarte, *Histoire des arts industriels*, 2e éd., Paris, 1873, t. II, p. 159.

au feuillet 76 : *Bellieure* (1) ; enfin, au 306e et dernier feuillet, une ancienne cote en gros chiffres dans la marge supérieure : ✠ 901.

Aux renseignement que fournissent les mentions inscrites sur le volume, j'aurais voulu pouvoir ajouter la date précise de son entrée à la bibliothèque Vaticane. Nous n'avons qu'un seul témoignage, permettant du moins d'affirmer que, dans le dernier quart du XVe siècle, il y figurait déjà. Ange Politien, dans ses *Miscellanea*, établit qu'il faut écrire, non *Virgilius*, mais *Vergilius*, " *sicuti etiam in volumine Maroniano literis maioribus perarato, qui Romae in intima Vaticana bibliotheca mire vetus ostenditur* " (2). Cette orthographe est bien celle des souscriptions du *Romanus*. L'illustre humaniste parle du même manuscrit dans une lettre adressée à Filippo Posco, à Rome ; il invoque son autorité pour d'autres questions d'orthographe, et propose *quodannis* pour *quotannis*, *adque* pour *atque*, *adgredere* pour *aggredere* : " *Adstipulatur etiam huic scripturae ille codex antiquissimus Vergilianus, qui istic in intima Palatina bibliotheca adservatur, maiusculis characteribus exaratus, de quo paucula mecum recognoscas, licet ex Bucolicis modo et Georgicis, ne totum tibi sit volumen explicandum.* POCVLA, *inquit,* BINA NOVO SPVMANTIA LACTE QVODANNIS, *et paulo post :* VT BACCHO CERERIQVE TIBI SIC VOTA QVODANNIS... " (3). Toutes les leçons citées dans cette lettre

(1) Je ne peux savoir qui était ce Bellièvre. D'Agincourt a lu *Bellisare*. Il faut en général se méfier des calques plus ou moins fidèles qu'il donne de notre manuscrit (*Histoire de l'art*, Paris, 1823, t. V, planche LXV). On ne trouve par exemple aucune trace de l'inscription : *Iste liber est S. Dionysii in Francia*, qu'il dit avoir copiée à la fin du volume. Il y a seulement au bas de la dernière page la mention *xviij historie*, qui fait peut-être allusion au nombre des peintures conservées dans le ms. et inexactement comptées.

(2) *Angeli Politiani opera*, Bâle, 1553, in-fol. ; *Miscellanea, cap. LXXVII ;* cf. *cap. LXXI* (p. 282).

(3) Id., *Epistol. lib. IV, 9* (p. 56).

par Politien comme recueillies par lui sur le manuscrit lui-même, sont celles de notre *Romanus*.

Nous ignorons dans quelles circonstances le manuscrit est venu de Saint-Denis à Rome ; ce fut peut-être un don de l'abbaye à l'un des papes lettrés du XVe siècle ; mais nous constatons du moins qu'à la date du séjour de Politien à Rome, c'est à dire vers 1484, il était déjà l'un des ornements de la bibliothèque pontificale.

Le nom de *Romanus* lui a été donné au commencement du XVIe siècle par le savant Valeriano (*Pierius*). Dans le passage où le commentateur de Virgile parle des manuscrits qui lui ont été communiqués par Filippo Beroaldo le jeune, bibliothécaire de la Vaticane, il explique pourquoi il a réservé dans ses scholies le nom de *Romanus* au manuscrit en lettres majuscules que renfermait cette bibliothèque (1). A cette époque, disons-le en passant, la Vaticane ne possédait qu'un seul de ses quatre manuscrits de Virgile en capitales; elle devait acquérir le *Vaticanus* et les feuillets de l'*Augusteus* en 1600 par le testament de Fulvio Orsini, et, en 1622 seulement, le *Palatinus* dans le transfert de la bibliothèque Palatine.

Le manuscrit n'a jamais cessé d'être étudié. On sait que ses peintures ont été gravées avec celle du Virgile du Vatican. Les leçons principales ont été imprimées par Bottari et Ph. Wagner, qui ont préparé le travail définitif d'Otto Ribbeck. A la fin du siècle dernier le manuscrit, qui venait de France, y est retourné

(1) *Codex Romanus ille quidem dubio procul antiquissimus; eum vero ideo Romanum appellamus, quod eius characteres Romanis propiores sunt, iis quippe quos in antiquis marmorum aut ex aere tabularum inscriptionibus et in nummis saeculis illis elegantioribus notatos ubique legimus. Custoditur is in interioribus Vaticanae bibliothecae penetralibus magna diligentia digitalibus pene literis praescriptus* (Virgile *variorum* in-fol., Venise, Junta, 1544 ; f. 2 v°). Le témoignage de Valeriano est rappelé par une note moderne placée sur la garde du manuscrit : *Pierius Valerianus illum vidit et contulit, quem appellat Romanum atque etiam antiquissimum.*

quelque temps, comme l'indique le timbre rouge de la Bibliothèque Nationale sur sa première et sa dernière page. Rendu à la Vaticane, il a eu pour dernier évènement de son histoire la reliure qu'il a subie il y a peu d'années, puisque ses plats de maroquin noir portent les armes de Pie IX.

Il se compose de 309 feuillets presque carrés, de 330-340 mill. de hauteur, sur 315-325 de largeur, et contient, avec un assez petit nombre de lacunes, l'œuvre entière de Virgile (1). Il est orné, dans son état actuel, des dix-neuf peintures suivantes (2):

1) F. 1. Haut de la page, avant la 1re églogue. Tityre assis joue de la flûte; Mélibée debout tient une chèvre par la corne. Un arbre occupe chacun des côtés, et derrière apparaissent des têtes de bœufs et de chèvres. Les bergers sont pieds nus et vêtus de l'*exomis* jaune. Leur nom est écrit au dessus d'eux à l'encre rouge et de la main du copiste: on ne retrouve pas d'inscription dans les autres peintures (Mai, pl. III).

(1) Cf. Ribbeck, *Prolegomena critica*, Leipzig, 1866, p. 226, et l'introduction au second volume de la grande édition Benoist; Zangemeister et Wattenbach donnent les renvois aux ouvrages qui renferment des fac-similés du manuscrit (*Exempla codd. lat.*, Heidelberg, 1876, *Enarr. tab.*, planche XI). — Les trois premiers vers de chaque livre, le titre, une partie des sommaires et des souscriptions des livres sont à l'encre rouge. Un titre courant à l'encre rouge, de première main, apparaît tous les deux feuillets, de cette manière:

Fol. A. recto: rien	Fol. B. recto: LIB. IIII
verso: GEORGICON	verso: rien.

Je signale, pour l'étude paléographique du ms., une fort ancienne division en quaternions, dont on reconnaît des traces à l'angle de droite du bas des rectos.

(2) On les trouve réduites et réunies sur une même planche dans l'*Histoire de l'art* de D'Agincourt (t. V, pl. LXIII). Il y a une petite erreur pour le nº 2, où la disposition des objets est autre que dans l'original. Les planches de D'Agincourt, malgré leurs dimensions restreintes et leurs défauts d'exécution, conservent mieux le caractère rude de la peinture que ne le fait la publication trop soignée de Mai.

2) F. 3 v°. Milieu de la page, avant la 2e églogue (1). Le poète est assis de face sur le coussin vert d'un siège élevé, les pieds sur un tabouret; il tient dans les mains un rouleau de pourpre. Il est vêtu d'une toge blanche laissant voir les bandes de pourpre de sa tunique avec deux morceaux de même couleur dans le bas. A sa droite est un *pluteus*, à sa gauche un *scrinium* fermé, tous deux du vermillon le plus vif (Mai, pl. I).

3) F. 6. Haut de la page, avant la 3e églogue. Deux bergers assis, vêtus de l'*exomis* et couronnés de laurier, un bâton courbé dans la main gauche, tendent le bras droit vers un troisième berger vêtu d'une tunique et assis en face d'eux (Ménalcas et Damétas, Palémon). Les troupeaux sont dispersés alentour; à droite est une cabane de feuillage; auprès des bergers, deux chiens (D'Agincourt, LXV, 6; Mai, pl. IV).

4) F. 9. Bas de la page, avant la 4e églogue. Le poète plus petit qu'à la peinture 2, les pieds posés sur l'encadrement. Le *scrinium* et le *pluteus* ont interverti leur place (D'Agincourt, LXIII, 1).

5) F. 11. Bas de la page, avant la 5e églogue. Deux bergers debout devant deux cabanes et couronnés de laurier s'appuient sur leur bâton (Ménalcas et Mopsus); chèvres et chiens (Mai, pl. V).

6) F. 14. Milieu de la page, avant la 6e églogue. Le poète, un peu plus grand qu'à la peinture 4, mais le tout dans la même disposition.

7) F. 16 v°. Bas de la page, avant la 7e églogue, qui manque au manuscrit. Deux bergers debout de chaque côté d'un berger assis (Corydon et Thyrsis, Mélibée) (Mai, pl. VI).

8) F. 44 v°. Avant le livre III des *Géorgiques*. Cette pein-

(1) C'est un des sujets du *Romanus* le plus souvent attribués au *Vaticanus*. V. PLANCHE X.

ture et toutes les suivantes occupent la page entière. Elle représente deux bergers, l'un debout, l'autre assis et jouant de la flûte. Chevaux, chiens, chèvres et brebis sont dispersés dans le tableau (Mai, pl. VII).

9) F. 45. Un berger assis à droite de la scène; deux taureaux s'attaquent au premier plan (cf. III, v. 218), des chevaux courent dans le fond (Mai, pl. VIII).

10) F. 74 v°. Placée par erreur avant le sommaire du livre I de l'*Énéide*. Iris ailée, son écharpe verte, blanche et rouge développée en arc au dessus de la tête, descend vers Turnus qui est tout armé et assis près d'un laurier (cf. IX, v. 2). Au dessus de lui est une petite construction, qui rappelle Ardée ou Laurente. Le laurier représente le bois où le poète nous dit que Turnus était assis (Mai, pl. LXI).

11) F. 76 v°. Placée par erreur avant le livre I de l'*Énéide*. Trois personnages, en tunique blanche et manteau de pourpre, sont assis sous une tente bleue (Enée, Helymus, Aceste; cf. V, v. 73). Au pied des trônes gisent des couronnes et des palmes d'or, prix des jeux qui se préparent. Ascagne à gauche plonge un couteau dans la gorge d'une brebis (1), tandis qu'une sorte de serpent tend la tête vers le sang qui jaillit (cf. v. 84). Derrière est un édifice, sans doute le tombeau d'Anchise (Mai, pl. XL).

12) F. 77. La tempête. Sur la mer pleine de monstres et de poissons, deux vaisseaux portent des Troyens reconnaissables à leur costume. Enée lève les bras vers le ciel. Parmi les nuages deux génies soufflent dans des trompes d'où sort du

(1) Ce n'est pas tout à fait ce que dit Virgile (V, v. 77-79). Soit qu'il comprenne mal, soit qu'il tienne peu à être exact, le peintre ne montre pas une fidélité scrupuleuse envers le texte. C'est encore une différence avec le Virgile du Vatican.

vent (?); un troisième personnage, au milieu, a des ailes et tient deux torches allumées (1) (Mai, pl. XVII).

13) F. 100 v°. Avant le livre III. Didon occupe le centre d'un *sigma;* à ses côtés sont couchés deux hommes en costume troyen et la tête entourée comme elles d'un nimbe rond. L'un est Enée; il est impossible de nommer l'autre, évidemment trop âgé pour être Cupidon sous la forme d'Ascagne. Sur la table est un poisson dans un plat; deux serviteurs au premier plan apportent des vases à boire (Mai, pl. XXII).

14) F. 101. Sinon arrive devant Priam les mains derrière le dos et complètement nu; il est sans gardes. Le roi debout vêtu d'une robe rouge et d'un manteau violet le reçoit appuyé sur un long sceptre (cf. II, v. 57). Sur les remparts des femmes regardent; l'une d'elles a le nimbe comme Priam; ce peut être Hécube ou Hélène. A droite, près du mur, le cheval de bois (Mai, pl. XXIII).

15) F. 106. Avant le livre IV (2). Enée et Didon, le bras sur l'épaule l'un de l'autre, sont assis dans une grotte pendant l'orage. Enée a un manteau violet, une tunique verte à manches et des braies rouge vif qui ne se distinguent pas de ses chaussures. La reine porte un manteau rouge vif sur une tunique de pourpre. Des chevaux sellés, sans étriers, sont attachés à un arbre. L'un des deux soldats assis plus loin met son

(1) D'Agincourt (*Histoire de l'art*, t. II, p. 74) y voit la Tempête personnifiée comme elle l'est dans le vers d'Ovide: *Te quoque Tempestas meritam delubra fatemur* (*Fast.* VI, 193). Elle a des ailes comme Iris à la peinture 10 et n'a pas le nimbe, ce qui semble indiquer une divinité secondaire. Mais il y a une tendance chez les peintres, bien plus sensible encore dans le Virgile du Vatican, à ne mettre jamais en scène des personnages ou des objets qui ne soient pas expressément mentionnés par le poète; la Tempête ne saurait être dans ce cas. Junon au contraire présiderait naturellement à l'ouragan qu'elle a provoqué, et les deux génies à ses côtés seraient Eurus et Notus personnifiés par Virgile.

(2) V. PLANCHE XI.

bouclier rouge au dessus de sa tête, pour éviter la pluie représentée par des traits noirs verticaux (D'Agincourt, LXIV, 1; Mai, pl. XXXIV).

16) F. 163. Avant le livre VII. Ascagne vêtu d'une tunique jaune à manches, un manteau violet sur l'épaule, bande son arc; dans le fond court un cerf déjà blessé, le cerf de Silvia (VII, v. 497). Au dessus du groupe des compagnons d'Ascagne, sont deux petits médaillons, l'un portant la tête de Diane, reconnaissable au croissant, l'autre celle d'Hercule avec la massue (Phébus d'après Mai, pl. LVII).

17) F. 188 v°. Avant le livre VIII. Les Troyens en face des Rutules, les premiers distingués par le bonnet, les seconds par le casque à plumes rouges, combattent à la flèche et au javelot (Mai, pl. LXVII).

18) F. 235 v°. Avant le livre X. Cette peinture et la suivante montrent deux groupes de divinités dans l'Olympe; au dessus de chacun d'eux est un arc-en-ciel tricolore, avec des représentations grossières du soleil, de la lune et des étoiles. Ici, Jupiter couronné de laurier, la poitrine nue, tient le sceptre long de la main droite et le globe de la main gauche. A ses côtés sont Mercure et un autre dieu sans attribut précis; puis, auprès de ceux-ci, Minerve et sans doute Junon (Mai, pl. LXVI).

19) F. 235. Neptune est assis au centre du groupe, le trident à la main gauche et soutenant à droite un dauphin. Quatre divinités l'entourent, parmi lesquelles on ne reconnaît que Diane. Mai (pl. XVIII) suppose à tort que cette peinture peut représenter Neptune après la tempête du livre I; outre que nul passage de Virgile ne justifie cette attribution, l'intention évidente du peintre a été de faire un pendant et une continuation de la peinture 18.

L'*illustration* des *Bucoliques* a, comme on le voit, un caractère très différent de celle des *Géorgiques* et de l'*Enéide*. Les premières

peintures n'occupent qu'un ou deux tiers de la page et sont insérées dans le texte sans aucun blanc. Les autres occupent une page entière et leur verso ne porte rien d'écrit.

Ces dernières ont évidemment subi une certaine perturbation, car elles n'ont pas dans le manuscrit actuel la place que leur sujet leur assigne. Elles devaient servir de frontispices à chaque livre, et voici l'ordre dans lequel je suppose qu'elles étaient rangés: 12 (frontispice du l. I), 14 (l. II), 13 (l. III), 15 (l. IV), 11 (l. V), 16 (l. VII), 17 (l. VIII), 10 (l. IX), 18 et 19 (l. X).

Il ne manque de frontispice qu'aux livres VI, XI et XII. Mais quelques indices me laissent croire que nous en avons perdu bien davantage. On ne peut guère séparer les peintures 18 et 19; le livre X aurait ainsi deux peintures pour frontispices, et rien ne justifie cette exception en sa faveur. Dans les *Géorgiques*, en tête du livre III, le seul dont nous ayons conservé le commencement, il y a aussi deux peintures. Enfin, un dépôt de couleur sur le bouclier d'Enée ne peut provenir que d'une autre peinture qui aurait anciennement fait face à la peinture 15. Il y avait donc, je crois, un double frontispice en tête de chaque livre, représentant des sujets empruntés à celui-ci. Cela porterait à quatorze les peintures perdues de l'*Enéide*, à six celles des *Géorgiques*, et, si l'on en ajoute trois qui manquent certainement dans les *Bucoliques*, on aura un total de vingt-trois peintures perdues. Le manuscrit dans son état primitif devait, d'après ce calcul, contenir 42 peintures.

Les encadrements sont assez riches; ce sont tantôt une large bande d'or, tantôt plusieurs filets juxtaposés noir, rouge et or. Les peintures occupant toute la page forment des carrés à peu près réguliers d'environ 230 millimètres de côté. Il y a là beaucoup d'espace, et les peintres du Virgile du Vatican, s'ils disposaient d'un plus grand nombre de sujets, n'avaient pas autant de place pour développer leurs compositions. Mais la richesse et le

luxe de ce manuscrit sont d'une époque barbare et n'ont rien à voir avec l'art antique. Aussi le *Romanus*, malgré ses belles pages, son fin parchemin et les dimensions de ses peintures, ne saurait-il entrer en comparaison avec le *Vaticanus* et présenter le même intérêt paléographique et artistique.

Certains des procédés du peintre se rapprochent pourtant de ceux qu'emploie la seconde main du *Vaticanus*. Il a aussi l'usage de préparer son fond d'avance, sans ménager la place de ses personnages, et c'est toujours un fond uniforme, avec quelques surcharges de tons sur le devant, qui enveloppe la scène entière. Ce fond est ordinairement jaunâtre ou laqueux. Les peintures ont un éclat inusité et désagréable pour l'œil, parce que les teintes n'y sont jamais fondues; on a employé presque continuellement des tons purs non par intention, mais par ignorance des procédés élémentaires de l'art. Les couleurs les plus crues tirent l'œil de tous côtés; le vermillon domine, ainsi que dans nos images d'Epinal, et le peintre le répand à profusion sur les armures, les vêtements, les meubles, etc.

Le blanc à l'état pur est d'un emploi continuel pour les lumières sur les chairs comme sur les vêtements. Quant aux ombres, c'est par hasard seulement qu'on les trouve indiquées sur les objets par des traits plus noirs. Des tiges de fleurs ou des arbustes plantés au hasard au milieu du tableau ne projettent aucune ombre à leur pied; tous les objets isolés semblent suspendus dans l'air, comme dans les dessins des enfants. Il manque en effet au peintre la notion de la perspective: dans la peinture 7, un berger placé derrière des taureaux est beaucoup plus grand qu'eux. Dans la peinture 10, ce qui attire d'abord le regard est un énorme carquois rouge étalé sur le sol (1). Les objets et les personnages sont représentés plus gros ou plus petits,

(1) Cet encombrant objet reparaît à la peinture 16.

non suivant la distance, mais suivant l'espace dont dispose le peintre, disons plus exactement l'*imagier*.

L'or, posé toujours au pinceau, est mis à profusion un peu partout, par grosses plaques et sans discernement. Le nu est aussi mauvais que possible; les membres gonflés de Sinon, qui s'avance sans aucun vêtement dans la peinture 14, font songer plutôt à de la baudruche qu'à de la chair. Les têtes sont sans vie et sans expression, toutes dessinées de la même manière, avec une bouche trop large et des yeux démesurés. Les animaux sont de bois et rien ne fait mieux sentir combien l'art est tombé d'un âge à l'autre, que de comparer le combat des taureaux dans le Virgile du Vatican (peinture 4) avec la grotesque représentation du même sujet dans l'autre manuscrit. En un mot les peintures du *Romanus* révèlent encore plus la barbarie que la décadence. Comment se fait-il qu'on ait pu les mêler à celles du Virgile du Vatican et qu'on leur ait toujours attaché un certain prix? C'est que l'on a cru y reconnaître une inspiration classique ou, tout au moins, la reproduction d'usages et de costumes qui n'existaient déjà plus à l'époque du peintre. En attendant qu'on veuille bien étudier la question avec le soin qu'elle mérite, je me permettrai à ce sujet quelques objections.

Les scènes pastorales semblent avoir un caractère antique; je crois, en effet, qu'elles se rattachent à une tradition d'atelier plus ancienne que le manuscrit; ces bergers couronnés de laurier ne sont pas les bergers de la nature; ils sont d'un art convenu, qui s'adapte bien au genre artificiel des *Bucoliques*. Mais dans les représentations mythologiques, parfois inexactes, nous sommes fort loin de l'antiquité païenne; il y a une réserve, une chasteté de pinceau qui indiquent une main chrétienne et un siècle chrétien. Les bas-reliefs et les monuments classiques n'étaient pas devenus si rares au moyen-âge qu'on ne pût y puiser des modèles pour les divinités et leurs attributs; les rencontres de ce genre n'ont

rien qui doive surprendre, tandis qu'on est bien plus frappé dans nos peintures des modifications subies par les types traditionnels. Quant aux costumes, il est aussi difficile de les rattacher au genre classiques qu'au genre byzantin. Les armures et les vêtements me paraissent en grande partie de la composition du peintre, qui s'est servi à la fois de ses réminiscences antiques et des modes de son temps, les combinant et les complétant à sa fantaisie.

Certaines scènes peuvent, il est vrai, éveiller des doutes, le *Repas de Didon* surtout, où les trois personnages sont couchés sur un *sigma*. Mais, en supposant que l'usage du *sigma* ait été antérieur au peintre et qu'il ait pu en l'employant s'inspirer d'une œuvre plus ancienne, le reste du tableau écarte toute idée de reproduction d'un *original* classique. Que peuvent avoir d'antique en effet les deux *pages* qui portent à boire, les cruches et les coupes, la table à grosses incrustations de pierres précieuses, les bonnets phrygiens si différents de la forme consacrée? Les nimbes ronds qui entourent presque partout la tête des dieux et des personnages de distinction, sont des marques plus certaines encore de la basse époque de ces peintures (1).

Faut-il faire une exception pour le portrait de Virgile, que le peintre, à court de sujets, a reproduit jusqu'à trois fois dans les *Bucoliques* avec des variantes insignifiantes? Soit qu'on ait ajouté à la toge blanche du poète les deux manques de pourpre en forme de H frèquentes sur les mosaïques de Rome, soit qu'on ait copié sans y rien changer un original antérieur, on nous a conservé probablement dans cette miniature la tradition d'une œuvre antique. Le *scrinium* et le *pluteus*, la toge romaine, qui ne reparaît pas dans le manuscrit et qui est ici parfaitement

(1) On ne trouve jamais le nimbe dans le Virgile du Vatican; il est au contraire dans l'*Iliade* de l'Ambrosienne. Je reviendrai sur ce sujet dans le travail annoncé plus haut.

reconnaissable, appuient facilement cette hypothèse. Sans doute les doigts trop longs, le visage aux traits fixes du personnage assis ne sauraient nous rendre l'image de Virgile; mais c'est peut-être dans cette attitude que les anciens l'avaient représenté, et nous savons par Martial qu'en tête des manuscrits du poète figurait quelquefois son portrait (1).

Il est à regretter que la paléographie des manuscrits en capitales ne soit point encore sérieusement constituée. Pour des yeux un peu sceptiques, la belle écriture du *Romanus* ne prouve rien en faveur de son antiquité. L'imitation des lettres capitales a été très ordinaire longtemps après Charlemagne; des pages entières de la célèbre Bible de Saint-Paul-hors-les-murs passeraient aisément pour contemporaines des *graffiti* de Pompéi. On assigne d'ordinaire au *Romanus* la date du VI[e] siècle; sans le faire descendre jusqu'au XII[e] ou au XIII[e] siècle, avec D'Agincourt qui ne donne aucune raison d'une opinion aussi étrange (2), on pourrait le croire bien postérieur au VI[e] siècle. L'ornementation du manuscrit, dans l'état actuel des comparaisons possibles, ne permet pas de suppléer aux insuffisantes données de la paléographie.

Si, d'après les observations très rapides qui précèdent, la composition et l'exécution de nos peintures témoignent d'une époque de décadence artistique fort avancée, le manuscrit n'en a pas moins été en son temps une œuvre de luxe; la transcription et la décoration, dans des conditions semblables, des œuvres de

(1) Martial, *XIV, 186:*

Quam brevis immensum cepit membrana Maronem!
Ipsius vultus prima tabella gerit.

(2) « Mirifice erraverunt Agincourt (V, t. 65, 1) et eum secutus E. Platner (*Beschreibung der Stadt Rom*, II, 2, p. 347), qui codicem S. XII vel XIII scriptum esse existimaverunt, seducti ut videtur illo de S. Dionysio testimonio » (Zangemeister, *l. c.*).

Virgile ne sauraient donc appartenir à une époque tout à fait barbare, et rien ne s'opposerait, ce semble, à ce qu'on essayât de rattacher le *Romanus* à la renaissance Carolingienne.

Explication des planches (1).

Planche IV. Peinture 7 (Mai, pl. XIV). Fol. VIII v°. *La forge des Cyclopes* (*Georg.*, IV, v. 170-175). Au bas l'inscription CYCLOPES, lue à tort par Mai CYCLOPEES. L'un des Cyclopes est assis à l'entrée d'une grotte aux blocs d'un rose violet, devant une enclume bleue, couleur conventionnelle du fer dans ces peintures. Il tient un morceau de fer posé sur des points rouges. Un serviteur, ou du moins un personnage plus petit, paraît souffler de l'autre côté de l'enclume (*taurinis follibus*) tandis que deux cyclopes y frappent avec de longs marteaux. Les deux coins du tableau sont occupés par deux serviteurs, dont l'un dépose un bouclier derrière la grotte, suivant Mai, et l'autre plonge dans un vase d'eau froide le métal brûlant (*stridentia tingunt aera lacu*). Quatre des personnages portent l'*exomis* jaune aux plis d'or, l'un d'eux avec des dentelures laissant à nu le haut des cuisses. Les deux autres n'ont qu'une simple ceinture bleue pendant sur le devant. Dans le ciel volent une dizaine d'abeilles, qui servent à mettre en scène la comparaison de Virgile (*non aliter, si parva licet*...). Le mouvement et la vie de cette composition interprètent très fidèlement les vers:

Illi inter sese magna vi bracchia tollunt
In numerum...

(1) Ces descriptions sont faites d'après les originaux. On s'apercevra vite que nos planches, malgré l'excellence du procédé et le soin de l'exécution, laissent bien rarement deviner les véritables effets des couleurs et de l'or que la photographie reproduit par une teinte noire. Je dois avertir aussi qu'un pli très ancien traverse du haut en bas les feuillets du manuscrit. Il a été impossible à M. Martelli, en prenant ses clichés, de tendre complètement la page et de faire perdre au parchemin la forme qu'il a prise depuis tant de siècles; de là cette grande bande lumineuse, qui donne de la confusion à certains détails et dont la première planche de la série a malheureusement plus souffert que les autres.

Planche VI Peinture 10 (D'Agincourt, XXI, 3; Mai, pl. XIX). Fol. XIII. *Enée et Achate aperçoivent Carthage en construction* (*Aen.* I, v. 419-429). Enée est vêtu d'une tunique blanche à bandes de pourpre et d'un *paludamentum* rouge orangé, qu'il relève sur le bras gauche. Achate, de qui le manteau est plus sombre, le laisse entièrement retomber. Leurs chaussures montent jusqu'à mi-mollet rehaussées de bleu et de rouge. Ils ont tous deux la lance et leur nom est écrit d'une encre très pâle au dessus d'eux. Ils sont sur une hauteur rocheuse (*jamque ascendebant collem*), qui porte des taches de diverses couleurs posées sur un fond primitivement bleu. Le peintre a utilisé la partie inférieure pour y creuser une grotte et y faire travailler deux forgerons (ou deux carriers), surveillés par un homme en dalmatique blanche à bandes de pourpre qui tient un bâton à la main. De l'autre côté, toujours au premier plan, sont deux tailleurs de pierre (*et manibus subvolvere saxa*) dirigés par un second surveillant. Derrière on voit la ville avec une large porte en cintre sur le devant; j'ai lu avec difficulté, écrit dans l'espace vide sur le fond vert du premier plan, le mot CARTHAGO. Deux ouvriers sont occupés dans la ville; le plus éloigné est presque entièrement effacé; le second enfonce un coin dans une pierre de taille et un surveillant le guide de sa baguette. Un chapiteau corinthien, grossièrement indiqué, gît sur le sol, avec des fûts de colonnes (*immanesque columnas*) et divers matériaux; une échelle, un mât brun rehaussé d'or, la roue d'une grue (1) achèvent d'indiquer, malgré le petit nombre des personnages, la multiplicité des travaux. Dans le haut semble fuir un mur circulaire recouvert de tuiles rouges ainsi que l'édifice déjà construit dans la ville. Ses pierres sont bleues avec de larges traits blancs pour les parties éclairées; certaines faces sont même entièrement revêtues de blanc. Les murs sont rougeâtres ou de la couleur du fond, avec des taches figurant les ouvertures. Le fond au premier plan est vert; à la hauteur d'Enée il devient gris, et le haut, qui a le moins tenu, est rose.

Planche VII. Peinture 18 (D'Agincourt, XXII, 1; Mai, pl. XXIV). Fol. XVIII v°. *Laocoon étouffé par les serpents* (*Aen.* II, v. 201-222). Il

(1) Le mécanisme, impossible à reconnaître dans la peinture, est assez nettement indiqué dans le beau bas-relief du musée de Lateran représentant la construction d'un tombeau. Cf. Garrucci, *Museo Lateranense*, pl. XXXVIII.

y a en réalité deux tableaux. A gauche, deux temples; dans l'un (*Tritonidis arcem*, v. 226) est la statue de Minerve, dans l'autre la statue de Neptune, très reconnaissables quoique indiquées par de simples traits d'or. Devant le second temple un *popa*, nu jusqu'à la ceinture et la hache sur l'épaule, est auprès d'un autel avec un taureau blanc portant un ornement d'or entre les cornes. On lit au dessus LAOCOON, inscription mise par erreur, sans doute à cause du *mactabat ad aras*, et que Mai a cru devoir omettre. Plus haut, dans une mer très sombre (*tranquilla per alta*), les deux serpents approchent du rivage, où se lit le mot ANGUES. Dans la composition de droite, Laocoon, les bras étendus, le genou droit sur l'autel, est enlacé par les serpents, ainsi que ses deux fils soulevés et mordus de chaque côté de lui. Derrière Laocoon complètement nu flotte une chlamyde rouge orangé. Il est de proportions gigantesques, comme dans le groupe du Belvédère, auprès de ses enfants trop petits. On lit au dessus du groupe LAOCOON, et de chaque côté, une moitié du mot NATII (*sic*). Le temple et les autels sont bleu sombre, avec du blanc pour les arêtes éclairées, et de l'indigo pour les arêtes sombres. Le peintre n'a pas donné de couleur spéciale aux tuiles. Les serpents sont noirs et portent sur le ventre une ligne de points blancs qui les fait mieux distinguer sur la mer d'un bleu indigo. Les divers plans sont ainsi traités : jaune pâle sur le devant, puis gris de cendre, rose et enfin bleu.

PLANCHE VIII. **Peinture 31** (Mai, pl. XLIV) (1). Fol. XLV v°. *La Sibylle conduit Enée et Achate au temple d'Apollon* (*Aen.*, VI, v. 41). La peinture se rapporte-t-elle au moment exprimé par le v. 41 ou par le v. 45? Aurait-on dans cette peinture l'opinion de l'antiquité sur un point qui a divisé les commentateurs modernes? Le passage est en effet assez obscur, et les mots *alta in templa* peuvent signifier l'antre même de la Sibylle ; tel est l'avis de M. Benoist. Mais le peintre prend *templum* au sens de temple, et c'est dans l'édifice consacré à Apollon et dont la porte ouverte laisse voir la statue dorée du dieu, que la Sibylle con-

(1) Cette peinture a déjà été donnée par la *Palæografical Society* de Londres (pl. 117). Mais les belles planches de cette collection n'étant tirées qu'à un très petit nombre d'exemplaires et ne pouvant guère pénétrer dans le domaine public, on a jugé utile de ne pas exclure de la série que nous publions une des peintures les plus caractéristiques et les mieux conservées du manuscrit.

duit d'abord les deux Troyens; le temple était adossé à la colline et pouvait communiquer avec l'antre sacré par des passages creusés dans le roc. Quoi qu'on veuille conclure de cette sorte de scholie peinte, la Sibylle est debout entre ses interlocuteurs et le temple, TEMPLUM APOLLINIS. Elle est vêtue de blanc avec une large bande de pourpre qui descend du haut en bas de la robe; son *peplum* est aussi de pourpre. Elle tient à la main un rameau qui paraît orné d'*infulae*. Enée et Achate portent le costume de la peinture 10. A droite se dresse un admirable temple de marbre blanc au fronton doré et dont la façade est ornée de guirlandes de feuillage. L'autel pour les sacrifices est précédé d'un petit escalier spécial. Le fond, cendré aux premiers plans, devient rose à la hauteur de l'horizon et vert au dessus. On lit les noms ACHATES, AENEAS, SIBYLLA. Les contours des personnages et les plis des vêtements ont été marqués à la pointe par une main postérieure.

Planche VIII. **Peinture 32** (Mai, pl. XLV). Fol. XLVI v°. *Sacrifice d'Enée et de la Sibylle avant la descente aux enfers* (*Aen.*, VI, v. 243-254). Dans le fond est une étendue d'eau avec une rangée d'arbres sur le bord; c'est une interprétation très adoucie du *lacu nigro nemorumque tenebris* (v. 238). Le lac a été surchargé de traits à l'encre bien plus récents que la peinture. A gauche, Enée, un genou sur les reins d'une brebis noire, plonge son épée dans le cou de l'animal (*atri velleris agnam ... ense ferit*); pendant qu'un enfant vêtu de blanc paraît recueillir le sang qui jaillit à flots. Sur l'autel flambe un grand feu rendu par du rose et du vermillon. De l'autre côté de l'autel est la Sibylle, vêtue comme dans le tableau précédent, mais avec le bras droit nu et orné de bracelets, et le front couronné de feuillages. Elle verse le vin sur la tête d'une vache (v. 251) et d'un bélier, noirs tous deux, qui occupent la droite du premier plan. Derrière sont deux serviteurs vêtus de blanc et couronnés; derrière encore quatre taureaux (*quatuor nigrantes terga juvencos*), couronnés de fleurs et d'*infulae*. Tous les animaux portent un collier de feuillage; malgré l'uniformité de leur couleur, l'ensemble de la scène ne manque pas de majesté.

Planche IX. **Peinture 39** (D'Agincourt, XXV, 1; Mai, pl. LII). Fol. LVIII. *La flotte troyenne passe devant le rivage de Circé* (*Aen.*, VII, v. 10-24). Deux grands vaisseaux sont au premier plan; plusieurs parties sont dorées, les autres sont peintes en rouge et en violet; l'aplustre

est rouge. Les Troyens présentent de face leurs boucliers rouges. Le rivage se courbe derrière eux; sous un bois plusieurs petites constructions basses aux toits roses et aux fenêtres grillées; l'une d'elles est ouverte et montre l'intérieur d'une étable. A une table de bois longue et carrée, chargée de deux plats aux mets rouges, sont assis quatre petits personnages, vêtus d'une tunique blanche et d'un manteau rouge orangé; ils ont des têtes d'animaux finement dessinées. Devant eux Circé en robe blanche lève la main pour des incantations; Mai la représente à tort avec des guirlandes autour de la robe; il a été trompé par une empreinte de couleur déposée par une peinture jadis en face. On revoit la magicienne plus loin, dans la même attitude, frappant une sorte de métier carré appuyé sur le sol par deux montants d'or (*arguto tenues percurrens pectine telas*). Les vaisseaux ont souffert plus que le reste: le rang des rames du premier vaisseau est entièrement écaillé et on s'est amusé à ajouter quelques traits d'encre à la poupe du second. Une grande tache à l'angle du haut à droite et une autre au bord du rivage proviennent sans doute de la peinture qui se trouvait en face et dont on voit l'empreinte sur le reste de la page.

Planches X et XI. Peintures 2 et 15 du *codex Romanus* (v. plus haut).

Pierre de Nolhac.

LE BŒUF ET L'ANE
A LA NATIVITÉ DU CHRIST

Il s'agit ici d'un détail familier qui, depuis longtemps, a sa place marquée dans les représentations de la Nativité. A côté de la crêche, nous sommes accoutumés à voir deux animaux, toujours les mêmes, — l'Ane et le Bœuf. Soit qu'ils se tiennent debout près de l'Enfant et semblent l'échauffer de leur haleine, comme dans les plus vieux bas-reliefs ; soit qu'ils restent étendus sur le sol, comme dans la plupart des mosaïques, soit que, pour embellir le vieux motif et y ajouter un trait plus charmant, le peintre d'un âge postérieur ait doucement posé le muffle roux de son bœuf sur les cheveux dorés de la Vierge, comme dans un célébre tableau de la Tribune ; — depuis les Nativités un peu rudes des anciens sarcophages jusqu'à l'œuvre exquise d'Albert Dürer, la tradition se transmet d'un siècle à l'autre, et ne cesse de montrer devant " ce berceau que les hommes vénéreront à jamais, la foi de ces muets assistants, l'hommage de ces rudes adorateurs " (1).

On le sait toutefois : entrés ainsi dans la vérité artistique du sujet, le Bœuf et l'Ane n'avaient pas été mentionnés par les textes autorisés des évangiles canoniques. Il y a donc là un petit problême, qui a depuis longtemps attiré l'attention des historiens de l'Eglise. On s'est demandé si la tradition repose sur une base

(1) Aeterne rex, cunabula,
Populisque per saeclum sacra,
Mutis et ipsis credita,
Adorat haec brutum pecus, " etc.

(Prudence, *Cath.* XV. VIII KAL. IAN.)

solide, si elle mérite notre confiance. Après Baronius, qui avait résolument plaidé pour les deux animaux consacrés, Tillemont est venu combattre sur ce point l'opinion vulgaire, et, comme il nous semble a gravement infirmé les arguments de son prédécesseur (1). Si nous essayons d'ajouter quelques mots à l'excellente dissertation de Tillemont, ce sera pour nous placer à un point de vue un peu différent. Nous nous occuperons moins du fait en lui même et de sa réalité historique, que de chercher comment les légendes relatives à ce fait ont pu se glisser dans l'art et dans la tradition.

Tout d'abord, une réponse se présente d'elle-même à l'esprit. Là où les quatre évangiles officiels sont restés muets, les Apocryphes prennent volontiers la parole. Ils savent ce que les autres ignoraient, ils disent ce que les autres n'ont pas dit. Dans les apocryphes, l'affectueuse curiosité des fidèles, avide de détails précis, de renseignements intimes sur cette admirable histoire dont on ne lui fournissait que de courts résumés, a puisé de bonne heure plus d'un trait heureux, plus d'une page touchante, qui ont mérité quelquefois de passer à jamais dans la croyance même de l'Eglise. Il suffit de citer pour exemple le récit des premières années de la Vierge et de sa présentation au temple de Jérusalem. L'intervention du Bœuf et de l'Ane auprès de la crêche du Sauveur ne serait-elle pas un des détails nouveaux qui se sont ajoutés de cette manière aux premiers récits évangéliques ?

L'Apocryphe le plus riche en faits concernant la Nativité est celui que l'on désigne sous le nom de *Pseudo-Mathieu*. Les deux animaux y figurent, et c'est le seul où ils figurent. " La Bienheureuse Marie.... entra dans l'étable où elle mit son enfant dans la crêche, et le Bœuf et l'Ane l'adorèrent „ (2). Le texte est

(1) V. Baronius, Annales, Ed. Pagi, tome I, pag. 2 ; Tillemónt, Mém. pour servir à l'hist. ecclés. tome I, page 423.

(2) Pseudo-Matt. XIV.

net. Résout-il la question? Nullement. Compilation latine mise indûment sous le patronage de S[t] Jérôme, dont le nom sembla longtemps la meilleure garantie qu'on pût offrir aux lecteurs d'une œuvre nouvelle, le Pseudo-Mathieu remonte tout au plus au sixième siècle (1). Or une foule de sarcophages romains offrent la représentation du Bœuf et de l'Ane, et la plupart de ces bas-reliefs ont les caractères, si aisément reconnaissables, que l'art du quatrième siècle a donnés à ses productions. Quelques uns, supérieurs de style, ont peut être même précédé la période constantinienne (2); d'autres, plus grossiers, trahissent la pleine décadence de la sculpture au cinquième siècle (3). D'ailleurs, si les raisons esthétiques ne suffisaient point et qu'il fallût une preuve décisive, celle-ci ne ferait pas défaut. Un fragment représentant la Nativité avec le Bœuf et l'Ane porte le nom des consuls Placide et Romulus: c'est dire qu'il remonte à l'année 343 (4). Ainsi l'existence légendaire des deux animaux est bien antérieure au seul Evangile apocryphe qui l'ait constatée. Le problème subsiste donc.

On a pu en proposer une autre solution. N'y a-t-il pas eu au sujet du Bœuf et de l'Ane, comme sur quelques autres points oubliés par les quatre évangélistes, une tradition constante, venue de témoins oculaires et transmise fidèlement de bouche en bouche? En plus d'un cas, l'Eglise a de bonne heure admis l'authen-

(1) Consulter sur ce point Variot, Les Evangiles apocryphes, Paris 1878, pages 51 et suiv.

(2) V. surtout Bottari LXXXVI (Garrucci, 398,7). Mais les deux gravures altèrent complètement le style des figures, qui est excellent.

(3) En peinture, le sujet n'est pas entré dans l'usage. On n'en a guère qu'un exemple, au cimetière de S[t] Sébastien. L'Enfant y est couché sur une sorte de petite table, auprès de laquelle on voit le Boeuf et l'Ane. Mais le monogramme ☧ avec les deux lettres ΑΩ qui figurent dans cette peinture, la renvoient à l'époque post-constantinienne. C'est dans la sculpture que le sujet s'est constitué.

(4) V. de Rossi, Insc. cr., tome I, page 51.

ticité de pareilles traditions. Ne serions-nous pas en présence d'un de ces cas? — Une tradition pour être acceptée doit présenter certaines garanties. On peut et on doit se demander où sont les traces qu'elle a laissées de son passage, les allusions qui trahissent son existence à une époque suffisamment ancienne, les textes qui, dès cette époque, la montrent en possession de la confiance générale. Les œuvres des Pères fourniront-elles ici une confirmation de ce genre? C'est sur ce point que Baronius et Tillemont ont fait porter leur discussion. Tillemont surtout a mentionné tous les textes importants et en a indiqué la juste valeur. Sans doute, les noms du Bœuf et l'Ane reviennent dans plusieurs passages relatifs à la Nativité. On pourrait citer Origène, St Grégoire de Naziance, St Ambroise, St Cyrille de Jérusalem, d'autres encore (1). Mais les deux animaux dont parlent tous ces Pères ne sont autres que ceux dont a parlé Isaïe, et qui, dans le langage du prophète, précisent le lieu où le Sauveur doit naître, — l'étable. Ils n'ont pas une existence réelle: ils prennent tout au plus une valeur mystique. Quelques mots d'explication sont nécessaires à ce propos.

Peu de passages des prophètes ont été plus souvent cités que celui dont il s'agit: " *Agnovit bos possessorem suum et asinus praesepe domini sui* (2) ". La singulière fortune de ces paroles, assez peu remarquables en elle-même, s'explique aisément. Elles offraient une application directe aux faits du Nouveau Testament; et l'on sait combien les Père sont recherché ces applications, dont Jésus lui-même et saint Paul après lui avaient donné l'exemple. Or, c'était précisément dans une crêche qu'était né le Sauveur des hommes. St Luc le disait: " Peperit filium suum primogenitum, et pannis eum involvit, et reclinavit eum *in prae-*

(1) Pour l'énumération complète de ces textes, nous ne pouvons faire mieux que de renvoyer à Tillemont.

(2) Is. I, 3.

sepio (1) „. Le mot suffisait pour mettre en éveil des esprits nourris de la Bible, et toujours prêts à la rapprocher de l'Évangile. Cette crêche miraculeuse, c'était celle la même que le prophète avait entrevue. Et que dis-je, entrevue? La vision pour lui s'était précisée, la scène lui était apparue en pleine realité, avec des détails matériels. A ses yeux, l'étable sainte s'était peuplée des humbles habitants qui l'occupent d'ordinaire, et qui reconnaissaient eux aussi leur maître et le maître du monde. Ce n'est pas tout. Pour des chrétiens du IIIe ou du IVe siècle les moindres paroles du texte divin ont vite fait de prendre une portée mystique. A l'ardeur de cette foi vaillante, elles s'illuminent tout à coup d'un éclat nouveau qui rayonne en tous sens, sur l'avenir, sur le ciel même, et découvre aux âmes une pleine éclosion de *figures* inattendues. Puisque le prophète inspiré de l'Esprit-saint a vu, a nommé l'Ane et le Bœuf, la chose n'est pas indifférente. Il y a là une intention cachée: c'est une figure, qu'il s'agit de pénétrer, et qu'on pénètre: " Le Bœuf, dit St Grégoire de Nysse, c'est le Juif enchaîné par la loi; l'Ane, porteur des lourds fardeaux, c'est celui que chargeait le poids de l'idolâtrie (2). „ Selon St Ambroise encore, l'Ane est " la figure des gentils (3) „.

Ainsi expliquées, les paroles du prophète, avec leurs sous-entendus allégoriques, revenaient à la pensée chaque fois qu'il était question de la Nativité; (4) elles formaient le commen-

(1) Luc, 2., V. 7.

(2) Ed. Migne, tome 3. col. 1142. " Βοῦς ὁ ὑποζευγμένος τῷ Νόμῳ, 'Ονος, τὸ ἀχθοφορον ζῶον, τὸ τῇ ἁμαρτίᾳ τῆς εἰδωλατρειας πεφορτισμένον „.

(3) Ambr. in Luc. 2. V. 7. " Agnovit ergo Asina, species scilicet et forma gentilium, praesepe domini sui „.

(4) Un autre passage, tiré d'Habacuc et très diversement interprété, pouvait, au moyen d'un contre-sens fait par les Septante, être rapproché du texte d'Isaïe et lui donner plus de force: " ἐν μέσῳ δύο ζωῶν γνωσθήσῃ „, et non pas " ζώων „. Cette dernière leçon n'entra d'ailleurs que fort tard dans la tradition commune. St Jérôme et St Augustin, qui ont discuté ce texte, ne la mentionnent pas.

taire naturel, obligé, du verset de St Luc, et, comme bien des commentaires, elles aspiraient à passer dans le texte. A l'époque de St Jérôme, le rapprochement se faisait de lui même: „ Arrivée à Bethléem, Paule entra dans la grotte du Sauveur, elle vit ces lieux sacrés où la Vierge avait reposé, cette étable où „ le Bœuf reconnut son maître et l'Ane la crêche de son Seigneur (1) „. Et St Grégoire de Naziance: „ Adore cette crêche où, privé de raison jusqu'alors, tu as été nourri par la Raison même; connais comme le Bœuf celui qui t'a acheté, c'est Isaïe qui te l'ordonne, et comme l'Ane la crêche de ton Seigneur (2) „. Ainsi le texte de St Luc et celui d'Isaïe s'appellent l'un l'autre; ils deviennent inséparables. Toutefois, en les associant, on sait faire encore la distinction entre eux. Tous deux n'ont pas le même caractère. Il y a un passage de St Ambroise qui ne permet pas le doute à ce sujet. „ Noli hoc aestimare quod cernis, sed quod redimeris agnosce. Quia in pannis est, vides, quia in coelis est non vides. *Infantis audis vagitus, non audis Bovis dominum agnoscentis mugitus.* Agnovit enim Bos possessorem suum, et Asinus praesepe domini sui (3) „. Voilà qui est bien clair. Le saint oppose précisément ce qu'il y a de réel, de visible dans la scène de la Nativité, l'Enfant qui vagit dans ses langes, aux choses invisibles et mystiques que la pensée y ajoute, la Divinité cachée de de Jésus, la présence idéale de ces deux animaux que le prophète apercevait, et qui figurent l'Humanité juive et l'Humanité païenne. Ainsi, dans le courant du quatrième siècle, on pouvait reconnaître encore, au moins quand on avait entendu St Ambroise, que le Bœuf et l'Ane de la crêche n'étaient autre chose que des symboles.

Peu à peu on l'oubliera, et c'est ainsi qui se formera la lé-

(1) Hier. Ep. 27.
(2) Orat. 38, in Theophania, XVII.
(3) Ambr. in Luc. 2. V. 7.

gende. A force d'être associée au fait de la Nativité, la glose mystique finissait par lui emprunter quelque chose de son caractère historique, elle devenait presque aussi réelle que lui : on pouvait prévoir le jour où elle serait un fait à son tour. Il n'y a rien là qui nous doive surprendre. Le langage même des Pères prêtait quelquefois à l'équivoque, et la preuve, c'est qu'il a pu tromper les modernes. Il faut bien le dire d'ailleurs : le Bœuf et l'Ane étaient des symboles sans doute, mais des symboles aussi concrets, aussi vivants que possible ; ils parlaient aux yeux encore plus distinctement qu'à l'esprit ; ils prenaient tout naturellement leur place dans la scène de la crêche. On pouvait bien oublier un peu leur valeur idéale, mais on se rappelait leurs noms familiers, et l'imagination évoquait ces deux formes rustiques auprès de l'Enfant divin qui repose dans l'étable.

Le tableau était là tout fait. Quand les artistes chrétiens commencèrent à travailler librement, ils n'eurent qu'à le transcrire tel quel, et leurs œuvres vinrent achever une confusion si bien préparée. — On connait le développement particulier que présente la sculpture au quatrième siècle dans les bas-reliefs funéraires. Après s'être longtemps bornée aux représentations symboliques, chrétiennes d'intention, indifférentes dans la forme, elle s'essaie désormais à composer des scènes historiques, à figurer des personnages réels empruntés aux livres saints. Souvent elle trouve des modèles dans les fresques des catacombes, qui avaient fixé un certain nombre de types. Souvent aussi elle innove, et ajoute des sujets originaux à ceux qu'on avait traités jusqu'alors. La Nativité fut de ce nombre. L'art du troisième siècle, par une sorte de pieux scrupule, avait évité de montrer aux yeux l'humanité du Christ sous une forme trop humble, dans sa naissance, dans son supplice, dans sa mort ignominieuse. Sans aller jusqu'à figurer le Seigneur sur la croix, le quatrième siècle, où triomphe l'Eglise, n'hésite plus à glorifier Jésus devant Pilate ou Jésus

à Bethléem. Quand ce dernier sujet se présenta à l'esprit des artistes, ce devait être et ce fut avec le développement mystique qu'on lui avait donné et qui faisait corps avec lui. On ne sépara point ce que l'imagination populaire unissait, d'autant qu'il y avait là précisément un détail pittoresque facile à rendre et d'un heureux effet pour le bas-relief. Au besoin, les sculpteurs inventaient des détails semblables : derrière les Mages, ils plaçaient au second plan le profil bizarre des chameaux venus d'Orient. Pour la scène de l'étable, ils n'eurent pas à se mettre en frais d'invention. Ils employèrent le motif accessoire qu'on leur fournissait.

Il est bien probable que dans la pensée des premiers ouvriers qui fixèrent le canon habituel du sujet, l'Ane et le Bœuf gardaient leur rôle allégorique. Le symbole et l'histoire se pénètrent l'un l'autre dans les vieilles œuvres chrétiennes; ils s'y prêtent un mutuel appui; et, pour rappeler un des plus anciens exemples et des plus connus, un peintre a pu figurer devant la Vierge le prophète Isaïe montrant du doigt l'étoile mystérieuse. La scène de la Nativité, telle qu'elle s'est constituée au quatrième siècle, présente un mélange analogue. Mais ici, l'assemblage de ces éléments divers se fait bien plus intime pour les yeux et pour l'esprit. Plus d'anachronisme, de rapprochement imprévu qui surprennent et qui fassent penser. S'il est besoin de réflexion, c'est au contraire pour établir la distinction, pour séparer ce qui s'était si bien confondu. Ce petit effort de raisonnement, on dut le faire de moins en moins, à mesure que la scène ainsi représentée se répétait plus souvent et devenait plus populaire. Telle est la part qui revient sans doute à la sculpture dans la formation de notre légende. La sculpture est de tous les arts, sinon le plus réaliste, au moins le plus réel. Si elle exprime des idées, des symboles, c'est à condition de les incarner pleinement, de leur donner un corps visible et tangible, une existence matérielle. Et encore,

dans l'œuvre ainsi constituée, cette forme extérieure est-elle seule bien claire et bien manifeste. Le sens qu'elle renferme demeure souvent obscur; on peut le contester; on peut l'oublier. C'est ce qui s'est produit plus d'une fois dans les monuments de la sculpture: c'est ce qui s'est produit dans le cas présent. La forme l'a emporté sur le fond, l'expression plastique du symbole sur le symbole lui-même. On n'apercevait plus l'image du Juif enchaîné par la loi ni celle du Gentil idolâtre: on ne voyait qu'un Bœuf et qu'un Ane bien réels; et, puisqu'on les voyait, on ne pouvait plus douter de leur existence, de leur présence effective au berceau du Sauveur. C'est ainsi que les deux animaux ont à la longue pris droit de cité dans l'histoire. L'évangile du Pseudo-Mathieu va constater ce droit d'une manière définitive. Il n'est pas sans intéret d'observer comment notre légende intervient dans cet apocryphe. Peut être qu'on trouvera dans certaines particularités du récit la confirmation des vraisemblances que nous venons de proposer.

L'évangile du Pseudo-Mathieu, dont tous les manuscrits sont latins, est, nous l'avons dit, une œuvre d'assez basse époque, qui met à profit des sources grecques faciles à reconnaître, le Protévangile de Jacques, et les récits de Thomas l'Israélite. Or selon la tradition gréco-orientale, Jésus était né dans une grotte. C'était une grotte que l'on montrait aux pélerins qui venaient saluer le berceau du Sauveur à Bethléem. Il n'y avait rien la d'ailleurs qui fît contradiction avec le texte de St Luc: les cavernes en Palestine ont servi et servent encore d'abris pour les troupeaux. Il n'en était pas de même en Italie: l'étable dont parlait l'Evangéliste est pour les sculpteurs romains du quatrième siècle un petit bâtiment abrité sous un toit en saillie, parfois recouvert de tuiles (1). Le compilateur du Pseudo-Mathieu ne

(1) Ce n'est que beaucoup plus tard, quand les traditions orientales se furent répandues à Rome que les artistes représentèrent la grotte. Elle

s'est pas douté que étable et grotte fussent ici la même chose. Il commence par raconter d'après le Protévangile la naissance de Jésus dans la caverne, *spelunca,* illuminée d'une clarté mystérieuse. C'est là que les deux sages-femmes, Zélomi et Salomé, viennent assister la Vierge, là que les bergers adorent l'Enfant. Et puis, avec une gaucherie significative, l'auteur juxtapose aux données que les Grecs lui fournissaient la tradition latine telle qu'elle s'était manifestée dans les œuvres d'art. De là un petit chapitre supplémentaire, le chapitre quatorzième du Pseudo-Mathieu : " Au troisième jour après la naissance du Seigneur, Marie sortit de la caverne et entra dans l'étable et posa son enfant dans la crêche ; et Bœuf et l'Ane l'adorèrent ". A la suite des récits orientaux, la version occidentale vient ainsi prendre place. Or on voit qu'elle contient et qu'elle contient seule la mention du Bœuf et de l'Ane. Cette légende a donc bien une origine latine. Sans doute, les textes des Pères rapprochant les paroles de S[t] Luc et celles d'Isaïe etaient les mêmes pour l'Orient et pour l'Occident. Mais c'est à Rome surtout que la sculpture chétienne avait fait son œuvre et que de nombreux bas-reliefs avaient habitué l'œil à voir près de Jésus naissant un Ane et un Bœuf : c'est à Rome que, sous cette influence toute plastique, les deux animaux avaient commencé d'exister véritablement.

Nous n'avons plus à suivre désormais notre légende à travers les âges. Jusqu'au seizième siècle on ne la mettra pas en doute ; et d'ailleurs, quels que soient les arguments qu'on puisse lui opposer, elle restera toujours vraie pour le sentiment populaire. Ne le regrettons pas : le sentiment populaire a bien raison. S'il a oublié depuis longtemps la signification mystique que les théologiens du quatrième siècle attribuaient aux deux animaux, du moins sent-il à sa manière ce qu'il y a de poétique et de charmant dans ces

n'apparait jamais sur les sarcophages. On la voit pour la première fois dans es mosaïques.

premiers hommages rendus au " bon Dieu " par toutes ses créatures, si humbles qu'elles soient, — ânes et bergers, bêtes et gens. Un François d'Assise devait sourire d'aise à ce spectacle. Lui qui allait prêchant aux choses mêmes l'amour du Créateur et qui voulait que les cigales dans les blés chantassent les louanges de la bonté divine ; lui qui dans tous les êtres saluait des amis, des parents, des fils du même Père céleste, — comme il a du se complaire à voir " son frère l'Ane et son frère le Bœuf " adorer avec lui le doux maître à la crèche de Bethléem.

René Grousset.

STATUTS
D'UN CHAPITRE GÉNÉRAL BÉNÉDICTIN
TENU A ANGERS EN 1220.

Le manuscrit n° 520 du fonds de la Reine Christine à la bibliothèque du Vatican est un recueil de documents de toute nature et de toute époque, dont on peut trouver la liste sommaire dans Montfaucon (1) et dans l'*Archiv* de Pertz (2). Sur la feuille de parchemin qui forme aujourd'hui les folios 6 et 7 sont transcrits en cursive du XIIIe siècle d'un côté l'Assise de Bretagne du comte Geoffroy (3) (f° 6 r°), de l'autre (f° 6 v° et f° 7° r^{o}) un document intitulé: " *Hec sunt institutiones capituli Universitatis Nigre provincie Turonensis, anno gracie* M^{o} CC^{o} XX°, *mense Julio, in octabis Beati Benedicti, apud Andegavos celebrati.* " Ce sont les constitutions établies dans le chapitre de la congrégation noire de la province de Tours, tenu à Angers au mois de Juillet 1220 pendant l'octave de la fête de Saint-Benoît. Il serait difficile de décider quel est celui des monastères de la province de Tours d'où cette pièce est sortie. Mais il paraît certain que la copie des constitutions a suivi de près la tenue du chapitre. En effet, au bas de la feuille de parchemin on lit le distique suivant tracé en minuscule gothique:

" Anno milleno centeno septuageno
Anglorum primas corruit ense Thomas. "

(1) Montfaucon, *Bibliotheca Bibliothecarum*, t. I, p. 18, n° 184.
(2) *Archiv*, a. 1872, p. 286.
(3) C'est d'après ce manuscrit même que D. Morice a publié le texte de l'assise donné à la col. 705 du t. I des *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne.*

Si l'on ne peut affirmer, à cause de la différence des caractères employés, que la même main ait transcrit les décisions du chapitre et le distique, du moins semble-t-il que les deux écritures soient contemporaines. Au reste, les deux vers par la position qu'ils occupent au bas de la page paraissent n'avoir pu être écrits, qu'une fois la copie des statuts capitulaires achevée ; ce qui suffit, croyons-nous, à prouver que cette transcription n'est pas de beaucoup postérieure au mois de Juillet 1220. La présence d'un distique rappelant la mort de saint Thomas sur un document avec lequel il n'a aucun rapport ne peut en effet s'expliquer qu'à condition d'admettre qu'il y ait été écrit par un scribe instruit au moment où il venait d'apprendre la translation des reliques de saint Thomas de Cantorbéry, qui eut précisément lieu le 7 Juillet 1220, peu de jours avant la réunion du chapitre. Cette solennité eut dans toute l'Europe chrétienne un grand retentissement. La nouvelle en parvint rapidement aux monastères de la France, qui pour la plupart l'ont fait consigner dans leurs annales (1). Ainsi, la copie des constitutions capitulaires conservée dans le manuscrit 520 de la Reine Christine a été exécutée par un moine d'une abbaye de la province de Tours dès l'an 1220. Cette copie n'a aucun caractère officiel. Les nombreuses exponctuations témoignent même du peu de soin avec lequel elle a été faite.

Les constitutions rapportées ici sont l'œuvre d'une assemblée tenue par les abbés bénédictins de la province de Tours conformément aux prescriptions du concile de Latran de 1215. L'établissement des chapitres de l'ordre de Citeaux avait produit de si bons résultats que le concile de Latran prescrivit aux abbés des anciens bénédictins, des moines noirs, comme on les appelait, de

(1) On lit dans une brève chronique de Tours, publiée au t. XVIII du *Rec. des Hist. de France*, p. 322 : « MCCXX. Sanctus Thomas Cantuariensis a terra levatur. »

se réunir tous les trois ans dans chaque province pour traiter des réformes nécessaires à leur ordre et assurer l'observation de la règle monastique (1). En 1219 Honorius III adressa au clergé de l'Irlande (2) et à celui de la province de Bourges (3) une bulle dans laquelle il enjoignait aux abbés de l'ordre noir de se conformer aux décisions du dernier concile général, et de se réunir en synodes provinciaux. D'Achery a publié (4) des statuts rédigés par les abbés bénédictins de la province de Narbonne dans leur assemblée de 1226, et confirmés par une bulle de Grégoire IX donnée à Pérouse le premier Juillet 1228; le pape y rappelle les prescriptions du concile de Latran sur les chapitres provinciaux.

La réunion des abbés bénédictins d'une province ecclésiastique se nommait chapitre général, *capitulum generale* (art. 42 et 45 des statuts qui suivent). Aux termes du canon 12 du concile de Latran, cette assemblée était triennale. Mais l'époque de l'année à laquelle elle se tenait était variable, puisque, dans la province de Tours, le chapitre de 1220 eut lieu au mois de Juillet, tandis que l'ouverture du suivant fut fixée au vendredi avant le dimanche de *Jubilate* (art. 1), c'est à dire probablement le 12 mai 1223. Quant au lieu de réunion, ce devait être un des monastères de

(1) Concile de Latran, *can. 12*. Labbe, *Concilia*, t. XI, col. 163; *Decret. Gregor. IX*, l. III, tit. XXXV, cap. 7.

(2) Bulle d'Honorius III datée de Viterbe le 19 novembre 1219, publ. dans D. Martène, *Thes. nov. anecdot.*, t. I, col. 875, indiq. par Potthast, nº 6163: «.... Abbates vero nigri ordinis celebrare hoc anno provincialia concilia non obmittant, prout existit in praescripto concilio stabilitum » (col. 877).

(3) Bulle de même teneur que la précédente adressée à l'archevêque de Bourges, publ. dans *Amplissima Collectio*, t. I, col. 1149, indiq. par Potthast, nº 6163.

(4) *Spicilegium*, ed. in-fº, t. I, p. 707: «... In nomine Domini anno gratiae millesimo ducentesimo vigesimo sexto... cum universi abbates monachorum nigrorum Provinciae Narbonensis apud monasterium S. Tiberii Agathensis diocesis, secundum mandatum apostolicum pro reformatione ordinis ad celebrandum provinciale capitulum convenissent...»

la province (1). Le chapitre de 1220 désigna pour le prochain terme l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Les abbés de la congrégation bénédictine de la province de Tours, sous peine d'encourir une amende de dix livres, étaient tenus de s'y rendre et d'y demeurer trois ou quatre jours, en d'autres termes le temps nécessaire à la discussion des affaires soumises à leur examen (art. 1.). Ces sortes de réunions étant chose nouvelle dans l'ordre noir, le concile de Latran prescrivit d'en donner la présidence à deux abbés cisterciens, qui eux-mêmes choisissaient deux autres abbés pour les assister (2). Nous ne savons si cette règle fut observée par les abbés de la province de Tours; mais cela est au moins probable, car elle le fut postérieurement, en 1226, dans la province de Narbonne (3). Les quatre abbés, présidents du chapitre, étaient dits *diffinitores* (art. 7, 42). Ils résolvaient les questions douteuses auxquelles l'application de la règle monastique pouvait donner naissance (art. 7). C'est à eux que les moines s'adressaient pour obtenir la révision des sentences de leurs abbés (art. 10, 42, 43). Le chapitre désignait des visiteurs chargés de faire exécuter ses décisions (art. 10), et de procéder à la réforme et à la correction des monastères (4). Ils connaissaient en premier ressort des querelles survenues entre les religieux et leur abbé (art. 42); on en appelait de leurs sentences aux quatre juges ou présidents *(diffinitores)*

(1) Concile de Latran, *can. 12*: « ... universi conveniant... apud unum de monasteriis ad hoc aptum... »

(2) Concile de Latran, *can. 12*: « Advocent autem in hujusmodi novitatis primordiis duos Cisterciensis ordinis vicinos abbates... qui absque contradictione duos sibi de ipsis associent quos viderint expedire, ac ipsi quatuor praesint capitulo universo... »

(3) « ... advocatis nobiscum venerabilibus patribus B. Fontisgridi et R. Vallis magnae abbatibus ordinis Cisterciensis... » D'Achery, *Spicileg.* ed. in f°, t. I p. 708.

(4) Concile de Latran, *can. 12*: « Ordinentur etiam in eodem capitulo religiosae ac circumspectae personae quae singulas abbatias... studeant visitare corrigentes et reformantes... »

du chapitre général (art. 42). De peur que leurs visites ne fussent à charge aux abbayes, la quantité de bagages et le nombre de personnes dont ils pouvaient se faire suivre avaient été fixés par une constitution apostolique (art. 2) (1). Le chapitre prenait les mesures nécessaires au maintien de la règle dans les abbayes, ordonnait des réformes, réprimait les abus signalés par les visiteurs, jugeait un certain nombre de causes ecclésiastiques relatives à l'administration des monastères. Il prononçait en outre des peines contre ceux qui avaient enfreint ses constitutions et que ni les abbés ni les visiteurs n'avaient frappés d'un châtiment (art. 45).

Les statuts établis en 1220 par le chapitre de la congrégation noire de la province de Tours comprennent quarante cinq articles, nettement séparés dans le manuscrit par un signe particulier, et en outre, à partir de l'article 8, par le mot *Item*. Il est remarquable que les rédacteurs, contrairement à ce qui se faisait d'ordinaire au moyen-âge, aient suivi dans la disposition des articles un plan dont ils se sont à peine écartés çà et là. Les cinq premiers articles sont relatifs au chapitre général ou à des institutions qui y sont étroitement liées: les visites et les prières pour les membres défunts de la congrégation. L'article 6 rappelle la nécessité de ramener les religieux à la stricte observation de la règle. Puis, suivent les décisions de l'assemblée sur la réception des moines (art. 7 et 8), sur leur habillement et leur nourriture (art. 9), sur les devoirs de l'abbé (art. 10 à 14), sur les devoirs et le rôle du prieur (art. 15 à 19) sur les devoirs des moines qui habitent le cloître (art. 20 à 24) et sur ceux des novices (art. 25). Les articles 26 à 35 traitent de l'administration du temporel. Mais ici le plan est brisé par l'introduction

(1) Voyez le can. 33 du Concile de Latran (Labbe, *Concilia*, t. XI, col. 184) qui renvoie au 3e concile de Latran (1179), can. 4. On doit remarquer que le 3e concile de Latran ne parle pas des visiteurs désignés par les chapitres généraux bénédictins.

de deux articles, le premier défendant aux moines de recevoir dans leurs monastères des femmes dont la présence puisse éveiller des soupçons, le second prescrivant l'abolition dans chaque couvent de toute coutume capable de compromettre le salut des âmes. Puis nous trouvons de nouveau des règles relatives à l'administration des revenus (art. 38 à 40) et à la façon dont il convient que les moines des diverses abbayes remplissent les uns à l'égard des autres le devoir d'hospitalité (art. 41). Les articles 42 et 43 fixent la manière de mettre fin aux divisions entre religieux et abbés. Le chapitre général ordonne d'excommunier annuellement dans le chapitre solennel de chaque monastère les religieux conspirateurs, incendiaires, " propriétaires ", voleurs et calomniateurs (art. 44). Enfin, par le dernier article, le chapitre se réserve de punir ceux qui contreviendraient à ses décisions.

" Hec sunt institutiones capituli universitatis nigre provincie Turonensis, anno gracie M°CC°XX°, mense Julio in octabis Beati Benedicti apud Andeg[avos] celebrati.

1. In sequenti termino, feria VI ante dominicam qua cantabitur Jubilate, abbates nostre universitatis personaliter accedant ad monasterium Sancti Albini Andegavensis, parati ad residentiam trium vel quatuor dierum, si opus fuerit, faciendam, pena X librarum cursualis monete negligentibus indispensabiliter infligenda.

2. Visitatores in visitando non excedant numerum evectionum et personarum in constitucione apostolica diffinitum; visitacione presentis anni infra isti sunt dies provide prosecuti.

3. Mortuo nostre universitatis abbate in singulis conventibus universitatis nostre missa sollempniter, audito per rotuligerum ejus obitu, celebretur; unoquoque monachorum in sacerdotio constitutorum pro defuncto abbate missam unicam faciente; ceteri

vero psalmos et orationes juxta consuetudines cenobiorum tenebuntur solvere pro eodem.

4. Clerico etiam bone opinionis in abbatia defuncti abbatis ejus anima misericorditer monachando.

5. Rotulus autem pro abbate defuncto non deferetur de cetero extra provinciam Turonensem, rotuligero in singulis conventibus universitatis nostre per manum abbatis vel prioris conventualis praeter solitam procurationem duodecim denarios percepturo (1).

6. Cum (2) per inobservantiam regularium preceptorum fere tota religio nostris temporibus deformetur, per eorumdem mandatorum custodiam diligentem necesse est religionem, divina cooperante gratia, reformari ; unde ad ejus reformationem, quantum ad nos spectat, prout possumus intendentes, in primis precipimus firmiter et districte ut omnes magistram sequantur regulam nec ab ea a quoquam temere devetur, et tam in capitibus quam in membris universi reverenter intendant horis regularibus divinis officiis regulariter celebrandis. Qui vero per negligentiam suam in Dei servitio fuerint occiosi ad prandium sedeant non prandendo, vel, sicut in choro desides et occiosi prestiterant, occiosi permaneant et in mensa, post refectionem fratrum quod nature tantum sufficere poterit percepturi.

7. Circa monachandos, relegata radicitus et penitus cujusque generis symonia, firmiter observetur ne recipiatur aliquis qui competentem non habeat tam scientiam quam etatem, premissa tamen de moribus semper sedula questione. Si vero super scientia vel etate dubitetur, diffinitorum (3) arbitrio questionis hujusmodi solutio reservetur, salva tamen hac questione de pueris quod eorum numerus in majori conventu senarium non excedat, in minori vero quaternarium (4), majoritate conventus a XL monachis et supra generaliter indicenda, nisi forte tam in monachandis quam in pueris necessitas evidens inducat aliud vel utilitas commendanda.

(1) Le ms. porte *percepturos*.
(2) Le ms. porte l'abréviation de *contra*.
(3) Le ms. porte *diffinitori*.
(4) Le ms. porte *quaternarius*.

8. Item, juxta facultates locorum et temporum qualitates augeatur numerus monachorum vel ratione previa restringatur, et hoc idem circa monasteria monialium firmiter observetur.

9. Item, salva regulari constitutione circa debiles et egrotos et hospites et infantes, quibus est omnis humanitas tam misericorditer quam regulariter adhibenda, omnes alii tam in victu quam in vestitu regulariter se habeant et honeste; nec extra domos conventuales presumant aliqui monachorum comedere vel jacere, nisi quos pro variis utilitatibus vel necessitatibus manifestis duxerit abbas ratione previa retinendos; nec in domibus prenotatis vestimenta vel utensilia que oculos Dei vel hominum offendere debeant aliquatenus de cetero tollerentur; de cibis vero que supererunt fratribus et veteribus vestimentis pauperibus erogandis, cura tantum camerariis et elemosinariis inviolabiliter reservata.

10. Qui vero frater articulis in hoc capitulo comprehensis transgressor extiterit manifestus, secundum abbatis arbitrium, habito recursu ad visitatores vel diffinitores, si opus fuerit, puniatur in quo repertus fuerit deliquisse.

11. Item, abbates sumptuose sine causa manifesta rationabili non incedant in religione vel extra cum talibus per quos debeant religionis opinio denigrari nec monachi similiter vel conversi suis abbatibus assistentes.

12. Item, abbates prioratus vel administraciones non penitus temporales interventu pecunie non concedant, nec ab eis in regendis prioratibus vel rebus aliis utilioribus monachis minus utiles proponantur.

13. Item, abbates bis in anno, si fieri possit, suorum confessiones audiant monachorum; si vero ad hoc vacare non potuerint, confessoribus ab eis specialiter deputatis, monachi bis in anno non omittant integre confiteri. Qui autem contra fecerit in sollempniori capitulo sui cenobii publice puniatur.

14. Item, abbates verbum exortacionis personaliter quandoque proponant fratribus et per viros litteratos et discretos pluries proponi faciant locis et temporibus oportunis.

15. Item, qui ferventior vel discretior repertus fuerit in ob-

servantia regulari in majorem preficiatur priorem, cujuscunque contradictionis vel occasionis obstaculo non obstante

16. Item, major prior non exeat sine licentia et conscientia abbatis nisi urgens et evidens necessitas id deposcat.

17. Item, major prior curam prioratus sui cure contrariam non admittat.

18. Item major vel quicumque alius presidens in capitulo personarum, appellatione (1) postposita, clamorem delinquentium facere non omittat, sicut excessum in casibus concessis misericordius punire valeat vel abbatis reservare judicio puniendum.

19. Item, cotidiana capitula sub brevi spatio et breviloquio, si comode possit fieri, transmigrantur; et in disciplinis sumendis tantum clamans, clamatus et presidens ibi, conscriptis aliorum vocibus, audiuntur.

20. Item, claustrales prepositis ordinis sine murmurratione studeant obedire, rigorem regularis observantie viriliter amplectando.

21. Item, claustrales sine manifesta et rationabili causa licentiam exeundi non habeant, sed divinum officium tractim et humiliter studeant celebrare.

22. Item, claustrales clamatum in capitulo defendere non presumant; quod si presumpxerint, statim in capitulo corporalem subeant disciplinam.

23. Item, claustrales vel alii habitu regulari dispositioni contrario non utantur; quod si presumpxerint, post admonitionem premissam regularis eis habitus denegetur.

24. Item, claustrales vel alii qui oblatum sibi professionis beneficium humiliter non duxerint admittendum, vocem in capitulo non habeant, nec ante professionem admissam ad honores aliquos assumantur.

25. Item, novicii potentes etate, corpore, psalterium, hymnarium, antiphonarium, cantica tenere memoriter elaborent; alioquin facta secundum abbatis arbitrium diminucione tam vestium quam ciborum notabiles permaneant in conventu.

26. Item, si obedientiarius vel ballivus infamatus fuerit super

(1) Le ms. porte *accepit oē*.

inhoneste conversationis vel inutilitate administracionis admoveatur indilate, donec per bone conversionis studium illius opinio reparetur.

27. Item, obedientiarii (1) vel ballivi quotienscumque requisiti fuerint ab abbate tam de receptis quam de expensis rationem reddere non omittant, abbate semel in anno tribus vel quatuor personis de monasterio statum suum monasterii revelante.

28. Item, proprietarii qui, amonitione contempta, redire noluerint ad regule puritatem a fratrum suorum consortio penitus expellantur. Si qui autem pro[prietarii de]cesserint, evidenter christiana careant sepultura. Si vero post mortem de alicujus proprietate constiterit, cadaver ejus extra cimisterium deportetur; eodem rigore circa conversos qui propriis renuntiaverunt inviolabiliter observato.

29. Item, ballivi, (2) conversi et donati in vita et habitu et tunsura honeste se habeant et ad utilitatem ecclesie ad mandatum abbatis studeant laborare; quod si neglexerint tocius ecclesie beneficio spolientur.

30. Item, obedienciarii vel ballivi, administracionibus suis, quocunque casu contingente, dimissis, aliquid quod ad administracionem pertineat vel administracionis pro racione pervenerit presumpxerint retinere pro proprietariis habeantur, et penam sustineant proprietariis, ut dictum est superius, infligendam.

31. Item, obedientiarii vel ballivi prioratibus vel administracionibus suis falxum debitum imponentes pro furibus habeantur et penam sustineant de furiis in diversis cenobiis approbatam,

32. Item, quicumque, ignorante abbate, possessiones prioratuum alienare vel ultra annum sine consciencia prelati sui presumpserint accenssare a monasterio expellantur donec res ipsa plenarie monasterio fuerit restituta, eodem rigore observato circa eos qui redditus quos debent secularibus personis statutis terminis non persolvunt, et eos qui debentur prioratibus suis ante tempus recipere non verentur.

(1) Le ms. porte *obientiarii*.

(2) Ce mot est barré dans le ms. mais non exponctué.

33. Item, monachus ad prioratum vel administracionem vel locorum mutacionem aspirans solus utatur precibus monachorum; si quis alteri presumpxerit attentare spem promotionis hujusmodi se noverit admisisse donec super hoc per diffinitores capituli generalis fuerit dispensatum.

34. Item, monachi ad festa vel exequias mortuorum, etiam si fuerint invitati, non exeant, nisi de prelatorum suorum licentia speciali, nec auctoritate propria tam in capite quam in membris presumant aliquatenus evagari; quod si fecerint, monasteriis suis sine satisfactione nullatenus admittantur (1); bene autem licenciatis provideatur honeste in evectionibus et expensis; aliter, incedentes in monasteriis recipi prohibemus.

35. Item, redditus vel possessiones cenobiales aliis non tradantur a monachis vel conversis comode procurari.

36. Item, monachi mulieres in domibus suis de quibus mala possit oriri suppitio tenere occasione aliqua non presumant.

37. Item, si consuetudines usque nunc cenobia tenuerunt que iniquitatem contineant evidentem, vel quarum observatio de necessitate salutem impedit animarum, cujuscumque contradictionis vel occasionis vel consuetudinis obstaculo non obstante, radicitus amputetur.

38. Item, redditus monasteriorum aut proventus ab abbatibus olim monachis assignatos ad utilitatem monasterii abbates revocent sine mora, ne de cetero presumant hujusmodi proventus aut redditus taliter assignare.

39. Item, redditus infirmario et hospitali pauperum assignati fideliter et integre conserventur, et, si forte subtracti fuerint, sine delatione restituantur.

40. Item, nullius depositum in monasterio recipiatur nisi de abbatis licencia vel prelati, ne prelatus hoc faciat nisi tribus ad minus fratribus ad hoc specialiter convocatis.

41. Item, statutum est ne, propter (2) defectum hospitalitatis, declinet religiosus ad hospitia laicorum, sed in domibus religiosis caritative receptus stipendiis suis militet si loci non sufficiunt fa-

(1) Le ms. porte *amittantur.*
(2) Le ms. porte *prope*

cultates. Si quis autem hospitalitatis repertus fuerit violator ab aministracionis officio suspendatur, donec per interventum repulsam passi se gaudeat restitutum. Si vero repulsum ante satisfationem prefatam contingerit recepisse, repellens in tocius conventus sui cenobii procuratione plenaria puniatur.

42. Item, monachi contra abbates suos appellare vel contendere non presumant; si eos duxerint regulariter corrigendos, scilicet questionem suam coram duobus visitatoribus deponere studeant, per quos mota inter eos discordia, si possit fieri, sopiatur; alioquin, coram quatuor diffinitoribus in generali capitulo futuro talis questio reservetur.

43. Item, quicumque de abbate suo, pretermissis diffinitoribus capituli generalis, querelam ad alium judicem, excepto domino papa, presumpxerit deportare, anathematis sentenciam per generale capitulum se noverit innodatum.

44. Item, quolibet anno, die quo fratres in suis cenobiis solent sollempnius convenire, excommunicentur publice in capitulis a prelatis omnes conspiratores, omnes incendiarii, omnes proprietarii, omnes fures, omnes falxo crimen aliis imponentes. Conspiratores dicimus omnes illos qui confederati sunt ad subversionem ordinis vel salubrium statutorum vel qui ad persecutionem alicujus prelati seditioso federe nequiter uniuntur vel qui fratrem ex ambitione vel odio persecuntur, vel qui alios malitiose defendere non verentur.

45. Item, prevaricatores constitucionum nostrarum, et excessus notabiles qui per abbates locorum vel visitatores animaversione debita non fuerint emendati ad prosequens generale capitulum referantur, ut per capitulum generale pena debita feriantur, tam auctores scelerum quam tepidi correptores. „

MAURICE PROU.

LE MODE DE NOMINATION
DES *CURATORES REI PUBLICAE*

Il y a encore beaucoup de questions à résoudre dans l'histoire des *Curateurs de la république*, (curatores rei publicae) (1) malgré les nombreux travaux dont ces magistrats ont été l'objet (2). On discute notamment sur leur mode de nomination aux différentes périodes de l'empire. Sur ce point les opinions sont très partagées. Godefroy, Marini, Mommsen, par exemple, soutiennent que les curateurs ont toujours relevé du pouvoir impérial depuis leur première apparition sous Nerva jusqu'à leur dernière mention dans les formules de Cassiodore. D'autres, (3) et leur opinion est la plus commune, admettent que nommés primitivement par l'empereur, ils se sont transformés complètement en magistrats municipaux dans le courant du IIIe siècle. On peut soutenir enfin que l'intervention impériale ne s'est exercée que dans certains cas isolés et que dès l'origine les Curateurs ont été régulièrement nommés par les villes (4).

Cette question a son intérêt. Car l'idée qu'on doit se faire du rôle des Curateurs dépend en grande partie de leur mode de nomination.

(1) Godefroy, *Cod. Theod.* L. 20, De decurion. (XII, 1).

(2) Mommsen, *Staatsrecht* II, p. 1000 (éd. 1875). Eph. ep. III, p. 81; Marquardt, *Staatsverw* I, p. 487 (1873); Marini, *Arvali* II, tav. LX, p. 781; Fustel de Coulanges, *Inst. pol.* chap. VII (1875); Labatut, *La municipalité romaine et les curatores rei publicae;* Henzen, *Annali* 1875, p. 23; Zumpt, *Comm. Ep.* I, 146; Jullian, *Les transformations politiques de l'Italie,* p. 101-117; Alibrandi, *Studi e documenti di storia e diritto* Anno V, fasc. 3.

(3) Kuhn, *Städt. u. bürg. Verf.* I, chap. 2.

(4) Fustel de Coulanges, l. c.

Examinons d'abord l'opinion la plus radicale, suivant laquelle le Curateur aurait été dès l'origine *élu* comme les duumvirs. Un grand nombre d'inscriptions indiquent que le Curateur de la *cité* a été désigné par l'empereur (1) et ce fait est confirmé par le texte souvent invoqué de Jules Capitolin dans la vie de Marc Aurèle (2). Que faut-il en conclure? La nomination par l'empereur a-t-elle été à ce moment l'exception ou la règle? Il semble vraiment difficile d'expliquer des témoignages aussi nombreux, aussi concordants que les nôtres par ce simple fait que la cité, ayant légalement le droit d'élire son curateur aurait eu parfois quelque intérêt à l'obtenir de l'empereur. Dans sa belle étude sur les curateurs, M[r] Henzen a montré clairement qu'au moins jusqu'à l'époque de Sévère et de Caracalla tous les Curateurs étaient nommés par l'empereur. Il est vrai que certains fonctionnaires municipaux, tels que les *Curatores operum publicorum* et les *Curatores Kalendarii* sont choisis ordinairement par les municipes, et quelquefois par l'empereur (3)? Cette objection est sans valeur. Car justement, presque tous ceux qui sont nommés par l'empereur sont étrangers au municipe (4), ce qui est à cette époque la règle générale pour les curateurs de la république. Si donc on applique généralement aux curateurs le principe appliqué aux gouverneurs de province, à savoir qu'ils ne doivent pas appartenir à la ville qu'ils administrent, (5) on peut en conclure que les curateurs comme les gouverneurs, relèvent de l'autorité imperiale. — D'au-

(1) Cf. la liste dans Henzen.

(2) Capitolin. M. Ant. philos. c. 11.

(3) Cf. Henzen, p. 15. Remarquons que pour les *curatores Kalendarii* la double forme de nomination ne paraît se rencontrer qu'en Italie. Car dans les provinces, au moins aux 2[e] et 3[e] siècles ils sont choisis par le gouverneur (Fr. 12 § 4 Dig. *de adm. rer.* L, 8).

(4) Henzen, p. 16.

(5) Dio. Cass. 71, 31; Paul, *sentent.* 5, 12, 5. L. 1. *de adsessor.* C. Th. XII, 1 (et le commentaire de Godefroy); Fr. 6 *de officio adsess.* Dig. I, 22.

tre part si les inscriptions des curateurs de rang sénatorial ne portent presque jamais la formule *Datus ab imperatore*, c'est qu'un sénateur ne pouvait guère gérer la curatelle sinon nommé par l'empereur. Cette formule était parfaitement inutile. Car les personnages que nous voyons presque exclusivement en possession de la curatelle sont en effet dans une situation toute particulière. Sénateurs, ils sont écartés implicitement des *Honores*, dispensés des *Munera* et pour ainsi dire mis en dehors de la vie municipale. Chevaliers, ils appartiennent en général à l'administration impériale ou à l'armée et jouissent des mêmes immunités que les sénateurs. Simples citoyens de municipes, ils n'arrivent à la curatelle qu'après avoir passé par tous les honneurs purement municipaux. Les curateurs de toutes ces catégories ne peuvent donc être élus par les curies. Leur charge ne peut encore rentrer ni dans les *Honores* ni dans les *Munera*. Aucun jurisconsulte ne la mentionne dans la liste des magistratures municipales. C'est un rouage nouveau. — En outre le curateur jouit dès l'origine d'une compétence si étendue qu'on ne s'expliquerait pas comment ce fonctionnaire a pris de suite le premier rang dans la hiérarchie s'il ne tenait ses pouvoirs de l'autorité impériale. Un texte d'Ulpien (1) dit qu'il faut inscrire sur l'album des décurions d'abord les noms de ceux qui ont obtenu des dignités du prince, ensuite les noms de ceux qui n'ont encore eu que des honneurs municipaux. Les personnages de la première classe peuvent être ou bien les *Patroni*, dignitaires impériaux soit de l'ordre sénatorial, soit de l'ordre équestre, ou bien les Curateurs: mais il est évident qu'Ulpien fait surtout allusion aux curateurs, fonctionnaires impériaux. Les Patroni ne figuraient sur l'album qu'à titre honorifique; il ne pouvait y avoir de contestation qu'entre les magistrats ordinaires et les curateurs.

Cependant il y a encore quelques objections à écarter. Le

(1) Fr. 2 *de albo scribendo*, Dig. L, 3 (éd. Mommsen).

Digeste (1) renferme le texte suivant de Papinien. " *Filium pro patre curatore reipublicae creato cavere cogi non oportet.* „ " Le fils ne peut être tenu de donner caution pour son père *créé* curateur „. On peut soutenir que le mot *creare* est le terme propre qui désigne l'élection et qu'il ne peut s'appliquer aux fonctionnaires nommés par le gouvernement. L'argument est sérieux. Le mot *creare* s'applique ordinairement au magistrat *élu* dans les comices et plus tard au magistrat *élu* par la curie ou choisi par le magistrat sortant. On le trouve fréquemment avec cette acception (2) dans la loi de Malaga, dans le Digeste et même encore dans le code Théodosien. Mais d'autre part il faut remarquer que dès notre époque beaucoup de mots de la langue juridique perdent de leur précision. Nous trouvons le mot *eligi* où il faudrait *Creari*. Bien plus un texte de Modestin applique le mot *Creatio* au choix des magistrats, par le prince (3). On ne saurait donc opposer une expression impropre à tant de solides raisons qui établissent la nomination des curateurs par l'empereur.

Mais ce même texte de Papinien renferme une objection beaucoup plus forte, l'obligation pour le curateur de fournir caution à la ville. Il semble étrange qu'un fonctionnaire impérial puisse être soumis à une disposition de ce genre. Cependant le fait ne peut être mis en doute. Nous n'avons pas besoin d'entrer ici dans des questions de droit pur, d'examiner quel est l'effet juridique des actes passés par les administrateurs des cités, quel est leur genre de responsabilité, quelles sont les garanties qui appartiennent aux villes. Le texte de Papinien nous donne le fait essentiel : le curateur doit une caution comme tous les autres magistrats mu-

(1) Fr. 5, § 2 *de adm. rer.* Dig. L, 8.

(2) *Lex Malac.* LI, I, 2 ; Fr. 1 *de officio quaestoris* Dig. I, 18 ; Fr. 8, 9 *de mun. et honor.* L, 4 ; L. 1 *de cur. kal.* C. Th. XII, 11.

(3) Fr. 18, § 9 *de mun. et honor.* Dig. L, 4 ; L. 66 *de decur.* C, Th. XII, 1 ; Fr. 1 *de leg. jul. amb.* Dig. XXXXVIII, 14.

nicipaux et fait garantir sa promesse par des fidéjusseurs. Car il est soumis à une très grande responsabilité. En règle générale il accomplit tous les actes de gestion du patrimoine municipal à ses risques et périls, comme presque tous les magistrats de la ville. Il est responsable (1) non seulement de son dol, mais de sa négligence dans la revendication des possessions et créances municipales. Il doit (2) exiger des cautions suffisantes pour la location des biens et immeubles communaux; s'il a prêté l'argent de la ville, il répond de la solvabilité des débiteurs (3) et veille au paiement régulier des intérêts (4); pour les fonds loués à long terme ou à perpétuité, il répond du loyer *(vectigal)* pendant tout le temps de son administration (5). Il doit revendiquer (6) les legs et fidéicommis faits au profit de la cité et exiger des héritiers sous sa propre responsabilité les cautions nécessaires. Il doit faire rentrer rigoureusement l'argent destiné aux achats de blé (*pecunia frumentaria*) et ne pas l'employer à un autre usage que l'alimentation publique sous peine de le rembourser immédiatement (7). Il doit les intérêts des sommes qui lui restent entre les mains (8). Il est certainement assujetti comme les autres fonctionnaires à une reddition de comptes et il ne parait pas échapper non plus à la révision que le gouverneur de la province peut faire des comptes de tout administrateur municipal, même

(1) Fr. 8, 12, § 1 *de adm. rer.* Dig. L, 8.
(2) Fr. 5, ibid.
(3) Fr. 36, § 1 *ad municip.* Dig. L, 1.
(4) Fr. 33 *de usuris.* Dig XXII, 1.
(5) Fr. 5 *de adm. rer.* Dig. L, 8.
(6) Fr. 5 *de adm. rer.* Dig. L, 10; Fr. 38, § 2 *ad municip.* Dig. L, 1; L. 2 *de administ. rer. pub.* C. Just. XI, 31 (éd. Kriegel).
(7) Fr. 12, § 2 *de adm. rer.* Dig. L, 8.
(8) Fr. 11 *de adm. rer.* L. 8. Ce fragment ne s'applique qu'aux *curatores operum publicorum.* Mais le fragment 13 paraît s'appliquer à tous les curateurs et magistrats.

après sa sortie de charge (1). Que faut-il conclure de ces faits? Que des fonctionnaires soumis à une telle responsabilité ne peuvent être des fonctionnaires impériaux? Ce serait une conclusion très arbitraire. D'abord, en fait, il y a eu des curateurs nommés par l'empereur. On devrait donc croire qu'à la même époque (par exemple celle de Papinien), sous le même gouvernement, on a vu deux sortes de curateurs: les uns municipaux et responsables, les autres impériaux et irresponsables. Il est plus simple d'admettre que tout en étant nommés par l'empereur, les curateurs sont soumis aux mêmes obligations que les autres magistrats municipaux. Ils constituent précisément une classe intermédiaire entre les fonctionnaires impériaux et les administrateurs des villes. Cette anomalie s'explique par les besoins nouveaux de l'époque, qui se surajoutent aux anciennes idées juridiques et administratives. On sait en effet que le siècle des Antonins est le siècle où les villes jouissent de la plus grande prospérité, possèdent les ressources les plus abondantes, grâce aux libéralités des princes et des particuliers, au développement du commerce, à la sécurité générale: de là pour les empereurs la nécessité de protéger cette fortune municipale qui était la force de l'empire; de là la création des curateurs qui étaient destinés à exercer une surveillance générale sur les finances des villes, à contrôler toutes les branches de l'administration et qui par une conséquence naturelle obtenaient une sorte de prédominance sur tous les autres magistrats des villes. Y avait-il là une atteinte à la liberté municipale? On ne saurait peut être sans injustice attribuer cette intention aux empereurs. Cependant les curateurs paraissent avoir eu surtout pour mission de faciliter la tâche du gouverneur de province en réunissant entre leurs mains presque tous les pouvoirs financiers, auparavant dispersés, et par suite en rendant plus prompt et plus fructueux le contrôle

(2) L. 12 *de transact.* C. Just. II, 4.

du pouvoir central. En tout cas les curateurs ne sont pas de nouveaux fonctionnaires impériaux, mais bien de nouveaux fonctionnaires municipaux, nommés par le prince. Il est donc naturel que disposant des finances de la ville, faisant des actes d'administration, ils soient responsables envers la ville. C'est le contraire qui devrait nous étonner.

Nous admettrons donc conformement à l'opinion ordinaire que sous les Antonins et les Sévères, à l'époque des grands jurisconsultes, la nomination des curateurs appartient à l'empereur. En est-il de même postérieurement ? On se fonde pour le nier sur plusieurs arguments; d'abord la mention *datus ab imperatore* disparait (1), puis, dit-on, la charge de curateur, d'extraordinaire qu'elle était, devient ordinaire; le curateur est choisi désormais, dans la ville parmi les personnages qui y ont exercé les autres magistratures; de fonctionnaire impérial, il devient fonctionnaire municipal; il est donc naturel qu'il soit nommé maintenant par ses concitoyens. Examinons ces différents arguments.

La mention de la nomination impériale ne disparaît pas complétement. Elle se trouve encore dans une inscription qui est probablement du IVe siècle (2). Il est possible d'ailleurs qu'à l'origine il n'y ait pas eu de curateurs dans toutes les villes et que plus tard la généralisation de cette institution ait fait disparaître naturellement la mention *datus ab imperatore*.

En second lieu, si les curateurs sont surtout pris parmi les décurions, on en trouve encore, jusqu'au commencement du IVe siècle, un grand nombre qui appartiennent à l'ordre sénatorial et à l'administration impériale (3).

Cependant accordons qu'il est de règle désormais de prendre

(1) Henzen p. 29.
(2) C. I. L. VIII, 51 « *qui Thysdrum ex indulgentia principis curat.* »
(3) C. I. L. X, 3732, 3857, 3846, 6764. VI, 1419b (an. 301).

les curateurs parmi les citoyens des villes. Y a-t-il là une telle transformation de la curatelle qu'elle doive faire supposer un changement dans le mode de nomination. En un mot est-il vrai que le curateur devienne de fonctionnaire impérial, fonctionnaire municipal?

Il est nécessaire de jeter ici un coup d'œil sur les attributions générales du curateur. La grande difficulté consiste à savoir s'il y a eu un développement historique et surtout à bien apprécier à ce point de vue les textes juridiques en se défiant des interpolations et des substitutions de Tribonien.

Par exemple lorsqu'un texte des jurisconsultes classiques donne telle ou telle attribution au curateur, faut-il croire que ce fonctionnaire la possédait réellement à cette époque ou bien qu'il n'en a joui qu'à l'époque de Tribonien et que celui-ci a substitué le mot curateur à l'autre mot, édile, duumvir, etc., qui était dans le texte primitif?

Les interpolations et substitutions ne sont certainement rares ni dans le Digeste ni dans le Code. Ainsi les mots *civitatis ordo*, qui sont dans un rescrit du code grégorien, sont remplacés dans le code justinien par les mots *civitatis administratores* (1). De même dans une loi de Constantin qui a passé du code théodosien dans le code justinien, le *curator kalendarii* et les magistrats ont fait place au *pater civitatis* (2). Nous ne devons donc accepter les textes juridiques qu'après contrôle; mais il serait excessif de les rejeter en bloc, car l'interpolation n'a été ni aussi complète ni aussi systématique qu'on pourrait le croire. Le *curator kalendarii*, par exemple, est encore mentionné souvent dans le Digeste quoiqu'il n'existe plus à l'époque de Justinien (3).

(6) L. 4 *de transact.* C. Greg. I, 11 (éd. Haenel).

(7) L. 1 *de cur. kal.* C. Th. XII, 11; L. 2 *de debit. civit.* C. Just. XI, 33.

(8) Fr. 18 *de mun. et hon.* Dig. L, 4; Fr. 12, § 4 *de adm. rer.* Dig. L, 8.

Prenons un cas où le soupçon est très légitime. Au III[e] siècle *curator* (1) se traduit généralement en grec par Λογιστής; au IV[e] on trouve une fois le mot ἀστυνόμος (édile) (2). Le curateur a donc au IV[e] siècle parmi ses attributions celles des anciens édiles. Or il les a aussi déjà dans plusieurs textes du Digeste. Il pourrait se faire par conséquent que ces textes eussent été interpolés pour répondre à un état de choses postérieur et qu'il fallût distinguer entre le curateur du II[e] siècle et celui du IV[e]. Mais remarquons d'abord que le mot Λογιστής est encore employé au commencement du IV[e] siècle (3); le curateur a donc encore les attributions générales qu'implique ce mot; le terme ἀστυνόμος n'exprime que les attributions édiliciennes du curateur à l'époque postérieure et rien ne prouve que le curateur ne les ait pas déjà possédées au II[e] siècle. Il y a des textes du Digeste qu'on ne peut soupçonner d'interpolation et qui montrent qu'à l'époque des jurisconsultes classiques, le curateur avait deja tous les pouvoirs des édiles. Ce sont les textes qui désignent sans lui donner de nom technique le personnage *qui operibus publicis procurat, cui viarum publicarum cura sit* (4). Nul doute qu'il ne s'agisse du curateur. Si on eût voulu désigner l'édile, on aurait employé sans difficulté le mot *Aedilis*,

(1) L. 3 *de modo mult.* C. Just. I, 54; Fr. 15, § 7 *de excus.* Dig. XXVII, 1.

(2) *Ulpianus ad Demosthenem, contra Timocratem*, p. 819 éd. Wolf: « ἔστι δὲ ἀγορανόμος ὁ ἐπόπτης τῶν ὠνίων τῆς ἀγορᾶς· ἀστυνόμος δὲ ὁ ἐπὶ τοῦ εἶναι καθαρὰν τὴν πόλιν ἀσχολούμενος, ὁ παρ' ἡμῖν πατήρ ». — M[r] Alibrandi prétend que le premier texte où le πατὴρ désigne véritablement le curateur est une constitution de l'empereur Léon (L. 3 *cod. de his qui sponte mun.* X, 43). Mais dans ce texte d'Ulpien (rhéteur du temps de Constantin) on ne voit pas à quel magistrat cet ἀστυνόμος pourrait être assimilé sinon au curateur.

(3) Euseb. *hist. eccl.* VIII, c. II (Migne XX)

(4) Fr. 2, § 17 *ne quid in loc. pub.* Dig. XLIII, 8.

qui est encore très-souvent mentionné au Digeste (1). Les inscriptions nous montrent d'ailleurs irréfutablement que dès l'origine le curateur exerce des droits qui ont appartenu autrefois aux édiles (2). On sait en outre que le pouvoir des édiles a été morcelé et réparti à titre de *Munus* entre des fonctionnaires subalternes, *curatores Kalendarii*, *curatores annonæ*, *curatores operum publicorum* ; et c'est justement au curateur que revient le droit de les surveiller (3). Il est donc inutile de supposer des interpolations pour le cas particulier que nous examinons. Le curateur a possédé dès l'origine ces attributions qu'il a dans le Digeste. Mais il importe de remarquer que placé au dessus de l'édile, le curateur finira par l'éliminer entièrement: tout en gardant son caractère de Λογιστής, il pourra s'appeler, si on envisage surtout ses attributions édilicieunes, ἀστυνόμος,

Il y a d'autres textes où on pourrait voir la substitution du mot *curator* au mot *magistratus*, désignant soit les duumvirs, soit les quatuorvirs. On s'étonne (4), par exemple, d'entendre parler d'un collègue du curateur dans un rescrit de Marc Aurèle et de Vérus. Car le curateur étant un fonctionnaire unique, le texte primitif portait peut-être le mot *duumvir*. Mais en réalité il s'agit ici de ces curateurs secondaires qui avaient telle ou telle attribution spéciale et dont le nombre paraît avoir été indéterminé (5).

(1) Fr. 13, 14 *de peric. et com. rei vend.* Dig. XVIII, 6; cf. Paul. Sent. 10 *de injuriis* V, 4 (éd. Huschke).

(2) C. I. L. X, 4860, 5200.

(3) Fr. 2, § 4 Dig. *de adm. rer.* L, 8; L. 2 Cod. Just. *publ. lat.* XII, 64; Nov. Just. 128, c. 16.

(4) Fr. 12, § 5 *de adm. rer.* Dig. L, 8.

(5) Par exemple les *Sitonae* (Fr. 12, § 3 Dig. L, 8), les curateurs « *qui ad colligendos civitatum reditus eligi solent* ». Fr. 18, § 9 Dig. L, 4). Cette interprétation est confirmée par l'expression « *curatores communis officii* » (Fr. 8 Dig. L, 8).

Un fragment d'Ulpien (1) cite une opinion du jurisconsulte Nerva sur le rôle des curateurs au sujet des propriétés municipales. Or le jurisconsulte Nerva est mort sous Tibère à une époque où il n'y avait certainement pas encore de curateurs de la république. Il est donc évident qu'on a remplacé par le mot curateur un autre mot tel qu'édile ou duumvir. Il en est de même pour un autre fragment d'Ulpien (2) qui invoque en cette même matière l'autorité de Servius; il n'y avait pas non plus de curateurs à l'époque de Servius. Mais nous attribuerions plus volontiers ces substitutions à Ulpien lui même qu'aux compilateurs du Digeste. Car on trouve encore en beaucoup d'endroits du Digeste les noms de magistrats municipaux qui auraient pu être remplacés par le nom du curateur. Par exemple, il appartenait au curateur de revendiquer les legs faits aux municipes: nous le savons par Ulpien (3) qui dans son traité *De officio curatoris* cite à ce sujet un rescrit d'Antonin; et les inscriptions elles mêmes, en nous montrant le contrôle exercé par les curateurs sur la fortune municipale nous autorisent à penser que cette question si importante des legs et donations était aussi de leur compétence. Or précisément en cette matière, le Digeste mentionne encore le rôle que jouaient les magistrats, c'est-à-dire les duumvirs ou quatuorvirs, sans doute avec l'autorisation et sous la surveillance du curateur (4). Tribonien n'a donc pas remplacé systématiquement le nom des anciens magistrats municipaux par celui du curateur et nous ne devons supposer une substitution que là où elle est véritablement prouvée. On aurait

(1) Fr. 3, § 4 *quod vi aut clam.* Dig. XLIII, 24. Il ne peut s'agir de l'empereur Nerva. Le texte porterait non pas « *Nerva scribit* », mais « *Nerva rescripsit.* »

(2) Fr. 5, § 4 *quod vi aut clam.* Dig. XLIII, 24.

(3) Fr. 5 *de operibus publicis.* Dig. L, 10.

(4) Fr. 38, § 2 *ad municip.* Dig. L, 1; Fr. 25 *de negotiis gestis.* Dig. III, 5; Cf. Fr. 13, L, 8.

tort, par exemple (1), de se défier d'un rescrit de l'empereur Alexandre sur la juridiction du curateur. Le curateur, il est vrai, n'avait pas de juridiction civile; il ne pouvait prononcer d'amendes (2), mais il possédait une sorte de juridiction administrative (3) dont nous ne nous connaissons malheureusement pas l'étendue, surtout par rapport à la juridiction du gouverneur de province. C'est justement cette juridiction qui est discutée dans notre rescrit.

Les curateurs nous paraissent donc avoir possédé dès l'époque des grands jurisconsultes, c'est-à-dire en réalité dès leur création, toutes les attributions que leur donnent les textes du Digeste pour cette même époque. Ils tiennent dejà dans leurs mains presque tous les pouvoirs municipaux et cette conclusion fournie par les textes juridiques n'est pas démentie par les inscriptions.

Un autre genre d'interpolation aurait été possible : la substitution du nom d'un magistrat impérial, du *praeses*, par exemple, à celui du curateur. En effet plusieurs passages du Digeste et notamment (4) les fragments d'Ulpien " de officio curatoris rei publicae " donnent le mot *praeses* là où d'après les titres on s'attendrait à trouver le mot *curator*. Sachant d'autre part que le pouvoir des gouverneurs de province a été toujours grandissant, on peut en conclure que pour accommoder les textes à son époque, Tribonien a souvent substitué *praeses* à *curator:* nouvelle confirmation de ce fait que le curateur, d'abord fonctionnaire impérial aurait cédé une partie de ses attributions au gou-

(1) L. 2 *de sentent. quae sine quant.* Cod. Just. VII, 46.

(2) L. 3. C. Just. *de modo mulct.* I, 54.

(3) Cf. tous les textes déjà cités sur le rôle du curateur et le chapitre suivant.

(4) Fr. 38, Dig. *de usuris et fruct.* XXII, 1; Fr. 2, Dig. *de adm. rer.* L, 8; Fr. 2, 5, Dig. *de operib. publ.* L, 10.

verneur de province pour devenir simple magistrat municipal. Examinons cette nouvelle hypothèse en prenant quelques exemples.

Nous avons vu que le curateur revendique les legs, donations et fidéicommis faits au profit de la cité. Si le testateur n'a pas fixé de jour pour la délivrance du legs, lisons nous dans Ulpien (1), c'est le *praeses* qui doit régulièrement établir le délai à partir duquel les héritiers sont tenus à l'intérêt. Ce texte d'Ulpien est intitulé " de officio curatoris rei publicae " et cependant il nous parle du *praeses*. Croirons-nous à une interpolation? En réalité, dans cette revendication des legs, il y a deux pouvoirs en jeu: le curateur qui représente la ville d'une manière permanente et intente l'action, le *praeses* qui tranche la question de droit, qui dans le cas actuel, par exemple, fixe le délai (2).

Nous trouvons la même procédure dans la seconde partie de ce même fragment d'Ulpien (3). Il s'agit de la revendication du patrimoine municipal, une des attributions les plus considérables du curateur. Dans notre texte il n'est pas question du curateur et la chose s'explique aisement: quand une parcelle du domaine public était possédée par des particuliers, le curateur ne pouvait agir seul; il soumettait l'affaire au gouverneur qui décidait s'il fallait revendiquer les biens ou les laisser à leur possesseur actuel, sauf paiement d'une redevance. Car, sans aucun doute, le curateur, capable de faire tous les actes d'administration, n'avait pas de juridiction civile propre.

(1) Fr. 5, Dig. *de operib. publ.* L, 10.

(2) Cette question des libéralités faites aux villes était une de celles qui devait amener le plus naturellement l'ingérence du gouverneur dans les affaires de la ville. Nous la saisissons dans un passage du Digeste, extrait du jurisconsulte Scaevola (Fr. 21, § 3 *de annuis legatis* XXXIII, 1).

(3) « Fines publicos a privatis detineri non oportet. Curabit igitur praeses provinciae, si qui publici sunt, a privatis separare et publicos potius augere: si qui loca publica vel aedificia in usus privatorum invenerit, aestimare utrumne vindicanda in publicum sint an vectigal eis satius sit imponi ».

Autre exemple (1): le curateur était chargé, nous le savons, de veiller sur les créances municipales et d'exiger le paiement régulier des intérêts. Ce rôle est indiqué dans les premières lignes d'un texte d'Ulpien " de officio curatoris rei publicae ". Mais si le débiteur ne paie pas les intérêts, il faut une poursuite judiciaire devant le gouverneur. C'est ce qui explique pourquoi il est nommé seul dans ce texte. Il en est de même (2) pour le recouvrement de la *Pecunia frumentaria*. Le curateur est chargé de faire rentrer et d'employer ces fonds; s'il y a des débiteurs récalcitrants, le gouverneur intervient.

Dans un autre texte d'Ulpien (3), on voit le gouverneur intervenir pour fixer la part de responsabilité des différents curateurs et des entrepreneurs. Ces fonctionnaires subalternes étant à l'époque classique sous la surveillance du *curator rei publicae* on pourrait croire qu'il a perdu plus tard cette attribution au profit du gouverneur, et que pour cette raison Tribonien a substitué *praeses* à *curator*. Mais en réalité il s'agit là encore d'une affaire qui relève du tribunal du gouverneur, à toutes les époques, au II[e] comme au IV[e] siècle.

De même encore l'entretien des murailles de la ville était confié au curateur. Mais quand un texte (4) nous dit qu'on ne peut ni les réparer ni les modifier sans l'autorisation du prince ou du gouverneur, il n'y a certainement pas interpolation. Le rapprochement de ces deux mots *princeps* et *praeses* prouve qu'ils étaient tous les deux dans le texte primitif du jurisconsulte et que là encore le pouvoir du curateur était dès l'origine subordonné à celui du *praeses*. D'ailleurs, s'il y avait eu dans le Digeste une interpolation systématique, on ne voit pas pourquoi

(1) Fr. 33, Dig. *de usuris et fructibus* XXII, 1.
(2) Fr. 2, § 3-5 Dig. *de adm. rer.* L, 8.
(3) Fr. 2, Dig. *de operib. publ.* L, 10.
(4) Fr. 9, Dig. *de divisione rerum* I, 8.

le mot curateur n'aurait pas disparu dans certains passages aussi importants que ceux où, dit-on, il aurait été supprimé et remplacé par le mot *praeses*.

Concluons sur ce point. Le mot *praeses* n'a pas été substitué au mot Curator. Dans les cas essentiels que nous avons examinés le curateur, *qui n'a pas de juridiction propre*, est toujours subordonné dès l'origine au gouverneur de province. Ce n'est donc pas un fonctionnaire impérial indépendant; c'est un magistrat municipal nommé par l'empereur pour surveiller les autres magistrats municipaux et pour être surveillé lui-même par le gouverneur. Si nous réunissons ces conclusions à celles du chapitre précédent, nous voyons que le curateur n'avait pas beaucoup à se modifier par suite du développement historique. Il possédait dès l'origine ses principales attributions municipales et il n'était guère possible que l'autorité du gouverneur devînt plus grande, qu'elle ne l'était. Par conséquent nous ne voyons pas qu'il ait pu se produire dans les fonctions du curateur, au moins à cette période, de changements assez considérables pour autoriser un changement dans le mode de nomination. Le curateur n'avait pas à devenir un magistrat municipal; il l'était dès l'origine. Il n'avait pas à perdre ses attributions de fonctionnaire impérial; car il ne les possédait que sous l'autorité et la surveillance du gouverneur de province.

On constate cependant quelques modifications dans le courant du IIIe siècle et au commencement du IVe. D'une part le curateur appuyé sur l'autorité qu'il tient de l'empereur et établi, dès l'origine, au dessus des magistrats municipaux, finit par se substituer entièrement à ceux-ci ou par les faire disparaître. Il hérite des attributions financières at administratives des duumvirs quinquennaux. Il remplace peu à peu les édiles pour les travaux publics, la surveillance des édifices, la police de la ville: aussi quinquennaux et édiles disparaissent en fait à la fin du IIIe siècle et le curateur acquiert naturellement certaines attributions nouvelles

qu'il n'avait pas encore au Digeste: la garde et la communication, soit aux tribunaux, soit aux particuliers, des registres de la cité, l'enregistrement des donations, des assignations faites à domicile, la surveillance des approvisionnements destinés à la ville de Rome, la protection des églises, peut être la confection des registres du cens, et une certaine surveillance censoriale sur la population (1). Le caractère purement municipal du curateur s'accentue donc de plus en plus.

D'autre part, dès le commencement du IIIe siècle, les curateurs sont de plus en plus choisis parmi les habitants des villes qui ont exercé les magistratures inférieures. La classe sénatoriale tend en effet à se séparer complètement des autres classes et en particulier de la classe des décurions. Ce mouvement est hâté par les réformes de Constantin et l'établissement des impôts sénatoriaux· Les fortunes sénatoriales étant absolument mises à part des biens des curies, il paraît impossible qu'elles servent de caution pour la curatelle. En 331 (2), Constantin décide qu'on n'arrivera désormais à la curatelle qu'après avoir satisfait à toutes les autres charges municipales.

Mais la nomination du curateur n'en continue pas moins à appartenir à l'empereur. Outre les preuves déjà invoquées nous avons à notre appui des textes formels. Sous Constance, un préfet

(1) L. 3, C. Th. *de donationibus* VIII, 12; L. 5 *de exhibendis reis* IX, 2; L. 5 *de reparat. appellat.* XI, 31; L. 2 *de canone frumentario* XIV, 15; L. 31 *de corrupt. in ecclesias.* XVI, 2; Cf. Henzen, p. 33 et Marini, *Arvali* p. 786, où sont énumérés les textes juridiques et hagiographiques relatifs au rôle des curateurs pendant les persécutions. Pour les registres du cens, la conjecture de Marini peut être fortifiée par le texte du code Th. l. 5 *de iis quae adm.* VIII, 15.

(2) L. 20 C. Th. *de decurionibus* XII, 1. On peut en conclure qu'à cette époque la gestion de la curatelle ouvre sous certaines conditions l'entrée du sénat; cf. Brambach (C. Insc. Rh.) n° 549 « Masclinio. Materno Dec. c. a. aedilicio duumvirali curatoricio sacerdotali ex comitibus Masclinius leo patri bene merito fecit Decentio caes. et Paulo coss. » (p. chr. 352); cf. l. 189, C. Th. *de decur.* XII, 1.

du prétoire (1) reproche à Gallus de ne pouvoir même pas nommer un curateur. On lit (2) au code Théodosien " ... *qui vero per suffragium ad hoc* (la curatelle) *pervenerit, administrare desiderans non modo ab expetito officio repellatur, sed epistola quoque vel codicilli ab eo protinus auferantur*... ". Les mots *Epistola* et *Codicilli* désignent toujours le diplôme donné aux fonctionnaires impériaux. Quant au mot *Suffragium*, il avait désigné à l'origine le droit impérial de recommandation ; peu à peu il avait signifié toute recommandation en général. Au bas empire, le *Suffragium* joue un rôle considérable dans la distribution des emplois impériaux, et les empereurs sont obligés de le réglementer par des dispositions législatives (3). Si donc il s'exerce à propos de la curatelle, c'est que la curatelle est toujours une charge impériale. Notre texte ne désigne pas une simple confirmation d'un choix antérieur, mais une véritable nomination.

Il arrive cependant un moment où l'empereur abandonne le choix du curateur à la curie. On sait comment les cités furent presque toutes dépouillées de leur patrimoine au profit du trésor impérial et parfois de l'Eglise, dans le courant du IV[e] siècle. Les restitutions opérées par Julien (4) ne purent les relever. Les empereurs ne virent plus alors d'inconvénient à rendre aux villes un droit purement honorifique. D'ailleurs, le curateur étant depuis longtemps choisi parmi les curiales, la curatelle se trouvait transformée comme toutes les autres magistratures en une charge *(munus)*, la plus lourde et la plus onéreuse de toutes.

A quelle époque eut lieu ce changement dans la nomination

(1) Philostorg. III, 28 (éd. et trad. de Valois, p. 211).

(2) L. 20 *de decurion.* XII, 1.

(3) Cf. Hirchsfeld, *Untersuch.* p. 266, note 7: Godefroy au Cod. Th. l. 1, IX, 26.

(4) Sozomen. V, 5. La restitution est justement opérée par les soins du curateur.

des curateurs? Une constitution (1) du code Théodosien paraît indiquer qu'en 409 c'était un fait accompli. Ce texte a donné lieu à beaucoup de discussions. Il s'agit des *principales viri* des villes gauloises. Savigny voyait dans ces personnages des magistrats spéciaux à la Gaule, qui auraient joué dans ce pays le rôle que jouaient ailleurs les duumvirs et qui seraient restés quinze années en fonctions. Ce système est abandonné depuis longtemps. Il est prouvé que les villes gauloises avaient des duumvirs à l'époque florissante du régime municipal et s'il est probable que les curateurs se sont immédiatement élevés au dessus des duumvirs rien ne prouve que ces derniers aient disparu au Ve siècle. Nous croyons (2) que le mot *principalis* est la qualification de ceux qui après avoir passé par toutes les autres magistratures sont arrivés au premier rang et sont élus par la curie au gouvernement de la ville. Pour retarder autant que possible leur entrée au sénat, Honorius veut que même s'ils arrivent au titre de *principalis*, ils ne quittent cependant la curie qu'après y être restés au moins quinze années. Peut être même ces quinze années ne doivent être comptées qu'à partir du jour où ils ont atteint le

(1) L. 171, C. Th. *de decur*. XII, 1 « placuit principales viros e curia in Galliis non ante discedere quam quindecennium in *ordinis sui administratione* compleverint, per quae annorum moderata curricula impleant patriae gratiam. Et quamvis cunctos deceat revocari, qui brevi tempore videntur elapsi, sectandam tamen moderationem esse censuimus ut eos tantum ad declinatas necessitates nunc redire juberemus qui ante, hoc recessisse sexennium deteguntur..... Sane quoniam principalem locum et *gubernacula urbium* probatos administrare, ipsa magnitudo deposcit, sine ordinis praejudicio, *consensu curiae* eligendos esse censemus qui contemplatione actuum omnium possint respondere judicio. Cum vero qui usque ad secundum evectus locum administrationem aut aetate implere aut debilitate nequiverit, suffragium meritorum et transactae testimonium vitae, tanquam primus constituto tempore *curiam rexerit*, obtinere conveniet ».

(2) Cette explication a été proposée par Houdoy: *Le droit municipal* I, p. 636.

premier rang. En tout cas il semble bien que cette fonction du *principalis*, indiquée par les expressions " *ordinis administrationem, gubernacula urbium, curiam regere* " soit identique avec celle du curateur; car la plus haute fonction municipale est la curatelle. Dans la formule de Cassiodore (1) sur le curateur, nous voyons également qu'il est chargé de gouverner la curie. Dans une inscription (2) qui paraît être de la fin du règne de Constantin, nous trouvons l'expression " *Curatori rei publicae primo principali* ". A Alexandrie (3) nous trouvons aussi un *Primus curiae* qui cinq années après être arrivé à cette dignité obtient le titre de comte; la mention de la *Cura Publica* à propos de ce personnage fait croire que là aussi le *primus curiae* est identique au curateur ou au moins que le curateur est choisi parmi les *Primi curiae*.

Cette assimilation du curateur et du *principalis* n'est donc pas trop hasardée. Elle a commencé de très bonne heure si dans une constitution de Diocletien (4), nous devons aussi traduire par curatelle le mot grec *protostasia* qui est l'équivalent du mot latin *principalitas*. En outre on expliquerait ainsi pourquoi dans

(1) Cassiod., *Variae* VII, 12 « *ut laudabiles ordines curiae sapienter gubernes* » (éd. Migne).

(2) Orelli 3866:

C. Matrinio Aurelio
. . . .
aedili
quaestori
Duumviro iterum q(uin)q(uennali) j(ure) d(icundo)
curatore r(ei) p(ublicae) ejusdem col(oniae)
et primo principali, etc. . . . .

(3) L. 189, C. Th. *de decur.* XII, 1 « Alexandrinis principalibus, etsi advocatione fungantur, nihilominus onus peregrinationis incumbat nec cura publica nisi in sua tantum civitate committatur. Et primus curiae qui in muneribus universis expletis ad summum pervenerit gradum, comitivae primi ordinis frui per quinquennium dignitate praestita... (436).

(4) L. 8 *de muner. patrimon.* Cod. Just. X, 42 « *nec protostasiae vel sacerdotii, vel decaprotiae munera . . . .* »

une foule de textes du code Théodosien (1) de la fin du IV[e] et du commencement du V[e] siècle on trouve le plus souvent uni au mot *defensor* le mot *principalis*, alors qu'on s'attendrait justement à trouver le mot *Curator:* car très souvent aussi le curateur et le défenseur sont mentionnés l'un à côté de l'autre comme les deux principaux magistrats de la cité (2).

Si donc on accepte cette interprétation, on voit qu'Honorius donne à la curie ou lui reconnaît comme existant dejà le droit d'élire le curateur parmi les curiales qui ont passé par toutes les autres magistratures. Cette conclusion est d'ailleurs confirmée par des textes postérieurs. Dès le IV[e] siècle *curator* se traduit en grec par πατήρ, et plus tard a pour équivalent en latin le mot *pater*. Le *pater* a exactement les mêmes attributions financières et administratives que le curateur (3). Or sous Justinien il est élu par la curie avec l'adjonction de l'évêque et des *possessores* (4). La formule de Cassiodore paraît indiquer, il est vrai, que le curateur tient son autorité du prince: mais il est difficile de savoir s'il s'agissait simplement de la confirmation impériale, comme pour les défenseurs, ou bien si Théodoric avait voulu revenir aux anciennes règles (5).

En résumé nous voyons que, pendant la période la plus importante de leur histoire, les curateurs ont été nommés par l'empereur. De là dérive leur caractère : ils sont à la fois magis-

(1) L. 13, C. Th. *de paganis* XVI, 10; L. 4 *de adm. et peric. tut.* III, 19; L. 9 *de censitoribus* XIII, 11; L. 4 *ne sanctum baptisma* XVI, 6; L. 40 *de haereticis* XVI, 5.

(2) L. 5, C. Th. *de exhib. reis* IX, 2; L. 3 *de superexact.* XI, 8; L. 26, § 6 C. Just. *de episc. aud.* I, 4; L. 12, § 7 C. Just. *de haereticis* I, 5.

(3) L. un. *de ratiocin. oper. publ.* C. Just. VIII, 13; L. 26, § 9, 12 *de episc. aud.* C. Just. I, 4; L. 12, § 7 *de haereticis* C. Just. I, 5; L. 3 *de his qui sponte mun.* C. Just. X, 44; Nov. Just. 85, 3; 128, 16; 160.

(4) Nov. Just. 128, 16; L. 3 C. Just. X, 44.

(5) « Indubitatus honor est qui nostra electione confertur quia praeditus bonis institutis creditur cui aliquid principis auctoritate delegatur... »

trats municipaux et fonctionnaires impériaux. Et ce n'est pas là une déviation de l'institution primitive: elle a été telle dès l'origine. Il ne faut pas se laisser égarer par certaines inscriptions où le curateur apparait seulement comme un grand personnage qui continue à résider à Rome, surveille de loin les finances des villes et donne son *consensus* aux décrets des décurions. D'abord, au point de vue légal, ce *consensus* n'est autre chose que la mise en tutelle des municipalités, l'assimilation des villes à des mineurs. En outre les textes juridiques nous montrent que le curateur est encore plus profondément engagé dans la vie municipale; il la dirige d'aussi près que possible, surveillé lui même et contrôlé par le gouverneur de la province.

Charles Lécrivain.

DE QUELQUES TYPES DES TEMPS PAÏENS

REPRODUITS

PAR LES PREMIERS FIDÈLES

Les courtes observations qui vont suivre s'ajoutent à une première notice récemment publiée dans ce recueil (1). Au nombre des motifs empruntés par les chrétiens à l'imagerie païenne, j'y ai cité les génies tressant des guirlandes que nous offrent en même temps une fresque de Pompei et un tombeau de Trèves sculpté vers la fin du cinquième siècle. Ce sujet a été sans doute fréquemment représenté chez les anciens, car je le retrouve de plus sur une de ces pâtes de verre que l'on moulait autrefois sur des originaux de pierre dure, pour multiplier à bas prix des reproductions d'œuvres précieuses. Je dois à l'obligeance d'un très habile antiquaire de Rome, Mr Martinetti, une empreinte de cette gracieuse composition. Dans un atelier éclairé par une lampe en forme de phallus, deux amours assis tressent des fleurs, comme ceux de Pompei et de Trèves; un autre tend les mains vers des guirlandes suspendues avec la lampe à une haste transversale. Un dernier, détachant l'une de ces guirlandes à l'aide d'une fourche légère, la présente à un acheteur (2).

Ainsi que le vase de Tunis dont j'ai parlé dans mon premier travail, une inscription trouvée l'année dernière à la catacombe de Domitille atteste une fois de plus que les artistes chrétiens faisaient usage des modèles où figuraient des sujets de l'ancien

(1) 1883, p. 439.
(2) Planche XIII, fig. 4.

culte. Il s'agit ici d'une petite dalle de marbre, ayant autrefois fermé un *loculus* et sur laquelle le graveur avait à reproduire, au bas de l'épitaphe d'un enfant de trois mois: ΠΑCΙΦΙΛΟC ΟΛΙΧΡΟΝΙΟC ΜΗΝΩ̄ Γ (1), l'image de cet enfant montant au ciel. Il nous le représente, debout entre les deux colombes symboliques, entièrement nu, avec deux ailes que l'emportent dès l'heure de la mort au séjour des bienheureux: QVOD TALES ANIMAE, dit une vieille inscription, PROTINVS ASTRA PETVNT (2).

Les textes, les monuments chrétiens nous montrent les âmes saintes enlevées au ciel par le vol des Anges: „ gremio suo animas suscipientes Angeli remigio alarum suarum ferebant ad cœlos „ est-il écrit dans la Passion de Ste Cécile (3), et si j'excepte une peinture relevée en Egypte par Mr Wescher, nous voyons ici pour la première fois chez les fidèles, une âme ailée (4).

Telle que la figurent les types païens, l'âme quitte le cadavre en déployant ses ailes (5) et c'est ainsi que la représente notre marbre; mais ici, celles dont elle est pourvue ne lui appartiennent pas; elles sont attachées par des bandelettes se croisant sur la poitrine et sur le haut des bras. Rien ne saurait mieux attester que, pour dessiner l'image du défunt, le graveur s'est aidé d'un vieux modèle, celui qui représente Icare armé de deux ailes fixées de même par des bandes sur la poitrine et sur les bras. Trois mo-

(1) Même planche, fig. 1, d'après un estampage communiqué par le Commandeur de Rossi. ΟΛΙΧΡΟΝΙΟC, j'ai à peine besoin de le dire, est écrit ici, par la faute du graveur, au lieu de ὀλιγοχρόνιος.

(2) Gruter, 1171, 2. Au dessus de chaque colombe était encastré un émail représentant un masque; celui de gauche est assez reconnaissable; l'autre a disparu. Le savant Mr Armellini a publié une épitaphe du cimetière de Ste Agnès dans le marbre de laquelle un émail est incrusté de même (*Il cimitero di S. Agnese sulla via Nomentana*, p. 316, 317 et pl. XI, n. 2).

(3) Bosio, *Passio S. Caeciliae*, p. 20.

(4) Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. I, p. 307.

(5) Collignon, *Essai sur les monuments grecs et romains du culte de Psyché*, p. 14 et 15; Pothier, *Etude sur les lécythes blancs attiques à représentations funéraires*, p. 75.

numents (1), dont je reproduis les deux premiers, nous le font voir ainsi: deux bas-reliefs de la *villa Albani* publiés, l'un par Zoega, l'autre par Winckelmann (2), et une pierre gravée que signale Ennio Quirino Visconti (3).

Les dernières épitaphes des catacombes ne sont pas postérieures au début du cinquième siècle (4); celle de l'enfant montant au ciel appartient donc à une époque où les adeptes des deux cultes se trouvaient incessamment en présence et où les monuments de l'art païen existaient en grand nombre. Il n'en était plus de même alors que fut sculpté un sarcophage de Toulouse que je dois signaler encore (5). C'est un marbre du sixième siècle, si non du septième, qui nous reporte ainsi à une époque où un grande nombre de monuments païens étaient disparus ou oubliés. Et pourtant un sujet, mythologique au premier chef, apparait alors non dans un accessoire, dans quelque angle perdu du bas-relief, mais au centre même de la tombe sur le couvercle de laquelle se détache le monogramme du Christ (6). J'ai déjà relevé, dans la série des sarcophages d'Arles, un marbre où l'image des Dioscures figure à côté de celle du Seigneur (7); les fils de Léda reparaissent de même sur le sépulcre toulousain. La face de sa cuve évasée, selon la mode du temps et du pays, nous montre une de ces scènes de chasse qu'affectionnaient les sculpteurs de l'école aquitaine. On y voit un homme attaquant un sanglier

(1) Pl. XIII, fig. 2, 3.

(2) Zoega, *Li bassirilievi antichi di Roma,* t. I pl. 44; Winckelmann, *Monumenti inediti,* pl. 95.

(3) *Opere varie,* t. II, p. 258.

(4) De Rossi, *Inscriptiones christianae,* t. I, p. CVI.

(5) Planche XIV.

(6) Dans l'état de désordre où la reconstruction du musée de Toulouse a jeté les monuments, on n'a pu retrouver pour le photographier ce couvercle que le R. P. Garrucci a publié d'après un dessin du R. P. Martin, *Storia dell'arte cristiana,* tav. 387, n. 9.

(7) *Etudes sur les sarcophages d'Arles,* p. 38.

dans une forêt ; le petit groupe est encadré par deux personnages d'une taille beaucoup plus haute que le chasseur, représentés au repos, armés d'épieux et tenant chacun une cheval par la bride ; leur attitude est celle des Dioscures si souvent figurés de la sorte sur les marbres païens (1), et je reconnais, pour ma part, ces héros dans nos deux cavaliers. La place qu'ils occupent de chaque côté du bas-relief, leur stature surhumaine, qui, dans l'art antique, caractérise la divinité, me portent à penser que malgré l'inattendu de leur présence sur une tombe chrétienne, il s'agit bien ici de Castor et de Pollux, amis de la chasse au sanglier et qui y suivirent Méléagre, comme l'attestent Apollodore, Ovide, Hygin et des peintures de vases célèbres (2). J'ajoute qu'un fragment de candélabre du musée Chiaramonti présente ce que je reconnais sur notre marbre : les Dioscures figurées de haute taille à côté d'un chasseur frappant un sanglier de son épieu (3). Le sarcophage de Toulouse me semble donc attester une fois de plus l'emploi fait, au moyen âge, des types adoptés par les anciens.

Ovide et le bas-relief d'un sarcophage (4) nous montrent au milieu des chasseurs de Calydon, Atalante frappant d'une flèche la bête sauvage (5). La vieille légende et, sans doute, quelque type des temps anciens paraissent avoir inspiré le graveur d'une coupe de bronze du sixième ou du septième siècle que j'ai pu-

(1) *Ibid.*

(2) Apollodor. *Bibliotheca,* L. I. c. VIII, § 2 ; Ovid. *Metam.* L. VIII, v. 372 et suivants ; Hygin. fab. CLXXIII ; le vase François et la coupe de Chiusi (*Monumenti inediti dell'Instituto archeologico,* t. IV, tav. LIV et LIX).

(3) *Museo Chiaramonti,* édition in-folio, t. I, pl. IX. Ce marbre se voit au musée du Vatican, dans la galerie des candélabres. Il porte le n° 109.

(4) Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France,* Planche XXVI,

(5) Ovid. *Metam.* lib. VIII, v. 317 et suivants ; Atalante figure au milieu des chasseurs dans les peintures du vase François que j'ai cité plus haut.

bliée dans la *Gazette archéologique* (1) et où l'on voit dans une chasse au sanglier, une femme armée d'un arc.

En ce qui touche les Dioscures, notre marbre et le candélabre du musée Chiaramonti tendraient à prouver qu'en dehors des autres caractères déjà signalés par les archéologues (2), ces deux héros étaient aussi considérés comme des divinités protectrices des chasseurs.

(1) 1878, p. 93.
(2) Maurice Albert, *Le culte de Castor et Pollux en Italie,* p. 31 et suivantes.

EDMOND LE BLANT.

LE PATRIMOINE DE L'ÉGLISE ROMAINE DANS LES ALPES COTTIENNES.

Avant la constitution du pouvoir temporel des papes, l'Église Romaine a trouvé une abondante source de revenus et une véritable garantie d'indépendance dans les immenses domaines que lui prodiguaient un peu partout les princes et les particuliers.

L'ensemble de ces domaines, assimilés dès l'origine par les Empereurs eux-mêmes aux domaines du patrimoine impérial dont ils provenaient pour la plupart, forma le *patrimoine* de saint Pierre et de son Église; et, de même que l'Empereur avait dans chaque province des officiers spéciaux pour y gérer ses biens propres, c'est à dire les domaines qui faisaient partie du *patrimonium* (1), de même aussi le Saint Siège établit dans toutes les provinces où il était propriétaire des *rectores patrimonii beati Petri*. Grâce à cette organisation, le mot *patrimonium*, qui n'avait à l'origine qu'un sens tout abstrait, se localisa pour ainsi dire. Les diverses propriétés de l'Église situées dans une même province formèrent autant de groupes distincts qu'on désigna du nom de la province elle-même, et on distingua de la sorte un *patrimonium Siciliae*, un *patrimonium Campaniae*, un *patrimonium Africae* etc. Au lieu du *Patrimonium*, on eut ainsi des *patrimonia* qui se déterminèrent suivant les provinces où ils étaient situés (2).

(1) Les *Procuratores patrimonii*. Χωρία τῆς Βασιλέως οἰκίας, ἣν δὴ πατριμόνιον καλοῦσιν. Procopc, *De bello gothico*, I. cap. 4.

(2) Cf. Zaccaria, *Dissertationes de rebus ad historiam et antiquitates Ecclesiae pertinentibus, Foligno, 1781, vol. 2*, pag. 63.

I.

Parmi ces patrimoines, le patrimoine dit des Alpes Cottiennes n'est assurément ni le plus important ni le plus connu. Il n'en est fait mention que dans trois textes, l'un de Jean Diacre, les deux autres du Liber Pontificalis.

Jean Diacre nous apprend simplement que ce patrimoine était déjà constitué au temps de Saint-Grégoire (1); les auteurs du Liber Pontificalis nous le montrent ensuite injustement détenu par les Lombards depuis le milieu du VIIe siècle, rendu à l'Eglise Romaine sous le pontificat de Jean VII par le roi Aribert (2), confisqué de nouveau par Luitprand, puis restitué définitivement par le même Luitprand au pape Grégoire II (3).

Quant aux témoignages de Bède (4) et de Paul Diacre (5),

(1) Jean Diacre, *Vita Gregorii Magni*, II, 53. (Migne, t. 75, col. 110). *Ecclesiae suae viros industrios rectores patrimoniorum ascivit; in quibus Cyprianum diaconum patrimonii Siculi.... Hieronymum defensorem Alpium Cottiarum.*

(2) *Vita Joannis VII,* éd. Vignoli, n. III, (tom. I, p. 319). *Hujus temporibus Aripertus rex Longobardorum donationem patrimonii Alpium Cottiarum quod longa per tempora a jure Romanae Ecclesiae privatum fuerat, ac ab eadem gente Longobardorum detinebatur juri proprio beati Petri apostolorum principis reformavit et hanc donationem aureis litteris exaratam Romam direxit.*

(3) *Vita Gregorii II*, éd. Vignoli, n. IV. (t. II, p. 17) *Eo tempore Luitprandus rex donationem patrimonii Alpium Cottiarum quem Aripertus fecerat hicque repetierat admonitione tanti viri vel increpatione redditam confirmavit.*

(4) *De temporum ratione,* sub anno 4659 (a. Christi 708). *Hereberetus rex Langobardorum multas cortes, et patrimonia Alpium Cottiarum quae quondam pertinebant ad jus apostolicae sedis, sed a Langobardis multo tempore fuerant ablata restitui jussit juri ejusdem sedis et hanc donationem aureis scriptam litteris Romam direxit.* (Migne, t. XC, col. 569. D).

(5) *Historia Langobardorum*, VI, 28. — Dans les Monumenta Germaniæ, in 4°, éd. Waitz, p. 174. *Hoc tempore Aripertus rex Langobar-*

ils n'ont ici aucune valeur, car ils ne font que reproduire le Liber Pontificalis.

Heureusement la précision des textes supplée en partie à leur petit nombre.

Tout d'abord, le fait de l'occupation du patrimoine des Alpes Cottiennes par les Lombards suffit à lui seul pour nous indiquer que ce patrimoine n'était pas situé dans la province classique des Alpes Cottiennes. A l'époque classique, l'extrême limite de cette province du côté de l'Italie était en effet le bourg de la *Chiusa San Michele* (fines Cottii) à 5 Kilomètres et demi en amont d'Avigliana (1). Or, depuis la fin du VI[e] siècle, les Lombards n'ont jamais rien possédé dans le pays en amont d'Avigliana, et jamais par conséquent les rois Lombards du VII[e] siècle n'auraient pu confisquer le patrimoine des Alpes Cottiennes, si ce patrimoine s'était trouvé compris dans les limites de l'ancienne province de ce nom.

A la suite d'une invasion malheureuse des Lombards sur le territoire Franc (2), en 576, le roi Gontran exigea comme condition de la paix la cession de Suse et d'Aoste, qui furent définitivement réunies à l'Empire Franc *cum integro populo et teritorio* (3). Dès lors, tout le pays de Suse est détaché de l'Italie.

dorum donationem patrimonii Alpium Cottiarum quae quondam ad jus pertinuerat Apostolicae Sedis sed a Langobardis multo tempore fuerant ablata restituit et hanc donationem aureis exaratam litteris Romam direxit. On voit à quel point Bède et Paul Diacre dérivent sur ce point du Liber Pontificalis; ils ne font guère que le copier l'un et l'autre. Cf. l'étude de M. l'abbé Duchesne sur l'*Historiographie pontificale au VIII siècle* dans les *Mélanges* de l'Ecole de Rome, 1884, pag. 232.

(1) Voy. Mommsen, *Corpus I. L.* t. V, p. 810.

(2) Grégoire de Tours, Historia Francorum, IV, 45. (Dom. Bouquet, II. p. 226).

(3) *Fredegarii Scholastici chronicon,* cap. XLV, (Dom. Bouquet, II, p. 437). Per loca in regnum Francorum proruperunt; pro ea praesumptione in compositione Augustam et Siusium cum integro illarum territorio et populo partibus Guntchramni tradiderunt.

Gontran brise même le lien religieux qui unissait à l'évêché de Turin ces hautes vallées des Alpes, et il constitue dans les pays annexés un évêché nouveau, celui de Maurienne, qui comprend à la fois la vallée de l'Arc et celle de la Doire (1). Cet évêché eut dès l'origine deux chefs-lieux (2), Maurienne sur le versant français et Suse sur le versant italien. S[t] Grégoire revendiqua vainement les droits de l'évêque de Turin; (3) le double évêché de Maurienne et de Suse figura désormais au nombre des évêchés Gaulois (4).

Comment expliquer dès lors la présence d'un patrimoine des Alpes Cottiennes dans le royaume Lombard au commencement du VIII[e] siècle? Il faut évidemment supposer que ce nom ne correspondait pas à un territoire situé dans les anciennes limites des Alpes Cottiennes. Mais alors pourquoi cette appellation, si le patrimoine de l'Eglise se trouvait dans une autre province? Serait-ce que le nom s'en serait étendu abusivement à un patrimoine créé par le S[t] Siège dans la province voisine de Ligurie? Mais nous savons par Jean Diacre qu'il y avait un patrimoine de Ligurie en même temps qu'un patrimoine des Alpes

(1) *Guntramnus rex sanctum Felmasium episcopum Morigennae ab episcopo Viennensi ordinatum primum constituit, et civitati Viennensi ipsam Moriennam ecclesiam cum consensu episcoporum subjectam fecit. Ad quam ecclesiam Morigennensem, ubi reliquias beati Joannis Baptistae posuerat, Seusiam civitatem jamdiu ab Italis acceptam cum omnibus pagensibus ipsius loci subjectam fecit.* Acta Sanctorum, V[o] volume de Juin, pag. 73. — Cf. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI siècle*, pag. 431, note 2.

(2) Longnon, *Géographie de la Gaule*, pag. 432.

(3) Lettres de S[t] Grégoire à Syagrius évêque d'Autun (lib. IX. ep. 115), et aux rois des Francs Théoderic et Théodebert (lib. IX., ep. 116). Dans Migne, t. LXXVII, col. 1545-1547.

(4) *Gallia Christiana*, t. XVI., col. 619. *Secusinae civitatis vel Maurianorum episcopus.*

Cottiennes (1). Le patrimoine des Alpes Cottiennes devait bien être dans la province du même nom.

II.

La géographie traditionnelle du moyen âge nous donne la solution de la difficulté: il y aurait eu successivement deux provinces Romaines dites des Alpes Cottiennes, la province classique, et la province post-classique; la première que le moyen-âge n'a pas connue, la seconde dont il nous a nous parfaitement indiqué les limites et qui aurait donné son nom au patrimoine des Alpes Cottiennes.

Au X[e] siècle, l'historien Luitprand nous décrivant la position de Gênes, *supra Africanum mare constituta*, ajoute qu'elle est située dans les Alpes Cottiennes, *que est in Alpibus Cotzie* (2). Deux siècles plus tard, Gênes érigée en archevêché par Innocent II (3), devient sous Alexandre III la métropole d'une nouvelle province ecclésiastique avec les évêchés suffragants de Bobbio et de Brugneto (4). Le plus ancien *Provinciale* de l'Eglise Romaine, composé à la fin du XII[e] siècle par Albinus Scholaris et inséré par lui dans une collection canonique demeurée célèbre fait

(1) Dans la même phrase qui nous apprend l'existence du patrimoine des Alpes Cottiennes, *Vita Gregorii Magni* II, 43, nous trouvons l'indication du Patrimoine de Ligurie.

(2) *Luitprandi Antapodosis*, lib. IV., cap. 5. Monumenta Germaniae historica, t. III. des *Scriptores*, p. 316.

(3) En 1133. La bulle d'Innocent II qui érige Gênes en métropole de la Corse est donnée dans Ughelli, *Italia sacra*, t. IV., col. 659. *Te in archiepiscopum promovemus et tres episcopatus in Corsica, Maranensem scilicet .... tibi metropolitico jure subjicimus.*

(4) En 1167. *Bobiensem quoque Episcopatum ac illum de Brumiate cum ecclesiis suis, quas circa se in castellis suis habet.... tibi tuisque successoribus metropolitico jure subjicimus.* Ughelli, *Italia sacra* t. IV, col. 863.

mention de cette nouvelle province et la désigne sous le nom de province des Alpes Cottiennes: ALPES GOTIE. *Metropolis Janua habet suffraganeos Bobiensem et Apruniacensem* (1).

Les historiens nous donnent des détails plus précis encore. Hugues de Sainte-Marie, moine de l'abbaye de Fleuri, qui écrivait dans les premières années du XI[e] siècle (2) a inséré dans son histoire ecclésiastique, une description très-complète des provinces italiennes, où il place la ville de Gênes dans les Alpes Cottiennes. *Quinta vero provincia Alpes Gotie nuncupatur in qua Janua civitas sita est* (3). Cette description d'Hugues de S[te] Marie a eu au moyen âge une fortune singulière: à la fin du XII[e] siècle, Cencius de Sabellis l'insérait dans son Liber Censuum, à la suite des *mirabilia urbis Romae* comme un document d'une grande valeur (4), et deux siècles après, Nicolas d'Aragon lui don-

(1) Une partie de la collection d'Albinus a été imprimée par Cenni dans les *Monumenta dominationis pontificiae*. Voy. Migne, t. XCVIII, col. 472.

(2) Voy. sur les ouvrages d'Hugues de Fleuri la savante préface de M. Waitz dans les Monumenta Germaniae (*Scriptorum*, t. IX, p. 337 seqq.).

(3) Edition de Rottendorf (Munster 1638, 4°, pag. 35). — J'ignore pourquoi M. Waitz n'a pas cru devoir reproduire dans les Monumenta ce long et intéressant fragment géographique.

(4) Cette description de l'Italie figure dans le *Liber Censuum* sous ce titre *Excerpta de Istoria ecclesiastica* (Ms. Vat. Lat. 8486, f. 80). Jusqu'à présent, on n'avait pas songé au rapport qui pouvait exister entre l'historien français du XI siècle et le Camérier pontifical du XII[me]; et on avait vainement cherché l'auteur auquel Cencius avait emprunté sa géographie de l'Italie. (Cf. de Rossi, *Sopra il cosmografo Ravennate*, Rome 1852, p. 25, note). Or il suffit de comparer les textes pour que le rapprochement saute aux yeux. Nous ne prétendons pas d'ailleurs que Cencius ait pris lui-même ce fragment dans l'Histoire Ecclésiastique d'Hugues de Fleury. Ce même fragment figure déjà dans les Collections qui ont précédé celles de Cencius (la *Collectio Canonum* d'Albinus Scholaris et le *Liber Politicus* de Bénédict), et il est très-probable que Cencius l'a emprunté à ses prédécesseurs. Le fait n'en a qu'une valeur plus grande; il montre de quelle autorité a joui le moine de Fleury en dehors même de la France, et il éclaire en partie l'histoire encore si obscure des sources du *Liber Censuum*.

nait encore une place d'honneur dans son grand ouvrage sur les droits de la chambre apostolique (1).

Les descriptions provinciales de l'Italie Romaine sont d'ailleurs fréquentes au moyen âge, et elles mentionnent toutes une province des Alpes Cottiennes, qui n'a rien de commun avec la province classique de ce nom. Il y a, par exemple, dans un ms. de la collection d'Ives de Chartres, une description anonyme de l'Italie où nous lisons: *quinta provincia Alpes Cotie dicuntur in qua est urbs Terdona que sic a Cotio rege qui Neronis tempore fuit appellate sunt. Hec a Liguria in eo versum usque ad mare Tyrrenum extenditur, ab occiduo vero Gallorum* (2). — Une autre description, conservée dans un manuscrit du XIV[e] siècle, précise encore davantage l'étendue de la province: *quinta est Alpes Cottie sic vocate a Coctio rege qui fuit tempore Neronis. Hec a Liguria incipiens usque ad mare Tyrenum extenditur, ab occiduo vero Gallorum finibus copulatur. In hac sunt Aquis civitas ubi aque calide scatent, Bobium quoque ubi jacet corpus beati Columbani, Janua etiam civitatum Lombardie opulentissima, Xaona quoque et Albenguena* (3). — Enfin, dans l'essai de géographie

L'auteur du présent article cherchera à déterminer, autant que possible, les sources diverses du *Liber Censuum* dans l'édition qu'il prépare de cet ouvrage et qui est sur le point de paraître.

(1) Bibliothèque de Dresde, Ms. lat., F. 18, (fol. 89). Sur ce ms. voyez Giesebrecht, *Ueber die Quellen der früheren Papstgeschichte* dans l'*Allgemeine Monatschrift,* Halle 1852.

(2) Ms. Vat. lat. 1361 (XII siècle), fol. 8. Nous donnons en appendice cette description de l'Italie. Elle est d'ailleurs empruntée presque mot pour mot à Paul Diacre.

(3) Ms. Palatino-Vaticanus, lat. 965. Écrit en France au XIV[e] siècle, pour un roi de France, il a ensuite appartenu au monastère de Kirsgarten. La description de l'Italie qu'il contient (fol. 240) n'est pas antérieure aux dernières années du XII[e] siècle, car la *Summa de Officiis Ecclesiae* de Jean Beleth s'y trouve citée. Nous publions également cette description en appendice.

universelle qui précède la chronique de Jordanus, (1), et qui est comme le résumé de toutes les traditions du moyen âge, nous trouvons une définition analogue : *Tertia (provincia) est omissa Rechia Alpes Chocie sic denominate a Chocie rege qui fuit tempore Neronis. Hec a Liguria in eurum usque ad mare protensa, ab occasu Gallorum finibus terminatur. In ea Terdona, monasterium Bobii, Janua quia ibi Janus colebatur vel quia Janua Lombardie, Saona* etc.

Les auteurs du moyen âge ont donc considéré la province des Alpes Cottiennes comme un démembrement de la Ligurie. On sait qu'au IV[e] siècle la province de Ligurie était fort étendue ; outre la Ligurie proprement dite, elle comprenait la Transpadane tout entière (2). Pour le moyen âge, l'ancienne Ligurie est devenue la province des Alpes Cottiennes, et la Transpadane seule a gardé le nom de Ligurie : *secunda (provincia) est Liguria a legendis leguminibus dicta quarum feracissima est. Durat a Placentia*

(1) Ms. Vat. lat. 1960 (XIV[e] siècle). La Chronique de Jordanus dont une partie seulement a été imprimée (Muratori, *Antiquitates Italicae*, t. IV, pag. 952 sqq.) a dû être écrite dans la première moitié du XIV[e] siècle (elle s'arrête à l'année 1320). Le ms. du Vatican qui la contient est remarquable à plus d'un titre, et nous publierons prochainement une étude sur les dessins et les cartes dont il est orné.

L'essai géographique de Jordanus est comme le testament de la géographie traditionelle du moyen âge, et c'est là ce qui en fait l'intérêt. Il nous indique lui même ses sources (vat. lat. 1960. fol. 13). *Que scriptis auctorum concordant illustrium quos imitamur, videlicet Ysidori in libro Ethimologiarum, Joannis de distantia locorum, et librorum quoque Hugonis de Sancto Victore et Hugonis Floriacensis in sua ecclesiastica historia, Orosii de Ormesta mundi, Solini de mirabilibus mundi, Gervasii de mirabilibus Terrarum, Pomponii Mela de situ orbis, Honorii de Ymagine mundi, Eusebii, Bede. Justini, Baldrici Dolensis episcopi in itinerario Transmarino.*

(2) Mommsen, *Corpus I. L.*, t. V, pag. 810. Il faut remarquer à ce propos que dans les listes provinciales qui précèdent la plupart des collections canoniques du moyen âge et qui dérivent pour la plupart d'une *notitia provinciarum* antérieure à la *notitia dignitatum* (puisque

usque Terdonam capiens Papiam, Mediolanum, Novariam, Ver cellas (1).

III.

Il est vrai que cette longue tradition du moyen âge repose peut-être tout entière sur un seul témoignage. Paul Diacre nous a donné dans son second livre de l'Histoire des Lombards une notice très-complète sur les provinces Romaines de l'Italie, et son influence plus on moins directe se reconnait chez tous les auteurs que nous venons de citer (2). A des degrés divers, ils dépendent tous de lui.

Quinta vero provincia, dit-il, *Alpes Cottiae dicuntur quae sic a Cottio rege qui Neronis tempore fuit appellatae sunt. Haec a Liguria in eorum versus usque ad mare Tyrrenum extenditur, ab occiduo vero Gallorum finibus copulatur. In hac Aquis ubi aquae calidae sunt, Dertonam et monasterium Bobium, Genua quoque et Saona civitas habentur* (3).

Quelle est donc sur ce point la valeur du témoignage de Paul Diacre ? C'est ce que nons allons examiner.

La question des sources de Paul Diacre a été étudiée récemment par M. Waitz et M. Mommsen (4).

la province *Valeria* n'y figure pas); dans ces listes provinciales, la Ligurie est caractérisée par ces mots *Liguria in qua est Mediolanus.*

(1) Ms. Palatin-Vatican, lat. 965, f. 240, V.

(2) Dans l'édition en 4 livres de l'Histoire Ecclésiastique d'Hugues de Sainte-Marie (la plus ancienne), le quatrième et dernier livre a pour titre: *Incipit prologus libri quarti in quo continetur Italiae situs secundum sententia historiologi Pauli.* Monumenta Germaniae, *Scriptorum*, t. IX, pag. 352.

(3) *Historia Langobardorum*, II, 16, dans les *Monumenta Germaniae*, in 4°, éd. Waitz, 1878, pag. 82.

(4) Cf. Waitz, préface à l'*Historia Langobardorum*, (Mon. Germ., pag. 25), Mommsen, *Neues Archiv*, t. V, pag. 53-89 (année 4879), et de

Selon M. Waitz, l'auteur de l'Histoire des Lombards se serait servi d'un catalogue des provinces Italiennes, qui nous a été conservé dans un ms. du Xe siècle, actuellement à Madrid (1). Entre ce catalogue et la liste de Paul Diacre, il y a une concordance absolue, dans la rédaction comme dans la disposition ; seulement, le ms. de Madrid se borne à la nomenclature des provinces avec la désignation de leurs limites et de leurs centres principaux, tandis que Paul Diacre cite un plus grand nombre de villes, et donne à l'occasion quelques détails supplémentaires.

Les seules indications du catalogue de Madrid qui ne soient pas dans Paul Diacre sont trois petites notices sur la Corse, la Sardaigne et la Sicile toutes trois tirées d'Isidore (2), et la mention de la petite ville de Malvitus dans le Bruttium (3).

Il est évident à première vue que ces deux catalogues dérivent l'un de l'autre ; mais, tandis que M. Waitz donne la priorité au catalogue de Madrid, M. Mommsen croit au contraire que ce texte n'est qu'un extrait de Paul Diacre (4).

Nous n'avons pas l'intention de reproduire ici les arguments échangés de part et d'autre. Nous dirons seulement que, selon nous, certaines fautes du ms. de Madrid ne laissent guère de doute sur son origine. Il dérive très-certainement de l'Histoire des Lombards.

Là où Paul Diacre écrit " *haec locupletibus urbibus decora-*

nouveau Waitz (une réponse à Mommsen), pages 418-424 du *Neues Archiv* de la même année.

(1) Bibliothèque royale de Madrid, A. 16, étudié dans l'*Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtkunde*; t. VIII, pag. 768. La description de l'Italie contenue dans ce manuscrit, au milieu d'autres fragments géographiques, a été imprimée par Waitz comme appendice à l'*Historia Langobardorum* (pag. 188 de l'édition des *Monumenta*).

(2) Voy. l'édition des *Monumenta*, pag. 189, lignes 17, 18, 19, 20.

(3) Ibid, pag. 188, ligne 32.

(4) *Neues Archiv*, t. V, pag. 88.

tur, „ (1) le compilateur du catalogue de Madrid, plus préoccupé du sens que de la syntaxe, met tout simplement “ *hec locupletibus urbibus habet* „ ; et là où Paul Diacre écrit, non sans une certaine recherche, “ *finibus gallorum copulatur*, „ (2) nous ne trouvons chez le compilateur que ce non-sens “ *finibus gallorum computatur* „.

Dans l'*Historia Langobardorum*, la seconde province décrite est la Ligurie, *secunda provincia Liguria* ; puis sont mentionnées les deux Réties, sans numéro d'ordre. “ *Inter Liguriam et Suaviam duae provinciae, id est Retia prima et Retia secunda inter Alpes consistunt* ; (3) après quoi il est question des *Alpes Cottiae*, “ *Quinta vero provincia Alpes Cottiae* „ (4). L'ordre est le même que dans le manuscrit de Madrid; mais, comme Paul Diacre n'a pas fait précéder d'un numéro d'ordre la mention des deux Réties, le compilateur s'est grossièrement mépris; il n'a pas du tout compté ces deux provinces, et il a continué à chiffrer mécaniquement, si bien que les Alpes Cottiennes se trouvent porter dans le manuscrit de Madrid le numéro III, et qu'il y a au total seize provinces seulement au lieu de dix-huit (5).

M. Mommsen remarque d'ailleurs très-justement (6) que la principale difficulté qu'on rencontre dans la reconstitution des sources de Paul Diacre, c'est précisément la critique dont il a usé à leur égard, et il serait bien invraisemblable qu'un historien aussi réfléchi ait inséré mot pour mot tout un catalogue de

(1) A propos de l'Émilie, *Hist. Lang.*, II, 13, (*Monumenta*, pag. 83, ligne 13).

(2) A propos des Alpes Cottiennes, *Hist. Lang.*, II, 16 (*Monumenta*, pag. 82, ligne 6).

(3) *Hist. Lang.*. II, 15, pag. 82, ligne 2.

(4) *Hist. Lang.*, II, 16, pag. 32, ligne 3.

(5) G. Mommsen, *Neues Archiv*, t. V, pag. 88.

(6) *Neues Archiv*, V, pag. 103.

provinces dans une notice qu'il a rédigée, il nous le dit lui-même, avec une certaine indépendance (1).

M. Waitz, il est vrai, s'appuie pour établir la priorité du manuscrit de Madrid sur les quelques indications de ce catalogue qui ne figurent pas dans l'Histoire des Lombards. Si la liste de Madrid n'est qu'un extrait de Paul Diacre, comment expliquer que l'abrégé contienne plus que l'original? (2) Mais cet argument nous semble plus spécieux que réel. Rien n'est en effet plus fréquent dans les notices géographiques du moyen âge que les interpolations tirées d'Isidore (3), et quelques mots d'Isidore introduits dans un catalogue ne suffisent pas pour lui constituer une originalité. Quant à la mention faite par le catalogue de Madrid de la ville de Malvitus dans le *Bruttium* (4), elle est loin, selon nous, de prouver en faveur de la thèse de M. Waitz. L'introduction de cette ville parmi les cités du *Bruttium* ne peut être que l'œuvre d'une interpolation assez tardive, Malvitus est en effet un nom inconnu à l'antiquité classique, et ce n'est guère qu'au IX[e] ou au X[e] siècle que ce nom apparait pour la première fois dans les textes.

(1) C'est ainsi qu'il corrige un catalogue de provinces par le témoignage d'un auteur (II, 18), on qu'il interprète certaines données à l'aide du raisonnement *sed horum sententia stare non potest, quia......* (II, 18, pages 83, 16). Il a si peu le respect superstitieux de ses sources qu'après avoir exposé ce qu'il trouve en elles, il invite son lecteur à conserver des doutes : *Si quis autem hanc (Marsorum regionem) per se provinciam esse vera ratione comprobaverit hujus rationabilis sententia modis erit omnibus tenenda.* (II, 20, p. 84, ligne 14).

(2) Nous en avons un remarquable exemple dans un des manuscrits d'Hugues de Sainte-Marie. (Reg. lat. 905, fol. 192); les étymologies d'Isidore qui ont passé dans le texte des autres manuscrits sont ici simplement indiquées en marge.

(3) Dans les *Monumenta Germaniae, Scriptorum*, t. III, pag. 510. *Chronicon Salernitanum*, chap. 30. La Chronique de Salerne a été écrite vers 978.

(4) Malvitus, aujourd'hui Malvito, petite ville de 2,000 âmes dans la province de Cosenza, arrondissement de Castrovillari.

Nous la trouvons pour la première fois dans la Chronique de Salerne, à propos de l'accord intervenu entre Radelgise et Siginulfe, en 859 (1). Il s'agit du partage du duché de Bénévent entre ces deux princes dont les possessions mutuelles sont ainsi délimitées: *Inter Salernum et Beneventum*, *Tarentus*, *Latinianus*, *Cassanus*, *Cusentia*, *Malbitus*, *etc.* Mais nous possédons justement dans son intégrité l'acte du partage de 851 (2), et il est à remarquer que la ville de Malvitus citée par la chronique ne figure pas dans le document original, où nous lisons seulement: *Tarantus*, *Latinianus*, *Cassanus*, *Cusentia*, *Lainus*, *etc.* (3). La mention de Malvitus par le moine de Salerne est donc le résultat d'une interpolation, et ce fait montre bien que si Malvitus a eu au moyen âge quelque importance, c'est postérieurement à 851. Avant le milieu du IXe siècle, personne n'en a cure, et son existence même est une question.

La mention de Malvitus parmi les villes du *Bruttium*, au lieu de prouver que le catalogue de Madrid ne dérive pas de

(1) *Radelgisi et Siginulfi divisio ducatus Beneventani,* dans les *Monumenta Germaniae*, *Legum*, t. IV, p. 221-225.

(2) *Ibid*, § 9, p. 222, ligne 29.

(3) L'Histoire de Landolfus Sagax (connue aussi sous le nom d'*Historia Miscella*) mentionne bien la ville de Malvitus au VIe siècle. Elle raconte en effet que Bélisaire, pour repeupler la ville de Naples, y transplanta des populations entières, *simulque civitatum Calabrie id est Regium Malvitum Cosentiam villarumque earum populos colligens,* lib. XVIII, sub fine. — Dans l'édition de Droysen (Monumenta Germaniae in 4°, 1879), pag. 374. Mais les mots *id est Regium Malvitum Cosentiam* ne peuvent appartenir à un texte du VIe siècle, car au VIe siècle ces villes n'étaient pas encore dans la Calabre. C'est évidement là une explication de l'auteur, et cette donnée géographique ne vaut par conséquent que pour l'époque de Landolfe. Or, les derniers travaux sur Landolfe ont établi que le manuscrit Palatino-Vaticanus 909, — qui a été écrit entre 977 et 1026 — est contemporain de l'auteur, puisqu'il est très-probablement autographe. (Voy. la préface de Droysen, Monumenta Germaniae, p. LXII). Le texte de Landolfe n'a donc pour nous que la valeur de la Chronique de Salerne.

Paul Diacre, prouve seulement que ce catalogue a subi des interpolations à une époque relativement tardive, si bien que l'argument de M. Waitz se retourne contre lui.

Mais, à défaut du catalogue de Madrid qui n'est décidément qu'un abrégé de Paul Diacre, nous connaissons d'autres catalogues dont l'historien des Lombards a dû se servir pour sa notice des provinces italiennes.

M. Mommsen a montré avec une rare perspicacité (1) que Paul Diacre a dû faire usage d'un catalogue de provinces qui nous est parvenu sous deux formes presque identiques quoique indépendantes l'une de l'autre, dont l'une est représentée par deux manuscrits conservés à Bamberg (III, E. 4) (2) et à Oxford (Magd. Lat. 14) (3), l'autre par une liste des provinces italiennes qui se trouvait au commencement du fameux manuscrit de Spire auquel nous devons la *Notitia dignitatum* (4).

Si Paul Diacre a eu sous la main plusieurs catalogues de provinces, comme il semble le dire lui-même (*in catalogo provinciarum* AB ANTIQUIS *descripta*) (5), il paraît bien que ces catalogues n'étaient pas très-différents, car il ne lui arrive jamais d'opposer à un catalogue l'autorité d'un autre catalogue: quand il s'écarte des données que lui fournit sa source principale, il s'appuie sur l'autorité d'un auteur ou sur celle d'une carte géographique qu'il a sous les yeux.

(1) *Neues Archiv*, V, pag. 91-92.

(2) Publié par Waitz dans l'*Archiv für ältere deutsche Geschichtkunde*, t. IX, pag. 678.

(3) Voy. *Neues Archiv*, t. I, p. 262.

(4) On sait qu'il ne nous reste plus de ce manuscrit que des copies du XVe siècle. C'est un recueil de fragments de la basse antiquité (Itinéraire d'Antonin, descriptions de Rome et de Constantinople), et des premiers temps du moyen-âge. (le moine Dicuil par exemple).

(5) *Hist. Lang.*, II, 20 (éd. Waitz, p. 84). Cette phrase semble indiquer que Paul Diacre a sous les yeux des catalogues qu'il juge d'époques différentes.

Il nous apprend par exemple que, d'après certaines de ses sources, les Alpes Cottiennes et les Alpes Apennines ne constitueraient qu'une seule province, *sunt qui Alpes Cottias et Apenninas unam dicant esse provinciam* (1) — ce qu'il réfute par le témoignage de l'historien Victor (2), — et que, d'après les mêmes sources, l'Emilie, la Valérie et la Nursie ne seraient elles aussi qu'une seule et même province, *exstiterunt quoque qui Emiliam, Valeriam, Nursiamque unam provinciam dicerent* (3), — ce qui lui paraît géographiquement impossible, *sed horum sententia stare non potest quia inter Emiliam et Valeriam Nursiamque, Tuscia et Umbria sunt constitutae.*

Or, cette confusion en une seule province des *Alpes Cottiae* et des *Alpes Appeninae* d'une part, de l'Emilie, de la Nursie et de la Valérie de l'autre, est justement le caractère distinctif des catalogues contenus dans les manuscrits de Spire, d'Oxford et de Bamberg, et il est évident par conséquent que nous nous trouvons en présence d'une des principales sources utilisées par Paul Diacre pour sa *notitia provinciarum.*

Les catalogues de Bamberg et d'Oxford où figurent sous un même numéro d'ordre l'*Emilia* et la *Nursia Valeria*, les *Alpes Cottiae* et les *Alpes Apenninae* sont évidemment des catalogues interpolés. Au moment de leur rédaction, ils représentaient la plus ancienne liste que nous ayons des provinces Romaines de l'Italie, celle de Polemius Silvius, qui comprend seulement 16 provinces (4), et, en fait, ils ne contiennent que 16 numéros.

Plus tard, le nombre des provinces italiennes s'étant accru par

(1) *Hist. Lang.*, II, (pag. 83).
(2) G. Mommsen, *Mémoire sur les provinces Romaines*, trad. Picot, Revue Archéologique de 1866, p. 81.
(3) *Hist. Lang.*, II, 18, (p. 83).
(4) Polemius Silvius édité par Mommsen (*Berichte der sachs. gesellschaft der Wissenschaften*, t. III, page 105). Cf. Seeck, *Notitia dignitatum*, p. 254.

la création de la *Valeria* (1) (399), il est probable qu'on corrigea plus d'une fois les anciennes listes en y indiquant à la marge la province nouvellement constituée si bien que la *Valeria* prit ainsi place tout naturellement dans le texte, sans que les chiffres primitifs fussent modifiés; deux provinces figurèrent ainsi sous un même numéro d'ordre, et on eut comme troisième province une province d'*Emilia Nursia Valeria.*

M. Mommsen félicite Paul Diacre d'avoir su corriger l'erreur, et d'avoir distingué l'Emilie de la Valérie, ce qui nous donnerait une liste de tout point conforme à la liste provinciale de la *notitia dignitatum* (2).

Mais il n'en va pas de même pour l'interprétation que Paul Diacre a cru devoir donner à cette indication qui lui était fournie par ses sources: *Nona (provincia) Alpes Cottiae et Apenninae in quibus Genua.* C'est là, suivant M. Mommsen, l'origine des erreurs géographiques de Paul Diacre. C'est de là qu'il aurait tiré sa province imaginaire des Alpes Apennines et les limites fantastiques qu'il assigne aux Alpes Cottiennes (3).

Le nom de *province des Alpes Apennines* est absolument inconnu à l'époque classique. Aussi M. Mommsen a-t-il proposé d'y voir tout simplement une faute de copiste pour *Alpes Penninae* (4). Mais cette hypothèse, purement gratuite, ne résoud nullement la question, les *Alpes Penninae* n'ayant jamais, que l'on sache, donné leur nom à une province italienne. Pour Paul Diacre, la province des *Alpes Apenninae* n'a rien que de très-concret et de très-déterminé, et il en indique les limites avec une grande

(1) Mommsen, *Neues Archiv*, t. V, page 85.
(2) Id, ibid, p. 87.
(2) Id. ibid, p. 86.
(4) Mommsen, *Mémoire sur les provinces Romaines et les listes qui nous en sont parvenues*, (traduction Picot) dans la Revue Archéologique an. 1866 p. 383.

précision. *Hae Apenninae Alpes per mediam Italiam pergentes Tusciam ab Emilia Umbriamque a Flaminia dividunt. In qua sunt civitates Ferronianus et Montembellium, Bobium et Urbinum necnon et oppidum quod Verona appellatur* (1).

Selon M. Waitz et M. Mommsen, il y a là des impossibilités qui enlèvent toute valeur au témoignage de l'historien. D'après eux, Paul Diacre se contredirait lui-même puisque ailleurs il place Bobbio dans les Alpes Cottiennes et Vérone dans la Vénétie (2). Mais il serait bon de ne pas oublier qu'il y a eu deux villes de Bobium, l'une qui s'est formée autour du monastère de Saint-Colomban (3), et l'autre, plus ancienne, située justement dans la région de l'Apennin entre la Tuscie et l'Emilie. En 504, Laurent *episcopus Bobiensis* assiste au concile convoqué à Rome par le pape Symmaque (4) ; au VIII[e] siècle, Bobium figure au nombre des 22 villes de l'Exarchat de Ravenne cédées par Pépin au pape Etienne II (5). L'emplacement exact de ce Bobium n'est pas connu. Est-ce un nouveau nom donné par les barbares à une ancienne ville Romaine, est ce le nom d'une cité distincte ? il est difficile de le déterminer. Mais, quant au district où doivent se circonscrire les recherches, il n'y a aucun doute. Le *Liber Pontificalis* mentionne Bobium comme une ville de l'Exarchat, et il la cite à côté d'Urbin et de Saint-Marin.

(1) *Hist. Lang* II, 18, page 83, ligne 5.

(2) *Neues Archiv*, t. V, p. 88 et 420.

(3) C'est la ville actuelle de Bobbio, dans la province de Pavie. Elle n'est devenue siège d'un évêché qu'en 1014, sous Benoit VIII. Avant cette époque il n'y a donc pas de confusion possible entre le *coenobium Bobiense* et l' *episcopatus Bobiensis*.

(4) Labbe, *Sacrosanta Concilia*, t. IV, col. 1376.

(5) *Liber Pontificalis* Vie d' Etienne II, édit. Vignoli, n.° XLVII, (Tome II. p. 121) *Claves diversarum ipsius Ravennatium exarchatus, una cum suprascripta donatione de eis, eidem dei apostolo.... perenniter possidendas atque disponendas tradidit id est Ravennam, Ariminum... castellum sancti Marini, Bobium, Urbinum...* etc.

Or, au IX[e] siècle, nous trouvons un *episcopus Bobiensis,* suffragant de l'archevéché de Ravenne, qui porte aussi le titre d'*episcopus Sarsenatensis.* Ce personnage, dont l'Eglise a fait un saint, (Saint Apollinaire) souscrit en 858 à la charte de fondation de Palazzuola comme *episcopus Sarsenatensis* (Sarsina) et en 861 au concile de Rome comme *episcopus Bobiensis* (1). Au XII[e] siècle ce double titre persiste ; Albéric évêque de Sarsina souscrit les actes du concile de Latran en qualité d'*episcopus Bobiensis* (2). Dans l'intervalle, un acte de Conrad II fait mention d'un comté de Bobio, qui parait se confondre avec le territoire de Sarsina (3), et aujourd'hui encore l'évêque de Sarzina s'intitule *Bobiensis comes* (4). On a proposé diverses interprétations de ces faits (5) ; selon nous, il n'y en a que deux d'admissibles : ou bien Bobium a été le nom porté par Sarsina au commencement du moyen âge (les changements de ce genre sont assez fréquents à cette époque) (6), ou bien il a formé une ville indépendante dont le territoire s'est ensuite réuni à celui de Sarsina (7). Mais, dans tous les cas, il est une chose certaine, c'est que le Bobium des Alpes Apennines ne fait pas double emploi avec le Bobium de saint Colomban.

(1) Ughelli, *Italia sacra,* IV, col. 350, N. 634.

(2) Ughelli, *Italia sacra,* IV, col. 657.

(3) C'est une confirmation à l'Eglise de Sarsina (anjourd' hui province de Forli, arrondissement de Césène) de tous ses biens fonciers et de sa juridiction temporelle, *Nominatim in territorio Sarsenatensi curtem sancti Romani cum pertinentia sua...necnon quidquid ad prefatam Ecclesiam pertinet infra comitatum Bobiensem.* XIII Kal. Junii 1028. Dans Ughelli. *Italia sacra* II, col. 655.

(4) Voy. Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica,* v. LXI, pag. 205.

(5) Voy. Filippo Antonini, *Discorsi dell'antichità di Sarsina,* 1607.

(6) Par exemple Imola, qui a remplacé Forum Cornelii.

(7) La première hypothèse paraît la plus vraisemblable ; il semble qu'au moyen âge Bobium ait plutôt désigné le territoire, et Sarsina la ville même.

Quant à l'*oppidum quod vocatur Verona*, il me parait difficile de croire que l'historien ait pu songer en écrivant cette phrase à la Vérone de l'Adige dont il a en effet parlé quelques lignes plus haut (1). Il est ici question non pas d'une *civitas* mais d'un *oppidum*, et d'un *oppidum* peu connu si on en juge par la façon dont l'écrivain nous le présente. Or, cet *oppidum* est cité à côté d'Urbin, et mentionné comme Urbin entre l'Ombrie et la Valérie. N'y aurait-il pas là une faute de copiste ou même une erreur de Paul Diacre, et ne faudrait-il pas lire Vetona? Les *Vettonienses* sont justement cités par Pline a côté des Urbanates (2), une inscription latine du II[e] siècle rapproche les *Vettonienses* des *Perusini* (3), et la table de Peutinger mentionne Vetona entre Pérouse et Todi (4), c'est à dire à l'endroit même où se trouve encore aujourd'hui la petite ville de Bettona (5). N'est-ce pas de cette Vetona qu'il s'agit ici? et, en ce cas, de quel droit Paul Diacre serait-il accusé de contradiction?

Nous ne voulons pourtant nullement affirmer l'existence de cette province hypothétique des Alpes Apennines (6); nous avons

(1) *Hist. Lang.* II, 14, pag 81. *Vincentiam Veronamque et reliquas Venetiae civitates.*

(2) *Naturalis historia*, III, 14 (éd. Iahn). *Vesinicates, Urbanates, Vettonienses, Vindanates.....*, parmi les peuples de la VI[e] région, *sexta regio Umbriam complexa.*

(3) Gruter, *Inscriptionum Romanarum corpus*, pag. 487 n° 2. C . VIBIO . C . F . L . N . TROGALLO . PROCULEIANO . PATRONO . PERVSINORVM . PATRONO . ET . CVRATORI . R . P . VETTONENSIVM.

(4) Carte de Peutinger, Segment III.

(5) *Vocabolario geografico dell'Italia*, Salvatore Muzzi, p. 45, (1875).

(6) Ce serait l'objet d'un travail distinct et d'une étude très délicate. Nous croyons pourtant devoir rapprocher de la province des Alpes Apennines une province mentionnée par l'Anonyme de Ravenne, *Annonaria Pentapolensis est super ipsam Pentapolim, id est provincia Castellorum que ab antiquis* . . . . . . Mommsen a conjecturé que cette province devait être l'Ombrie (*Berichte der König. Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften, février 1851 p. 105 note 1)*; pourquoi ne serait-

seulement cherché à montrer que, dans l'interprétation de cette phrase du catalogue de Spire *Nona Alpes Cotticae et Apenninae in quibus Genua*, Paul Diacre ne s'est nullement décidé à la légère et qu'il y a vu beaucoup plus clair qu'on veut bien le dire. Les Alpes Cottiennes et les Alpes Apennines sont pour lui deux choses bien distinctes et s'il fait rapporter aux Alpes Cottiennes les mots *in quibus Genua*, nous devons croire que c'est à bon escient.

Nous voilà donc au nœud même de la question. Paul Diacre, en développant la brève indication du catalogue de Spire, a-t-il simplement donné carrière à sa fantaisie ou bien s'est-il déterminé par des raisons sérieuses? Dans l'espèce, nous croyons pouvoir démontrer que l'interprétation donnée par Paul Diacre à la courte phrase de la liste de Spire était conforme à la réalité des faits; en d'autres termes, que le nom de *province des Alpes Cottiennes* a été étendu, postérieurement à l'époque classique, à une partie considérable de l'ancienne Ligurie.

Procope nous donne, à propos de la campagne de Bélisaire en Italie (1), une description sommaire des différentes parties de la Péninsule: ὅντινα δὲ τρόπον Ἰταλίαν οἰκοῦσιν ταύτῃ ἄνθρωποι

ce pas justement la province des Alpes Apennines? Bobium, Urbin et Vetona correspondent exactement à la région mentionnée par l'Anonyme, et le nombre des villes mentionnées par Paul Diacre dans la province des Alpes Apennines expliquerait très bien le nom de Pentapole. De plus, la qualification d'*Annonaire* donnée à la province par l'Anonyme ne permettait-elle pas d'identifier cette région des châteaux avec la Tuscie annonaire, située au nord de l'Arno, et complètement séparée depuis 458 de la Tuscie suburbicaire? (Cf. Mommsen, *Die Libri coloniarum*, dans les Schriften der Römischen Feldmesser t. II. p. 208). Si on admet cette interprétation, la liste de Paul Diacre représenterait justement le catalogue complet des provinces Romaines après 458, c'est-à-dire les dix-huit *famossissimae provinciae* de l'Anonyme Ravennate. Nous indiquons cette solution sans insister davantage; peut-être reviendrons-nous un jour sur la question.

(1) De bello gothico, I, 15. — Dans la Byzantine, t. II, p. 79 seqq.

ἐρῶν ἔρχομαι (1), et voici dans quels termes il parle de la plaine du Pô: " Au delà de Ravenne, dit-il, sur la rive gauche du Pô, habitent les Ligures; au nord des Ligures sont les Albani (?).... et à l'ouest les Gaulois, puis les Espagnols. Sur la rive gauche du fleuve se trouvent l'Emilie, et l'Etrurie qui s'étend jusqu'à Rome: Ὑπὲρ Ῥαβέννης πόλεως Πάδου τοῦ ποταμοῦ ἐν ἀριστερᾷ Λιγούριοι ᾤκηνται, καὶ αὐτῶν τὰ μὲν πρὸς Βορρᾶν ἄνεμον Ἀλβανοὶ . . . οἰκοῦσι· τούτων δὲ πρὸς ἑσπέραν Γάλλοι τε καὶ μετ' ἐκείνους Ἰσπανοὶ ἔχουσι· τοῦ δὲ Πάδου ἐν δεξιᾷ Αἰμιλία τέ ἐστι καὶ Τούσκων ἔθνη ἄρχι καὶ ἐς τοὺς Ῥώμης ὅρους διήκοντα ". Cette Ligurie, située sur la rive gauche du Pô, dans l'ancienne Transpadane, s'étend à l'ouest jusqu'aux Alpes, car nous lisons quelques lignes plus haut Ἄλπεις Γάλλους τε καὶ Λιγούρους διορίζουσιν (2), c'est-à-dire qu'elle correspond tout à fait à la Ligurie de Paul Diacre, celle qui, suivant l'expression de Mommsen, est reléguée (*exsulat*) sur la rive gauche du Pô (3).

En même temps que nous trouvons au milieu du VIe siècle une Ligurie circonscrite de la sorte, nous voyons la dénomination d'*Alpes Cotticae* s'étendre à des régions de la rive droite du Pô que la *Notitia dignitatum* attribuait encore à la Ligurie (4). Jordanes racontant la campagne de Stilicon contre les Goths nous dit en effet: *Stilico ad Pollentiam civitatem in Alpibus Cottiis collocatam dolose accedens..... ruit in bellum* (5).

(1) Procope, loc. cit. p. 80.
(2) De bello gothico, I, 12.
(3) Corpus Ins. Lat. tome V, pag. 810.
(4) *Notitia,* ed Böcking, t. II, pag. 121. Praefectus Sarmatarum Gentilium in Liguria Pollentia. Claudien à propos de la bataille de Pollentia dit de même

. . . . Ligurum regione suprema
pervenit ad fluvium miri cognominis Urbem.

De bello Pollentino, vers 554-55, ed. Jeep, tom. II, p. 24.
(5) *De rebus geticis*, cap. XXX.

Enfin, bien qu'il soit difficile de tirer grand parti des renseignements que nous fournit l'Anonyme de Ravenne, il est un fait qui se dégage très-nettement de sa description des provinces italiennes; c'est la distinction bien marquée entre la province de Ligurie et une autre province située au sud du Pô, le long du littoral méditerranéen, depuis Luna jusqu'à la frontière franque. Il cite en effet la Ligurie en tête de sa notice et il clot sa liste par la *provincia maritima Italorum que dicitur Lunensis et Vigintimilii et ceterarum civitatum* (1).

Il faut donc reconnaître qu'une importante modification a dû se produire vers le milieu du VI[e] siècle dans la topographie

(1) Anonyme de Ravenne, éd. Porcheron, lib. IV, cap. 29. On ne saurait d'ailleurs se méprendre sur la situation attribuée par le géographe Ravennate à la province de Ligurie, qu'il qualifie de *Liguria Transpadina*. D'ailleurs, le nom de Ligurie a dû s'appliquer maintes fois, longtemps après la nouvelle répartition provinciale, au pays qui l'avait porté le premier, et on a dù dire longtemps *Liguria Transpadina* pour bien distinguer la nouvelle Ligurie de l'ancienne. La même fait s'observe pour la Calabre citérieure et la Calabre inférieure. Du reste, les changements qui avaient lien contemporairement dans les provinces méridionales de l'Italie nous aident à mieux comprendre ceux que nous constatons dans la Haute-Italie. On sait en effet comment le nom de Calabre a fini par s'appliquer au Bruttium, à l'exclusion de la Terre d'Otrante que ce nom désignait originairement. Cf. Berreti, *De tabula chorographica medii aevi*, dans Muratori, *Scriptores R. I.* t. X, p. CCCV. Qu'il nous soit permis de citer ici un apocryphe du VI[e] siècle découvert à la bibliothèque Vallicellane par notre regretté collègue et ami M. Charles Poisnel. (Vall. F. 34). C'est un faux concile du pape Silvestre dont on ne connaissait jusqu'ici que les six premiers canons. Le texte complet de ce concile paraîtra prochainement dans les *Mélanges* de l'Ecole de Rome. Parmi les souscriptions d'évêques, l'imagination du faussaire a introduit le nom d'un certain nombre de provinces et parmi ces provinces figure une *Liguria Alpium*. Cette appellation se rapporte évidemment à la partie de l'ancienne Ligurie devenue la province des Alpes Cottiennes, à laquelle on a continué quelque temps à donner le nom de *Liguria*, en y ajoutant toutefois le correctif d'*Alpium* pour la distinguer de la Ligurie Transpadane, c'est-à-dire de la véritable Ligurie. Nous saisissons là une des phases de la transformation.

provinciale de la Haute-Italie. Aux temps de la domination gothique, la Ligurie s'étendait encore sur la rive droite du Pô, car Cassiodore écrivant aux Ligures mentionne Asti comme une ville de Ligurie (1). C'est par conséquent entre l'époque où Cassiodore était Préfet du Prétoire, et celle où Procope écrivait son *De bello gothico* qu'il faudrait placer l'important changement que nous venons de signaler (2).

Il est difficile d'ailleurs de préciser les raisons de ce changement. Dans la très-remarquable dissertation sur la géographie de l'Italie au moyen-âge que Muratori a insérée au commencement du tome X des *Scriptores Rerum Italicarum*, on attribue le remaniement de la Ligurie à Justinien (3). D'après l'auteur, l'Empire n'aurait pas recouvré, après la guerre gothique, l'ancienne province des Alpes Cottiennes, demeurée au pouvoir des Francs (4); et alors, suivant un système déjà fort ancien dans l'Empire Romain, on aurait divisé la Ligurie en deux parties dont l'une aurait reçu le nom de *province des Alpes Cottiennes*, pour que la *Notitia provinciarum* de l'Empire ne fût pas changée. Mais il faut renoncer à cette explication, si séduisante qu'elle soit d'ailleurs, car nous lisons dans Grégoire de Tours que, l'année même où disparaissait la domination gothique (553), le général

(1) Cassiodore, Variae, XI, 15, (éd. Migne p. 841). *Liguribus senator praefectus praetorio . . . Devotae Liguriae necessitatibus consulentes . . . Astensis autem civitas quae supra ceteras suggeritur ingravata.*

(2) C'est à dire probablement entre 538 et 555.

(3) *De tabula chorographica medii aevi,* col. XVII (section III, n° 8).

(4) C'est ce que Berreti croït trouver dans Procope; mais les conquêtes de Théodebert auxquelles il fait allusion (*De bello gothico,* IV, 24), et le refus de Théodebald de restituer les conquêtes de son père (*De bello gothico,* IV, 24, dans la Byzantine, II, p. 589) se rapportent aux années 546-548, et ne prouvent rien pour les années suivantes. L'opinion de Berretti a été néanmoins suivie par M. Bock dans les études qu'il a publiées sur le *Liber Guidonis* (*Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique,* année 1851, 4me lettre à M. Bethmann). Cf. De Rossi, *Sopra il cosmografo Ravennate,* Rome 1852.

commandant les troupes franques qui gardaient en Italie les conquêtes de Théodebert — Λιγουρίας τε χωρία ἄττα καὶ Ἄλπεις Κουτίας (1) — fut défait et tué par Narsès, et que cette défaite entraîna pour les Francs la perte définitive de l'Italie, *Buccellinus a Narsete interfectus est, Italia ad partem imperatoris capta, nec fuit qui eam ultra reciperet* (2).

IV.

Quelles qu'aient été du reste les causes de cette transformation, il nous suffit d'avoir constaté que Paul Diacre était fondé en droit en donnant le nom d'Alpes Cottiennes à la région qui avait autrefois formé la Ligurie. Il ne faut pas oublier qu'il n'a pas la prétention de décrire l'Italie Romaine du IVe ou du Ve siècle; il nous montre l'Italie telle qu'elle était au moment de l'invasion Lombarde, dans la seconde moitié du VIe siècle (3).

Or, c'est dans la seconde moitié du VIe siècle, sous le pontificat de St Grégoire, qu'il est pour la première fois question du patrimoine des Alpes Cottiennes (4), et nous avons vu plus haut (5) comment ce patrimoine devait à ce moment même correspondre à la province des Alpes Cottiennes telle qu'elle était

(1) Procope, *de bello gothico,* IV, 24 pag. 586 de la Byzantine.

(2) *Historia Francorum,* lib. IV, cap. IX. Dom Bouquet, II, p. 207). Marius d'Avenches, dans sa chronique, place la défaite de Buccelin en 555; mais c'est là une erreur évidente. Cf. Monod, *Etude critique sur les sources de l'histoire Mérovingienne* (VIIIe fascicule de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*), pag. 162.

(3) C'est en effet à propos de la marche d'Alboin sur la Vénétie que Paul Diacre commence sa description de l'Italie : *Igitur Alboin Vincentiam Veronamque et reliquas Venetiae civitates cepit. Venetia enim non solum paucis insulis constat...* etc. (Monumenta Germaniae, p. 81).

(4) Jean Diacre, *Vita Gregorii Magni,* II, 53. (Migne LXXV, col. 110).

(5) Voy. plus haut, page 387.

constituée à cette époque. La province des Alpes Cottiennes telle qu'elle est définie par Paul Diacre nous donne par conséquent les limites exactes du patrimoine des Alpes Cottiennes, et nous savons de la sorte qu'il faut placer ce patrimoine dans la région des Apennins située au sud du Pô et déterminée par Savone, Acqui, Tortone, Bobbio et Gênes (1).

Mais ce n'est pas tout. Si les patrimoines de l'Eglise ont tiré leurs noms des provinces où ils étaient situés, il est peu probable pourtant que le Saint-Siège ait modifié ses divisions administratives à chaque changement introduit dans les circonscriptions civiles. Aussi pouvons-nous trouver dans la topographie du patrimoine des Alpes Cottiennes sous St Grégoire un précieux indice sur l'époque de sa formation. C'est dans la nouvelle et non dans l'ancienne province des Alpes Cottiennes que le patrimoine de ce nom s'est constitué; il est par conséquent postérieur à l'établissement de la nouvelle province, c'est-à-dire postérieur à l'année 438 (2).

Une partie de la région où ce patrimoine était situé tomba de bonne heure aux mains des Lombards. Le pays de Bobbio, par exemple, appartenait aux Lombards quand St Colomban vint y fonder son célèbre monastère, *Sanctus Columbanus a Langobardorum rege gratanter exceptus est coenobiumque quod Bobium appellatur in Alpibus Cottiis aedificavit* (3).

Le reste demeura assez longtemps au pouvoir de l'Empire, et c'est seulement au milieu du VIIe siècle que le roi Rotharis rangea sous sa domination la province tout entière : *Romanorum*

(1) Paul Diacre, *Historia Lang.* lib. II, cap. 16. *In hac Aquis ubi aquae calidae sunt, Dertonam et monasterium Bobium Genua quoque et Saona civitates habentur.*

(2) C'est la dernière année où nous trouvions des traces certaines de l'ancien état de choses.

(3) Paul Diacre, *Hist. Lang.*, lib. IV, cap. 41. (Mon. Germ. pag. 134).

civitates ab urbe Tuscie Lunensi universas quae in littore maris sitae sunt usque ad Francorum fines cepit, dit Paul Diacre (1); et Frédégaire précise encore davantage, *Chrotharius cum exercitu Genavam maritimam, Albingannum, Varicottim, Soanam et Lunam civitates de imperio abstulit* (2).

C'est cette violente annexion qui explique l'expression dont se sert le *Liber Pontificalis* à propos du patrimoine des Alpes Cottiennes, *longa per tempora a jure Romanae Ecclesiae privatum fuerat ac ab eadem gente Longobardorum detinebatur* (3). C'était en effet plus de cinquante ans après la confiscation violente de Rotharis que le roi Aribert restituait à l'Eglise Romaine l'ancien patrimoine de S[t] Pierre. Nous savons d'ailleurs (4) comment Luitprand revint ensuite sur la concession de son prédécesseur, et comment enfin le pape Grégoire II parvint à rentrer en possession d'un patrimoine si longtemps disputé.

(1) Paul Diacre, *Hist. Lang.* IV, 45 (Monum. Germ. p. 135).

(2) Dom Bouquet, t. II, p. 440-441.

(3) *Vita Johannis VII,* éd. Vignoli, n° III.

(4) Eo tempore Luitprandus rex donationem patrimonii Alpium Cottiarum quem Aripertus rex fecerat, hicque repetierat, admonitione tanti viri vel increpatione redditam confirmavit. *Vita Gregorii II,* éd. Vignoli, n° IV.

APPENDICE

Nous donnons ici deux descriptions anonymes de l'Italie tirées l'une du ms. Vat. Lat. 1351, l'autre du ms. Palatin-Vatican 965. La première dérive directement de Paul Diacre ; la seconde est rédigée avec beaucoup plus d'indépendance.

Ms. Vat. lat. 1361, fol. 8 (1)

Omnis Italia que versus meridiem vel pocius in eoum extenditur tirreni aut adriatici maris fluctibus ambitur. Ab occiduo vero et Aquilone jugis Alpium ita circumcluditur, ut nisi per angustos meatus et per summa montium juga non possit habere introitum. Ab orientali vero plaga qua Pannonie conjungitur, et largius patentem et planissimum habet ingressum. Hec tota etiam in decem et octo provincias extat divisa, quarum prima Venetia est, que non solum in paucis insulis quas nunc Venetias dicimus constat, sed ejus terminus a Pannonię finibus usque Abduam flumen protelatur. Probatur hoc annalibus et libris in quibus Pergamus legitur esse civitas Venetiarum, de quo Mintius fluvius egreditur, Venetie Hystrie (*sic*) connectitur et utreque pro una provincia habentur. Enecii grece laudabiles, sed latini moris est *V* litteram addere (2).

(1) Ms. Vat. Lat. 1361. — 260 folios, écriture du XII[e] siècle. La collection canonique contenue dans ce manuscrit (Yves de Chartres) est précédée, 1° d'un catalogue des papes, qui va jusqu'à Innocent II. *Innocentius natione Romanus de regione Transtiberi sedis annis*..... 2° d'un catalogue des empereurs romains (les rois Lombards y compris) depuis Auguste jusqu'à Lothaire III, *Lotharius tercius imperavit annis hic coronatus est in imperatorem a domino papa Innocentio II cum uxore sua Rigiza in ecclesia Lateranensi millesimo CXXV indic. III.* — 3° de la description de l'Italie que nous donnons ici (fol. 8). — Ce ms. parait avois été écrit sous le pontificat d'Innocent II, pour le cardinal Drogon de Laon (créé cardinal en décembre 1134) dont les armoiries sont peintes sur la première page.

(2) En marge, d'une autre main : Non de additione littere V in hoc nomine Venecias que ante dicebatur Enecias.

Hystria ab Hystrio fluvio nominatur, qui secundum Romanam hystoriam olim amplior fuisse dicitur. Hujus Venetie caput Aquileia est, pro qua nunc Forojulium dictum eo quod Cesar illic negociationis forum statuerit. Hec usque ad Gallorum fines extenditur, unde Gallia cisalpina dicitur.

Secunda provincia Liguria est, a legendis id est colligendis leguminibus quorum fertilissima est, nominata; in qua Mediolanum et Ticinus est. Inter hanc et Sueviam Alamannorum provinciam que versus Septentrionem est posita, due provincie inter Alpes sunt: Rhetia prima et Rhetia secunda.

Quinta provincia Alpes Cotie dicuntur, in qua est urbs Terdona, que sic a Cotio rege qui ibi Neronis tempore fuit appellate sunt. Hec a Liguria in eo versum usque ad mare Tyrenum extenditur; ab occiduo vero gallorum.

Sexta provincia Tuscia, a ture quod populus illius in supersticionibus sacrificiorum deis suis solebant incendere sic appellata. Hec habet intra se circium versum Aureliam, ab oriente vero Umbriam. Habet etiam totius mundi caput urbem Romam. Umbria vero que est Tuscie pars habet Perusium et lacum Oritolium atque Spoletum. Umbria dicta quod imbribus superfuit quando clades populos olim vastavit.

Septima provincia Campania ab Urbe Roma usque ad Siler Lucanie fluvium perducitur, in qua sunt opulentissime civitates Capua, Neapolis, Salernus. Capua autem dicta est a Silvio Capi rege Albanorum qui duxit originem a Troianis. Campania vero ipsa ab Urbe Roma planicie Capue.

Octava Lucania que nomen a quodam luco accepit. A Syler fluvio inchoat cum Brictia, que ita a regione (*sic*) quondam sue nomine appellata est, et usque ad fretum siculum per oram maris tyrreni sicut et due superiores, dextram Italie cornu tenens, pertingit; in qua Pestus et Lanius, Cassianum et Cosentia Regiumque civitates sunt.

Nona provincia in Apenninis Alpius nuncupatue que inde originem capiunt ubi Quottiarum alpes finiunt. He Apennine Alpes per mediam Italiam porrecte Tusciam ab Emilia, Umbriamque a Flaminia dividunt. In qua civitates Ferrovianus Montebelium, Bobinium et Urbinum et oppida que quondam Verona appella-

bantur. — Dicte sunt autem a Penis qui per eas duce Annibale Romam transitum habuerunt. Sunt qui Alpes Cottias et Apenninas unam dicunt provinciam, sed hos Victorini revincit hystoria qui Alpes Cottias per se provinciam appellat.

Decima Emilia a Liguria incipiens inter Apenninas Alpes et Padi fluenta versus Ravennam pergit. Hec locupletibus urbibus decorata, Placentia scilicet, Parmaque Regium et Bononia, Cornelii forum cujus castrum Imolas appellatur. Extiterunt quidam qui Valeriam et Emiliam Nursiamque in Tuscia et Umbria constitutas putaverunt.

Undecima provincia Italie Flaminia que inter Apenninas Alpes et mare est Adriaticum posita. In qua nobilissima urbium Ravenna et quinque alie civitates consistunt, quas greco vocabulo Pentapolim dicunt. Constat autem Aureliam, Emiliam et Flaminiam a constratis viis que ab Urbe Roma veniunt ab eorum occultis vocabulis a quibus constrate sunt talibus nominibus appellatas.

Duodecima post Flaminiam Picenus occurit habens ab Austro Apenninos montes, ex altera vero parte Adriaticum mare. Hec usque ad flumen Piscariam protendetur, in qua sunt civitates Firmus, Ausculus et Pinnius et vetustate corrupta Adria que Adriatico pelago nomen dedit. Hujus habitatores cum Sabinis illuc properarent, eorum vexillo picus consedit, hac de causa Picenus nomen accepit.

Tertiadecima Valeria cui Nursia annexa inter Umbriam et Campaniam et Picenum consistit. Que ab Oriente Sannitum regionem attingit. Hujus pars occidua que ab Urbe Roma initium capit, olim ab Ethruscorum populo Ethrusia dicta est. Hec habet urbes Tiburum, Carsioles, Reate, Furcone, Amiternum, regionemque Marsorum et eorum lacum qui Fucinus appellatur. Marsorum quoque regionem ideo intra Valeriam provinciam estimo computari, quia in catalogo provinciarum Italie minime ab antiquis descripta est. Si quis autem hanc provinciam esse vera ratione probaverit, hujus rationabilis sententia modis erit omnibus tenenda.

Quartadecima Samnium inter Campaniam et mare Adriaticum Apuliamque a Piscalia incipiens extat. In hac sunt he urbes : Theate, Aufidenna et Hisernia et antiquitate consumpta Samnium, a qua tota provincia nominatur et ipsa hujus provincie caput di-

tissima Beneventus. Porro samnites nomen sumpsere ab astis olim quas ferre solebant, quas Greci Sannia appellant.

Quintadecima provincia est Apulia, consociata sibi Calabria intra quam est regio Salentina. Hec ab occidente vel Africo habet et Sannium et Lucaniam. A solis autem ortu Adriatico pelago finitur. Hec habet urbes satis opulentas, Luceriam, Sipontum, Canusium, Agerentiam, Brundusium et Tarentum, et, in sinistro Italie cornu quod quinquaginta milibus extenditur, apta mercimoniis Idruntium. Apulia autem a perditione nominatur. Cicius enim ibi solis fervoribus et terre virentia perduntur.

Sexta decima provincia Sicilia insula computatur que Tirreno mari seu Ionio alluitur; et de Syculi ducis proprio nomine nuncupatur.

Septima decima provincia Corsica dicitur.

Octava decima Sardinia ponitur, que utreque Tyrrenis fluctibus ambiuntur. Porro Corsica a duce suo Corso. Sardinia a Sardo Herculis filio nominatur. Certum tamen Liguriam ad partem Venecie Emiliamque Flaminiamque veteres hystoriographos Galliam Cisalpinam appellasse. Hinc esse quod Donatus grammaticus in expositione Virgilii Mantuam Galliam esse dixit. Indeque est quod in Romana historia legitur, Ariminum in Gallia constituta.

Siquidem antiquissimo tempore Bretinos rex Gallorum, qui apud Senonas urbem regnabat, cum trecentis milibus Gallorum Senonum ad Italiam venit, eamque usque ad Senogalliam que a Gallis Senonibus occupata est vocitata est. Causa autem cur in Italiam venerit hec fuisse describitur. Dum enim degustassent vinum de Italia delatum, aviditate vini illecti ad Italiam transierunt. Horum centum milia nonlonge a Delfos insula properandes Grecorum gladiis extincti sunt. Alia vero centum in Galathiam ingressi primum Galligreci postea vero Galathe sunt appellati.

Et hii sunt quibus doctor gentium Paulus scribit epistolam. Centum milia quoque Gallorum qui in Italiam remanserant Ticinum Mediolanumque Pergamum Brixiamque construentes cisalpine regioni nomen Gallie dederunt. Isti sunt Galli Senones qui dudum Romam invaserunt. Sicut enim transalpinam Galliam que intra Alpes est, sic Galliam cisalpinam hanc partem que infra Alpes est nominamur. Italia quoque que has provincias continet ab

Italo duce qui primus eam invasit nomen accepit. Sive ob hoc Italia dicitur quia magni boves hoc est Itali in ea habentur. Ab eo namque quod est Italus per diminutionem licet una littera addita altera imminuta vitutus appellatur. Hec etiam Ausonia dicitur ab Ausonio Ulixis filio. Primitus enim Beneventana regio hoc nomine nuncupata est. Postea vero tota sic cepit Italia vocitari. Dicitur et Latium ipsa Italia pro eo quod Saturnus Jovem filium fugiens intra eam latebram invenisset.

Ms. Vatican Palatin lat. 965 folio 240 (1).

Incipit descriptio provincie Italie et quas olim provincias obtinebat.

Italia provinciarum domina, cujus descriptionem hic facere decrevi, eo quod res hystorie ratis exigat, ab oriente largum ingressum habet et confinis est ibi Pannonie. Ab occidente vero

(1) Ms. Palatin-Vatican lat. 965 ; écrit au XIV[e] siècle pour un prince de la maison de France. Voici la table de ce manuscrit :

In ista secunda parte cronicarum continentur ea que secuntur.

Primo origo regum et regni Francie et quot et qui fuerunt reges Francie a primo usque ad regem Joannem presentem.

Item catalogus comitum comitatus Tholosani.

Item tractatus de temporibus et annis generalium et particularium consiliorum ecclesie.

Item ordinatio officii misse facta a domino Ihesu Christo et sanctis ejus apostolis et demum a sanctis Romanis pontificibus successive.

Item tractatus de nominibus apostolorum domini nostri Ihesu Christi.

Item tractatus de nominibus disciplinarum domini nostri Ihesu Christi.

Item tractatus de decem preceptis decalogi.

Item tractatus de articulis fidei.

Item tractatus de diversis simbolis fidei.

Item tractatus de septem sacramentis ecclesie.

Item tractatus de septem dotibus glorie beatorum.

Item tractatus brevis et utilis de pertinentibus ad celebracionem misse et de impedimentis evitandis et periculis providendis que in celebracione possunt aliquotiens evenire.

Item de putrefactione specium corporis et sanguinis domini nostri Ihesu Christi.

Item forma consecrationis Joannis Crisostomi que hodie conservatur per grecos.

et aquilone altis montibus et jugis Alpium cingitur. Confinis ejus est ab aquilone Germanie, ab occidente Gallie. A quibus partibus angustos et difficiles habet ingressus. Ab Affrico vero per meridiem se obliquans sinuoso situ se extendens usque ad eurum Tyreni et Adriatici maris fluctibus ambitur.

Hec ultra alias nitet jocunda celi temperie, aere salubri, terrarum ubertate, collibus, vitibus et olivis fecundissimis, pratis amena, nemoribus jocunda, pascuis affluentissima, fontibus, fluminibus, lacubus et piscium copiis referta, venationibus accomoda, diversarum fructuum generibus opulenta.

Hec primo Italia vocatur ab Italo filio Jovis qui de Creta veniens eam invasit et a suo nomine Italiam nominavit.

Secundo vero vocata fuit Lacium eo quod Saturnus rex Cretensium a Jove filio suo pulsus ibi latuit.

Tertio vero vocata fuit Ausonia ab Ausonio filio Ulixis.

Quarto vocata est Hesperia ab Hespero stella eo quod de

Item catalogus episcoporum ecclesie Alexandrine ex cronicis beati Jeronimi.

Item cathalogus episcoporum ecclesie Jerosolimitane ex cronicis beati Jeronimi.

Item solempnis disputacio in Nicena civitate inter nuncios domini pape Romani et imperatorem et patriarcham grecorum anno M° CC° XXXIII°.

Item epistola missa domino Gregorie pape nono per patriarcham grecorum.

Item de facto Ungarie magne invente per fratrem Richardum ordinis fratrum predicatorum tempore domini Gregorii pape IX.

Item liber fratris Himberti de Romanis magistri ordinis predicatorum de hiis que tractanda videbantur in consilio generali Lugduni celebrato per Gregorium X anno domini M° CC° LXXIIIJ° in Kalendis Madii.

Item descriptio et divisio galliarum.

Item descriptio provinciarum Italie et quas olim provincias oblinebat.

Item auctoritates diversorum doctorum ecclesie quod beata Maria fuit concepta in peccato originali.

Item epistola beati Bernardi abbatis Clarevallis ad canonicos Lugdunenses de conceptione et santificacione beate Virginis Marie in utero matris ejus.

Item officium misse in commemoracione omnium disciplinarum Christi.

Item de sancto Jacobo minore apostolo domini nostri Ihesu Christi.

oriente navigantes ad considerationem illius stelle veniunt in Italiam. Ad hujus dextram Hyspania vocabatur Hesperia Ultima ut dicit Ysidorus Ethimologicus.

Ex predictis nominibus duo tantum nomina usitata retinet, scilicet Italiam et Hesperiam. Hujus primi habitatores descenderunt a Tubal filio Noe ut dicit Jeronimus in libro hebraicarum questionum super Genesim. Postmodum Pelasgi mortuo Asone ipsorum Rege, Aurungi, Archades et Siculi et ad ultimum Greci incoluerunt Italiam. Unde antiquitus pars Calabrie et Apulie magna Grecia dicebatur, ut dicit Jeronimus ad Paulinum in epistola de libris divine hystorie. Aborigines quoque Paflagonii, Euganei et Eneti ipsam intrantes incoluerunt, et, post omnes, Troiani, ut scribunt Titus Livius et Solinus et multi alii veteres Hystorici.

Erant autem antiquitus xviij provincie in Italia que nunc in numero pauciores, sed quantitate majores redacte sunt quarum

Item de exordio ordinis fratrum heremitarum sancti Augustini.

Item versus pulchri de Johanne Baptista et Evangelista.

Item computacio annorum mundi contraria computacioni que habetur in cronicis.

Item de sancto Eparchio filio comitis Petragoricensis.

Item quando fuit scriptus liber de ratione computi.

Item privilegia concessa regibus et reginis Francie per diversos summos pontifices.

Item memoriale summarium de synodis generalibus ecclesie.

Item quedam auctoritates collecte ex libris et epistolis beati Augustini et Ambrosii et quibusdam glosis.

Item de passione sanctorum martirum Dyonisii Rustici et Eleutherii.

Item nomina quorumdam librorum usitatorum et nominantur eorum auctores.

Item quedam medicine contra guttam.

Item qui et quot cardinales erant in curia Romana tempore domini Innocentii pape VI anno domini M° CCC° LX°.

Idem qualiter et quotiens civitas Arelatensis que est sita in comitatu Provincie fuit acquisita per christianos.

Item quot fuerunt translationes Biblie.

Item de temporibus diversis translationum Biblie.

Item de quadrifaria expositione Biblie.

Item de mutatione et corruptione quas Judei fecerunt in textu Biblie.

prima vocabatur provincia Venetiarum. Hec incipit a Pannonia et continet in se Ystriam et extenditur usque ad Adriam fluvium. In hac sunt nobilissime civitates, scilicet Venetie, Trivisium, Feltrum, Ceneta, Civitas Beluni, Padua, Vicentia et Verona. Que quidem civitates nunc appellantur Marchia Trivisina eo quod Trivisium sit prima civitas dicte marchie et nobilior et est caput contrate.

In hac eadem linea dictarum civitatum est Mantua Brixia et Pergamus que nunc pertinent ad majorem Lombardiam. Sed antiquitus omnes praenominate civitates a Trivisio usque ad Pergamum dicebantur Venetie seu provincia Venetiarum. Veneti enim subtracta prima littera Eneti id est Grece laudabiles dicuntur. In hac etiam fuit antiquitus civitas nobilissima Corona nomine cujus civitatis Trivisium prius fuerat castrum. Sed hec destructa fuit funditus a paganis; in cujus situ nunc est villa quedam eodem nomine Corona vocata. Item in eodem territorio dyocesis Trivisine juxtu mare fuit alia nobilis civitas Altinum nomine quam destruxit Athila flagellum Dei. Ibique martirio interemit beatos martires, Theoniscum, Thabram et Thabratam quorum corpora capitibus amputatis in parva navicula posita sine ullo gubernatore terreno per fluvium Sylerem qui transit per Trivisium aqua contraria miraculose devenerunt ad Trivisinam civitatem portantes unusquisque martirum caput proprium abscisum in manibus, et sic navicule insedentes reperti soli sepultique honorabiliter et devote in ecclesia cathedrali dicte civitatis.

Secunda provincia est Liguria a legendis id est colligendis leguminibus quorum copiam habet sic vocata. In hac sunt Mediolanum, Cremona et Papia que olim vocata est Tycinus a fluvio Ticino.

Tertia est Retia prima.

Quarta est Retia secunda. Hec usque ad fines Gallorum extenduntur et a Septentrione confines sunt Alamannis. In hiis est Cumana civitas, Lauda, Asta Thavarcium. Alba et Yporegia, Novaria, Vercelle et relique civitates Lombardie ab occiduo et Monsferratis cum adjacentiis suis.

Quinta est Alpes Coccie sic vocate a Coccio rege qui fuit

tempore Neronis. Hec a Liguria incipiens usque ad mare Tyrenum extenditur. Ab occidente vero gallorum finibus copulatur. In hac sunt Aquis civitas ubi aque calide scatent, Bobium quoque ubi jacet corpus beati Columbani. Janua etiam civitatum Lombardie opulentissima; Xaona quoque et Albenguena.

Sexta est Tuscia que sic nominatur a Thure eo quod populus illius provincie in maxima quantitate ydolis offerebat. Erant enim Thusci ultra omnes Italie populos olim sacrificiis demonum intenti. Hoc habet intra se Umbram que ideo sic vocatur eo quod tempore inundationis ymbribus superfuit. In hac est Roma que olim totius orbis tenuit principatum; Urbs Vetus, Tudertum, Nepe, Perusium, et lacus Perusii qui olim Clitorus dicebatur, lacus quoque Wlseni qui olim lacus Tyri vocabatur a Tyro civitate que nunc destructa in Castrum Wlsenum mutata est qui etiam vocatur lacus Ste Christine nobilium piscium copiis opulentus. Sunt etiam in ea nobiles civitates. Sena, Aretium, Fesule, Pistorium, Florentia et Pise et Vallis Spoletana.

Septima est Campania que ab Urbe Roma usque ad Siler flumen Lucanie protenditur. In qua opulentissime civitates Capua, Neapolis, et Salernus constitute sunt, dicta est Campania propter uberrimam planiciem Capue.

Ceterum autem pro majori parte montuosa est. In hac usus campanarum primo inventus est et specialiter in civitate Nola unde adhuc Campane minores Nole vocantur ut dicit magister Joannes Beleth in summa de officiis ecclesie.

Octava est Lucana a quodam famoso luco qui in ea erat sic appellata. Hec a flumine Silere inchoans continet in se Bruthiam a nomine cujusdam Regine sic dictam et pertingit usque ad mare Sicilie. In hac sunt Pertus Lanius Cassianum Cosentia et Regium civitates.

Nona est in Alpibus Appenninis. Hee Alpes per mediam Italiam extenduntur et dicuntur Apennine a Punis id est Affricanis eo quod Annibal olim tendens Romam predictas Alpes ferro aperuit, ut Italiam intraret, ut dicunt Eutropius et Ysidorus. In hac sunt Montebellium Feronianum et Urbinum.

Decima est Emilia. Hec ab Alpibus Appenninis incipiens versus Ravennam protenditur et Pado flumine irrigatur. In hac sunt

Placentia, Parma, Regium, Mutina, Bononia, et forum Cornelii quod nunc Ymola appellatur.

Undecima est Flaminia inter Alpes Apenninas et mare posita, in qua nobilissima urbium Ravenna sita est. Ferraria, Adrium Comachium, Cervia, Arimininum, Cesena, Forumpopuli, Forum livii et Faventia. Et hec Flaminea nunc vocatur Romandiola.

Duodecima est Picenus sic dicta eo quod olim Sabini ipsam intrantes primo sic eam vocaverunt, eo quod in eorum vexillo avis picus insedit. In hac quippe sunt civitates Anchona, Firmum, Asculum, Elium, Pinus, Senegallia, Fanum, Pesaurum, Forum Sempronii, Chamarinum, Rachanatum, Cingulum seu Esculum. Hoc Picenus nunc vocatur Marchia Anchonitana.

Tertiadecima est Valeria que ab Urbe Roma incipiens ab antiquo Etruscorum populo Etruria dicta est. Hec habet Tybur Casiolim, Reate, Forconem et Emiternum. Regionem quoque Marsorum et lacum qui dicitur Fucinus.

Quartadecima est Samnium a Samnitibus sic vocata. Samnites autem sic vocati sunt a quodam genere hastarum quas olim ferebant, ut scribit Pompeius Trogus in XLII hystoriarum. In hac sunt urbes Theate, Aufidena, Ysernia, et civitas nobilissima Beneventus.

Quintadecima est Apulia conjuncta sibi Calabria in qua est Regio Salentina. Vocata est autem Apulia a perdendo, eo quod calore solis virentia terre ibi citius perdantur. In hac sunt Luceria, Sypontus, Canusium, et Ydrontum.

Sextadecima est Sicilia que et Trinacria cum adjacentibus insulis in Tireno mari sita est, que monte Ethna et aliis jugis montium ignem eructantibus est repleta. Dicta est autem Sicilia a quodam duce nomine Siculo.

Decima septima est Corsica a muliere nomine Corsa sic nominata.

Decima octava est Sardinia multis copiis victualium referta, a Sardo filio Herculis sic vocata.

Hee due insule scilicet Corsica et Sardinia in Tyreno sive Ionio mari sive sunt versus Austrum. Et hec ad presens de descriptione Italie sufficiant, licet omnia civitatum nomina recitata non sint.

Incipit descriptio Hystrie.

Hystria est nomen provincie que est in mari Adriatico sita. Hec habet confinia versus Sclavoniam et Ungariam a parte superiori; ex inferiori autem versus marchiam Trivisinam; ex latere quoque versus Alamanniam infra terminos Karinthie Forum Julii. In hac sunt civitates Cavorliensis, Pyranum, civitas Gradensis in qua est titulus patriarchatus, Justinopolis, Mugla, Trigestum, Pola, Parentium et civitas Nora. Harum civitatum quedam sunt intra mare, quedam juxta immediate in montibus uberrimis vino optimo et oleo et aliis generibus fructuum constitute. Ex latere istius provincie in terra ferma inter Alpes Carinthie versus Alamanniam, ex superiori parte versus Ungariam et Sclavoniam, ex inferiori vero parte versus marchiam Trivisinam et Forum Julii (1).

Incipit descriptio Forum Julii.

Forum Julii est provincia per se distincta ab aliis provinciis prenominatis quia nec latinam linguam habet nec Sclavicam neque Theotonicam, sed ydioma proprium habet nulli italico ydiomati consimile; plus tamen participat de lingua latina quam de quacumque alia sibi propinqua. Dicitur autem Forum Julii eo quod Julius Cesar ibidem forum sive nundinas solempnes celebrari fecerit. In quo quidem foro ut fertur convenerunt interfuerunt populi ex omni lingua citramarina et idcirco dicunt Foro Julienses idioma ipsorum sive Wlgare aliquid participare de omnibus linguis citramarinis. Hec contrata sive provincia disposita est et sita ad modum quasi unius littere C, quia hujus rotunditas ambitur montibus et collibus amenissimis et fructiferis ubi quam plurima sunt castra nobilium per circuitum constructa. Planiciem habet uberrimam et fertilem frumento et vino ac fructibus diversis, venaciones habet jucundissimas, silvas quoque et nemora delectabilia. Ejus planicies clauditur mari usque Hystriam. Dividitur quoque a Marchia Trivisina per fluvium magnum qui vocatur Lignentia. Irrigatur eciam hec diversis fluminibus et torrentibus

(1) Cette reprise semble indiquer un remaniement, ou du moins l'introduction dans le texte d'un long commentaire. La description de l'Italie est antérieure à celle du Frioul, et l'interpolation est évidente. D'après l'époque de l'interpolation, nous serions disposé à reculer l'époque de la rédaction du fragment principal jusqu'au XIIIe siècle.

pulchris rimis et magnis, nam in ea sunt flumina Lignentia, Meduna, Taiamentum, Natex et aliud quoddam magnum quo civitas nobilis Aquilegia irrigatur. Item torrentes Chormons, Turris et quamplures alii quorum nomina dimittamus. In hac autem provincia sunt civitates et castra nobilissima et antiqua, nam in ea est Urbs Aquilegia ubi est sedes patriarchalis, in qua requiescunt corpora sanctorum martirum Hermartore et Fortunati episcoporum et aliorum quamplurium sanctorum. In qua ultima est Evangelium beati Marci scriptum in lingua latina manu propria ejus; ibique est baculus traditus sibi a beato Petro apostolo quando misit eum ad dictam urbem in qua fuit primus patriarcha. Adhuc eciam ibidem pro reliquiis conservatur cathedra lignea in qua isdem primus sedit. Hec civitas est juxta mare in planicie habens fluvium quo irrigatur, facitque sibi portum congruum usque in meniis civitatis versus Hystriam. In hac eciam est civitas Austrie a quadam regina Austria nomine sic vocata. Concordia eciam que civitas fuit, licet enim ejus menia fuerint antiquitus destructa tamen in hodiernum diem sedes ejus episcopalis non vacat. Ibique est castrum quod Utinum vocatur olim edificatum manibus ab exercitu Athile pro obsidione Aquilegie, Artenia, Glemona, Vensonum et Sclusa.

Usque marchiam autem Trivisinam sunt castra famosa Spinenbergum, Flagronia, Ragonia, Cauriagum, Valvasonum, Portusnaonis, Porta Poraglie et Portus Gradi. Juxta civitatem autem Austrie fluvius Natex dictus a Natando dividit Forojulienses a Sclavis. Et de hac nunc sufficiat.

PAUL FABRE.

NÉCROLOGIE.

En Italie, de même qu'en France, la perte de Mr Albert Dumont a été profondément sentie. Le jeune et regretté savant avait laissé dans la société romaine de chères amitiés et de vifs souvenirs; nous sommes au premier rang de ceux qu'est venu frapper ce grand deuil. C'est Albert Dumont qui, à travers des difficultés graves, a fondé notre Ecole française de Rome et qui, à force de dévoûment, de volonté patiente et soutenue, en a assuré l'existence. Nul n'y serait parvenu comme lui. Au charme singulier de sa personne venaient s'ajouter le prestige d'une mérite éprouvé, la haute situation que ses travaux lui avait assurée dans le monde de la science. Il s'était fait dès l'abord connaître par des mémoires précieux sur les marques des anses d'amphores, sur les inscriptions et les monuments de la Thrace, par un ouvrage resté inédit et que l'Institut avait couronné, son Étude sur les banquets funèbres. De nombreux articles parus dans la *Revue archéologique*, dans la *Revue des deux mondes* avaient dit les voyages entrepris, au grand mépris de sa santé, en Illyrie, en Albanie. en Thrace.

Telle était son œuvre scientifique lorsqu'il vint mettre au service de notre École les ressources de son savoir, de son habileté, de sa grâce attachante; c'est à lui qu'elle doit la vie et le renom; si elle a prospéré sous la direction intelligente et dévouée de Mr Geffroy, si elle travaille ardemment à se montrer digne de son passé, c'est à Dumont qu'il faut avant tout en reporter l'honneur.

Il a soutenu ses successeurs par sa clairvoyante expérience, et alors même que les fonctions publiques sont venues l'enlever à la science militante, il n'a cessé de demeurer pour eux une guide sans pareil. Toute question, dès qu'il la touchait, se dénouait sans effort et sans trouble ; cette qualité précieuse montrée par lui lors de la fondation de notre École, dans la direction devenue un moment difficile de l'École française d'Athènes, il l'apporta dans cette administration de l'Enseignement supérieur où se sont si prématurement usées ses forces.

J'ai cité quelques unes de ses premières œuvres. C'est à lui qu'appartient de plus l'honneur d'avoir fondé deux publications de premier ordre, le *Bullettin de correspondance hellénique* si dignement continué par Mr Foucart, la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, recueil important qui compte déjà quarante volumes.

Ce fut à Athènes qu'il écrivit son beau travail sur l'Éphébie attique. Il y a trois ans, débordé par les soucis des lourdes fonctions auxquelles son activité trouvait à peine le temps de suffire, Dumont prenait sur ses heures de sommeil, déjà bien étroitement mesurées, pour composer les premiers fascicules des Céramiques de la Grèce propre.

L'Institut, la haute administration, les deux Écoles auxquelles son nom demeurera toujours attaché portent le deuil de cet homme si excellent et si utile. Ceux-là qui ont eu la douleur de suivre ses funérailles, ceux-là, dis-je, y ont vu, comme nous, l'affliction égale chez tous, les plus hauts placés et les plus humbles. Ce n'était qu'un juste tribut payé à tant de talent, à tant de bonté agissante, à l'esprit si distingué de celui que la tombe nous a pris avant l'heure.

Edmond Le Blant.

Là ne s'arrêtent pas notre deuil et nos regrets. Charles Poisnel, professeur à la Faculté de Droit de Douai, membre de l'École française de Rome, est mort à Rome le 18 octobre dernier. Venu en Italie en 1880 pour y reprendre des forces après une longue et pénible maladie, il ne tarda pas à se remettre au travail et bientôt il ne voulut plus quitter les bibliothèques de Rome dont les richesses le captivaient. Attaché à l'École française en 1882, il publia l'année suivante dans nos *Mélanges* un article sur l'abolition de la *Vicesima hereditatium;* il y interprétait d'une façon toute nouvelle un passage du panégyrique de Constantin par Nazarius où on n'avait vu jusqu'ici qu'une pure amplification de rhétorique.

Sa sagacité ne le servit pas moins dans la recherche des textes inédits, parce qu'il y joignait une érudition très-vaste et une patience que nous traitions parfois d'exagérée. Malheureusement, Charles Poisnel est mort trop tôt pour produire ce qu'on était en droit d'attendre de lui. Il avait entrepris un vaste travail sur les collections canoniques du moyen-âge. Il jugeait que les études d'Hinschius sur les fausses décrétales, toute complètes qu'elles puissent paraître, n'étaient cependant pas le dernier mot de la question. Dans un Mémoire envoyé à l'Institut, il établissait, contre l'école allemande, que le recueil du Faux-Isidore avait dû naître dans le diocèse de Mayence et que tout au plus il avait reçu dans le diocèse de Reims sa forme définitive. Il fut amené à cette opinion par diverses observations faites sur les principaux manuscrits des fausses décrétales en Italie, en France, en Allemagne, et surtout par l'étude minutieuse d'un manuscrit du Vatican (Vat. lat. 630). Dans ce manuscrit, que les Ballerini considéraient comme l'archétype de la collection et qu'Hinschius a eu le tort de négliger, il pensait avoir retrouvé la table de la collection primitive.

Il avait d'ailleurs admirablement compris ce qu'est l'apocryphe au moyen-âge, et ses nombreuses notes renferment sur la question plus d'une page remarquable.

Aussi versé dans le droit civil que dans le droit canonique, Charles Poisnel préparait à la Vaticane la publication de l'énorme recueil de commentaires sur les Basiliques connu sous le nom de *Tipucitus* et imparfaitement utilisé par Heimbach. On sait que ce recueil unique permet de reconstituer tout un livre perdu des Basiliques. C'est l'acharnement avec lequel il travaillait à cette œuvre qui l'a empêché de quitter Rome l'été dernier. Il est mort brusquement loin de nous tous, épuisé par tant de fatigues (1).

Cette mort laisse un grand vide parmi nous. Charles Poisnel était notre aîné, et nous avions souvent recours à sa grande science, à son jugement si sûr, à son inépuisable obligeance. Nous le regrettons à la fois comme savant et comme ami.

(1) Qu'il nous soit permis de remercier M. l'abbé Le Lonët qui a prodigué à notre ami mourant les soins les plus affectueux.

PAUL FABRE.

TABLE DES MATIÈRES.

PLANCHES.

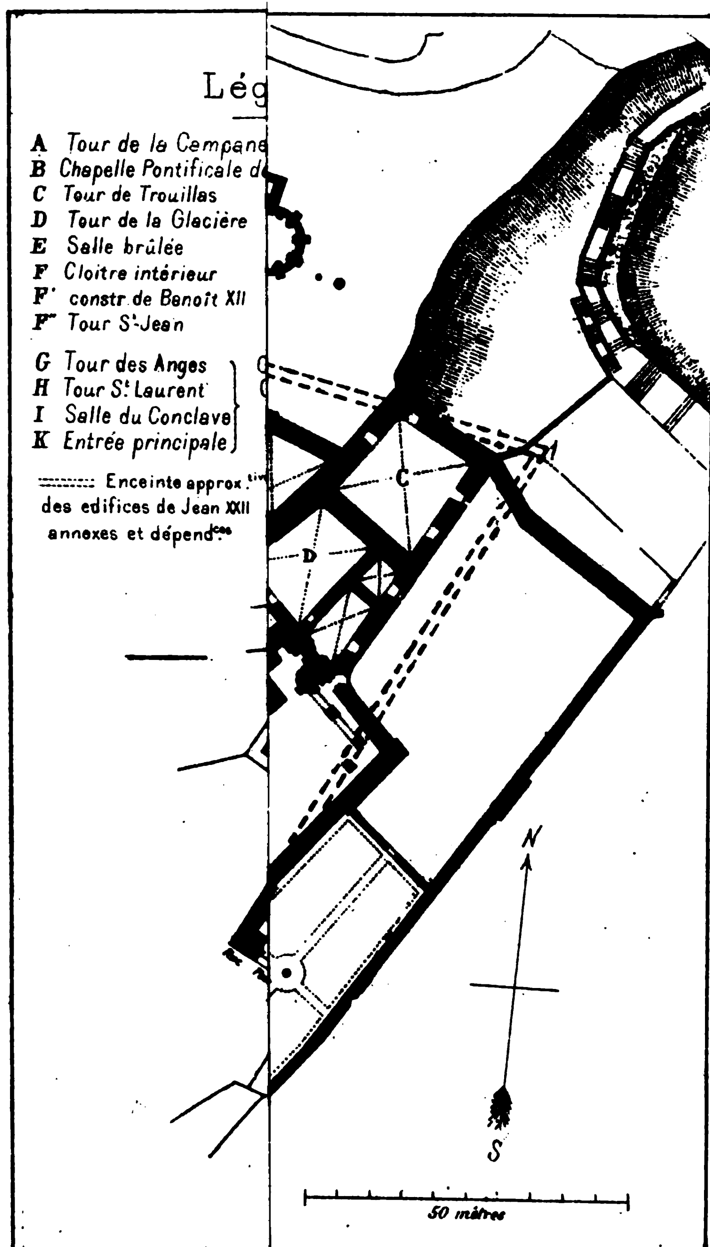


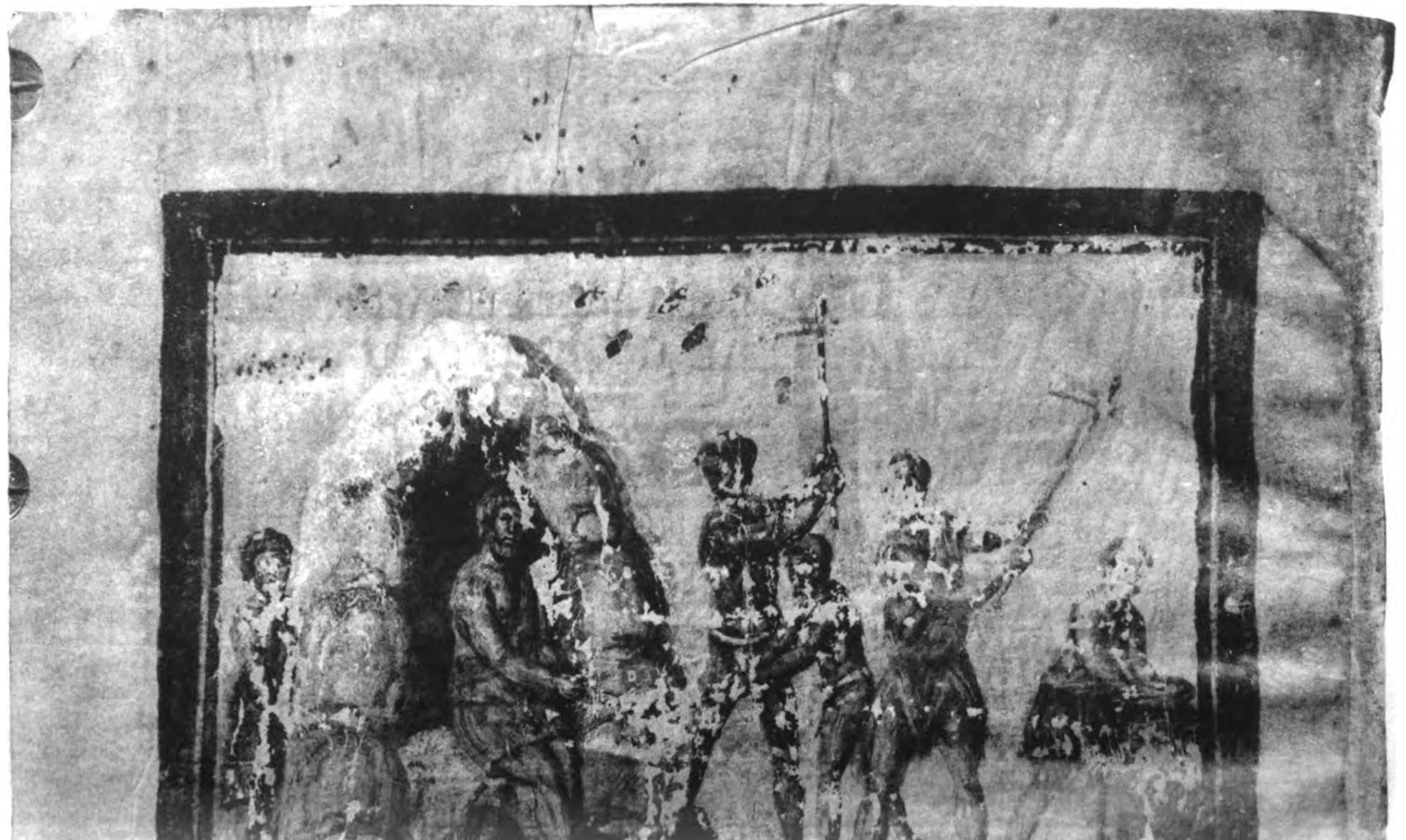
HELIOG DUJARDIN. PARIS

AUTHENTIQUES DE RELIQUES

Imp. Martelli Roma

Plan dury, le 21 Fructidor an IX



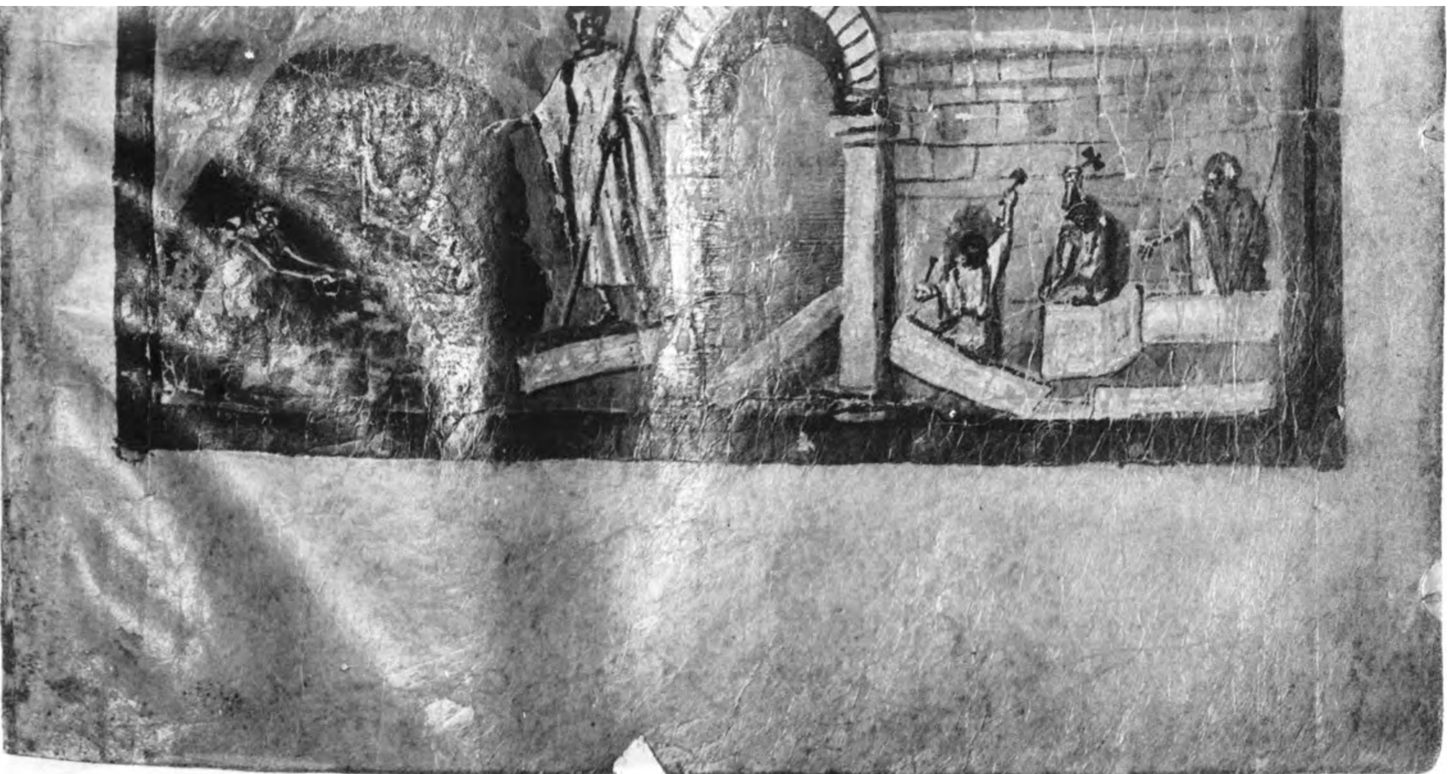


ACUELUTILENTISCYCLOPESFULMINAMASSIS
CUMPROPERANTALIITAURINISFOLLIBUSAURAS
ACCIPIUNTREDDUNTQUEALIISTRIDENTIATINGUNT
AERALACUGEMITINPOSITISINCUDIBUSANTRUM
ILLISINTERSESEMAGNAUIBRACCHIATOLLUNT

Heliotypie Martelli Rome

VIRGILE DU VATICAN
Fol VIII v° (Peinture 7)





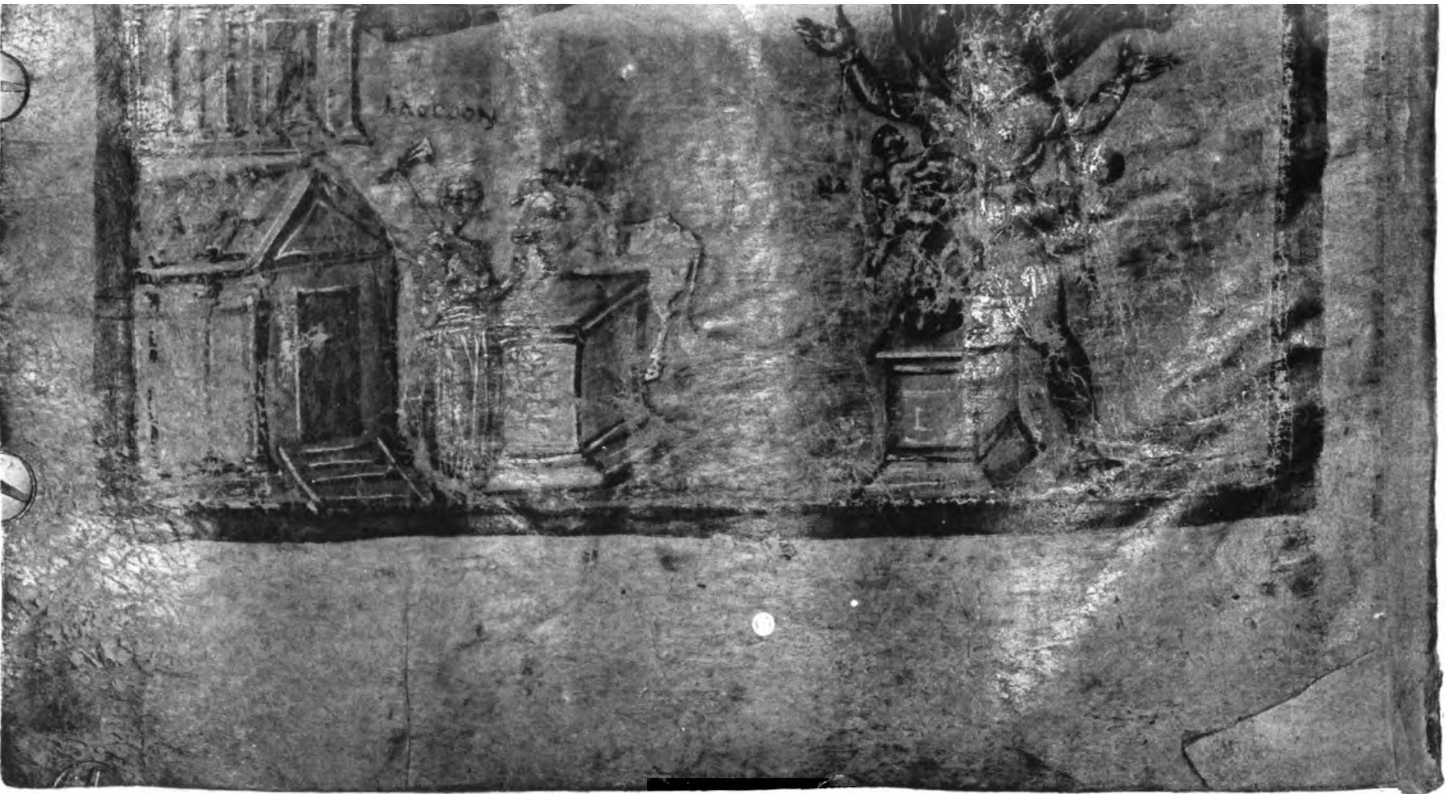
Helrotypie Martelli Rome

VIRGILE DU VATICAN

Fol XIII (Peinture 10)

BU
CONVERTIANT·PRIAMI·IMPERIO·PHRYGIISQUE·FUTURUM·
SIN·MANIBUS·UESTRIS·UESTRAM·ASCENDISSET·IN·URBEM·
ULTRO·ASIAM·MAGNO·PELOPEA·AD·MOENIA·BELLO
UENTURAM·ET·NOSTROS·EA·FATA·MANERE·NEPOTES·
TALIBUS·INSIDIIS·PERIURIQ·ARTE·SINONIS
CREDITA·RES·CAPTIQ·DOLIS·LACRIMISQUE·COACTIS·
QUOS·NEQUE·TYDIDES·NEC·LARISAEUS·ACHILLES·
NON·ANNI·DOMUERE·DECEM·NON·MILLE·CARINAE·





Helictypie Martelli Rome

VIRGILE DU VATICAN

Fol XVIII v° (Peinture 13)

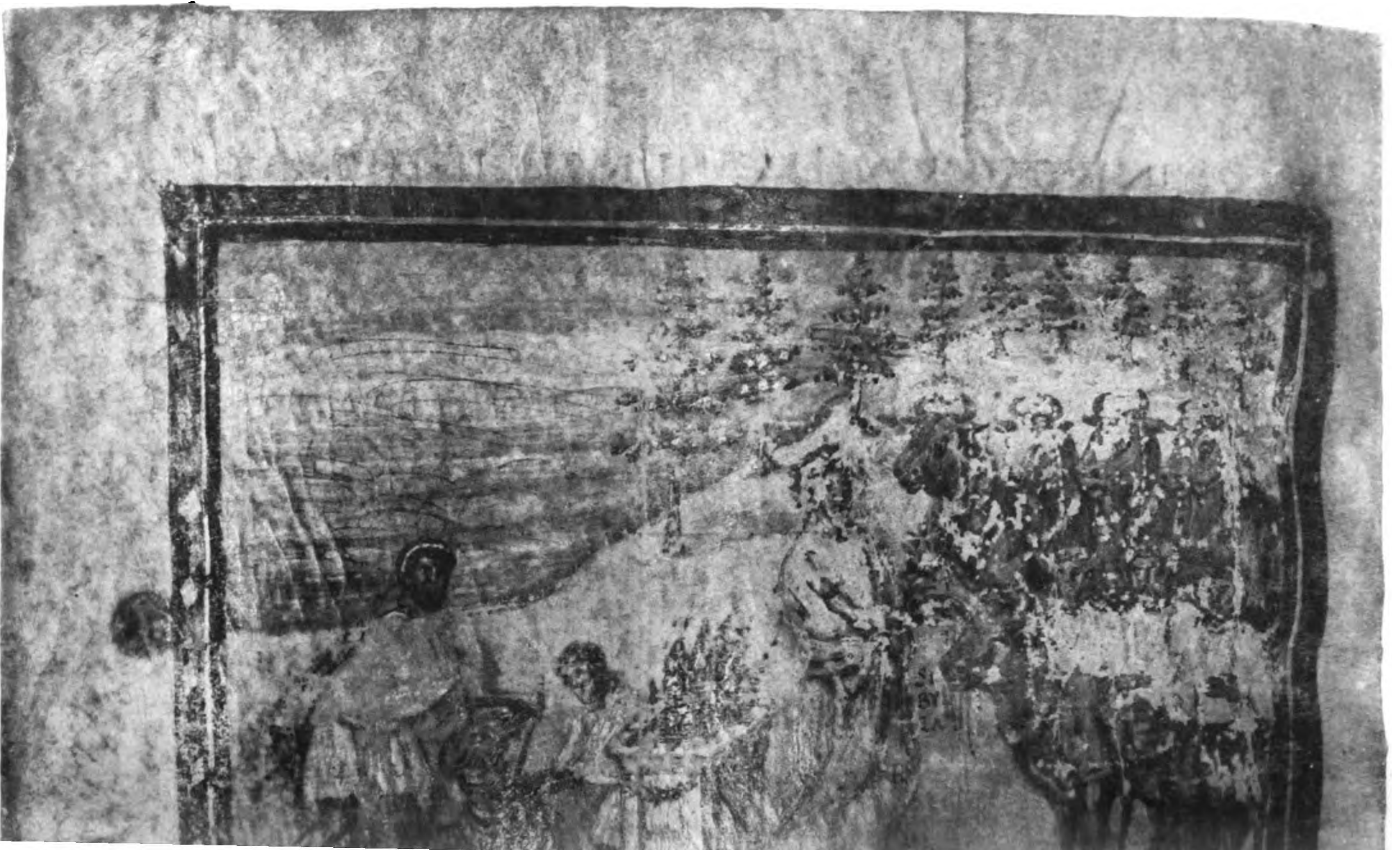

TEMPLUMAPOLLINIS

VENTUMERATADLIMENCUMUIRGOPOSCEREFATA
TEMPUSAITDEUSECCEDEUSCUITALIAFANTI
ANTEFORESSUBITONONUULTUSNONCOLORUNUS
NONCOMPTAEMANSERECOMAESEDPECTUSANHELUM
ETRABIEFERACORDATUMENTMAIORQUEUIDERI
NECMORTALESONANSADFLATAESTNUMINEQUANDO

Héliotypie Martelli Rome

VIRGILE DU VATICAN

Fol. XLV v°



HISACTISPROPEREEXSEQUITURPRAECEPTASIBYLLAE
SPELUNCAALTAFUITVASTOQUEIMMANISHIATU
SCRUPEATUTALACUNIGRONEMORUMQ·TENEBRIS
QUAMSUPERHAUDULLAEPOTERANTIMPUNEVOLANTES
TENDEREITERPENNISTALISSESEHALITUSATRIS
FAUCIBUSEFFUNDENSSUPERAADCONVEXAFEREBAT

Heliotypie Martelli Rome

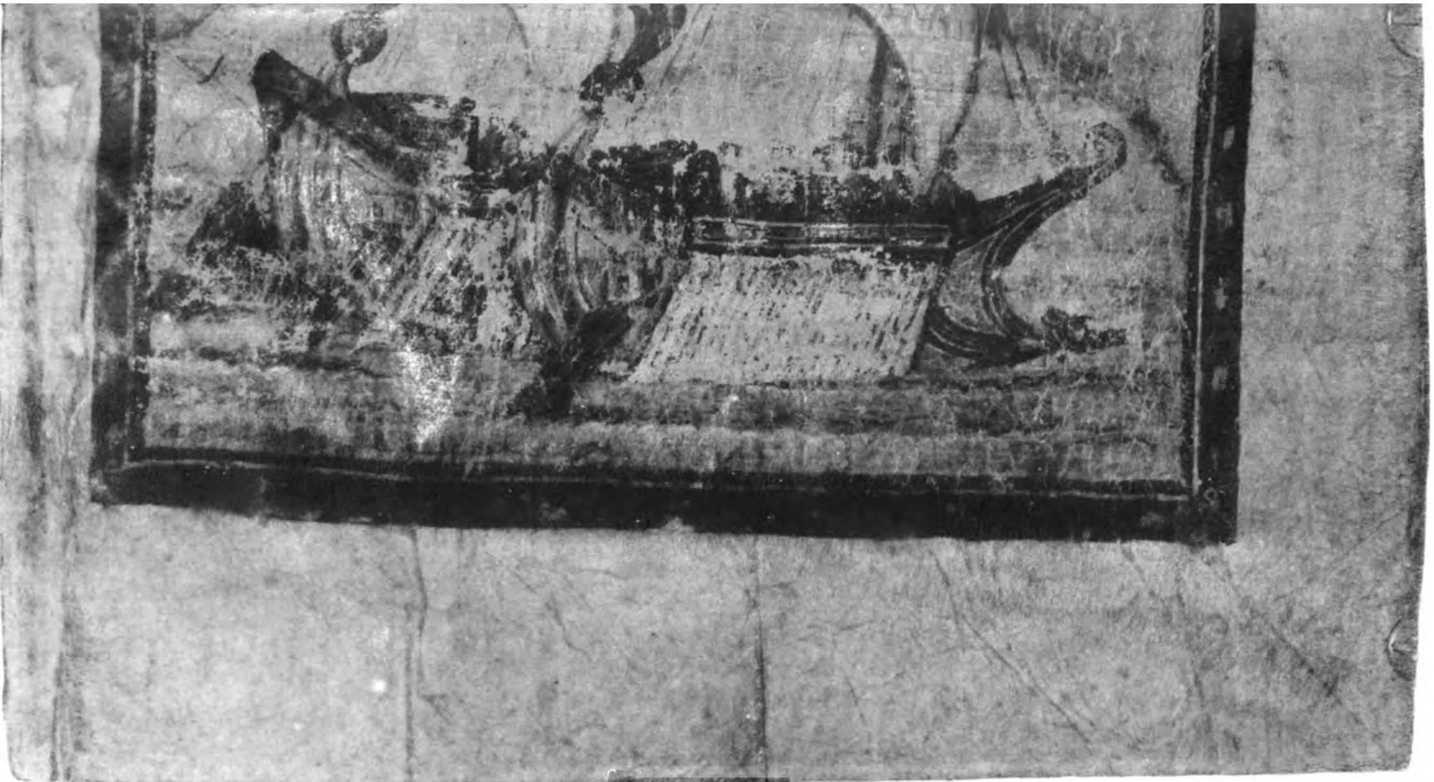
VIRGILE DU VATICAN

Fol XLVI v° (Peinture 32)

LVIII

ATPIUSEXEQUIISAENEASRITESOLUTIS·
AGGERECOMPOSITOTUMULI·POSTQUAMALTAQUIERUNT
AEQUORATENDITITERUELIS·PORTUMQUERELINQUIT
ADSPIRANTAURAEINNOCTEM·NECCANDIDACURSUS
LUNANEGAT·SPLENDETTREMULOSUBLUMINEPONTUS





Héliotypie Martelli Rome

VIRGILE DU VATICAN

Fol. LVIII (Peinture 39)


ΠΑCΙΦΙΛΟC


2

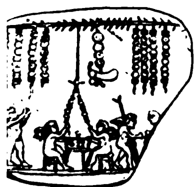
1



3

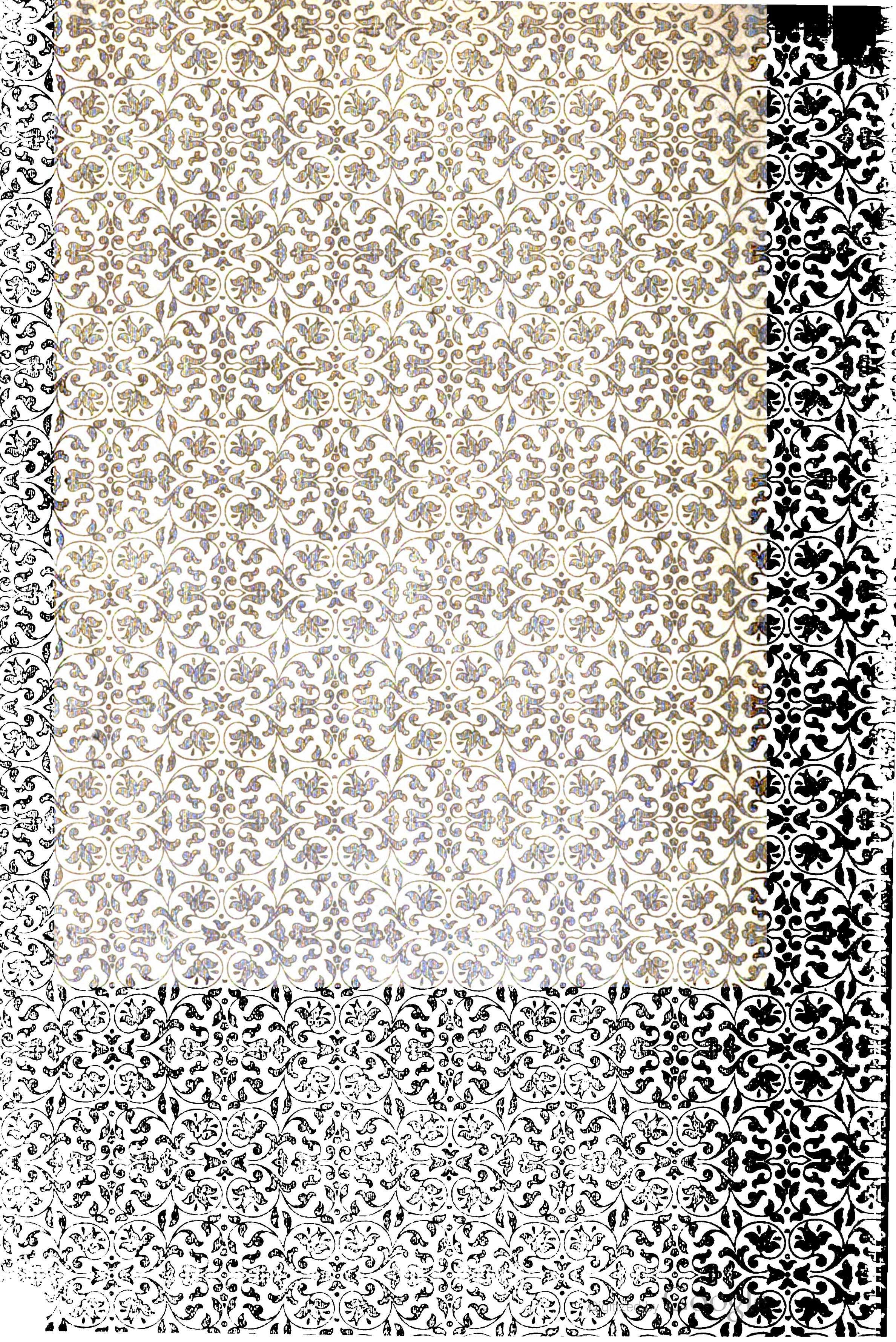


4





Imp. Martelli Rome




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 08134 3371

